



**HAL**  
open science

## Le "collège-séminaire" de l'Oratoire du Mans sous l'Ancien Régime (1599-1792)

Thierry Gouault

► **To cite this version:**

Thierry Gouault. Le "collège-séminaire" de l'Oratoire du Mans sous l'Ancien Régime (1599-1792). Histoire. Le Mans Université, 2016. Français. NNT : 2016LEMA3001 . tel-01316534

**HAL Id: tel-01316534**

**<https://theses.hal.science/tel-01316534>**

Submitted on 17 May 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Thèse de Doctorat

Thierry GOUAULT

*Mémoire présenté en vue de l'obtention du  
grade de Docteur de l'Université du Maine  
sous le sceau de l'Université Bretagne Loire*

École doctorale : Sociétés, Cultures, Echanges (SCE)

Discipline : Histoire

Unité de recherche : CERHIO (UMR CNRS 6528)

Soutenu le samedi 16 janvier 2016

Thèse N°: 38291

## Le « collège-séminaire » de l'Oratoire du Mans sous l'Ancien Régime (1599-1792)

### JURY

Rapporteurs : Gaël RIDEAU, professeur d'Histoire moderne à l'Université d'Orléans  
Marguerite FIGEAS-MONTHUS, professeur d'Histoire moderne à l'Université de Bordeaux

Examineurs : Jacques MAILLARD, professeur honoraire d'Histoire moderne à l'Université d'Angers  
Jean-Marie CONSTANT, professeur émérite en Histoire moderne à l'Université du Maine

Directeur de Thèse : Laurent BOURQUIN, professeur d'Histoire moderne à l'Université du Maine

**Université du Maine**

Faculté des Lettres et Sciences humaines

Ecole doctorale SCE

**Le « collège-séminaire » de l'Oratoire du Mans de sa fondation jusqu'à la  
suppression des ordres**

**(1599-1792)**

Thèse de doctorat en histoire moderne présentée par

Thierry GOUAULT

Soutenue et présentée publiquement dans la Salle des Actes du lycée Montesquieu

le samedi 16 janvier 2016

Directeur de recherche

M. Laurent BOURQUIN

Président

M. Jean-Marie CONSTANT

Jury

M. Gaël RIDEAU (rapporteur)

Mme Marguerite FIGEAC – MONTHUS (rapporteur)

M. Jacques MAILLARD

## Remerciements

Maintenant il me reste à m'acquitter d'une tâche bien agréable : remercier tous ceux qui m'ont aidé dans mon travail de recherche et qui, par leurs conseils, leurs encouragements et leur patience, m'ont permis de mener cette monographie à son terme.

Je suis d'abord reconnaissant envers Monsieur Laurent Bourquin et Monsieur Jean-Marie Constant. Ils ont eu l'excellente idée de me proposer un beau sujet. Ils m'ont toujours fait confiance.

Je dois une reconnaissance particulière au Père Gamelin, conservateur de la bibliothèque de Solesmes, dont l'inlassable dévouement m'a été précieux. Merci aussi à Madame Geneviève Pochat, conservatrice des archives du diocèse du Mans et à Monsieur Antoine Hamerel, conservateur à la bibliothèque diocésaine du Mans pour m'avoir permis de consulter des documents rares. Je remercie également les personnels de la Médiathèque du Mans, des Archives départementales, des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale où j'ai toujours reçu un excellent accueil. Merci à Alain Miskovic, de l'Oratoire, qui, de façon épisodique, m'a adressé quelques fiches relatives aux professeurs du Mans. Merci aussi au père de Courville, moine bénédictin de Solesmes et à ma collègue, Anne-Laure Prébay, qui ont accepté de me traduire des notes et des textes latins. Merci à David Ordonnaud, professeur de philosophie au lycée Notre-Dame au Mans, qui m'a aidé à comprendre des documents assez pointus. Merci à la directrice du collège Saint-Louis du Mans, Elisabeth Breton, qui m'a proposé par deux fois un emploi du temps propice à la recherche, et à ma collègue, Emilie Renoust, qui a mis en pages ce travail. Merci aussi à Messieurs Klötgen de la Revue d'Histoire Archéologique du Maine et Joseph Guilleux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe qui m'ont ouvert les portes de leurs archives. Des remerciements également à Monsieur Sébastien Angonnet qui a mis en cartes les données économiques.

J'adresse ma profonde gratitude à Monsieur André Vivet, secrétaire de l'Association des Anciens Elèves de Montesquieu du Mans. Il m'a accueilli plusieurs fois dans l'ancienne bibliothèque de l'Oratoire du Mans. Bien que je n'aie jamais été élève dans ce lycée public, à mon grand regret, il a toujours accepté de répondre à mes questions et m'a proposé de précieux documents, bien utiles pour la rédaction.

Des remerciements enfin à Renée Bons, docteur en histoire moderne, spécialiste de l'histoire des religieuses dans le Haut-Maine, qui a accepté de lire et relire attentivement la thèse.

Que chacun trouve ici l'expression de ma reconnaissance et de ma gratitude.

Je voudrais également avoir une pensée particulière pour deux amis qui, à leur façon, ont contribué à l'écriture cette thèse. Ils ont quitté ce monde avant même d'en avoir pu lire la moindre ligne. D'abord, à ma collègue médiéviste, Christine Berthereau. Elle avait accepté, pendant sa longue maladie, entre deux séances de chimiothérapie, de parcourir plusieurs fois les petites routes sinueuses du nord de la Sarthe à la recherche des cahiers des élèves possédés par Henri Chardon. Ensuite, au père oratorien Gilbert Caffin. Il

m'avait introduit dans ce milieu passionnant de la congrégation de l'Oratoire de France. Notre déjeuner, rue de Vaugirard à Paris, fut un grand moment d'émotion personnelle. Pour paraphraser Pascal, je fus infiniment petit devant les propos infiniment sages, libres et savants de ce grand éducateur et pédagogue.

Il me sera difficile de vous oublier. Ma thèse vous est dédiée. Elle vous appartient.

Enfin pour terminer, je n'oublie surtout pas de remercier, plus particulièrement, mon épouse, Catherine, et mes trois filles, Nolwenn, Anaëlle et Maëlen. Elles furent, toutes les quatre, des soutiens actifs et patients à mon travail de bénédictin. Être enfermé longtemps dans un bureau et se déplacer souvent à Solesmes ou à Paris ne facilitent pas la vie familiale.

Cette thèse est également votre.

## Introduction

« Il y aurait aussi une étude curieuse à faire sur les professeurs de l'Oratoire »<sup>1</sup> Ainsi s'exprimait l'érudit mamertin et ancien élève du lycée de Montesquieu, Henri Chardon, qui s'intéressa beaucoup à l'histoire locale sans avoir eu le temps de rédiger une quelconque notice sur le collège oratorien du Mans<sup>2</sup>.

### Du séminaire à la suppression de la Congrégation : 1599-1792

« Curieuse » ? L'adjectif alimente bien évidemment l'intérêt de l'historien. Qu'avait-il voulu exprimer cet ancien avocat parisien, conseiller général de la Sarthe et maire de Marolles-les-Braults, décédé en décembre 1906 ?

En écrivant ces lignes, au moment de terminer, nous mesurons tout ce qui sépare cette thèse de ses ambitions initiales : étudier les idées des Oratoriens tant sur le plan pédagogique que sur les plans spirituel, politique et même social, est apparu une gageure difficilement tenable. Le cadre géographique était trop étroit pour des professeurs qui passèrent beaucoup de temps sur les routes peu entretenues du Royaume de France. Le cadre chronologique était également trop limité pour des pédagogues dont l'influence éducative dépassa largement la suppression des congrégations religieuses en 1792. Pour reprendre Jacques Maillard<sup>3</sup>, dans sa thèse sur l'Oratoire d'Angers, c'est toute l'histoire de l'éducation dans les collèges oratoriens qu'il aurait fallu évoquer. Et plus de quatre cents professeurs oratoriens ont enseigné au prestigieux collège du Mans. Nous avons donc fini par rédiger une monographie d'histoire locale où les supérieurs, les préfets et les régents d'un établissement scolaire trouvèrent une place centrale bien légitime.

Les Oratoriens enseignèrent au Mans de 1624 à 1792. Quelques professeurs ont prolongé leur enseignement au-delà de la période révolutionnaire. Mais, afin de comprendre l'installation de la congrégation de Pierre de Bérulle, nous avons dû aborder, malgré des sources dispersées et parfois en latin, quelques aspects de l'échec du séminaire du Mans. Le

---

<sup>1</sup> Henri Chardon, *RHAM*, p. 145, 1907.

<sup>2</sup>In *Nouveaux documents sur les comédiens de campagne: la vie de Molière et le théâtre de collège dans le Maine*, tome 2, 1905, Paris.

<sup>3</sup> Jacques Maillard, *L'Oratoire d'Angers aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles*, Paris, C. Klincksieck, 1974, p. 1.

23 novembre 1599, l'évêque du Mans, Claude d'Angennes, érigea la cure de Saint-Ouen en séminaire, appliquant ainsi les décrets du Concile de Trente. En 1624, le séminaire fut offert par Monseigneur Charles de Beaumanoir de Lavardin à la jeune congrégation de l'Oratoire. Cent soixante-huit années plus tard, en 1792, l'Assemblée nationale vota la suppression des congrégations religieuses. L'Oratoire fut emporté dans les tourmentes révolutionnaires, avec son esprit éducatif libéral. L'Etat, progressivement, finissait par imposer ses programmes dont les fondements et les méthodes demeuraient toutefois oratoriens. Le dernier témoin du collège de l'Oratoire du Mans, Thomas Cauvin, s'est éteint en 1846. Nous nous sommes arrêtés bien avant la disparition de ce professeur laïc<sup>4</sup>.

Nos recherches se sont donc effectuées à l'intérieur de trois grandes périodes de l'histoire du christianisme aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. D'abord, l'installation du collège de l'Oratoire du Mans s'inscrit dans le cadre de la mise en place, sous l'impulsion de réformateurs catholiques (1530-1624)<sup>5</sup>, à la suite du concile de Trente dont la formation des prêtres voulue par Pierre de Bérulle, fondateur de l'Oratoire de France en 1611, fut un des piliers. Ensuite, l'établissement a connu une période faste (1624-1713)<sup>6</sup>, affichée néanmoins par les premières querelles cartésiennes et jansénistes. Et enfin, Le collège manceau accueille des professeurs marqués par les nouveaux et nombreux questionnements du XVIII<sup>ème</sup> siècle (1713-1792)<sup>7</sup>, jusqu'à l'écroulement de l'Ancien Régime<sup>8</sup>. Ils participèrent, parfois dans la difficulté, à la mutation profonde des esprits.

## **Une application du Concile de Trente dans le Haut-Maine**

La première période, entre 1545-1624, fut marquée par la volonté de l'Eglise catholique de se réformer. Soixante-dix-neuf ans avant la première rentrée au collège de l'Oratoire du Mans s'ouvrait la première session du Concile de Trente, le 13 décembre 1545,

---

<sup>4</sup> En 1846, « le dernier membre de la docte congrégation de l'Oratoire et le plus laborieux des antiquaires normands, vient de terminer sa longue et honorable vie. Monsieur Thomas Cauvin est mort, laissant un nom qui sera toujours cité lorsqu'il s'agira de ces rares exemples de désintéressement pour la science et de haute probité, qu'on aime à mettre sous les yeux des générations qui s'élèvent ». *Notice sur M. Thomas Cauvin, ancien oratorien et membres de plusieurs sociétés savantes*, G.-S Trebutien, Caen, MDCCCXLVI, p. 3.

<sup>5</sup> *Histoire du christianisme*, sous la direction de J.-M. Mayeur, CH. Pietri, A. Vauchez, M. Venard, tome 8, *Le temps des confessions (1530-1620)*, Paris, Desclée, 1992.

<sup>6</sup> *Histoire du christianisme*, sous la direction de J.-M. Mayeur, CH. et L. Pietri, A. Vauchez, M. Venard, tome 9, *L'Âge de raison (1620-1750)*, Paris, Desclée, 1997.

<sup>7</sup> *Histoire du christianisme*, sous la direction de J.-M. Mayeur, CH. Pietri, A. Vauchez, M. Venard, tome 10, *Les défis de la modernité (1750-1840)*, Paris, Desclée, 1997.

sous la direction du pape Pie IV. Pour l'Église catholique, il s'agissait de répondre à la crise protestante. En effet, au XVI<sup>ème</sup> siècle, les réformateurs protestants, Luther en premier lieu, avaient fait prendre conscience des insuffisances et des manquements des prêtres et des religieux<sup>9</sup>.

Le Concile se préoccupait d'abord de définir l'autorité des textes bibliques. Il en fixa le contenu authentique, en énumérant tous les livres canoniques y compris ceux que contestaient les protestants<sup>10</sup>. Le Concile ne prit aucune décision ni pour ni contre la traduction de l'Écriture en langues vernaculaires. Cette absence de consigne autorisa-t-elle implicitement les Oratoriens à instaurer le français<sup>11</sup> dans leur pratique éducative ?

Le concile définit aussi la doctrine relative au péché originel et à sa justification. Sur ce point l'anthropologie tridentine préserva, avec le libre arbitre, l'essentiel de l'humanisme contre le pessimisme des théologiens protestants. Les Pères tridentins tentèrent de trouver un équilibre entre la grâce divine et la liberté de l'homme<sup>12</sup> qui réveillera le débat théologique auquel participeront avec érudition les professeurs jansénistes ou non du Mans.

La très grande partie de l'œuvre doctrinale du concile de Trente avait porté sur les sacrements. D'abord pour maintenir la liste complète des sept sacrements (contre les protestants qui ne reconnaissaient que le baptême et l'eucharistie). Ensuite pour affirmer qu'ils étaient efficaces par eux-mêmes et non pas seulement par la foi de celui qui les recevait<sup>13</sup>. Les deux principaux sacrements, l'eucharistie<sup>14</sup> et la pénitence, trouvèrent une place centrale au collège du Mans. La messe était fortement présentée comme une actualisation du sacrifice en Croix, propitiatoire pour les vivants et pour les morts<sup>15</sup>. La pénitence était définie comme un sacrement véritable d'institution divine, destinée à rendre au pécheur la grâce qu'il aurait perdue après son baptême<sup>16</sup>. Ces sacrements impliquèrent

---

<sup>8</sup>Bernard Plongeron, *Ibid.*, p. 7.

<sup>9</sup> Yves Krumenacker, *L'Oratoire de Jésus, 400 ans d'histoire en France (11 novembre 1611 – 11 novembre 2011)*, Paris, Cerf histoire, 2013, p. 29.

<sup>10</sup> Marc Venard, *op. cit.*, p. 242.

<sup>11</sup> Si nous adoptons le principe que la langue administrative, le français, est la langue vernaculaire. Les professeurs qui étaient amenés à se déplacer pouvaient enseigner en latin, langue de l'Église catholique, ou en français, langue utilisée par l'administration royale depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts du 10 août 1539. Dans aucun document rencontré, il n'était question de professer en langues locales.

<sup>12</sup> Marc Venard, *op. cit.*, p. 243

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 243.

<sup>14</sup> Les théologiens adoptèrent le terme de transsubstantiation (issue de la théologie médiévale) pour définir le mystère de la présence du Christ dans le pain et le vin.

<sup>15</sup> Marc Venard, *op. cit.*, p. 244.

<sup>16</sup> *Ibid.*

nécessairement l'intervention d'un prêtre bien formé et exemplaire pour les chrétiens. Bérulle et les professeurs manceaux l'avaient bien compris. Sur le plan disciplinaire, le Concile réaffirmait le rôle essentiel des évêques à la tête des diocèses et les curés dans les paroisses. Il ordonnait aux prélats, pour assurer le recrutement du clergé, d'ouvrir des collèges qui seront comme des « pépinières » (*seminaria*), dans lesquels des adolescents pauvres seront reçus gratuitement, vers l'âge de douze ans, pour apprendre la grammaire (c'est-à-dire le latin) et être formés à la vie pieuse et cléricale<sup>17</sup>. Le premier « collège-séminaire du Mans » s'ouvrit ainsi en 1599, soit 33 ans après la session 23 du concile. C'est aussi pour cette raison que le pape Paul V imposa au fondateur de l'Oratoire de se consacrer non seulement à la seule formation des prêtres mais également de participer aux efforts d'éducation des jeunes. L'installation des Oratoriens du Mans s'inscrivait dans le prolongement, bien que tardif, de la Réforme tridentine. En 1624, le collège du Mans répondit ainsi aux exigences de Trente.

Le Haut-Maine, et plus précisément Le Mans, furent fortement marqués par le protestantisme, par les thèses de Calvin plus particulièrement. C'est sous l'épiscopat du cardinal Jean du Bellay (1546-1556), prélat mondain, souvent absent de son diocèse, que le calvinisme fit de grand progrès dans toute la région mancelle. Les protestants s'emparèrent de la ville du Mans en 1562, durant l'épiscopat de Charles d'Angennes (1556-1601). « La noblesse leur donna des chefs<sup>18</sup> » comme le fut par exemple Charles de Beaumanoir, grand-père du futur évêque, Charles de Beaumanoir, qui introduisit l'Oratoire au Mans. La rupture de l'unité de la foi eut bien des conséquences matérielles dans le diocèse du Mans. Et elles furent particulièrement importantes. Des religieux furent mal traités, les couvents des Cordeliers et des Jacobins furent incendiés. La cathédrale n'échappa pas à quelques destructions : tombeaux, statues, sculptures, stalles, objets d'art<sup>19</sup>. Elle fut incendiée en 1583. Les protestants voulaient atteindre non pas les objets eux-mêmes mais ce qu'ils symbolisaient. Et au Mans, comme à Saumur, la révolte n'était pas seulement le fait de soldats mais elle venait surtout des notables et juristes réformés<sup>20</sup>. Si, peu à peu, le protestantisme s'éteignit au Mans, nous pouvons aisément imaginer que cette guerre des

---

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> Louis Calendini, *Histoire de l'Eglise du Mans*, Le Mans, Monnoyer, 1916, p. 122.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 125.

<sup>20</sup> Olivier Christin, *Une révolution symbolique. L'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, édition de minuit, 1991, 351 p.

religions dans la province manceau laissa des traces profondes dans les esprits d'autant plus que la répression contre les huguenots fut violente. Nous ne retracerons pas, ici, l'histoire du protestantisme dans le Maine<sup>21</sup>, car ce n'est pas notre sujet. Mais l'arrivée des Oratoriens au Mans en 1624 ne fut certainement pas étrangère à la situation du diocèse après l'Edit de Nantes d'Henri IV en 1598 et à la présence des Calvinistes. Les sentiments religieux de la population catholique semblaient avoir été exacerbés par les attaques protestantes. En 1608, les huguenots tentèrent de bâtir un temple dans la paroisse Saint-Ouen des Fossés, très proche du séminaire et du futur collège. L'assemblée générale des habitants s'opposa avec fermeté à cette entreprise<sup>22</sup>. Et qui donc pouvait mieux redonner confiance à des Manceaux marqués par la crise religieuse au début du XVII<sup>ème</sup> siècle ? Des Jésuites d'abord ou des Oratoriens ensuite<sup>23</sup> ?

Quel était l'état de l'Eglise du Mans au début du XVII<sup>ème</sup> siècle, peu avant l'arrivée des Oratoriens ? La situation n'apparaissait pas idyllique malgré la paix religieuse. Les mesures décidées au concile de Trente n'étaient pas toujours appliquées. L'évêque Claude d'Angennes ne put instaurer que quelques décrets. Ils portaient essentiellement sur la liturgie avec l'impression, en latin, de nouveaux missels et bréviaires<sup>24</sup>. Il entreprenait également une visite générale de son vaste diocèse<sup>25</sup> et édifia son « petit » séminaire en 1599. Mais faute d'études approfondies sur cette période, nous pouvons difficilement dresser un tableau sociologique et comportementaliste du clergé du Haut-Maine. Un peu partout en France, on dénonçait toujours le libertinage des prêtres, leur ignorance. Ces plaintes venaient de personnes comme Vincent de Paul, Jean-Jacques Olier ou Jean-Eudes, qui avaient une très haute idée du prêtre et exagéraient sans doute les insuffisances du clergé de leur époque<sup>26</sup>. En 1644, l'intendant du Maine, Charles Colbert de Croissy, dressa un tableau peu reluisant du diocèse du Mans avec des prêtres davantage soucieux de contingence matérielle que de spiritualité. Il en fut certainement de même, voire davantage, dans le premier tiers du XVII<sup>ème</sup> siècle.

---

<sup>21</sup> Voir la synthèse de Didier Travier, *1561-2011, 450 ans de protestantisme au Mans et dans la Sarthe*, Nîmes, 2011, 28 p.

<sup>22</sup> Dom Paul Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, tome sixième, Paris, 1863, p. 10.

<sup>23</sup> Bérulle était un proche des Jansénistes. Or, sur la conception de la grâce, de la liberté et de la liturgie, il existait une certaine proximité entre les Jansénistes et les Calvinistes, à quelques nuances près. Jean Delumeau, *op. cit.*, p. 191.

<sup>24</sup> Si ces ouvrages liturgiques furent imprimés sous le titre diocésain, ils appliquèrent la liturgie romaine.

<sup>25</sup> Dom Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, Tome V, Paris, 1861, p. 633.

## Une notoriété grâce au premier jansénisme ?

La deuxième période (1624-1713) fut celle durant laquelle le collège marqua de son empreinte l'histoire éducative du Mans et du Haut-Maine. Les Oratoriens importèrent dans le diocèse leurs premières expériences pédagogiques mais surtout leurs pratiques spirituelles. Dans la perspective de Bérulle, qui disparaîtra cinq ans après l'ouverture de l'établissement scolaire, le défi protestant demeurait fondamental. L'enjeu était de revenir à une époque où le christianisme était encore vivant. Il ne s'agissait pas d'appliquer une simple réforme disciplinaire qui supprimerait les « abus », mais de changer l'être même des chrétiens en les conformant au Christ<sup>27</sup>. Le diocèse du Mans avait-il besoin de ces professeurs, prêtres, qui devaient atteindre la perfection ? Les premiers supérieurs affectés à la direction de l'établissement répondirent à ces critères exigeants définis lors de la fondation de l'Oratoire en 1611<sup>28</sup>. La piété de Jean-Baptiste Gault (1633-1635) contribua dans un premier temps à établir un lien entre les Manceaux et le collège. Jusqu'à la publication, en 1643, du traité *De la Fréquente Communion* d'Antoine Arnauld, qui professa au Mans, le Jansénisme ne semblait pas poser trop de difficultés pour le collège tant que l'hétérodoxie demeurait dans les principes de la vertu et de la grâce. En effet, le Jansénisme, ce fut d'abord, comme la Réforme protestante, un débat théologique<sup>29</sup>. Et l'amitié entre Jansénius et Bérulle, du parti dévot, fut bien réelle, sous le regard bienveillant du cardinal de Richelieu, tant que le ministre de Louis XIII n'y voyait pas une menace pour l'Etat. Mais, en 1624, dans l'année où les statuts de l'établissement scolaire furent rédigés, Richelieu se heurta à Bérulle qui n'apprécia guère l'attitude du cardinal-ministre. En effet, lors de la

---

<sup>26</sup> Yves Krumenacker, *L'Oratoire de Jésus, 400 ans d'histoire en France (11 novembre – 11 novembre 2011)*, Paris, Cerf, 2013, pp. 30-31.

<sup>27</sup> Yves Krumenacker, *op. cit.*, p. 39.

<sup>28</sup> Pierre de Bérulle : « Comme il a plus à Dieu en notre siècle de renouveler en plusieurs familles religieuses l'esprit et la ferveur de leur première institution, il semble qu'il lui a plu aussi de répandre une semblable bénédiction sur plusieurs ecclésiastiques et jeter en leurs esprits des pensées et des semences d'un rétablissement de vertu et de perfection en l'état de prêtrise [...]. En l'établissement comme il est saint et sacré en son institution et même l'origine de toute la sainteté qui est en l'Eglise de Dieu, aussi en son usage moderne et ordinaire, il est ouvert et exposé au luxe, à l'ambition, à l'inutilité [...]. C'est pourquoi il serait à propos d'ériger une congrégation d'ecclésiastiques en laquelle il eût pauvreté en l'usage, contre le luxe, vœu de s'employer aux fonctions ecclésiastiques, contre l'inutilité ». Pierre de Bérulle, *Œuvres complètes*, t. IV, *Correspondance*, Paris, Cerf, 2006, p. 173.

<sup>29</sup> Jean Delumeau, *Le Catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, PUF, 1971, p. 136

guerre de Trente Ans, ce dernier favorisa plus ou moins secrètement les princes protestants allemands. Bérulle décéda en 1629 en quasi-disgrâce<sup>30</sup>.

A partir de 1611, date de la fondation de l'Oratoire par Pierre de Bérulle, aucun ouvrage sur la grâce<sup>31</sup> ne devait être publié sans l'accord du Saint-Office. Durant cette deuxième période qui nous intéresse, la présence, au Mans, d'Antoine Arnauld, dans les années 1640, marqua un premier tournant pour l'établissement. Le collège de l'Oratoire entra dans une période de polémiques. L'ouvrage du plus célèbre membre de la famille Arnauld, *De la Fréquente Communion où les sentiments des pères, des papes et des conciles, touchant l'usage des sacrements de pénitence et d'Eucharistie*, sont fidèlement exposés, publié en 1643, fut approuvé par vingt et un docteurs et quinze évêques, mais vraisemblablement pas par celui du Mans, Emeric-Marc de la Ferté (1637-1648), dont l'oraison funèbre fut prononcée par un jésuite<sup>32</sup>. Antoine Arnauld s'en prenait à la morale des jésuites. Mais, loin d'avoir une vocation sectaire, le jansénisme apparaissait comme une tendance spirituelle parfaitement bien adaptée aux mentalités de l'époque<sup>33</sup>. Le collège oratorien du Mans correspondait justement bien aux exigences rigoristes du moment.

Lors de cette deuxième période, l'autre fait marquant fut la conversion de l'établissement au cartésianisme, bien avant par exemple celle des Doctrinaires entre 1711-1713<sup>34</sup>. La difficulté dans notre travail fut d'essayer de distinguer, au-delà de l'affaire du régent du Mans, le Père Carrier, qui enseigna Descartes au collège en 1678, ce qui était du ressort du jansénisme et de celui du cartésianisme. Tout comme les érudits qui se sont intéressés à l'histoire du collège du Mans, nous nous n'y sommes pas vraiment parvenu. Des thèses en latin furent interdites au Mans<sup>35</sup>. Le furent-elles pour leurs caractères trop

---

<sup>30</sup> « Richelieu, en engageant la France dans la guerre de Trente ans, répudiait la politique du parti dévot qui aurait voulu unir les Etats catholiques contre les princes réformés ». Jean Delumeau, *op. cit.*, p. 175.

<sup>31</sup> Jean Delumeau : « la grâce, selon saint Augustin, est *efficace* : s'emparant de la volonté, elle la contraint au bien. L'évêque d'Hippone maintient cependant la liberté, mais la confond avec la volonté. Or saint Augustin, aux XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles, bénéficia dans le Catholicisme comme dans le Protestantisme d'un immense crédit. Beaucoup le tinrent pour infaillible. Mais comment concilier les formules augustiniennes avec les définitions en sens contraire d'un concile œcuménique ? Cette problématique fut le drame de l'Eglise romaine entre le temps de Luther et celui de Voltaire. Il était impossible d'éviter le Jansénisme et bien vain de vouloir imposer silence aux partisans et aux adversaire d'une véritable liberté humaine ». Jean Delumeau, *op. cit.*, p. 157.

<sup>32</sup> Dom Paul Piolin, *op. cit.*, p. 224. L'historien bénédictin n'évoque nullement la position de l'évêque du Mans sur l'ouvrage d'Antoine Arnauld.

<sup>33</sup> Monique Cottret, « La querelle janséniste », *Histoire du christianisme*, *op. cit.*, p. 359.

<sup>34</sup> Jean de Viguierie, *Une œuvre d'éducation sous l'Ancien Régime, les Pères de la Doctrine chrétienne en France et en Italie, 1592-1792*, Paris, Sorbonne, éditions nouvelle aurore, 1976.

<sup>35</sup> Expression que nous avons lue dans toutes les monographies sur l'Oratoire du Mans. Quelles thèses ?

jansénistes ou trop cartésiens ? Cela nous appela donc à la plus grande prudence. Car le volontarisme et la « générosité » exaltés par Descartes étaient aux antipodes du pessimisme augustinien<sup>36</sup>. Mais la parution du *Discours de la méthode* (1637) et des *Méditations philosophiques* (1641), en « conformité de la doctrine de saint Augustin avec les sentiments de M. Descartes » prolongea la confusion entre le Cartésianisme et le Jansénisme<sup>37</sup> chez des régents manceaux et des historiens du XIX<sup>ème</sup> et début XX<sup>ème</sup> siècle.

Notre dernier repère chronologique pour cette deuxième période fut la *Bulle Unigenitus* de Clément XI, parut en 1713, qui condamnait cent une propositions extraites des *Réflexions morales sur le nouveau Testament* de l'Oratorien Quesnel. Quelle fut l'attitude des professeurs du Mans ? Dans le diocèse, la bulle fut reçue par Mgr Pierre-Rogier du Crévy, évêque appartenant à la noblesse bretonne, qui se préoccupa avant tout d'atténuer les divisions du clergé manceau. Cette décision du pape marqua le début de cette dernière période (1713-1792). En 1713, « Commence dans l'histoire du jansénisme la période de l'appel, succédant à la période du *fait* et du *droit*<sup>38</sup> » expliquait Dom Piolin. Ce que résume parfaitement Jean Delumeau : « Le Quenellisme favorisa la naissance d'une conscience démocratique chez les clercs du second ordre<sup>39</sup> et certains fidèles. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, dans lesquelles s'illustra l'ancien élève de l'Oratoire du Mans, le père de Gennes, diffusèrent la mentalité janséniste dans la population. Et tandis que le Jansénisme se démocratisait, il glissait tout naturellement de la contestation religieuse à la contestation politique ouvrant ainsi une des voies par où passèrent les courants qui aboutirent à la Révolution française<sup>40</sup> ». Le XVIII<sup>ème</sup> siècle, celui des Lumières, fut certainement le siècle de toutes les incertitudes pour le collège du Mans et la Congrégation.

---

<sup>36</sup> Jean Delumeau, *op. cit.*, p. 181.

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> Dom Piolin, *op. cit.*, p. 427.

<sup>39</sup> Les confrères de l'Oratoire étaient-ils des clercs de second ordre ?

<sup>40</sup> Jean Delumeau, *op. cit.*, p. 178.

## Une sécularisation du collège

Les professeurs participèrent progressivement aux défis de la modernité<sup>41</sup>. La troisième période, pour notre collège, commençait d'abord par l'introduction du français comme langue d'instruction, sauf pour les futurs séminaristes. Et surtout, elle était marquée par la participation de plus en plus forte des professeurs laïcs. Primordial dans le premier siècle de la Réforme catholique, le rôle des laïcs resta décisif dans l'Église catholique au XVII<sup>ème</sup><sup>42</sup> et dans le collège du Mans, au XVIII<sup>ème</sup> siècle. La Congrégation de l'Oratoire était une congrégation d'hommes dépourvus de vœux, chargés du service d'enseignement. Définir le statut des professeurs nous apparaissait donc évident. La Congrégation de l'Oratoire était une institution cléricale, hiérarchisée, à l'intérieur de laquelle les membres étaient libres. Un matin, un professeur pouvait très bien ouvrir la fenêtre de sa cellule, observer le ciel, regarder ses élèves sur la cour de récréation, puis décider de partir, voire même de quitter l'ordre. Mais, bien évidemment, sa conscience lui dictait d'attendre la fin de l'année scolaire pour quitter son poste. Nos sources nous ont permis de constater qu'à partir des années 1715, les confrères, ces professeurs laïcs, intégraient de plus en plus le corps professoral. Evidemment, l'attitude des enseignants dépourvus du sacrement d'ordination<sup>43</sup> changea bien des mentalités, surtout dans le domaine spirituel. Nous le verrons, les supérieurs du Mans durent s'adapter à une plus faible implication des laïcs dans la pratique religieuse quotidienne.

Lors de ce travail de recherche, nous n'avons pas eu à trancher sur les réels sentiments des Oratoriens à l'égard du Jansénisme. Jean-Delumeau a démontré que le Jansénisme ne formait pas un bloc unidimensionnel. Il devint au XVIII<sup>ème</sup> siècle un refuge des « mal-contentés », une composante de la mentalité nationale<sup>44</sup>. Les querelles que nous avons observées dans nos sources ne portaient que sur des questions théologiques : sur les vertus et sur la grâce. La seule affaire qui aurait pu remettre en question les autorités politiques et religieuses fut celle du jeune professeur Périer. Mais cette question échappa quasiment à

---

<sup>41</sup> Marc Venard, *op. cit.*, page de garde.

<sup>42</sup> Marc Venard, *op. cit.*, p. 301.

<sup>43</sup> Le sacrement de l'ordre est l'occasion pour le concile d'affirmer la spécificité du ministère sacerdotal et le caractère hiérarchique de l'Église. Marc Venard, *op. cit.*, p. 244.

<sup>44</sup> Jean-Delumeau, *op. cit.*, p. 186.

l'inquisition historiographique contemporaine. L'épisode richériste ne fit peut-être pas grand bruit dans le Haut-Maine ? En fait, ce qui troubla davantage les professeurs du Mans était la montée de l'incrédulité en France et dans la province. La Congrégation de l'Oratoire de Jésus faisait face à des écrivains, à des intellectuels et à une opinion de plus en plus érudite qui remettaient en cause tout ce que la science ne pouvait pas démontrer dans le christianisme : les miracles, l'âme, la résurrection. Les professeurs constataient que la déchristianisation était bien implantée au Mans. Les enseignants, malgré la foi chevillée à leur esprit, pouvaient-ils ressentir comme un échec leur mission de pasteur de l'Eglise ? Laïcisation de l'Oratoire imposait-elle de fait l'acceptation de la liberté de pensée qui se manifestait dans la littérature des Lumières ? En 1792, les trois enseignants de l'Ecole centrale du Mans, anciens oratoriens laïcs, furent convertis à l'athéisme. Le collège de l'Oratoire du Mans disparaissait définitivement avec la Révolution.

L'avant dernier point pour cette dernière période porta sur les difficultés financières que rencontra l'établissement scolaire. Cette question devint politique lorsque le supérieur demanda un soutien actif au présidial. Comment les supérieurs devaient-ils concilier la baisse des effectifs, les faiblesses d'un système économique imprévisible, et des investissements immobiliers scolaires nécessaires ? Les solutions préconisées, à la fois fiscales et structurelles, furent très modernes et annoncèrent les réformes de la période révolutionnaire.

Nous le verrons, ce n'est pas 1792 qui fut l'année cruciale pour le collège du Mans. Malgré quelques acteurs de la Révolution soucieux de défendre les intérêts, financiers surtout, des Oratoriens du Mans, il était impossible de sauver la Congrégation. En fait, tout se joua en janvier 1791. Les enseignants, prêtres dans leur majorité, engagèrent<sup>45</sup> le collège dans une opposition nationale en refusant le serment de la Constitution civile du Clergé. Dès lors, le processus d'exclusion de ces insermentés et donc de la fermeture du « collège-séminaire » se mettaient en place. Le collège n'était plus qu'un corps immobilier départementalisé, sans les âmes des religieux, prêt à accueillir ceux qui incarnaient la nouvelle politique éducative nationale voulue par l'Assemblée constituante.

## Un grand diocèse

Premier ordre du royaume, le clergé occupait, notamment grâce à son rôle d'intercesseur entre les hommes et le monde divin, une place prépondérante à tous les niveaux de la société. À la veille de la Révolution, l'Église de France était organisée en plus de cent trente diocèses. Ces derniers différaient grandement par le nombre de leurs paroisses<sup>46</sup>. Les professeurs du collège de l'Oratoire du Mans eurent une influence intellectuelle, spirituelle et éducative dans quasiment tous les diocèses de France et du royaume. Elle dépassa donc de loin les limites de la capitale du Haut-Maine.

Ce diocèse occupait toute la partie septentrionale de la province ecclésiastique de Tours<sup>47</sup> et ses frontières se calquaient sur celles de la province du Maine. Avec 10 935 km<sup>2</sup> et 732 cures, il était très étendu, l'un des plus grands de France. Il touchait, au nord, aux évêchés de Sées, Bayeux et Avranches, à l'Ouest à celui de Rennes, au sud à ceux de Tours et Angers, à l'est à celui de Chartres, depuis sa création à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, et à celui de Blois. La province du Maine était donc un carrefour entre Normandie et Anjou ou Touraine, entre Bretagne et plaines beauceronnes, une zone de passage entre le bassin parisien et les pays de l'ouest ou le val ligérien<sup>48</sup>. Ces distances n'effrayèrent jamais les enseignants de l'Oratoire du Mans qui furent amenés à se déplacer régulièrement d'un établissement scolaire à un autre, pas seulement dans le grand Ouest, mais aussi dans toute la France.

Capitale du Haut-Maine, le Mans relevait sous l'Ancien Régime de la généralité de Tours et était le siège d'une élection, d'une sénéchaussée, et d'un présidial<sup>49</sup> qui se montra très soucieux de protéger le collège manceau lors des périodes houleuses du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

L'activité économique s'appuyait sur l'étamine de laine, la toile, la cire et bougie, la tannerie et le cuir. Estimée à moins de 14 000 individus à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, la ville comptait 16 250 habitants en 1764 et 18 500 au début du siècle suivant<sup>50</sup>. Cette importante évolution démographique n'empêcha pas le collège du Mans de connaître une assez forte baisse de ses effectifs tout au long du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

---

<sup>45</sup> Individuellement ou collectivement ?

<sup>46</sup> Philippe Moulis, *Le clergé paroissial du diocèse de Boulogne-sur-Mer de 1627 à 1789*, introduction, p. 5, 2009.

<sup>47</sup> Alex Poyer, *Devenir curé dans le diocèse du Mans au 18<sup>ème</sup> siècle*, thèse pour le doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Université de Haute-Bretagne II, 1986, p. 26.

<sup>48</sup> Sylvie Granger, *Musiciens dans la ville 1600-1850*, ouvrage publié avec le soutien du Laboratoire d'Histoire anthropologique du Mans, Dumas-Titoulet, Saint-Etienne, p. 9.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 9.

Les plans anciens du Mans montrent une agglomération structurée autour de l'éperon rocheux initial où dominaient les pouvoirs spirituels, temporels et éducatifs : la cathédrale du Mans et l'évêché, la collégiale Saint-Pierre-la-Cour, l'ancien Palais des comtes du Maine où siégeaient le Présidial et le corps de Ville. L'auteur du plan de 1696<sup>51</sup> localisait les trois bâtiments de l'ensemble scolaire et spirituel à savoir le « collège des Prestes de l'oratoire », la chapelle et l'église de Saint-Ouen<sup>52</sup>, au nord de la vieille ville, presque aux pieds des remparts gallo-romains ; légèrement à l'écart des pouvoirs du diocèse et de la ville.

### **Des sources ne permettant pas une prosopographie**

Les sources concernant les professeurs de l'Oratoire du Mans se sont révélées souvent décevantes. En fait, il nous a manqué l'essentiel pour raconter la pratique pédagogique et le contenu des cours des professeurs du Mans : les cahiers des élèves nous ont fait cruellement défaut. Henri Chardon, l'ancien maire de Marolles-les-Braults, en a possédés une collection. Et les affiches annonçant les thèses et les exercices publics ne présentent que des condensés des sujets abordés. Cela ne nous a permis que d'esquisser l'évolution de l'enseignement donné au collège. De plus, notre incapacité à comprendre le latin nous a empêchés d'étudier les thèses soutenues par les étudiants en philosophie.

Les Archives départementales de la Sarthe abritent un nombre important de documents classés dans la série D : Instruction publique, Sciences et Arts-Université, Facultés, Collèges, Sociétés académiques. Nous disposons, en premier lieu, de trois registres contenant des informations générales sur la gestion de cet établissement. Le premier<sup>53</sup>, englobant trois cent deux feuillets, inventorie les titres et les papiers du collège aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. Le second<sup>54</sup> est un recueil de cent sept feuillets comportant les titres de propriété des terrains où sont situés les bâtiments et les enclos du collège (1583-1788). Enfin le troisième<sup>55</sup> renferme toutes les amendes et remontrances enregistrées entre 1621 et

---

<sup>50</sup>*Ibid.*, p. 9.

<sup>51</sup> *Plan de la ville du Mans en 1696*. AD 72 : 1Fi 133 (en annexes).

<sup>52</sup> André Bouton, *Le Maine, Histoire économique et sociale, XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. L'administration de l'Ancien Régime, ses classes sociales-ses misérables*, 3<sup>ème</sup> édition, Mayenne, 1972, page 251.

<sup>53</sup> A. D. 72 D Additif 27.

<sup>54</sup> A. D. 72 D Additif 28.

<sup>55</sup> A. D. 72 D Additif 29.

1657<sup>56</sup>. Cet ensemble documentaire concerne davantage l'histoire économique du collège qui a connu de nombreuses difficultés financières au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Gaëlle Saulin a étudié les élèves en analysant la série Additif D : les catalogues<sup>57</sup> des étudiants. Cette série nous a permis de dresser une liste de régents et des supérieurs entre 1660 et 1780. Les registres de la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle contiennent également quelques informations très utiles sur la vie scolaire : des thèses, des manifestations publiques, les jubilés, les conférences, les visites...La Médiathèque Louis Aragon du Mans conserve d'importantes sources aussi variées qu'importantes : onze thèses, cinq représentations théâtrales, vingt-quatre exercices littéraires ou académiques, des règlements pour les élèves, mais aussi différents textes concernant le dernier jansénisme<sup>58</sup>. Les Archives diocésaines possèdent de nombreux documents, non cotés, disparates : surtout des baux, une copie du testament du professeur de rhétorique de Lamy, Jules Mascarón. La bibliothèque diocésaine de l'Etoile, bien fournie, renferme des textes de seconde main, des affiches, l'ensemble concernant davantage la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle et la période révolutionnaire.

Quant aux Archives de l'Oratoire de France, nous aurions apprécié de pouvoir les consulter. Mais elles sont fermées aux chercheurs depuis plus de six ans. L'archiviste accepte seulement, avec parcimonie, de communiquer des documents indispensables et clairement désignés par le chercheur. Dès la fondation de l'Oratoire en 1611, les sources manuscrites ont été soigneusement conservées : listes d'assemblées, les comptes rendus de visites des maisons<sup>59</sup>, sermons, correspondances<sup>60</sup>, mais aussi tous les livres écrits par les Oratoriens. La Révolution et les confiscations napoléoniennes entraînent, en plus de la dissolution de l'Oratoire de France, la dispersion d'une part importante des fonds anciens, entre les Archives nationales et différents fonds d'archives municipales et départementales. Après la restauration du nouvel Oratoire par le Père Joseph Gratry en 1852, il fallut attendre la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle pour que les archives qui avaient pu être sauvegardées soient explorées et classées de façon méthodique.

---

<sup>56</sup> Gaëlle Saulin, *Le collège de l'Oratoire du Mans et ses élèves (1660-1792)*, Mémoire de Master d'Histoire sous la direction de Didier Boisson, Université du Maine, p. 3, Juin 2005.

<sup>57</sup> A. D. 72, D Additif 1 à 9.

<sup>58</sup> *Exposition de la doctrine de l'Eglise sur les vertus chrétiennes contre les articles que Monsieur l'Evêque du Mans a fait signer aux Pères de l'Oratoire*, 1776, Maine 8\*205.

<sup>59</sup> Le collège du Mans, comme ceux de toute la congrégation, fut visité tous les trois ans.

Les premiers travaux de classification des archives furent entrepris par Augustin Ingold (1852-1923), bibliothécaire de la congrégation<sup>61</sup>. Nos recherches se sont également appuyées sur quelques dossiers bibliographiques manuscrits d'Emile Bonnardet. Ses fiches comprennent de nombreuses indications<sup>62</sup> sur presque tous les Pères et confrères de l'ancien Oratoire.

Actuellement, les Archives de l'Oratoire sont partagées entre un fonds ancien (1611-Révolution) et un fonds moderne (depuis 1852). Cette organisation est valable pour la bibliothèque, qui regroupe non seulement tous les livres écrits par des oratoriens, mais aussi les travaux universitaires et les publications concernant l'Oratoire et les Oratoriens. Elle s'applique aux archives proprement dites, qui sont organisées en trois séries : les Pères, les Maisons, la vie de la Congrégation et, à part, les dossiers Bonnardet<sup>63</sup>.

### **Le collège du Mans n'a pas laissé indifférent**

Le collège du Mans n'a été que partiellement étudié. Les principales recherches datent de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et de la première décennie du XX<sup>ème</sup> siècle. Didier Rebut fut le premier à s'être attelé à cette tâche en 1898<sup>64</sup>. Ses travaux portaient sur les différentes manifestations qui se déroulèrent au collège. Ils énuméraient de nombreux faits par ordre chronologique : les représentations théâtrales, les exercices publics et les distributions de prix. En 1903, il dressa la liste de tous les lauréats de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle<sup>65</sup>.

En 1911, l'abbé Reeb publia une notice sur le collège du Mans<sup>66</sup>, nécessaire pour aborder l'histoire des professeurs de l'Oratoire du Mans. Dans un premier temps, il rédigea une synthèse historique de l'établissement depuis sa création en 1599 jusqu'à l'arrivée de la congrégation de l'Oratoire en 1624. Dans un second temps, il orienta son étude sur la

---

<sup>60</sup> Pierre de Bérulle, *œuvres complètes, Correspondance*, trois volumes (1-205 ; 206-442 ; 442-615), Blandine Delahaye, Michel Dupuy, Paris, Cerf, 2011.

<sup>61</sup> Augustin Ingold, *Essai de bibliographie oratorienne*, Paris, 1880 ; suivi par Bibliothèque oratorienne, entre 1882 et 1887, Paris, 1887.

<sup>62</sup> Parfois avec des erreurs.

<sup>63</sup> <http://www.oratoire.org/?/aujourd-hui/Les-Archives/>

<sup>64</sup> Didier Rebut, « Le collège de l'Oratoire du Mans », *Bulletin de la S.A.S.A.*, tome 36 (1898), pages 237-276 et pages 420-444.

<sup>65</sup> Didier Rebut, « Lauréats du collège-séminaire de l'Oratoire du Mans », *Bulletin de la S.A.S.A.*, tome 39 (1903), pages 51-140.

<sup>66</sup> Abbé Reeb, « Le Collège-séminaire du Mans de l'Oratoire du Mans (1624-1791) », *Revue historique et archéologique du Maine*, tome 70 (1911), pages 5-35 et 127-166.

pédagogie et la discipline. Les travaux de l'abbé Reeb demeurent encore les plus complets. Ils furent approfondis et complétés par le secrétaire de l'Association des Anciens élèves du lycée Montesquieu, Monsieur Vivet, qui les propose au public via le site très fourni de l'association<sup>67</sup>. En 1926, Robert Triger consacra un long chapitre de son ouvrage<sup>68</sup> à la topographie et à l'architecture du collège.

Le Mans n'a pas échappé à l'inventaire exhaustif, rigoureux et utile, des collèges français de Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia<sup>69</sup>. L'avant-dernière étude entreprise est l'œuvre<sup>70</sup> de Jacky Bouvet, Jacques Chaussumier et Jean-Pierre Delaperelle qui ont passé en revue 400 ans d'histoire de l'actuel lycée Montesquieu. Mais quelques bonnes pages seulement concernent l'époque moderne<sup>71</sup>. L'étude la plus récente est donc le Mémoire de Maîtrise de Gaëlle Saulin qui, sous la direction de Didier Boisson, s'est surtout intéressée aux écoliers.

Notre étude sur les professeurs de l'Oratoire du Mans ne pouvait se contenter des sources locales. En effet, la création, le développement et les difficultés du collège oratorien du Haut-Maine se sont inscrits dans des problématiques à la fois politiques, religieuses et spirituelles de l'Ancien Régime. Les pères de l'Oratoire, des penseurs et des intellectuels, n'ont jamais hésité à prendre parti dans les différentes querelles pédagogiques et religieuses de cette période, notamment entre les jansénistes et les Jésuites. La bibliographie est donc importante, parfois orientée.

## Un contexte historiographique

L'histoire de l'enseignement secondaire français a été majoritairement écrite entre 1880 et la Seconde Guerre mondiale<sup>72</sup> ; elle a privilégié les aspects institutionnels et la forme monographique. Parmi les meilleures réussites du genre, citons : Gustave Carré, *l'Enseignement secondaire à Troyes du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, Hachette, 1888 ;

---

<sup>67</sup> <http://montesquieu.lemans.free.fr>

<sup>68</sup> Robert Triger, *Etudes historiques et topographiques sur la ville du Mans*, Le Mans, 1926, pages 1-56 et pages 205-239.

<sup>69</sup> Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia, *Les collèges français (XVI<sup>ème</sup>-XVIII<sup>ème</sup> siècle) : France du Nord et de l'Ouest* (tome 2), Paris, C.N.R.S., 1984, pages 411-422.

<sup>70</sup> Jacky Bouvet, Jacques Chaussumier et Jean-Pierre Delaperelle, *Du collège de l'Oratoire au lycée Montesquieu : 400 ans d'enseignement au Mans*, Le Mans, 2003, pages 7-25.

<sup>71</sup> Gaëlle Saulin, *Ibid.*, p. 3.

Gustave Dupont-Ferrier, *Du collège de Clermont au lycée Louis-Le-Grand (1563-1920)*<sup>73</sup>; Jules Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe. Collège, communauté, institution*<sup>74</sup>; et enfin Camille De Rochemonteix, *Un collège de Jésuites aux XVIIème et XVIIIème siècles. Le collège Henri IV de la Flèche*<sup>75</sup>.

Le renouvellement de cette histoire peut être attribué à deux pionniers : Le Père François de Dainville a, le premier, abordé la sociologie des élèves dans deux articles parus en 1955 et 1957 dans la revue *Population* (l'ensemble de ses articles a été rassemblé en 1978 sous le titre, *L'Education des Jésuites, XVIème-XVIIIème siècles*<sup>76</sup>); Philippe Ariès a intégré la scolarisation dans l'évolution générale du sentiment à l'égard de l'enfance<sup>77</sup>. En effet, le jésuite François de Dainville offrit aux spécialistes de l'histoire de l'éducation des réponses essentielles sur l'originalité du système de l'enseignement français sous l'Ancien Régime. Il mena une étude très poussée sur les fondations des collèges jésuites pour constater l'implication assez forte des municipalités, surtout dans les villes de magistratures, parlements et présidiaux; et beaucoup moins dans les villes de commerce. L'autre intérêt des articles de François de Dainville porta sur l'analyse de la morphologie sociale des élèves. L'étude fut nouvelle et exhaustive. L'ouvrage de Philippe Ariès vint compléter les articles du jésuite. En effet, l'historien s'est érigé en sociologue de l'éducation en pénétrant dans le monde de l'enfance. Philippe Ariès a mis en évidence une certaine méfiance des bourgeois pour des collèges qui pouvaient fournir « trop d'intellectuels » et « pas assez de travailleurs manuels ».

Le courant né dans le sillage de ces deux œuvres a produit une nouvelle historiographie dont nous retenons ici quelques ouvrages de portée générale. Willem Frijhoff, Dominique Julia, dans *Ecole et société dans la France d'Ancien Régime*<sup>78</sup>, comparèrent la sociologie très fine du recrutement de quatre collèges<sup>79</sup> aux XVIIème et XVIIIème siècles. Ils constatèrent une corrélation entre taux de scolarisation et hiérarchie

---

<sup>72</sup> *Du collège au lycée (1500-1850), généalogie de l'enseignement secondaire français* présentée par Marie-Madeleine Compère, Collection archives, dirigée par Pierre Nora et Jacques Revel, Paris, 1985, pages 271-273.

<sup>73</sup> Paris, trois tomes publiés de 1921 à 1925.

<sup>74</sup> Paris, publié de 1860 à 1864 ?

<sup>75</sup> Le Mans, 1889, 4 tomes.

<sup>76</sup> Paris, Editions de Minuit, 1978, 570 p.

<sup>77</sup> Philippe Ariès, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, 1<sup>re</sup> édition, Plon, 1960; 2<sup>ème</sup> édition, Le Seuil, 1973.

<sup>78</sup> Paris, Armand Colin, 1975.

<sup>79</sup> Le collège jésuite d'Auch, celui de l'Oratoire de Condom, l'établissement des Pères de la Doctrine chrétienne à Avallon et enfin un collège tenu par des séculiers à Gisors.

sociale. Leurs cartographies et leurs statistiques furent d'un précieux recours. Robert Chartier, Marie-Madeleine Compère, Dominique Julia, dans *L'Éducation en France du XVIème au XVIIIème siècle*<sup>80</sup>, et dans *l'Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*<sup>81</sup>, présentèrent avec clarté les connaissances acquises sur l'enseignement des trois siècles concernés avec, toujours, une approche sociologique et anthropologique. Leurs études permirent de constater des nuances entre une France du Nord et de l'Est instruite et une France de l'Ouest et du Sud moins alphabétisée. Les historiens ont également constaté, et nous le verrons pour le collège du Mans, que l'éducation devait être confiée moins à des familles qu'à des institutions spécialisées. Le collège du Mans s'adressait, dès 1624, à tous les enfants du Mans et du Haut-Maine, de la ville comme ceux de la campagne. Le système éducatif devenait ainsi un système de masse, où, surtout au XVIIIème siècle, il n'y avait pas forcément de place pour une concurrence.

L'histoire de la période postérieure à la Révolution s'intéresse davantage aux aspects politiques et institutionnels. C'est en particulier le cas de Maurice Gontard, dans *Enseignement secondaire en France de la fin de l'Ancien Régime à la loi Falloux, 1750-1850*<sup>82</sup>. L'historien donne à profusion des informations précises puisées le plus souvent dans des ouvrages anciens reprenant des problématiques antérieures à Dominique Julia. Par exemple, le conflit entre les humanités et les disciplines scientifiques n'était pas nouveau.

L'introduction à cette histoire contemporaine la plus utile pour comprendre la naissance de l'École Centrale de la Sarthe (1795-1803), demeure le livre d'Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*<sup>83</sup>. L'historien offre l'exemple d'une excellente synthèse universitaire : bilan historiographique, données statistiques, perspective neuve grâce à une vision synthétique des événements et des informations. Il analyse la sécularisation progressive de l'éducation que nous avons constatée pour le collège du Mans.

L'histoire des congrégations enseignantes alimente toujours un courant de publications qui sont fondées sur une documentation large et précise<sup>84</sup> et sur laquelle il nous a fallu nous appuyer. Pierre Delattre, avec *Les établissements des Jésuites en France depuis*

---

<sup>80</sup> Paris, Sedes, PUF, 1976.

<sup>81</sup> Paris Nouvelle librairie de France, 1981, 4 volumes. Deux tomes concernent plus particulièrement notre période : tome 2, *De Gutenberg aux Lumières, 1480-1789*, par François Lebrun, Jean Quéniart et Marc Venard ; tome 3, *De la Révolution à l'École républicaine, 1789-1930*, par Françoise Mayeur.

<sup>82</sup> Aix-en-Provence, Edisud, 1984.

<sup>83</sup> Paris, Armand Colin, Collection U, 1968.

<sup>84</sup> Du collège au lycée, *Ibid.*, p. 272.

quatre siècles. Répertoire topobibliographique...<sup>85</sup> ; Paul Lallemand, avec son *Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*<sup>86</sup> ; Jean de Viguierie, avec *Une œuvre d'éducation sous l'Ancien Régime, Les Pères de la Doctrine chrétienne en France et en Italie, 1592-1795*<sup>87</sup>, nous ont proposé des modèles éducatifs différents de celui des Oratoriens, nous permettant ainsi quelques comparaisons. Nous pouvons y adjoindre également Daniel Bourchenin, avec son *Etude sur les Académies protestantes en France au XVI<sup>ème</sup> siècle et au XVII<sup>ème</sup> siècle*<sup>88</sup>. Les protestants étaient très attachés à la formation des jeunes. « Le collège apparaît comme un lieu privilégié de propagande religieuse pour les tenants des idées nouvelles<sup>89</sup> » a écrit Janine Garrisson.

En revanche, l'étude des contenus d'enseignement reste relativement la parente pauvre de cet ensemble bibliographique. Ils furent abordés par Eugenio Garin, *l'Education de l'homme moderne, 1400-1600*<sup>90</sup> ; Augustin Sicard, *Les Etudes classiques avant la Révolution*<sup>91</sup> ; Clément Falucci, *L'Humanisme dans l'enseignement secondaire en France au XIX<sup>ème</sup> siècle*<sup>92</sup> ; René Taton (sous la direction de), *Enseignement et diffusion des sciences au XVIII<sup>ème</sup> siècle*<sup>93</sup>. Néanmoins, Annie Bruter<sup>94</sup> et, plus récemment, Patrick Garcia et Jean Leduc<sup>95</sup>, ont apporté un regard neuf et original sur l'histoire, qui jusqu'à la Monarchie de Juillet, en 1830, ne fut absolument pas une discipline. Ces deux historiens nous ont permis de rétablir la spécificité de l'histoire, qui au Mans, comme dans les établissements oratoriens de France, servait surtout à légitimer la construction de la Nation des rois de France. Même les hommes célèbres du Maine contribuèrent, selon les régents manceaux, à la formation de l'histoire nationale. Rousseau qui voulait « écarter tous les faits » s'opposa à la Chalotais qui désirait par l'histoire distinguer les faits prouvés et à d'Alembert qui voulait enseigner

---

<sup>85</sup> Enghein-Wetteren, 5 t. publiés de 1949 à 1957.

<sup>86</sup> Paris Slatkine Reprints, 1988, Genève, 1976

<sup>87</sup> Paris, Editions de la Nouvelle Aurore.

<sup>88</sup> Paris, Slatkine Reprints, 1882 et Genève, 1969.

<sup>89</sup> Janine Garrisson, *Les Protestants au 16<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Fayard, édition numérique, chapitre 5, 1988, p. 5.

<sup>90</sup> Fayard, 1968 (édition française) ; (1<sup>ère</sup> édition italienne, 1957).

<sup>91</sup> Paris, 1887 (Slatkine Reprints, Genève, 1970).

<sup>92</sup> Paris-Toulouse, Privat, 1939.

<sup>93</sup> Paris, Hermann, 1964.

<sup>94</sup> Annie Bruter, *Histoire enseignée au Grand Siècle. Naissance d'une pédagogie*, Paris, Belin, 1997.

<sup>95</sup> Patrick Garcia, Jean Leduc, *L'enseignement de l'histoire en France. De l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2003.

l'histoire à rebours<sup>96</sup>. Nous ne devons donc pas tomber dans le piège d'une histoire enseignée, comme matière nouvelle et donc révolutionnaire pour l'époque. La formation du citoyen n'était pas à l'ordre du jour. Et paradoxalement, c'est peut-être l'enseignement de l'histoire sainte au Mans qui permit à des futurs acteurs de la Révolution de prendre conscience que l'homme pouvait changer le monde. La morale, emprunte d'augustinisme, l'emportait au Mans.

## **Problématique**

Quelle a été la place du collège de l'Oratoire du Mans dans la mise en place d'un système éducatif issu de la Réforme catholique en France ? Quelles furent, grâce aux livres, grâce aussi au renouvellement quasi-permanent des régents et des supérieurs, les influences méthodologiques, philosophiques, spirituelles que le collège a accueillies ?

Comme nous l'avons déjà précisé, l'histoire du collège manceau se divise en trois périodes inégales. La première porte sur la genèse du séminaire entre 1599 jusqu'à l'érection du collège en 1624. Elle met en évidence l'échec d'un cadre spécifique à la formation des prêtres telle que l'avait envisagée le concile de Trente. La deuxième voit l'affirmation de l'établissement dans le paysage éducatif du Haut-Maine au moins jusqu'en 1713. L'attitude janséniste des tout premiers supérieurs que nous décrivons y contribua certainement. La dernière période, jusqu'en 1792, met en évidence un recul progressif des effectifs et des interrogations sur le devenir du collège confronté aux positions plus affirmées et souvent rédhibitoires de régents jansénistes et à de récurrents problèmes financiers.

Des érudits plaçaient l'établissement manceau, au niveau de sa notoriété juste derrière celui de Juilly. Le collège urbain du Haut-Maine, 1624, fut antérieur à celui de Juilly érigé en 1638. Mais ce dernier avait l'avantage, ou le privilège géographique, de se situer non loin de Paris. Le « collège-séminaire » du Mans a reflété, durant presque deux siècles, les aléas d'un établissement soucieux d'éduquer tous les enfants, de maintenir un bon niveau d'enseignement, de garantir une certaine liberté pédagogique des professeurs, et de

---

<sup>96</sup> Serge Bianchi, « Patrick Garcia et Jean Leduc, L'Enseignement de l'histoire en France. De l'Ancien Régime à nos jours », *Annales historiques de la Révolution française*, 2004, n° 338, pp. 182-183.

pérenniser les ressources financières. Comme dans tous les collèges de France et du royaume! Il n'échappa pas non plus aux querelles théologiques et politiques du Grand Siècle. C'est davantage sur ces deux points que le collège du Mans se différencia des autres établissements. Non pas que ces derniers ne fussent pas non plus épargnés par les difficultés des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, bien au contraire. Mais les affaires mancelles trouvèrent des échos jusqu'à en devenir des affaires d'Etat qui menacèrent directement la Congrégation générale. Les affaires Carrier (fin XVII<sup>ème</sup>) pour le cartésianisme, Périer pour le richisme et Roy pour le jansénisme (fin XVIII<sup>ème</sup>) affaiblirent considérablement l'Oratoire de France sans pour autant lui faire subir l'ostracisme que les Jésuites vécurent en 1762. Pourquoi ? C'est une question à laquelle nous apporterons des éléments de réponse. En mai 1789, le professeur de rhétorique prononça un discours important sur la nécessité de réformer le système éducatif à l'intérieur duquel, pourtant ou justement, il appartenait. Il était un acteur avisé et brillant du collège manceau. En 1790, le supérieur de la Congrégation, le Père Moisse, demanda au préfet des études et des mœurs de l'établissement du Mans, le père de Las, de répondre aux professeurs laïcs qui envisageaient une réforme structurelle de l'Oratoire. Au moment de la Constitution civile du clergé, le 17 juillet 1790, la communauté oratorienne du Mans comptait davantage de professeurs revêtus de l'habit sacerdotal que de régents sécularisés. Ce fut, vraisemblablement, une particularité du collège sarthois. Comment comprendre cette attitude générale des enseignants, surtout religieux, qui allait à l'encontre des nouvelles mesures institutionnelles de l'Assemblée Constituante et aussi des anciens élèves du collège devenus des personnalités politiques révolutionnaires de premier plan ?

Dans la première partie de ce travail, nous avons mesuré l'environnement éducatif du collège de l'Oratoire. Pourquoi le choix de l'évêque du Mans s'était-il porté sur la congrégation de Pierre de Bérulle plutôt que sur celle des Jésuites dont, pourtant, la réputation à la Flèche était connue et appréciée ? L'analyse économique n'a pas échappé à notre réflexion mais avec une problématique récurrente : quelles ont été les conséquences pour le collège du Mans des difficultés financières, rédhibitoires au XVIII<sup>ème</sup> siècle ? Enfin, nous avons analysé le cadre scolaire à l'intérieur duquel se déroulaient la transmission du savoir, les disputes et les controverses. Les constructions furent coûteuses pour un établissement insuffisamment doté et elles obligèrent les Oratoriens à transférer leur pouvoir temporel à la ville du Mans.

En seconde partie, nous nous sommes attachés à observer et à comprendre les hommes. Qui furent-ils, ces supérieurs, ces préfets, ces professeurs aux statuts si différents, religieux ou laïcs, mais partageant la même vocation d'éduquer et d'enseigner ? Nous verrons que la Congrégation n'était pas initialement destinée à l'enseignement des jeunes hommes. Pierre de Bérulle envisageait un Oratoire ouvert à toutes les formes de ministère sacerdotal, mais il s'interdisait la responsabilité des écoles afin d'éviter toute concurrence dangereuse et indélicate avec les Jésuites, grands maîtres en éducation<sup>97</sup>. En 1613, Paul V dans sa bulle refusa cette exclusive. Et au gré des créations d'établissements, l'Oratoire réussit à s'imposer dans le paysage éducatif français au point de rivaliser avec les collègues jésuites particulièrement. Nous avons abordé les aspects éducatifs et pédagogiques avec les limites que nous imposaient les ressources. Que proposaient les régents à leurs élèves ? Quel *Ratio studiorum* ? Quels furent les programmes et les méthodes de ces professeurs ?

Cet aspect éducatif a, tout au long des recherches, provoqué une frustration: nous n'avons pu entrer à l'intérieur d'une classe pour entendre la tessiture vocale des professeurs ou repérer quelques anecdotes croustillantes. Les cahiers d'élèves nous ont bien manqué. Nous possédons si peu de témoignages. L'organiste François Marc s'extasia devant l'organe vocal de son professeur de mérite, le père Alhoy<sup>98</sup>. Leprince d'Ardenay évoqua dans ses *Mémoires*<sup>99</sup> son passage à l'Oratoire entre 1745 et 1754. Un seul professeur le marqua durant sa longue scolarité : « *Si le père Brochard était bon, il était aussi très exact et assés sévère, cependant pendant cinq ans que j'ay passé sous lui, je nai jamais été dans le cas de recevoir aucun chatiment ny punition ; en cas de besoin, j'avois toujours un portefeuille amplement garni d'exemptions, contra omnia tela* »<sup>100</sup>. Cela n'empêcha pas le jeune élève de huit ans de s'ennuyer et de s'endormir pendant des cours en sixième : « *Grace a mon maitre d'ecole et à mon precepteur, j'étois entré assés fort en sixieme. J'ay toujours, ou à peu près, soutenu une certaine supériorité sur la majeure partie de mes condisciples : je dis à peu près car aliquando bonus dormitat homerus*<sup>101</sup>, et si les plus grands maitres sont sujets a des

---

<sup>97</sup> René Boureau, *L'Oratoire en France*, Paris, Cerf, 2011, p. 39.

<sup>98</sup> Michel Boyer, *Notice biographique musicale et littéraire sur François Marc, ancien Maître de chapelle de la cathédrale du Mans*, Monnoyer, Le Mans, 1852, p. 10.

<sup>99</sup> Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay, *Mémoires d'un notable manceau au siècle des Lumières*, édition préparée et publiée par Benoît Hubert, PU de Rennes, 2007, p. 37.

<sup>100</sup> « Contre toutes les armes », *Ibid.*, p. 37

<sup>101</sup> Quelquefois le bon Homère dormait.

*faiblesses, a plus fortes raison un ecolier, un enfant peut il parfois devier et s'ecarter de son chemin ?<sup>102</sup> ».*

Dans la troisième partie, nous avons abordé les grandes questions spirituelles de l'Oratoire, questions qui eurent des impacts certains pour le collège du Mans. Pierre de Bérulle avait institué une spiritualité sacerdotale<sup>103</sup> dont devaient se nourrir les prêtres de l'Oratoire. Dans la réalité quotidienne, la spiritualité bérullienne ne s'enseignait pas. Elle se pratiquait tous les jours du lever au coucher par les professeurs et, dans une moindre mesure, par les élèves, de la première heure à la dernière des cours. Mais les enseignants, prêtres ou laïcs, étaient également des missionnaires qui se devaient de faire partager leurs visions christologiques de Bérulle à l'extérieur de l'établissement. Deux documents, concernant une retraite spirituelle de religieuses, conservés aux Archives du diocèse, nous ont permis de nous approcher au plus près de cette spiritualité augustinienne.

L'influence des Oratoriens dépassait donc le cadre de l'établissement scolaire. Les professeurs de l'Oratoire furent confrontés au jansénisme. Et les Oratoriens adhérèrent bien volontiers aux thèses de l'évêque d'Ypres, Jansénius. Mais faut-il en conclure, comme dom Piolin, que le collège fut « un foyer infecté de jansénisme<sup>104</sup> » ? En 168 ans d'histoire, le collège du Mans ne connut que trois grandes affaires qui le déstabilisèrent : le professeur Carrier fut suspecté d'avoir dicté des thèses de Descartes à ses élèves ; le jeune régent Perier fut accusé de richérisme et d'avoir soulevé les prêtres du diocèse du Mans contre leur évêque, Monseigneur de Grimaldi ; enfin le professeur de philosophie, le père Roy, dut affronter les foudres de ce même prélat après avoir enseigné des principes jansénistes d'Auxerre.

La suppression des Congrégations par l'Assemblée nationale, en 1792, marqua un aboutissement aux mesures révolutionnaires touchant également le clergé séculier. En fait, lorsqu'on analyse de près nos sources, on constate que la Constitution civile du clergé fut davantage destructrice que les mesures de 1792. Comment cette nouvelle Constitution gallicane accéléra-t-elle la scission des Oratoriens ? Cette division à la fin de l'Ancien Régime est une problématique récurrente. Les prêtres-enseignants de l'Oratoire, en refusant la

---

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>103</sup> R. Parent et S. Dufour, *les Ministères*, Paris, Centurion, 1993, P. 56.

<sup>104</sup> Dom Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, t. V et VI, 1851.

Constitution civile, se rappelèrent qu'ils étaient d'abord enseignants mais aussi des religieux bérulliens. Ces derniers faits marquent l'aboutissement de ce travail de recherche.

## Première partie

### L'Oratoire confronté à une gestion temporelle complexe

Depuis les écoles épiscopales du Moyen Âge, l'enseignement et l'éducation ont toujours retenu l'attention et les soins de l'Eglise de France, parce que l'obligation d'annoncer l'Evangile est considérée comme une fidélité à la parole du Christ : « *Allez, enseignez toutes les nations*<sup>105</sup> », mais aussi parce que l'Eglise a eu constamment le souci de former les clercs pour instruire le peuple dans la foi chrétienne<sup>106</sup>. Au XVII<sup>ème</sup> siècle, les ecclésiastiques, presque seuls détenteurs du savoir, développèrent les petites écoles qui existaient déjà et créèrent des collèges-séminaires qui furent davantage des collèges d'humanités formant les élites nobiliaires et, surtout, bourgeoises<sup>107</sup>. Les Manceaux connaissaient-ils les Oratoriens lorsqu'ils s'installèrent du côté de la cathédrale en 1624 ? Ce n'est pas certain. Leur arrivée, dédaignée par la bourgeoisie, s'était inscrite dans la mise en place de la Contre-réforme voulue par le Clergé de France. Elle fut appliquée par un évêque soucieux d'étendre les réformes tridentines dans son diocèse avec l'appui du pouvoir royal.

#### Oratoriens ? Jésuites ?

La question a taraudé de façon cruciale l'évêque du diocèse mais également les Jésuites et les Oratoriens. « *Dès 1618, la question se posait de confier l'administration du Collège à une congrégation enseignante. Les Jésuites, qui avaient pour ainsi dire le privilège de l'éducation de la jeunesse et qui dirigeait avec éclat le collège de la Flèche, souhaitaient se voir confier le collège de Saint-Ouen. Après de nombreuses discussions, délibérations et intrigues, le 20 juillet 1624, l'évêque Charles de Beaumanoir confia l'établissement aux prêtres de l'Oratoire, congrégation fondée par Pierre de Bérulle en 1611*<sup>108</sup> ». Le choix de la congrégation de l'Oratoire pour enseigner à la jeunesse du Mans semblait évident pour l'évêque du Haut-Maine. En effet, Monseigneur de Beaumanoir de Lavardin appartenait, par affinité, à un clan, celui des Guise et des Joyeuse. Le primat du diocèse du Mans se tourna

---

<sup>105</sup> Matthieu, 28 :19, *La sainte Bible*, version nouvelle d'après les textes originaux par les moines de Maredsou, Paris, Brepols, 1962, p. 1306.

<sup>106</sup> Daniel Aris, *op. cit.*, p. 277.

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 277.

<sup>108</sup> Jean PANDOLFI, proviseur du lycée Montesquieu de 1982 à 1994, « *Du collège de l'Oratoire au lycée Montesquieu* », <http://montesquieu.lemans.free.fr/>, p. 1

vers ce réseau d'anciens ligueurs qui, après avoir usé de violences au plus haut niveau de l'Etat, s'appuiera sur la force des amitiés, dont celle de Bérulle, pour étendre son influence, de façon plus pacifique et légale, sur toute la France. Pour toute congrégation, la direction d'un collège offrait le meilleur moyen d'assurer la formation de la jeunesse. Celle proposée au Mans deviendra un modèle qui forgera de nombreux esprits d'adolescents, dont ceux de futurs révolutionnaires.

## Chapitre I

### La naissance d'un nouvel établissement religieux

Les auteurs de nos principales sources n'hésitèrent pas à puiser assez loin l'origine du collège de l'Oratoire quitte à négliger les contextes historiques des différentes périodes référencées. Mais nos documents sont anonymes. Il nous a donc paru nécessaire de mettre en évidence l'esprit partisan et gallican de ces manuscrits.

#### 1.1 Aux origines de Saint-Ouen

Une notice historique<sup>109</sup>, écrite par un érudit local, faisait remonter l'histoire du collège de l'Oratoire du Mans, donc de l'éducation secondaire dans le Haut-Maine, à l'an 1216, lorsque « *la reine Bérandère, veuve de Richard Ier, roi d'Angleterre, et comtesse du Maine, fonda dans la paroisse de Gourdain, une école dont elle confia la direction aux chanoines de l'église collégiale de Saint-Pierre*<sup>110</sup> ».

#### Justifier des origines gallicanes

Un autre document insiste sur la vocation régionale et nationale d'un établissement éducatif dont le choix de le confier à la congrégation de l'Oratoire répondit à la logique réformatrice du concile de Trente. Pour l'érudit oratorien<sup>111</sup>, la genèse de l'établissement puisait ainsi dans la période lointaine des Mérovingiens. Ce récit, rédigé dix ans après la Déclaration des quatre articles de 1682, reliait ainsi l'évêque du Mans et la monarchie franque au tout premier établissement de Saint-Ouen, « *un ancien hôpital pour pèlerins*<sup>112</sup> » et justifiait ainsi, dans le contexte janséniste particulier de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le gallicanisme des Oratoriens manceaux<sup>113</sup>. Sur l'emplacement d'un hospice, destiné à accueillir les pèlerins qui venaient faire leurs dévotions dans la cathédrale Saint-Julien, au VIII<sup>ème</sup> siècle, Herlemond Ier, évêque du Mans de 710 à 724, fonda un monastère important « *près des murs d'enceinte et à une distance très rapprochée de l'église cathédrale [...] qu'il*

---

<sup>109</sup> Notice historique sur le collège du Mans, Archives diocésaines du Mans. Fonds Brière.

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>111</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27, f°1.

<sup>112</sup> Jean Pandolfi, *op. cit.*, page 1.

<sup>113</sup> Le 19 mars 1682, à l'instigation de Louis XIV, l'assemblée générale du haut clergé vota cette Déclaration, rédigée par l'évêque de Meaux, Bossuet. Le premier article restreint l'autorité du pape au domaine spirituel. Le

mit sous le patronage de Saint-Ouen<sup>114</sup> ». Occupant le quadrilatère borné par la rue des Fossés-Saint-Ouen, le chemin des Cordeliers à la Croix de Pierre, la rue du Mont-Barbet et le jeu de paume situé derrière l'Écu de Bretagne, ce monastère fut plus tard érigé en cure paroissiale sous le nom de Saint-Ouen des Fossés, car elle était située près des fossés du château<sup>115</sup>. A la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, le rédacteur du terrier, peut-être le préfet des études, commença la monographie du collège manceau au Moyen-Âge, lors du règne de Dagobert II, avec une imprécision chronologique dans le texte<sup>116</sup> : « *Jésus Maria 15 novembre 1692 Etablissement de cette maison Il paraist par le pontificat des évêques du Mans imprimé en 1682 que Herlemont<sup>117</sup> premier, évesque du Mans batit & fonda cette maison, y établit des moines sous la conduite d'un prestre nommé Susfrede, & ly obligea de recevoir les pélerins qui venaient par dévotion au tombeau de saint Julien ; la chapelle de la maison fut dédié à saint Oüen, archevesque de Rouen. Le 1<sup>er</sup> janvier de l'an 718<sup>118</sup>, Dagobert second l'an 2 de son règne accorda les lettres patentes pour ce nouvel établissement, elles se trouvent dans le dit pontifical d'Herlemont. Dans le neuvième siècle un noble s'empare de cette maison & en jouit injustement pendant sa vie ; sa postérité en hérita comme d'un bien paternel pendant plus deux cent ans jusque<sup>119</sup> [mots raturés] sa douzième siècle, cela servait dans la donation d'Hildebert<sup>120</sup> » ». Cette volonté de rattacher ainsi l'établissement manceau à un évêque et à un roi carolingien s'expliqua par le gallicanisme<sup>121</sup> qui voulait s'imposer face à l'application*

---

deuxième affirme la primauté des conciles et de la coutume sur l'autorité de la papauté. Le troisième défend l'Église gallicane, et le quatrième article nie l'infaillibilité du pape.

<sup>114</sup> Dom Paul Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. 398. Cité par Daniel Aris, *La vie intellectuelle dans le Maine*, p. 314.

<sup>115</sup> Julien-Rémy Pesche, opus cité, t. III, p. 354 ; A. Reeb, « Le collège-séminaire de l'Oratoire du Mans (1624-1791) », *Revue historique et archéologique du Maine*, 1911, p. 7 ; Daniel Aris, opus cité, p. 314.

<sup>116</sup> A.D. 72, D ADDITIF 27, f°1.

<sup>117</sup> Herlemond I, évêque du Mans entre 710 et 724.

<sup>118</sup> En 678 ? Dagobert II a régné sur la France d'Austrasie entre 676 et 679.

<sup>119</sup> L'expression suivante, illisible, a été raturée.

<sup>120</sup> Hildebert, évêque du Mans entre 1097 et 1125.

<sup>121</sup> Le substantif gallicanisme a été forgé au XIX<sup>ème</sup> siècle, pour désigner les différentes formes de résistance au pouvoir pontifical, héritées du Moyen Âge et de l'époque moderne. Combattu par les partisans de l'ultramontanisme, le gallicanisme a essentiellement deux composantes. L'une est politique et affirme l'autonomie du domaine politique par rapport au domaine religieux et en premier lieu par rapport au pape, tout en prévoyant en revanche un contrôle de l'Église par l'État, au nom de l'ordre public. L'autre est théologique et veut limiter la primauté pontificale dans l'Église. L'adjectif ultramontain et le substantif qui en dérive ont d'abord un sens géographique, désignant ce qui en France, en Italie ou dans le monde germanique, est au-delà des monts, c'est-à-dire des Alpes. Ces termes se sont chargés d'un contenu polémique visant non un système de pensée constitué, mais toute tendance perçue comme une atteinte aux traditions religieuses nationales. Ultramontain souligne l'unité de l'Église autour du siège romain. En France, le terme utilisé d'abord contre les Jésuites vise finalement les doctrines opposées au gallicanisme. D'après Brigitte Waché, « Le gallicanisme selon Mgr Bouvier », *Revue historique et archéologique du Maine*, tome 10, 2010, p. 129.

des réformes tridentines. Un vitrail de l'église Saint-Nicolas de Coulaines, aujourd'hui disparu, rappela ce récit : «*dominus Helemundus cenomansis episcopus urbis successor Berami fecit et extruxit juxta civitatem cenomanensem oratorinensem celulam in honorem sancti audoem tempore dagoberti Secundi Francorum Regis circa anno dni 717*»<sup>122</sup>. Et c'est bien sur ce point que partisans et adversaires des jésuites et des oratoriens s'affrontèrent entre 1618 et 1624 lorsqu'il s'agissait de transférer le séminaire du Mans à une des deux principales congrégations enseignantes.

## 1. 2 Déjà la question financière

Les Oratoriens manceaux, à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, insistèrent donc sur les fondations de leur établissement comme si, en référence au saint patron du lieu, Saint-Julien, le passé et le présent étaient reliés. A la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, le collège du Mans cherchait-il toujours à justifier son existence dans le Haut-Maine ? L'auteur du manuscrit s'interrogea également sur les aspects temporels de l'établissement jusqu'à la création du séminaire. Ces questions financières hantèrent les supérieurs du collège de l'Oratoire jusqu'à la Révolution française. «*Un gentilhomme descendu de ces usurpateurs nommé Fulcon des Morties, s'étant fait religieux dans l'abaïe de Saint Aubin d'Angers y porta son bien, cette maison et ses revenus : l'abé gisant et ses religieux demandèrent à Hildebert, évêque du Mans, qu'il ratifiast ce don en faveur de leur abaïe, cet évêque leur donna cette maison du consentement du chapitre. L'acte de donation de consentement en original dans l'abaïe de St Aubin d'Angers, il est daté du mois de novembre 1099*<sup>123</sup>. Dans le treizième siècle les biens des R.R.P.P. Bénédictins ayant été partagés en prieurés, en cures, cette maison suivit le sort des autres et commença d'avoir un prieur et un curé auxquels ses revenus furent divisés : ce partage a subsisté jusqu'à la fin du seizième siècle<sup>124</sup>».

---

<sup>122</sup>Dans son *Dictionnaire topographique historique et statistique de la Sarthe*, J.-R. Pesche reprend cette version des faits: « cette église paroissiale était à l'origine, celle d'un hospice destiné aux pèlerins qui venaient faire leurs dévotion dans l'église de Saint-Julien. Elle avait été fondée par l'évêque Herlemont ou Berlemont Ier, de 710 à 730, et fut érigée en paroisse sous le nom de Saint-Ouen-des-Fossés, parce qu'elle était placée tout près de ceux qui entouraient le château de ce côté », p. 354.

<sup>123</sup> La phrase suivante a été écrite plus tardivement, en 1754 : «*Arm. I. Elle n'y est plus ayant été vendue*». La source originale a donc disparu.

<sup>124</sup> Notice historique, *op. cit.*, p. 2.

## Un petit séminaire tridentin ?

Le futur collège oratorien du Mans offrit l'exemple exceptionnel d'un collège urbain né d'un séminaire<sup>125</sup> fondé par l'évêque en conformité avec les décrets du concile de Trente. Selon Dominique Julia et Willem Frijhoff, l'appellation de séminaire recouvre des réalités fort disparates. Le concile de Trente avait voté, le 14 juillet 1563<sup>126</sup>, le décret *Cum adolescentium aetas* instituant l'obligation de fonder dans chaque diocèse un séminaire auprès de la cathédrale. Le séminaire tridentin était ainsi conçu comme un établissement destiné aux adolescents. Ceux-ci, âgés de douze ans au moins, devaient savoir lire et écrire convenablement. Les décrets de la XXIII<sup>ème</sup> session du concile de Trente tenue sous Pie IV le 15 juillet 1563 précisèrent que : « *Les jeunes gens, s'ils ne sont pas bien élevés et bien instruits, se laissant aisément aller à suivre les plaisirs et les divertissements du siècle, et n'étant pas possible, sans une protection de Dieu très-puissante et toute particulière, qu'ils se perfectionnent et persévèrent dans la discipline ecclésiastique, s'ils n'ont été formés à la piété et à la religion dès leur tendre jeunesse, avant que les habitudes des vices les possèdent entièrement : le saint concile ordonne que toutes les églises cathédrales, métropolitaines et autres supérieures à celles-ci, chacune selon la mesure de ses facultés et l'étendue de son diocèse, seront tenues et obligées de nourrir et élever dans la piété et d'instruire dans la profession et discipline ecclésiastique un certain nombre d'enfants de leurs villes et diocèse ou de leur province, si dans le lieu il ne s'en trouve pas suffisamment, en un collège que l'évêque choisira proche des églises mêmes, ou en quelque autre endroit commode pour cela. On n'en recevra aucun dans ce collège qui n'ait moins de douze ans, qui ne soit né de légitime mariage et qui ne sache passablement lire et écrire, et dont le bon naturel et les bonnes inclinations ne donnent espérance qu'il sera pour s'engager à servir toute sa vie dans les fonctions ecclésiastiques*<sup>127</sup> ». Autrement dit, ce serait avant tout un petit séminaire,

---

<sup>125</sup> Le seul document d'archives sur le séminaire du Mans est une ode pamphlétaire écrite en latin. Marie-Madeleine COMPERE et Dominique JULIA, *Les collèges français, 16<sup>ème</sup>-18<sup>ème</sup> siècles, T. 2, France du Nord et de l'Ouest*, Paris, Editions du CNRS, 1988.

<sup>126</sup> Quelques mois après les violences dans les grandes villes occupées par les protestants. «*Au Mans, couvents et églises furent pillés et saccagés. Le trésor de la cathédrale fut enlevé, les titres et manuscrits incendiés. Les catholiques, affolés, fuirent la ville, qui demeura pendant trois mois aux mains des troupes protestantes*». Jean-Marie Constant, *La Ligue*, Paris, Fayard, 1996, p. 44.

<sup>127</sup> *Histoire du concile de Trente* par le P. Sforza Pallavicini [...], éd. Citée, t. I, col. 107-108 ; cité par Daniel Aris, pp. 314-315.

alternative cléricale de ce qui serait bientôt le collège<sup>128</sup>. En 1599, l'évêque Claude d'Angennes<sup>129</sup> (1587-1601), pour «répondre aux besoins de l'Eglise et de la Société<sup>130</sup>» dota le futur établissement avec la cure de Saint-Ouen (le supérieur devenant le desservant de la paroisse)<sup>131</sup>. Celui-ci reçut une contribution de six cents livres octroyée lors d'une délibération du corps de ville<sup>132</sup>.

### Un séminaire contesté ?

L'évêque du Mans avait été un homme de confiance d'Henri III. Il fut ainsi choisi pour « rhabiller avec honneur<sup>133</sup> » les relations avec le souverain pontife, Sixte V. Frère de deux des plus proches conseillers du roi, les sieurs de Rambouillet et de Maintenon, ce prélat n'avait jamais remis en question sa fidélité au monarque. C'est pourquoi les ligueurs s'employaient à salir sa réputation. Il était brocardé dans un sonnet qui se moquait de ce « misérable prélat », ce « faible roseau de cour » ayant trahi Jésus-Christ pour complaire aux grands. Au Mans, il avait tenté de faire respecter l'autorité royale, mais s'est heurté aux activistes catholiques, y compris au sein du chapitre cathédral<sup>134</sup>. Par sa bulle du 23 novembre 1599, le pape Clément VIII « autorisa la permutation de la cure de Saint-Ouen, qui était une dépendance de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, avec celle de Pringé, qui était à la disposition de l'évêque du Mans ; le Pontife érigea la première en séminaire, lui donna le principal pour curé, et permit d'unir trois bénéfices simples à l'établissement<sup>135</sup> ». Un curieux document, une élégie écrite dans un latin et un style érudit de la Renaissance, fit allusion à cette fondation<sup>136</sup> et confirme les difficultés rencontrées par le séminaire. Ce poème

---

<sup>128</sup> Dominique Julia et Willem Frijhoff, *Les oratoriens et l'espace éducatif français du règne de Louis XIV à la Révolution française, Le Collège de Riom et l'enseignement oratorien en France au XVIIIème siècle, textes réunis et présentés par Jean Ehrard*, p. 17.

<sup>129</sup> Claude d'Angennes succède à son frère comme évêque du Mans, député du Clergé aux Etats de Blois, Ambassadeur auprès du Pape Pie V. Son frère, Charles d'Angennes, se déplaçait de manoir en manoir pour enrôler les seigneurs dans une Ligue du Maine.

<sup>130</sup> Paul Bouchy, proviseur du lycée Montesquieu, « *Lycée du Mans* », *Etude par les soins de l'Association de l'Amicale des Anciens Elèves*, Le Mans, Association ouvrière de l'imprimerie Drouin, 1922, p. 2.

<sup>131</sup> Nous aborderons plus loin la question des revenus du collège de l'Oratoire.

<sup>132</sup> Thomas Cauvin, *Extrait des registres de l'hôtel de ville du Mans, suivi de la liste des gouverneurs et lieutenants-généraux du Maine ; et d'une notice sur Ambroise Paré*, Le Mans, Monnoyer, 1835, p. 23.

<sup>133</sup> Cité, entre guillemets, par Nicolas Le Roux, *Un régicide au nom de Dieu. L'assassinat d'Henri III*, Paris, NRF, Gallimard, 2006, p. 250.

<sup>134</sup> Nicolas Le Roux, *Ibid.*, p. 250.

<sup>135</sup> Dom Paul Piolin, *op. cit.*, t. V, p. 627 ; Daniel Aris, *op. cit.*, p. 315.

<sup>136</sup> Une plaquette de cinq feuillets sans pagination, sans indication de lieu, ni de date, contenant des vers, et signée R. Gareus, dédiée « R.D.D. CLAUDIO D'ANGENNES, CENOMANENSIVM ANTISTITI, VIGILANTISSIMO ». Mais, à la lecture de ces vers, il est possible de dater l'ode vers les années 1600-1601. La prudence s'impose ici.

défendit l'honneur du prélat manceau, pour un établissement qui apparaissait contesté : « *Du bâtiment du séminaire du Mans. Quels sont ces travaux qui ont changé la face de ces lieux ? Quel est cet art qui si vite a créé cette noble œuvre ? Qui a semé ces prairies sur des coteaux rocailloux ? Qui a dressé ces nouveaux toits sur ces crêtes de ronces ? Qui a mandé les Muses dans cet enclos jusque-là stérile et vide ? Et y a fait sourdre la fontaine des Piérides ? Ma vue me trompe : ce ne sont pas là des travaux humains, mais l'œuvre de quelque dieu ?*<sup>137</sup> *Mais quel que soit ce dieu, il a aimé sa ville et ses habitants, auxquels il a conféré de tels avantages*». <sup>138</sup> Un synode diocésain, convoqué le 2 mai 1600, décidait de subventionner à hauteur de 2 300 écus la construction du bâtiment, qui était immédiatement entreprise<sup>139</sup>. Au cours de ce même synode, Michel Aubourg, docteur en théologie et curé de Marolles, fut nommé principal du collège-séminaire et placé sous l'autorité de l'évêque, de deux chanoines et de deux députés du diocèse.

### **Un collège plutôt qu'un séminaire**

Le séminaire fut confirmé par lettres patentes d'Henri IV du 26 juillet 1601 et enregistré au Parlement<sup>140</sup>. Après la mort du prélat (15 mai 1601) qui inaugurait une longue vacance de siège épiscopal, le clergé poursuivait son œuvre en unissant les deux bénéfices au nouvel établissement. Didier Rebut évoque dans son *Histoire du Lycée du Mans* la réunion de deux écoles, celle de Gourdain et celle de la Juiverie, le « *plus ancien collège*<sup>141</sup> *connu dans la ville du Mans qui appartenait moitié à la ville du Mans* »<sup>142</sup>. Le premier séminaire, issu de la Réforme tridentine dans le Haut-Maine, fut donc installé sur l'emplacement du prieuré médiéval de Saint-Ouen-des-Fossés. Il se situait hors des murs de la vieille ville mais suffisamment proche de la cathédrale pour y amener les très jeunes séminaristes. La première ouverture des classes s'effectua en 1601 sous la direction du maître et théologien

---

<sup>137</sup> Ibid. f° 5.

<sup>138</sup> Ibid. f°6. La traduction de cette plaquette a été entreprise par le Père de Courville, latiniste, bénédictin à l'abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

<sup>139</sup> « Le clergé du diocèse accorda, sur ses décimes, une somme de 1500 écus ; en sus d'une autre de 800 écus, déjà employée, pour la construction des bâtiments et consentit à ce qu'il pût être levé, pour le même objet, un tiers des décimes ordinaires, pour cette fois seulement. L'évêque ajouta à ces dons, celui d'un terrain qui lui appartenait, afin d'en faire le jardin de la maison ». Pesche, *Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe*, Paris, Le Mans, 1829, p. 574.

<sup>140</sup> Didier REBUT, « Histoire du lycée du Mans », *Congrès des Sociétés Savantes, Mémoire*, Le Mans, 1895, p. 7.

<sup>141</sup> En fait, il s'agissait de deux écoles, vraisemblablement des « régences latines », qui furent instituées par des clercs au XV<sup>ème</sup> siècle, où l'on y enseignait la lecture, l'écriture, le calcul, quelques éléments de latin, peut-être de la rhétorique. Les fondateurs des « petites écoles » se trouvaient au bas de l'échelle des pouvoirs. Curés, seigneurs ruraux ou simples paroissiens, à l'époque, l'enseignement élémentaire était une affaire privée.

<sup>142</sup> Didier REBUT, op. cit., p. 7.

Michel Aubourg. Y furent enseignées principalement la grammaire, les humanités, la rhétorique, la musique et la philosophie<sup>143</sup> et bien évidemment la théologie, le tout en latin: « *Supérieur du Séminaire*<sup>144</sup> ; toi à qui notre garde est confiée ; Toi qui laisses les Muses former tranquillement le cercle de leurs jeux ; Toi à qui revient de cultiver ce champ des études ; Et vous qui enseignez la théologie avec un art sans reproche ; Et donnez (aux élèves) d'en avoir connaissance ; Et toi qui exposes sans relâche les secrets de la logique ; Et enseignes aux enfants les premiers éléments de la science ; [...] <sup>145</sup> » Jusqu'à la suppression du collège, en 1792, les supérieurs oratoriens, les évêques et les édiles manceaux prolongeront ce récit en rappelant, dans tous les actes notariés, que l'établissement oratorien était avant tout un « collège-séminaire ». « *Collège-séminaire du Mans* » : Isabelle Brian<sup>146</sup> en donne une explication qui vient ainsi compléter la définition proposée par Dominique Julia et Willem Frijhoff. Le terme de *seminarium* était souvent confondu, dans les textes mêmes produits par ces institutions avec le terme de *collegium*<sup>147</sup>. Le fameux décret du concile de Trente sur les séminaires préconisait, en fait, la création de collèges destinés à recevoir de jeunes garçons à partir de douze ans et à servir de pépinières (*seminaria*) pour les futurs clercs. L'ouverture, au sens d'instruction secondaire pour l'enseignement des arts, se situait ainsi à la confluence entre une demande de formation générale des jeunes gens et la nécessité, pour les institutions ecclésiastiques, de se renouveler en formant toujours de nouveaux membres et en recrutant si possible les meilleurs. Avec l'irruption des congrégations religieuses sur la scène scolaire, dont celles de l'Oratoire et des Jésuites, et la place vite incontournable qu'occupaient les plus prestigieuses d'entre elles, collèges, noviciats et séminaires étaient souvent étroitement liés, voire confondus<sup>148</sup>.

Reste néanmoins que le collège de l'Oratoire du Mans accueillera entre 1774 et 1789

---

<sup>143</sup> Martine BARILLY-LEGUY, « Le manuscrit sur parchemin de la Fondation des Escolles de Saint-Benoist », *Bulletin de la Société d'Agriculture Sciences et Arts de la Sarthe*, n°864, Numéro Spécial 2010, 2012, p. 18.

<sup>144</sup> Les quatre supérieurs du séminaire connus : les Pères Aubourg (1601-1606), Houdayer (1606-1619), Marquent et Gauquelin.

<sup>145</sup> R. Gareus, *Ibid.*, p. 10.

<sup>146</sup> Isabelle BRIAN, « *Le séminaire noble, une importation italienne* », dans *Quadricentenaire de la fondation de la Flèche. Quatre siècles de l'éducation sous le regard de l'Etat. Actes du colloque universitaire organisé les vendredi 2 et samedi 3 avril 2004 à la Flèche par le Prytanée Militaire et l'Université du Maine, avec le concours du Conseil Général de la Sarthe et de la ville de la Flèche.*

<sup>147</sup> *Idid.*, p. 7.

<sup>148</sup> *Idid.*, p. 8.

416 étudiants qui se destineront à l'état ecclésiastique dans le Haut-Maine sur les 1 170 futurs clercs recensés par Alex Poyer<sup>149</sup>, soit 35,5 %.

### **Un séminaire mal adapté à la demande du clergé local ?**

Le séminaire du Mans de 1599 fut donc une institution issue de la Réforme tridentine spécialisée dans la formation des futurs ecclésiastiques de l'Eglise de la Contre-Réforme. Pouvait-il ne pas intéresser les garçons qui ne se destinaient pas à la cléricature ? Chez les Bodereau, comme dans d'autres familles de la magistrature mancelle, les enfants n'allèrent pas au « collège-séminaire<sup>150</sup> ». Ils ne se destinaient pas forcément à la prêtrise. Ils préféraient, pour la majorité d'entre-eux, poursuivre le chemin tracé par leurs pères, dans la robe.

En l'absence de sources, nous connaissons mal l'histoire du premier séminaire du Mans. Comprendre son échec relève donc davantage de l'interprétation. Dans son chapitre consacré aux séminaires, Marc Venard<sup>151</sup> n'évoque pas celui du Mans. En fait, à regarder de près les programmes, le séminaire manceau s'apparentait davantage à un collège d'humanités. Y inculquait-on la piété ? Les sacrements ? La liturgie ? Le catéchisme ? La formation de base des futurs prêtres ? Aucun document ne permet de répondre à cette série de questions. Selon Jean Quéniart, c'était dans la première moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, et pas avant, que les prêtres des paroisses, ceux qui avaient directement la charge des âmes, recevaient enfin dans les séminaires ou les collèges, lors des conférences et des synodes, et par les livres, la formation intellectuelle, morale et spirituelle qui devait leur permettre de jouer un rôle efficace dans cette œuvre de normalisation sociale et morale<sup>152</sup>. Le collège de l'oratoire du Mans assurera ainsi cette formation intellectuelle aux futurs ecclésiastiques. L'ode « anonyme » de R. Gareus<sup>153</sup> consacrée à Monseigneur Claude d'Angennes faisait allusion à de nombreuses difficultés rencontrées par le petit séminaire à cette époque. Et la préface, seule partie de l'œuvre en prose, supposa que le prélat, peu soutenu localement, défendit son auteur contre des esprits critiques qui agitaient le clergé du Mans. S'agissait-il

---

<sup>149</sup> Alex Poyer, *Devenir curé dans le diocèse du Mans au 18<sup>ème</sup> siècle*, Thèse pour le doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Université de Haute-Bretagne, Rennes, 1986, p. 65.

<sup>150</sup> Martine Barilly-Leguy, « Le manuscrit sur parchemin de la Fondation des Escolles de Saint-Benoist », *Bulletin de la Société d'Agriculture Sciences et Arts de la Sarthe*, Mémoires, année 2010, paru en 2012, p. 19.

<sup>151</sup> Marc Venard, *Le catholicisme à l'épreuve dans la France du XVI<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 2000, Cerf.

<sup>152</sup> Jean Quéniart, *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au 18<sup>ème</sup> siècle*, thèse présentée devant l'Université de Paris I, Lille III, 1977, p. 646.

d'un pamphlet contre le chapitre cathédral du Mans ? Mais celui-ci demeura bien trop imprécis pour que nous puissions en tirer des conclusions hâtives. Dans un premier temps, l'auteur se montra élogieux à l'égard de son évêque. En était-il un proche ? « *Quoique guère savant, je sais quand même, sage et érudit prélat, que proclamer vos louanges revient à éclairer le soleil de midi des rayons d'une petite lampe fumeuse, quand tant d'hommes de grand mérite s'en sont déjà acquittés excellemment*<sup>154</sup> ». La suite de cette poésie laisse entendre que son auteur<sup>155</sup> participa à la mise en place du séminaire. Il ne pouvait donc que défendre les intérêts du lieu et son fondateur, l'évêque du Mans. « *J'ai composé par manière de jeu ces poèmes, comme une mise à l'épreuve de mon savoir-faire, tandis que je m'employais à bâtir les murs de votre séminaire. Puissent-ils, aux heures de délassement, vous délecter, et vous reposer de vos tâches accablantes*<sup>156</sup> ». Dans cette ode élogieuse, l'auteur fit allusion à des critiques liées aux fonctions politiques qu'avait endurées le prélat, considéré par ses opposants manceaux comme un homme-lige d'Henri III. « *Peu m'importent les titres et les vanités que sont les honneurs mondains. Je n'ai pas été éduqué à jouer les parasites et je n'entends pas mentir*<sup>157</sup> ». En 1577, le roi de France nomma ainsi Mgr d'Angennes, Président en la cinquième Chambre des enquêtes et surtout il l'envoya à Rome obtenir de Sixte V, l'absolution de la mort du cardinal de Guise<sup>158</sup>, pourtant assassiné sur ordre d'Henri III lui-même. Cette poésie révèle donc un clergé manceau fort divisé. Et le séminaire, bien que répondant aux volontés de former des jeunes ecclésiastiques dans l'esprit tridentin, apparaissait fort inopportun pour les ligueurs catholiques du Haut-Maine. « *Aussi ne-veux-je point avoir d'autre patron que votre Prudence, pour défendre ces humbles productions des calomnies envieuses de certains «pustuleux*<sup>159</sup> », calomnies sans aucun sel ni esprit. Qu'ils gardent leurs morves (?<sup>160</sup>) hostiles et sans repos, leurs cerbères qui ne font qu'aboyer et ronger ce qui leur reste de conscience. Ma science n'a que faire d'approbateurs superficiels ; elle demande à être examinée<sup>161</sup> ». Dix ans après l'assassinat d'Henri III, 2 août

---

<sup>153</sup> C'est le seul document de première main que nous possédons. Gareus était bien évidemment un nom d'emprunt.

<sup>154</sup> Gareus, *op. cit.*, p. 1.

<sup>155</sup> Michel Aubourg ?

<sup>156</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>157</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>158</sup> Moreri, *Le grand dictionnaire historique, ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane [...]*, chez Jean Brandmuller, 1720, p. 349.

<sup>159</sup> Le Père de Courville précise dans sa traduction : « sic ».

<sup>160</sup> Points d'interrogation du traducteur.

<sup>161</sup>R. Gareus, *op. cit.*, p. 1.

1589, il semble bien que ses opposants avaient toujours de la rancœur envers le roi et l'évêque du Mans.

### **Pour le Mans, des questions sans réponse**

Les raisons de cet échec apparaissaient dans un premier temps politiques. Mais si elles sont juste allusives et polémiques dans les propos de Gareus, elles peuvent être dans un deuxième temps repérées dans le célèbre courrier que Vincent de Paul adressa à Monsieur Codoing, supérieur de la Mission à Rome, en 1644. Selon le fondateur des congrégations des Filles de la Charité et de la Mission, les séminaires étaient des établissements qui accueillaient des enfants trop jeunes et qui ne semblaient pas suffisamment armés pour offrir une instruction à la pratique pastorale. Egalement, vingt ans après la fondation du collège manceau, le père Vincent, ultramontain, s'inquiétait pour la France d'une organisation trop gallicane des séminaires. « [...] *L'expérience fait voir néanmoins que de la façon qu'on l'exécute à l'égard de l'âge des séminaristes, la chose ne réussit pas, ni en Italie, ni en France, les uns se retirant avant le temps, les autres n'ayant pas d'inclination à l'état ecclésiastique, les autres se retirant dans les communautés, et d'autres fuyant les lieux auxquels ils sont liés d'obligation par leur élèvement et aimant brusque fortune ailleurs. Il y en a quatre dans le royaume, à Bordeaux à Reims, à Rouen et ci-devant un à Agen. Ni l'un ni l'autre de ces diocèses n'en reçoivent aucun bon effet ; et je crains que, hors Milan et Rome, les choses ne soient de même en Italie [...]. Il y a autre chose qui a de fâcheuses suites, c'est l'obligation de rendre compte au seigneur-évêque et à tous chapitres, quoique la chose semble raisonnable (...) <sup>162</sup> ».*

Ainsi le Père Vincent se montra fort critique sur la conception même des séminaires ordonnés par le concile de Trente. Le second reproche paraît le plus intéressant. Il portait sur la soumission des séminaires aux autorités diocésaines, évêque et chapitre. Vincent de Paul défendit la cause des Jésuites. Il s'opposa ainsi aux jansénistes<sup>163</sup> : une pierre dans le jardin des Oratoriens ? Pour le Mans, nous pouvons avancer aussi une autre hypothèse sur l'échec du séminaire : le chapitre collégial de Saint-Pierre-la-Cour, qui avait le monopole éducatif au Mans, pouvait souhaiter la fin d'un établissement, concurrent du collège Saint-Benoît. En tout cas, il ne semble pas que la fermeture de cette école pour jeunes séminaristes ait

---

<sup>162</sup> Marc Venard, *op. cit.*, p. 117.

<sup>163</sup> *Revue catholique*, première année, t. 1, Paris, 1830, p. 164

profondément marqué les esprits manceaux. Mais cette question demeure sans réponse. Dans la capitale du Haut-Maine était instauré, depuis longtemps déjà, un établissement qui fonctionnait bien et dont le programme ressemblait à celui du séminaire : le collège Saint-Benoît. Seul établissement au Mans, la bourgeoisie mancelle y inscrivit naturellement ses fils.

### **1.3 Le collège Saint-Benoît, un concurrent pour le futur collège de l'Oratoire**

Au début du XVII<sup>ème</sup>, avant l'arrivée des Oratoriens, la situation de l'enseignement au Mans ne semblait guère reluisante. La cité mancelle ne possédait pas d'université comme sa voisine angevine. Les établissements locaux étaient de petites structures dépendant exclusivement du chapitre collégial Saint-Pierre-la-Cour où les enfants apprenaient, en latin, le minimum : de la grammaire et du chant. Comme Armand Bellée le précise dans son étude : « *Les grands nombres établissements d'instruction étaient surtout des écoles de grammaire et de chant, et la nomination des maîtres, dans la ville et quinte du Mans appartenaient exclusivement au chapitre de Saint-Pierre-de-La-Cour*<sup>164</sup> ».

#### **D'abord les petites écoles**

Le collège jésuite de la Flèche, à quelques lieues du Mans, mais dans la province d'Anjou, comptait presque 2 000 élèves en 1626 dont 299 pensionnaires<sup>165</sup>. C'était dans cet établissement royal que les Bodereau, du Mans, envoyaient leurs fils. Sous l'Ancien Régime, les collèges étaient divisés en trois catégories. Les collèges « de plein exercice » qui comportaient des cycles complets de grammaire (quatre classes : de la sixième à la troisième), d'humanités et de rhétorique (deux classes), et de philosophie (deux classes). Au niveau inférieur, les collèges ne possédant pas de cycle philosophie, étaient nommés « les collèges d'humanités ». Enfin, les écoles de grammaire ou « régence latines » ne connaissaient que le premier cycle et ne servaient que d'appoint à l'enseignement élémentaire (apprentissage de rudiments de latin)<sup>166</sup>. Avant le cycle du collège, les enfants pouvaient passer par des petites écoles appelées « écoles élémentaires<sup>167</sup> ». Ils y recevaient

---

<sup>164</sup> Armand Bellée, *Recherche sur l'instruction publique dans le département de la Sarthe avant et pendant la Révolution*, le Mans, 1875, p. 176.

<sup>165</sup> Armand Bellée, *Ibid.*, p. 123.

<sup>166</sup> <http://www.lacropole.info/liste-culture-a-societe/85-histoire/234-les-colleges-dans-la-france-moderne-fin-xvie-debut-du-xviii>.

<sup>167</sup> François Lebrun, Marc Venard, Jean Quéniart, *Histoire de l'Enseignement et de l'éducation, II. 1480-1789, De Gutenberg aux Lumières*, Paris, Perrin, 1981, p. 239.

surtout une instruction religieuse, une éducation morale et les bases du savoir : lire, écrire et compter. Cette première instruction était au libre choix des parents.

Au cours du XVI<sup>ème</sup> siècle, par deux fois, l'Église rappela solennellement l'attention qu'elle portait aux fonctions de maître d'école : lors de sa neuvième session, tenue le 5 mai 1514, le concile de Latran prescrivit aux maîtres d'écoles et aux précepteurs : « *d'instruire leurs enfants ou leurs adolescents en grammaire et en rhétorique et autres matières semblables, mais encore [...] de leur enseigner ce qui concerne la religion, par exemple les préceptes divins, les articles de foi, les hymnes sacrées et les psaumes ainsi que la vie des saints*<sup>168</sup> ». Dans les familles nobles ou bourgeoises, les enfants avaient souvent un précepteur. Jean-Baptiste Leprince d'Ardenay raconta ses premières émotions éducatives avant d'entrer à l'Oratoire du Mans, en 1745. Il eut dans un premier temps un précepteur et une préceptrice, l'un pour l'apprentissage de la lecture, l'autre pour l'écriture, puis intégra les petites écoles : « *Mes parens s'occupèrent, de bonne heure des moyens de former mon esprit et mon cœur. Je dois à leurs soins assidus tout ce que je puis valoir [...]. Des que je fus capable de quelque intelligence, on m'enseigna a lire ; j'ay l'obligation de cette premiere connoissance a l'abbé desiles. Je conserve le plus tendre souvenir de ses complaisances et de ses bontés. Mlle Aubry l'ainée, bonne maitresse, mais seche et severe, me commença pour l'écriture. Sitôt que je pus grifonner, j'appris les elements de la langue latine ; on m'envoia aux petites écoles, chez M. Briffaut ; il avait dès lors la reputation bien meritée d'un excellent humaniste. Je luy dois les bons principes de la latinité qui m'ont dans le cas de faire mes etudes avec plus de facilité*<sup>169</sup>».

Mais pour son père, commerçant, les leçons n'étaient pas suffisantes pour que Jean-Baptiste puisse intégrer le collège réputé du Mans et connaître une promotion sociale. Il lui offrit donc en même temps un troisième précepteur. « *Pour seconder le zèle de ce bon maitre, mon père, qui ne désiroit que mon avancement, me donna un précepteur. Il choisit l'abbé Boyère, qui n'avait pas encore 18 ans, mais il etoit sage, d'excellentes mœurs, gay, doux, honeste et complaisant et il avoit fait de bonnes études. Il gagna facilement mon*

---

<sup>168</sup> Concile de Latran, session IX, «Bulle reformationis Curiae-Reformationis curiae et aliorum », voir abbé Constant Tonnelier, *L'École catholique en Mayenne (du XIII<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècle). Un service public d'Église*, Paris, Institut catholique de Paris, Faculté de Droit canonique, 1981, p. 27, n° 1.

<sup>169</sup> Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay, *Mémoires d'un notable manceau au siècle des Lumières (1737-1817)*, édition préparée et présentée par Benoît Hubert, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, p. 32.

*amitié et merita bientôt la confiance de mes parens [...]»<sup>170</sup> ». L'enseignement des petites écoles a bénéficié d'attentions supplémentaires qui amplifièrent leur développement commencé au cours du XVI<sup>ème</sup> siècle<sup>171</sup>. Dans le Haut-Maine, l'évêque Louis de La Vergne-Montenard de Tressan rappela, lors du synode tenu le 15 septembre 1672, la nécessité d'éduquer les enfants dès le primaire. « *L'un des commandements donnés de la part de Dieu par le Sage, est de former les enfans dans leur jeunesse, ce qui se fait principalement dans les petites écoles. Pour cet effet, nous ordonnons à tous nos doyens ruraux dans leur ressort, et à tous les curés dans leurs paroisses d'en établir au moins une pour les garçons une pour les filles dans chaque paroisse*<sup>172</sup> ». La mixité fut interdite pour préserver la pureté des mœurs. Les classes de filles devaient être tenues par « une veuve ou fille de vertu & de suffisance nécessaire<sup>173</sup> ». Mais l'enseignement proprement dit était, dans les classes gratuites, limité aux rudiments. Elles apprenaient à « lire et à écrire »<sup>174</sup>. Et il fut confirmé que : « *Les Maistres & Maitresses d'Ecoles auront soin d'apprendre à leurs Ecoliers à prier Dieu & de les instruire au Catechisme & suivre exactement le Reglement qui leur sera par nous donné*<sup>175</sup> ». Daniel Aris, qui a examiné les fondations pour le Haut-Maine, a constaté que les Ordonnances épiscopales ont toujours été respectées au XVII<sup>ème</sup> siècle et que leur application n'a pas créé de difficultés.*

### **Un collège pour les fils d'une bourgeoisie conservatrice**

Le seul collège « d'humanités » important était celui de Saint-Benoît, « *situé près des rues de la Porte Sainte-Anne et de la Tannerie*<sup>176</sup> » au Mans. Il fut fondé le 16 mai 1528 par le chanoine Jehan Dugué, licencié en droit. Une formule empruntée dans le *Livre de l'Ecclésiaste*, « *Memeto Finis. Eccli. 36*<sup>177</sup> » est toujours gravée sur le fronton du collège, devenu un gîte. Cette interpellation publique rappelle aux élèves le sens de l'éducation

---

<sup>170</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>171</sup> Daniel Aris, *op. cit.*, p. 279.

<sup>172</sup> Olivier Daunus, *Les Ecoles élémentaires dans le Haut-Maine puis dans le département de la Sarthe du XVI<sup>ème</sup> siècle jusqu'en 1799*, Mémoire de maîtrise d'Histoire Moderne, Université Catholique de l'Ouest, décembre 1990, p. 13.

<sup>173</sup> *Ordonnances de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Evêque du Mans. Faites et publiées au synode. Tenu le 15 septembre, mil six cens soixante-douze*. Le Mans, Hierôme Olivier, 1672, p. 22.

<sup>174</sup> Jean Quéniart, *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au 18<sup>ème</sup> siècle*, thèse présentée devant l'Université de Paris 1 en 1975, Université de Lille 1, 1977, p. 307.

<sup>175</sup> *Ordonnances de Monseigneur [...]*, *op. cit.*, p. 23.

<sup>176</sup> Fortuné Legeay, *Le Collège saint-Benoit au Mans*, Le Mans, Editions Monnoyer, 1892, p. 1.

<sup>177</sup> La Sainte Bible, *Le Livre de l'Ecclésiaste*, 36-10. Version nouvelle d'après les textes originaux par les moines de Maredsous, Brepols, Paris, Turnhout, 1962, p. 890.

chrétienne qu'ils recevaient au XVI<sup>ème</sup> siècle : « *viens à notre secours selon ta promesse ou souviens de ta mort, il faut t'y préparer* ». Martine Barilly-Leguy, qui a analysé « *Le manuscrit sur parchemin de la Fondation des Escolles de Saint-Benoist*<sup>178</sup> », retrace, dans sa thèse<sup>179</sup>, l'histoire assez courte de cet établissement où fut instruit le peintre, poète chrétien, chanteur et homme d'armes mancelle, Nicolas Denisot<sup>180</sup> (1515-1559). De nombreux enfants de la bourgeoisie mancelle fréquentèrent ce petit collège avant de quitter la ville pour parfaire leurs études, du moins pour les plus fortunés<sup>181</sup>. L'artiste reçut une éducation toute latine mais superficielle affirme Gaby Lamberdière, dans son *Histoire de la Sarthe*<sup>182</sup>. Cette bourgeoisie urbaine, Jean-Marie Constant l'a définie comme « noblesse de ville » car celle de robe n'existera pas encore socialement et politiquement avant les années 1620-1640. Dans cette élite robine, on trouvait des notaires et secrétaires du roi, des conseillers au parlement, des officiers de bailliages mais aussi une bourgeoisie très ancienne dont le comportement était celui d'une élite nobiliaire<sup>183</sup>. Cette noblesse de ville n'envoyait pas ses fils au séminaire, ni même à l'Oratoire, du moins jusqu'en 1652. Ils confiaient leurs enfants aux établissements tenus soit par le chapitre collégial du Mans soit par les Jésuites à la Flèche. « *Chez les Bodereau, comme dans d'autres familles de la magistrature mancelle, les enfants ne vont pas au collège-séminaire. En 1633, le notaire envoie l'un de ses neveux, orphelin, étudier chez les Jésuites à la Flèche, et Charles, le propre fils de l'avocat, fréquente le collège Saint-Benoît durant les dernières années qui précèdent sa fermeture*<sup>184</sup> ». Ce fils de

---

<sup>178</sup> *Bulletin de la Société d'Agriculture Sciences et Arts de la Sarthe*, numéro spécial 2010, Le Mans, 2012, pp. 3 à 26.

<sup>179</sup> Martine Barilly-Leguy, *Une famille mancelle du Grand Siècle : les Bodereau et leur livre (1567-1675)*, Thèse de doctorat en Histoire moderne, sous la direction de Madame Ménard, Le Mans, 13 octobre 2001.

<sup>180</sup> Information que je dois à Henri Boillot, conteur de l'histoire mancelle. Clément Jugé fut plus prudent : « *Nous ne savons rien de précis sur sa première éducation. " il fut élevé, disent les plus anciens papiers de famille, aux lettres, ez bonnes universités ". Nous ne croyons pas que l'enfant ait été envoyé loin du Mans. Peut-être fréquenta-t-il, comme Jacques Tahureau, par exemple, l'université d'Angers. Peut-être même est-ce dans sa ville natale que ses études furent entreprises. On sait qu'un collège existait au Mans, à Saint-Benoît, tout près de Saint-Pavin-de-la-Cité. [...] Un fait au moins est certain : la première éducation fut médiocre* ». Clément Jugé, *Nicolas Denisot du Mans (1515-1559), Essai sur sa vie et ses œuvres*, Slatkine Reprints, Genève, 1969, p. 6.

<sup>181</sup> Martine Barilly-Leguy, *idid.*, p. 18.

<sup>182</sup> Gaby Lamberdière, *Histoire de la Sarthe à partir d'un village et ses environs, Assé-le-Riboul*, volume 1, Des origines à la fin de l'ancien Régime, Paris, 2006, p. 258.

<sup>183</sup> Jean-Marie Constant, « La noblesse protestante en France pendant les guerres de religion : un ferment d'innovation dans un monde traditionne », publié dans *Reformation, Revolt and civil War in France and the Netherlands (1555-1585)* sous la direction de Philip Benedict, Guido Marnef, Henk van Nierop, Marc Venard. Royal Netherlands Academy of Arts and Sciences, Amsterdam, 1999. Proceedings of colloquium, Amsterdam, 29-31 october 1997, pp 69-82.

<sup>184</sup> Martine Barilly-Leguy, *idid.*, p. 18.

bourgeois y recevra principalement des cours en latin<sup>185</sup> de grammaire, d'humanités, de rhétorique et de musique. Cette formation qui s'appuyait sur l'art oratoire satisfaisait la robe mancelle. Martine Barilly-Leguy évoque ainsi le passage de Julian Bodereau, fils du notaire royal, Jehan Bodereau dans le petit établissement des bords de la Sarthe : « *le mardy 20 février 1607 mon filz a este roy des coqs & vitorian au college Saint Benoist de ceste ville* » précisant alors qu'il n'a que « *7 ans & demy*<sup>186</sup> ». D'après A. Furetière<sup>187</sup>, un coq était un notable bourgeois, ou l'habitant d'une paroisse qui s'y est mis en autorité et gouverne tous les autres<sup>188</sup>.

### **Toucher aux revenus du collège**

Il est intéressant de constater que Julien Bodereau, dans *Le Livre*, n'évoque nommément l'Oratoire qu'une seule fois pour constater, avec tristesse, l'absorption de Saint-Benoît par la Congrégation. Ni l'installation des Oratoriens, ni leur influence sur la vie mancelle ne sont évoquées<sup>189</sup>. De leur côté, les Pères de l'Oratoire se sont plaints de l'existence de cet établissement du bord de Sarthe qu'ils jugeaient « libéral », concurrentiel et pourtant « complémentaire » : « *la liberté que les régents laissaient à leurs escolliers attirait les nôtres et causaient beaucoup de désordre dans le nôtre quand ils y revenaient pour estudier en philosophie*<sup>190</sup> ». Depuis une époque immémoriale, le chapitre de Saint-Pierre-de-la Cour avait le seul droit d'instituer des maîtres d'école pour le chant et la grammaire dans toute l'étendue de la ville du Mans et de la Quinte : en acceptant la fondation le 29 août 1532 des écoles de Saint-Benoît, appelé aussi collège de Saint-Benoît en raison des enseignements qui y étaient dispensés, le chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour

---

<sup>185</sup> Le français y était interdit.

<sup>186</sup> Martine Barilly-Leguy, op. cit., p. 326. « Le mardy 20<sup>e</sup> febvrier 1607 mon filz a este roy des coqs et vitorian au college Sct Benoist de ceste ville en l'aage de 7 ans et demy et le jedy ensuivant les escolliers dudict college firent monstre et allerent au gue Maulny plusieurs enfans estans à cheval et habillez ausquels et a leurs regens je donne la collation au retour », *Une famille mancelle du Grand Siècle : les Bodreau et leur livre*, tome III. Transcription du manuscrit, p. 38.

<sup>187</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, et les Termes de toutes les sciences et des Arts*, tome premier, Paris, 1690, article «coq».

<sup>188</sup> André Bouton avait constaté cet esprit de corps éducatif dans les classes dominantes de la société mancelle : «Le fils du notaire fréquente le collège en compagnie des fils de la majorité des bourgeois manceaux A. Bouton, *Le Maine histoire économique et sociale aux XVII<sup>e</sup>me et XVIII<sup>e</sup>me siècles*, Le Mans, Bouton, 1973 p. 249.

<sup>189</sup> Quelques allusions sans les citer. Deux exemples : « Le 29 juin 1650 feste de Sct Pierre il se fist une procession générale ou tous les colleges y assisterent...», page 166 ; «[...] Le jedy de la Micaresme XI dudict mois de Mars il y eut procession generale qui partit a neuf heures du matin de l'Eglise de Sct Julian et ala l'Abaye de Sct Vincent ou tous les colleges assisterent avec Monseigneur l'evesque [...] », pp. 200 et 201.

<sup>190</sup> A.D.72, *Collège de l'Oratoire*, D ADDITIF 27, f° 3.

admit la création de plusieurs classes dans lesquelles n'était pas instaurée la même discipline qu'au collège du Mans<sup>191</sup>. De cette concurrence qui existait réellement, c'est le collège de l'Oratoire, aux revenus supérieurs et surtout favorisé par l'évêque, qui sortait vainqueur. Le 12 février 1650, Jean Portier, chanoine de Saint-Pierre, régent du collège Saint-Benoît, démissionna pour rejoindre sa cure de Saint-Hilaire. Il ne put maintenir la bonne marche de l'établissement faute de moyens financiers. Le supérieur de l'Oratoire, Pierre de Moisse, lui alloua alors une pension viagère de 300 livres pour avoir servi trente-cinq ans au Collège de Saint-Benoît, reconnaissant implicitement la qualité de son enseignement<sup>192</sup>. En le privant de ses revenus, l'établissement de la Porte Sainte-Anne était voué à fermer définitivement ses portes : « *Après la mort de Jacques Marsault en 1649, ses créanciers obtinrent sentence de la Sénéchaussée le 18 mars 1650 pour procéder à l'inventaire des meubles en livres du Collège de Saint-Benoist et à la vente d'iceux*<sup>193</sup> ». Le Collège se retrouva ainsi vidé de ses biens et sans ressources financières puisque la prébende fut accordée à l'Oratoire. La dernière classe de rhétorique ferma. Jusqu'au bout, le chapitre collégial tenta de conserver le pouvoir éducatif sur les fils de la bourgeoisie mancelle et le collège de Saint-Benoît<sup>194</sup>. En vain !

### **L'Oratoire absorbe Saint-Benoît**

Le 2 juillet 1652, « *les héritiers Dugué ayant cédé aux prêtres de l'Oratoire leurs droits sur le collège de Saint-Benoît, le corps de la ville leur abandonna pareillement les siens, aussi longtemps qu'ils instruir[ai]ent la jeunesse* », et leur permit de « *disposer de la maison de Saint-Benoît*<sup>195</sup> ». Le 26 octobre suivant le chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour autorisa la fusion des deux établissements avec une contrepartie symbolique. Il permit : « *l'union de ce collège à celui du séminaire. L'Oratoire s'obligea de placer les armes du chapitre sur le fronton de la cinquième classe, de fournir tous les ans, au jour de l'Ascension, un bouquet de fleurs qui serait attaché par l'un de ses membres à la châsse de sainte Scholastique, durant la*

---

<sup>191</sup> Daniel Aris, *op. cit.*, p. 323.

<sup>192</sup> Martine Barilly-Leguy, *idid.*, p. 19.

<sup>193</sup> Acte notarié : « *vendition de la maison de Sct Benoist* » passé devant Maître Michel Bugleau, le 12 juillet 1652 ; cité par Martine Bailly-Leguy, *idid.*, p. 20.

<sup>194</sup> « *Malgré tout, le Chapitre de Saint-Pierre-La-Cour nomme un dernier principal, Samson de l'Abbaye, qui tente de maintenir l'école et présente une requête en Parlement afin de demeurer dans les locaux de l'établissement. Ses droits lui sont reconnus par l'arrêt du 9 décembre 1651, mais les échevins et le procureur du syndic du Mans refusent de lui donner les clefs. Le 22 janvier 1652, le lieutenant général impose la remise clefs au sieur de l'Abbaye qui exerce jusqu'en juillet. Mais sans bénéfice de la prébende, les écoles ne peuvent fonctionner et les héritiers de Jehan Dugué cèdent tous leurs droits sur le Collège fondé par leur aïeul* », *Idid.*, p. 20.

<sup>195</sup> Thomas Cauvin, *op. cit.*, p. 87.

station que la procession faisait dans l'église de Saint-Ouen ; d'envoyer tout nouveau régent de cinquième se présenter au chapitre le samedi avant la Toussaint, pour témoigner verbalement qu'il avait été choisi pour régenter la classe désignée<sup>196</sup> ». Le Sieur Samson de l'Abbaye se démit de sa fonction, et le Père de Moisse, déjà supérieur de l'Oratoire, obtint la qualité de principal. En contrepartie, les Pères de l'Oratoire s'engagèrent à instruire gratuitement les enfants de Saint-Benoît, à continuer la classe de 5<sup>ème</sup> qui était celle de grammaire et à ajouter un deuxième cours de philosophie afin que chacun puisse avoir une année complète. Ils étaient astreints également à catéchiser les écoliers le samedi et le peuple chaque dimanche après les vêpres<sup>197</sup>. Les Bodereau, peu oratoriens et peu réformateurs, n'avaient jamais consenti à cette union. Julian devint l'avocat et l'hagiographe des Pères de Saint-Benoît avec qui il s'était lié d'amitié. Dans ses *Mémoires*, il se mua en pourfendeur des maîtres de l'Oratoire. Il défendit ainsi la tradition éducative de sa famille et les liens personnels très forts qui l'unissaient aux enseignants : « le 28 novembre 1649 me Jacques Marsault prebtre cure de Sct Hilaire de ceste ville et principal de Sct Benoist de la ville de Nevers est decedé Il estoit mon inthime amy aveq me Jean Portier aussy prebtre cure de Bouer pres de La Ferte & régent audict college de la mesme ville de Nevers il y a trente & six ans que tous deux estoient audit college [...] <sup>198</sup> ». Charles Bodereau loua également la qualité de l'enseignement en dressant un portrait élogieux du pédagogue Jean Portier : « [...] et ledict Me Jean Portier a tous les jours faict la rhetorique estant un tres docte homme & grand poete qui a mis en lumiere sept tragedies latines qui rendent tesmoignage de son scavoit<sup>199</sup> ». Le juriste mançais se montra également très critique à l'égard de l'évêque du Mans. Dans son *Mémoire*, il remit en cause son attitude en confiant au collège de l'Oratoire la prébende préceptorale, qui, par tradition, appartenait au chapitre de Saint-Pierre-la-Cour : « Et le 18 decembre 1649 Monsieur l'Esveque du Mans a confere aux peres de l'Oratoire du college du seminaire de ceste ville la prebende preceptorale laquelle avait toujours este presentee a un principal du college royal de Sct Benoist de ceste ville & de laquelle le deffunct frere Marsault estoit pourveu<sup>200</sup> ». Enfin, il se faisait témoin des difficultés que l'évêque du Mans avait rencontrées pour confier la prébende au collège. Pour

---

<sup>196</sup> Dom Paul Piolin, *op. cit.*, t. VI, p. 95.

<sup>197</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>198</sup> Charles Bodereau, *op. cit.*, p. 154.

<sup>199</sup> *Ibid.*, p. 154.

<sup>200</sup> *Ibid.*, p. 154.

calmer les esprits, Mgr Beaumanoir de Lavardin a dû contenter l'ensemble des partis, sans pour autant satisfaire la robe mancelle : « *Neantmoins les sieurs doyen et chanoine de Sct Pierre ont relaisse la maison du college de Sct benoist comme la presentation leur en appartenoit par le titre de la fondation a me Jean Portier lequel y demeure et continue la rhetorique La presentation et collation faicte par mondict Seigneur evesque du Mans de ceste prebende aux peres de l'Oratoire n'a pas este approuvee de tous le temps sera le juge des opinions diverses*<sup>201</sup> ». Vingt-cinq après la création du collège de l'Oratoire, la bourgeoisie mancelle semblait toujours réticente à accueillir les professeurs de la congrégation dans la capitale du Haut-Maine. Aidons-nous de Jean-Marie Constant pour comprendre cette attitude très juridique et logique de l'avocat manceau<sup>202</sup>. Le Mans apparaît comme une ville dominée par des hommes de lois et des magistrats. Et l'on peut imaginer, sans trop se tromper, que cette « noblesse de robe » n'entendait pas changer les habitudes scolaires pour leurs enfants et certainement pas se faire « imposer » un nouvel établissement venu d'une congrégation parisienne, loin du Mans. Cette formule de l'historien peut ainsi s'appliquer aux hommes de loi de la capitale du Haut-Maine : « *Les Manceaux [...] ne choisirent pas l'aventure mais la tranquillité de leur vie telle qu'elle s'était de tout temps déroulée, à l'abri de la cathédrale et des remparts gallo-romains [...]*<sup>203</sup> ». Surtout qu'avec le jansénisme, le collège connaîtra de véritables aventures religieuses et politiques.

### **Les Ursulines ouvrent la voie aux Oratoriens**

Durant la première moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle, les villes du royaume de France, dont le Mans, se dotaient de religieuses enseignantes<sup>204</sup>. Julien Bodereau évoque l'installation des Ursulines : « *Le sabmedy Xe avril vigille de Pasques 1621 les filles Ursulines ont este instituees et establies en cette ville par le Reverend evesque du Mans Charles de Beaumanoir & placées en enfermes en la maison qu'elles ont prise sittuee derriere l'eglise Sct Nicollas faubourg de cette ville*<sup>205</sup> ». Quatre ans plus tard, les religieuses purent s'installer dans de nouveaux bâtiments non loin, aujourd'hui, de la place des Comtes du Maine. « *Les ursulines*

---

<sup>201</sup> Charles Bodereau, *op. cit.*, pp. 154-155.

<sup>202</sup> Jean-Marie Constant, « Les patriciats d'Orléans et du Mans aux XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles : étude comparative », in *Gens de l'Ouest, contribution à l'histoire des cultures provinciales* (ouvrage collectif), publication du Laboratoire d'Histoire Anthropologique du Mans, 2001.

<sup>203</sup> *Ibid.*, p. 249.

<sup>204</sup> Renée Bons, *Les communautés religieuses de femmes, au temps de la Réforme catholique et des Lumières. Evolution de l'infrastructure conventuelle, du recrutement et de la vie des moniales, sur terre de l'Ouest : le haut-Maine et l'Anjou fléchois*, tome 1, Université du Maine, 1997, p. 41.

prire possession de leur nouveau monastère, & leur église fut inaugurée. Elles reprirent leurs fonctions d'institutrices avec un zèle dont elles ne se départirent jamais dans la suite<sup>206</sup>». Jusqu'à la Révolution, les religieuses ont offert un enseignement gratuit aux filles pauvres<sup>207</sup>. Le développement en Europe des religieuses a ouvert l'itinéraire géographique et réformateur qu'emprunteront à leur suite les Oratoriens et qui passa donc par le Haut-Maine. Leur premier couvent s'est ouvert à Paris en 1610, quelques mois avant la fondation de l'Oratoire. Cette ouverture a marqué la naissance d'une grande vague d'implantations à caractère éducatif<sup>208</sup> que Renée Bons a analysée<sup>209</sup>. Introduites en France à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, et pourvues de nouvelles constitutions dans la seconde décennie du XVII<sup>ème</sup> siècle, elles venaient de Lombardie où Angèle Mérici avait fondé un groupe de femmes vers 1535<sup>210</sup>. Une trentaine d'années plus tard, à Milan, l'archevêque Charles Borromée les avait organisées en véritable communauté, mais sans vœux, ni clôture. Fidèle à l'esprit du Concile de Trente, Charles Borromée avait en effet besoin d'institutrices pour l'éducation des filles, et les Ursulines pouvaient satisfaire à cette tâche. Ces maisons se multiplièrent, pénétrèrent dans le sud-est de la France à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle<sup>211</sup>. Le couvent du Mans était une filiale de Bordeaux, dont la maison mère fut érigée par Monseigneur de Sourdis, en 1605, au retour de son voyage en Italie<sup>212</sup>. Quels enseignements recevaient les filles pauvres du Mans ? De la lecture, de l'écriture, de la couture pour réaliser des ouvrages ? Négrier de la Crochardière, le maire du Mans, n'hésita pas à le qualifier d'« extrêmement borné<sup>213</sup> ». Cette réflexion était celle d'un notable manceau qui, pour reprendre Jean Quéniart, ne se situait pas au même niveau culturel<sup>214</sup>.

La Réforme pastorale en France était fortement influencée par la pensée Borroméenne<sup>215</sup> : « Pendant tout le XVII<sup>ème</sup> saint Charles Borromée a projeté sur l'Eglise de

---

<sup>205</sup> Bodereau, *op. cit.*, p. 73.

<sup>206</sup> Dom Paul Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, Paris, tome VI, p. 57.

<sup>207</sup> A.D. 72, T 3/2.

<sup>208</sup> Martine Sonnet, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Cerf, 1987, p. 39.

<sup>209</sup> Renée Bons, *op. cit.*, p.41.

<sup>210</sup> Martin (M. Marie de St Jean), *L'éducation des Ursulines*, Rome, 1947 (chronologie p. 335).

<sup>211</sup> Renée Bons, *op. cit.*, p. 40.

<sup>212</sup> *Idid.*, p. 40.

<sup>213</sup> A.D. 72, T 3/2.

<sup>214</sup> Jean Quéniart, *op. cit.*, p. 307.

<sup>215</sup> Les Constitutions de Melun, de 1579, ont puisé dans les *Acta de Milan* du saint le modèle d'une Eglise gallicane que les évêques français ont érigé.

*France la grande lumière de son génie pastoral*<sup>216</sup> ». C'était donc dans ce contexte du début du XVII<sup>e</sup> que Pierre de Bérulle souhaitait une Congrégation de prêtres bien formés aux tâches pastorales. Au début, il n'envisageait pas d'établir des collèges.

#### **1.4 Enfin le collège oratorien**

Et pourtant, « *Les bourgeois veulent des collèges (à Montbrison, à Angers, au Mans...)*<sup>217</sup> ». Cette formule d'Yves Krumenacker apparaît surprenante pour le Haut-Maine car, dans sa capitale, cette bourgeoisie de robe semblait se satisfaire de « son » petit collège et de l'établissement fléchois. L'installation du collège de l'Oratoire n'apparaissait donc pas si évidente que cela. Surtout que le collège Saint-Benoît, nous l'avons expliqué, s'était vu, jusqu'à vingt-cinq ans après l'arrivée des Pères de l'Oratoire au Mans, accorder la prébende préceptorale par l'évêque, les chanoines du chapitre cathédral, en lien avec l'Hôtel de Ville<sup>218</sup>. Par cette prudente attitude, Charles de Beaumanoir n'avait certainement pas voulu s'opposer à la bourgeoisie, attachée à Saint-Benoît, et toucher à la susceptibilité des chanoines de la collégiale de Saint-Pierre-la-Cour qui avaient le monopole éducatif au Mans.

#### **Un collège épiscopal**

Dès 1618, la question se posait de confier l'administration du séminaire à une congrégation enseignante<sup>219</sup>. Il apparaît évident que la personnalité de Mgr Charles de Beaumanoir y soit pour beaucoup dans le choix de l'Oratoire. Nous reprenons bien volontiers la thèse de Marc Venard<sup>220</sup> sur le rôle primordial des évêques dans la mise en place de la Contre-Réforme, bien qu'au Mans, elle ait pris du retard avec les querelles protestantes. Ainsi, faut-il attribuer aux prélats le succès de la Réforme catholique s'interroge l'historien ? Tous ces évêques du grand siècle, que tant de biographes célébrèrent, étaient-ils vraiment d'une classe exceptionnelle ou n'avaient-ils pas surtout bénéficié d'une conjoncture spirituelle, politique (voir économique) favorable ? Les responsables des diocèses, en réplique à la réforme protestante, durent reconstruire leur modèle et innover. Ils se trouvaient transportés par leur fonction. Pour cette portion d'Eglise

---

<sup>216</sup> Paul Broutin, *La Réforme pastorale en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Paris-Tournai, 1956, t.I, p. 38.

<sup>217</sup> Yves Krumenacker, *L'école française de spiritualité. Des mystiques, des fondateurs, des courants et leurs interprètes*, Paris, Editions du Cerf, 1999, p. 154.

<sup>218</sup> Martine Barilly-Leguy, *idid.*, p. 19.

<sup>219</sup> Paul Bouchy, *op. cit.*, p. 1.

que constituait un diocèse, la réforme catholique était acquise quand elle ne dépendait plus - ou du moins plus autant - de la valeur personnelle des évêques<sup>221</sup>. Nous le constatons au Mans. La personnalité et les relations de Mgr de Beaumanoir<sup>222</sup>, établi dans son diocèse en janvier 1611<sup>223</sup>, expliquèrent que son choix se soit porté sur la congrégation enseignante de Pierre de Bérulle, celui qui « *voulait réformer le clergé en France*<sup>224</sup> ». Le prélat répondait aussi à sa volonté d'adosser le futur établissement secondaire à un courant national issu de la réforme catholique du début du XVII<sup>ème</sup> siècle. Celui-ci se développa à la suite de Pierre de Bérulle, avec une société de prêtres<sup>225</sup>, dans toute la France avec « *toutefois un noyau très dense en Anjou et en Touraine* »<sup>226</sup>. Il s'agissait de confier le séminaire diocésain à des pédagogues compétents et irréprochables qui avaient déjà commencé à faire leurs preuves ailleurs. Ainsi dès 1611, à Luçon, l'évêque Richelieu, futur cardinal et ami de Bérulle, avait introduit la Contre-réforme dans son diocèse en invitant les oratoriens à participer à la formation du clergé et à la réforme des mœurs ecclésiastiques<sup>227</sup>.

Pour Blandine Delahaye, l'installation de l'établissement de l'Oratoire dans la ville du Mans répondait aussi à une stratégie d'ensemble de la Congrégation qui voulait posséder un collège dans chaque centre de région<sup>228</sup>. Il serait intéressant de comparer la carte des Maisons de l'Oratoire avec celle des délimitations des colloques protestants au XVII<sup>ème</sup> siècle. Elle permettrait, en partie, de comprendre le choix des implantations oratoriennes<sup>229</sup>. En 1630, sur les soixante-treize maisons détenues par la congrégation, près de cinquante étaient de simples résidences ou des cures, cependant que l'on comptait déjà dix-sept

---

<sup>220</sup> Marc Venard, *op. cit.*, p. 157.

<sup>221</sup> Marc Venard, *op. cit.*, pp. 157-158.

<sup>222</sup> Charles de Beaumanoir sera nommé en 1601 mais le siège épiscopal restera vacant pendant 10 ans.

<sup>223</sup> *Livre de mes Anciens Grands peres*, 1663, C Bodereau, « le mercredi Ve janvier 1611 vigile de la feste des roys messire Charles debeaumanoir fils de monsieur le mareschal de Lavardin a este receu evesque du Mans et a este installe en sa chaire episcopalle par messieurs les channoignes de ladite eglise et a assiste a vespres en son habit episcopal », p. 53.

<sup>224</sup> Gilbert Caffin, *Grandes figures de l'Oratoire, Bérulle, Simon, Malebranche, Lamy, Gratry, Laberthonnière...en sympathie avec leur temps*, Paris, Cerf, 2013, p. 22.

<sup>225</sup> Yves Krumenacker, *ibid.*, p. 7.

<sup>226</sup> Jean De Viguierie, *Une œuvre d'éducation sous l'Ancien Régime. Les Pères de la Doctrine chrétienne en France et en Italie, 1592-1792*. Editions Nouvelle Aurore, publication de la Sorbonne, Université de Paris IV, 1976, p. 79.

<sup>227</sup> André Tuillier, directeur honoraire de la bibliothèque de la Sorbonne, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne*, Tome 1, des Origines à Richelieu, Paris, 1994, p. 501.

<sup>228</sup> Blandine Delahaye, « Les frères Eustache et Jean-Baptiste Gault au service du rayonnement de l'Oratoire », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Troisième série-tome quinze, 1995, p. 219.

<sup>229</sup> Dieppe en Normandie, Saumur en Anjou, Le Mans, Pézenas dans le Bas-Languedoc, furent des villes fortement marquées par le protestantisme.

collèges, quatre séminaires, et quatre maisons d'institutions ou d'études<sup>230</sup>. La vocation enseignante de l'Oratoire s'affirma donc assez vite. L'essentiel des forces, conformément à la volonté de son fondateur, se répartit à travers des maisons destinées, par l'exemplarité et le rayonnement des membres qui les composèrent, à répandre l'éminente dignité du sacerdoce<sup>231</sup>.

### **Former des prêtres et/ou des jeunes**

Au début du XVII<sup>ème</sup> siècle, la situation du clergé en France n'était pas encore idyllique, d'autant que les guerres de religion, au Mans comme ailleurs, avaient entravé l'application des mesures décidées par le concile de Trente. De même, le libertinage des prêtres, leur ignorance<sup>232</sup> furent toujours dénoncés. Afin de remédier à ces difficultés, l'Assemblée du Clergé de France définissait en 1580 un programme réformateur inspiré du concile de Trente et de sa mise en œuvre dans le diocèse de Milan et dirigé d'une main de fer par Charles Borromée. Des statuts furent rédigés, au cours des quinze années suivantes, dans huit conciles provinciaux<sup>233</sup>. Malgré les exigences tridentines, très peu de séminaires furent créés dans le Royaume, alors que les différents conciles en avaient prévus dans chaque diocèse, pour élever des enfants dans l'idéal sacerdotal : une dizaine seulement, qui ne durera que quelques années<sup>234</sup> comme au Mans. Et quarante années après l'installation des Oratoriens au Mans, l'intendant du Maine Charles Colbert de Croissy présenta assez sommairement *l'Etat ecclesiastique du pays et comté du Mayne*, fondé essentiellement sur les revenus des établissements religieux. Pour ce qui concernait les « *Qualités des Ecclesiastiques du diocese du Mans*<sup>235</sup> », l'un des plus importants de France au XVII<sup>ème</sup> siècle, Charles Colbert de Croissy dénonçait la violence et la cupidité qui lui semblaient caractériser le clergé mançais : « *L'Evesque du Mans est cadet de la maison de Laverdin agé d'environ 45 ans. Il est dans la réputation d'Estre plus propre au monde qu'à la vie ecclesiastique, a de l'Esprit et de la politesse, fait peu ou point de visites dans son diocese, et celles quil fait semblent plustot pour la forme que pour remedier aux desordres et abus de son clerge. Il*

---

<sup>230</sup> Willem Frijhoff, Dominique Julia, « Les Oratoriens de France sous l'Ancien Régime. Premiers résultats d'une enquête », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. 65, n° 175, 1979, p. 232.

<sup>231</sup> *Ibid.*, p. 232.

<sup>232</sup> Sous la direction de Yves Krumenacker, Marie-Frédérique Pellegrin et Jean-Louis Quantin, *L'Oratoire de Jésus, 400 ans d'histoire en France (11 novembre 1611-11 novembre 2011)*, Paris, Cerf, 2013, page 31.

<sup>233</sup> Marc Venard (direction de), *Histoire du christianisme*, t. VIII, Paris, Desclée, 1992, p. 444.

<sup>234</sup> Marc Venard, « Les séminaires en France avant saint Vincent de Paul », *Actes du Colloque international d'études vincentiennes*, Paris, 25-26 septembre 1981, Romme, Edizioni Vincenziane, 1983, p. 1 à 17.

*n'est point aymé dans la ville, neantmoins quelques uns des principaux s'attachent a luy a cause des benefices dont il dispose. Autresfois la maison de Laverdin estoit extremement aymé et considerer dans le pays*<sup>236</sup>». Le propos était concis et sévère. Certes, l'évêque, Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin (entre 1648 et 1671), n'était pas un prélat de grande spiritualité contrairement à son oncle, Charles de Beaumanoir de Lavardin qui fit venir les Oratoriens au Mans. Il ne se consacrait pas beaucoup à son diocèse non plus. Mais il y introduisit quelques nouveaux règlements et, en restaurant la clôture, il mit un terme aux abus et découragea la plupart des jeunes nobles d'entrer en religion<sup>237</sup>. Plus tôt, Henri IV s'était évertué à nommer dans les diocèses des évêques capables, soucieux de s'acquitter de leurs tâches.

### **Le réseau d'anciens ligueurs**

Charles De Beaumanoir, nommé évêque du Mans par le roi en 1601, n'appartenait pas à la majorité des 30% des roturiers promus responsables des diocèses par le roi de France<sup>238</sup>. Il descendait d'une des plus grandes familles nobles du Haut-Maine, les Beaumanoir Lavardin, anciens coreligionnaires d'Henri IV, puis « *fort bons catholiques* » depuis l'abjuration de son père, Jean III de Beaumanoir<sup>239</sup>. Le souverain put s'appuyer sur lui pour mettre en place la Contre-réforme dans le diocèse du Mans.

---

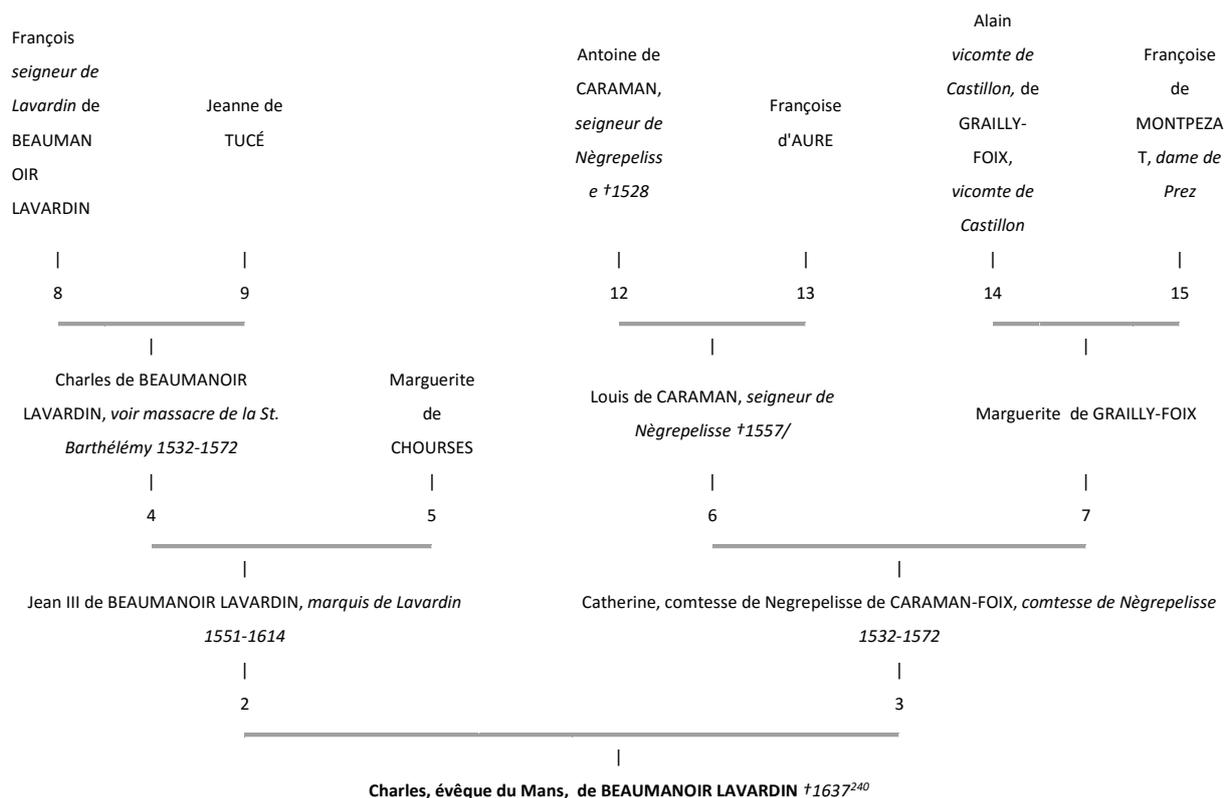
<sup>235</sup> B.N., Collection des Cinq-Cents de Colbert, ms. 277, f° 7 v°.

<sup>236</sup> *Ibid.*, f° 7 v°, cité par Daniel Aris, p. 16.

<sup>237</sup> Daniel Aris, *op. cit.*, p. 18.

<sup>238</sup> Joseph Bergin, *The Making of the French Episcopate, 1589-1661*, New Haven-Londres, Yale University Press, 1996.

<sup>239</sup> Michèle Ménard, *Une histoire des mentalités religieuses aux XVIIème et XVIIIème siècles. Mille retables de l'Ancien Régime*, 1980, p. 94.



Par son père, l'évêque du Mans était proche de la famille du duc de Joyeuse, instigateur de la Ligue. Jean III de Beaumanoir, présenté par Jacqueline Boucher comme « *un inquiétant personnage, tantôt catholique, tantôt protestant, souvent en rébellion contre la couronne*<sup>241</sup> », était maître de camp de l'armée royale du duc Anne de Joyeuse dont il commanda l'aile gauche, à la bataille de Coutras, le 20 octobre 1587, au cours de laquelle Joyeuse trouva la mort<sup>242</sup>. Jean III, marquis de Lavardin, fut-il un opportuniste qui commanda maintes abjurations ? Le marquis, protestant, se fit catholique après la Saint-Barthélemy en 1572 pendant laquelle son père avait trouvé la mort, mais il ne cessa d'aller de la cour d'Henri III et à celle du roi de Navarre. Henri IV fit de lui un chevalier du Saint-Esprit<sup>243</sup> : la conversion du Béarnais avait alors donné à la sienne un caractère définitif<sup>244</sup>. Jean III de Beaumanoir fut aussi un ami d'enfance très dévoué au roi de Navarre. Il fut nommé maréchal de France. Il eut le malheureux privilège de se trouver dans le carrosse

<sup>240</sup> <http://gw3.geneanet.org/pierfit?lang=fr;p=charles+eveque+du+mans.;n=de+beaumanoir+lavardin>

<sup>241</sup> Jacqueline Boucher, *Société et mentalités autour d'Henri III*, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 395.

<sup>242</sup> Jean-Marie Constant, *La Ligue*, Paris, Fayard, 1996, p. 140.

<sup>243</sup> La Chesnaye Desbois et Badier : *Dictionnaire de la noblesse*, tome 2, pp. 657-658. Ms français 4708, fol.69 « (lettre de la princesse de Condé à la duchesse de Nevers, 1578) : Lavardin à la cour de Nérac. Ms Champion 5076 (Henri III à Villeroy, début 1584) : Lavardin à la cour de France ».

<sup>244</sup> Jacqueline Boucher, *op. cit.*, pp. 1073-1074.

d'Henri IV, le vendredi 14 mai 1610, avec le Maréchal de la Force, lors de l'assassinat du roi<sup>245</sup>.

Charles de Beaumanoir est né en 1586 à Tucé-Lavardin. Il devint évêque du Mans après le décès de Claude d'Angennes, le 25 mai 1601. « *Le roy lui donna cet esvéché en considération des services de son père et l'espérance qu'il donnait en ses premières études...N'ayant que dix-sept ans (en réalité quinze !), il ne pouvait encore en faire les charges. Il ne fut sacré et n'en prit possession qu'à la fin de novembre en mil six cent dix*<sup>246</sup> ». L'auteur du registre des élèves ne s'intéressa pas aux considérations politiques ou spirituelles du moment. Selon lui, l'évêque du Mans était un prélat pragmatique qui choisit les Oratoriens en s'appuyant sur les expériences qui existaient déjà ailleurs : « *Monseigneur Charles de Beaumanoir de Lavardin, évesque du Mans étant informé du zèle avec lequel les prestres de l'oratoire conduisaient les collèges du Nantes et d'Angers résolut après en avoir conféré avec les principaux de son clergé, de leur donner la direction de son séminaire : ils l'acceptèrent à cet effet*<sup>247</sup> ».

La Congrégation se développa rapidement en Anjou. Dès 1619, les pères prirent en charge le sanctuaire de Notre-Dame des Ardillers à Saumur, important pèlerinage marial, dans une ville protestante. La même année, ils s'installèrent à Angers. En 1624 ils prirent la direction du collège d'Anjou et l'année suivante celle du collège de Saumur<sup>248</sup>. L'évêque du Mans eut seulement fait face à l'échec du séminaire. Pour le choix de la Congrégation, il devait d'une part trancher entre les ultramontains et les gallicans et d'autre part épargner les chanoines de la collégiale Saint-Pierre-la-Cour qui pouvaient s'inquiéter de l'installation d'un nouvel établissement qui leur échapperait. Les Jésuites, présents au collège de la Flèche, furent intéressés un moment pour s'installer au Mans. Ils intriguèrent pour obtenir la direction de l'établissement<sup>249</sup>. Mais ils ne furent *a priori* jamais pressentis malgré leur excellente réputation. En fait, tout s'est décidé dans les coulisses de l'évêché, après

---

<sup>245</sup> Gaby Lamberdière, *Histoire de la Sarthe à partir d'un village et ses environs, Assé-le-Riboul et le Pays belmontais, Des origines à la fin de l'Ancien Régime*, p. 274.

<sup>246</sup> Gaby Lamberdière, *Histoire de la Sarthe à partir d'un village et ses environs, Assé-le-Riboul et le Pays belmontais, Des origines à la fin de l'Ancien Régime*, p. 287.

<sup>247</sup> A.D. 72, D ADDITIF 27, f° 7.

<sup>248</sup> René d'Ambrières, *L'Esprit de l'Oratoire de France au tournant du XVIIIème siècle*, 1995, Editions Art Lys, p. 21.

<sup>249</sup> Paul Bouchy, *op. cit.*, p. 4.

quelques hésitations et de longues négociations<sup>250</sup>. « *Tous les ordres religieux qui désirent s'installer dans la ville du Mans ne sont pas admis. Les Bodereau ne parlent pas des refus qui se sont opposés à certains d'entre eux, tels les Jésuites<sup>251</sup> et les Récollets par exemple, et seules quelques-unes, telles celle des Dominicaines et celle des Lazaristes<sup>252</sup> ».*

### **Pourquoi avoir refusé la congrégation de Saint-Ignace ?**

Des éléments de réponse sont à emprunter dans la correspondance de Pierre Bérulle à une période où l'installation d'Oratoriens au Mans paraissait plus urgente qu'à Angers dont l'implantation officielle, en 1629, a été plus tardive : « *Il me semble que l'affaire du Mans pressait plus que celle d'Angers et qu'il valait mieux commencer par icelle et que nous ne pouvions en un même temps faire bien en tant de lieux. Et il faut satisfaire à notre devoir et à l'attente que Dieu donne de nous<sup>253</sup> ».* La création du collège de l'Oratoire du Mans se situait à un moment clé où les relations entre Jésuites et Oratoriens étaient assez tendues. Et pourtant, à l'origine, il existait une parenté profonde entre les deux instituts, au point que les contemporains avaient pu croire, un moment, que l'Oratoire allait rejoindre la Compagnie de Jésus. Après l'attentat perpétré le 27 décembre 1594 contre Henri IV, qui venait de descendre à l'hôtel du Bouchage, en face du Louvre, chez la marquise de Beaufort, les Jésuites furent expulsés de France le 29 décembre 1594 le jour même de l'exécution du régicide, Jean Chatel, un de leurs anciens élèves<sup>254</sup>. Mais le roi était soucieux de poursuivre la restauration de la réforme catholique. Et il était persuadé que la Compagnie de Jésus serait le meilleur artisan de cette œuvre malgré l'opposition des milieux gallicans<sup>255</sup>. L'édit de Rouen signé en septembre 1603 rétablit la congrégation à la Flèche sous certaines conditions. Il autorisa ses membres, « *particulièrement de se loger en [sa] maison de La Flèche, en Anjou<sup>256</sup> »*, à quelques lieues du Mans. Ce collège, qui devait être une citadelle dressée face au bastion calviniste établi à Saumur<sup>257</sup>, connut un succès et la célébrité. Vingt

---

<sup>250</sup> Daniel Aris, *op. cit.*, p. 322.

<sup>251</sup> Les Jésuites sont refusés en 1618 par les Manceaux. Dom Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, Tome VI, p. 92.

<sup>252</sup> Martine Barilly-Leguy, *op. cit.*, p. 171.

<sup>253</sup> Pierre Bérulle, *œuvres complètes, 11 correspondance (442-615). Texte établi et annoté par Michel Dupuy, prêtre de Saint Sulpice*, Paris, Cerf, 2011, page 229. Bérulle s'adresse à Guillaume Gibieuf, supérieur de l'Oratoire, depuis son séjour à Rome le 2 octobre 1624.

<sup>254</sup> Camille de Rochemonteix, *Un Collège de jésuites aux XVIIème & XVIIIème siècles. Le collège Henri IV de la Flèche, Le Mans*, Leguicheux, 1889, t. I, p. 7.

<sup>255</sup> Daniel Aris, *op. cit.*, p. 318.

<sup>256</sup> Marc Fumaroli, *l'Age de l'éloquence. Rhétorique et « res literaria » de la renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Doz, 1980, 1980, p. 237.

<sup>257</sup> Daniel Aris, *op. cit.*, p. 318.

ans avant l'arrivée des Oratoriens au Mans, cet établissement comptait plus de 1 200 élèves. En 1612 il en avait 1 400, et notamment plus de 500 élèves de première noblesse, fils de ducs, de marquis, de comtes, qui pour certains d'entre eux étaient déjà nommés à des abbayes et des évêchés<sup>258</sup>. L'antagonisme entre l'Oratoire, « l'école française », et les Jésuites, « l'école espagnole et romaine », fait partie des lieux communs de l'histoire religieuse. Le différend entre les deux institutions est sans doute à chercher dans la bulle qui autorisa l'Oratoire à prendre en charge l'éducation des futurs prêtres dans les collèges<sup>259</sup>. Ainsi, en maintes localités, les deux congrégations se retrouvèrent plus ou moins rivales pour la conduite des collèges. Et le soutien de quelques Jésuites aux Carmélites rebelles à leurs Supérieurs envenima les relations entre les deux sociétés<sup>260</sup>. Dans une longue missive<sup>261</sup> adressée à Armand Richelieu, le 23 décembre 1623, Pierre Bérulle justifiait son animosité et son objectif d'accélérer l'ouverture de collèges oratoriens au détriment des Jésuites qui, aux yeux du fondateur de l'Oratoire, n'avaient fait aucun effort pour faciliter l'implantation de ses établissements scolaires. « *Le leur envers nous est bien aisé à compter. Car aucun Jésuite n'a rien fait pour aucun prêtre de l'Oratoire, ni pour aucune maison de l'Oratoire*<sup>262</sup> ». [...] « *En tous lieux ils divertissent publiquement les écoliers de s'associer à notre congrégation, pour l'étouffer en sa naissance ; ce qui nous oblige de prendre plutôt et en plus de villes que nous ne voudrions*<sup>263</sup>, quelques collèges pour avoir une jeunesse et une institution indépendante de leur persuasion, qui serve de séminaire à cette congrégation<sup>264</sup> ». Bérulle s'était montré, à l'origine, soucieux de ne pas établir de collège là où il y avait déjà une implantation ignacienne. Ainsi, pour ne pas créer de concurrence, Bérulle refusa des maisons à Rouen, à Orléans, à Péronne. Mais cette intrusion dans le domaine de l'éducation constitua néanmoins une atteinte virtuelle aux intérêts de la Compagnie de Jésus. Et quand

<sup>258</sup> André Bouton, *Histoire économique et sociale. XVIIème et XVIIIème siècles. L'administration de l'Ancien Régime. Ses classes sociales. Ses misérables*, Le Mans, André Bouton, 1973, pp. 255-256.

<sup>259</sup> Yves Krumenacker, *L'école française de spiritualité*, Paris, Cerf, 1999, p. 142.

<sup>260</sup> Stéphane-Marie Morgain, *Pierre de Bérulle et les Carmélites de France*, Paris, les éditions du Cerf, 1995.

<sup>261</sup> Pierre Bérulle, *op. cit.*, pp. 81 à 84. Il m'a paru intéressant de restituer (en annexe) une longue partie de cette lettre car elle dénote la tristesse rancunière de son auteur à l'égard des Jésuites dont il ne voulait pas être un concurrent dans le domaine de l'éducation.

<sup>262</sup> La copie de Gourreau ajoute ces mots qui sont entre crochets dans le brouillon : « leurs bienfaits et libéralités envers nous étant bien aisés à spécifiés », puis cette phrase raturée dans le brouillon : « Mais à la vérité ils nous donnent sujet de croire ce qu'on dit d'eux, qu'ils ne s'obligent de rien, qu'ils n'ont égard qu'à leurs intérêts présents, qu'ils sont ingrats et oublieux des biens qu'on leur fait, qu'ils ne font rien pour autrui et ne font rien que pour eux, qu'ils sont mauvais amis et dangereux ennemis, ce qui les fait dans le monde plus craindre qu'aucun ».

<sup>263</sup> Le Mans fait-elle partie de ces villes ?

l'Oratoire obtint, en 1617 avec l'appui de Louis XIII, l'administration de Saint-Louis-des-Français à Rome, il s'attira l'hostilité du clergé local soutenu par les Jésuites ultramontains<sup>265</sup>. Les tensions s'envenimèrent alors et se poursuivirent en 1618, lorsque le duc de Lorraine, Henri II, favorisa, au mépris des canons du lieu, des fondations d'établissements oratoriens à Nancy, et plus tard, à Phalsbourg, à Etain, à Marcheville, et à Metz. Ces décisions politiques amplifièrent davantage la colère des Jésuites qui, jusqu'à sa suppression, en 1762, se montrèrent hostiles aux Oratoriens. La Compagnie de Jésus soutint tous ceux qui s'opposèrent à l'Oratoire<sup>266</sup>. Une inscription, conservée dans la chapelle de l'actuel lycée Montesquieu, derrière la chaire, est consacrée au Père de Bérulle, supérieur Général de la Congrégation de l'Oratoire. Elle relate la prise de possession par les Oratoriens du séminaire du Mans. Ils ont pu ainsi compter sur un évêque qui était assez proche de Bérulle et des « anciens Ligueurs ». Mais, l'urgence, pour Bérulle, à régler l'affaire, laisse penser que l'évêque du Mans n'avait pas forcément fermé la porte aux Jésuites. Charles de Beaumanoir trancha en faveur de l'interprétation bérullienne de la Réforme. Jacques Maillard l'a également constaté pour Angers. En effet, au lendemain du Concile de Trente, le renouveau de l'Eglise catholique était favorisé par l'action militante d'ordres et de congrégations religieuses nouvelles ou réformées. En France, la paix revenue grâce à l'action d'Henri IV, ce mouvement de renaissance religieuse éclata avec une force extraordinaire. Des foyers de vie spirituelle se multiplièrent dans les villes, petits cercles dévots où l'on s'assemblait pour s'exciter à la vie d'oraison et à l'action apostolique.

A l'origine de l'Oratoire se trouva une décision prise le 11 novembre 1611, dans une maison du faubourg Saint-Jacques à Paris, appelée Maison du Petit-Bourbon. Six prêtres<sup>267</sup> se réunissent avec le dessein de vivre en communauté et de travailler à la réforme et surtout à la sanctification du clergé. L'Oratoire de France, inspiré de l'Oratoire italien de saint Philippe Néri, fut fondé ce jour-là. Il fut institué canoniquement le 10 mai 1613, sous le nom de Congrégation de l'Oratoire de Notre Seigneur Jésus-Christ en France, par la bulle

---

<sup>264</sup> *Ibid.*, p. 90.

<sup>265</sup> C. Constantin, *Les Oratoriens à Saint-Louis des Français*, compte-rendu de l'ouvrage de Mgr J.-M. Vidal, « *Les Oratoriens à Saint-Louis des Français de Rome* », in *Revue des Sciences religieuses*, n°9-4, volume 9, 1929, p. 584.

<sup>266</sup> Yves Krumenacker, *op. cit.*, p. 142.

<sup>267</sup> Pierre de Bérulle, Jean Bence et Jacques Gastaud, docteurs en théologie, François Bourgoing, Paul Métézeau et M. Caron, curé de Beaumont.

*Sacrosanctae romanae Ecclesiae* signée par le pape Paul V<sup>268</sup>. La Congrégation nouvelle, dirigée par Pierre de Bérulle, se développa rapidement en France grâce à l'appui de Marie de Médicis et aux actives sympathies de nombreux évêques. En quelques années, des maisons de l'Oratoire s'installèrent dans de nombreuses villes du royaume<sup>269</sup>. La fondation du collège de l'Oratoire du Mans correspondait à la première période de l'expansion de la Congrégation, entre 1616 et 1624. Mais tout au long de son histoire, les Jésuites, jusqu'à leur expulsion en 1762, comptèrent davantage d'établissements que les Oratoriens.

La création des collèges oratoriens répondait d'une manière générale à une demande tripartite et simultanée : d'abord l'évêque du diocèse et le chapitre (ou théologal), la communauté d'habitants représentée par ses échevins enfin « la noblesse de ville » incarnée dans son présidial. L'étude de l'acte d'établissement du collège de l'Oratoire du Mans permet de constater que le choix du clergé manseau répondit avant tout à des intérêts gallicans. Les Jésuites, ultramontains, obéissent en premier lieu au pape ; les Oratoriens, au primat du diocèse.

### **Obéir à l'évêque**

En fait, nous sommes dans l'esprit même du projet initial de l'Oratoire, en 1610, qui prévoyait l'obéissance aux évêques<sup>270</sup>. Un texte à peine postérieur précise que c'était pour exercer « *toutes les fonctions propres et essentielles à l'état de prêtrise* », en excluant absolument toutes les autres ; il s'agissait de chanter les louanges de Dieu, enseigner la science du salut, instruire le peuple en la doctrine de Jésus-Christ, administrer la sainte parole, enseigner les voies de Dieu, réformer les monastères et instituer des communautés religieuses<sup>271</sup>. Nous ne connaissons pas exactement la demande de Marie de Médicis au pape Paul V, le 19 août 1611, car nous n'en avons que des résumés. Rédigée vraisemblablement par Bérulle, elle ne devait pas être très différente du projet de 1610. Les deux questions abordées par la Régente et le souverain pontife portèrent avant tout sur le rôle des évêques et l'éducation religieuse du peuple : il s'agissait donc de définir les « *fonctions ecclésiastiques sous l'obéissance des évêques* » et également d'envisager

---

<sup>268</sup> Paul Lallemand, *Histoire de l'éducation de l'ancien Oratoire de France*, E. Thorin, Paris, 1889, p. 20 ; Michel Leherpeur, *L'Oratoire de France*, Paris, Editions, Spes, 1926, p. 10 ; Daniel Aris, op. cit., p. 321.

<sup>269</sup> Jacques Maillard, *L'Oratoire à Angers aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, C. Klincksieck, 1974, p. 23.

<sup>270</sup> Sous la direction de Yves Krumenacker, Marie-Frédérique Pellegrin et Jean-Louis Quantin, *L'oratoire de Jésus, 400 ans d'histoire en France (11 novembre 1611-11 novembre 2011)*, Paris, éditions du Cerf, page 45.

<sup>271</sup> Pierre de Bérulle, *Œuvres complètes, t. IX, correspondance*, « Mémoire au cardinal de Joyeuse », p. 176-179.

« d'instruire le peuple en la doctrine de Jésus-Christ, enseigner les voies de Dieu, discours publics et privés<sup>272</sup>».

Le préambule du contrat entre l'Oratoire et l'évêque du Mans contenait une simple déclaration de portée générale, assez courte, qui liait la congrégation au diocèse: « Le 20 juillet 1624, le dit seigneur Charles de Beaumanoir<sup>273</sup>, évêque du Mans, assisté de messieurs Claude Lefèvre, chantre, chanoine de l'Eglise du Mans, René Dutertre, aussi chanoine d'icelles, Pierre Le Bert, archidiacre de Montfort, Jean Huault, curé de Saint-Jean de la Cheuverie, Michel Vasse, conseiller ecclésiastique et chanoine en la dite église, Jean Caillé de Saint-Pierre de la Cour, doyen, tous députés du clergé d'une part ; et le Révérend Père Achilles de Harlay de Sancy, prestre de l'Oratoire depuis évêque de Saint Malo, ayant procuration du Révérend Pierre de Bérulle, Supérieur général de l'Oratoire et depuis cardinal en date du 10 mars dernier [...] convinrent de ce qui s'ensuit. Que les prêtres de l'Oratoire auraient à perpétuité le gouvernement et l'administration du séminaire, en le lieu et domaine du dit collège, fruits et revenus qui en dépendent comme en avaient joui auparavant les principaux du dit séminaire <sup>274</sup>[...] ».

Le texte était ratifié trois mois plus tard par Pierre de Bérulle. Et les premiers oratoriens enseignèrent un an plus tard<sup>275</sup>. Le contrat régit une association. Il se composait de deux parties définissant les obligations respectives et les droits des bailleurs et des preneurs. Il précisait aussi le nombre de classes que les Oratoriens devront faire dans le collège. L'ensemble des classes constituaient « la charge d'enseignement<sup>276</sup> ». Il assignait également aux Pères une tâche apostolique. Les premiers termes du contrat étaient de nature gallicane en plaçant le collège sous l'autorité épiscopale :

---

<sup>272</sup> Sous la direction d'Yves Krumenacker, *op. cit.*, p. 45.

<sup>273</sup> Charles de Beaumanoir est décédé le mardi 17 novembre 1637. Son inhumation à la cathédrale se déroula le samedi 6 février 1638. L'homélie fut prononcée par un Jésuite, le père Grisel, « docte et très éloquent personnage », Charles Bodereau, *op. cit.* p. 102.

<sup>274</sup> AD 72 D ADDITIF 27, f° 7.

<sup>275</sup> Selon l'article 2 du contrat : «les prestres de l'oratoire n'entreraient en jouissance qu'au mois d'octobre 1625 »

<sup>276</sup> Jean de Viguerie, *Une œuvre d'éducation sous l'Ancien Régime, les Pères de la Doctrine chrétienne en France et en Italie*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976.

*« les prestres de l'Oratoire ont renoncé et renoncent à tous privilèges et exemptions quelques conques contraire au dit contract, quand même elles leurs seroient données par les souverains pontifes<sup>277</sup> »;*

*« le séminaire et collège desservira toujours sous la juridiction, correction, direction, visitation du dit seigneur évêque du Mans, ses successeurs, ou de leurs grands vicaires, des députés du clergé, et députés spéciaux du dit chapitre, et du dit seigneur évêque<sup>278</sup> »;*

*« qu'en cas qu'ils intentassent procès aux susdits et cessassent d'instruire la jeunesse suivant les clauses, ipso facto sauf ancienne connaissance de cause, le dit seigneur évesque et les dits sieurs députés du clergé pourront disposer du dit séminaire-collège comme auparavant ».*

Les obligations<sup>279</sup> portaient sur les fonctions des Oratoriens dans l'établissement tant sur le plan pastoral que sur le plan éducatif. Ils se devaient :

*« 1° De desservir ou faire desservir en qualité de recteurs, la cure de Saint-Ouën et d'y administrer les sacrements aux paroissiens [...] »;*

*2° D'entretenir six régents et les gager, scavoir un pour la théologie, un qui fera les cours de philosophie et quatre qui feront secondes des lettres humaines grecques et latines ; que les dits régents seront de la Congrégation capables de leurs classes [...] »;*

*3° De faire une fois par semaine une leçon de catéchisme aux dimanches ou festes, ou autres jours d'icelle ».*

Le contrat instaurait ainsi, dès son origine, un collège de plein exercice qui n'existait pas au Mans. Les lettres patentes qui autorisaient cette transaction furent données par Louis XIII le 25 avril 1625<sup>280</sup>. De son côté, l'Université de Paris refusa dans un premier temps d'enregistrer l'acte de donation du séminaire à la congrégation de l'Oratoire. L'auteur du manuscrit se contenta d'en indiquer le fait sans l'expliquer : *« Sur la requeste présentée au*

---

<sup>277</sup> Article 3.

<sup>278</sup> Article 4.

<sup>279</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27, f° 8.

*Parlement de Paris pour l'enregistrement de notre contrat d'établissement de notre séminaire, le recteur prieur doyen et « suppost » de l'université de Paris formèrent opposition à l'extension du dit contrat par requête présentée au dit Parlement en date du 30 avril 1625*<sup>281</sup> ». « *Il fut passé outre* »<sup>282</sup> l'Université de Paris, écrit Paul Lallemand. Pour contourner la Sorbonne, le clergé du Mans et la Congrégation de l'Oratoire demandèrent au Parlement de Paris d'autoriser le transfert du séminaire à l'Oratoire. Au début du XVII<sup>ème</sup> siècle, l'Université de Paris était toujours dominée par un puissant courant ultramontain<sup>283</sup>. Les thèses soutenues durant la première partie du XVII<sup>ème</sup> siècle privilégiaient la primauté du pape sur le roi de France. A tel point que, le 2 août 1618, le Parlement se vit obliger d'ordonner aux candidats, de communiquer leurs thèses au prieur de la Sorbonne avant de les soutenir. Cet arrêt fut renouvelé trente-trois ans après, en 1651<sup>284</sup>. Malgré *la réforme Henri IV* de l'Université, l'ultramontanisme résistait encore dans la vieille institution universitaire parisienne. C'est donc fort logiquement que la Sorbonne s'opposa ainsi à la formation de l'Oratoire<sup>285</sup>. Treize ans plus tard, l'Université<sup>286</sup> se montra donc toujours opposée au cardinal de Bérulle. Et comme sous Henri IV, ce fut encore le Parlement, soucieux de gallicanisme, qui impulsa la réforme éducative en France et dont bénéficia le diocèse du Haut-Maine par la création de son collège. « *Le 6 may de la mesme année 1625, Mgr l'évesque du Mans et mrs les députés du clergé donnerent leur procuration passée par Touchard, et Tuffiere au R.P. de Sancy pour intervenir en leur nom a l'instance ; elle dura jusquen décembre 1626, et puis dans la suite par le desistement volontaire de nos*

---

<sup>280</sup> Paul Lallemand, *op. cit.*, p. 51.

<sup>281</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27, f° 11.

<sup>282</sup> Paul Lallemand, *op. cit.*, p. 50.

<sup>283</sup> Dans son *Histoire de l'Université*, E. Dubarle raconte : « un religieux italien avait proclamé dans une thèse dans laquelle il soutenait que "le pape tient la place de Dieu en terre, et que tous les hommes, de quelque rang qu'ils puissent être, sont tenus de lui obéir". L'auteur fut arrêté, ses propositions prosrites, et il fut condamné à faire à genoux, en présence de la faculté assemblée une rétractation formelle, à laquelle assistèrent un Président et quatre conseillers au Parlement (19 juillet 1595). Défense fut faite ensuite de soutenir dorénavant de semblables doctrines, sous peine d'être considéré comme criminel de lèse-majesté. Malgré cet arrêt, de semblables délits se renouvelèrent fréquemment ». E. Dubarle, *Histoire de l'Université*, Paris, 1844, p. 165.

<sup>284</sup> *Ibid.*, p. 165.

<sup>285</sup> Félibien, *Histoire de Paris, II, 1288, extraits des registres du Parlement du 26 juin 1613.*

<sup>286</sup> La Faculté de théologie de la Sorbonne s'opposait à l'enregistrement de l'édit royal ordonnant que la doctrine de la Déclaration des Quatre articles fût enseignée dans toutes les universités.

partyes<sup>287</sup>». «*Notre requête présentée au Parlement signée Tranchot, fut vüe et ratifiée par les gens du Roy [...]*<sup>288</sup>».

Les Oratoriens n'étaient donc pas des employés, gagés par le diocèse ou la ville, mais leur statut juridique était celui d'associés. La Congrégation s'affiliait ainsi avec l'évêque et le chapitre cathédral afin de dispenser, avec leur aide matérielle, l'instruction publique. Par contre, la ville du Mans fut absente dans la rédaction de l'acte. Pour cette fondation, les membres du présidial semblaient moins concernés par l'installation des Oratoriens. Nous l'avons vu, les magistrats manceaux avaient leur propre collège. Si la nouvelle tutelle du séminaire était confiée à une Congrégation qui avait fait ses preuves dans le domaine éducatif et dans la mise en place de la Réforme catholique, une autre raison peut expliquer l'abandon du séminaire par le diocèse du Mans, pourtant assez riche. L'article 11 de l'acte nous permet d'en proposer une interprétation. En «*offrant*» aux Oratoriens le séminaire, l'évêque du Mans transférait du même coup les charges financières et revenus temporels au collège et à la congrégation. Le collège de l'Oratoire du Mans devait ainsi : «*entretenir de réparations, réfections tous les bâtiments du dit collège, lieux et metairies qui en dépendent*». Cette formule lapidaire eut des conséquences néfastes sur le long terme. Le supérieur du collège du Mans devait non seulement gérer les biens immobiliers, les menses que le contrat avait prévues, mais il devait aussi chercher à valoriser et à embellir le patrimoine. Et les différents contextes économiques et financiers, surtout ceux qui précédèrent la Révolution française, ne furent pas propices aux investissements risqués.

### **Le triomphe du gallicanisme dans le Haut-Maine ?**

Les auteurs de nos sources, sans le révéler clairement, évoquèrent la querelle qui opposait gallican et ultramontain. En 1599, le Haut-Maine sortait d'une guerre de religion. La création du séminaire s'inscrivait dans la volonté de mettre en place la réforme catholique voulue par le concile de Trente. Malgré la volonté chez certains historiens comme Philippe Boutry<sup>289</sup> d'échapper aux néologismes du XIX<sup>ème</sup> que sont «*jésuitisme*», «*gallicanisme*», il

---

<sup>287</sup> A.D. D ADDITIF 27, f° 11.

<sup>288</sup> *Ibid.*

<sup>289</sup> Catherine Maire, «*Quelques mots piégés en histoire moderne : jansénisme, jésuitisme, gallicanisme, ultramontanisme*», in *Annales de l'Est*, 2007, pp. 13-43. «*Voir les considérations de Philippe Boutry, sur « l'ultramontanisme » qu'il préfère remplacer par « intransigeance », à la suite des travaux d'Emile Poulat, Jean-Marie Mayeur et Philippe Levillain, « papauté et culture au XIXème siècle. Magistère, orthodoxie et tradition », Revue d'Histoire du XIXème siècle, 28, 2004.*

nous a paru nécessaire d'employer ces expressions, chargées, au début du XVII<sup>ème</sup> siècle, de sens politico-religieux. A posteriori, ces mots ont l'avantage de mettre en évidence le conflit entre les Oratoriens et les Jésuites lors de l'installation du collège manseau en 1624. Nous sommes bien dans l'esprit de Catherine Maire lorsqu'elle écrit que « jésuitisme » et « gallicanisme » renvoient au XIX<sup>ème</sup> siècle à un débat bien français<sup>290</sup>. Et pour le diocèse du Haut-Maine, le débat existait bien aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. A l'origine, il fut alimenté par Pierre de Bérulle et les Jésuites eux-mêmes. L'éducation était primordiale. Les congrégations pouvaient utiliser leurs pouvoirs pour influencer leurs élèves. Le prosélytisme n'était pas interdit. Et les enjeux étaient fondamentaux. Car éduquer c'était investir pour l'avenir ! Et c'était donc offrir la possibilité pour l'Eglise d'imposer enfin la réforme tridentine : avec le roi ? Sans le roi ? Avec le pape ? Sans le pape ? Ou avec les deux représentants de Dieu sur Terre ? Dans le Haut-Maine, nous constatons ainsi la continuation et le renforcement des tendances du XVI<sup>ème</sup> siècle. Le livre classique, aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup>, était celui du légiste gallican Pithou, édité en 1594, *Libertés de l'Eglise gallicane*, qui condensait les principales théories en 83 maximes, toutes centrées sur la distinction entre la puissance temporelle et spirituelle, et la pénétration de la spirituelle par le temporelle<sup>291</sup>. Nous voyons bien que l'installation du collège au Mans renforçait la soumission de l'Eglise à une puissance séculière telle la congrégation de l'Oratoire.

Mgr Charles de Beaumanoir de Lavardin avait donc tranché en désignant les Oratoriens pour éduquer les enfants du Mans et de la Province du Maine. Mais la querelle n'était pas close en 1624. Bien au contraire. Un de nos manuscrits, écrit vers 1692, dix ans après la Déclaration des Quatre articles insistait sur le lien qui unissait, par l'histoire du lieu, Saint-Ouen, au roi de France. La querelle entre Jésuites et Oratoriens à l'échelle nationale influa donc sur le choix de la congrégation enseignante dans le Haut-Maine.

Egalement, il est vraisemblable que, malgré les relations complexes entre la collégiale Saint-Pierre-la-Cour et l'évêque du Mans, le chapitre, qui avait le monopole éducatif dans la province, ne se soit pas montré trop farouche à l'œuvre éducative des oratoriens du Mans. Mais nous n'avons trouvé aucune source qui nous permettrait de corroborer cette

---

<sup>290</sup> Catherine Maire, *Ibid.*, p. 1.

<sup>291</sup> Norbert Rouland, *L'Etat français et le pluralisme, Histoire politique des institutions publiques de 476 à 1792*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 199.

affirmation<sup>292</sup>. « *Le chapitre, auquel échappait ainsi la direction du plus important collège du Mans, ne se désintéressa de ses attributions scolaires* <sup>293</sup>».

---

<sup>292</sup> Dans son étude sur le chapitre royal de l'église collégiale de Saint-Pierre-de-la Cour, le vicomte Menjot d'Elbenne, explique que de 1454 à la Révolution, les « *différends entre Saint-Pierre, l'évêque et son chapitre se perpétueront jusqu'à la Révolution* ». Menjot d'Elbenne, *Archives historiques du Maine, X, Le chapitre royal de l'Eglise royal de l'église collégiale de Saint-Pierre-de-La-Cour Sainte-Chapelle du Mans*, Le Mans, 1909, p. 86.

<sup>293</sup> Menjot d'Elbenne : « En 1739, nous voyons le chapitre installer une école de dessin dans sa grande maison de la rue Saint-Flaceau. En 1784, à la demande du supérieur, il contribue encore à l'établissement d'un cabinet de physique au nouveau collège de l'Oratoire », *Ibid.*, p. 107.

## Chapitre II

### Des revenus modestes et insuffisants

Sous l'Ancien Régime, la gestion du patrimoine, comme dans toutes les maisons oratoriennes, incombait au supérieur. L'application des décrets conciliaires de Trente fit entrer les enfants, pauvres comme riches, dans un système éducatif de masse. La congrégation accepta d'assurer non seulement les frais de fonctionnement de l'établissement mais également les constructions et les extensions coûteuses des bâtiments. Et l'implication constante et profonde des responsables religieux dans les comptes de leurs établissements différencie le clergé de l'ancien régime du clergé moderne qui, sans ignorer ces questions, en délègue davantage la responsabilité aux laïcs<sup>294</sup>. Et le collège du Mans transfèrera au XVIII<sup>ème</sup> siècle, progressivement, la gestion du patrimoine aux civils : à la Ville et à l'Etat.

Néanmoins, si l'ensemble de la communauté éducative du collège manceau portait collectivement à la suite de son supérieur la gestion du collège du Mans, celle-ci était néanmoins contrôlée par l'assemblée de l'Oratoire. En effet, le temporel de la Maison, qui permettait de proposer un établissement accueillant pour les élèves, ne devait pas être négligé.

Les principales recettes des collèges provenaient, comme pour toutes les Maisons des bénéfices unis, du patrimoine immobilier et des fondations. A celles-ci s'ajoutaient les prébendes préceptorales, que, depuis une ordonnance de 1561, les chapitres des églises cathédrales devaient réserver aux frais d'éducation.

Le traité de fondation du collège du Mans avec l'Oratoire définit la question financière et les liens temporels avec le diocèse du Haut-Maine. Et une des questions centrales a porté sur la pension des élèves. L'enseignement proposé par la congrégation devait-il être gratuit ou fallait-il exiger un octroi, qui s'apparenterait davantage à un don des familles plutôt qu'à des frais de scolarité ? Bien évidemment, la bonne santé financière de l'établissement était dépendante de la régularité des effectifs du collège tout au long des cent-soixante-huit ans. Car ce qui n'était guère pondérable pour le gestionnaire était le coût

de la vie qui augmenta progressivement tout au long de ces deux siècles. Ainsi, la gestion de l'établissement s'est réalisée dans différents contextes économiques : en période de prospérité dans la dernière partie du règne de Louis XIII et lors des crises des fins de règnes de Louis XIV et Louis XVI. Les querelles religieuses et politiques au XVIII<sup>ème</sup> siècle ne facilitèrent certainement pas une gestion sereine de l'établissement.

## **2.1 Les sources insistent sur les difficultés financières**

### **Un rentier précis mais lacunaire**

Le premier document dont nous disposons est un rentier<sup>295</sup> rédigé vers 1712 à partir de sources de première main conservées dans le coffre-fort de l'établissement. S'il est extrêmement précis, il n'en demeure pas moins lacunaire. Nous n'en connaissons pas son auteur. Le père Bouteix dirigeait alors l'établissement. Le manuscrit nous offre de précieuses indications sur les revenus du collège vers la fin du XVII<sup>ème</sup> et le début du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Il a été de nombreuses fois consulté par les érudits des XIX<sup>ème</sup> et du XX<sup>ème</sup> siècle sans avoir pour autant été analysé. L'histoire économique n'était pas leur principale motivation du moment. Dans le contexte de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, en 1905, ils avaient des préoccupations davantage politiques. Le document reproduit de nombreux baux conclus entre l'Oratoire et les fermiers. Ces textes contractuels référencés ont été paraphés devant un notaire royal, comme Maître Bainville à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle. Depuis l'édit de 1693, tous les actes notariés devaient être apportés par les notaires au bureau de contrôle auquel ils étaient rattachés ; c'était l'occasion pour la monarchie de percevoir une taxe proportionnelle à la valeur de la somme évoquée dans l'acte<sup>296</sup>.

Le second document est antérieur au précédent : en 1667, le Père de Moissej visitait le collège. Son compte-rendu<sup>297</sup> est conservé aux Archives Nationales. Sur les neuf pages de son rapport sept sont consacrées au temporel. Même dans une période faste, les soucis de gestion préoccupaient la congrégation.

---

<sup>294</sup> René d'Ambrières, *L'Esprit de l'Oratoire de France au tournant du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Editions Art Lys, 1995, p. 65.

<sup>295</sup> A. D. 72 D ADDITIF 27

<sup>296</sup> Annie Antoine, *Terre et paysans en France aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles*, Documents et Histoire, Ophrys, Paris, 1998, p. 65

<sup>297</sup> A.N. M 223 numéroté 136-137 dans le corpus.

Le 20 janvier 1760, les prêtres et professeurs de l'Oratoire du Mans répondirent à leur évêque, Charles Louis de Froulay de Tessé, qui réclamait un état de leur argenterie. Le Mans avait connu, entre 1758 et 1759, une disette importante. Le prélat avait ordonné un inventaire<sup>298</sup> général pour récolter des fonds et acheter du blé. « *Nous prestres de l'oratoire de la ville du Mans, soussignés, pour obéir à la lettre à nous adressée par Monseigneur l'évesque en datte du douze décembre dernier, declarons que toute l'argenterie de notre Eglise consiste dans les vases sacrés, dans des petites boetes pour les saintes huiles, dont l'une sert pour les fonds baptismaux, l'autre pour les malades, une lampe pesant sept marcs, un encensoir pesant trois marcs trois onces, et quelques plaques de mauvais argent de peu de valeurs apliquées sur la croix processionnelles laquelle est en bois et qu'en consequence, il ne parait que nous puissions en envoyer aucune partie à la monnoye [...]*<sup>299</sup> ». Cet inventaire du milieu du siècle confirme l'idée assez répandue que les Pères de l'Oratoire du Mans, comme ceux des autres collèges tenus par la congrégation, ont toujours vécu humblement et modestement car leurs ressources furent assez faibles par rapport aux nombreux frais engagés. Nous devons y penser pour analyser les revenus des menses d'un côté et le mode de vie des Pères de l'autre, mode de vie effacé qu'ont ressenti, lors de leurs scolarités, des anciens élèves comme Leprince d'Ardenay ou encore François Ménard de la Groye.

Nous disposons d'une autre source très précieuse. Au lendemain de l'expulsion des Jésuites, en 1762, Rolland d'Erceville, Roussel de la Tour et l'abbé Joseph-Marie Terray adressèrent un long rapport sur la situation des collèges en France<sup>300</sup>. C'est le futur contrôleur général des Finances qui présenta un tableau du collège de l'Oratoire du Mans. Dans un autre document, une supplique adressée à Louis XVI et à son Conseil, vraisemblablement vers 1785<sup>301</sup>, les prêtres de l'Oratoire du Mans confirmèrent la faiblesse de leurs ressources : « *Ils supplient humblement les Prestres de la Congrégation de l'Oratoire du collège du Mans et représentent à Votre Majesté que les revenus de leur maison et du collège sont extrêmement modiques ainsi qu'ils l'ont prouvé dans l'état qu'ils ont donné à Messieurs les contrôleurs et procureur généraux n'ayant 4247 livres pour nourrir et*

---

<sup>298</sup> *Inventaire fait par les prêtres de l'Oratoire sur l'argenterie demandée par l'évêque du Mans*. Archives du diocèse 72, dossier Oratoire du Mans.

<sup>299</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>300</sup> Rolland d'Erceville, Roussel de la Tour, et Terry (abbé), *Comptes rendus aux chambres assemblées sur les collèges qui ne dépendent pas des Universités*, Paris, P.G. Simon, 1764.

*entretenir quinze des leurs et les domestiques à proportion : pour subvenir aux charges, réparations [...]»<sup>302</sup>.*

François Ménard de la Groye, député du Maine aux Etats généraux, en 1789, souhaitait améliorer le sort du collège manceau pendant la Révolution. Dans une lettre adressée à sa femme le 29 décembre 1789, quelques semaines avant la Constitution civile du Clergé, il écrivit : « *Rien n'est encore décidé pour le traitement des religieux. Celui proposé par notre comité ecclésiastique est regardé généralement comme trop modique. Je pense que si l'on s'occupe des pères de l'Oratoire, ce sera pour améliorer leur sort et faire fleurir de plus en plus leur utile congrégation*<sup>303</sup> ». Le collège oratorien d'Angers traversait à cette époque les mêmes difficultés financières<sup>304</sup>. Le 21 septembre 1790, quelques jours après la démission du ministre des Finances, Necker, René Morin, commissaire désigné et membre du Directoire du District du Mans, Louis Franchet, procureur syndic et Jean Lepreux, secrétaire, se rendirent au collège de l'Oratoire afin d'y établir un inventaire des revenus de l'établissement<sup>305</sup>.

Afin de préparer au mieux la réorganisation radicale de l'Eglise<sup>306</sup> qui avait commencé la Nuit du 4 août 1789 et dont l'apogée devait être la Constitution civile du Clergé adoptée par les députés le 12 juillet, mais signée par le roi seulement le 24 août 1790, l'Assemblée Nationale constituante chercha au préalable à connaître les biens fonciers et mobiliers de l'Eglise : « *des bénéficiers, corps, communautés séculières et régulières de l'un et de l'autre sexe, fabriques, hôpitaux et maisons de charité*<sup>307</sup> ». Le 17 mars 1790, un décret de l'Assemblée nationale autorisa le transfert des biens du clergé aux municipalités afin d'en faciliter les ventes révolutionnaires<sup>308</sup>.

---

<sup>301</sup> A.N. M 223. Le document, non daté et non signé, se trouve dans un corpus concernant une demande d'autorisation au roi de couper plus que d'habitude du bois au prieuré de Grandmont.

<sup>302</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>303</sup> François Ménard de la Groye, député du Maine aux Etats généraux. *Correspondance (1789-1791)*, publiée et annotée par Florence Mirouse, Archives départementales de la Sarthe, Conseil Général de La Sarthe, 1789. Lettre n° 88, page 165.

<sup>304</sup> Jacques Maillard, *op. cit.*, p. 45.

<sup>305</sup> A.D. 72, L art. 359, f° 1.

<sup>306</sup> Timothy Tackett, *La révolution, l'Eglise, la France*, Paris, Cerf-Histoire, 1986, p. 19.

<sup>307</sup> A.D. 72, L art. 359, f° 1.

<sup>308</sup> Renée Bons, *Les communautés religieuses de femmes, au temps de la Réforme catholique et des Lumières. Evolution de l'infrastructure conventuelle, du recrutement et de la vie des moniales, sur une terre de l'Ouest : le Haut-Maine et l'Anjou fléchois*, septembre 1987, tome 2, p. 501.

Le clergé de la Sarthe ne manquait pas d'atouts immobiliers. Il possédait, tous biens confondus, les deux châteaux de l'évêché (Touvoie à Savigné-l'Évêque et le château d'Yvré-l'Évêque), 2 931 fermes dont 224 pour l'abbaye de la Couture, 144 pour l'abbaye Saint-Vincent, 138 moulins, des bois des landes, des maisons...La propriété ecclésiastique correspond à 10 % de la superficie totale du département<sup>309</sup>. Ce fut donc dans un contexte particulier que les trois représentants du District furent accueillis par le supérieur, François Moissenet, tout à fait « disposé », avec « ses sept confrères » à fournir les informations exigées. En l'absence de tout témoignage, il est bien difficile de se substituer à l'esprit du supérieur de l'Oratoire en ce premier jour d'automne. Mais au plus profond de lui-même, ne devait-il pas être soulagé de transférer à l'Etat tout le patrimoine et la gestion afin de se concentrer davantage encore sur sa réelle vocation: celle d'enseigner et de former des nouveaux et futurs citoyens ? Car en 1789 et 1790, les Oratoriens accueillirent la Révolution avec enthousiasme en espérant une grande réforme de l'éducation. Et du côté de Paris, le collège du Mans disposa d'un soutien de poids avec le député du Maine, François-Ménard de La Groye. L'inventaire assez rigoureux nous offre une image très précise de la situation financière de l'établissement sarthois à la fin de l'Ancien Régime, et sur lequel s'est appuyé Charles Girault pour écrire son ouvrage<sup>310</sup>. Les biens sont inventoriés non par ancienneté d'acquisition comme dans le terrier, ni même par leurs valeurs, mais par secteurs géographiques.

### **Définir les biens**

Au lendemain d'une fondation, toute nouvelle communauté – enseignante, hospitalière ou autre – devait immédiatement rechercher l'autosuffisance<sup>311</sup>. Et les critères qui déterminaient un bon temporel étaient relativement simples: une vaste propriété conventuelle, un sol fertile et un marché tout proche. Pour un établissement scolaire, la mense devait permettre d'entretenir du personnel et de faire vivre la communauté enseignante. Il existait quatre grandes catégories de revenus: les pensions, les rentes foncières, les rentes constituées et les loyers des maisons. Il ne fallait pas négliger non plus

---

<sup>309</sup> Gaby Lamberdière, *Histoire de la Sarthe à partir d'un village et ses environs, Assé-le-Riboul et le pays belmontais, De la Révolution à nos jours*, juillet 2006, p. 427.

<sup>310</sup> Charles Girault, *Les biens d'Eglise dans la Sarthe à la fin du XVIIIème siècle*, Laval, 1953.

<sup>311</sup> Renée Bons, *op. cit.*, tome 2, p. 499.

les faisances, c'est-à-dire, pour reprendre la définition de l'Académie française en 1762, « *tout ce qu'un fermier s'oblige par son bail de faire ou de fournir sans diminution du prix du bail*<sup>312</sup> ».

Pénétrons à l'intérieur du temporel du collège Oratorien du Mans, temporel qui sera un souci permanent pour les supérieurs. Les visites dans tous les établissements oratoriens de France avaient surtout pour objectif d'entreprendre davantage un audit sur la situation financière du moment<sup>313</sup> plutôt que de réaliser une inspection pédagogique. Nos sources sont donc riches<sup>314</sup> qualitativement, mais d'une assez grande complexité. Néanmoins, elles ont le mérite d'être concordantes sur un point : le collège du Mans a rencontré des difficultés financières pendant 168 ans.

Le supérieur nommé par la Congrégation de l'Oratoire travaillait à une double tâche : d'une part, veiller au contenu éducatif et pédagogique du collège, et, d'autre part, gérer le temporel, source indispensable à la survie de l'établissement. Pour satisfaire à ce second point, le supérieur ne prenait aucune décision engageant les finances de l'établissement sans l'accord écrit des enseignants. Ainsi, nous avons constaté que de nombreux baux étaient paraphés par le supérieur et tous les professeurs. La gestion pouvait être confiée à un économiste. Nous n'en avons pas trouvé trace dans les documents. Néanmoins, en 1762, il est question dans le rapport Terry d'un dépensier gagé 300 livres pour l'année. Avait-il fonction d'intendant ? Les comptes étaient contrôlés par un père visiteur qui, tous les trois ans environ, en analysait le contenu et en faisait un rapport pour les assemblées générales de l'Oratoire, à Paris.

La situation matérielle du collège-séminaire fut toujours précaire. En 1649, les biens qui lui étaient affectés ne produisaient que 2000 livres de rente. Le 12 mars 1661, le chapitre de la cathédrale Saint-Julien se montra généreux. Il fit remise aux pères de l'Oratoire de la somme de 1 073 livres, en stipulant toutefois : « *les armes du chapitre seront placées en relief au-dessus de la principale porte de la nouvelle église, et à côté du grand autel ; le jour de l'Ascension, auquel le chapitre va en procession dans l'église de l'Oratoire, le sacristain, revêtu d'un surplis, présentera à chacun des doyen et chanoines un grand bassin rempli de*

---

<sup>312</sup> <http://www.ptidico.com/definition/faisances.htm>

<sup>313</sup> A.N. M 229 liasses 100 à 237.

*bouquets honnêtes, afin que chacun puisse en prendre un*<sup>315</sup> ». Le tableau en annexe présente l'ensemble des biens et des revenus à différentes périodes de l'histoire économique du collège. D'après la déclaration du supérieur, le père Moissenet, en 1790, l'Oratoire possédait dans la Sarthe trois prieurés, trois moulins, vingt-six fermes et cinq-cent-dix hectares de terre valant 197 621 livres et disséminés dans quatorze paroisses, essentiellement dans le district du Mans<sup>316</sup>. Les pères étaient donc bailleurs de dix métairies, douze bordages, cinq enclos et de trois « dixmeries<sup>317</sup> ». Dans sa thèse, Jeanne Dufour<sup>318</sup> a proposé avec une grande précision des définitions de ces exploitations agricoles. « *Les plus petites exploitations, "les maisonnies" ou "closeries", méritaient à peine ce nom puisqu'elles consistaient en une maison avec jardin, verger et clos à chanvre, ou une maison avec jardin et un seul champ : elles ne dépassaient guère deux journaux (88 ares). Au-dessus venaient les "bordages" qui, d'après les usages locaux du XIX<sup>ème</sup> siècle ou plus anciens, avaient en général de 8 à 12 hectares. Les "fermes", enfin, avaient plus de 12 hectares le plus souvent et on continuait à les appeler "métairies" les plus grosses fermes*<sup>319</sup> ». « *Le seuil de 12 hectares entre bordages et fermes ou métairies n'est qu'indicatif, car la notion de "grande exploitation" a toujours été relative et variable selon les pays : il se situe, selon les cas, entre 10 et 15 ha. A vrai dire, la surface n'a jamais été un critère absolu de différenciation, car les bordages pouvaient englober des landes et, à la limite, dépasser des métairies en étendue*<sup>320</sup> ».

Nous avons l'exemple ici du bordage de la Cinetterie et le Val-aux-Moines, d'une superficie de 25,6 hectares, supérieure à la métairie de Grandmont dit de la Porte, de 6, 16 hectares. Mais le premier, avec 200 livres, rapporte moins que le second avec 300 livres. Il faut distinguer les biens du séminaire qui furent rattachés au collège et les nombreuses acquisitions, surtout celles de la dernière période du XVIII<sup>ème</sup> siècle qui ont semblé bien

---

<sup>314</sup> A ceux déjà cités, il faut rajouter le seul compte-rendu de la visite qui se trouve aux Archives Nationales AN M 223 n°1 liasse 1 à 47 et aux Archives du diocèse, le fonds Brière.

<sup>315</sup> A. Reeb, *article cité*, p. 13 ; Daniel Aris, *op. cit.*, p. 324.

<sup>316</sup> Charles Girault, *op. cit.*, p. 262. Voir cartes en annexe.

<sup>317</sup> Dixmerie, ou dismerie ou dimerie. Robert Martin, *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)*, propose la définition suivante : « étendue de territoire sujet au droit de la dîme ». Internet, [http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?IDF=dmfXfXrmXddaa;ISIS=isis\\_dmf2012.txt;MENU=menu\\_dmf;OUVRIR\\_MENU=2;s=s0a563a38;LANGUE=FR;FERMER;AFFICHAGE=2;MENU=menu\\_dmf;;XMODE=STELLA;FERMER](http://atilf.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?IDF=dmfXfXrmXddaa;ISIS=isis_dmf2012.txt;MENU=menu_dmf;OUVRIR_MENU=2;s=s0a563a38;LANGUE=FR;FERMER;AFFICHAGE=2;MENU=menu_dmf;;XMODE=STELLA;FERMER)

<sup>318</sup> Jeanne Dufour, *Agriculture et agriculteurs dans les campagnes mancelles, le devenir des régions agricoles*, thèse pour le doctorat d'Etat, Paris I, 1979.

<sup>319</sup> *Ibid.*, p. 115.

<sup>320</sup> *Ibid.*, p. 115.

hasardeuses dans un contexte de crises générales. Mais il était nécessaire d'investir dans la terre car c'était encore par ces rentes foncières que les Oratoriens, et d'une manière générale les communautés religieuses, drainaient les revenus de leurs biens fonciers.

## 2.2 Les revenus provenant des bénéfices du séminaire unis à l'Oratoire en 1624

Le contrat<sup>321</sup> d'établissement du collège transfère aux Oratoriens les biens et les revenus initialement prévus dans l'acte de fondation du séminaire. Le 23 novembre 1599, la bulle de Clément VIII, « *porta annexe de la cure de Saint Ouen audit Collège et faculté d'y réunir trois bénéfices simples*<sup>322</sup> »: la cure de Saint-Ouen, les chapellenies de Saint-Maur au Mans et de la Pohorie à Domfront en Champagne. « *Suivant la Bulle d'Erection, le Collège-Séminaire devrait posséder, outre la Cure de Saint Ouën, trois bénéfices simples, mais il n'en jouit que de deux, scavoir, de la Chapelle Saint Maur & de celle de la Pohorie*<sup>323</sup> ». D'autres biens acquis par le collège primitif toujours et connus sous l'appellation « *fondation Aubourg* » sont revenus à l'établissement. En effet, le 20 janvier 1602, le principal avait abandonné au séminaire<sup>324</sup>, « *le fief et lieu, seigneurie de la Saulnerie* », à Courcemont.

### La cure de Saint-Ouen

Ancienne possession depuis le XI<sup>ème</sup> siècle de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers<sup>325</sup>, elle fut échangée avec la cure de Pringé par Monseigneur d'Angennes, en 1599, pour y instituer le séminaire. « *Situé à deux cent mètres à peine du front nord-est de l'enceinte, l'emplacement du futur collège dominait la cité de dix mètres environ*<sup>326</sup> ». Cette terre, où étaient érigés l'église, la cure, une petite maison adjacente au jardin du séminaire « *sur la rue qui tend des Cordeliers aux Capucins*<sup>327</sup> », les bâtiments du séminaire, les meubles et livres qui en dépendaient, se localisait entre la motte de Mont-Barbet au nord-est, la rue de Tessé au sud-est et les jardins appartenant au Chapitre au nord. La cathédrale est assez

---

<sup>321</sup>A.D 72. D ADDITIF 27

<sup>322</sup> Robert Triger, *Etudes historiques et topographiques sur la ville du Mans*, Les éditions de la Tour Gile, réédition de 1926, le Collège de l'Oratoire, p. 10.

<sup>323</sup> Abbé Terray, *op. cit.*, p. 71.

<sup>324</sup> Charles Girault, *op. cit.*, p. 264.

<sup>325</sup> Charles Girault, *op. cit.*, p. 260.

<sup>326</sup> Robert Triger, *op. cit.*, p. 2.

<sup>327</sup> *Ibid.*, p. 2

proche. Cette mense comprenait une métairie de 15 ha 51, la Rousselière<sup>328</sup>, située à Neuville-sur-Sarthe. Elle fut léguée à la cure en janvier 1438. Les vignes furent rachetées en 1658. En 1687, elle fut affermée à François Duluard et sa femme Renée Cordeau pour 105 livres, soit 6,8 livres/ha. En 1790, elle rapportait, par le sieur Aubin, 450 livres, soit 29 livres/ha. Se trouvaient également dans cette mense quatre bordages et deux terres dont les loyers étaient moins importants. Le bordage de Monnet<sup>329</sup>, de 8 ha 51, situé à Coulaines, fut affermé en 1690 à André Péan et son épouse Marie Hervé et rapportait 55 livres, 6,5 livres/ha, en 1762, 100 livres soit 11,7 livres/ha et en 1790, 130 livres, 15,3 livres/ha. Le bordage des Coches, dont on ne trouve plus trace dans l'inventaire de 1790, était constitué de deux terres situées à Yvré l'Evêque. L'une de 6 ha 8, l'autre de 3 h 4, louées respectivement à Jean Leduc et à Noël Niepseron rapportaient 25 livres et 10 sols, soit 2,5 livres/ha. Le bordage de la Sablière ou Crapault<sup>330</sup>, « *situé dans le dehors de la paroisse de Saint-Vincent, le long du chemin qui conduit à Coulaines*<sup>331</sup> », avec ses 5 ha 14, s'affermait à Jean Chenais et sa femme Germaine Belin pour 25 livres en 1692, 4,8 livres/ha et, à Pierre Froger, pour 90 livres, 16,7 livres/ha. En 1762, il rapportait 48 livres. Pour « les terres d'Yvré-l'Evêque », affermées à Jacques Touchard en 1692, le collège en attendait 19 livres. Sur la base des sources dont nous disposons, la mense de la cure de Saint-Ouen rapportait au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle environ 238 livres 10 sols établissant un revenu moyen à l'hectare de plus 3 livres ; et en 1790, 670 livres soit presque 23 livres l'hectare<sup>332</sup>.

---

<sup>328</sup> « Cette métairie est composée d'un grand pavillon qui contient deux grandes chambres de plain-pied, une cuisine à côté, au-dessus de laquelle il y a une chapelle où l'on dit la messe : cette maison et le petit jardin qui y est joint est toujours réservé dans les baux. Il y a de plus pour le fermier un autre corps de logis où est une chambre (...), il y a une grange, des étables refaites en 1691 (...) un appentis sous lequel il y a un pressoir (...). A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 19.

<sup>329</sup> « Le bordage consiste dans une chambre pour le bordager, une étable, une petite grange sous un même toit ; au bout duquel il y a un pressoir, la maison et les terres qui en dépendent (...). Il est composé du jardin, verger, terre labourable, pré et vignes contenant environ deux journaux et demy en un tenant, fors demy quartier de vignes qui est au clos Esnault, le tout relevant du fief de Monnet et des Croisettes appartenant à Monsieur le Marquis de Lavardin ». A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 29.

<sup>330</sup> Il s'agit « dans un journeau et demy de terre labourable ; bien plantée d'arbres fruitiers » d'une petite maison avec une chambre pour le bordager et une étable qui fut refaite en l'été 1690 ».

<sup>331</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 46.

<sup>332</sup> Le revenu ordinaire de la cure de Saint-Ouen était de 1041 livres. A.N. M 223, 136-137, f° 6.

## La chapellenie de Saint-Maur

Elle fut fondée par l'évêque du Mans, Geoffroy de la Chapelle<sup>333</sup> (1338-1347). Elle consiste : « en la dixmerie de Châtillon<sup>334</sup>, dans le doyenné de Mayenne ; le lieu de la Goudrière<sup>335</sup> ; une maison au faubourg saint Vincent dans la ruelle des Trois-Marie et en 12 quartiers des vignes à l'Andouillerie<sup>336</sup> sur Saint-Ouen et la Goudrière à Changé ». L'auteur du terrier fait également allusion à une maison qui n'est pas référencée dans l'acte d'union du séminaire au collège, ni même dans l'inventaire de 1790. « Il n'est point parlé de cette maison dans la fondation, néanmoins, il paraist par les mémoires de Monsieur Hommeau, chappelain de Saint Maur qu'il en jouy (...) en 1550. Elle est située dans la paroisse de Saint-Vincent (...). Elle consiste en deux chambres basses, deux hautes, en greniers, cours(...)»<sup>337</sup>. Elle comprend également un petit jardin qui relève du fief de la Prévôté du chapitre de Saint-Julien<sup>338</sup>. La Goudrière, avec 22 hectares 32, affermée à Pierre Le Barbier et Marie Loyseau rapportait, en 1661, 200 livres, 9 livres/ha. En 1762, elle était affermée pour 300 livres. En 1790, le fermier René Plet payait 480 livres, soit 21,5 livres/ha, aux pères. La dixmerie de Châtillon, confiée à François Gesbert et Françoise Ménager, son épouse, rapportait 230 livres argent en 166, 200 livres en 1692<sup>339</sup>, 403 livres en 1762 et 600 livres en 1790. La location, à Louis Boussicault, de la « maison », ainsi précisée dans le terrier, était évaluée à 36 livres. La chapellenie rapportait 441 livres en 1667 et 436 livres au début du XVII<sup>ème</sup> siècle et plus de 1080 livres en 1790.

---

<sup>333</sup> « Messire Geoffroy de la Chapelle, evesque du Mans, légua par son testament vingt livres dor de revenu annuel et perpétuel par la fondation d'une chapelle dans l'Eglise du Mans, et ordonnant que le chapelain serait prêtre dans l'an du jour de sa nomination et célébrerait dans la dite église trois semaines par semaine de requérir pour le repos de son ame et celles de ses frères et sœurs ». AD 72 D ADDITIF 27 f° 93.

<sup>334</sup> La cure de Châtillon dans la Bas-Maine est à la présentation de l'évêque du Mans.

<sup>335</sup> Le Père Aubourg, en tant que principal du séminaire, prit possession de cette métairie, le 28 juin 1605. « Elle consiste en maison où il y a chambre, antichambre, en (...), four et cheminée ; pressoir, grange sous un même toit. Etable et toit à porcs : cour, jardin en quatre grandes pièces de terres labourables dans un même tenant autour de la maison, contenant environ vingt deux journaux. De l'autre costé des hayes qui enferment l'enclos cy-dessus, il y a un champ de cinq quart de journeaux : deux prés et un tenant de six hommées : champ de dix journeaux situé ailleurs, un autre de huit journeaux...deux hommées de pré le long d'un ruisseau, où nous avons droit de pesche, avec un chemin et ruelle pour leur exploitation qui en dépendent, comme l'a reconnu Jean Chappelin par acte le 23 avril 1686 ». A.D. 72 D ADDITIF 27, f° 103.

<sup>336</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27, f° 99.

<sup>337</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27, f° 125.

<sup>338</sup> Cette « maison » n'est pas évoquée dans le compte-rendu de la visite de 1667.

<sup>339</sup> Aucune indication en 1790.

## La chapellenie de la Pohorie

Elle comprend « *la métairie, bordages et le moulin de la Cochetière, bois et fief* » à Domfront-en-Champagne, « *tout proche, la paroisse de la Chapelle Saint Fray*<sup>340</sup> ». Le fermier de la métairie a « *de tout temps été chargé dans son bail de faire acquitter les messes, payer le chapelain*<sup>341</sup> ». La métairie était une assez grande ferme de 40 hectares 26, confiée, en 1689, à Marie Courcisé, « *veuve du défunt Pierre Moreau* » et à son fils Michel Moreau. Elle rapportait 160 livres, presque 4 livres l'hectare et, confiée à sieur Dubois en 1783, 450 livres soit 11,20 livres/ha. Le bordage Métrie<sup>342</sup>, de 11,11 hectares, affermé en 1689 à Marin Huet rapportait 40 livres, soit 3,6 livres/ha, puis 88 livres en 1762 et 1790, soit 8 livres/ha. Le moulin de la Cochetière<sup>343</sup>, 5 hectares 83, confié au meunier Pierre Gantière et Jeanne Chaudemanche, sa femme, revenait à 160 livres, 27 livres/ha, en argent. Le bail de neuf ans, signé en 1686, prévoyait l'entretien du lieu par les locataires. En 1762, il rapportait 170 livres. En 1789, la veuve Blossier en tirait 530 livres, 91 livres/ha. Le rendement du moulin était assez important. La mense de la Pohorie rapportait, 678 livres en 1667 (11.85 livres/ha), environ 360 livres vers 1689 (6,3 livres/ha) et trois fois plus en 1790, 1068 livres, 18,7 livres/ha.

## La « fondation Aubourg »

Le 20 janvier 1602, le principal avait abandonné au séminaire<sup>344</sup>, « *le fief et lieu, seigneurie de la Saulnerie* », à Courcemont. Le premier principal de cet établissement fut un généreux donateur. Il offrit au collège : « *une métairie et un fief, à la charge de recevoir dans cette maison un enfant de la famille Aubourg, capable d'entrer dans la troisième classe de grammaire, pour y demeurer six ans ; et à défaut d'enfant de la famille du fondateur, d'en admettre un de la paroisse de Beaufay, qui serait présenté à l'évêque, conjointement par le curé de Beaufay et les seigneurs de la Patrise ou de la Hupe*<sup>345</sup> ».

---

<sup>340</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 123.

<sup>341</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 124.

<sup>342</sup> Ou Maitrye

<sup>343</sup> Il fallait déduire 30 livres de l'affermage pour l'entretien « des engins ». *Compte rendu aux chambres assemblées, op. cit.*, p. 73.

<sup>344</sup> Charles Girault, *op. cit.*, p. 264.

<sup>345</sup> Dom Paul Piolin, *op. cit.*, t. V, p. 627 ; Daniel Aris, *op. cit.*, p. 317.

La mense de 16 hectares 28, affermée à François Pichard et Renée Coullée, rapportait 120 livres au collège en 1667 et en 1691 soit 7,40 livre l'hectare. Le curieux bail connu prévoyait aux fermiers de « *fournir trois milliers de bon bardeau neuf ramassés. Celuy qui tombent et le faire employer en présence des maistres, fournir trois journées de massons, trois de terrassiers (...)*<sup>346</sup> ». Le collège était alors en pleine période de construction. Un nouveau bâtiment d'habitation pour les professeurs et pères de l'Oratoire était édifié. Et les ouvriers avaient besoin de matériaux pour la réalisation de la toiture.

En 1624, les revenus des différentes menses de l'ancien séminaire montent à environ 1 114 livres ; en 1667 à 1239 livres. Les dotations étaient trop justes pour le fonctionnement d'un établissement scolaire. Les rendements rapportés à l'hectare semblent bien faibles, moins de 8 livres. A Angers, le seul prieuré de Saint-Georges Chatelais, principale source de revenus du collège angevin, rapportait 2000 livres à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>347</sup>.

### **2.3 Les revenus des acquisitions jusqu'en 1780**

Afin d'augmenter les revenus fixes du collège, les Pères de l'Oratoire devaient donc accroître la mense de l'établissement, soit par dons, soit par acquêts<sup>348</sup>. Ils devaient également rechercher l'autosuffisance et, à long terme, mettre la Maison mancelle à l'abri du besoin. Les congrégations féminines, explique Renée Bons<sup>349</sup> dans sa thèse, pouvaient profiter du revenu dotal des vocations, abondantes au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>350</sup>. Les supérieurs de l'Oratoire du Mans ne devaient compter que sur des investissements fonciers rattachés à des chapitres ou monastères. Il fallait donc se montrer judicieux dans le choix des nouvelles menses.

#### **Investir**

Les professeurs de l'Oratoire, devenus prêtres, profitaient, normalement, d'un revenu lié à leur statut : le bénéfice ecclésiastique. Ainsi, le préfet de pension De Las, au Mans entre 1785 et 1790, recevait, en tant que bénéficiaire du chapitre de Lautrec dans le

---

<sup>346</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 190.

<sup>347</sup> Jacques Maillard, *op. cit.*, p. 50.

<sup>348</sup> Charles Girault, *op. cit.*, p. 264.

<sup>349</sup> Renée Bons, *op. cit.*, p. 499.

<sup>350</sup> *Ibid.* p. 499.

diocèse de Castres, un revenu<sup>351</sup>. De leurs côtés, les séculiers ne pouvaient tenir de bénéfices réguliers, sinon en commende. Selon le concile de Trente, il fallait avoir atteint l'âge de 14 ans pour recevoir un bénéfice à simple tonsure, 16 ans pour un bénéfice régulier, 22 ans pour les bénéfices qui exigeaient un clerc *in sacris*, 25 ans pour les bénéfices sacerdotaux<sup>352</sup>. Les jeunes enseignants, pas encore ordonnés, n'avaient le plus souvent pas de revenus. Ainsi, sur le plan matériel, un titre clérical devait donc garantir au postulant le minimum de ressources lui permettant d'éviter d'être à la charge de l'Eglise. Lorsque les laïcs devenaient majoritaires au sein des établissements oratoriens, ils entraînèrent des coûts supplémentaires dans le budget de fonctionnement. Antoine Blondeau<sup>353</sup>, prêtre de l'Oratoire, tirait des bénéfices de la cure de Saint-Vincent<sup>354</sup>. En 1668, le jeune prêtre Bernard Lamy est nommé préfet des études au collège du Mans. Il souhaitait cette nomination dans sa ville natale afin de régler « *des affaires domestiques*<sup>355</sup> », un différend entre le supérieur de l'abbaye de Saint-Vincent et lui. En effet, dans le cadre de la restructuration de la congrégation de Saint-Maur et du remembrement de leurs terres qui l'accompagnait, ces derniers revendiquaient quelques arpents de vigne que Bernard Lamy avait reçus de sa mère. Le procès dura deux ans. Le délibéré prévoyait de rendre les quelques terres viticoles à l'abbaye, seulement après la mort de l'ancien préfet des études<sup>356</sup>. Les biens ecclésiastiques étaient inaliénables. Ils n'étaient la propriété de personne. Le bénéficiaire n'en avait que l'administration et l'usufruit<sup>357</sup>.

La première donation importante vint de l'évêque du Mans, Monseigneur Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin qui, en 1649, offrit au collège une prébende préceptoriale du chapitre Saint-Julien, qui servait de revenus au vieux collège de Saint-Benoît<sup>358</sup>. Ils l'échangèrent ensuite contre le Jeu de Paume de Saint-Vincent afin d'agrandir leur enclos et

---

<sup>351</sup> Fiche Bonnardet.

<sup>352</sup> Roland Mousnier, *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue*, tome 1, Paris, PUF, 1974, p. 242.

<sup>353</sup> Le père Blondeau fut curé de Saint-Vincent. Il ne semble pas qu'il ait enseigné au collège du Mans.

<sup>354</sup> Archives du diocèse du Mans, Fonds Brière.

<sup>355</sup> Archives Nationales, MM. 580, f° 99, du lundi 3 septembre 1668 : « P. Lamy se rendra à N.-D. des Ardilliers pour la théologie, pourra passer par le Mans». (Ordre barré d'un trait de plume). Du lundi 10 septembre 1668 « permis au P. Lamy d'aller au Mans pour ses affaires domestiques ». Cité par François Girbal, *Bernard Lamy, étude biographique et bibliographique*, Paris, PUF, 1964, p. 25.

<sup>356</sup> Fonds Brière, Archives diocésaines.

<sup>357</sup> Roland Mousnier, *op. cit.*, p. 243.

<sup>358</sup> « [...] Monsieur Jean Dugué, chanoine prébendé dans l'église de Saint Julien ayant pris à rente amortissable des héritiers de Robin Moreau et de sa veuve une maison située dans la rue de la Tannerie pour servir à ses petites écoles, demanda l'agrément de Mrs de St Pierre, et les pria de leur accorder l'indemnité de cette maison qui se trouva dans leur fief ». A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 243.

faciliter les futures constructions<sup>359</sup>. Par acquêts, ils placèrent leurs capitaux en terres en achetant le 11 mai 1688, pour 900 livres, les Brosseries à Avesse ; le 17 février 1691, pour 1000 livres, le Petit-Ribemont à Coulans ; le 15 juillet 1699, la Cornue en Saint-Vincent. En septembre 1691, ils reçurent le bordage de la Malmare<sup>360</sup>. Ils investissaient en mai 1699 les 12000 livres<sup>361</sup> qu'avait données le clergé pour assurer les deux classes de théologie, dans les métairies de la Mercaderie et de Souffalos<sup>362</sup> à Savigné-l'Évêque et de la Rousselière à Montbizot.

### La prébende préceptoriale

Le 9 décembre 1649, Monseigneur Philibert Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin convoqua en son Palais épiscopal les membres du chapitre Saint-Julien et les échevins de la ville du Mans. Il s'agissait de pourvoir à la prébende<sup>363</sup> préceptoriale laissée vacante par le décès de son titulaire, le chanoine Jacques Marsault<sup>364</sup>, principal du collège de Saint-Benoît. Depuis une ordonnance de 1561, les chapitres des églises cathédrales devaient réserver les prébendes préceptoriales aux frais d'éducation dans le diocèse. Au Mans, la situation est particulière et conflictuelle. Il s'agit de fusionner les deux établissements scolaires. Car jusque-là, l'évêque du Mans et les chanoines du chapitre cathédral, en accord avec l'Hôtel de Ville, ont toujours accordé cette importante mense au principal de Saint-Benoît<sup>365</sup> et donc au chapitre Saint-Pierre-de-la Cour. Quatre jours plus tard, dès 6 heures du matin, les représentants des grands corps de l'Église et de la Ville du Mans se retrouvèrent dans la

---

<sup>359</sup> *Ibid.*

<sup>360</sup> A Neuville-sur-Sarthe aujourd'hui ou, à l'époque à Savigné l'Évêque ?

<sup>361</sup> Dans l'acte original de la fondation « de deux leçons de théologie », passé le 4 juin 1694, il était bien précisé que les 12000 livres devaient être destinées à la construction de la nouvelle chapelle et non à des investissements en terres. Par contre et toujours dans le même acte, on peut constater que Monseigneur Louis de La Vergne Montenard de Tressan ajouta 4 000 livres pour « la construction de la nouvelle église ». A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 295.

<sup>362</sup> Ou Soufflalost.

<sup>363</sup> Selon Michel Le Grand : « La prébende (praebenda, praebere) est le droit de percevoir certains revenus dans une église cathédrale ou collégiale, affectée à certaines fonctions et qui peut subsister sans canonicat. D'où cette formule des anciens canonistes : il n'y a pas de chanoine sans prébende, mais il y a prébende sans chanoine » Michel Le Grand, Le chapitre cathédral de Langres. Son organisation et son fonctionnement de la fin du XII<sup>ème</sup> siècle au concordat de 1516 », In *Revue de l'histoire de l'Église de France*, 1930, volume 16, numéro 70.

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rhef\\_0300-9505\\_1930\\_num\\_16\\_70\\_2531](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rhef_0300-9505_1930_num_16_70_2531)

<sup>364</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 245.

<sup>365</sup> Martine-Barilly-Leguy, « Le manuscrit sur parchemin de la Fondation des Escolles de Saint-Benoist », *Bulletin de la Société d'Agriculture Sciences et Arts de la Sarthe*, numéro spécial 2010 paru en 2012, p. 19.

demeure de l'évêque, « *resserrée dans la triste et étroite enceinte des murs de la ville*<sup>366</sup> ». Le chapitre cathédral avait délégué les chanoines et prêtres Denis Le Conte, Louis le More et Jean Bellanger. Jean Le Breton, sieur du Vivier, conseiller du roi, Jean Lefevbre, sieur du ressort et conseiller du roi au siège du présidial, René Garnier et Julien Bougler, avocats représentèrent la Ville. Le titre de principal du collège de Saint-Benoît était important. En effet, elle permettait au prébendé, donc à l'établissement, de profiter des bénéfices ecclésiastiques qui s'y rattachaient. Traditionnellement, ils revenaient à un chanoine du chapitre Saint-Julien ou du chapitre de la Collégial Saint-Pierre-la-Cour. L'objectif de ce conciliabule était bien de transférer les revenus d'une terre vers l'Oratoire du Mans. Et ce fut bien une petite révolution de palais ! En effet, contrairement à un usage qui remontait au Moyen Âge, le père supérieur du collège, le père de Moissey, fut désigné à cette prébende, et non un chanoine du chapitre. L'évêque imposa néanmoins une clause « *secrète*<sup>367</sup> » à cet accord pour vraisemblablement atténuer quelques oppositions internes à son clergé local. Le chapitre cathédral prenait en charge la pension de l'ancien régent de Saint-Benoît. Cela permettait au collège du Mans d'éviter des frais supplémentaires qui avaient été définis par contrat : « *Le supérieur assisté des anciens de la maison accordèrent à Maître Jean Portier, prestre, trois cent livres de pension pendant sa vie ou que le dit père de Moissey et ses successeurs jouiraient de la prébende préceptoriale, payable par l'argentier du chapitre saint Julien sur le revenu de la dite prébende préceptoriale, et cela en considération des bons services que le dit Portier<sup>368</sup> avait rendu<sup>369</sup> comme régent du collège Saint-Benoît pendant trente-cinq ans* ». L'évêque du Mans interpréta donc en faveur du collège du Mans l'ordonnance de 1561. Le père Portier décèdera 11 ans plus tard, le 29 février 1660<sup>370</sup>. Il a ainsi pu compter sur 3 300 livres de retraite. « *Par sentence de la juridiction ordinaire en prevosté du chapitre de St Julien il fut ordonné a la requeste de messieurs du dit chapitre, le 4 décembre 1676, qu'on ferait une partition generale des biens revenus, dependants de leur gros pour vingt ans*<sup>371</sup>».

---

<sup>366</sup> Robert Triger, *op. cit.*, l'Ancien évêché du Mans, p. 4.

<sup>367</sup> Acte passé par Gautier, notaire royal.

<sup>368</sup> Jean Portier fut chanoine de Saint-Pierre-la-Cour.

<sup>369</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 245.

<sup>370</sup> Martine Barilly-Leguy, *op., cit.*, p. 19.

<sup>371</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 255.

Le 3 février, le père Mehabert, supérieur du collège recevait<sup>372</sup> « le fief et dixmerie<sup>373</sup> » de Saint-Jamme-sur-Sarthe. En 1756, le bail affermé fut renouvelé pour vingt ans. Le transfert de la prébende du chapitre cathédral au collège de l'Oratoire conforta définitivement les Oratoriens au Mans dans le paysage éducatif du Haut-Maine. Le collège pouvait dès lors compter sur des revenus non négligeables mais très irréguliers comme le montre le tableau en annexes. En 1667, la prébende préceptorale rapportait au total 900 livres<sup>374</sup>. Hélas nous ne les connaissons que pour la période 1690-1711 et pas forcément dans leur intégralité<sup>375</sup>. Nous faisons le même constat pour les dîmes de la dixmerie de Sainte-Jamme-sur-Sarthe. Le 10 septembre 1689, Antoine Perdreau en recevait la gestion contre une rente annuelle de 250 livres. Si l'on s'appuie sur le terrier, il devait verser également 55 livres de revenus du sel<sup>376</sup>.

Le deuxième tableau et le graphique (en annexes) présentent les revenus très irréguliers de la prébende entre 1690 et 1711 avec une année 1708 catastrophique. La fin du règne de Louis XIV fut une période de crise, de famines et de difficultés financières en France. Entre 1708 et 1715, les effectifs des élèves furent également assez modestes. Sur cette période de 17 ans, la prébende préceptorale rapporta à l'établissement un total de 15 612 livres pour une moyenne de 710 livres par an. Malgré la valeur des affermage bien définie lors de la signature des baux, il ne devait pas être simple, pour le supérieur, de prévoir une année à l'avance la réalité des revenus. En 1773, le chanoine Nepveu de la Manouillère écrivit dans son journal que « *la manse de la Congrégation est obligée de donner au moins 2000 # pour leur aider*<sup>377</sup> ».

---

<sup>372</sup> Acte du 3 février 1677, « subdivision faite par Tocquelin, notaire royal, entre messieurs Le Paintre, Langlois, Le Meusnier et Lacere, chanoines prébendés ».

<sup>373</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 255.

<sup>374</sup> A.N. M 223, f° 4.

<sup>375</sup> L'auteur du terrier précise : « les revenus en fruits sont marqués au long et dans un grand détail dans un livre à part qui se conserve dans l'armoire VIII » A.D. 72 D 27 feuillet 249.

<sup>376</sup> Daniel Dessert : « Si les "gabelleurs" se recrutent dans la société civile –noblesse de robe et d'épée, officiers de justice et de finance, avocats, marchands ou bourgeois-, ils viennent aussi du monde des clercs, qui représentent 4 % des bailleurs de fonds ». Daniel Dessert, *L'argent du sel*, Paris, Fayard, 2012, p. 73. Le père Jean-Baptiste Gault, supérieur au collège du Mans, par son père Jacob Gault, appartenait au milieu des « Messieurs de la gabelle ». Daniel Dessert, *op. cit.*, p. 73.

<sup>377</sup> *Journal d'un chanoine du Mans, Nepveu de la Manouillère (1759-1807)*, texte intégral établi et annoté par Sylvie Granger, Benoît Hubert et Martine Taroni, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

## Autres acquisitions

Il s'agit principalement du « *revenu des biens acquis par les Prêtres de l'Oratoire des fonds à eux donnés ou légués pour Missions, Messes, Saluts et autres Prières*<sup>378</sup> ». Le bordage<sup>379</sup> de la Brosserie, 8 hectares 4, à Avesse, fut baillé le 11 mai 1688 au marchand-fermier Jean Moulard, pour 45 livres, 5,4 livres/ha. Il fut affermé à Bourdoiy, pour 49 ans, en juillet 1759 pour en tirer 70 livres, 8,3 livres/ha. Le bordage du Petit-Ribemont, de 5 hectares 05, à Coulans-sur-Gée, rapportait 90 livres en 1762. Il était, en 1788, affermé à Hauret pour 200 livres. Le bordage le Cornue, au Mans, était affermé à Guillaume Buon, en 1699 pour 100 livres. En 1762, le collège en réclamait 145 livres. Jean Buon en tirait 269 livres en 1784. Le bordage de la Malmarre, dans le même quartier, affermé à la famille Buon, rapportait 100 livres, la veuve Buon en donnait 150 livres en 1790. Le bordage de la Mercaderie de 7,04 hectares offrait à l'Oratoire 100 livres, 14,5 livres/ha, en 1762 et 1789. A Savigné l'Evêque, le bordage de la Foucaudière<sup>380</sup>, de 9,2 hectares, offrait 106 livres en 1762, soit 11,52 livres/ha. En 1781, affermé à Duluard, il rapportait 200 livres, 21,7 livres/ha. Les métairies de Souflalos<sup>381</sup> à Savigné l'Evêque et de la Rousselière dans la paroisse de Bezot ont été « *acquies avec les 12000 livres données par le Clergé pour la Fondation d'une Chaire de Théologie*<sup>382</sup> ». Les terres de la métairie de Souflalos, 36 ha 41<sup>383</sup>, relevaient de plusieurs

---

<sup>378</sup> Compte rendu aux chambres, *op. cit.*, p. 74.

<sup>379</sup> Le bordage consiste « dans une maison manable et four, une chambre au bout, sous un même toit couvert de thuille, une grande (...) servant d'étable couvert de bardeau. Derrière la maison un petit jardin et verger le tout contenant environ sept journées d'hommées beicheur. Deux jardins devant de la maison només les Roseaux de la marre contenant quinze journées d'hommées becheur. Le grand pré de la Fontaine comprenant environ quatre hommées de faucheur, tenu de fief de l'Epinay. Une noë de prés dit de l'Epinay, deux hommées. Le clos au dit le champ de la Grange, deux journaux. Le champ devant la maison, deux journaux. Le champ du bois, autrefois partie et fustaye, six journaux propres à semer du meslot. Le champ des trois journaux qui les contient, propre seulement à semer des meslots. Les chaisnets, un journal a meslot. Le champ dit Le Jollian, un journal a meslot. Le champ de la (...), deux journaux et demy. Le champ des Milliers, deux journaux. Le champ de la Planche, deux journaux. Le champ (...), trois journaux propres à pastures ». A.D. 72 D 27 *feuille* 344.

<sup>380</sup> Bordage ignoré dans le terrier.

<sup>381</sup> « Par acte du 8 may 1699, passé par Claude Bainville, le Père Bouillerot, supérieur assisté de tous les prêtres de la maison, acheta de Mr Jacques Aubert sieur de Boisguy et de damoiselle Louise Le Tessier, son épouse les métairies de Soufflalost et bordage de la Mercaderie situé dans la paroisse de Savigné l'Eveque pour la somme de sept mille cinq cent livres, et la charge d'en payer tous les cens, rentes et devoirs à l'avenir. Le tout non excédant quinze sols par an : en plus de la rente de vingt-cinq sols due à la fabrice de l'église de Savigné a cause d'un ban ». A.D. 72 D *ADDITIF* 27 f° 297.

<sup>382</sup> *Compte-rendu aux chambres des assemblées, op. cit.*, p. 74.

<sup>383</sup> Charles Girault, *op. cit.*, p. 265.

fiefs : ceux de Courseilles<sup>384</sup>, de Cheres<sup>385</sup>, de Nuillé<sup>386</sup>, de la Mahotiere<sup>387</sup>, de Thournois<sup>388</sup>, du Boys<sup>389</sup>, de Montargis<sup>390</sup>. Située à Savigné l'Evêque, elle fut affermée le 12 juin 1692 à Jacques Bazoge et Marie Gasnier. Elle rapportait un revenu annuel de 260 livres, 7,15 livres/ha. En 1762, elle donnait 480 livres soit 13,18 livres/ha. Sieur Blanchard, par contrat passé en 1787, en tirait 750 livres, 20,5 livres/ha. La métairie de la Rousselière<sup>391</sup>, de 19,74 hectares était affermée en 1689 à François Coutard. Elle était d'un bon rapport, 245 livres, 12,5 livres/ha. Elle rapportait 300 livres en 1762, 15,19 livres/ha. En 1790, Sieur Nicolas en tirait 700 livres, 35,5 livres/ha.

---

<sup>384</sup> Elle consiste en « une maison, grange, pressoir, estables et autres batimens aussi des vergers (...) contenant environ cinq journaux. Neuf journaux de terre revenant à cinq arpents à prendre dans la pièce nommée la Somme. La pièce des trois journaux joignant les taillis que l'on appelle le Bois de Nuillé, de deux arpents. Deux petites pièces ayant une haye entre deux appellées le Petit Champ, contenant trois journaux ou deux arpents. La pièce dite la Boullais, de neuf journaux, ou six arpents. La pièce dite d'Abay, de neuf journaux, ou six arpents. Le petit bois de Nuillé : de cinq quartiers environ. Deux arpents de terre autrefois et encore à présent en degats et pastures (...). Une pièce de terre nommée la Chesnais ou il y avait plusieurs grands chesnes et un petit jardin au bout contenant deux tiers d'arpent. » A.D. 72 D 27 f° 299.

<sup>385</sup> « Il y a seulement quatre quartiers de vignes et un tenant au clos de Sauteville et Savigné ». A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 301.

<sup>386</sup> Les dépendances du fief s'établissent en « la maison de la Mercaderie, cour, jardins contenant un journaux et demy ; le champ nommé du carrefour contenant deux journaux ; le champ du puy contenant deux journaux ; le champ de devant de l'huis contenant deux journaux et demy ; le champ long contenant un journaux ; un demy journaux à prendre au chemin d'abay à l'endroit ou il y a deux cormiers » A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 303.

<sup>387</sup> « Le 21 août 1691 déclaration fut rendue au fief de la Mahotiere paroisse de Savigné pour un petit pré qui était autrefois en fermage de hayes et enclavé depuis dans le pré de la Mercaderie, le dit pré de 5 quart hommées environ : lequel pré a droit de passage avec charrette et bœufs par une ruelle qui est entre les terres du Sr de Montargis, et pour ce pré n'est dû au Seigneur qu'obéissance féodale seulement ». A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 305.

<sup>388</sup> « Il y a seulement le pré du pont des forges contenant un hommée (...) ». A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 311.

<sup>389</sup> « Dit anciennement Lozeroie. Il y a quatre hommées de pré, faisant la moitié d'un pré situé en paroisse de Savigné sur la Rivière de morte Parance ». A.D. 72 D 27 feuillet 307.

<sup>390</sup> « Il y a seulement deux journaux faisant partie du Champ d'Abas ». A.D. 72 D 27 f° 309.

<sup>391</sup> Cette métairie qui se situe sur la route de Ballon consiste en : « une maison pour le fermier, une grange, un pressoir, étable, toit à porcs, un petit jardin derrière ; cour au devant en issüe, et un autre petit jardin a costé. Le tout entouré de douves contenant un journaux et demy tiers. Derrière la grange et étables un autre jardin contenant un quart journaux. Le champ de la Douve, contenant deux journaux. Le champ de Lezart contenant deux journaux, le champ de la Son contenant trois quart de journaux, le champ Vandour contenant trois journaux environ, le champ menant cy devant en pré contenant deux journaux, le champ Bidon contenant un journaux et demy, une pièce de terre nommée Louchet du Moulin contenant trois journaux, la chenais contenant cinq journaux ou environ, le champ du Voisinnet contenant demy journaux, le champ des Emelines contenant trois journaux ou environ, le pré de St Emelines contenant trois journaux ou environ, le grand pré contient cinq hommées ou environ, le pré frais contient deux journaux ou environ, demi hommée de pré à

## Les dernières acquisitions avant la Révolution

Dans un contexte particulier, à quelques années de la Révolution, les Oratoriens investissaient dans trois menses : la Bédonnière à Maresché, La métairie du prieuré d'Assé-le-Riboul et le prieuré de Grandmont en Bercey à Saint-Mars d'Outillé. Les deux dernières firent l'objet d'âpres négociations et de procès qui furent estés jusqu'au Parlement de Paris. La métairie de la Bédonnière affermée à sieur Chaudet rapportait 350 livres et 3 livres pour la moitié du fief qui en dépendait.

Et en 1781, le collège recevait la mense conventuelle de Bernay de l'Ordre de Grandmont, environ 282 hectares. Le 6 août 1772, Clément XIV supprima le vieil Ordre érémitique de Grandmont, mais celle-ci ne fut rendue exécutoire qu'après la mort du dernier abbé (11 avril 1787)<sup>392</sup>. Depuis 1773, les biens de la mense conventuelle du prieuré de Bercé avaient été affectés en principe au « Séminaire<sup>393</sup> » du Mans tandis qu'un prieur commendataire continuait à percevoir le plus clair des revenus du monastère comme tel<sup>394</sup>. C'est seulement en juillet 1781 que Monseigneur François Gaspard de Jouffroy-Gonsans fit affecter par sentence du Parlement les biens fonciers de la mense, sous réserve d'une rente à verser aux deux religieux restés dans les bâtiments : 1500 livres au prieur, 1000 livres à son compagnon. En cette période de crise économique, cette nouvelle mense ne fut pas vraiment une affaire. Ce devait être un investissement pour le long terme. Dom Oury a bien résumé la situation. « *Autrement dit, l'Oratoire du Mans eut, à la suite de l'union, tous les ennuis de l'administration du domaine, sans pratiquement percevoir les bénéfices jusqu'à la mort du prieur claustral* », dom Jean Caillon des Joubardières<sup>395</sup> survenue le 14 décembre 1788. Quatre ans plus tard, le couvent, l'église et les dépendances furent vendus comme bien national pour la somme de 15 000 livres à Martin Letourneau, couvreur au Mans, paroisse du Pré<sup>396</sup>.

---

prendre dans un plus grand qui a bout d'un costé a la rivière d'Orne, le grand pasturau du moulin neuf contient une hommée, le pasturau proche le logis contient cinq quart d'hommée ». A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 325.

<sup>392</sup> Dom Oury, « *Les Grandmontains au Maine : la Maison-Dieu de Bercé* », *La Province du Maine*, tome 73, janvier-mars 1971, p. 24.

<sup>393</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>394</sup> La valeur foncière de la mense était de 87 290 livres, selon Charles Girault, *op. cit.*, p. 200.

<sup>395</sup> A.D. 72, H. 1125, 1129, L. 72.

<sup>396</sup> Charles GIRAULT, *op. cit.*, p. 234.

Au total, «la réunion des prieurés d'Assé et de Grandmont a coûté à la dite maison la somme de quatre mille cent soixante-quatre livres seize sols et neuf deniers. Et les biens de ces deux prieurés étaient en fort mauvais état. Les réparations lorsque la réunion a été consommée : il a fallu jusqu'à ce jour de fortes avances de la part de ces dits sieurs de l'Oratoire<sup>397</sup>».

## Les faisances

En 1762, le dictionnaire de l'Académie Française définissait ainsi les faisances : « se dit de tout ce qu'un Fermier s'oblige par son bail de faire ou de fournir sans diminution du prix du bail<sup>398</sup> ». Elles étaient nombreuses et permettaient d'agrémenter les tables le midi et le soir et elles garantissaient des revenus supplémentaires. Quels produits constituaient les faisances à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle et au début de la Révolution ? Le terrier, moins précis, davantage lacunaire, et l'inventaire de 1790 ne manquent pas néanmoins de préciser quelques exigences des Oratoriens.

Tableau <sup>399</sup> : faisances.

Nature	Fin XVIIème	1790
<b>Alcool</b>		
-Vin	7 pipes <sup>400</sup>	?
-Cidre	1 pipe	
<b>Volailles</b>		
-Chapons	16	37
-Poulets	?	72
-Canards	?	8
<b>Produits laitiers</b>		

<sup>397</sup> A.D. 72 L359, Inventaire des biens de l'Oratoire, p. 22.

<sup>398</sup> <http://www.ptidico.com/definition/faisances.htm>

<sup>399</sup> Quantité prévu sur une année par le bail.

<sup>400</sup> La pipe environ 443 litres.

-Beurre	6 livres	115 livres
-Lait	20 pintes <sup>401</sup>	?
<b>Grains</b>		
-froment	12 boisseaux	19 boisseaux
-Avoine	?	8 boisseaux
-Orge	?	12 boisseaux
-Paille	?	300 bottes
<b>Fruits</b>		
-Pommes	?	6 boisseaux
<b>Divers non alimentaire</b>		
-fil		61 livres

L'analyse des faisances ne peut que demeurer sommaire. Le collège de l'Oratoire était avant tout un établissement urbain. Il était certainement plus simple de compléter au marché, non loin du collège, place Saint-Pierre, l'approvisionnement en fruits et légumes prévu dans les baux, ou bien de récolter les fruits et légumes de leurs vergers et de leurs jardins situés, par exemple, au bordage de la Sablière à Coulaines ou dans leur enclos, où un quartier de vigne fut transformé en un quartier « *qui sert pour le potage*<sup>402</sup> ». Les faisances ne servaient pas à alimenter les élèves externes, seulement les quelques internes qui fréquentaient l'établissement, le personnel éducatif et d'entretien. En 1741, des écoliers achetèrent ainsi des pommes à une vieille femme logée avec son frère dans la Tour du Forgeur<sup>403</sup>.

Les faisances n'étaient certainement pas fixées de manière arbitraire. Elles devaient compléter les besoins quotidiens de la communauté propriétaire avec la possibilité des biens affermés. Le beurre et les volailles, surtout les poulets, étaient devenus le centre d'intérêt tout au long de la période. La table des professeurs et des pensionnaires était agrémentée de « bons » chapons lors des fêtes religieuses : à Pâques, à la Toussaint et à Noël. « Bons »,

<sup>401</sup> 19 litres environ.

<sup>402</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 14.

car quelques baux exigèrent cette qualité que devait avoir cette volaille raffinée pour les palais fin gourmets des Oratoriens.

Les Pères de l'Oratoire avaient une prédilection pour le vin. Il était d'abord utilisé au moment de l'Eucharistie au cours des nombreuses cérémonies religieuses. Il était ensuite consommé lors des repas. Entre 4 et 7 pipes, à « 25 livres la pipe<sup>404</sup> », étaient livrées chaque année en provenance surtout de Saint-Blaise. A la mense de Saint-Maur, les pères prenaient soin de cultiver eux-mêmes quelques cépages. Il s'agissait de quatre quartiers de vigne que « *nous faisons valloir par nos mains*<sup>405</sup> ». Le cidre était peu fréquent sur la table, seulement une pipe que fournissait annuellement le bordage des Coches. En 1790, les productions de la vigne ne furent plus inventoriées. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les vignobles étaient réduits dans le Maine, car, après le terrible hiver de 1709, on n'avait toujours pas jugé bon de replanter des ceps<sup>406</sup> « *qui ne donnaient qu'un faible produit et des vins de qualité médiocre, se conservant peu*<sup>407</sup> ». Les Pères de l'Oratoire ne possédaient, autour du collège, que de petits enclos, pour un total de 5 hectares de vigne, situés dans un pays peu viticole.

Tout porte à croire que les récoltes des champs et des prés étaient soit vendues sur place, soit apportées jusqu'au collège puisque quelques fermiers, dans le cadre de leur bail, devaient des transports jusqu'au Mans. En 1667, le père Moisseu notait dans son compte-rendu que le « gros de la cure de Saint Ouen<sup>408</sup> » rapportait : « *deux charges de froment à 16 livres la charge ; six charges de seigle à 10 livres la charge, cent bottes de paille à un sol la botte* ». Il faut par ailleurs rajouter dix-neuf boisseaux de blé noir en 1791. Nous repérons également du « gros blé » : huit boisseaux<sup>409</sup> d'avoine et douze d'orge, en provenance de la mense d'Assé-le-Riboul, en 1791. En 1716, le boisseau de froment de la Rousselière à Montbizot était estimé à 8 livres.

Les matériaux de textile intéressèrent les Oratoriens. Certes, on ne trouve nulle trace de toisons de brebis ou de récoltes de fibres. A l'extrême fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les Pères

---

<sup>403</sup> Robert Triger, *op. cit.*, « La Place et les Promenades des jacobins au Mans, La Place des Jacobins avant la révolution », p. 14.

<sup>404</sup> A.N. M. 223, *visite du père Moisseu*, p. 3.

<sup>405</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 57.

<sup>406</sup> Jeanne Dufour, *op. cit.*, p. 117.

<sup>407</sup> Auvray (L.M.) : « statistique du département de la Sarthe, an X », A.D. 72 C 11.

<sup>408</sup> *Visite du père Moisseu, op. cit.*, p.3

<sup>409</sup> Un boisseau correspondait à 12,67 litres.

recevaient de la fibre de chanvre du « cloteau » de la maison prieurale de Saint-Pierre d'Assé-le-Riboul<sup>410</sup>. L'inventaire de 1791 fait référence à 61 livres de fil, vraisemblablement du lin. Il n'y a aucune allusion à ce genre de faisances non alimentaire dans le terrier. Nous pouvons imaginer que cette forte quantité de fil pouvait servir à repriser chasubles, vêtements et autres étoles, draps ou nappes.

### **Des investissements trop lourds**

En résumé, les biens immobiliers de l'Oratoire du Mans étaient situés surtout dans le district du Mans (voir cartes<sup>411</sup> en annexes) excepté la « dixmerie » de Châtillon qui se localisait dans l'archidiaconé de Laval du diocèse du Mans, près de Mayenne. Ils se répartissaient, d'après les calculs de Charles Girault<sup>412</sup>, en 228 ha 80 de culture ; en 66 ha 88 de landes et de pâturages, en 128 ha 04 de bois et taillis ; et en 4 ha 96 de vigne.

Jusqu'en 1780, la mense de Saint-Ouen, constituée de la métairie de Neuville et de six bordages, apportait les revenus immobiliers et les faisances les plus conséquents. Les investissements furent variés mais ils pesèrent lourd sur le budget de l'établissement. Les baux furent renouvelés et revus fortement à la hausse au XVIII<sup>ème</sup> siècle alors que les effectifs commençaient déjà à fortement diminuer, dans des contextes également de difficultés économiques. L'inflation était assez importante dans le dernier siècle de l'Ancien Régime. Nous avons pu constater que les revenus des menses rapportaient à l'hectare trois à quatre fois plus à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle qu'au XVII<sup>ème</sup>. Les rendements étaient également irréguliers. Ils pouvaient même être plus faibles lors des différents pics de crises agricoles. En 1694, les Pères de l'Oratoire durent faire une remise de deux tiers de la ferme à François Coutard de la Rousselière à Montbizot. Le fermier ne devait plus, pour « la dite année », que 81 livres et 13 sols au lieu de 245 livres<sup>413</sup>. En mai 1695, Antoine Perdreau, fermier à la dixmerie de Saint-Jamme, décède. Ses héritiers continuèrent à verser cette rente. Mais ils ne purent le faire intégralement cette année-là. Le 27 septembre, ils ont donné en argent 70 livres et « *on leur a fait remise de 40 livres 23 sols a cause de la gresle*<sup>414</sup> ». En 1790, le

---

<sup>410</sup> A.D.72, L art. 359, p. 11.

<sup>411</sup> Cartes réalisées par Mr Angonnet, université du Maine.

<sup>412</sup> Charles Girault, *op. cit.*, p. 264, non inclus dans le résultat les « dixmeries » de Châtillon et de Sainte-Jamme et les Brosseries d'Avessé.

<sup>413</sup> A.D. 72 D ADDITF 27 f° 327.

<sup>414</sup> A.D. 72 D ADDITF 27 f° 247.

collège de l'Oratoire ne percevait toujours pas les revenus importants d'une « *grande étendue du fief de Saint Mars d'Outillé car la congrégation était en contestation avec le prieur en commende*<sup>415</sup> ».

L'année de l'inventaire, une rente de 1200 boisseaux de « bled froment, mesure du Mans », pour le bien de la Hubaudière en Vendômois annexe du prieuré de Grandmont, fut estimée à 3 300 livres. Les pères de l'Oratoire utilisèrent également les ressources naturelles de leurs menses pour augmenter leurs revenus. Par exemple, le 12 juillet 1660, ils vendirent pour 240 livres de bois coupés de la Pohorie<sup>416</sup>.

## **2.4 Les autres revenus**

### **Les « dons »**

Au début, le collège bénéficia des revenus du séminaire. Il pouvait surtout compter, lorsque les besoins furent assez lourds, lors d'investissements immobiliers, sur les aides du chapitre Saint-Julien, du Clergé et de la ville. Nous avons quelques exemples de dons précisés dans le terrier. Ainsi, le 3 janvier 1670, le collège reçut de Monseigneur de Beaumanoir de Lavardin huit cents livres « des aumones » ; en 1675, les représentants du clergé accordèrent une subvention 4000 livres, une deuxième de 2 000 livres en 1680 et une troisième de 2 100 livres en 1682. De même, en 1676, 1677 et 1678, l'évêque du Mans accorda 15 000 livres pour la pension des deux professeurs de théologie. Enfin, un modeste « marchand cloutier » de la paroisse de Saint Ouen, Noël Bruslé, accorda un don de 400 livres. Il leur avait demandé, en échange, d'être inhumés avec sa femme dans l'église<sup>417</sup>. Mais les dons privés étaient des actes incertains, imprévisibles. Ils restèrent bien insuffisants pour entretenir le collège. Celui-ci ne pouvait pas compter sur de riches bienfaiteurs comme à Dieppe ou à Nancy.

### **Placements dans les rentes non foncières**

Le placement de rentes constituait une source de revenus non négligeable. Parfois, elles se confondaient avec des fondations pieuses, des donations. Elles sont variées et sont

---

<sup>415</sup> A.D. *L art. 359*, p. 14

<sup>416</sup> A.D. *72 D ADDITIF 27 f° 350*.

<sup>417</sup> Robert Triger, *op. cit.*, p. 42.

souvent associées à des services religieux, telles des messes à vie *in memoriam* que devaient rendre, en contrepartie, les Pères oratoriens. Nous n'en donnerons que quelques exemples. En 1599, le séminaire reçut dix livres de rentes pour sa fondation par Monsieur du Mesnil de la Chartre<sup>418</sup>.

L'acte de la fondation Aubourg, en 1602, prévoyait ainsi des dotations<sup>419</sup> composées de rentes fixes : dix livres pour la fondation des seigneurs du Mesnil de la Chatre ; deux cent vingt-cinq livres par le sieur Baron de la Flotte et ses héritiers ; 150 livres par Mr Louis du Clos et François Mariette ; 75 livres par le sieur de Malitourne et la damoiselle de Baysouroud ; et 75 livres par Mesdames Guy les Planchois et Christofe Triquet.

Les rentes fixes furent aussi variées qu'incertaines et souvent assez faibles. Elles étaient bien évidemment tributaires des offrants. Ainsi, un acte du 2 avril 1625 autorisa les habitants « *du dehors de la paroisse* » à verser une rente annuelle de neuf livres et six sols pour l'entretien du luminaire de la paroisse de Saint-Ouen<sup>420</sup>. Le 14 octobre 1658, le père Robert Girard, prêtre et professeur à l'Oratoire du Mans, fit un don de 100 livres au collège correspondant à un tiers des revenus d'un enseignant. Le Père visiteur Moisey, en 1667, précisa que les rentes sans charges de l'Oratoire rapportaient à l'établissement 569 livres 19 sols.<sup>421</sup> Ce qui était peu ! Pour créer sa mission, le père Jean-Baptiste Nouet offrit de son côté trente livres annuelles de rente<sup>422</sup>. L'inventaire de 1790 relève quelques rentes dont celle constituée de 320 livres sur le clergé de France<sup>423</sup>. Les autres sont de moindre importance : 27 livres 10 sols sur des tailles, 15 livres sur une maison au bas de la paroisse Saint Vincent du Mans, 10 livres sur le bordage de la Davaisière à Coulans sur Gée, 10 livres sur celui de la Pelouse à Beaufay et enfin une rente de trois livres « *assise sur le lieu, au dehors de la paroisse de la Couture* ».

Il n'était pas toujours simple d'en transmettre en héritage à vie. Elles pouvaient être contestées par les héritiers, parfois plusieurs décennies plus tard. Le 3 décembre 1724, les descendants de Margueritte Launay estimèrent qu'avec le temps la rente annuelle à

---

<sup>418</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 9.

<sup>419</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 79

<sup>420</sup> Acte à terme à la Toussaint. A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 79.

<sup>421</sup> A.N. M 223, p. 4

<sup>422</sup> Paul Lallemand, *Essai sur l'histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*, Paris, 1887, p. 51.

<sup>423</sup> A.D. 72 L art. 359 p. 17

perpétuité, définie par leur ancêtre le 31 décembre 1650, était devenue caduque<sup>424</sup>. Il existait par ailleurs une jurisprudence. Un arrêté du Parlement de Rouen, en date du 27 juillet 1619, annulait « le legs universels, des meubles et des acquêts » de l'évêque de Beauvais en faveur des prêtres de la Congrégation de l'Oratoire<sup>425</sup>. L'arrêt précisait dans son attendu qu'il leur était donc défendu de recevoir tout héritage. Et lorsque l'évêque du Mans, Charles de Beaumanoir abandonna à l'Oratoire du Mans tous les biens, bénéfiques, bâtiments domaines, droits, revenus, legs et dépendances du séminaire, il fallut que Louis XIII en donnât l'autorisation par lettres patentes le 25 avril 1625.

Comment expliquer cette résistance du Parlement de Paris ? Les Parlementaires appliquèrent à la lettre l'édit d'Henri IV qui rétablissait les Jésuites en France<sup>426</sup> en 1603. Mais par ce que la Congrégation ignacienne avait proscrit les vœux perpétuels, la Haute-Cour leur interdisait de ne percevoir aucune succession. Ici, le Parlement, qui étendait sa juridiction sur un tiers du royaume<sup>427</sup>, s'attachait à s'opposer aux volontés du pape et du roi qui entendaient imposer la Réforme tridentine en France. Celle-ci était surtout incarnée par la Compagnie de Jésus, ultramontaine. Or ces derniers prononçaient des vœux particuliers<sup>428</sup>. Dans l'esprit du Parlement, il ne pouvait s'apparenter qu'à un sacrement

---

<sup>424</sup> Archives du diocèse, fonds Brière.

<sup>425</sup> Texte imprimé trouvé dans le fonds Brière, aux Archives du Diocèse du Mans. « L'Arrêt donné en ce Parlement, en la I. Chambre des Enquêtes, au rapport de Monsieur de Thumery, le 27 juillet 1619 entre les prêtres de la Congrégation de l'Oratoire demandeurs et Messires Nicolas et André Potier, & consors défendeurs, déclare le Testament de défunt Messire René Potier Evêque & Comte de Beauvais, Pair de France, en ce qui concernoit le legs universel de ses meubles & acquêts, fait en faveur desdits Prêtres de l'Oratoire, nul et de nul effet, eux déboutez de leur demande avec défense d'accepter aucuns legs universels, ou donations testamentaires des biens immeubles, ou de sommes excessives, faites par les père & mere au préjudice de leurs enfans, ou par leurs enfans au préjudice de leurs père et mere, ni d'employer à leur profit ou de leur Congregation, les choses données par testament ou dispositions entre-vifs, pour la restitution ou satisfaction qui pourroit être due à d'autres Eglises, ou personnes laïques : mais à eux enjoint de les laisser à ceux ausquels elles doivent appartenir, ou aux Hôpitaux, Monasteres des Mendians, ou pauvres des lieux », Georges Louet et Julien Brodeau, *Recueil de plusieurs arrest notables du Parlement de Paris*, volume 1, Paris, 1712, p. 175.

<sup>426</sup> Georges Louet et Julien Brodeau précise : « L'Edit de rétablissement & rappel des Jésuites, en France, du mois de septembre 1603, vérifié en Parlement le 2 janvier ensuivant, porte aux articles 5 et 6 que ceux de ladite Société ne pourroient prendre ni recevoir aucune succession, soit directe ou collaterale, non plus que les autres Religieux, ni aucuns biens immeubles de ceux qui entreront en ladite société, mais seront reservez à leurs héritiers, ou à ceux en faveur desquels ils en auront disposé avant que d'y entrer ». Georges Louet, Julien Brodeau, *Recueil de plusieurs arrest notables du Parlement de Paris, tome premier*, Paris, 1712, p. 175.

<sup>427</sup> *Dictionnaire historique de la France moderne*, sous la direction de Laurent Bourquin, Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, Isabelle Brian, Jean-Marie Le Gall, Frédérique Pitou, Paris, Paris, 2005, p. 327.

<sup>428</sup> Etienne Pasquier dans son *Catéchisme des Jésuites* distinguent essentiellement deux classes de jésuites, ceux de la grande observance obligés à quatre vœux (obéissance, pauvreté et chasteté, plus le vœu spécial d'obéissance au pape) et ceux de la petite observance qu'il appelle vœu simple. Or ce vœu simple n'entraînant pas d'effets civils permet ainsi aux jésuites de continuer d'amasser des biens avant de franchir le pas de la grande profession lorsque le Général les en trouvera assez dignes ou assez riches. Catherine Maire, La critique

d'ordre. La Chambre haute s'immisçait dans les arcanes du droit privé d'une congrégation pour envisager de leur couper une des mannes financières. L'objectif affiché était d'affaiblir l'expansion temporelle de la congrégation ignacienne. Or les professeurs de l'Oratoire appartenaient aussi à une congrégation qui proscrivait les vœux<sup>429</sup>. « [...] *Les Oratoriens ne faisant aucun vœu ni simple ni solennel, conservent et jouissent avant comme après leur année de noviciat dans cette congrégation, après même leur agrégation qui se fait trois ou quatre ans après leur première entrée, les mêmes droits qu'ils avaient auparavant, soit pour les successions, soit pour les bénéfices* <sup>430</sup>». Les magistrats parisiens s'appuyèrent sur la jurisprudence de la cour souveraine de Rouen qui dut intervenir « *sur les oppositions formées par les Maires et Echevins de la ville de Roüen, & par tous les curez d'icelle, à la vérification des lettres Patentes du Roi, obtenües par les prêtres de ma Congrégation*<sup>431</sup> ».

Les Oratoriens qui connaissaient bien les aspects juridiques de la question firent appel au Conseil roi de cette décision des deux Parlements. En septembre 1620, Louis XIII, protecteur du cardinal de Bérulle, accorda à la Congrégation l'autorisation de recevoir les dons et legs. Pour le Conseil royal, la valeur des vœux importait moins que la vocation initiale des Oratoriens : celle d'être ou de devenir des pasteurs de l'Eglise catholique. « *Ils sont comme de vrais prêtres séculiers : c'est ce que les deux déclarations du Roi Louis XIII de 1611 et de 1629 ne permettent pas de révoquer en doute ; en sorte que l'Arrêt qu'on rapporte du Parlement d'Aix, du 22 mai 1675 qui déclare nulle l'institution testamentaire faite par le sieur de Pelous, en faveur de l'Oratoire où il s'était retiré à Lyon, ne se rapporte qu'aux cas particuliers des Ordonnances rapportées sous le mot de novice. Il en est de même de cet arrêt du Parlement de Paris, qui déclara nul un legs de la somme de 1200 livres au profit des Pères de l'Oratoire de la ville de Montbrison, pour employer au bâtiment du collège*<sup>432</sup>». Les oratoriens pouvaient donc hériter par la grâce du roi. Néanmoins, nous n'avons pas trouvé dans les archives d'importants héritages autres que celui de l'évêque du Mans.

---

gallicane et politique des vœux de religion, *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 2000, [ccrh.revues.org/2052](http://ccrh.revues.org/2052)

<sup>429</sup> Nous pouvons voir ici une réaction à la Réforme. Luther, dans son *Jugement*, condamne les œuvres et donc les vœux monastiques.

<sup>430</sup> Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiaire*, Paris, 1761, p. 374.

<sup>431</sup> Georges Louet et Julien Brodeau, *op. cit.*, p. 175.

## Le casuel

« Il consiste dans l'honoraire que reçoit le curé pour la publication de bans de mariages ; des monitoires, et autres annonces ; pour les enterrements, pour les vigiles, et services solennels, et la célébration des messes basses<sup>433</sup> ». Dans un premier temps, le casuel était entièrement à la disposition du curé à charge d'âme de Saint-Ouen<sup>434</sup>, un prêtre du séminaire puis un oratorien. Mais la deuxième assemblée générale de la Congrégation qui se tenait en la Maison de l'Oratoire à Paris, du 8 septembre au 2 octobre 1634, sous la direction du père Charles Condren, imposa que tous les casuels des cures unies aux établissements scolaires, « soient remis entre les mains du supérieur<sup>435</sup> », à la disposition donc des établissements. Si nous en connaissons les tarifs pour la paroisse de Saint-Ouen, il est difficile d'en apprécier les aspects quantitatifs. Dans son étude sur les Pères de la Doctrine chrétienne en France et en Italie entre 1592 et 1792, Jean de Viguerie n'a pas tenu compte des fondations des messes. L'historien considérait leur appoint, à juste titre, comme négligeable<sup>436</sup>. En 1667, le « casuel de la sacristie<sup>437</sup> » de Saint-Ouen était ainsi estimé à 27 livres. L'abbé Terray ne fit nullement allusion à ce revenu. En 1790, la redistribution des messes des fêtes annuelles par le curé de Saint-Ouen au collège ne rapportait plus que 15 livres<sup>438</sup>. Les tarifs du casuel semblaient anciens et propres à la seule cure de Saint-Ouen. Les cérémonies, mariages et sépultures, en étaient les principaux revenus : « Selon l'usage, on donne trente sols pour la publication des trois bans de mariage ; pour la publication d'un monitoire, trente sols : on ne prend rien de ceux qui sont obtenus à la requeste de Messieurs de l'hostel de ville ou de monsieur le promoteur de l'officialité ; pour les enterrements des enfants, on prend dix sols ; pour les funérailles des autres personnes, on prend trois livres, et quand il y a des vigiles, on prend vingt sols de plus<sup>439</sup> ».

---

<sup>432</sup> Durand de Maillane, *op. cit.*, p. 374.

<sup>433</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 83.

<sup>434</sup> Les Archives départementales de la Sarthe possèdent les registres paroissiaux de Saint-Ouen entre 1608 et 1791, 1Mi 469-470-471.

<sup>435</sup> « Actes de la seconde assemblée générale de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus-Christ nostre Seigneur, tenue en la maison de Paris », Paris, 1634, p. 2.

<sup>436</sup> Jean de Viguerie, *op. cit.*, p. 342.

<sup>437</sup> A.N. M 223 p. 8

<sup>438</sup> A.D. 72 L art. 359, p.18.

<sup>439</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 83.

Le quotidien liturgique ou cérémonial de la paroisse ne rapportait quasiment rien au collège. L'Église catholique, depuis le Moyen Âge, se méfiait d'une pratique qui pouvait être qualifiée de simoniaque. Le casuel était ainsi contrôlé par l'évêque : « *Pour une grande messe, vingt sols de plus ; pour l'honoraire des messes basses, monseigneur l'Evêque l'a fixé à huit sols ; pour toutes les publications et annonces particulières on prend deux sols seulement : on ne prend rien des publications faites par ordre de Monseigneur l'Intendant ou au nom des procureurs syndics de la paroisse pour les affaires qui regardent les paroissiens. On ne prend rien pour l'administration des sacrements, on reçoit ce qui est offert pour le baptême : il entre aussi tout ce qui vient des offrandes, de la quête que l'on fait chaque dimanche après le prosne, pour le luminaire et les trépassés*<sup>440</sup> ». Le casuel de l'affermage des chaises de la chapelle de l'Oratoire rapportait 60 livres supplémentaires.

#### **Les frais de scolarité et de pension, les octrois<sup>441</sup>**

Les sommes levées sur les écoliers constituèrent, au XVII<sup>ème</sup> siècle, une source non négligeable de revenus pour l'Oratoire. A Angers, le père Bérulle s'était opposé à la perception de frais importants. Jusqu'en 1657, l'enseignement au collège angevin fut donc entièrement gratuit<sup>442</sup>. Au Mans, la situation fut différente. Les Pères étaient autorisés à prélever soixante sols en frais de scolarité pour les parents des élèves qui en avaient les moyens. « *Des le commencement de notre établissement dans le collège on leva sur les escoliers quelqu'argent pour les baleieurs et pour les réparations des bancs ; dans le temps quant on commença à bâtir on leva sur chaque escolier, les pauvres exceptés, trente sols à l'ouverture des classes et autant à Pasques ; on prit alors le consentement verbal de messieurs de Ville qui le donnèrent en considération du bâtiment du collège : cet usage dura jusqu'en 1665*<sup>443</sup> ». Cette année-là, « *la maison, étant chargée de dettes et d'emprunts* » et pour augmenter les récompenses lors des différents prix « *afin d'entretenir l'émulation* » chez les élèves, Le supérieur, le Père Fournenc, demanda à doubler les frais d'inscription payables « en deux termes ». Le lieutenant général Le Vayer donna son accord. Ce fut plus compliqué pour les édiles de la ville qui imposèrent quelques contraintes aux Oratoriens. Ils exigèrent trois conditions: « *que l'on enseignât une sixième distincte de la cinquième, et que*

---

<sup>440</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 83.

<sup>441</sup> Dans le rapport Terray de 1762, les Oratoriens du Mans parlent de casuel et non d'octroi.

<sup>442</sup> Jacques Maillard, *op. cit.*, p. 59.

<sup>443</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 508.

*l'on donnât un régent pour cette classe ; -que ceux dont la pauvreté serait notoire ou attestée par leur curé seraient exempts de payer ; -qu'on donnerait un banc au moins de 10 places pour MM de l'Hôtel de Ville dans les actions publiques, dans un lieu honorable et convenable. La communauté, autorisée par le Conseil général de la Congrégation, accepta ces conditions. Les théologiens et physiciens ne payaient rien, et les logiciens payaient seulement un écu<sup>444</sup> en entrant en classe<sup>445</sup> ». Cette permission fut renouvelée les 8 août 1672, 3 janvier 1679, 5 mai 1685 et 8 août 1691. La classe de physiciens, malgré la gratuité, conservait un petit effectif. Elle ne semblait guère attirer les élèves. Les XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles sont des siècles où les Humanités et l'art oratoire étaient toujours bien ancrés dans l'éducation des élèves. En 1751, toujours pour faire face aux nombreuses dépenses immobilières, les Pères de l'Oratoire demandèrent l'autorisation à la municipalité de porter de 6 à 9 livres la somme payée annuellement par les écoliers depuis la sixième jusqu'à la physique et d'imposer la même rétribution aux étudiants en théologie, à l'exception de ceux qui seraient reconnus pauvres par les officiers de la ville<sup>446</sup>. La municipalité n'autorisa qu'une rétribution due par les étudiants en théologie. A partir de ces données et des effectifs<sup>447</sup> établis sous forme d'un tableau par Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia<sup>448</sup> et repris par Gaëlle Saulin<sup>449</sup>, nous pouvons proposer une estimation globale de la contribution des parents (voir annexes).*

Le tableau et le graphique (en annexes) montrent fort logiquement une corrélation entre les effectifs, les octrois et les difficultés économiques. Lors des différentes crises, sous Louis XIV (1661-1662 ; 1693-1694 ; 1709-1710), sous Louis XV (1739-1740 ; 1750 ; 1773) et à la fin du règne de Louis XVI (1785), l'argent rentrait moins facilement dans les caisses du collège.

Au total, l'établissement aura compté, entre 1659 et 1791, 47 034 élèves soit un effectif moyen de 392 externes par an. Durant cette période, l'octroi a rapporté environ 254

---

<sup>444</sup> 1 écu valait depuis la réforme de Louis XIII, en 1640, 60 sols, soit 3 livres.

<sup>445</sup> Didier Rebut, « Histoire du lycée du Mans », *Mémoire présenté en 1895 au Congrès des Sociétés savantes*, p. 12.

<sup>446</sup> Robert Triger, *Etudes historiques et topographiques sur la ville du Mans, Le Collège de l'Oratoire au Mans et les vieilles maisons entre l'Oratoire et l'abbaye de Saint-Vincent*, Le Mans, Editions de la Tour Gile, 1926, p.50.

<sup>447</sup> A.D. 72 D Additif 1 à 8.

<sup>448</sup> Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia. *Les collèges en français, 16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles*, Institut National de Recherche Pédagogique, CNRS, 1988, p. 412

<sup>449</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, annexe n°6, table des effectifs du collège de 1660 à 1791, pp. 131 à 133.

877 livres soit 2 124 livres en moyenne annuelle. Ce qui est peu ! Ces frais de scolarité, seuls, correspondent au traitement de sept professeurs. Or des grands travaux eurent lieu également entre 1649-1656 ; 1675-1683 ; 1687-1694 ; 1750-1756.

### **Des revenus faibles du côté de l'internat**

Il ne fallait pas compter non plus sur l'internat pour augmenter les revenus de l'Oratoire. *Le Mémoire instructif sur la pension du collège des prêtres de l'Oratoire de la ville du Mans*<sup>450</sup> définissait entre autres les modalités d'accueil des élèves au pensionnat. Le règlement y fixait les frais d'admission<sup>451</sup>. Chaque parent, assez aisé, devait payer trois cents livres pour la pension et l'usage était de verser à l'avance un quart ou la moitié de ce montant. A partir de 1766, la pension passa à 366 livres<sup>452</sup>. A ces frais, se rajoutèrent trois livres pour les chandelles, le bois de chauffage, les gages des domestiques et de la peigneuse.

### **Tableau : Frais divers pour le pensionnat**<sup>453</sup>.

<b>Frais</b>	<b>Livres</b>
Pension annuelle	300
Fournitures	18
Blanchisserie	21
Entretien de la bibliothèque	3
Frais médicaux	x
Frais personnels	x
<b>Total</b>	<b>+342</b>

Pour l'ensemble de la période, les pensions ont rapporté 237 314 livres soit une moyenne de 3342 livres par an. Si nous établissons une corrélation entre effectifs et frais de pension réglés par les parents, nous obtenons une moyenne annuelle de 10 élèves pensionnaires. En 1671, l'internat a dû compter deux étudiants en s'appuyant sur les chiffres

<sup>450</sup> Médiathèque Aragon du Mans, *Maine 4\*942*. La date précise de ce règlement nous est inconnue. Chez Jacques Isambart, imprimeur du collège au carrefour de la Sirène.

<sup>451</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 97.

<sup>452</sup> Archives Communales d'Angers, *BB 123*, p. 412.

du terrier, ce qui est insignifiant. Le coût limitait l'inscription des enfants des classes moyennes, assez nombreuses dans le Haut-Maine. En effet, d'après le rapport du lieutenant général Le Vayer, en 1668, les fils des commerçants et des artisans (15,22%) étaient les plus nombreux, et avec ceux des marchands (14,07%), des fermiers ou des laboureurs (11,29%) et des bourgeois (11,62%), ils représentaient plus de la moitié de la population scolarisée.

**Tableau : effectifs d'après le rapport du lieutenant général Le Vayer<sup>454</sup>**

Milieus sociaux des élèves	Nombre d'élèves	Pourcentages
Ecclésiastiques <sup>455</sup>	13	2,12%
Gentilshommes	41	6,71%
Officiers supérieurs <sup>456</sup>	66	10,80%
Officiers subalternes <sup>457</sup>	18	2,94%
Bourgeois	71	11,62%
Avocats	59	9,65%
Notaires	50	8,18%
Médecins	4	0,65%
Chirurgiens	25	4,09%
Apothicaires	11	1,80%
Marchands	86	14,07%
Commerçants et artisans	93	15,22%
Fermiers et laboureurs	69	11,29%
Roturiers	5	0,81%

L'externat fut donc la condition de la très grande majorité des élèves. Des pensionnaires, « *on n'en reçoit que très difficilement*<sup>458</sup> » déclarait-on à l'Oratoire. Il est vrai aussi que la majorité des élèves étaient originaires du Mans. Les externes internés, qui venaient de la Province du Maine ou des provinces avoisinantes, préféraient prendre

<sup>453</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 97.

<sup>454</sup> D'après Daniel Aris, *op. cit.*, p. 330.

<sup>455</sup> Jeunes gens appartenant déjà au clergé séculier ou régulier.

<sup>456</sup> Conseiller, procureur, lieutenant du roi, lieutenant du prévôt, lieutenant criminel, bailli.

<sup>457</sup> Huissier, sergent.

<sup>458</sup> A.N., M 215.

pension chez les particuliers, de préférence dans les rues avoisinantes au collège<sup>459</sup> pour vraisemblablement un moindre coût. L'établissement accueillit douze internes en 1669<sup>460</sup>, et reçut 2 667 livres<sup>461</sup>, trente écoliers en 1725<sup>462</sup>, pour environ 9 000 livres. Dans les années 1760, le pensionnat fut fermé. Cette insuffisance des revenus du pensionnat explique le silence sur cette question dans le rapport Terray. Le supérieur du Mans confirma : «*La pension qui est toujours au-dessous de vingt pensionnaires est plus à charge qu'à profit ; on a été forcé de le supprimer*<sup>463</sup>» écrivit le supérieur, le père Collet des Brunetières. Rouvert quelques années plus tard, l'internat compta 22 pensionnaires en 1786, pour 8052 livres, et l'année suivante, 32, pour 11712 livres. L'octroi et les pensions ont donc permis au collège de récupérer 492 191 livres environ, soit 3 281 livres par an en moyenne, confirmant ainsi des revenus insuffisants pour le simple fonctionnement de l'établissement.

### **De bons gestionnaires ?**

Une question s'impose : les pères de l'Oratoire étaient-ils de bons gestionnaires, sages, et prévoyants ? L'objectif d'un collège était avant tout d'offrir aux nombreux élèves des conditions matérielles et immobilières permettant un travail studieux.

En 1611, lors de la création de l'Oratoire, les contextes politiques et économiques étaient complètement différents. Pierre de Bérulle et ses compagnons pouvaient se lancer dans l'aventure éducative des jeunes et futurs prêtres sans vraiment se soucier des aspects temporels. Le réseau du fondateur de l'Oratoire, avec les Joyeuse, les Beaumanoir, les Acarie, était suffisamment puissant et solide pour consolider son œuvre et étendre la congrégation en France. Il était un puissant vecteur financier. Ainsi, le père de Bérulle, pressé par la nécessité d'étendre son influence éducatif, accepta de nombreuses fondations insuffisamment dotées. Cependant, la plupart des établissements dont celui du Mans avaient duré grâce à la vie austère des Oratoriens. Et le statut de prêtre leur permettait, le cas échéant, de s'octroyer les revenus d'une cure. Mais, à partir de 1750, l'augmentation progressive des laïcs, non pourvus d'une pension, remettait en question la gestion financière

---

<sup>459</sup> Daniel Aris, *op. cit.*, p. 345.

<sup>460</sup> A.N., M 229.

<sup>461</sup> Sans les frais supplémentaires.

<sup>462</sup> Ibid.

<sup>463</sup> *Mémoire du supérieur du collège, 1768-1771*, Archives Nationales, M 226 ; publié avec une date erronée (1788) 41 p. 52-53.

des établissements. En 1791, un *Mémoire pour les membres de l'Oratoire* le confirme : « *il est vrai que leurs prédécesseurs étaient riches<sup>464</sup>, & ont contribué à la dotation des établissements de cette société<sup>465</sup>* ». Cependant, le collège du Mans ne fut jamais réputé pour être un établissement richement doté. Concernant le quatrième supérieur, Jean-Baptiste Gault, Louis Batterel raconte une anecdote que l'historien oratorien n'est pas loin d'assimiler à un miracle. Jean-Baptiste Gault (1633-1635) fut le quatrième supérieur du collège du Mans. Il fut, nous le verrons, un proche du milieu janséniste. Il a imposé à la Maison mancelle une vie ascétique comme celle des Solitaires de Port-Royal des Champs, en se consacrant à la prière et aux pauvres<sup>466</sup> : « *quoiqu'elle fut pauvre, il n'en était pas moins libéral à fournir la subsistance des misérables. Il prétendait par-là lui rendre service et attirer les bénédictions de Dieu sur elle<sup>467</sup>* ». Après un moment de recueillement spirituel devant le Saint-Sacrement<sup>468</sup>, un généreux donateur anonyme fit un don à l'établissement. « *Il en éprouva plus d'une fois les effets sensibles, car, n'ayant plus de quoi nourrir ceux de sa maison, à force de l'avoir épuisée par ses aumônes, il fut obligé un jour de s'aller mettre en prière devant le Saint-Sacrement pour exposer à Jésus-Christ ses nécessités. On vint l'en tirer pour lui dire qu'un inconnu le demandait à la porte ; et il vit un homme qui lui apportait une cinquantaine d'écus, sans vouloir lui dire d'où ils venaient. Ce qui lui arriva une seconde fois, presque en pareil cas, où la somme fut même plus considérable<sup>469</sup>* ». Les jansénistes utilisèrent parfois « la grâce des actes inconnaissables<sup>470</sup> » pour légitimer leurs actions. Ce petit miracle financier<sup>471</sup> n'eut bien évidemment pas l'ampleur du miracle de la Sainte-Epine qui, un peu plus de vingt ans plus tard, en mars 1656, guérira, d'une fistule purulente à l'œil, la jeune Marguerite Périer, nièce de Pascal. Tout juste ces deux dons financiers pouvaient-ils,

---

<sup>464</sup> Le P. de Gondy, le P. Thiersault, le P. de Sancy, le P. de Chavigny, le P. de Monchy avaient abandonné à l'Oratoire une partie de leur fortune. Le Père Ingold, « L'Oratoire et la Révolution », *Revue de la Révolution*, Paris, janvier 1883, p. 285.

<sup>465</sup> *Mémoire pour les membres de l'Oratoire*, 1791, p. 2.

<sup>466</sup> Norbert Rouland : « au départ le jansénisme est une question purement théologique sur les rapports entre grâce, liberté et prédestination. Mais il y a un côté politique : pour les Jansénistes, la charité est supérieure à la politique ». Norbert Rouland, *L'Etat français et le pluralisme, Histoire politique des institutions publiques de 476 à 1792*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 245.

<sup>467</sup> Louis Batterel, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire, les Pères de l'Oratoire recommandables par la piété ou par les lettres qui ont vécu sous Mgr le Cardinal de Bérulle*, publié par A.-M.-P. Ingold, Paris, 1902, p. 111.

<sup>468</sup> Le supérieur du Mans appartenait à la Compagnie du Saint-Sacrement. Daniel Dessert, *op. cit.*, p. 85.

<sup>469</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>470</sup> Jacques Attali, *Blaise ou le génie français*, Paris, Fayard, 2000, p. 274.

<sup>471</sup> Le Père Louis Batterel ne cite pas ses sources. Un procès en béatification eut lieu afin de canoniser Jean-Baptiste Gault. Et il fallait un miracle pour que le procès puisse aboutir.

au Mans, marquer quelques esprits superstitieux ! Mais, selon les critères de l'Église, ils étaient bien insuffisants pour permettre la canonisation de l'ancien supérieur.

Dans la deuxième moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle, la situation financière au Mans se compliquait davantage. Les investissements et les constructions s'imposaient durant cette période florissante, lorsque l'établissement compta jusqu'à 900 élèves en 1661<sup>472</sup> et lorsque les effectifs tournaient en moyenne autour de 500 collégiens jusqu'au premier quart du XVIII<sup>ème</sup> siècle. A partir de 1718, les effectifs progressivement s'érodèrent pour parvenir à 236 étudiants en 1788. Malgré tout, les Pères, au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, continuèrent d'abord d'investir dans de nouveaux bâtiments, tout en poursuivant la restauration des anciens locaux, et ensuite de poursuivre les achats de biens fonciers, tarissant rapidement les ressources des « *Vénérables Prestres de l'Oratoire*<sup>473</sup> ». Ce fut trop de charges accumulées pour le collège du Mans. Les appels au clergé à la ville et même au Conseil du roi pour trouver des fonds furent réguliers. Et il n'est pas impossible que les accords des différentes autorités pour subvenir aux besoins des Pères oratoriens aient été assujettis à un tacite renoncement de certains professeurs aux idées jansénistes ou richéristes dans la deuxième partie du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Néanmoins, aucun document ne permet de valider cette hypothèse. Toujours est-il qu'en novembre 1789, Le dernier supérieur de l'Oratoire, François Moissenet, devait être soulagé par la nationalisation des bâtiments scolaires appelés à devenir, par la suite, l'École Centrale de la Sarthe pour l'éducation des très jeunes citoyens.

## 2.5 Les recettes et les dépenses

Trois documents nous permettent de dresser une évaluation précise des charges. Le compte-rendu du père Pierre de Moissey en 1667, le rapport de Joseph Marie Terray en 1762 et un inventaire des biens en 1791. L'auteur du terrier était surtout préoccupé par les recettes, moins que par les frais de fonctionnement. Les dernières pages du manuscrit nous offrent un bilan comptable sur plusieurs postes pour la période de 1642 à 1711. Nous écarterons, ici, les très lourdes charges liées aux constructions et restaurations de la chapelle et des bâtiments évoquées dans le troisième chapitre.

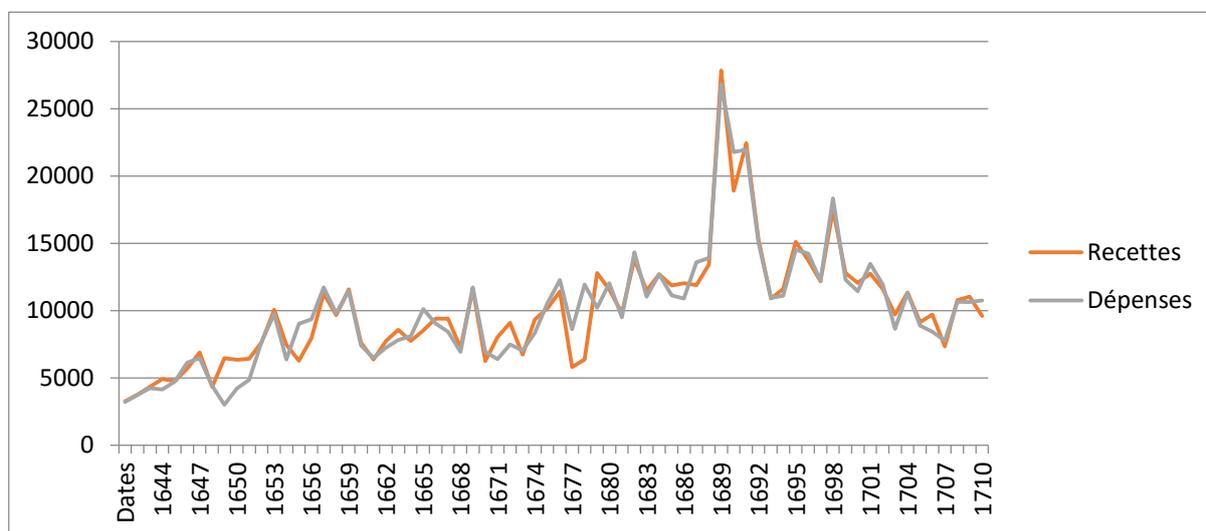
---

<sup>472</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 10

<sup>473</sup> Robert Triger, *op. cit.*, *Le collège de l'Oratoire*, p. 42.

## Un budget de fonctionnement à l'équilibre.

### Graphique : recettes et dépenses (1642-1711).



En comparant les deux courbes, l'année 1687<sup>474</sup> apparaît comme celle de l'apogée pour le collège du Mans. Durant les années 1689-1698, les dépenses et recettes ont ainsi fortement augmenté. On constate un coup d'arrêt à partir des années 1690. Il reflète les répercussions économiques désastreuses de la guerre de la ligue d'Augsbourg, aggravées des conséquences des mauvaises récoltes des années 1693 et 1694. Dans les institutions éducatives, les contingences matérielles avaient aussi leur mot à dire, la conjoncture politique et économique entrave parfois les meilleures volontés<sup>475</sup>.

Le tableau des recettes et des dépenses (en annexes) permet de constater que le budget était globalement équilibré, avec cependant des années déficitaires. Mais la partie concernant les investissements immobiliers (bâtiments et chapelle) était bien à part. En 1667, le Père visiteur précisa ainsi que, malgré des recettes excédentaires, l'établissement dut emprunter pour entreprendre les réparations<sup>476</sup>. Le montant n'est curieusement pas précisé dans le document du père Moisse. Par comparaison, en termes de recettes et sur

<sup>474</sup> Entre 1692 et 1695, les effectifs du collège dépassèrent les 630 élèves. La corrélation entre le nombre d'élèves et les recettes n'est pas aussi évidente.

<sup>475</sup> Martine Sonnet, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Cerf, 1985, p. 1987, p. 40.

<sup>476</sup> Acte de la visite, *op. cit.*, p. 8.

quelques années précises, le collège du Mans se situait au-dessus du collège de Troyes, et d'Angers. Il était au même niveau que celui de Saumur mais bien inférieur à celui de Juilly. Le total des recettes s'est monté à 701 326 livres pour une moyenne annuelle de 10 019 livres et celui des dépenses à 699 690 livres pour une moyenne annuelle de 9 995 livres<sup>477</sup>.

**Tableau des recettes d'un collège type<sup>478</sup>.**

<b>Collège</b>	<b>Année</b>	<b>Recettes</b>
<b>Troyes</b>	1685	8 300 livres
<b>Le Mans</b>	1689	13 000 livres
	1705	11 500 livres
<b>Angers</b>	1705	7 400 livres
<b>Saumur</b>	1705	13 000 livres
<b>Juilly</b>	1690	14 850 livres
	1693	14 428 livres
	1696	23 438 livres
	1697	22 277 livres
	1698	33 845 livres
	1699	30 342 livres

Nous pouvons établir un parallèle identique avec le collège d'Angers qui a connu une situation similaire<sup>479</sup>. La dernière période du règne de Louis XIV fut au ralenti. Dépenses et recettes diminuèrent. Dans ce contexte particulier, les Oratoriens du Mans durent appliquer les recommandations du Conseil de la congrégation demandant à toutes les maisons de réduire les dépenses de nourriture, de ne pas entreprendre de voyages inutiles<sup>480</sup>.

<sup>477</sup> Pour 1689 et 1705, René d'Ambrières arrive à la même conclusion. René d'Ambrières, *op. cit.*, p. 66.

<sup>478</sup> René d'Ambrières, *op. cit.*, p. 66.

<sup>479</sup> Jacques Maillard, *op. cit.*, p. 62.

<sup>480</sup> « Sur la remontrance qui a été faite par la plupart des supérieurs de nos Maisons de la Difficulté de pourvoir à la subsistance desdites Maisons à cause de l'extrême disette qui désole les provinces aussi bien que cette ville de Paris, on a jugé à propos d'envoyer dans toutes les Maisons l'ordre suivant. En égard aux pressants besoins et à la grande cherté des vivres, nous exhortons les Pères supérieurs de nos Maisons de faire selon leur prudence et de concert avec leurs communautés tels retranchements qu'ils jugeront convenables, soit sur les entrées des repas, soit sur la qualité de vin et choses semblables comme on a déjà commencé de le faire dans nostre Maison de Paris, et nous présumons de la piété des particuliers qu'ils se soumettront de bon cœur à tout ce qui aura été réglé sur cela dans chaque Maison, sans qu'il soit besoin

En 1762, le rapport Terray présenta un solde positif avec des recettes de 7716 livres pour des charges qui se montèrent à 2968 livres 14 sols 6 deniers. Les économies dégagées étaient de 4747 livres 5 sols 6 deniers. En 1791, les recettes étaient estimées à 19 362 livres 18 sols ; beaucoup moins qu'à Angers où elles atteignaient 23 543 livres.

La situation financière du Mans était-elle aussi catastrophique que cela en 1791 ? La Maison d'Angers était si endettée que, le 4 novembre 1791, les Pères adressèrent une supplique au Directoire du département du Maine-et-Loire pour obtenir l'autorisation d'emprunter 7 000 livres aux Oratoriens du Mans. Cette autorisation leur fut accordée<sup>481</sup>. Sans document du côté du Mans, nous ne connaissons pas la réponse du Père Moissenet à son confrère angevin. Mais la situation financière n'était guère reluisante non plus pour le collège manceau. « *Pendant les premières années de la Révolution, le principal criait misère ; il ne pouvait payer son personnel et il demandait à Paris des subventions pour insuffisance de recettes. On ne lui répondait pas ou on le mettait en demeure de payer sur les fonds du collègue*<sup>482</sup> ». Nous pouvons certainement imaginer que la réponse du supérieur fut négative. A la recherche permanente de revenus, le collège loua, en 1791, la Salle des Actes aux troupes provinciales du Maine pour 300 livres par an.

### **Les « charges<sup>483</sup> » de la communauté oratorienne mancelle**

Nous possédons peu de documents permettant d'établir une liste précise des dépenses. Le premier poste du budget fonctionnement concernait le personnel et les professeurs. « *Voici les avantages dont les Oratoriens jouissaient, & dont ils étaient assurés de jouir durant toute leur vie. Ils étaient nourris, logés, chauffés, éclairés, soignés dans leurs maladies. On leur fournissait le linge*<sup>484</sup> ». Les dépenses de nourriture étaient conséquentes. Néanmoins, si nous connaissons partiellement les provisions qui alimentaient les tables

---

d'autre ordre de notre part ». Donné à Paris, ce 10 may (1709). Cité par Jacques Maillard, *op. cit.*, p. 63. A.N. MM 587, p. 177.

<sup>481</sup> Jacques Maillard, *op. cit.*, p.62.

<sup>482</sup> Paul Bouchy, proviseur, *Le lycée du Mans*, Etude publiée par les soins de l'Association Amicale des Anciens élèves, Le Mans, 1922, p. 12.

<sup>483</sup> Visite de 1667. A.N., M 223, 236-237, p. 6.

<sup>484</sup> « Mémoire pour servir les Oratoriens », *op. cit.*, p. 4.

grâce aux faisances, il nous est impossible d'en évaluer l'ensemble des coûts. A Angers, elles représentaient 20 % des dépenses totales et 35 % en 1783<sup>485</sup>.

Les frais de personnel représentaient le second volet des dépenses. Il s'agissait tout d'abord des « salaires » des enseignants. Comme à Angers, les pères et les confrères ne devaient pas recevoir de fortes sommes. Dans un placet de la Ville du Mans à Louis XV, en 1749, le lieutenant-général et maire, Samson de Lorchère, déplora que les « *revenus sont à peine suffisants pour la nourriture et l'entretien des régens qui y élèvent la jeunesse* »<sup>486</sup>. L'auteur du terrier précise que, en 1700, l'entretien<sup>487</sup> d'un régent coûtait 300 livres par an à la Maison<sup>488</sup>. Vers 1750, le Père général, sur la pression des professeurs laïcs, souhaitait établir « une prime au mérite ». Il recommanda « *de donner plus à ceux qui n'ont pas de fortune s'ils sont irréprochables dans leurs fonctions de classe, et dans l'observation des règlements* »<sup>489</sup>.

En Anjou, en 1742, chaque Oratorien ne percevait que 60 livres. Cette allocation était portée à 72 livres vers 1750. A partir de 1761, les pères et confrères, logés à la même « grille salariale », recevaient 80 livres. En septembre 1785, l'Assemblée générale de la Congrégation décida une nouvelle augmentation : 120 livres pour les Oratoriens pendant leurs dix premières années dans la Congrégation, 150 livres pour ceux ayant de dix à vingt ans de vie oratorienne, 200 livres au-delà de vingt ans<sup>490</sup>. « *Ceux qui se trouvaient dans le besoin avaient droit à des suppléments d'honoraires ; & la société supportait entièrement les frais de voyage entrepris pour elle. A ces avantages exempts de tous impôts publics, puisque les maisons les acquittaient, il convient d'ajouter l'usage des domestiques, des bibliothèques* »<sup>491</sup>.

En fait, il s'agissait avant tout d'une mesure prise pour éviter une baisse importante des effectifs dans cette période prérévolutionnaire. Ces décisions destinées à améliorer la condition économique des membres de l'Oratoire apparaissaient bien dérisoires si l'on met

---

<sup>485</sup> Jacques Maillard, *op. cit.*, p. 64.

<sup>486</sup> Cité par Robert Triger, *Le collège de l'Oratoire au Mans et les Vieilles maisons entre l'Oratoire et l'abbaye de Saint-Vincent*, p.46

<sup>487</sup> L'auteur évoque bien entretien et non revenu.

<sup>488</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 500.

<sup>489</sup> A.D. 49, 95 H 38. Cité par Jacques Maillard, p. 64.

<sup>490</sup> Archive de l'Oratoire, XI, registre 12. Cité par Jacques Maillard, p. 64.

<sup>491</sup> *Mémoire pour servir les Oratoriens, op., cit.* p. 5.

en regard les salaires des professeurs de collèges ex-jésuites où le régent de sixième a toujours au moins 500 livres d'honoraires par an ou ceux des curés à portion congrue qui pouvaient toucher jusqu'à 700 livres en 1786.

Le collège devait également rémunérer du personnel constitué d'un cuisinier, d'un dépendier, d'un domestique, d'un jardinier, d'un portier et d'un aide de cuisine. En haut lieu, la Congrégation de l'Oratoire se préoccupait de cette précarité financière. Selon Paul Lallemand : « *Le collège du Mans, pour l'entretien de quatorze maîtres et des domestiques nécessaires, a 5598 livres de revenu net ; celui d'Angers, 4182 livres pour dix maîtres ; ceux de Marseille et de Troyes, 3500 livres ; celui de Montbrison, 2859 livres pour neuf maîtres*<sup>492</sup> ».

### La situation en 1762

Le rapport Terray, rédigé sur demande du Parlement de Paris, nous permet de dresser un tableau plus précis des dépenses du collège en 1762. Au lendemain de l'expulsion des Jésuites, le Parlement de Paris demanda en effet une enquête sur la situation des maisons d'enseignement en France<sup>493</sup>. Selon ce document, la Maison du Mans était composée de « *quatorze personnes à qui il faut joindre deux Frères pour avoir soin de la sacristie, lingerie et meubles, ce qui fait seize personnes*<sup>494</sup> ». Les revenus n'étaient pas suffisants pour « *leur nourriture & entretien en santé et maladie, & pour la nourriture des six domestiques*<sup>495</sup> ».

**Tableau : dépenses entretien et personnel en 1762 (en livres) au collège du Mans**

Bibliothèque	150
Réparations maisons, granges et entretien des ornements, vases sacrés et luminaire pour la chapelle	1000
Gages d'un cuisinier, d'un dépendier, d'un domestique pour servir au réfectoire, d'un jardinier, d'un portier et d'un aide de cuisine	300
Pour le soulagement des pauvres	200
<b>Total</b>	<b>1650 livres</b>

<sup>492</sup> Paul Lallemand, *op. cit.*, p. 189.

<sup>493</sup> François Lebrun, Marc Venard, Jean Quéniart, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation. Tome II, de Gutenberg aux Lumières (1480-1789)*, Paris, Tempus Perrin p. 533.

<sup>494</sup> Abbé Terray, *op. cit.*, p. 77.

<sup>495</sup> *Ibid.*, p. 77.

**Tableau : charges fixes<sup>496</sup> en 1762 (en livres).**

Rente constituée au profit de Michel Lalande	60
Rente constituée au profit de la Chable, curé de la Châtre	25
Décimes du diocèse	96
Indemnités pour les chanoines de la cathédrale le jour de l'Ascension	12
Rente foncière pour les chanoines de la cathédrale	1 l. 10 s.
Pour les cens et rentes dus aux différents seigneurs dont relève le collège	47 l. 3 s.
Une rente foncière au prieur-curé de Saint-Pavin	20
Une rente inféodée sur le bordage de la Cornué	5
Une rente foncière sur le Moulin de la Cochetière, à l'abbaye de Beaulieu	6
Une rente foncière sur le bordage de Bosserie, à l'abbé de la Couture	9
Une rente pour droit d'indemnité à l'abbaye Notre Dame du Pré	4 l. 16 s.
Une rente aux héritiers de Madile, de Clermont, pour un homme vivant et mourant	15
Une rente de trois livres de cire blanche due à l'hôpital	6 l. 15 s.
Une redevance d'un cierge le jour de la purification, à Monsieur le Comte de Tessé	2 l. 5 s.
Taxe de la Ville pour les enfants trouvés	6 l. 15 s.
Aumône fondée	3
Pour la nourriture des trois boursiers	600
Pour les prix du collège	60
Pour les frais communs de la Congrégation, de députations aux assemblées générales et droits de visite	120
Pour l'acquit des messes de la Chapelle St Maur et de la Poherie et la nature des emplois des dits prêtres	134 l. 10 s.
Pour la mission, tous les quatre ans à la paroisse de Ruillé, pour la nourriture de quatre missionnaires pendant six semaines	84
<b>Total</b>	<b>1318 l. 14 s. 6 d</b>

Le total des charges en 1762 montait à 2 968 l. 14 s. 6 d. Le revenu net était donc de

<sup>496</sup> Ce que la Maison et le collège des prêtres de l'Oratoire doit annuellement.

4 747 livres 5 sols 6 deniers. Les Oratoriens, comme toutes les congrégations enseignantes, durent faire face également à une inflation et à une baisse « de la valeur de l'argent<sup>497</sup> ».

L'arrêt du 6 août 1761, supprimant la Compagnie de Jésus, démantelait 124 collèges. Celui de 1762 confiait aux municipalités le soin de régler la succession. En 1763, le Révérend Père de La Valette leur opposa l'état des finances et les perturbations du personnel oratorien depuis le début du siècle. En 1624, la question financière se posait moins qu'un siècle et demi plus tard. Selon Bernard Plongeron<sup>498</sup>, la Congrégation de Pierre de Bérulle n'était pas soucieuse, à son origine, de la gestion des établissements scolaires. « *En fondant, au XVIIème siècle, cette compagnie de prêtres, sans vœux religieux, le cardinal de Bérulle s'était entouré de docteurs de Sorbonne, d'associés fortunés, peu sensible à la dotation financière de leurs établissements. Les biens personnels, qu'ils léguaient à leur mort, suffisaient*<sup>499</sup> ». En 1614, le Père Bérulle put ainsi compter sur le mécénat du cardinal de Joyeuse qui offrit trente mille six cents livres pour fonder le tout premier établissement oratorien en France, le collège de Dieppe<sup>500</sup>.

A partir des années 1750, la Congrégation de l'Oratoire ne pouvait plus faire face à ses charges. Le rapport de l'abbé Terray nous apprend ainsi que les prêtres de l'Oratoire du Mans étaient obligés d'emprunter pour « leur subsistance<sup>501</sup> ». Les Oratoriens se préoccupèrent-ils davantage de la spiritualité nécessaire, selon eux, pour le salut des hommes que par la temporalité de leur établissement ?

## **2.6 Les solutions préconisées par les Pères de l'Oratoire du Mans**

Evidemment, la première solution était d'augmenter les revenus. Mais le contexte semblait peu favorable. Henri-Marie Joly de Chavigny, supérieur entre 1760 et 1763 et ancien visiteur du collège du Mans, souhaitait « une augmentation des revenus » afin de « *fournir le moyen d'entretenir dans leur maison deux de leurs anciens prêtres, qui après avoir travaillé long-temps pour l'éducation de la Jeunesse, pussent jouir d'une retraite honnête, leurs Maisons de repos étant en petit nombre & fort pauvres, devenant à charge à leurs*

---

<sup>497</sup> *Ibid.*, p. 188.

<sup>498</sup> Bernard Plongeron, *La vie quotidienne du clergé français au XVIIIème siècle*, Paris, Hachette, 1988.

<sup>499</sup> *Ibid.*, p. 198-199.

<sup>500</sup> Yves Krumenacker, *op. cit.*, p. 142.

<sup>501</sup> Abbé Terray, *op. cit.*, p. 77.

*familles sur la fin de leurs jours*<sup>502</sup> ». Le supérieur du collège manseau préconisait ainsi la réunion du « *prieuré de Monnu d'où dépend la cure de Saint-Ouën*<sup>503</sup> ». Il était à la présentation de l'abbé de Saint-Aubin d'Angers. Son revenu était estimé à huit cents livres environ.

### **Limiter le nombre d'établissements scolaires ?**

Henri-Marie Joly de Chavigny attendait de l'Etat une réforme structurelle de l'enseignement en France. Il émit l'idée de supprimer les petits collèges d'une ou deux classes ou d'en limiter le niveau jusqu'à la quatrième afin d'attirer de nouveaux élèves<sup>504</sup>. Il s'alignait ainsi sur la proposition de l'Université d'Angers qui « *déplorait la prolifération de ces espèces de pensionnats et de collèges où un même régent faisant confusément dans le même temps et tout à la fois deux et même trois classes n'en fait véritablement aucune*<sup>505</sup> ». Elle en demandait la suppression pour revenir à la situation antérieure : « *du moins devraient-ils être restreints aux premières humanités...peut-être même suffirait-il de laisser dans ces villes inférieures de simples pédagogies*<sup>506</sup> ». Le Substitut Général du Roi de la sénéchaussée du Mans, les officiers municipaux du Mans abondèrent dans ce sens : augmenter la dotation du collège du Mans, supprimer tous les petits collèges pour n'y maintenir que ceux de Sablé, Mayenne et Laval<sup>507</sup>. Pour le Haut-Maine, l'Anjou et d'autres provinces en France, les Oratoriens pouvaient effectivement invoquer à bon droit la multiplication des petits établissements, qui étaient soit des petits collèges de grammaire, soit des régences latines, plus souvent payantes que gratuites. Ils prospéraient en accroissant le nombre de classes et de maîtres<sup>508</sup>. Cela a certainement contribué aux difficultés de recrutement des professeurs dans les établissements de l'Oratoire. Le Maine et l'Anjou subissaient, en outre, l'attraction de l'établissement royal de la Flèche et de celui Domfront où florissait un collège de six classes fondé en 1689 et une classe de théologie qui s'y ajouta en 1708. Ce dernier fut repris par les Eudistes en 1727<sup>509</sup>. Deux

---

<sup>502</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>503</sup> *Ibid.*, p. 77

<sup>504</sup> *Ibid.*, p. 77

<sup>505</sup> François Lebrun, Marc Venard, Jean Quéniart, *op. cit.*, p. 533.

<sup>506</sup> *Ibid.*, p. 533.

<sup>507</sup> *Ibid.*, p. 78

<sup>508</sup> *Ibid.*, p. 533.

<sup>509</sup> T. Cauvin, « Essai sur l'état de l'instruction dans le diocèse du Mans avant la loi du 18 août 1792 », in *Annuaire de la Sarthe*, 1826.

autres établissements, situés dans l'ère de recrutement de la maison oratorienne du Mans, rivalisaient avec l'établissement : le collège de Mayenne fondée en 1560 par Geneviève Tronchay et celui de Laval à la présentation de l'abbé de la collégiale de Saint-Tugal<sup>510</sup>. Ils comptèrent chacun 150 à 200 écoliers<sup>511</sup>. Dans la Mayenne, d'autres petits collèges modestement s'imposèrent comme à Villaines, Lassay, Ernée qui, généralement, proposèrent un enseignement de la cinquième à la classe d'humanités ou à celle de rhétorique<sup>512</sup> avec seulement un ou deux régents. Dans la Sarthe<sup>513</sup>, durant ces deux siècles, des lieux d'enseignement s'affirmèrent modestement à Aubigné<sup>514</sup>, Auvers-le-Hamon<sup>515</sup>, Beaufay<sup>516</sup>, Beaumont-sur-Sarthe<sup>517</sup>, Bernay, Bonnétable, Bouloire<sup>518</sup>, Brûlon<sup>519</sup>, Chantenay, la Chapelle-Gaugain, La Chartre, Chassillé<sup>520</sup>, Château-du-Loir<sup>521</sup>, Château-l'Hermitage, Chérancé, Clermont-Gallerande<sup>522</sup>, Conlie, Coulans<sup>523</sup>, Courdemanche, Crannes, Fercé, La Ferté-Bernard, la Flèche, le Grand-Lucé, Juillé<sup>524</sup>, Lavenay<sup>525</sup>, L'Homme, Louvigny<sup>526</sup>, Luché, Le Lude, Maigné, Malicorne, Mareil-sur-Loir, Mézeray, Neuvillalais<sup>527</sup>, Noyen<sup>528</sup>, Parigné-le-Polin<sup>529</sup>, Parigné-l'Evêque<sup>530</sup>, Précigné<sup>531</sup>, Pruillé-l'Eguillé, Requeil<sup>532</sup>, Ruillé-sur-Loir, Sablé,

<sup>510</sup> T. Cauvin, *Recherches sur les établissements de Charité publique du diocèse du Mans*, Le Mans, Monnoyer, 1825, p. 127.

<sup>511</sup> Jean Quéniart, *op. cit.*, p. 366.

<sup>512</sup> Dans sa thèse, Daniel Aris présente l'ensemble des établissements du Bas-Maine.

<sup>513</sup> Armand Bellée, *Recherches sur l'instruction publique dans le département de la Sarthe avant et pendant la Révolution*, Le Mans, 1875. J'ai repris l'étude sur le département en suivant l'ordre alphabétique choisi par l'historien.

<sup>514</sup> Collège ou école de garçons.

<sup>515</sup> Ecole des garçons, nommée aussi collège ou « préceptorie ».

<sup>516</sup> Un collège ou école de garçons.

<sup>517</sup> Collège fondé en 1779.

<sup>518</sup> Ecole de garçons portant le titre de collège.

<sup>519</sup> Une école portant le titre de collège.

<sup>520</sup> Cauvin attribue un collège à cette paroisse. Cité par Armand Bellée, p. 96.

<sup>521</sup> «Avant la Révolution, le collège qui existait en cette ville, était plutôt une école du premier degré». Armand Bellée, *opus cité*, p. 96.

<sup>522</sup> « Une école de garçons décorée du nom de collège », *Ibid.*, p. 100.

<sup>523</sup> Collège ou école de garçons.

<sup>524</sup> Collège ou école de garçons.

<sup>525</sup> Collège ou école de garçons.

<sup>526</sup> Collège ou école de garçons.

<sup>527</sup> Le collège de Neuvillalais fut fondé par trois prêtres de l'Oratoire Pierre Champion et Jacques Champion et Jean-Baptiste Champion, en 1726. Pierre Champion était visiteur de la congrégation. Jacques Champion était supérieur de la Maison des Ardilliers à Saumur. Jean-Baptiste Champion dirigea le séminaire de Langres.

<sup>528</sup> Collège ou école de garçons.

<sup>529</sup> Collège ou école de garçons.

<sup>530</sup> Collège ou école de garçons.

<sup>531</sup> Il compta jusqu'à une centaine d'élèves dont soixante internes.

<sup>532</sup> Collège ou école de garçons.

Saint-Calais<sup>533</sup>, Saint-Denis-d'Orques, Saint-Jean de la Motte<sup>534</sup>, Saint-Paul-le-Gaultier<sup>535</sup>, Saint-Symphorien<sup>536</sup>, Sillé-le-Guillaume<sup>537</sup>, Sougé-le-Ganelon<sup>538</sup>, La Suze, Tennie<sup>539</sup>, Vallon, Vibraye, Yvré-l'Évêque<sup>540</sup>.

Néanmoins, le collège de l'Oratoire ne découvrait pas la concurrence au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Dès le XVII<sup>ème</sup> siècle, le Haut-Maine connut dix-sept établissements secondaires d'importance variable : sept d'entre-eux furent fondés avant 1650 ; les dix autres furent édifiés dans la seconde moitié du siècle et plus particulièrement à partir de 1682<sup>541</sup>. Nous avons constaté que la corrélation entre l'évolution des effectifs à l'Oratoire du Mans et l'augmentation des établissements scolaires durant cette même période n'est pas systématiquement pertinente. Le temps des créations de collèges était pour l'essentiel achevé au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle : près des trois quarts des quelque 270 collèges existant en France en 1789 étaient antérieurs à 1650<sup>542</sup>. Et, dans le Haut-Maine, comme dans toutes les régions françaises, les créations tardives furent, dans la très grande majorité, celles de petits collèges ou tout au plus de collèges d'humanités dépourvus des classes supérieures<sup>543</sup>. Le XVIII<sup>ème</sup> siècle connut un accroissement démographique nécessitant l'ouverture d'établissements en zone rurale.

### **Agréger l'établissement à l'université d'Angers ?**

Henri-Marie de Chavigny conseilla également « *d'agréger les Classes de Théologie & de Philosophie à l'Université d'Angers*<sup>544</sup> ». Cette solution, intéressante, aurait permis aux étudiants d'obtenir, au Mans, leurs grades de maîtres ès arts après leurs deux années de philosophie tout en bénéficiant des privilèges propres à l'Université. Elle avait également l'avantage de mettre fin à l'image janséniste qui collait négativement à l'établissement manceau par une meilleure observance pédagogique. Ensuite, le supérieur de l'Oratoire

---

<sup>533</sup> A la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le collège de Saint-Calais comptera trente ou quarante pensionnaires.

<sup>534</sup> Un collège ou une école de garçons.

<sup>535</sup> Un collège ou une école de garçons.

<sup>536</sup> Un collège nommé aussi prestimonie du Clos-aux-Clercs.

<sup>537</sup> Un collège et école de garçons.

<sup>538</sup> Collège de garçons appelé aussi école Corbin.

<sup>539</sup> Collège ou école de garçons.

<sup>540</sup> Collège ou école de garçons.

<sup>541</sup> Daniel Aris, *op. cit.*, pp. 301-302.

<sup>542</sup> François Lebrun, Marc Venard, Jean Quéniart, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation II. 1480-1789*, Paris Perrin, 2003, p. 497.

<sup>543</sup> *Ibid.*, p. 497.

souhaita que l'Etat renforçât le contrôle des « *Maîtres d'école ou répétiteurs & professeurs publics qui s'érigent en Maitres & Professeurs publics* » responsables, selon lui, du niveau assez faible des élèves et de l'augmentation de l'indiscipline une fois accueillis au collège. Aussi, Henri-Marie de Chavigny n'envisageait rien d'autre que la création d'un corps d'inspecteurs chargé de contrôler les contenus instructifs des petites structures scolaires, concurrents des grands établissements. Le supérieur envisageait-il dès lors que le collège du Mans fût à la tête d'un réseau éducatif comprenant les établissements de la province du Maine ? Sur ce point, les autorités civiles de la Ville et de l'Etat allèrent plus loin que l'Oratorien manceau en préférant que le collège dans son ensemble soit agrégé à l'Université royale d'Angers<sup>545</sup>. Le centralisme voulu par les édiles urbains et relayé au plus haut niveau de l'Etat apparaissait comme une solution aux difficultés rencontrées par l'établissement manceau.

### **Angers ne veut pas du Mans**

Le 13 septembre 1764<sup>546</sup>, l'Université et le Conseil de la Ville d'Angers refusèrent cette affiliation<sup>547</sup>. Pourquoi cette opposition ? L'université et de la ville d'Angers craignaient d'abord de perdre de nombreux étudiants qui venaient des provinces voisines du Maine et de Touraine et ensuite d'y altérer son monopole universitaire : « *Accorder au collège du Mans l'agrégation qu'il demande à l'Université voisine ne tiendrait à rien moins qu'à priver la ville d'Angers du principal moyen qu'elle a d'être utile et nécessaire aux grandes villes et aux provinces ses voisines*<sup>548</sup> ». Dans le même esprit, l'université souhaitait également protéger les anciens collèges angevins qui lui étaient rattachés : « *ce serait, par une nouveauté préjudiciable au bien public, rendre inutiles de très anciens*<sup>549</sup> *établissements faits en la ville d'Angers [...]*<sup>550</sup>. L'autre argument angevin fut d'ordre économique. Comme au collège de l'oratoire du Mans, l'université d'Angers accueillait également des jeunes non

---

<sup>544</sup> Abbé Terray, *op. cit.*, p. 77

<sup>545</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>546</sup> Barthélémy Gabriel Rolland, *compte rendu aux chambres assemblées, 15 janvier 1765*, p. 54.

<sup>547</sup> Didier Boisson, *La faculté des Arts, in Histoire de l'université d'Angers du Moyen Âge à nos jours*, sous la direction d'Yves Denéchère et Jean-Michel Matz, Presse Universitaire de Rennes, 2012, p. 101.

<sup>548</sup> François Uzureau, « L'université d'Angers et le collège du Mans », *Revue historique et archéologique du Maine*, 1913, p. 304-312, cité par D. Boisson, *Histoire de l'Université d'Angers du Moyen Âge à nos jours*, p. 101.

<sup>549</sup> Les collèges de la Fromagerie et le collège Neuf, ou collège d'Anjou, confié aux oratoriens sont des établissements agrégés à l'université d'Angers. A la Fromagerie, y étaient accueillis des écoliers étudiants es-droits. Jacques Maillard, *L'Oratoire d'Angers aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1974, p. 30.

fortunés. Elle souhaitait les conserver et attirer aussi les jeunes manœuvres tout aussi modestes. « *Ce serait ôter à la capitale de l'Anjou cette branche de communication qui lui est si avantageuse, si profitable à la jeunesse du pays du Maine et de la Touraine, si peu onéreuse aux pères et mères de ces deux provinces, leur étant fort indifférent de tenir leurs enfants pensionnaires en une ville plutôt qu'en une autre [...]*<sup>551</sup> ». Enfin, elle mit en exergue enfin les dignités et fonctions publiques qu'elle proposait aux étudiants les plus brillants : « *On y trouve de plus des offices*<sup>552</sup> *à remplir dans les chapitres, les séminaires et communautés. L'Université fera pour eux ce qu'elle a déjà fait pour tant d'autres, à qui elle a procuré non seulement la subsistance, mais encore les secours nécessaires pour faire briller leurs talents [...]*<sup>553</sup> ». La crainte, selon l'université d'Angers, d'accepter dans son réseau le collège du Mans<sup>554</sup> serait à plus ou moins long terme la remise en cause de l'une des plus anciennes institutions universitaires de France : « *dans un temps où l'on est occupé à rendre de plus en plus les Universités florissantes, le démembrement de celle d'Angers serait du plus dangereux exemple. Combien de villes, en effet, aussi considérables que celle du Mans se croiraient en droit de demander l'agrégation de leurs collèges aux Universités les plus voisines [...]*<sup>555</sup> ».

La suppression des Jésuites en France était l'occasion pour l'Etat de réfléchir à une éventuelle réforme dont le principal objectif était d'unifier, dans le cadre d'un grand service public, tous les collèges qui, lors des périodes de crises financière et surtout religieuse, n'avaient plus les moyens de supporter la concurrence<sup>556</sup>. L'évêque du Mans, Monseigneur de Jouffroy-Gonsans, ne se dirigea pas vers une réorganisation des collèges dans le Haut-Maine, bien au contraire. Selon Xavier Brilland, il favorisa la création de nouveaux collèges et aida les collèges existants en s'employant à utiliser les revenus des maisons régulières en

---

<sup>550</sup> François Uzureau, *op. cit.*, p. 101.

<sup>551</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>552</sup> « L'office est à la fois une dignité et une fonction publique. En effet, son titulaire participe à un pouvoir (royal, seigneurial, ou municipal), et il sert la "chose publique" ». Laurent Bourquin, S. Beauvalet-Boutourye, I. Brian, J.-M. Le Gall, F. Pitou, Dictionnaire historique de la France moderne, Paris, Belin, p. 317.

<sup>553</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>554</sup> Voir la thèse de Jacques Maillard qui explique les difficultés que l'Université d'Angers a rencontrées avec les Oratoriens. Les membres des différentes facultés ne désiraient sûrement pas se lancer dans une nouvelle aventure avec ceux du Mans dont les liens avec le jansénisme pouvaient rebuter.

<sup>555</sup> François Uzureau, *op. cit.*, p. 101.

<sup>556</sup> En 1762, la cour du Parlement émet un projet d'articles concernant la discipline dans les collèges qui ne font pas partie des Universités ou qui ne dépendent pas des communautés séculières et régulières. Il sera validé le 25 février 1763. L'arrêt a été confirmé le 12 février 1770.

voie d'extinction. Son évêché se caractérisait par cette attention portée aux nombreux petits collèges du Maine, dont le contenu était très proche de celui des petites écoles. Mais ils pouvaient s'avérer devenir des concurrents pour l'établissement du Mans. Il soutint ainsi les habitants de Saint-Calais dans leur demande auprès du roi de transfert de l'ancien collège dans la maison des religieuses bénédictines. Les Eudistes de Domfront reçurent aussi des avantages analogues. En 1782, le prélat profita de son droit d'aubaine pour attribuer au collège d'Yvré l'évêque un bordage et des terres dépendant de la baronnie de Touvoie<sup>557</sup>. Ces nouveaux collèges furent d'autant plus importants qu'ils concurrencèrent l'internat et surtout l'externat du collège du Mans.

Onze ans après le rapport Terray, en 1773, en pleine affaire janséniste, le chanoine Nepveu de la Manouillère s'inquiéta également de l'avenir de l'établissement manceau. « *Il est probable que le Collège de l'Oratoire va tomber, et que les Oratoriens qui sont mal à l'aise, vont abandonner ledit Collège. On dit que la maison ne jouit que de quatre mille livres<sup>558</sup> de rente... Mais aussi la ville craint que ce collège qui est nécessaire à la ville, ne tombe à leur charge en payants des régents<sup>559</sup>* ». Nous l'avons vu, le recrutement du collège du Mans au XVIII<sup>ème</sup> siècle n'était pas aristocratique. Il était plutôt issu de la petite bourgeoisie des professions libérales et des offices<sup>560</sup>, souvent éclairée, et peut-être moins attentionnée au sort financier de l'établissement. Mais surtout, elle fut certainement plus sensible aux aspects politiques du quesnellisme et richisme qu'offraient les oratoriens manceaux. Dès lors, d'atout au XVII<sup>ème</sup> siècle, le jansénisme devint au XVIII<sup>ème</sup> siècle la malédiction de l'Oratoire, dans un contexte où des oppositions doctrinales étaient fortes et les réactions passionnelles<sup>561</sup>, voire même irrationnelles.

En 1790, les charges du collège étaient plus lourdes encore qu'en 1762. L'inventaire du 21 septembre relate les difficultés que les Oratoriens ont rencontrées lors de leurs derniers investissements. « *Messieurs de l'Oratoire sont tenus de payer chacun ou tout en charges, cens, rentes, devoirs seigneuriaux et féodaux, fondations, réparations et autres frais*

---

<sup>557</sup> X. Brilland, *op. cit.*, pp. 112-113.

<sup>558</sup> Les effectifs lors la rentrée de 1773 furent assez faibles. L'octroi ne rapporta que 1236 livres en 1773. En 1772, il attribua au collège 2082 livres.

<sup>559</sup> Nepveu de la Manouillère, *op. cit.*, p. 208.

<sup>560</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 28.

<sup>561</sup> François Lebrun, Marc Venard, Jean Quéniart, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation. II, De Gutenberg aux Lumières (1480-1789)*, Perrin, Paris, 1981, p. 536.

*et déboursés (...) une somme de cinq mille cinq cent soixante-quatre livres neuf sols et six deniers*<sup>562</sup> ». Nous y trouvons toujours l'entretien et la pension de trois boursiers évalués à mille livres partagés alternativement avec l'évêque du Mans. S'y rajoutent les investissements hasardeux à « *Assé et Grandmont* ». Au total, les charges étaient estimées à six mille cent-soixante-quatre livres neuf sols et six deniers. De plus, afin de financer les quatorze mille livres de démolition et la reconstruction du mur de l'enclos du jardin de « douze pieds de haut, sur quinze de large <sup>563</sup> », l'Oratoire dut emprunter au clergé du diocèse six mille livres. Il en restait quatre mille à rembourser.

### **Loi des recommandations de Bérulle**

L'abolition des privilèges du 4 août 1789 amplifia les dettes de l'établissement scolaire. La suppression des dîmes, des rentes de la prébende préceptoriale et le gros de la cure de la paroisse de Saint-Ouen diminua les revenus d'environ 3834 livres. Les difficultés financières perdurèrent au-delà de 1789. En effet, en janvier 1792, les trois nouveaux professeurs, fonctionnaires, Messieurs Sallé, Boyer et Simier, n'avaient reçu aucune part de leur traitement dû par l'Etat. Ils étaient logés et nourris par leur supérieur, toujours oratorien, le père Moissenet. Entre janvier et juin 1792, une correspondance assidue s'est tenue entre le Directoire et le supérieur du collège qui mérite d'être évoquée : au centre des préoccupations, la rémunération des trois nouveaux fonctionnaires. Le 8 février, les administrateurs du département, dans le but de régulariser la situation de ces maîtres, demandèrent au Ministre de l'Intérieur, Bon-Claude Cahier de Gerville, s'ils seraient payés sur les revenus du collège ou sur « *les fonds destiné au payement du culte*<sup>564</sup> » : « *Ces professeurs nous pressent vivement de leur délivrer des mandats pour les tirer de la gêne considérable où les réduit le retard de payement. Nous vous prions, Monsieur, d'agréer que pour le cas où nous ne recevrons pas de réponse de votre part avant le dix-huit de ce mois ; nous prendrions les mesures qui nous sembleront les plus efficaces pour procurer à ces professeurs le traitement qui leur est dû et pour décharger le collège du Mans les commensaux inutiles qui en consomment les revenus sans y remplir aucunes fonctions*<sup>565</sup> ». Le Directoire du département afficha, ici, clairement son refus de ne plus soutenir les

---

<sup>562</sup> A.D. 72 L 359, p. 21.

<sup>563</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>564</sup> A. D. 72, L art. 155, *Conseil Général et Directoire (1790-an III)*.

<sup>565</sup> *Ibid.*

anciens professeurs, ecclésiastiques, insermentés et non rémunérés encore présents et entretenus pas le supérieur. Le Directoire avait tourné la page de l'Oratoire au Mans. Quelques jours plus tard, le 7 mars 1792, le Procureur général du District s'adressa une nouvelle fois au supérieur, le Père Moissenet, afin de « *savoir si les revenus du collège sont suffisants pour payer les trois professeurs*<sup>566</sup> ». Malgré la Constitution civile du clergé<sup>567</sup>, le département ne pouvait toujours pas réguler le traitement des trois professeurs assermentés. Etes-vous en état de payer les trois enseignants<sup>568</sup> ? s'exclama le Directoire au receveur du district : « *Le Directoire, Monsieur, me charge d'avoir l'honneur de vous écrire sur le champ et de vous demander si comme administrateur des revenus attachés au collège du Mans, vous avez en caisse des fonds suffisants pour payer à Messieurs Sallet, Boyer et Simier, professeurs*<sup>569</sup> *au collège les portions de traitement qui leur sont dues jusqu'à présent à raison de 1000 livres par an*<sup>570</sup> ». Le collège n'avait absolument pas la possibilité de verser les trois traitements. Ce manque de moyens accéléra le départ des professeurs insermentés<sup>571</sup>.

Le 10 septembre 1792, presque un mois après le décret d'abrogation des congrégations du 18 août 1792, en présence des frères Dufour, de Cauvin, professeurs, l'argenterie et les cuivreries furent recensées une dernière fois puis confisquées<sup>572</sup>. Les représentants du district du Mans laissèrent aux enseignants juste le nécessaire pour se restaurer : « *six couverts d'argent, une cuillère potagère, deux cuillères à ragout, six cuillères à café d'argent*<sup>573</sup> ».

---

<sup>566</sup> *Ibid.*

<sup>567</sup> La Constitution civile du clergé prévoyait un traitement pour les membres du clergé. Le bas clergé y gagnait car ses revenus étaient au moins triplés. Mais, en 1792, l'Etat n'avait pas les moyens de mettre en place les compensations financières à la confiscation des biens de l'Eglise.

<sup>568</sup> « *1° il a été avancé à ces trois professeurs par le receveur du District du Mans par forme d'emprunt sur sa caisse le prorata de leur traitement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier dernier, ce prorata doit rentrer dans sa caisse. 2° Il est dû à partir du 1<sup>er</sup> janvier à chacun des trois professeurs en question un trimestre de deux cent cinquante livres ce qui fait 750 livres pour les trois. Vous voudrez bien Monsieur me marquer sur le champ si vous êtes en état de payer ces deux parties de traitement qui font environ 1130 livres [...]* » A. D. 72, L art. 155, Conseil Général et Directoire (1790-an III).

<sup>569</sup> Professeurs laïcs.

<sup>570</sup> A. D. 72, L art. 155, Conseil Général et Directoire (1790-an III).

<sup>571</sup> *Courrier patriote* du 25 mars 1792.

<sup>572</sup> A.D. 72, L359 p. 22.

<sup>573</sup> *Ibid.*, p. 26.

De 1624 à 1792, le collège de l'Oratoire fut sans cesse confronté à des difficultés financières. Au XVII<sup>ème</sup> siècle, l'Eglise du Mans<sup>574</sup> pourvoyait aux besoins de l'établissement. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, la Ville dut intervenir pour soutenir les efforts financiers de l'Oratoire du Mans. Nous sommes bien loin des conseils du fondateur de la Congrégation, lorsque le Père de Bérulle, dans son *Mémorial*, invitait les supérieurs, dès 1625, à faire preuve d'une prudence extrême dans la gestion financière des collèges. « *Les supérieurs doivent reconnaître que leur devoir d'état n'est que de conserver, mais non pas d'innover ni d'altérer rien en la face et l'état temporel des maisons. Faute de reconnaître cette vérité, les uns abattent et les autres édifient ; les uns aliènent et les autres engagent et chargent de dettes les maisons ; les uns reçoivent et les autres renvoient ceux-là même qui leur sont envoyés [...]* C'est pourquoi par le zèle que Dieu vous donne de la servir en la congrégation, je vous prie de n'y bâtir, n'y démolir, ni altérer en rien le fond dont vous n'êtes qu'usufruitiers et pour bien peu de temps, si ce n'est avec ordre de notre part ; semblablement ne charger les maisons d'aucuns emprunts, ni d'aucunes rentes, ni d'aucune autre charge et obligation extraordinaire [...] <sup>575</sup>»

Entre 1791 et 1792, avant la suppression des congrégations, le Directoire du Mans comptait sur les revenus du collège pour rémunérer les professeurs assermentés. Mais ce n'était toujours pas possible.

---

<sup>574</sup> Le chapitre Saint-Julien et l'évêque.

<sup>575</sup> Pierre de Bérulle, « Lettre aux supérieurs de l'Oratoire de Jésus pour leur adresser de quelques points servants à leur direction », *Discours de l'état et des grandeurs de Jésus, Œuvres complètes, III*, sous la direction de Michel Dupuy, Paris, Cerf, 1996, p. 370.

## Chapitre III

### Les obligations du bailleur : le temporel

Comme nous l'avons déjà précisé, le bailleur prenait à sa charge la bâtisse du collège, ou si l'édifice existait déjà, les grosses réparations indispensables pour que les classes se déroulassent dans de bonnes conditions et les quelques internes et l'ensemble des enseignants puissent être logés de façon décente. Or le problème du XVIII<sup>ème</sup> fut celui de l'entretien des bâtiments et des constructions nouvelles. L'édifice du XVII<sup>ème</sup> s'était dégradé assez rapidement occasionnant des coûts supplémentaires. Un seul établissement, celui du XVIII<sup>ème</sup> a résisté au temps. Congrégation religieuse, les Oratoriens, également, construisirent une chapelle dont les coûts se rajoutèrent aux investissements immobiliers.

Un établissement scolaire comprenait cinq parties aux fonctions différentes : les classes, qui pouvaient accueillir jusqu'à 900 élèves à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle ; les chambres des professeurs et du personnel du collège ; une salle pour les examens et les spectacles ; une chapelle pour les cérémonies religieuses et, enfin, la cour de récréation.

#### 3.1 Des bâtiments coûteux

Nos sources sont essentiellement de seconde main. Robert Triger, dans ses « *Etudes historiques et topographiques sur la ville du Mans*<sup>576</sup> » en a fait une description assez précise. Pour la période du XVIII<sup>ème</sup>, l'historien s'est appuyé sur une source, indispensable, qui n'est plus consultable aux Archives départementales : le « *Registre des délibérations de l'Hôtel de Ville, dossier « Reconstruction du collège en 1750 »* ».

#### Le séminaire

Aujourd'hui, les superbes bâtiments du lycée, rénovés entre 1992 et 1999, ont enfoui les empreintes archéologiques des tout premiers locaux du séminaire, situés dans la paroisse de Saint-Ouen, aux pieds de l'enceinte gallo-romaine du III<sup>ème</sup> siècle, proches de la cathédrale à la nef romane et au chœur gothique, dans le front nord de la cité. Le séminaire puis le collège ont été bâtis sur les hauteurs du Mont-Barbet<sup>577</sup>. Aujourd'hui, non loin de leur

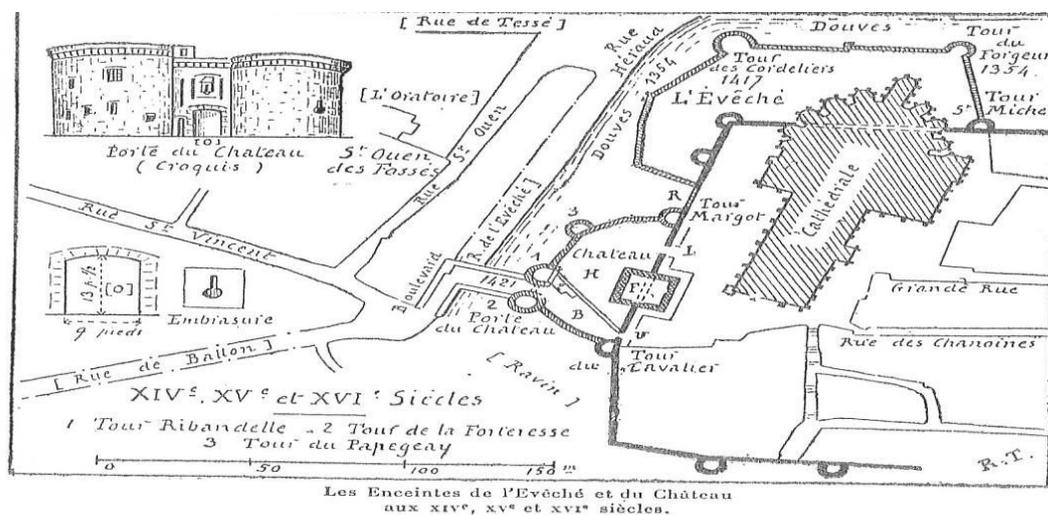
---

<sup>576</sup> Robert Triger, *Etudes historiques et topographiques sur la ville du Mans, quartiers des Jacobins, de l'ancien évêché de Saint-Vincent, de Tessé, de l'Etoile et des Ursulines*, Le Mans, 1926, les éditions de la Tour Gile, 1994.

<sup>577</sup> « La rue du Mont Barbet, située en face de l'ancien hôtel de Tessé (le musée), fait communiquer en ligne droite la rue de Tessé avec la Rue Saint-Vincent (Lionel Royer). Son nom vient d'une butte en terre rapportée, sur laquelle au moyen âge les assiégeants plaçaient les machines de guerre, avant l'invention de la poudre à

établissement, les lycéens peuvent imaginer les traces architecturales du donjon datant de Guillaume le Conquérant. Le Normand « après la conquête du Maine, en 1063, et pour contenir les Manceaux de ce temps, qui étaient, paraît-il très turbulents, bâtit une énorme tour ou donjon, dite tour Orbrindelle, plus tard le château, et il l'appuit, en avant de l'enceinte, d'un vaste camp retranché<sup>578</sup> ».

### Plan 1<sup>579</sup>

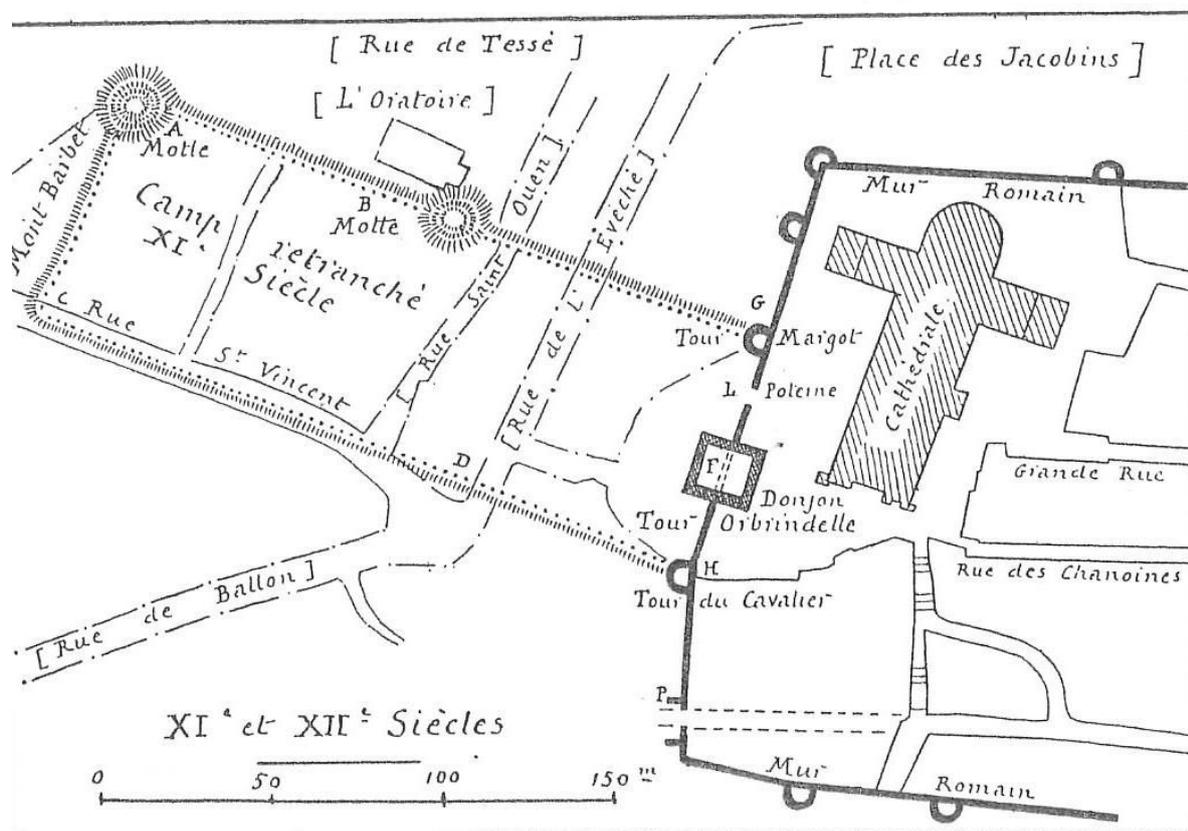


Le séminaire puis le collège se situèrent donc sur l'emplacement de l'ancienne place forte de la cité mancelle médiévale dont la vocation initiale était de protéger la ville contre les menaces de cette période, les invasions anglaises de la Guerre de Cent Ans.

canon (catapultes onagres). Cet ouvrage, placé sur la même ligne qu'un autre moins important (...) était situé dans l'enclos de l'Oratoire. Victor Boitard, *Les rues du Mans et leur origine*, Bruxelles, Editions Culture et Civilisation, 1977, p. 23.

<sup>578</sup> Robert Triger, *op. cit.*, p. 4.

<sup>579</sup> Les enceintes de l'évêché et du château d'après les plans d'ouverture de la rue Neuve de l'Evêché, 1784-1787. Robert Triger, « Les Anciennes enceintes de l'Evêché et du château au Mans », *op. cit.*, p. 11.



Le front nord de la Cité au temps de Guillaume le Conquérant, d'après le plan de M. Gabriel Fleury.

L'auteur anonyme du terrier<sup>581</sup> fait allusion à un enclos « qui contenait le cimetière qui était au lieu où est présentement la grande porte de la maison, l'église ancienne, la sacristie, la maison presbytérale ; le grand corps de logis du séminaire, et d'autres bâtiments assez mal entendus au lieu où est présentement le corps de logis du collège (...)»<sup>582</sup>. L'analyse détaillée du document laisse penser que la cure à charge d'âmes de Saint-Ouen traversait, à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, des difficultés profondes, vraisemblablement liées au conflit avec les protestants. Son érection par Monseigneur d'Angennes devait permettre d'unir les paroissiens laïcs aux cures voisines, le principal du séminaire devenant le curé, les

<sup>580</sup> Le front nord de la Cité au temps de Guillaume le Conquérant, d'après le plan de M. Gabriel Fleury. Robert Triger, *op. cit.*, p. 5.

<sup>581</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 13.

<sup>582</sup> *Ibid.*

« escoliers et les valets », paroissiens<sup>583</sup>. En novembre 1599, pour fonder le séminaire et prévoir la construction de nouveaux bâtiments car les anciens locaux<sup>584</sup> étaient en mauvais état et trop étroits, Mgr Charles d'Angennes « *convoqua une assemblée générale du clergé afin de délibérer des moyens de faire de nouveaux bâtiments nécessaires au dit séminaire* ». Le clergé prit en charge la restauration. L'auteur du terrier<sup>585</sup> en raconte son montage financier : « *Après la messe solennelle célébrée par le dit seigneur Evesque, il fut conclu par l'assemblée composée de quarante-cinq à quarante-six personnes, abbés, doyens, prieurs et curés, qu'outre la somme de huit cents escus destinée et déjà employée en partie aux bastiments, il serait pris encore jusques à la somme de quinze cents escus sur les deniers du Clergé et qu'en cas que ces sommes ne suffiraient pas, il serait levé pour cette fois seulement et pour ce sujet un tiers de ce qu'on levait de décimes ordinaires.*<sup>586</sup> » De son côté, le Corps de la Ville avait tenu à participer, dès la première heure, à une fondation qu'elle jugeait très avantageuse pour la ville : le 30 août 1599, il avait attribué une somme de six cents livres au nouveau séminaire<sup>587</sup>. Ces bâtiments furent détruits en 1675 afin de bâtir l'actuelle chapelle<sup>588</sup>.

### **Le collège de l'Oratoire**

Le dix-septième siècle fut une période de constructions scolaires. Dix des vingt collèges des Frères des Ecoles chrétiennes furent fondés avant 1700<sup>589</sup>. Au début du XVII<sup>ème</sup> siècle, les bâtiments du collège d'Anjou tombaient en ruines. Il fallut attendre 1691 pour que la première pierre soit posée<sup>590</sup>. Au Mans, le succès du collège nécessita la construction d'un nouveau bâtiment pour remplacer celui du séminaire. « *L'ancien collège étant peu régulier, et les classes trop petites pour le nombre des escoliers, nos pères furent obligés d'en bâtir un nouveau : on en jeta la première pierre le 14 may 1649*<sup>591</sup> ».

---

<sup>583</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 2.

<sup>584</sup> Locaux conventuels.

<sup>585</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 2.

<sup>586</sup> *Procès-verbal de l'assemblée du clergé du 23 mai 1674*, dressé par le notaire Claude Bainville. A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 2.

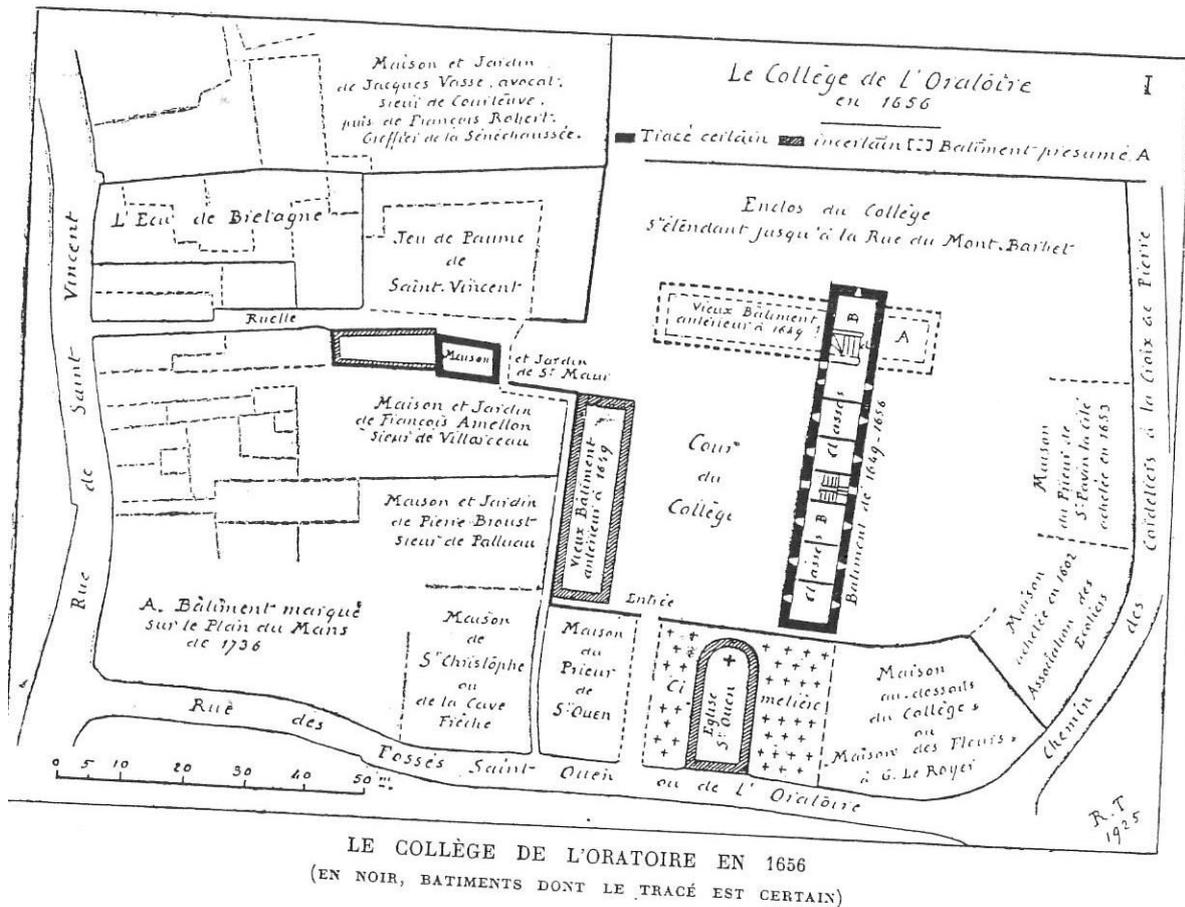
<sup>587</sup> Robert Triger, *op. cit.*, p. 10.

<sup>588</sup> Robert Triger, *op. cit.*, p. 11.

<sup>589</sup> Jean de Viguerie, *op. cit.*, p. 333.

<sup>590</sup> Jacques Maillard, *op. cit.*, p. 84.

<sup>591</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 499.



L'emplacement des fondations correspond à l'emplacement du « grand bâtiment sud-est, parallèle à l'église actuelle<sup>593</sup> ». Les travaux qui ne furent pas simples s'achevèrent en 1656. L'auteur du terrier avance prudemment sur leurs coûts et sur la nécessité d'un curieux montage financier pour y parvenir. Le supérieur utilisa fort logiquement les revenus d'une mense. Mais ce ne fut pas suffisant. Il dut également puiser dans la réserve des prêtres qui servait à rémunérer les confrères, laïcs : « les Pères affectèrent toutes leurs épargnes à la construction<sup>594</sup> [...] Il paraît par les actes de visite que ce bâtiment a coûté près de vingt-cinq mille y compris les bois que l'on tira de la Pohorie estimés 2500 livres. On a consommé dans ce bâtiment 1200 livres de remboursements faits Messieurs de la Potterie et de la Chichaudière, qui faisaient une partie du fond du collège de Saint-Benoist... On prit

<sup>592</sup> Le collège de l'Oratoire en 1656. Robert Triger, *op. cit.*, p. 14.

<sup>593</sup> Robert Triger, *op. cit.*, p. 16.

<sup>594</sup> *Ibid.*, p. 15.

plusieurs sommes à rentes constituées etc. et on y emploia les épargnes qui venaient des pensions considérables que payaient nos pères aux confrères<sup>595</sup>». De son côté, la Ville, en 1665, avait porté à 6 livres, pendant au moins sept ans, la rétribution annuelle des écoliers. Elle servait à rembourser les emprunts<sup>596</sup>. Le 12 avril 1668, le bâtiment fut toisé<sup>597</sup>, en présence de Monsieur Le Vayer, lieutenant général. Au premier niveau<sup>598</sup> se trouvaient les cinq classes d'humanités et les deux de philosophie<sup>599</sup>. Le second niveau accueillait le dortoir<sup>600</sup>. Le dernier niveau, « sous les greniers », était la salle des études. Les élèves pouvaient y accéder par un escalier « de pierre au bout duquel il y avait un dosme<sup>601</sup> ».

Le 2 octobre 1691, la classe de cinquième fut partagée en deux par « une muraille dépendante » et une nouvelle ouverture fut entreprise du côté de la grande porte. En cette fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, l'établissement scolaire était à l'apogée de ses effectifs. Afin d'étendre sa superficie et d'envisager de futures constructions, dans un contexte assez favorable, les Oratoriens acquirent la salle du Jeu de Paume de Saint-Vincent. L'acte notarié fut signé le 8 février 1658<sup>602</sup>. Les indemnités de la maison du jeu de paume et jardin furent estimées à « 4000 livres et six sols le pied selon la coutume du Maine qui règle les lots en ventes simples au douzième denier, et l'indemnité à trois années de revenus<sup>603</sup> ». Dans une conjoncture favorable, Les Pères de l'Oratoire anticipaient une importante augmentation des effectifs avec la fermeture du collège Saint-Benoît<sup>604</sup>. Ainsi, l'acquisition du Jeu de Paume, qui « débarrassait du voisinage » un tripot<sup>605</sup>, permettait aux Oratoriens d'avoir un espace précieux pour les constructions projetées. Cette acquisition fut complétée, en 1660, par celle

---

<sup>595</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 499.

<sup>596</sup> Les intérêts consommaient la meilleure partie des revenus de l'établissement. Robert Triger, *op. cit.*, p. 18.

<sup>597</sup> « Il se trouva avoir de longueur trente toises (de six pieds la toise) (environ 57 mètres) en dedans des murailles, et de largeur trois toises et demie » A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 499. Environ 6,65 mètres.

<sup>598</sup> Cela correspond au premier étage pour les Oratoriens. *Ibid.*

<sup>599</sup> « Chaque classe a de hauteur deux toises (environ 2,80 mètres) sous soliveaux et est carré ». A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 265.

<sup>600</sup> « Deux salles pour les pensionnaires et au milieu la chambre du préfet et ensuite six autres chambres de dix pieds (3,26 mètres) de hauteurs sous soliveaux » A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 499.

<sup>601</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 499.

<sup>602</sup> Archives du diocèse, fonds Brière : « Acte d'échange au collège Saint-Benoît contre le Jeu de Paume de Saint Vincent et ses dépendances ». « Les familles Marest et Buffet condescendent d'autant plus volontiers à l'échange que c'est pour parvenir à une œuvre méritoire pour la gloire de Dieu, l'utilité du Séminaire et du public ».

<sup>603</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 265.

<sup>604</sup> « Par le moyen et l'union et cessation de l'exercice du Collège de Saint Benoist, que le nombre des escoliers estudiants se serait de telle façon augmenté en leur Collège du Séminaire que, pour les contenir, ils auraient esté obligés de faire construire des classes et autres bastimens auxquels ils continuent de faire travailler incessamment ». Robert Triger, *op. cit.*, p. 21.

d'un jardin contigu à la chapelle. En 1674, l'établissement scolaire s'étendait ainsi sur « *neuf à dix quartiers de terre et une journée demye d'homme bescheur, non compris le jeu de Paulme et le jardin Amellon. Primitivement, quatre quartiers étaient en vigne, mais vers cette époque, on en transforma un en jardin potager et on n'en conserva en vigne que trois, dont le vin était bon dans l'arrière-saison, à la condition d'y mettre de l'engrais*<sup>606</sup>».

Au dernier tiers du XVII<sup>ème</sup> siècle, les Pères de l'Oratoire faisaient face à un afflux d'élèves. Une restauration des anciens bâtiments et de nouvelles constructions s'imposaient donc<sup>607</sup>. Nous sommes le 4 mars 1686. Un acte passé devant le notaire royal Claude Bainville vint confirmer les termes du terrier. Son auteur y décrit une situation catastrophique et dangereuse pour l'ensemble de la communauté éducative. Le curé de Saint-Ouen fit un prêt à rente viagère pour parer au plus urgent. « *Les bastimens servant pour le logement des Pères de l'Oratoire estans en fort mauvais estat, incommodes et presqu'inhabitables, et les dits Pères dans lanécessité de faire bastir d'autres logemens et bastimens commodes pour la Communauté aussitôt qu'ils auront trouvé les moyens d'y parvenir, vénérablemaistre Antoine Blondeau, aussi prestre de l'Oratoire et curé de Saint-Vincent, porté d'affection et de zèle pour la dite maison de l'Oratoire pour contribuer aux dits bastimens, a volontairement donné et donne par ces présentes aux Pères de l'Oratoire, la somme de 1400 livres, qu'il leur a actuellement et présentement, à vue de nous notaire, délivrée et comptée en pièces de louis d'or et d'argent*<sup>608</sup>».

---

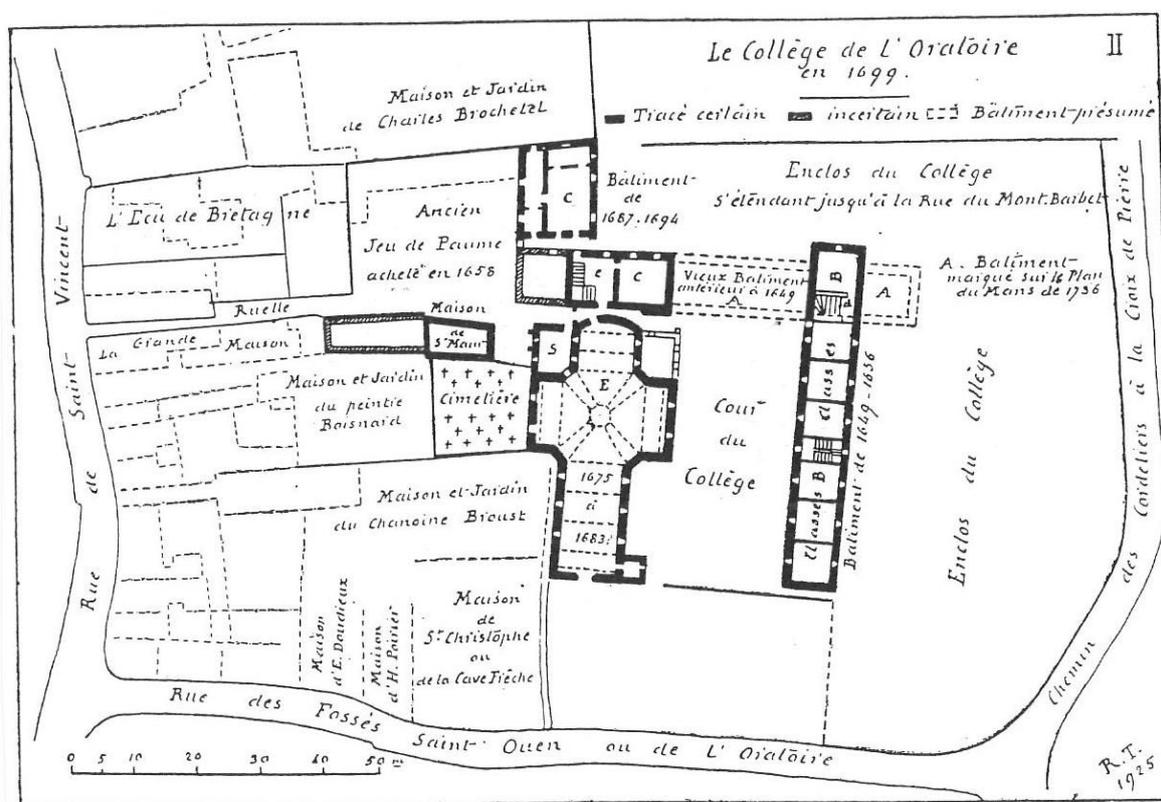
<sup>605</sup> Ce tripot attirait-il les adolescents ? Ce n'est pas impossible !

<sup>606</sup> Robert Triger, *op. cit.*, p. 22.

<sup>607</sup> « *Depuis l'établissement de la théologie, le nombre des étudiants et des professeurs en théologie ayant augmenté, on a été obligé de penser à faire un nouveau corps de logis, autre que l'ancien, comme il paroist estre ruineux en dedans et peu commode* ». A.D. D ADDITIF 27 f° 369.

<sup>608</sup> Archives diocésaines, fonds Brière.

## Plan 4<sup>609</sup>.



LE COLLÈGE DE L'ORATOIRE EN 1699

Le bâtiment fut commencé en 1687. Le représentant de Monseigneur de la Vergne de Montenard de Tressan lança les travaux. « Monsieur de Boismotté, grand vicaire de Monseigneur du Mans<sup>610</sup> posa la première pierre dans les fondemens à l'endroit où est la porte qui répond à la maison de saint Maur, il n'y avait point sur cette pierre d'autre inscription que la date du jour du mois de l'année que on la posait : dans le même temps on jeta les fondemens du bâtiment qui servait aujourd'hui<sup>611</sup> ». Les Oratoriens avaient prévu un établissement assez volumineux. La fin du XVII<sup>ème</sup> siècle marqua l'apogée pour l'Oratoire du Mans. En 1687, et pendant plusieurs années, le collège compta plus de 500 élèves. Le supérieur, le père Thouron, et les enseignants demeurèrent ainsi optimistes pour l'avenir. « Conformément au traité fait le 8 décembre 1688 avec les ouvriers, les fondemens ont onze

<sup>609</sup> Robert Triger, *op. cit.*, p. 38.

<sup>610</sup> Louis de la Vergne de Montenard de Tressan.

<sup>611</sup> A.D 72 D ADDITIF 27 f° 369.

*pieds*<sup>612</sup> de profondeurs, et ceux des lieux communs treize<sup>613</sup>. Le corps de logis depuis l'entablement jusqu'au rez de chaussée a de hauteur quarante cinq pieds<sup>614</sup> et quatre vingt cinq pieds de largeur<sup>615</sup>. Le premier étage a de hauteur quatorze pieds<sup>616</sup> ; le deuxième, dix pieds et demi<sup>617</sup> et le troisième en a neuf pieds et huit pouces<sup>618</sup> ; le quatrième, neuf pieds<sup>619</sup> sans les solivaux<sup>620</sup> ». Le 7 octobre 1692, deux ans avant la fin des travaux, la maçonnerie fut toisée. Ce qui permit également d'en estimer les coûts définitifs<sup>621</sup>. L'intérieur des bâtiments s'éleva à mille livres<sup>622</sup>. La charpente fut estimée à quarante-mille-six-cents livres, les planchers à quatorze-mille-cent-cinquante livres et l'escalier à quatre-mille-quatre-cent-vingt-trois livres<sup>623</sup>. Huit cent cinquante livres furent dépensées pour les seules menuiseries.

Le total de la construction, entre le 15 février 1687 et le 30 août 1694, se montait à 50 243 livres 15 sols et 3 deniers. Les fonds furent bien difficiles à lever<sup>624</sup>.

Ce deuxième bâtiment est le seul, de tous ceux du collège antérieurs au XVIII<sup>ème</sup> siècle, à avoir subsisté aujourd'hui. Les plus anciens ne résistèrent pas à ce qui fut

---

<sup>612</sup> Un pied = 324,839 mm soit 3,5 mètres de fondations. Nous nous sommes appuyés sur le pied royal réformé par Colbert en 1668.

<sup>613</sup> 4,2 mètres.

<sup>614</sup> 14,61 mètres.

<sup>615</sup> 27,61 mètres.

<sup>616</sup> 4,5 mètres.

<sup>617</sup> 3,41 mètres.

<sup>618</sup> 2,94 mètres.

<sup>619</sup> 2,92 mètres.

<sup>620</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 369.

<sup>621</sup> « On trouva neuf cent vingt quatre toises de masson, a quatre livres dix sols la toise pour le seul travail qui portent en argent la somme de quatre mille trois cent quatre vingt onze livres trois sols six deniers (...) ». A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 369.

<sup>622</sup> Acte passé par Bainville, 31 décembre 1692. Archives du diocèse, fonds Brière.

<sup>623</sup> « Le toisage fait de la charpente, il s'en ait trouvé y compris les solivaux et les colonnes, quarante mille six cent soixante et dix pieds à neuf deniers le pied sauf y comprendra les refaisons : des carreaux aux planchers quatorze mille cent cinquante et un pieds, à 6 deniers le pied ; dans l'escalier quatre mille quatre cent vingt trois<sup>623</sup> pieds, à deux sols le pied, sauf y comprendre la façon des balustres, les limons et contrelimon poussés séparément » A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 369.

<sup>624</sup> Même si nous avons évité de trop utiliser des sources de seconde main, il nous est apparu nécessaire de s'appuyer sur Robert Triger : « Si les Oratoriens avaient encore reçu quelques dons spéciaux ; comme celui du P. Blondeau et un don de 400 livres d'un modeste "marchand cloutier" de la paroisse, Noël Bruslé, qui leur avait demandé en échange d'être inhumé avec sa femme dans leur église, ils avaient dû surtout contracter des emprunts sur hypothèques à MM Péliisson de Gennes (3261 livres 15 sols), de Renusson (2200 livres), Guillon (2000 livres), au baron de la Chartre (3361 livres), aux R.P. Raimbault, supérieur de l'Oratoire de Tours (3000 livres), Gouin, supérieur du Mans (1249 livres), aux dames Le Vennier (2 200 livres) et Morant (1320 livres)... Ils avaient dû ensuite affecter à la construction d'importants remboursements de rentes, entre autres 1200 livres provenant des Ursulines, 600 livres de l'apothicaire Maulny (...) et diverses sommes reçues pour des fondations comme celle de Noël Bruslé qui donna 400 livres en échange de 12 messes basses, une chaque premier mardi du mois et deux grandes messes, une le 16 mars (1692 ?), jour du décès de sa femme, Catherine Bigot et l'autre lors de son propre décès ». A.D. 72 ADDITIF 27 feuillet 461.

vraisemblablement des négligences lors des constructions. Jean-Baptiste le Prince d'Ardenay fut très surpris de l'état général désastreux des anciens bâtiments lorsqu'il entra au collège en 1745 : « *ce bâtiment commençoit a menacer ruine, il n'avait pourtant que cent ans de datte tout au plus*<sup>625</sup> ». Il fallut évacuer les élèves et réorganiser les classes. De cette situation, le jeune Jean-Baptiste en avait gardé un très mauvais souvenir, évoquant même une séquestration des élèves, pour leur sécurité : « *Peu de temps après on fut obligé de disperser les classes en différens corridors, chapelles ou reduits. La mienne après avoir éprouvé plusieurs changements, fut confinée presque à la porte du grenier dans un corridor où exposés à tous les vents et absolument sequestrés nous n'entendions rien, pas même l'horloge ny la cloche. Nous nous reunimes plusieurs de mes condisciples et moy pour aviser aux moyens d'obtenir un local plus agréable et plus commode. Nous presentames a cet effet, une belle requete en vers au père préfet ; il eut égard aux motifs de notre juste demande et nous l'octroya de bonne grâce*<sup>626</sup> ». Comment expliquer la fragilité de ce bâtiment récent construit, nous l'avons vu, entre 1649 et 1656 ? Moins de cent ans, c'était peu et cela rajouta des frais supplémentaires à des Oratoriens qui n'en avaient pas besoin.

Robert Triger émet l'hypothèse de difficultés techniques qui auraient été mal résolues par l'entrepreneur Jean Baise<sup>627</sup>. Il avait fallu construire un des pignons de l'édifice sur des pilotis. Et le « *fait peut contribuer à expliquer à expliquer le peu de solidité de la construction qu'il faudra recommencer cent ans plus tard*<sup>628</sup> ». Alors vices de construction ? Défaut d'instabilité du sol ? L'établissement scolaire était érigé sur une ancienne butte de terre limoneuse, une motte féodale, qui avait servi de camp retranché au XI<sup>ème</sup> siècle, le « fameux » Mont Barbet. Fameux car les élèves du collège de l'Oratoire connaissait, dans le cadre de l'histoire du Haut-Maine, cet oppidum médiéval, point le plus élevé de la cité

---

<sup>625</sup> Jean-Baptiste Leprince d'Ardenay, *Mémoires d'un notable manceau au siècle des Lumières*, Edition préparée et présentée par Benoît Hubert, Presses Universitaires de Rennes, 2007, p.41.

<sup>626</sup> *Ibid.*, pp 40-41.

<sup>627</sup> G. Esnault et I. J. Denis, dans leur *Dictionnaire des Artistes manceaux* évoquent une tension entre le Père supérieur de l'Oratoire, le Père de Moisse, et le maître tailleur de pierres, Jean Baise « Jean Baise dit et déclare qu'une exécution du qu'il a fait avec le Révérend Père supérieur de l'Oratoire, pour raison du bastiment déjà commencé à faire, il aurait fait sommer dès le jour d'hier le dit père supérieur de tenir prest le pillottis du pignon du dit bastiment pour la construction d'yceluy et y employer les hommes suffisans pour avancer et diligenter le dit bastiment, en sorte que les hommes de journée retenus par ledit Baise ne soient inutiles ; à quoy ledit Père supérieur n'aurait satisfait et seulement employé deux hommes le jourd'huy pour battre et faire les pillottis, de sorte que le dit Baise ne peut employer sept ouvriers qu'il avait retenus, qui sont inutiles et contraints de se retirer sans pouvoir travailler, de quoy il souffre grande perte », Rober Triger, *op. cit.*, p. 17

<sup>628</sup> Robert Triger, *op. cit.*, p. 17.

cénomane, autour de laquelle l'évêque, Mgr Arnaud, les bourgeois et les artisans construisirent, en 1069, la première commune libre du Mans pour s'opposer à Guillaume le Conquérant<sup>629</sup>. Au XVII<sup>ème</sup> siècle, les constructeurs étaient tout à fait capables de résoudre ce genre de problème technique lié aux sols sableux. Le prince d'Ardenay, toujours lui, ne fut pas insensible aux efforts des Oratoriens pour reconstruire la partie scolaire des bâtiments. « *Cependant on s'occupoit serieusement de la necessite de reconstruire le Collège, il fut décidé que cette depense seroit surtout supportée par toute la province*<sup>630</sup> ».

### 3.2 Nouvelles constructions au XVIII<sup>ème</sup> siècle

Les sources concernant les constructions du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le dossier « *Reconstruction du collège en 1750*<sup>631</sup> », sont maintenant dans un tel état de délabrement qu'il est impossible de les consulter. Robert Triger a étudié cette source mais sans forcément prendre le temps d'en analyser les aspects financiers et surtout leurs conséquences. Néanmoins, il est intéressant de constater que nous assistons, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, à un transfert vers les autorités civiles des solutions pour adopter des plans de financements.

#### Un établissement utile.

Les Pères de l'Oratoire n'avaient plus les moyens d'entreprendre de quelconques travaux. En 1747, le Père Lemaignan, supérieur du collège, lança un appel dramatique au Procureur du roi : « *Le collège s'écroule*<sup>632</sup> ». Le présidial du Mans décida alors d'apporter son concours financier à la reconstruction. La délibération de l'Hôtel de Ville, signée par Simon de Lorchère, lieutenant-général et maire, Orry de Villargeau, premier échevin et Guédon de Maulle, procureur du Roi et du général des habitants, accordait une première aide conséquente. Le maire se justifiait en reconnaissant les services rendus par les professeurs de l'Oratoire : « *La nécessité de rebâtir le Collège (...) était si urgente que les R.P. se disposaient à y travailler et faisaient amasser les matériaux pour y parvenir ; que le peu de revenu dont jouissait la maison ne leur permettait pas d'entreprendre un pareil ouvrage s'ils n'étaient aidés par les Compagnies de la ville, [...]. Sur quoy, la matière mise en délibération,*

---

<sup>629</sup> Service de l'Animation et du Développement du Tourisme Urbain, [www.lemans.fr](http://www.lemans.fr) & [www.lemanstourisme.com](http://www.lemanstourisme.com)

<sup>630</sup> Jean-Baptiste Leprince d'Ardenay, *opus cité*, p. 41.

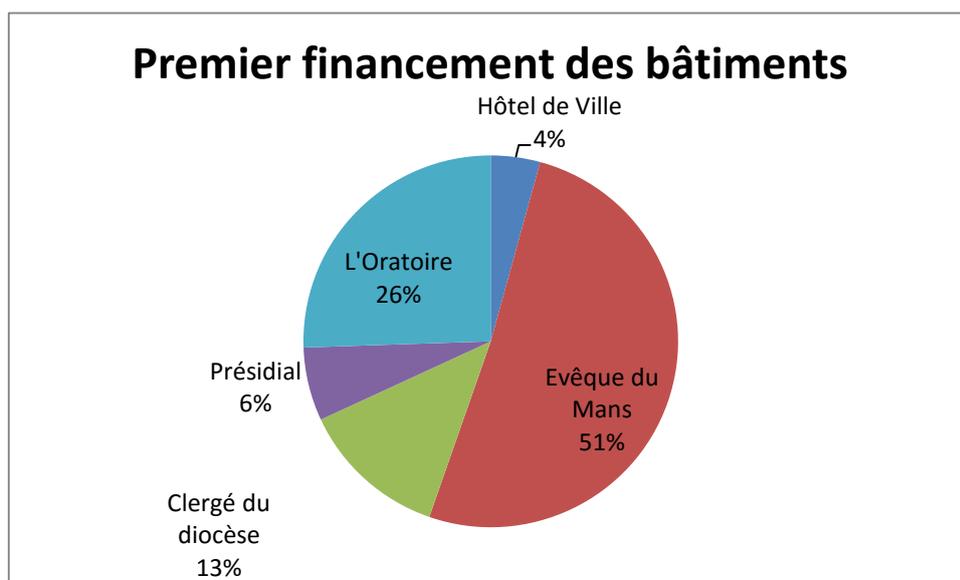
<sup>631</sup> A. D. 72, Fonds municipal, Registre des délibérations de l'Hôtel de Ville, 237.

<sup>632</sup> Robert Triger, *op. cit.*, p.43.

*il a été décidé unanimement que, pour concourir à cet ouvrage si important et si nécessaire, et pour donner aux Prêtres de l'Oratoire des preuves de la reconnaissance de la Ville a des services qu'ils rendent à l'éducation des enfants, on leur fera délivrer la somme de mille livres pour les ayder à amasser les matériaux nécessaires pour la construction du collège<sup>633</sup>».*

De son côté, Monseigneur de Froulay offrit 2 000 livres, plus 10 000 livres à percevoir sur les produits de l'impression du nouveau bréviaire. Le clergé du diocèse accorda 3000 livres ; le présidial 1 500 livres. Les autres Compagnies de judicature, les Corps et les Communautés, ainsi que les propriétaires aisés, fournirent des sommes plus ou moins considérables. Le supérieur de la Congrégation de l'Oratoire, le Père Lavalette adressa 6 000 livres pour permettre le démarrage des travaux<sup>634</sup>. Ainsi nous arrivons à un minimum de 23 500 livres d'aides sous forme de donations ou de prêts.

### Graphique



Si l'on fait abstraction des « autres Compagnies de judicature, les Corps, les Communautés et les familles aisées » dont nous ne connaissons pas le montant des aides, les institutions civiles financèrent à hauteur de 10 % la construction des bâtiments, et les autorités religieuses à celle de 90 %.

Mais très vite, les moyens furent insuffisants. Un an plus tard, une nouvelle délibération de l'Hôtel de Ville demanda la perception d'un impôt supplémentaire pour faire

<sup>633</sup> *Ibid*, p. 45.

<sup>634</sup> *Ibid*. p. 45.

face aux frais. Il fut demandé au premier édile de la ville, Samson de Lorchère, de s'adresser à Louis XV et à son Conseil, seuls habilités à autoriser la perception d'une nouvelle taxe. Dans un premier temps, le maire dressa un tableau inquiétant de l'état de l'établissement, en ruine. « *Le maire et les échevins de votre ville du Mans prennent la liberté de représenter très humblement à Votre Majesté que le Collège de cette ville, le seul qui soit dans votre province du Maine, périssant par vétusté, on a été obligé de le démolir jusque dans les fondemens pour conserver une partie des matériaux qui avaient servi à sa construction et prévenir l'écroulement entier de l'édifice dont les étayemens, que les Suppliants y avaient fait mettre depuis 7 à 8 ans, ne pouvaient plus empêcher la ruine*<sup>635</sup> ».

Nous constatons que c'est bien la Ville du Mans qui, ici, prit l'initiative de s'adresser à Louis XV. Le placet rappela au roi le rôle primordial des autorités civiles dans le montage financier. « *La nécessité indispensable de rebâtir ce Collège a, depuis ce même temps, engagé les différentes Compagnies de cette ville à s'assembler pour chercher les moyens de le rétablir solidement et de faire entre elles des contributions pécuniaires pour y parvenir*<sup>636</sup> ». La suite de la doléance municipale dressa un tableau social d'une ville peu riche où les familles les plus aisées ne pouvaient devenir, seules, des mécènes du collège. Les Compagnies : « *ont vu avec douleur que les plus grands efforts que peuvent faire les habitants de cette ville sans commerce, et dans laquelle les plus grosses fortunes sont au-dessous du médiocre, ne peuvent, malgré tout leur zèle, faire qu'un très petit objet sur un ouvrage aussi considérable. En sorte que la plus grande partie des habitants non seulement de cette ville, mais de la province, sera dans l'impossibilité de procurer des avantages de l'éducation à ses enfans, si Votre Majesté n'a pas la bonté d'aider les suppliants et de les mettre par son autorité en état de rétablir ce collège (...)*<sup>637</sup> ». L'étude sociologique<sup>638</sup> sur les parents d'élèves au XVIII<sup>ème</sup> siècle, entreprise par Gaëlle Saulin, donne un aperçu des origines sociales des élèves pour cette période. A partir d'un faible échantillonnage de 54 élèves ayant fréquenté le collège entre 1744 et 1786, Gaëlle Saulin obtient le résultat suivant : 41 % ont un père qui exerce une profession libérale, 24 % sont des fils de marchands, 22 % sont des nobles, 9 % ont leurs pères bourgeois et 4 % sont fils d'artisans.

---

<sup>635</sup> Cité par Robert Triger, p. 46

<sup>636</sup> *Ibid.*, p.46

<sup>637</sup> Robert Triger, *op. cit.*, p. 46.

<sup>638</sup> Gaëlle Saulin, *Le collège de l'Oratoire du Mans et ses élèves (1660-1792)*, Mémoire de Master I d'histoire, sous la direction de M. Didier Boisson, juin 2005.

Ces parents ont pu effectivement participer au financement des nouveaux bâtiments. Mais jusqu'où en avaient-ils les moyens ou la volonté ? En tout cas, le placet municipal au roi confirma ce que Jean-Marie Constant avait constaté dans *Gens de l'Ouest* à propos des Manceaux : ils avaient la volonté de ne pas trop se faire remarquer, financièrement parlant. Ils craignaient toujours un nouvel impôt<sup>639</sup>. Et la notion de service public fut certainement un argument de poids pour convaincre le Conseil du roi. Les Oratoriens purent compter sur une nouvelle fiscalité pour sauver leur établissement<sup>640</sup>. Car c'est bien de cela dont il s'agissait : faire appel à une contribution publique ! De 1624 à 1792, le collège du Mans n'eut jamais de véritables mécènes, de grandes familles nobles, pas de Guise, pas de Joyeuse, pour investir durablement dans l'éducation. En fait, les édiles s'appuyèrent sur un principe nouveau au XVIII<sup>ème</sup> siècle : l'utilité d'un établissement scolaire pour éduquer les jeunes de la Province. Et c'est sur cette notion d'utilité que les Oratoriens purent sauver leur établissement et, peut-être, de répondre positivement aux tenants d'une grande réforme éducative comme le souhaitait de La Chalotais, procureur général au Parlement de Rennes, dans son *Essai d'éducation nationale*. « *Votre province du Maine, Sire, est partagée dans les quatre Elections du Mans, de Mayenne, de Laval et du Château du Loir. Les habitans de ces quatre Elections envoient également leurs enfants étudier au Collège du Mans, il est le seul de la province, ils sont donc intéressés à son rétablissement, et les Suppliants espèrent que Votre Majesté jugera qu'ils doivent par conséquent tous contribuer à sa réédification*<sup>641</sup> ». Pour Gaëlle Saulin, entre 1744 et 1786, 88,2 % des élèves recensés étaient originaires du Maine (585 élèves)<sup>642</sup>. Plus de 10 % des écoliers venaient donc de l'extérieur : « *Dans la deuxième moitié du XVIII<sup>ème</sup> on retrouve au collège des élèves venus de toute la province : des villes mais aussi des plus petits villages*<sup>643</sup> ». D'après les chiffres avancés par l'historienne, le recrutement était donc assez varié. Il ne concernait pas seulement celui d'un établissement urbain : « *Ces écoliers proviennent de cent une paroisses. Le collège recrute dans les paroisses proches du Mans : dans un rayon de vingt-cinq kilomètres (...). Mais la*

---

<sup>639</sup> Jean-Marie Constant, *Gens de l'Ouest, Contribution à l'histoire des cultures provinciales*, Université du Maine, publication du Laboratoire d'Histoire Anthropologique du Mans, 2001, p. 248.

<sup>640</sup> Jean-Marie Constant, *Gens de l'Ouest, Contribution à l'histoire des cultures provinciales*, Université du Maine, publication du Laboratoire d'Histoire Anthropologique du Mans, 2001, p. 248.

<sup>641</sup> Robert Triger, *op. cit.*, p. 46

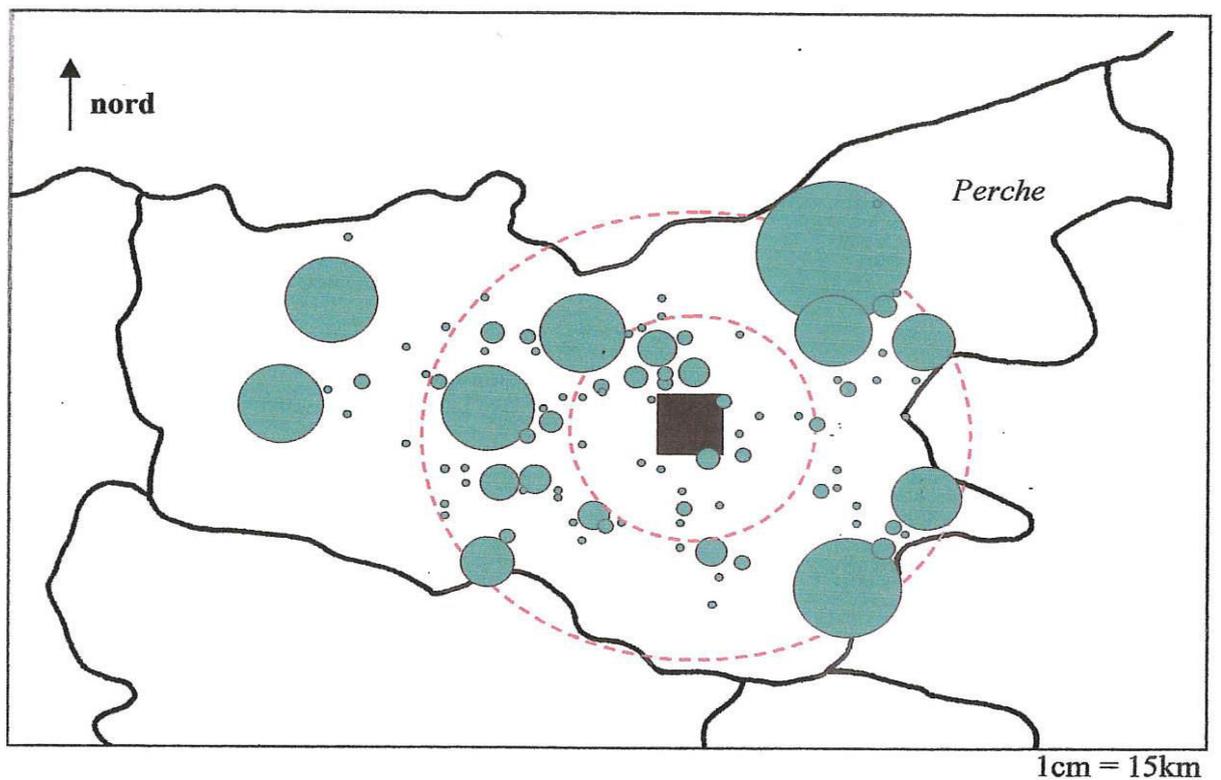
<sup>642</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 41.

<sup>643</sup> *Ibid.*, p. 41.

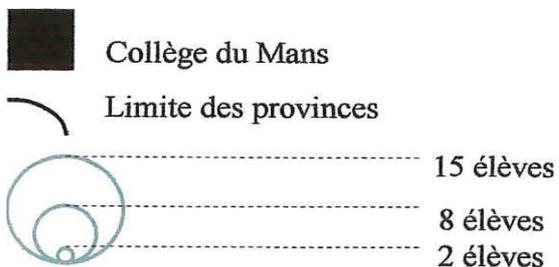
zone qui fournit les plus forts contingents se situe entre vingt-cinq et cinquante kilomètres du Mans (...)»<sup>644</sup>».

**Carte : les élèves originaires de la Province du Maine dans la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle (excepté Le Mans)<sup>645</sup>**

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, le recrutement géographique des élèves s'est fortement étendu. La notoriété était réelle. Mais le Mans demeura néanmoins un établissement provincial



**Légende :**

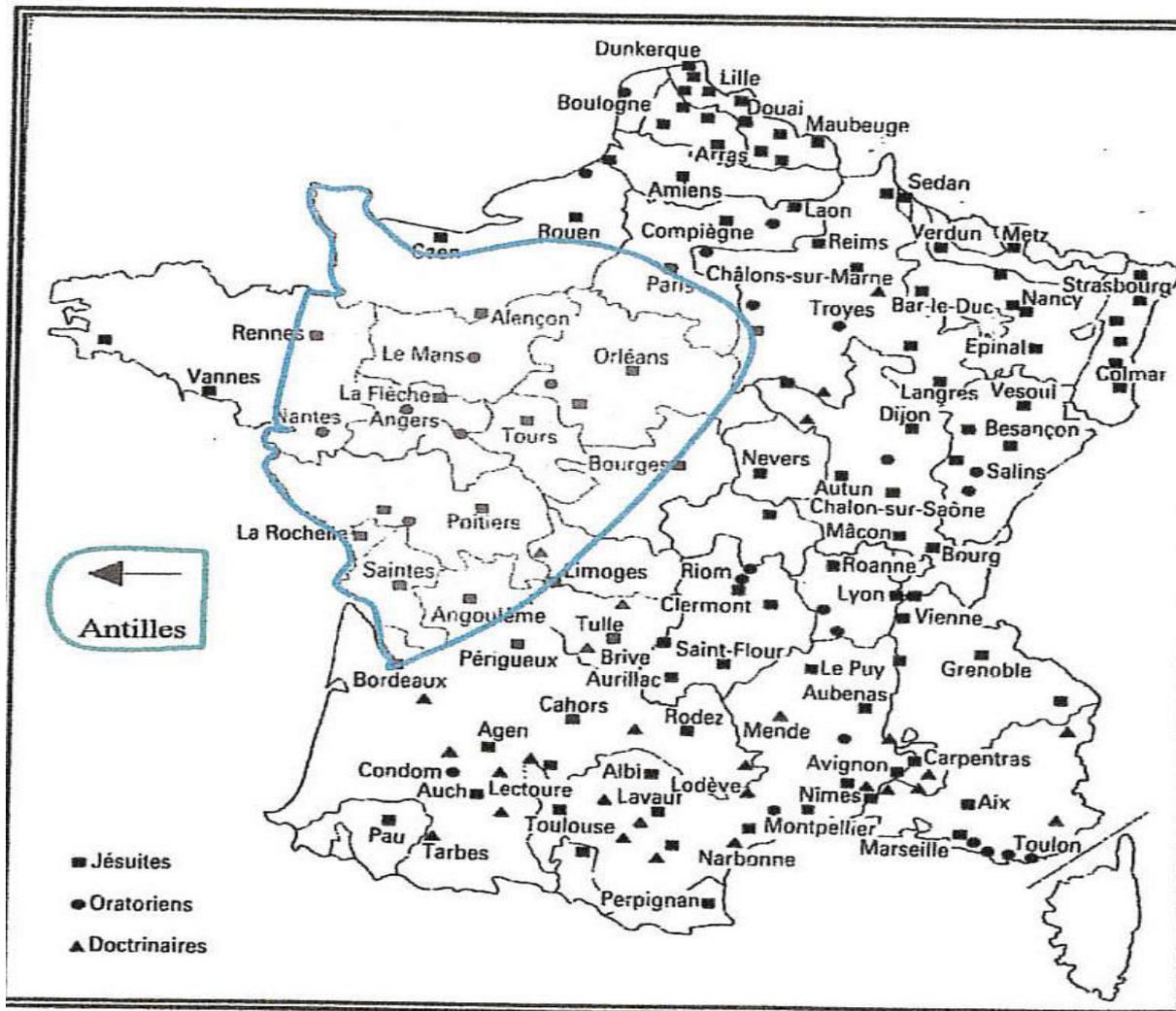


<sup>644</sup> *Ibid.*, p. 41

<sup>645</sup> D'après Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 40.

contrairement à celui de Juilly, proche de Paris, qui avait une dimension nationale.

Carte : zone d'attraction du collège du Mans dans la deuxième moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle<sup>646</sup>



### Une nouvelle capitation

L'édile Samson de Lorchère présenta un argument justifiant le silence des Pères de l'Oratoire sur leur situation : la guerre de succession d'Autriche. Nous sommes, selon l'expression de Pierre Gaxotte, en pleine « guerre de l'impôt<sup>647</sup> ». D'après le placet, Les Oratoriens, attachés à la monarchie française, ne souhaitaient pas rajouter des impôts à la réforme fiscale du contrôleur général des Finances Jean-Baptiste Machault d'Arnouville. Il

<sup>646</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 39.

<sup>647</sup> Pierre Gaxotte, *Le siècle de Louis XV*, Paris, éditions Marabout, 1979, p. 265.

est vrai que le ministre avait tenté d'appliquer le vingtième à tous les revenus fonciers<sup>648</sup> (terres et maisons) y compris à ceux du clergé. Les Prêtres de l'Oratoire, concernés par la mesure du grand argentier de Louis XV, n'avaient pas voulu interpellier directement le ministre : « *Les Suppliants, Sire, n'ont point pensé, pendant la guerre, à demander cette grâce<sup>649</sup>* ». Samson de Lorchère utilisa un argument qui s'appuyait sur la nécessité de répartir au mieux les efforts fiscaux, une fois la paix retrouvée après le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748 : « *Mais, voyant que votre Majesté a mis des bornes à ses conquêtes, rendu la paix à l'Europe, qu'Elle a même commencé d'en faire goûter les fruits à ses peuples, ils ont cru ne devoir plus attendre à représenter à Votre Majesté l'urgente nécessité de rétablir ce Collège, d'autant plus que l'imposition pour son rétablissement deviendra quasi-imperfectible étant répartie sur les quatre Elections sus-mentionnées, s'il plaît à Votre Majesté qu'elle soit faite en trois ou quatre années<sup>650</sup>* ». Dans sa conclusion, le maire du Mans souhaita un transfert de la maîtrise de l'ouvrage de la ville vers l'Etat et demanda à la noblesse, après ses efforts consentis lors de la guerre de succession d'Autriche<sup>651</sup>, de participer aux financements des nouveaux bâtiments. « *A ces causes, Sire, plaise à Votre Majesté ordonner que par tel ingénieur qu'il lui plaira nommer, il sera fait un plan et devis estimatif pour la reconstruction entière et parfaite du Collège de votre Ville du Mans, et que la somme qu'il arbitrera à estre nécessaire à cet effet sera imposée dans tel nombre d'années qu'il plaira à Votre Majesté de fixer, conjointement avec la capitation, sur les habitans nobles, exempts ou non exempts, des Elections du Mans, Mayenne, Laval et Château-du-Loir, pour estre ladite somme employée à la réédification des bâtiments de ce Collège, ainsi et dans la forme qu'il plaira à sa Majesté d'ordonner<sup>652</sup>* ». En contrepartie, les Oratoriens étaient invités à consacrer une dédicace à Louis XV. Ainsi, l'établissement s'apparentait à un collège royal<sup>653</sup>. Cette mesure préparait sûrement les esprits à une réforme future de l'éducation dans le Royaume de France. Au cours de l'année 1749, l'ingénieur des Ponts et

---

<sup>648</sup> *Ibid.*, p. 271.

<sup>649</sup> Robert Triger, *op. cit.*, p. 47.

<sup>650</sup> Robert Triger, *op. cit.*, p. 47

<sup>651</sup> « Tandis qu'une partie de vos sujets exposaient leur vie en présence et pour la gloire de Votre Majesté », Robert Triger, *op. cit.*, p. 47.

<sup>652</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>653</sup> « *Aux Suppliants de faire mettre sur la principale porte de ce Collège les armes de Votre Majesté et une inscription portant ces mots : « Collegium Cenomanense Oratorii domini Nostri Jesu, auctoritate Ludovici decimiquinti, impesis publicis urbis et provinciae, a fundamentis extractum et restitutum »*. « Et les Suppliants continueront leurs vœux au Ciel pour la santé et la prospérité de Votre Majesté » Robert Triger, *op. cit.*, p. 47.

Chaussées de la généralité de Tours, Mathieu Bayeux<sup>654</sup> « *se transporta sur les lieux par ordre de l'Intendant de Tours* », Charles-Pierre de Savalette de Magnanville, afin de lever les plans et de préparer un devis. Cependant, aucune décision royale n'avait été prise encore provoquant une certaine impatience des édiles manceaux. Mais de son côté, l'Etat devait faire face à une importante famine qui toucha de nombreuses familles et surtout les enfants. Dans une délibération du 17 août 1750 « *Le Conseil n'a pas jugé à propos, à cause des vimères<sup>655</sup> qui ont dérangé la récolte l'année dernière, d'accorder la grâce qu'on lui avait demandée. Néanmoins la nécessité se fait de plus en plus sentir, et les chaleurs de l'été ont occasionné des maladies qui sont quasi devenues générales parmi les écoliers<sup>656</sup>* ». La ville dut se porter garant pour l'Etat d'un emprunt de 25 000 livres consenti aux Oratoriens : « *dans ces circonstances, on a engagé les Prêtres de l'Oratoire à emprunter une somme pour parvenir à l'adjudication et fournir à la construction de ce bâtiment, sous la promesse que les officiers de cet hôtel leur ont faite d'obtenir de sa Majesté qu'ils seraient remboursés du principal et des intérêts. En conséquence, ils ont bien voulu emprunter une somme de 25 000 livres qui est entre les mains du R.P. Boyer, procureur général de la Congrégation<sup>657</sup>* ».

C'est le lieutenant criminel de la ville, Monsieur de Rouillon, qui fut sollicité pour présenter les doléances au conseiller d'Etat et intendant des finances d'Ormesson d'Amboille<sup>658</sup>. Le 13 octobre 1750, sur un rapport technique de l'intendant de la généralité de Tours, Savalette de Magnanville, un arrêt du Conseil d'Etat autorisait le principe d'une capitation exceptionnelle assez large sur la noblesse et les bourgeois : « *[...] sa Majesté, en son Conseil, a ordonné et ordonne qu'il sera incessamment procédé à l'adjudication au rabais des ouvrages dont il est question, par devant le sieur de Magnanville ou par devant son subdélégué au Mans, et en conséquence, que le prix d'icelle sera imposé, en quatre années consécutives, avec la capitation et au marc libre,*

*1° sur les nobles et privilégiés ;*

*2° sur les villes ;*

---

<sup>654</sup> François-Pierre-Henri Tarbé de Saint Hardouin, *Notices biographiques sur les ingénieurs des Ponts et chaussées depuis la création du corps, en 1716, jusqu'à nos jours*, Paris, Librairie Polytechnique, 1884, p. 27.

<sup>655</sup> Catastrophes naturelles

<sup>656</sup> Robert Triger, *op. cit.*, p. 48.

<sup>657</sup> Robert Triger, *op. cit.*, p. 48.

<sup>658</sup> Françoise Mosser, *Les Intendants des Finances au XVIIIème siècle, Les Lefèvre d'Ormesson et le «Département des Impositions» (1715-1777)*, Mémoires et documents publiés par l'Ecole des Chartes, Librairie Droz, Paris-Genève, 1978, p. 65.

*3° sur les bourgs et généralement sur toutes les paroisses des Elections du Mans, Laval, Mayenne et Château-du-Loir (35 000 livres l'année prochaine, dont 21 500 livres sur l'Élection du Mans, la seule ville du Mans portant 5 000 livres et 4 500 sur chacune des trois autres élections : le surplus les années suivantes)<sup>659</sup>».*

Les Pères de l'Oratoire purent ainsi récupérer une somme totale supérieure à 58 500 livres, à peine 42 % du coût de l'estimation réelle des travaux, 138 500 livres.

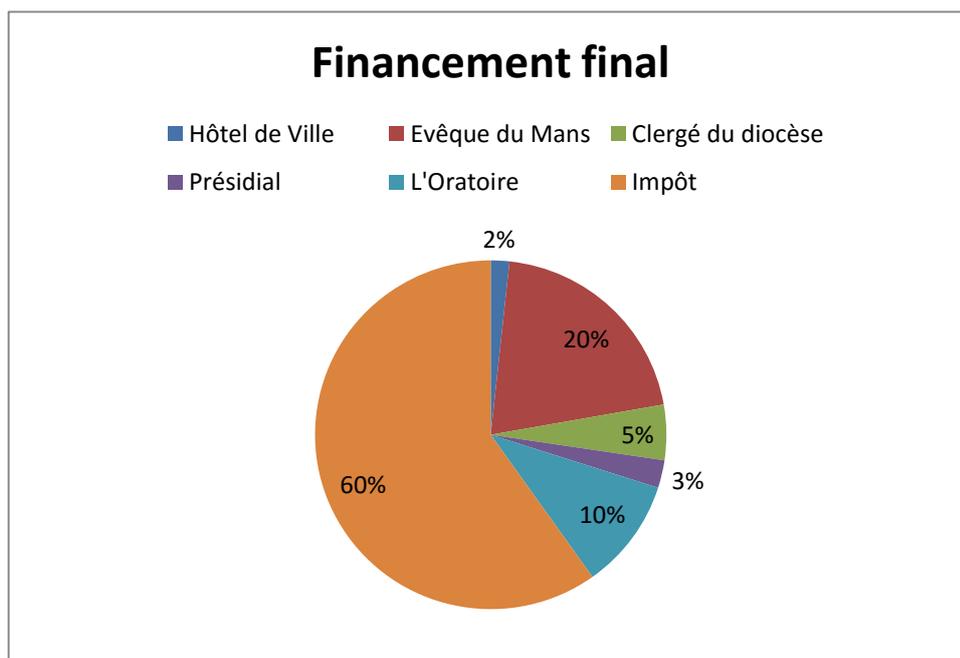
Malgré un contexte économique défavorable, les Pères de l'Oratoire avaient anticipé la décision royale en posant les fondations du bâtiment laissant penser qu'ils avaient obtenu des garanties verbales. Le nombre d'élèves avait fortement diminué. La chapelle occasionna des dépenses supplémentaires. De plus, le collège devait faire face à une concurrence plus importante de nouveaux petits collèges ruraux. Dès la deuxième moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le réseau de collèges se resserrait autour du Mans. A la veille de la Révolution, on ne répertoriait pas moins de quinze collèges dans un rayon de cinquante kilomètres, alors que l'on n'en recensait que huit en 1650<sup>660</sup>. Et cette nouvelle capitation ne pouvait-elle pas mécontenter ceux qui, par ailleurs, finançaient ces petits collèges urbains ou ruraux ? Cependant, elle renforçait la vocation régionale, voire nationale, d'un établissement secondaire qui devenait, au sens moderne du terme, public.

---

<sup>659</sup> Robert Triger, *op. cit.*, p. 49.

<sup>660</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 21.

## Graphique



Le graphique met en évidence le rôle de l'impôt qui a permis de financer pour 60% les nouveaux bâtiments. Ce nouvel impôt, comparé à un acte patriotique, fut fort bien accueilli d'après le maire, Ménard de la Groye : « *En 1750 le Collège menaçait une ruine prochaine ; les Officiers municipaux firent des représentations à ce sujet à Votre Majesté, qui leur permit de rétablir, et ordonna qu'il feroit levé une somme de 180 000 livres sur tous les Habitants de la province. Chacun paya sa contribution avec un empressement et des sentimens qui étoient le prix des services que les Pères de l'Oratoire rendaient à la Patrie, depuis cent cinquante ans, avec autant de zèle que de désintéressement* <sup>661</sup> ». Les manceaux aimaient et tenaient à leur collègue.

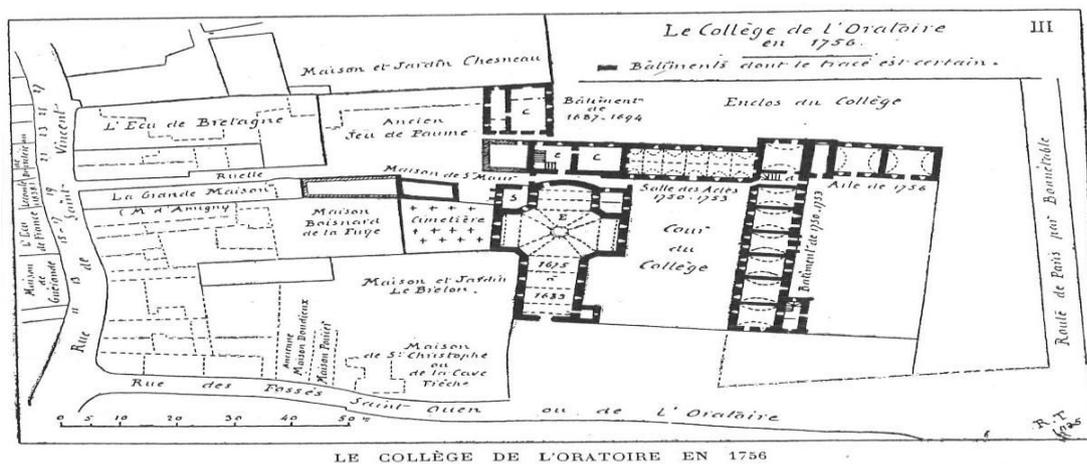
### Une fiscalité importante légitimée

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, le regard des sujets du roi sur l'impôt avait évolué par rapport au XVII<sup>ème</sup> siècle, comme l'expliqua Roland Mousnier. En plein XVII<sup>ème</sup> siècle, la grande majorité des Français avait conservé les principes fiscaux hérités du Moyen Âge. Ils considéraient que le roi devait suffire à ses dépenses ordinaires avec les revenus de son domaine. Le recours à l'impôt devait donc être exceptionnel pour faire face à des circonstances extraordinaires, comme la guerre. L'état d'esprit se modifie au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle. L'idée de la légitimité

<sup>661</sup> Placet au Roi, Médiathèque du Mans, 960 Maine, p. 3.

et de la nécessité d'une contribution de tous aux charges communes grandit, au détriment de l'idée d'un financement par les revenus domaniaux. Cette contribution doit être consentie par les sujets du roi, hommes libres et elle doit être modérée<sup>662</sup>. Nous sommes bien dans cette idée de contribution. La construction d'un nouveau bâtiment susceptible d'accueillir, ensemble, les fils de la bourgeoisie mancelle et de la noblesse du Haut-Maine, ainsi que les enfants des foyers modestes et pauvres et de la région du grand ouest méritait bien, selon les corps constitués de l'époque, un effort financier réparti sur tous, et plus particulièrement sur ceux qui, d'habitude, étaient exemptés de la fiscalité. Le collège était devenu plus qu'utile, indispensable à une politique nationale d'éducation. Dans la société d'Ancien Régime, être exempté était un honneur et le signe d'un rang élevé dans la société<sup>663</sup>. A quelques décennies de la Révolution française, contribuer à l'effort collectif par la fiscalité devait devenir un privilège. Une partie de la taille permit ainsi de rembourser à «Triboulet, demeurant à Paris», la somme de 25 000 livres que « cette dame avait prêtée le 12 août 1750 pour les premières constructions<sup>664</sup> ». La reconstruction du collège fut activement poursuivie.

#### Plan 5<sup>665</sup>.



<sup>662</sup> Roland Mousnier, *op. cit.*, p. 564.

<sup>663</sup> *Ibid.*, p. 565.

<sup>664</sup> Robert Triger, *op. cit.*, p. 52.

<sup>665</sup> Robert Triger, *op. cit.*, p. 44.

## La construction de la salle des Actes : au cœur de l'élitisme oratorien

Entre 1750 et 1753, la reconstruction du collège porta d'abord sur la Salle des Actes et sur le grand bâtiment parallèle à l'Eglise. La Salle des Actes garda sa dénomination primitive : « *De toutes les parties du lycée, elle s'avère celle la plus chargée de souvenirs relativement, d'une part à des pratiques scolaires ou sociales disparues, d'autre part à des faits plus ou moins marquants politiques*<sup>666</sup> ». Avant 1789, cette salle servait aux nombreuses soutenances de thèses des étudiants. Il s'y déroulait également les exercices académiques des élèves ainsi que la distribution des prix suivie, sur une estrade, de représentations théâtrales devant les autorités civiles et religieuses du Mans. Le 10 novembre 1762, le supérieur, le père Joly de Chavigny, affermit à Pierre Trottier, « *postier de cette maison le droit des chaises de l'Eglise et de la salle des Actes*<sup>667</sup> » afin de les offrir à des écoliers les plus pauvres. Le 16 mars 1789, les Nobles du Maine y élisent leurs députés aux Etats Généraux avec, comme secrétaire de séance, l'ancien élève, Leprince d'Ardenay. Il y retrouvait ainsi le lieu où il avait reçu « *plusieurs prix destinés aux vétérans* ». Dans cette salle, Il participa aux joutes théâtrales en fin de semestre ou d'année scolaire : il fut « *un des acteurs d'une des pastorales* » et il y avait composé « *deux exercices littéraires*<sup>668</sup> ». C'est dans ce lieu même, le samedi 23 mai 1789, que le professeur Alhoy fit son discours sur son plan d'éducation nationale. Le 30 juin suivant, elle servit au Tiers-Etat pour y désigner un député lors d'élection complémentaire. Puis, par deux fois au moins, elle devint la salle de vente publique de surplus de vêtements militaires. Sous la Convention montagnarde, dans l'établissement alors dénommé « collège national », cette salle fut un lieu d'expression publique du patriotisme républicain des professeurs restés sur place après le départ des Oratoriens : le 6 août 1793, l'un deux, Michel Boyer dit Régulus, y fit jouer avec succès sa pastorale en deux actes et en vers<sup>669</sup>. En décembre 1793, la Salle fut convertie en lieu de détention des Vendéennes faites prisonnières lors de la bataille du Mans. En 1798, les autorités de la ville et du département s'y rendirent en grande pompe pour inaugurer l'Ecole

---

<sup>666</sup> Gérard Boëldieu, « La salle des Actes » du lycée Montesquieu du Mans comme lieu de mémoire », <http://montesquieu.lemans.free.fr/bmaccueil.htm>

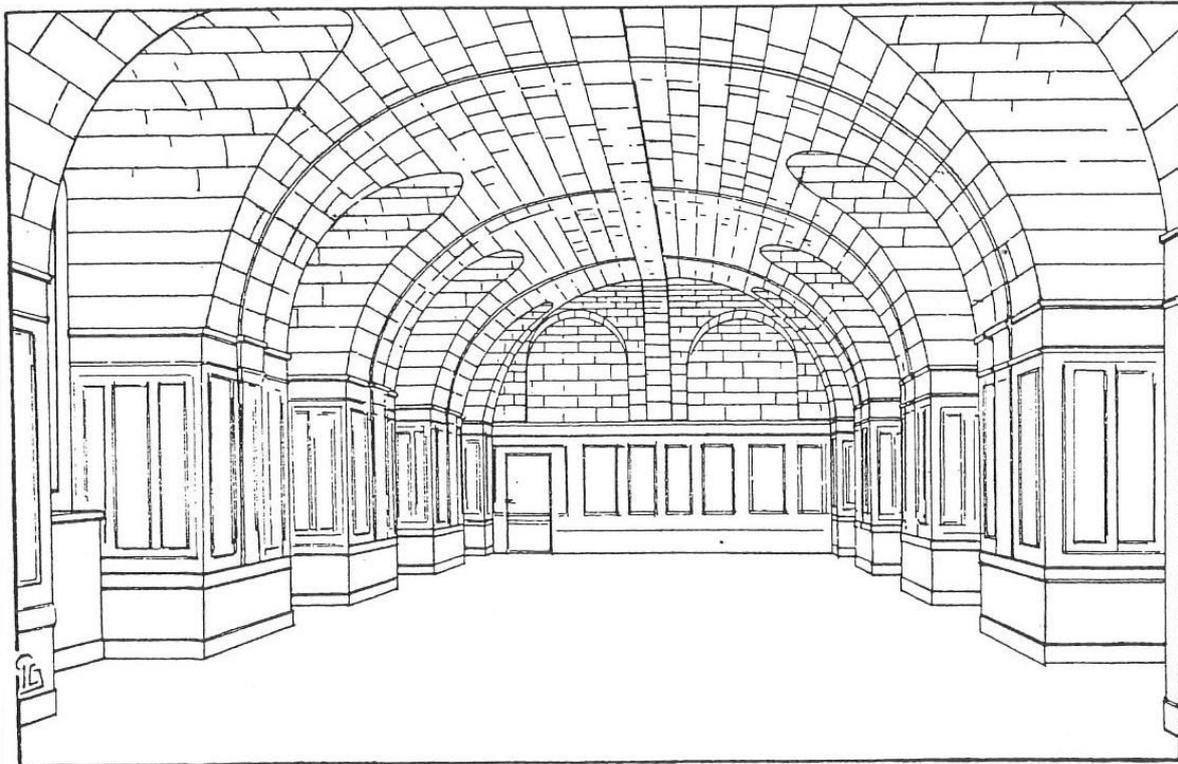
<sup>667</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 496.

<sup>668</sup> Leprince d'Ardenay, *op. cit.*, p. 38.

<sup>669</sup> La victoire remportée auprès de Nantes par les armées de la République.

centrale départementale qui, succédant au collège du Mans, dura jusqu'à sa transformation en école secondaire municipale en 1804<sup>670</sup>.

### Croquis <sup>671</sup>



SALLE DES ACTES

DESSIN DE M. P. CORDONNIER-DÉTRIE

La construction de la Salle des Actes fut très soignée. Elle mesure environ 24 mètres de long et large de plus de 7 mètres. Elle est éclairée par cinq ouvertures plein cintre et voûtée en anse de panier, avec pénétrations en face des fenêtres<sup>672</sup>.

Le bâtiment principal apparaît comme une construction courante et pratique dans le style classique français, symétrique, sans fioritures selon la sobriété typique de cette période. Le XVIII<sup>ème</sup> siècle a hérité du XVII<sup>ème</sup> siècle l'amour de la régularité et de la symétrie. Les Oratoriens n'ont pas les moyens, ni le besoin d'une symétrie solennelle et parfaite du

<sup>670</sup> Gérard Boëldieu, *op. cit.*, p. 1.

<sup>671</sup> Robert Triger, *op. cit.*, p. 53.

<sup>672</sup> *Ibid.*, p. 54.

Grand Siècle<sup>673</sup>. Les nouveaux locaux contenaient, au rez-de-chaussée, un petit parloir, cinq classes et une salle de récréation également voûtés ; chaque classe, d'environ 6 à 7 mètres de longueur, était éclairée par quatre ouvertures, portes ou fenêtres. Les deux classes aménagées dans l'aile étaient plus longues, 10 mètres environ sur 7. La façade principale se présentait sur la cour des élèves.

### La chapelle

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, les Oratoriens étaient soucieux de préserver les âmes de la communauté installée dans le nouveau bâtiment. Il leur fallait construire un nouvel oratoire pour pratiquer leur spiritualité et leur liturgie quotidiennes. Mgr Louis de La Vergne surveilla la construction de la chapelle du collège, dont il posa la première pierre le 26 août 1675. Il consacra l'édifice le 25 mars 1683. La forme adoptée fut celle de la croix latine avec une seule nef. Elle pouvait accueillir tous les élèves en même temps. La façade de l'édifice présente au centre du tympan, entouré d'un faisceau de rayons, le nom de Dieu, en hébreu, et au-dessus la porte principale, la devise simple de l'Oratoire : Jésus-Maria. A l'intérieur, la décoration est d'influence jésuitique, avec un autel en marbre noir, surmonté d'un dais en baldaquin, en chêne ouvragé, reposant sur six belles colonnes torsées en marbre noir veiné, sans oublier quatre statues et une série de tableaux représentant la vie du Seigneur qui ornaient la nef et le chœur<sup>674</sup>. Les vitraux furent réalisés par l'atelier de Marie Desvaux-Decherche. C'est elle qui, en son nom propre, avait passé un contrat avec l'Oratoire, le 22 juillet 1680, pour « *fournir, livrer, poser et placer toutes les vitres du dôme et église du nouvelle dudit Collège*<sup>675</sup> ». Les vitres furent de qualité comme l'exigeait le contrat entre le supérieur et la patronne de l'atelier : elles seront « *de bon verre blanc, semblable à l'eschantillon enveloppé d'un papier paraphé*<sup>676</sup> ». Le matériau utilisé explique la luminosité du chœur. Du côté de la nef, les vitraux sont des panneaux colorés fournis par la vitrailliste de l'Oratoire qui s'était également engagée à fournir : « *de bon verre painct et de toutes les couleurs nécessaires et bien cuites [...] suivant les dessins qui luy en seront donnés*<sup>677</sup> ». Le

---

<sup>673</sup> Franz Vossen, *Architecture et espace urbain au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, in *Annales, Economies, Sociétés et Civilisations*, 1950, volume 5, numéro 4, p. 443.

<sup>674</sup> Daniel Aris, op. cit., p. 326.

<sup>675</sup> Sylvie Granger & Serge Bertin, *Femmes en Sarthe, actrices de leur temps*, Le Mans, Editions Libra diffusion, p. 52.

<sup>676</sup> *Ibid.*

<sup>677</sup> *Ibid.*, p. 53

supérieur, le Père Bouillerot, était donc légitimement exigeants sur la qualité des fenêtres. Elles devaient être serties : « *en bon plomb et solide, conformément au moule dont elle a aussy fourni un modèle au Père supérieur*<sup>678</sup> ».

L'ensemble des travaux, comprenant les décors intérieurs et le bâtiment de la sacristie, s'éleva à 36 165 livres, dont 550 livres pour les vitraux. Il aggrava le déséquilibre financier de l'établissement, malgré les 8 100 livres offerts par le clergé et les 2 576 livres provenant de divers dons<sup>679</sup>.

Une dispute, révélatrice des liens de préséance entre l'évêque du Mans et les oratoriens, se posa concernant la décoration de la façade de la chapelle. Quelles armoiries fallait-il apposées ? Cette question concernait le marquis de Lavardin, sur le fief duquel étaient bâtis le collège et le chapitre cathédral Saint-Julien. L'évêque intervint également. Chacun considérait que leurs armes devaient orner les murs de l'église. La Congrégation possédait aussi son blason, qu'elle apposait fréquemment sur les frontons de ses édifices religieux. En 1671, avant les premiers travaux, le chapitre leur fit remise d'un droit d'indemnité à condition « *qu'ils feraient remettre les armes du dit chapitre sur pierre au lieu le plus honorable du grand autel et sur celui de la partie principale de l'église*<sup>680</sup> ». L'évêque, Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin, s'opposa à cette prétention indiquant que dans son séminaire ne pouvait être apposé d'autres armes que les siennes ou celles du marquis de Lavardin à qui appartenait le fief<sup>681</sup>. Le collège servait de séminaire à la ville. Les revendications de l'évêque ne furent pas satisfaites. Les pères n'apposèrent pas les armes du marquis de Lavardin au lieu prévu mais firent sculptées celles du chapitre. Le seigneur assigna la communauté en 1683, mais, a priori, en vain puisqu'il renouvela ses instances en octobre 1690. Le supérieur, François Gouyn, fit alors ôter les armes du chapitre, les droits du seigneur étant probablement solidement établis. En 1697, le supérieur, le père Bouteix, négocia avec les chanoines. Le chapitre se désista non sans contrepartie. Les prêtres de l'Oratoire s'engagèrent à faire à perpétuité un service liturgique pour les chanoines décédés. Des messes valaient bien quelques concessions concernant une armoirie<sup>682</sup>.

---

<sup>678</sup> *Ibid.*

<sup>679</sup> A. Reeb, *op. cit.*, p. 16 ; Daniel Aris, *opus cité*, p. 325.

<sup>680</sup> A.D. 72, *D Additif 27, f° 268*.

<sup>681</sup> *Ibid.*

<sup>682</sup> René d'Ambrières, *op. cit.*, p. 73.

## Des Jésuites pragmatiques

Les élèves du lycée peuvent toujours admirer la chapelle, seule église du XVII<sup>ème</sup> siècle existant aujourd'hui au Mans<sup>683</sup> et les magnifiques bâtisses du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Tout au long de ses 168 ans d'histoire, les bâtiments ont pesé lourdement sur les finances de l'Oratoire. Les supérieurs qui durent gérer l'immobilier respectèrent à la lettre l'acte qui transféra du séminaire à l'Oratoire, les biens, leur entretien et la construction de nouveaux bâtiments. Mais peut-on généraliser à l'ensemble des établissements Oratoriens en France ces difficultés financières liées aux investissements immobiliers scolaires et religieux ? Rien n'est moins certain !

A Dieppe, par exemple, où fut érigé le premier collège oratorien en France, la ville, après avoir abandonné l'enseignement à l'Oratoire, devait faire « construire un collège de six classes en 1616<sup>684</sup> ». Vingt-six ans plus tard, les édiles de la ville refusèrent cette construction de « six classes, de six chambres et de six études pour les régents<sup>685</sup> ». Les pères oratoriens intentèrent un procès aux échevins. Ces derniers, pour justifier leur décision, arguèrent des motifs économiques : « *Il est fort aisé aux personnes de bastir, quand le bâtiment et le coût d'iceluy dépend de leur bouche et non de leur bourse...si tant est que le désordre et la nécessité du temps nous réduisent à de telles extrémités, quelle apparence aux Pères de l'Oratoire de demander à une communauté nécessiteuse des bâtiments de dix mille écus ?*<sup>686</sup> » Les Oratoriens dieppois sortirent vainqueurs du litige grâce à l'appui du puissant duc Henri II de Longueville.

Chez les Jésuites, le développement des établissements scolaires fut davantage le fait des autorités publiques. La Flèche, en 1603, fut une fondation royale. Henri IV souhaitait un collège pour la noblesse<sup>687</sup>. Il instaura celui de Caen à dessein d'y maintenir le catholicisme dans une contrée très protestante<sup>688</sup>. Louis XIII autorisa, quant à lui, la fondation de plusieurs collèges pour affermir les victoires de ses armes sur les protestants, à Paris, La

---

<sup>683</sup> Sylvie Granger & Serge Bertin, *op. cit.*, p. 52.

<sup>684</sup> Paul Lallemand, *Essai sur l'histoire de l'éducation dans l'Ancien Oratoire de France*, Paris, 1887, p. 25.

<sup>685</sup> *Ibid.*, p. 27

<sup>686</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>687</sup> François de Dainville, *L'éducation des jésuites (XVI<sup>ème</sup>-XVIII<sup>ème</sup> siècles)*, Paris, les éditions de Minuit, 1991, p. 152

<sup>688</sup> *Ibid.*, p. 152

Rochelle, Montpellier, Montauban. Louis XIV installa les Jésuites à Toulon et à Brest pour la formation des cadres de la marine et dans les collèges des pays nouvellement conquis pour hâter leur intégration et leur francisation<sup>689</sup>.

Au XVI<sup>ème</sup> siècle, le rôle des évêques fut considérable. Ils demandèrent aux Pères de lutter contre les progrès du protestantisme. En revanche, les créations plus tardives comme à Marseille relevèrent d'une politique d'opposition au jansénisme. Mais la création de collèges jésuites fut soutenue par de nombreux notables appuyés principalement par les corps de ville. Préoccupés d'éducation, ils fondèrent, financèrent, sécularisèrent de nombreux établissements. Les Jésuites, moins que les Oratoriens, se soucièrent fortement des conditions matérielles lors des créations d'établissements. La Congrégation ignacienne était davantage pragmatique que celle de Bérulle. Le Père provincial et ses consultants exposaient les données objectives, les raisons « pour » ou « contre » la réalisation d'un projet. Ils considéraient la ville, son importance religieuse, civile, démographique et économique, de la salubrité de l'air, des eaux et du sol. Ils appréciaient la cherté de la vie, le problème des logements, la sécurité. Ils caractérisaient « les mœurs des habitants », leurs aptitudes intellectuelles et leurs dispositions religieuses. Ils observaient les possibilités de recrutement scolaire et d'action apostolique qu'offrait la région environnante. Et enfin, ils situaient chaque fondation éventuelle par rapport à la carte scolaire, à la circulation, au relief<sup>690</sup>.

Entre l'acceptation de principe d'une fondation scolaire et l'élaboration du contrat, se situait l'autorisation préalable du roi, sollicitée par les intéressés (ville, évêque, enseignants) et signifiée par lettres patentes. Parfois, l'enregistrement de ces lettres était sujet à des discussions âpres (Aix en 1621), mais le roi finissait toujours par l'emporter.

L'analyse des contrats ne laisse aucun doute sur le rôle primordial de la cité<sup>691</sup> pour les aspects temporels et immobiliers. La ville fournissait en effet :

---

<sup>689</sup> *Ibid.*, p. 152

<sup>690</sup> *Ibid.*, p. 153

<sup>691</sup> Extrait de *l'Annuaire de l'Ecole pratique des hautes études, IV<sup>ème</sup> section, sciences historiques et philologiques, 1966-1967*, conférence sur le collège et la cité du seizième au dix-huitième siècle.

1° le site, celui de l'ancien collège, auquel on ajoutait des maisons et des terrains pour en accroître l'aire ;

2° le logis, qui se composait d'une église, des classes, d'une salle de déclamation, d'une bibliothèque, du logis des Pères et des offices de la maison, et d'un crédit d'équipement pour les meubles, livres et ornements sacrés ;

3° un revenu annuel de fonctionnement, versé par quartier, constitué sur la gabelle et les droits de péage de la cité, par les revenus fonciers de terres et de maisons, la prébende préceptoriale fournie par l'évêque et le chapitre.

A charge aux Pères d'assurer l'instruction gratuite, de fournir huit régents capables et de disposer d'un remplacement au cas où l'un ou l'autre serait indisponible, et d'assurer le contrôle des pédagogues qui enseignaient les rudiments en ville<sup>692</sup>.

Les deux premiers articles n'existaient donc pas au collège de l'Oratoire du Mans qui était une pure fondation de l'évêque. Pour résumer, les bâtiments jésuites, y compris les églises, étaient davantage des fondations publiques et urbaines, voire royales. Les bâtiments oratoriens étaient des fondations épiscopales. Dans le premier cas, la ville avait la charge des locaux, entretien et construction ; dans le deuxième cas, c'était la congrégation qui en devait supporter les coûts. Or les Oratoriens manœuvres semblaient bien loin de la rigueur immobilière des Ignaciens. Tout au long de leur histoire, ils devaient compter sur le diocèse, l'un des plus riches de France, pour financer les investissements. Mais leurs relations avec les évêques furent plus compliquées au XVIII<sup>ème</sup> siècle, surtout avec Monseigneur de Grimaldi qui envisagea, un moment, de confier le collège aux Eudistes. Et progressivement, face aux circonstances économiques et financières défavorables, ils furent contraints de transférer aux autorités de la ville et à l'Etat, les questions immobilières, préférant se concentrer sur la pratique éducative. En ce sens et dans une certaine mesure, ils préparèrent les esprits des professeurs laïcs à l'idée, révolutionnaire, de la séparation des fonctions. A l'Etat ou la ville, le temporel ; aux Oratoriens, l'enseignement !

## Deuxième partie

### Une pédagogie innovante, ouverte aux expériences

L'introduction du compte rendu de l'abbé Terray prononcée le 6 avril 1764 aux Chambres présentait avec concision et précision le collège du Mans, un établissement « non desservi par les ci-devant soi-disans Jésuites » : « *Le Collège-Séminaire des Prêtres de l'Oratoire du Mans est composé d'un Supérieur, d'un Prêtre de la Congrégation chargé des fonctions Curiales, d'un Préfet de Collège, de deux Professeurs de Philosophie, de deux de Théologie, d'un de Rhétorique, de cinq Régents d'Humanités, et d'un Suppléant des Classes*<sup>693</sup> ».

Des murs et un toit ont toujours été nécessaires pour constituer un collège, mais ils n'ont jamais été suffisants car un établissement d'enseignement avait besoin d'un supplément d'âme indispensable à tout chrétien, que les pères de l'Oratoire donnaient spontanément à leurs élèves, d'un programme d'enseignement et d'une certaine discipline générale<sup>694</sup>. Au fur et à mesure que le collège manseau imposait un modèle éducatif aux échelles locale, régionale et nationale, les supérieurs devaient faire face à de nombreuses difficultés qu'ils devaient gérer avec force de conviction et, souvent, avec diplomatie.

La tâche pédagogique des Oratoriens n'avait pas été aisée du fait du succès remporté par l'enseignement des Jésuites. Au départ, ces derniers étaient des modèles d'éducation. Quelles attitudes devaient avoir les premiers pédagogues bérulliens ? Fallait-il imiter les professeurs jésuites ? Ou puiser dans le *Ratio Studiorum* ignacien les aspects positifs ? Ou tout rejeter ? Le mode de fonctionnement mis en place pour le personnel éducatif par l'Oratoire ne facilitait pas non plus la stabilité des régents amenés à se déplacer d'un établissement à l'autre. Il avait néanmoins un avantage : lors des querelles jansénistes du XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'Assemblée de la Congrégation pouvait muter un enseignant trop engagé pour calmer l'ardeur de tel ou tel évêque. Ou du roi de France !

---

<sup>692</sup> François de Dainville, *op. cit.*, p. 155.

<sup>693</sup> *Compte Rendu aux Chambres Assemblées par Monsieur l'Abbé Terray, Conseiller de Grand'Chambre, de plusieurs Collèges de Provinces, situés dans le Ressort du Parlement, qui n'étaient pas desservis par les ci-devant soi-disans Jésuites. 6 avril 1764.*

<sup>694</sup> Daniel Aris, *op. cit.*, p. 333.

## Chapitre 4 : Les supérieurs

Trente-quatre supérieurs se sont succédé au Mans entre 1624 et 1792. La direction d'un établissement comme celui du Mans n'était pas aisée. La responsabilité du supérieur couvrait un vaste domaine<sup>695</sup>. Si sa principale tâche était de garantir un bon niveau d'instruction, il devait assumer les choix pédagogiques des enseignants, faire face aux nombreuses querelles de l'époque : il ne fut pas simple de calmer les ardeurs spirituels jansénistes de ses collègues ; d'obéir aux instructions de Louis XIV concernant le cartésianisme ; de faire face aux exigences, parfois opposées, des Assemblées de l'Oratoire et des évêques du Mans. Le supérieur avait également la gestion temporelle assez complexe, mais nécessaire pour assurer le quotidien des professeurs et garantir un cadre scolaire suffisamment confortable pour les élèves. Le supérieur était également un prêtre oratorien : lors de la période prérévolutionnaire, il devait défendre les principes spirituels et la structure congrégationniste de l'Oratoire, remis en question par les confrères laïcs.

Si la fonction de supérieur présentait certaines particularités dans les collèges, elle s'exerçait d'abord, comme dans l'ensemble des maisons oratoriennes, sur la communauté religieuse selon un modèle commun. Le Père de Bérulle laissa un « *Memorial de direction pour les supérieurs*<sup>696</sup> ». Appliquant au cas du supérieur l'idéal sacerdotal qu'il s'efforçait de mettre en pratique, il rappelait au responsable qu'il devait régir les âmes selon l'esprit de Dieu et pour une fin surnaturelle, et l'invitait tout spécialement à l'esprit d'abnégation et de modestie<sup>697</sup>.

Le supérieur du collège déléguait ses pouvoirs afin de se consacrer entièrement à ses différentes fonctions : aux préfets, le contrôle pédagogique et la discipline ; aux régents, l'instruction et la formation pastorale. Mais derrière la fenêtre de son bureau, avec le regard d'un père de famille, il devait certainement et régulièrement observer sur la cour de récréation « ses » élèves. Etaient-ils calmes et tranquilles pendant les pauses ?

---

<sup>695</sup> René d'Ambrières, *L'Esprit de l'Oratoire de France au tournant du XVIIIème siècle*, Editions Art Lys, 1995, p. 51.

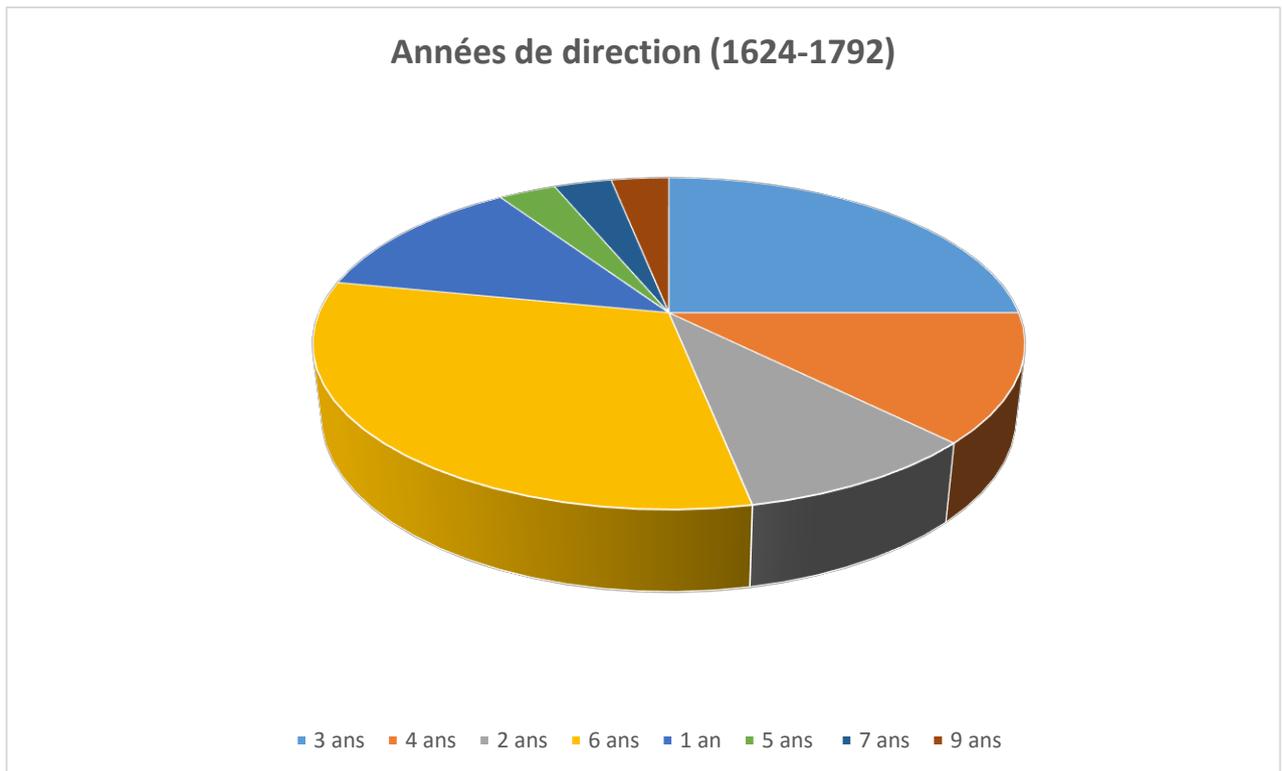
<sup>696</sup> Pierre de Bérulle, *Mémorial de quelques points servant à la direction des supérieurs en la congrégation de l'Oratoire de Jésus*, textes établis et annotés par Joseph Beaudé, Blandine Delahaye et par Michel Join-Lambert et Rémi Lescot, 8, Paris, Cerf, 1996.

<sup>697</sup> René d'Ambrières, *op. cit.*, p. 51.

## 4.1 Des missionnaires de l'éducation et de la spiritualité

### Cinq années de direction en moyenne

Graphique 1

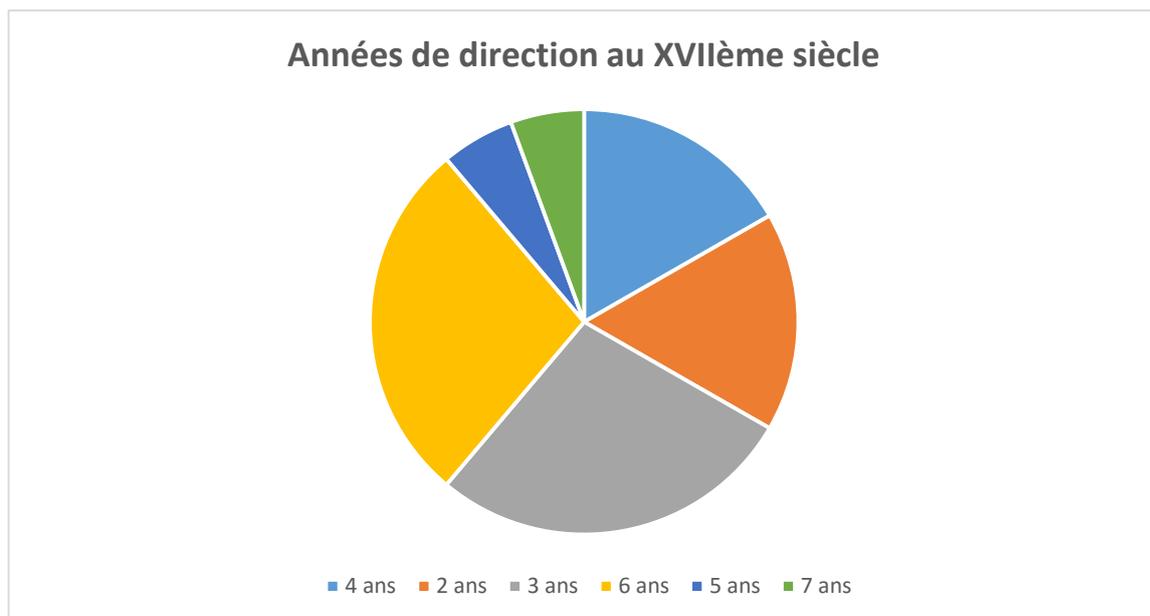


Trente-quatre supérieurs dirigèrent l'établissement du Mans pour une durée moyenne de 4,9 ans. 31 % des supérieurs occupèrent cette fonction pendant six années ou plus. Deux d'entre eux eurent deux fois cette charge : Antoine Bouteix de 1693 à 1699 et de 1707 à 1713, et François Moissenet, dans des circonstances particulières, de 1787 à 1791 et de 1791 à 1792. Ce dernier fut celui qui remit les clés de l'Oratoire et celui qui reçut celles du nouveau collège départemental du Mans, voulu par le District, juste avant la suppression de l'Oratoire de France par l'Assemblée législative, le 18 août 1792<sup>698</sup>. Un supérieur demeurait peu de temps au Mans.

<sup>698</sup> René Boureau, *L'Oratoire en France*, Paris, Paris, 2011, p. 63.

Le Conseil nommait les supérieurs pour trois ans, et ceux-ci ne pouvaient, sauf exception, être renouvelés qu'une fois consécutivement. Dix d'entre-eux virent leur mission se poursuivre au moins deux fois. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, quatre dépassèrent les six années de direction. Le collège manceau ne connut que deux supérieurs, entre 1713 et 1751, qui de façon exceptionnelle, allèrent bien au-delà de la durée moyenne de direction : les pères Reyneau (1713-1734) et Pierre-François Lemaignan<sup>699</sup> (1734-1751) dirigèrent l'établissement dix-sept ans. Les explications à cette longévité se trouvent sûrement dans le contexte du moment. L'Église de France et l'Oratoire étaient alors divisés sur la Bulle *Unigenitus* de 1713. Il fallait des supérieurs habiles qui, pour l'établissement, garantissent une réelle sérénité entre les différents interlocuteurs : le pape, le régent Philippe d'Orléans, Louis XV, l'Assemblée générale de l'Oratoire et, enfin, les enseignants.

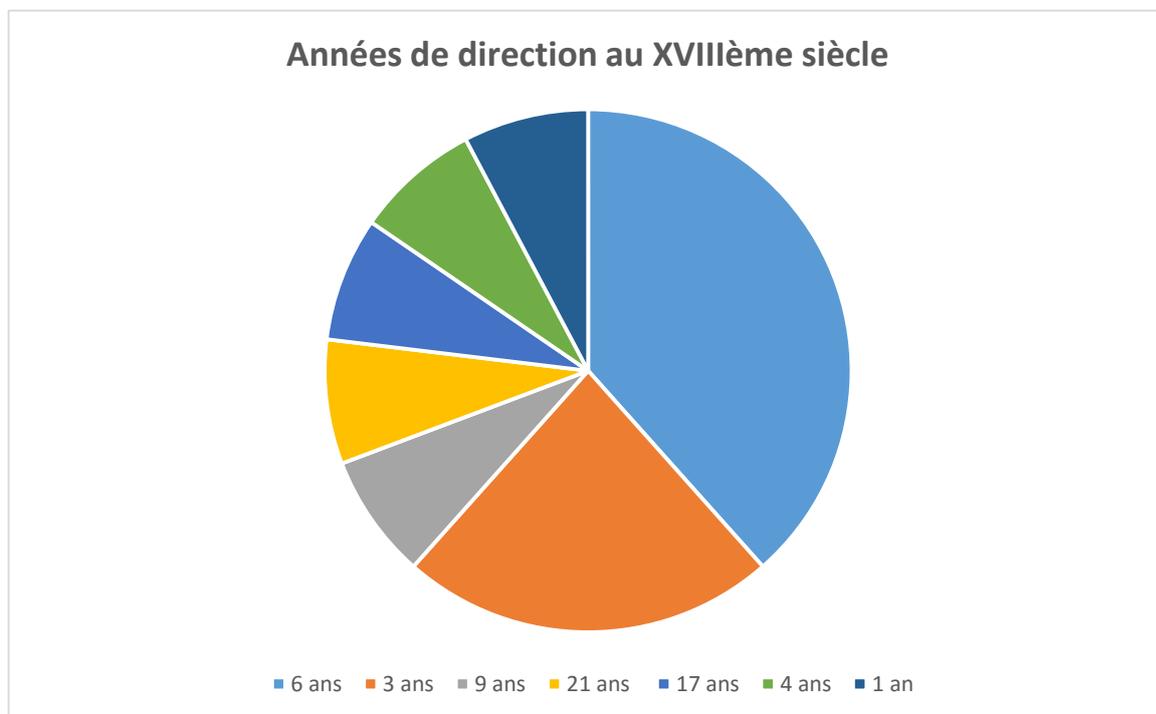
## Graphique 2



Au XVII<sup>ème</sup> siècle, les durées de direction étaient assez équilibrées mais courtes : 17 % des supérieurs dirigèrent l'établissement deux ans, 56 % entre trois et six ans.

<sup>699</sup> Le Père Lemaignan fut auparavant préfet des études au collège pendant 11 années. Il resta ainsi au Mans 28 ans, un record de longévité dans la capitale du Haut-Maine.

### Graphique 3



Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les durées moyennes de direction sont plus longues : 23 % des supérieurs dirigèrent l'établissement trois ans, 38 % pendant six ans, 16 % plus de quinze ans. Existait-il une corrélation entre longévité et la crise des vocations constatée pour cette période ?

#### **D'abord des enseignants ou des préfets expérimentés et des théologiens**

Les supérieurs envoyés au Mans étaient d'anciens régents expérimentés. François Gouyn avait 46 ans lorsque l'Assemblée générale lui confia la direction du collège manceau en 1690. Son parcours personnel de catholique et son cursus au sein de l'Oratoire furent assez classiques : baptisé le 28 décembre 1644, il reçut la tonsure avant son entrée à l'Oratoire, le 16 mai 1658. Il avait dix-sept ans lorsqu'il s'établit à l'Institution. Pendant deux ans, il étudia la théologie et fut admis aux ordres mineurs le 16 juin 1666. A vingt-et-un ans révolus, il accéda au sous-diaconat et deux ans plus tard devint diacre. A vingt-quatre ans, il

fut ordonné prêtre<sup>700</sup>. A vingt-deux ans, l'Assemblée générale le nomma régent de sixième. En 1667, il assura la direction de classe pour cinquante élèves de cinquième qu'il suivit jusqu'en 4ème au collège de Condom. Mais cette dernière affectation ne dura que six mois. En effet, la Congrégation l'envoya au collège Saint-Clément de Nantes pour une mission aux Essarts, en Vendée. L'Oratoire pratiquait habituellement cette forme d'apostolat dans les régions moins christianisées ou fortement marquées par le protestantisme, sur lequel s'abattaient alors les efforts royaux en vue de réduire le calvinisme à rien. En 1670, il poursuivit sa vocation éducative dans le plus ancien collège oratorien, celui de Dieppe, où il assura la régence pour 150 élèves. Puis il enseigna en seconde, en rhétorique et en philosophie entre 1671 et 1676<sup>701</sup>. En 1677, à l'âge de 32 ans, il fut nommé à Boulogne pour sa première supériorité. Puis, il dirigea l'établissement de Troyes, très réputé pour le jansénisme de ses professeurs. En 1684, le père visiteur qui inspectait ce collège écrivit à propos de François Gouyn : « *il y a tant de bonnes choses dans cette communauté. Le père supérieur s'y applique avec tant de zèle et de prudence que nous avons sujet de croire que tout ira de mieux en mieux*<sup>702</sup> ».

Le parcours de Louis Morainvilliers d'Orge-Ville (1630-1633) fut celui d'un universitaire, docteur en théologie, et, comme noble, celui d'un membre du haut-clergé. Il fut le dernier abbé commendataire de l'abbaye des Châteliers à la Rochelle et vicaire général dans le diocèse de Saint-Malo où il termina sa vie en 1654<sup>703</sup>.

Nous observons, avec ces deux exemples aux profils différents, que la Congrégation proposait la direction d'abord à des théologiens qui devaient maintenir ainsi l'esprit

---

<sup>700</sup> René d'Ambrières, *op. cit.*, p. 42.

<sup>701</sup> *Ibid.*, p. 44-45.

<sup>702</sup> Archives de l'Oratoire de France, cité par René d'Ambrières, *ibid.*, p. 51.

<sup>703</sup> Louis Morerie, dans son *Grand dictionnaire historique*, l'évoque, p. 764 : « Louis Moraivilliers d'Orgeville naquit dans le diocèse d'Evreux, & entra dans la maison de Sorbonne en 1607. Il en fut prieur en 1608, & prit le bonnet de docteur en 1610. Dix ans après, touché comme on le croit, de la retraite de son neveu, Mgr de Harlay de Sancy, qui entra dans la congrégation de l'Oratoire à la fin de 1619, il se retira dans la même congrégation au mois d'avril 1620. Peu après il fit unir à la maison de Paris l'abbaye de Notre-Dame de Chateliers, dans l'isle de Rhé, dont Mr de Harlay s'était démis en sa faveur. Son neveu ayant été nommé à l'évêché de Saint-Malo, il l'y suivit en qualité de grand vicaire, & il lui fut d'un grand secours. Il continua d'employer le même zèle pour le gouvernement de ce diocèse pour Monsieur de Neuville, & il mourut à Saint-Malo en 1654. Nous avons de lui deux ouvrages : le premier intitulé, *Réponse à un libelle diffamatoire, fait sous le nom de l'ami de la vérité, contre la lettre de monseigneur le révérendissime évêque de Nantes (M. Colpean), à monseigneur l'illustrissime cardinal Bentivoglio, comprotecteur de France, adressé au même illustrissime Bentivoglio [...]*, à Paris, chez Etienne en 1611. Le deuxième a pour titre, *Examen philosophiae Platonicae, [...]*, à Saint-Malo, en 1650, in 8°, en deux volumes, dont le deuxième n'a paru qu'en 1655, après la mort de l'auteur, par les soins du père Berthault ».

bérullien.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, cinq supérieurs du collège au moins furent, avant leur nomination, préfets des études au Mans : Pierre-François Lemaignan, Jean Leguicheux, Henri Joly de Chavigny, Pierre-François Devaux et Robert François le Bercé. Dans un contexte compliqué avec le jansénisme, il paraissait nécessaire pour la congrégation de nommer des prêtres bien intégrés dans la Maison mancelle de l'Oratoire et capables de gérer les régents assez libéraux.

### **Autorité et charité**

Le supérieur, nommé par le supérieur général de la Congrégation, était le chef de sa Maison. Sa responsabilité couvrait un vaste domaine. Son autorité s'étendait sur tout le personnel, les préfets, les régents et les élèves. Il présidait à toutes les études. Si un débat s'élevait entre les régents et le préfet, il en était le juge définitif.

Il était le lien indispensable entre la Congrégation de l'Oratoire, son établissement, l'évêque et le présidial. Ses rapports avec son Institution étaient très étroits. Tous les ans, en règle générale, le père visiteur inspectait le collège et consignait ses observations en double sur le registre de l'établissement<sup>704</sup> et sur un registre annuel qu'il conservait avec lui. Tous les trois ans, un compte-rendu des visites était présenté à l'Assemblée générale par les pères qu'elle chargeait à cet effet d'examiner les livres. Conformément aux règles précisées dans les statuts, les visites portaient sur le suivi du personnel ecclésiastique, l'état détaillé des comptes ou état du temporel, l'état spirituel qui concernait la discipline, la piété et les fondations religieuses. Elles se concluaient par un avis général<sup>705</sup> sur la mission du supérieur.

Vis-à-vis de ses subordonnés, il devait être « *tout en patience, en sollicitude, en édification*<sup>706</sup> ». Dans son *Mémorial*, le Père Bérulle insista sur cette perfection que devait atteindre le supérieur envers ses collègues. Sa responsabilité dépassait le simple cadre éducatif de son collège. Il était quasi le seul intermédiaire entre Dieu et les pécheurs qu'il dirigeait :

---

<sup>704</sup> Nous ne possédons aucun de ses registres.

<sup>705</sup> René d'Ambrières, *op. cit.*, p. 2.

<sup>706</sup> F. Coquet, *op. cit.*, p. 2.

- « 1. Il sera donc averti de s'humilier dans les fautes d'autrui, se souvenant qu'il en ferait de plus grande si Dieu le délaissait en soi-même ;
2. De s'imputer devant Dieu les imperfections des autres [...] ;
3. Il considérera que Dieu le veut exercer et perfectionner par les manquements des autres ;
4. Et regardera chaque défaut de ses intérieurs comme un moyen que Dieu lui donne pour honorer sa majesté divine et le perfectionner ;
5. Il aura soin de prévoir et de prévenir ces défauts par sa prudence en prévenant les occasions, de les supporter par sa patience, de les couvrir par son exemple, de les amender par sa charité, de les corriger par sa parole, mais en esprit de douceur et non de sévérité [...] <sup>707</sup> ».

Le Père Lamy, dans le cinquième *Entretien sur les sciences*, insista pour sa part sur l'esprit d'amour chrétien que le supérieur devait faire régner dans les maisons dont il avait la charge<sup>708</sup>. Ainsi, l'exercice de sa fonction devait présenter un mélange continu d'autorité et de charité, résumé, dans la pensée bérullienne, en quatre points : esprit d'abnégation, esprit de piété, exercer les vraies vertus, sévérité et exemplarité de sa modestie et discipline extérieure<sup>709</sup>.

La première Assemblée générale avait ainsi confié, en 1631, ce rôle aux supérieurs bérulliens : « *Comme l'institution des Supérieurs regarde une fin surnaturelle à laquelle ils doivent acheminer les sujets qui leur sont confiés, aussi leur soin et leur office principal doit être d'exercer dans la maison une conduite de grâce, s'appliquant en elles les fondements de la vrai piété [...] <sup>710</sup>* ». Au Mans, mais vraisemblablement dans les autres collèges et aussi dans les séminaires, l'autorité s'exerçait plus fermement sur les régents et les directeurs. A lui appartenait la direction morale des jeunes professeurs. Il leur devait ses exhortations, ses encouragements et ses conseils. En contrepartie, au cours des moments difficiles qu'avait

---

<sup>707</sup> Pierre Bérulle, *Œuvres complètes, Discours de l'état et des grandeurs de Jésus, Mémoires de quelques points servant à la direction des supérieurs en la Congrégation de l'Oratoire, XXV*, Paris, Cerf, 1996, p. 396.

<sup>708</sup> René d'Ambrières, *op. cit.*, p. 51.

<sup>709</sup> *Ibid.*, p. 401

<sup>710</sup> Pierre de Bérulle, *op. cit.*, p. 52.

traversés le collège, le supérieur avait toujours soutenu ses enseignants. Mais il devait parfois composer d'une part avec l'évêque du Haut-Maine – comme ce fut le cas avec Monseigneur de Grimaldi – et d'autre part avec les autorités civiles du Mans. Il portait alors les habits d'un fin diplomate surtout lorsqu'il devait trouver des solutions financières au moment des lourdes constructions des bâtiments.

Au moins trois des supérieurs furent ou devinrent visiteurs pour la congrégation comme le père de Moisse (1647-1653). Il fut celui qui absorba le collège de Saint-Benoît. Sa visite au Mans, en 1667, fut surtout l'occasion de faire le point sur la question financière du moment. La gestion temporelle de l'établissement lui revenait donc. Et cette tâche était ardue. Il devait en assurer l'équilibre financier : il réglait les baux, faisait rentrer les revenus des menses, acquittait les dépenses, veillait à l'entretien, à la réparation des immeubles. Il lui fallait, toutefois, l'approbation du supérieur général pour acheter, vendre, construire, abattre, prêter, emprunter. La Congrégation lui adjoignait deux assistants, pris parmi les régents, qui l'aidaient dans sa tâche, et signaient avec lui les actes publics<sup>711</sup>. Effectivement, dans aucun des baux consultés, nous n'y avons remarqués le seul paraphe du supérieur. Les engagements juridiques sur les aspects temporels du collège étaient collectifs.

Enfin, le supérieur devait mener une vie humble et modeste. Nous savons que ce fut le cas pour le quatrième supérieur, le père J.-Baptiste Gault, qui, d'après les témoignages de son procès en béatification, appliqua à la lettre les recommandations du cardinal de Bérulle. Son jansénisme affirmé lui imposa de vivre comme ses amis de Port-Royal.

#### **4.2 Les préfets des études**

Le préfet des études, comme le régent par ailleurs, devait prôner la plus grande modération concernant la discipline. Un règlement, approuvé par l'Assemblée de la congrégation, exigeait des préfets un respect des élèves. « *Le Préfet et les Régents s'abstiendront de blesser les écoliers par des paroles injurieuses : que jamais ils ne les frappent du pied, de la main, avec des livres ; qu'ils les punissent des châtimens autorisés*<sup>712</sup> ».

---

<sup>711</sup> F. Coquet, *op. cit.*, p. 3.

<sup>712</sup> Paul Lallemand, *Essai sur l'histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*, Paris, 1887, p. 227.

## Homme à tout faire ?

Si l'on excepte François-Ludovic Rigault qui y officia 14 ans, les 10 « principaux » référencés au XVIII<sup>ème</sup> siècle se maintinrent 3 ans en moyenne. Entre 1719 et 1789, le préfet des études demeurait en moyenne un peu plus de quatre ans à leur poste. Très peu d'entre eux étaient confrères, seulement quatre laïcs pour la période étudiée. Bernard Lamy venait juste d'être ordonné prêtre lorsqu'il fut nommé au Mans en 1667. Il demeura à cette fonction deux ans, le temps de régler ses affaires privées.

Au Mans, l'auteur des registres des élèves le désigne parfois « *prefectus vices gerent*<sup>713</sup> ». Nommé ainsi, il était donc d'abord le responsable de la pédagogie et du contenu des études. C'était souvent un régent expérimenté qui accédait à cette fonction comme Robert-François le Maçon de Bercé qui enseigna les basses classes entre 1742 et 1745. Cette fonction était-elle un tremplin pour les jeunes régents vers la direction ? Ce n'est pas impossible. Sept parmi ceux repérés étaient des confrères, pas encore ordonnés prêtres.

Le préfet ou directeur des études, dénommé aussi en latin *sturiorum moderator vel praefectus*, était chargé de la direction des études et également du maintien de la discipline. Il avait la direction intellectuelle des élèves. Il visitait, inspectait fréquemment les classes. Il conseillait, dirigeait les professeurs. Trois fois l'an, il imposait des compositions aux élèves, dans toutes les classes, la semaine qui précédait Noël, la semaine de la Passion et à la fin de l'année<sup>714</sup>. Il avait la responsabilité, selon le classement des élèves, de faire redescendre les plus faibles dans la classe inférieure. A la lecture des registres des élèves, il semble qu'il usait fréquemment de ce droit. Ainsi, il présidait les examens de passage, qui se faisaient à la fin de chaque semestre, à Pâques et en août, avant les vacances. Il était conseillé par deux régents qu'il choisissait parmi les enseignants. Le préfet jugeait les élèves après un examen qui portait sur une matière nettement déterminée. Il tenait compte des devoirs, de l'application et du travail de l'année<sup>715</sup>. Avec les professeurs, il inspectait une fois par mois les cahiers qui renfermaient les corrigés et les annotations des précepteurs.

---

<sup>713</sup> « Prefectus vices gerent », « rôle principal » de préfet.

<sup>714</sup> Ferdinand Coquet, L'Ancien collège de l'Oratoire du Mans, partie 1, <http://montesquieu.lemans.free.fr/noticeshis/coquet1897.pdf>, p. 3.

<sup>715</sup> Ibid., p. 3

Nous pouvons imaginer l'élève, debout, droit devant le préfet attendant sa sentence semestrielle : « maneat », il double ! La décision était irrévocable et sans appel. Gaëlle Saulin a constaté que les doubléments étaient assez fréquents<sup>716</sup>. Durant la décennie 1750, la moyenne des doublants par classe atteignait presque 10 %. En 1753, ce taux approchait les 33 %. Les professeurs exigeaient de leurs élèves un bon niveau de connaissances. Les collégiens pouvaient être inter *mediocres* (moyen), inter *dubios* (douteux) ou *maneat* (doubler pour faire ses preuves). Ainsi, selon Gaëlle Saulin, au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, de la sixième à la rhétorique, 44 % des effectifs étaient *mediocres* ou *dubios*<sup>717</sup>. Le préfet prononçait également l'admission des élèves dans telle ou telle classe et aucun ne devait être reçu sans son autorisation préalable.

Le préfet réglait l'ordonnancement des exercices publics dans la Salle des Actes. Les régents devaient se soumettre à son autorité pour le choix des poèmes, des thèses, des tragédies et des discours. « *Huit jours avant la distribution des prix, l'on fera l'examen ordinaire des classes sur les auteurs qu'on y aura vus*<sup>718</sup> ». Il faisait fonction de bibliothécaire et tenait bien évidemment le *Registre* de l'établissement et le *Catalogue des écoliers*. Sa charge était donc lourde.

### **Assurer la discipline avant tout**

Sa fonction naturelle était la discipline dont il avait la responsabilité au sein de l'établissement. Il pouvait prononcer les peines plus lourdes sans que le supérieur n'y ait à redire. Nous retrouvons dans le collège toutes les difficultés liées à l'adolescence des jeunes. Le préfet n'intervenait que lorsque le régent était dépassé dans la conduite de sa classe ou lorsque les élèves avaient manqué à leurs devoirs.

L'absentéisme non autorisé et répétitif était un fléau supplémentaire, mais il ne concernait qu'une minorité d'élèves<sup>719</sup>. « *Le père professeur s'est plaint que le dit sieur Fouchard avait déjà manqué et sans raison valable sa classe dix fois depuis le*

---

<sup>716</sup> Gaëlle Saulin, *Le collège de l'Oratoire du Mans et ses élèves (1660-1792)*, Université du Maine, U.F.R Lettres, Langues et Sciences humaines, juin 2005, sous la direction de Didier Boisson, p. 81.

<sup>717</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>718</sup> Père Deveaux, *Ordre du collège*, p. 3.

<sup>719</sup> *Ibid.*, p. 103.

*commencement de l'année et n'avait pas encore appris comme il faut. Il n'a ni bonne volonté ni sentiment*<sup>720</sup> ».

Gaëlle Saulin donne quelques exemples d'indocilité et de rébellions contre l'autorité. Mais parfois, cela pouvait aller jusqu'à des soulèvements, voire des actes de violence à l'égard des professeurs comme en 1664 où le père Mignot, professeur de rhétorique, fut agressé par plusieurs élèves ; Jacques Pelisson n'hésitant pas à utiliser son épée et Joseph Crenier son poignard<sup>721</sup>. Le préfet ne pouvait que renvoyer les meneurs.

En 1754, le préfet Jean-Baptiste Frin dut régler quelques incidents qui eurent lieu lors des représentations théâtrales de fin d'année. L'affaire commença par des insultes proférées par des élèves à l'égard des professeurs Joseph Bérard, régent de troisième et Jean-Baptiste Sauvage, régent de cinquième : *« Il y eu bien du bruit pour entrer par billet. Le P. 3<sup>ème</sup> et le père 5<sup>ème</sup> qui étaient à la porte ont été insultez. Le premier par le Sr..... qui l'a traité par B.....et par F..... de la manière la plus indigne, il a fait une espèce d'excuse dont le p. 3<sup>ème</sup> n'a pas été content, on ne lui a pas encore signifié. Le p. supérieur<sup>722</sup> et la communauté verront ce qu'ils auront à faire l'an qui vient vis-à-vis ..... Le p. 5<sup>ème</sup> a été insulté par ..... qui a vomi contre ce père tout ce qu'un crocheteur sans éducation pourrait dire dans la plus grande passion<sup>723</sup> »*. L'aîné des frères Neret prit la défense de son frère sans participer, selon ses dires, à ces actes d'incivilité : *« Par rapport aux 3 rhétoriciens qu'on doit tenir pour exclus sans retour du collège, l'aîné Neret, tonsuré, n'a fait que d'entrer dans la passion de son frère, sans rien faire par lui-même<sup>724</sup> »*. Enfin, un dernier élève fut sanctionné pour s'être « baigné<sup>725</sup> ». Il avait provoqué, avec une arme blanche, le préfet. Le jeune rhéteur René Fader avait refusé la sanction préfectorale : *« Mais, René Fader poussé et sollicité par la première vint après l'examen, l'épée nue à la main pour obliger le p. préfet a lui donner une attestation qui lui était refusée parce que entre la défense et le règlement du collège, il avait été se baigner et parce qu'il refusait d'aller, pour punition passer quelques*

---

<sup>720</sup> Archives départementale de la Sarthe, G 906, p. 31, cité par Gaëlle Saulin, *Ibid.*, p. 103.

<sup>721</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 105.

<sup>722</sup> Le père Leguicheux.

<sup>723</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 106.

<sup>724</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>725</sup> Dans la Sarthe ?

classes, en seconde. L'action de Neret était un guet à pans, étant convenu la veille de sollicitation de la manière de faire passer ce jour, le goût du pain au p. préfet<sup>726</sup>».

En 1786, un jeune élève nommé Coutard, mécontent de la suppression du jour de congé, s'employa à organiser une grève chez les externes. Il fut lui aussi exclu du collège<sup>727</sup>. Les problèmes de discipline étaient donc nombreux. Et les incidents étaient souvent provoqués par les élèves qui doublaient ou avaient échoué dans leurs études. Pour les incidents publics, extérieurs à l'établissement, le préfet faisait appel au procureur du roi ou au présidial. Comme en 1758, lorsqu'un grand nombre de collégiens et de compagnons de différents métiers s'attroupèrent, armés de bâtons et d'épées, pour se battre<sup>728</sup>.

Le préfet appliquait un règlement<sup>729</sup> qui proscrivait les châtiments corporels. La sanction qui semble la plus fréquente pour les faits mineurs était la rétrogradation dans la classe inférieure pendant une période plus ou moins longue. Charles Tardif, préfet au Mans entre 1769 et 1774, raconta sa sanction : « *pour mettre fin à toutes les plaintes, on s'est contenté de les laisser plusieurs jours en rhétorique et les a fait passer en logique*<sup>730</sup> ».

Y-avait-il un code pénal propre à l'établissement sur lequel pouvait s'appuyer le régent ? Ce n'est pas certain. Nous n'avons trouvé qu'un seul règlement<sup>731</sup>, rédigé par un supérieur, le père Devaux qui dirigea l'établissement du Mans entre 1778 et 1787 et que devait appliquer le préfet des études. Il ne portait uniquement que sur le fonctionnement des études<sup>732</sup>. En préambule de ce texte, le principal se montrait assez critique sur le trop grand nombre de journées de congés. « *On ne peut douter que la distribution du tems des études n'influe beaucoup sur leurs progrès. Si le travail est trop interrompu et trop coupé, quel succès peut-on leur permettre ? Le zèle des instituteurs ne corrigera jamais l'inconvénient de laisser les jours de congés à l'arbitraire*<sup>733</sup> ».

---

<sup>726</sup> Archives départementales de la Sarthe, D ADDITIF 7, f° 16, cGaëlle Saulin, op. cit., p. 106.

<sup>727</sup> Jacky Bouvet, Jacques Chaussimier, Jean-Pierre Delaperelle, *Du collège de l'Oratoire au lycée Montesquieu, 400 ans d'enseignement au Mans*, Le Mans, 2003, p. 19.

<sup>728</sup> Jean Quéniart, op. cit., p. 350.

<sup>729</sup> *Regulae a Prefecto et professoribus observandae in rebus classicis*, cité par Daniel Aris, p. 334.

<sup>730</sup> A.D. 72 D ADDITIF 7, f° 82, Gaëlle Saulin, op. cit., p. 48.

<sup>731</sup> *Règlements pour les vacances*, Maine 4\*942.

<sup>732</sup> A.D. 72 D ADDITIF 8, f° 44. Le règlement est divisé en quatre grandes parties : les congés de la semaine, les congés des différents temps de l'année, la durée des classes, la sortie des classes.

<sup>733</sup> *Ibid.*, p. 1.

Si les sanctions étaient majoritairement individuelles, il arrivait que le préfet punisse, par une sanction collective, l'indiscipline de quelques élèves. L'auteur du registre des élèves justifia l'attitude de Pierre-François Devaux contre la classe de rhétorique en 1775. Après avoir pris quelques mesures disciplinaires et afin de retrouver le calme au sein du collège, le préfet se montra indulgent puis, à la fin, clément à l'égard du meneur : « *Nous avons cru pour prévenir les abus et en faciliter les remèdes devoir marquer icy un trait de désobéissance qu'a donné la classe de rhétorique. La plus grande partie s'est réunie un jedy matin de cârème et a pris congé contre la règle. Le p. préfet a fait descendre en seconde les quatre plus mauvais de la classe. Les autres ont été successivement quatre par quatre à genoux en sixième pendant les premières demies et avec les sixièmes à la messe. Le chef de la révolte fut condamné à venir se mettre à genoux au milieu de la cour du collège où on lui fit grâce de la punition en faveur de sa docilité*<sup>734</sup> ».

Les préfets jouèrent donc un rôle important dans le fonctionnement de l'établissement. Ils étaient le lien entre les supérieurs, très occupés par ailleurs à régler les nombreuses affaires pédagogiques, spirituelles et financiers, les régents de court passage au Mans et les élèves-adolescents, parfois provocateurs ou rebelles à toutes formes de discipline. En 1790, le préfet de Las eut la charge lourde de répondre aux volontés des enseignants laïcs de réformer la congrégation de l'Oratoire.

Le supérieur et le préfet du collège étaient l'âme de l'établissement. Leur autorité mais aussi leur aura et leurs compétences dans la gestion des conflits devaient garantir le bon fonctionnement du collège. S'ils restaient, tous les deux, peu de temps en moyenne, trois ans, leur expérience professionnelle, comme anciens régents ou comme anciens préfets pour les supérieurs, suffisaient à sa bonne marche. Le supérieur, qui n'enseignait pas pendant la durée de sa mission, animait l'équipe éducative mais il déchargeait bien volontiers une partie de sa fonction sur le préfet des études dont les pouvoirs étaient assez conséquents. Les questions de discipline étaient récurrentes. Les élèves étaient également des adolescents. Et la pression des résultats sur les élèves étaient bien réelle. Les marques d'incivilité, les problèmes d'indiscipline que rencontrait le collège étaient davantage le fait de jeunes en situation d'échec scolaire, surtout au XVIII<sup>ème</sup> où l'éducation reçue devait permettre aux jeunes de connaître une promotion sociale comme l'a évoqué Leprince

---

<sup>734</sup> A.D. 72 D ADDITIF 7, f° 120.

d'Ardenay. En 168 ans, la fonction du collègue avait évolué en même temps que la société.

La confiance du supérieur en son préfet et le fonctionnement collégial étaient donc la clé de voûte des succès du collège. En effet, le directeur avait d'autres soucis à régler : il devait gérer les questions du temporel, les crises spirituelles, les conflits religieux du jansénisme ; mais également il devait adapter son établissement aux transformations liées à la sécularisation progressive des enseignants tout au long du XVIII<sup>ème</sup> siècle. En effet, les laïcs, plus nombreux, imposaient leurs différences. Les régents enseignaient avec leurs certitudes. Le *Ratio Studiorum* des Oratoriens, plus modeste que celui des Jésuites, laissaient une marge importante de liberté éducative et pédagogique aux professeurs.

## Chapitre 5

### Les professeurs, régents

L'étude prosopographique du personnel enseignant du collège n'a pas pu être réalisée. Il fut impossible de consulter, aux Archives de l'Oratoire, les sources, les registres des délibérations des assemblées de la Congrégation, le livre des visites du collège<sup>735</sup>.

#### 5.1 D'abord une congrégation de prêtres

Plus de 370 professeurs, maîtres ou régents enseignèrent au collège du Mans entre 1665 et 1780. Le nombre total pour la période qui nous intéresse est obligatoirement supérieur puisque nous ne disposons pas de sources quantitatives et qualitatives antérieures à 1664<sup>736</sup>. En revanche, la documentation est plus riche pour la période qui se situe entre 1780 et 1792. Les études locales sur la Révolution française et les fiches Bonnardet nous ont permis de connaître quelques enseignants et de mieux appréhender leur attitude au moment de la Constitution Civile du Clergé, sujet que nous aborderons dans la troisième partie.

Nos sources principales sont donc constituées des catalogues des élèves<sup>737</sup> et du compte rendu de la visite du père Moissej au collège en 1667<sup>738</sup>.

---

<sup>735</sup> Actuellement, la Congrégation de l'Oratoire de France traverse une période compliquée. Il a été impossible de consulter longuement leurs archives, les registres de délibération du Conseil de la Congrégation et surtout les fiches Bonnardet. L'archiviste a constitué des fiches parfois des dossiers pour de nombreux Oratoriens. Le Père Gilbert Caffin, oratorien, prêtre, éducateur, enseignant, historien de la Congrégation, fondateur du Centre européen de formation ouverte et polyvalente (CEFOP), m'avait promis de m'aider dans mes recherches. Hélas, en 2013, une longue maladie l'emporta nous empêchant de nous rencontrer. Au moment d'écrire ces lignes, Alain Miskovic assume la fonction d'archiviste à la Maison Pierre de Bérulle, rue des Lyonnais dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement à Paris.

<sup>736</sup> Entre 1664 et 1676, les documents sont très sommaires.

<sup>737</sup> Archives départementales de la Sarthe 72, *D ADDITIF1*, *D ADDITIF 2*, *D ADDITIF 3* et Médiathèque du Mans. De nombreuses ratures, une écriture souvent illisible rendent l'analyse de toutes nos sources aléatoire et certainement erronée. Les données quantitatives nous permettent juste de donner quelques grandes tendances. Il s'agit vraisemblablement de copies d'originaux et souvent avec des fautes.

<sup>738</sup> A.N. M 223 numéroté 136-137.

## Les enseignants n'ont pas tous le même statut

Nos réflexions ont donc été davantage quantitatives que qualitatives. « *L'étude curieuse à faire sur les professeurs de l'Oratoire*<sup>739</sup> » dont rêvait Henri Chardon dans la *Revue d'Histoire et Archéologique du Maine* attendra !

Les auteurs des registres des élèves précisèrent, en latin ou en français, les différents statuts religieux ou laïcs des enseignants. Ils étaient, selon leur titre, ainsi nommés « Père », « *sub Patre*<sup>740</sup> », « *diacre* », « *sous-diacre* », « *professore*<sup>741</sup> », « *preceptor*<sup>742</sup> », « *sub preceptor* », « *confrère* », « *profitentem audienbant*<sup>743</sup> ». Le plus souvent, ils étaient cités sans leurs prénoms ce qui a rendu la tâche de repérage plus ardue encore.

Cette statutarisation, dans une même congrégation, nous interpelle sur la définition même de l'Oratorien avec sa place et son rôle dans une hiérarchie bien déterminée. Etaient-ils avant tout des prêtres ? Des laïcs ? Des frères spirituels du Christ ? Des professeurs ? Des préfets ? Des directeurs des études ? Des supérieurs ? Des missionnaires ? Pour faire simple, jusqu'en 1792 ont-ils été d'abord prêtres et laïcs avant d'être enseignants ? Ou inversement ? Ce double questionnement aura toute son acuité à la veille de la Révolution. D'autant que dans l'Oratoire, on ne parlait ni d'ambition, ni même de promotion, mais d'emploi ou de charge<sup>744</sup>, du moins jusqu'au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Néanmoins, les carrières oratoriennes, au sens cursus internes, présentaient des caractéristiques constantes.

Les premières congrégations apparurent au XVI<sup>ème</sup> siècle et s'inscrivirent dans la dynamique de la Réforme tridentine qui, face aux contestations protestantes, cherchait à réhabiliter le sacerdoce et le culte de l'Eucharistie. Ainsi naquirent et se développèrent de nombreuses communautés missionnaires cléricales, les unes attachées les plus spécifiquement aux campagnes ou aux villes, les autres encore aux terres lointaines de colonisation. Toutes œuvrèrent pour la même cause, que ce soit à l'intérieur du pays ou à

---

<sup>739</sup> Henri Chardon, *RHAM*, 1907, p. 145.

<sup>740</sup> La traduction littérale n'apporte pas grand-chose. « Sous le Père ».

<sup>741</sup> Professeur

<sup>742</sup> Précepteur

<sup>743</sup> « Ils professaient ».

<sup>744</sup> René d'Ambrières, *L'Esprit de l'Oratoire de France au tournant du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, 1995, p. 19.

l'étranger : encadrer les populations locales et former la relève de « prêtres missionnaires<sup>745</sup> ».

Sophie Hasquenoph divise les congrégations en trois catégories distinctes : les clercs réguliers apostoliques étaient constitués des Barnabites, des Camilliens et des Théatins ; les congrégations séculières, des Spiritains, des Montfortains, des Rédemptoristes et des Passionnistes ; et les Sociétés de vie, des Lazaristes, des Eudistes, des Sulpiciens et des Oratoriens<sup>746</sup>.

Le premier défi de l'Oratorien, dans la perspective bérullienne, était la perfection : les prêtres, responsables à la suite du Christ de cette mission, devaient être parfaits car, comme les carmélites que Bérulle a introduites en France, ils incarnaient des soldats d'élite choisis par le Seigneur et dont l'action spirituelle devait faire triompher la Vérité divine<sup>747</sup>. L'état de prêtrise et la vie en communauté étaient étroitement reliés dans ce qu'envisageait Pierre de Bérulle. Il souhaitait des pasteurs capables d'offrir une vie simple, modeste, vertueuse et exemplaire : *« Comme il a plu à Dieu en notre siècle de renouveler en plusieurs familles religieuses l'esprit et la ferveur de leur première institution, il semble qu'il lui a plu aussi de répandre une semblable bénédiction sur plusieurs ecclésiastiques et jeter en leurs esprits de pensées et des semences d'un rétablissement de vertu et perfection en l'état de prêtrise [...]. En l'établissement comme il est saint et sacré en son institution et même l'origine de toute sainteté qui est en l'Eglise de Dieu, aussi en son usage moderne et ordinaire, il est ouvert et exposé au luxe, à l'ambition, à l'inutilité [...]. C'est pourquoi il serait à propos d'ériger une congrégation d'ecclésiastiques en laquelle il y eût pauvreté en l'usage contre le luxe, vœu de s'employer aux fonctions ecclésiastiques, contre l'inutilité<sup>748</sup> ».*

Après la perfection, La vie en communauté était le deuxième thème important chez Bérulle. Selon le fondateur de l'Oratoire en France, l'état de prêtrise, tel qu'il existait à l'origine – ou au moins tel que Bérulle l'imaginait – ne pouvait se vivre qu'en société<sup>749</sup> :

---

<sup>745</sup> Sophie Hasquenoph, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Champ Vallon, 2009, p. 48.

<sup>746</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>747</sup> Yves Krumenacker, *L'Oratoire de Jésus, 400 ans d'histoire en France (11 novembre 1611 – 11 novembre 2011)*, préface de Dominique Julia, Paris, Cerf, 2013.

<sup>748</sup> Pierre de Bérulle, *Œuvres complètes, t.IV, Correspondance*, Paris, Cerf, 2006, p. 173.

<sup>749</sup> Yves Krumenacker, *op. cit.*, p. 41.

« *Renouveler et former l'esprit de prêtrise en l'Église, les réduire en communauté, comme dans l'Antiquité*<sup>750</sup> ».

Comment concrétiser l'intuition de fonder une nouvelle congrégation ? En 1601, Bérulle découvrit, grâce à Noël Brûlart de Sillery, l'Oratoire de Philippe Neri. Des prêtres vivaient sur ce modèle à Thonon, sous le regard attentif et intéressé de François de Sales, un proche de Bérulle<sup>751</sup>. A l'intérieur du séminaire de Thonon, établi par le futur évêque de Genève, se trouvait un collège, une sorte d'école des arts et métiers<sup>752</sup>. Mais, de cette expérience, Bérulle ne retint que le caractère trop peu structuré, sans règle ni vœu de la communauté salésienne<sup>753</sup>. A cette époque, il voyait encore les vœux comme une garantie pour ne pas ressembler aux clercs séculiers<sup>754</sup>. En fait, la congrégation qui intéressait plus particulièrement Bérulle était la Société de Jésus. Il avait songé lui-même à devenir Jésuite et avait pratiqué pour cela les *Exercices spirituels* du Père Ignace de Loyola en 1602. Et ce fut pour cette raison que Pierre de Bérulle, initialement, ne tint pas vraiment à fonder une congrégation pour une congrégation. L'archevêque de Paris, Henri de Gondi, insista néanmoins pour que le futur cardinal en érigea une nouvelle. Ainsi naquit l'Oratoire, le 11 novembre 1611.

Les enseignants qui s'installèrent au Mans en 1624 sous la direction de Jean-Baptiste Leloué appartenaient donc à une congrégation « essentiellement et uniquement sacerdotale<sup>755</sup> ». Le règlement de l'Oratoire était un mélange d'autorité indulgente et de liberté. « *L'originalité de l'individu se développe sous la garde de règlements faciles et peu nombreux*<sup>756</sup> ». Les disciples de Pierre de Bérulle, à savoir les professeurs, les prêtres, les missionnaires, les prêcheurs, les confesseurs, les curés à charge d'âmes, les catéchistes, les maîtres de conférences théologiques s'engagèrent à vivre sous une règle, tout en restant libres. Ils se plièrent donc à tous les ministères. Mais l'originalité du règlement bérullien fut l'absence de vœu entre ses membres. « *L'Oratorien s'engage à vivre sous une règle, tout en restant libre. Chaque matin, s'il le veut, il peut se reprendre comme il l'entend et quitter sa*

---

<sup>750</sup> Pierre de Bérulle, *Œuvres complètes*, t. IV, *Œuvres de piété*, 311, p. 392.

<sup>751</sup> Yves Krumenacker, *op. cit.* p. 43.

<sup>752</sup> Geneviève Pochat, *François de Sales et la pauvreté*, Paris, Editions S.O.S., 1988, p.45.

<sup>753</sup> Les enseignants de la fondation de Jean Bosco se qualifiaient ainsi en référence à François de Sales, leur saint patron.

<sup>754</sup> Yves Krumenacker, *op. cit.* p. 43.

<sup>755</sup> Paul Lallemand, *Essai sur l'histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*, Paris, 1887, p. 22.

<sup>756</sup> *Ibid.*, p. 22.

*cellule pour un autre séjour ; et chaque matin, volontairement, spontanément, il soumet son âme à l'obéissance joyeuse. Sans autre lien que cet amour de la règle et ses obligations de prêtre, il embrasse le travail et la prière : de l'autel il va aux livres, des livres aux âmes, des âmes à Jésus-Christ surtout<sup>757</sup> ».*

## **Des laïcs aussi**

Progressivement les Oratoriens devenaient des enseignants. Et pour faire face à une demande de plus en plus importante de professeurs dans les collèges, la congrégation s'appuya sur les confrères, ceux que Dominique Julia et Willem Frijhoff ont définis comme des « non-prêtres<sup>758</sup> ». En fait, le terme même de « confrère » était une notion complexe. Et il fut difficilement perceptible dans nos registres des élèves. La congrégation de l'Oratoire avait institué un directeur des confrères, sorte de directeur de conscience ou de formation des futurs Oratoriens. En 1629, il s'agissait du Père Jean-Baptiste Gautier, un prêtre. L'historien oratorien Ingold, dans son article sur *L'Oratoire et la Révolution*, en donne une définition : « *dans l'origine on appelait ainsi ceux des membres de la Congrégation qui n'avaient pas encore reçu le sacerdoce, mais qui s'y destinaient, pour les distinguer des frères qui ne devenaient pas prêtres. On était confrère pendant l'Institution ; on le restait, habituellement, durant quelques années d'enseignement consacrées également à la réception des ordres inférieurs ; puis les cours de théologie dans l'une ou l'autre des maisons d'études, on recevait le sacerdoce et l'on devenait Père de l'Oratoire<sup>759</sup> ».*

Pour Leprince d'Ardenay, le régent Auguste Brochard qui l'accueillit en sixième en 1745 était « Père »<sup>760</sup>. Or dans le manuscrit des Archives départementales<sup>761</sup>, le professeur Brochard est présenté comme confrère. Il devait se situer dans un état statutaire transitoire et non définitif<sup>762</sup>, la Congrégation étant ecclésiastique et purement sacerdotale. Plus de la moitié des jeunes confrères consacraient, le début au moins de leur vie oratorienne, à l'enseignement. Les professeurs, séculiers ou religieux, avaient la même vocation, celle d'enseigner. Le jeune élève ignorait certainement ce statut particulier encore laïc du régent

---

<sup>757</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>758</sup> Dominique Julia et Willem Frijhoff, *L'Oratoire et le Jansénisme : l'assemblée générale de 1746*, [www.amisdeportroyal.org/bibliotheque/IMG/pd/03.pdf](http://www.amisdeportroyal.org/bibliotheque/IMG/pd/03.pdf), p. 1

<sup>759</sup> Père Ingold, « *L'Oratoire et la Révolution* », in *Revue de la Révolution*, 5 janvier 1883, p. 286.

<sup>760</sup> Leprince d'Ardenay, *Mémoires d'un notable manceau au siècle des Lumières*, Edition préparée et présentée par Benoît Hubert, Presses Universitaires de Rennes, 2007, p. 37.

<sup>761</sup> A.D.72 D ADDITIF 6, f° 153 bis.

Brochard, et il ne pouvait appeler ce futur ecclésiastique autrement que « Père ». Si les jeunes laïcs avaient suivi des études théologiques, elles ne conditionnaient nullement la présentation aux ordres sacrés. Certains Oratoriens étudiaient cette discipline comme ecclésiastiques, et le rythme de réception des ordres variait d'un confrère à l'autre à l'intérieur des limites d'âges fixées par le Concile de Trente. Sur proposition des supérieurs, le Conseil cooptait des laïcs pour les ordres majeurs. Un ordre du Père Bourgoing, supérieur de la Congrégation et daté de 1643 le précisait : « *Nous enjoignons très expressément à tous nos confrères de ne penser ni faire instance pour entrer aux ordres sacrés. Mais les supérieurs auront un soin particulier d'y porter ceux qu'ils jugeront dignes, par les preuves de leur humilité, soumission, dévotion et pratique des autres vertus. Et eux nous écrivons leurs dispositions pour avoir de nous ordre et permission par écrit afin de les recevoir avec la bénédiction de la Congrégation*<sup>763</sup> ».

Lors des différentes crises de la deuxième moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les professeurs laïcs jouèrent un rôle non négligeable dans les prises de position de l'Oratoire. Ils s'appuyèrent souvent sur ce statut particulier non sacerdotal pour s'octroyer de nombreuses libertés dont celles de se référer aux idées des Lumières et révolutionnaires, et aussi celles de ne pas participer avec autant d'assiduité aux exercices spirituels béruilliens et aux liturgies qu'exigèrent les supérieurs du Mans à leurs professeurs vers les années 1760. Selon Paul Lallemand, ces professeurs laïcs furent à l'origine de la décadence de l'Oratoire au XVIII<sup>ème</sup> siècle : « *A la date du 1<sup>er</sup> septembre 1791, l'oratoire comptait 236 prêtres, 394 confrères, et 121 frères domestiques. L'autorité des supérieurs, le rappel aux règlements succombaient devant les tendances laïques des sujets qui avaient la majorité. Ils ouvraient volontiers leur cellule aux bruits du dehors*<sup>764</sup> ». C'est-à-dire aux idées des Lumières.

L'historien reprend ainsi les mêmes thèses du Père oratorien Augustin Ingold qui a vu dans « *l'augmentation exagérée, anormale, contraire aux règlements et à l'esprit de la Congrégation*<sup>765</sup> » des confrères l'une des raisons principales de la déchéance de l'Oratoire. Y-avait-il des débats houleux entre les supérieurs et les confrères au siècle des Lumières à l'intérieur de l'établissement du Mans ? Vraisemblablement. En 1790, les professeurs,

---

<sup>762</sup> Nous n'avons pu consulter la fiche du père Brochard.

<sup>763</sup> Ordre du R.P. Général aux collèges, Archives de Saumur, II C4. Cité par René d'Ambrières, *L'Esprit de l'Oratoire de France au tournant du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, 1995, pp. 40-41.

<sup>764</sup> Paul Lallemand, *op. cit.*, p. 191.

« sacerdotem » critiquèrent leurs frères laïcs qui voulaient créer, à l'échelle nationale, un comité de patriotes. Pour les laïcs, la constitution de l'Oratoire était inégalitaire : « *L'Oratoire fut, dans l'origine une Société purement sacerdotale. Ses Membres étoient dévoués à la prédication, à l'instruction des jeunes Ecclésiastiques, à d'autres travaux relatifs au culte. La constitution et les loix de l'Oratoire ont été faites en conséquence de cette destination primitive. Les Prêtres seuls furent appelés à l'exercice de tous les pouvoirs. L'autorité suprême fut placée dans une assemblée de Prêtres seuls. Ceux qui n'étoient pas Prêtres ne purent concourir d'aucune manière, ni à la formation des loix, ni à l'élection des Supérieurs, soit généraux, soit particuliers*<sup>766</sup> ». Le Père Ingold ne décoléra pas sur ce sujet : « *voilà donc le mal dont souffrait l'Oratoire depuis le milieu du siècle dernier : l'invasion de l'état et de l'esprit laïc*<sup>767</sup> ».

## **5.2 Les régents au Mans : qui sont-ils ?**

De l'ensemble de nos sources, plusieurs idées se dégagent. Le collège du Mans accueillait avant tout des professeurs avec la volonté principale d'éduquer la jeunesse du Haut-Maine. L'établissement du Mans n'était ni un séminaire, ni même une compagnie de prêtres. Les enseignants voyageaient beaucoup au gré des besoins de la Congrégation. Entre 1624 et 1792, on peut estimer à plus de quatre-cents professeurs qui dictèrent leurs savoirs aux écoliers et collégiens de la Province.

### **En poste, rarement plus de deux ans et demi**

En 1667, les Oratoriens présents au Mans furent peu nombreux. Les membres de la Congrégation rencontrés dans la capitale du Haut-Maine n'enseignèrent pas tous. Aux dix professeurs, il fallait rajouter des prêtres qui n'avaient que des fonctions sacerdotales comme le frère Simon Pillon du Mans, âgé de 59 ans, infirme ; le frère Claude Le Grand, âgé de 31 ans, de Paris ; et le frère Jean Valliaud ( ? )<sup>768</sup>, du Mans, âgé de 35 ans. Les enseignants étaient néanmoins majoritaires et leur nombre ne variera guère. Le collège du Mans avait créé une chaire en histoire au cours du XVII<sup>ème</sup> siècle. Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur ces enseignants. Les professeurs de hautes et basses classes officiaient

---

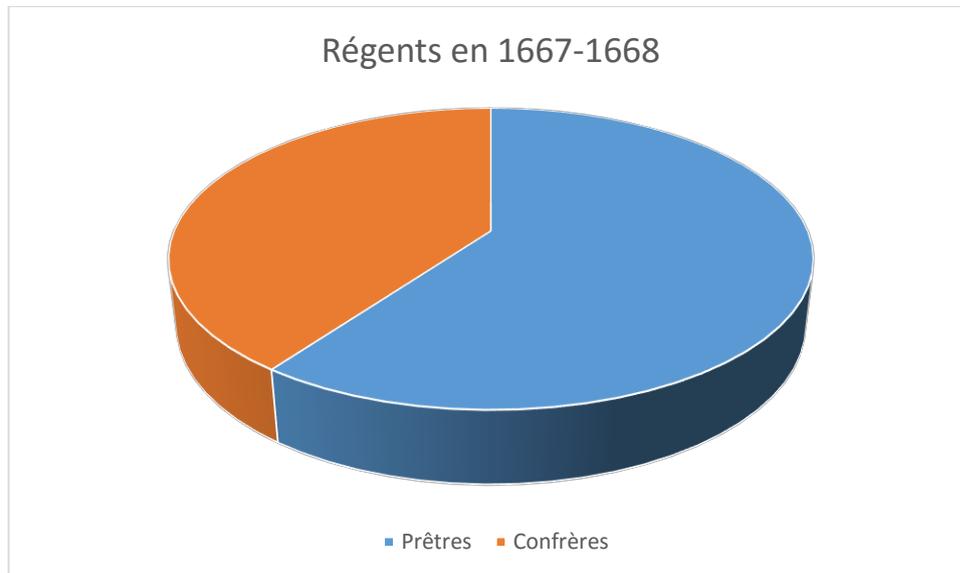
<sup>765</sup> A.M.P. Ingold, *L'Oratoire et la Révolution*, Paris, 1883, p. 10.

<sup>766</sup> « Bulletin des Patriotes de l'Oratoire », *Lettre d'un neutre patriote à un Patriote adhérent*, n°VI, samedi 24 juillet 1790.

<sup>767</sup> Père Ingold, *op. cit.*, p. 288.

<sup>768</sup> Certains noms de familles sont illisibles. Je le précise ainsi par le ( ? ).

devant 105 élèves en moyenne ; en revanche, le professeur de physique, François de l'Aunay, avait face à lui 57 écoliers.

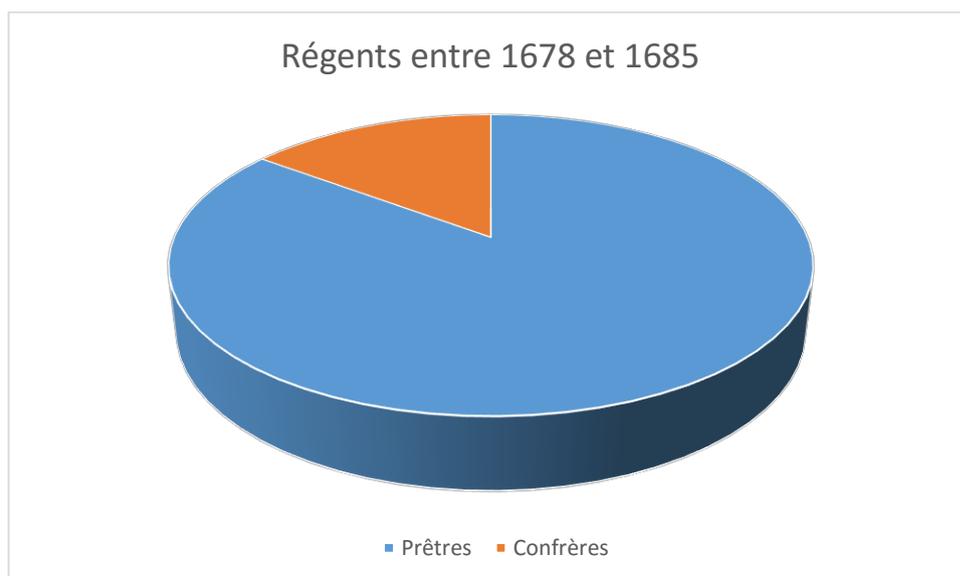


Sur dix enseignants, six étaient des clercs, quatre étaient des laïcs. Dans cette deuxième moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle, ils avaient la vocation naturelle à devenir prêtres. Ils avaient en moyenne 29 ans. Les trois plus jeunes, confrères, enseignèrent dans les basses-classes. Ils n'étaient pas pour autant novices dans l'enseignement. Nicolas Laurent, en 3<sup>ème</sup> avec 161 élèves, régenta pareil niveau à Juilly et à Vendôme. Le père Jean de Crouy enseigna pendant deux ans les Humanités avant de professer la théologie. Un seul professeur était originaire du Mans, François de l'Aunay. Les autres maîtres provenaient de Limoges, de Lyon, de Clermont, de Chartres, d'Orléans, de Compiègne, de Troyes, de Riom et d'Angers.

Entre 1678 et 1685<sup>769</sup>, les vingt-et-un professeurs, du père Faure au professeur Le Blanc, restèrent en moyenne un peu plus d'un an face à près de 88 élèves en moyenne. D'après le registre des écoliers, à partir de 1684, l'année scolaire se divisait en deux semestres. L'établissement du Mans entra dans sa période la plus faste de son histoire.

---

<sup>769</sup> Nous avons exclu de l'analyse les professeurs recensés en 1664 et 1665. Les données quantitatives sont insuffisantes.



Nous avons recensé cinq confrères. Quatre d’entre-eux enseignèrent dans les basses-classes. Le confrère Le Gaigneux, qui n’avait pas encore prononcé ses vœux, était « *sub-padre* ». Il fut l’adjoint du professeur de logique, Bouguelice. Deux professeurs étaient des diacres avec cette liberté de pouvoir également demeurer laïcs.

Nous connaissons, entre 1678 et 1685, le parcours d’un professeur, ancien élève du Mans, non indiqué sur le registre des élèves car il ne régenta vraisemblablement pas de classe. Il s’agit du professeur normand Jean Le Porcq<sup>770</sup>. Fils d’Hugues le Porcq, avocat, et de Lucrece Heuze, il naquit à Boulogne, le 28 octobre 1636. Après avoir fait ses humanités au collège de Boulogne et au Mans sa philosophie, il fut reçu par l’Oratoire à l’Institution de Paris, sous la direction du père Berthad, le 1<sup>er</sup> février 1654, et ordonné prêtre par Monseigneur de Gondi le 2 avril 1661. Ayant été admis par grâce de la Congrégation, sans avoir préalablement demandé l’agrément à son père dont il craignait les oppositions à son dessein, il s’était engagé par reconnaissance à payer une pension annuelle de 200 livres dans les maisons où il résiderait, après le décès de son père. Le Révérend Père Senault, alors général, lui avait permis de convertir cet argent en livres, pourvu qu’ils demeuraient à la maison lorsqu’arriverait le décès de son père. Il tint ses obligations. Il fut envoyé étudier la théologie à Saumur pendant quatre ans et demi sous les Pères de Sainte-Marthe, de Roncherolles et Fournenc<sup>771</sup>, ses supérieur et professeurs. De Saumur, il demeurera dix ans

<sup>770</sup> Renseignement transmis par Philippe Moulis qui a travaillé sur le collège oratorien de Boulogne-sur-Mer.

<sup>771</sup> Jacques Fournenc dirigea quelques mois le collège du Mans (1665).

de suite à Vendôme, où il assura quatre années d'humanités et trois cours de philosophie, au bout desquels il fut choisi pour professer la théologie à Saumur. Il remplit cette fonction de 1670 jusqu'en 1673, quatre ans de suite, ayant pour collègue le Père André Martin, réputé pour son jansénisme. Par contre le Père Le Porcq était connu, dès ce temps, pour penser différemment de ce Père sur les questions de la grâce. Le supérieur de l'Oratoire, Monsieur de Sainte-Marthe, qui n'entendait pas raillerie sur cet article, tira le père Le Porc de Saumur et l'envoya faire ses leçons à Riom, où il fut jusqu'après l'assemblée de 1675, à laquelle il avait été député. Il fut alors envoyé au Mans (1675) où il y enseigna pendant sept années, jusqu'en 1682. Il se fit une grande réputation de savoir et d'une éminente piété, qui plurent à l'évêque du Mans, Monseigneur de Montenard de Tressan. C'est sur les rives de la Sarthe qu'il composa son traité le plus connu par les théologiens de l'époque. Il portait sur la grâce : *Les Sentiments de Saint Augustin sur la grâce opposée à ceux de Jansénius*<sup>772</sup> [...] ». Il s'établit définitivement à Saumur où il enseigna 46 ans la théologie. En 1717, il dut quitter l'enseignement « à cause de sa caducité, et qu'il bredouillait un peu sur la fin ». Il y mourut le 5 avril 1722, âgé de 86 ans, en sa 69<sup>ème</sup> année de congrégation, et la 62<sup>ème</sup> année de son sacerdoce, « ayant conservé son bon esprit, sa piété et sa régularité jusqu'à son dernier moment<sup>773</sup> ».

Entre 1686 et 1693, durant cette période, chaque année, onze régents<sup>774</sup> dirigèrent les classes du collège. L'année scolaire était toujours divisée en deux semestres, « *ineuntes*<sup>775</sup> », avant l'hiver, pour la première période et « *exeuntes* », après l'hiver, pour la deuxième période. En 1687, Les professeurs Champion et Delorme assurèrent une classe de rhétorique et le confrère Dupont dirigea la quatrième et ensuite la troisième. Le professeur Destain officia la même année deux fois dans la classe de Seconde, en 1689. Nous avons recensé au total vingt-quatre professeurs qui encadrèrent en moyenne 74 élèves pendant un peu moins de deux ans et demi. Le professeur Alard, au premier semestre de l'année scolaire 1692-1693, fut-il « le premier à enseigner la sixième<sup>776</sup> » comme il est précisé dans le manuscrit ? Dans la table des effectifs du collège de 1660 à 1791 réalisée par Gaëlle Saulin à

---

<sup>772</sup> Jean Le Porcq, *Les Sentiments de St-Augustin sur la grâce opposés à ceux de Jansénius*, Muguët, 1682, in-4°, 788 pages.

<sup>773</sup> Philippe Moulis.

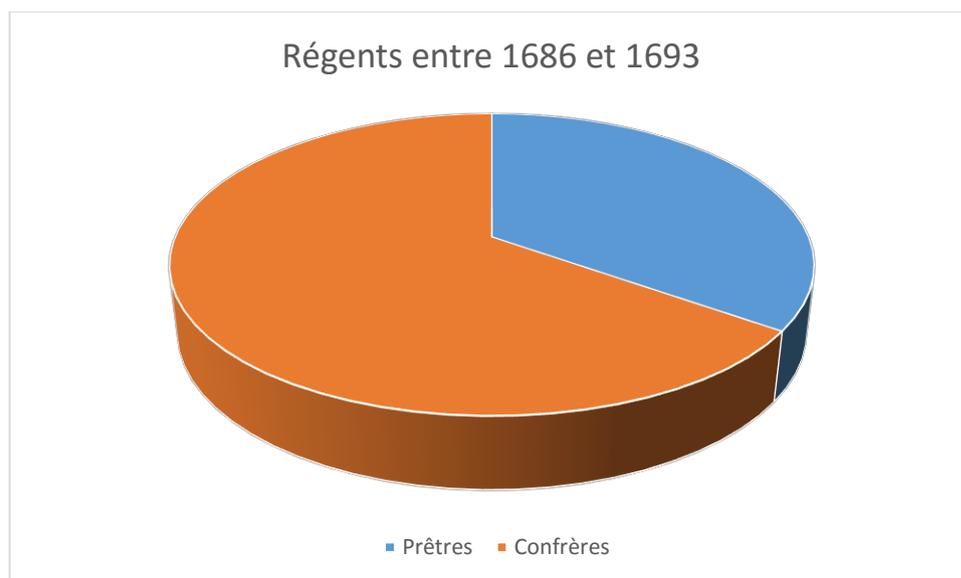
<sup>774</sup> En fait douze si l'on rajoute la classe de sixième. Mais nous n'en trouvons nulle trace jusqu'en 1691.

<sup>775</sup> A.D. 72, D ADDITIF 5 f° 96.

<sup>776</sup> A.D. 72, D ADDITIF 5 f° 59.

partir des travaux de Dominique Julia et de Gabriel Compayré, deux classes de sixième sont recensées, l'une en 1666 et la deuxième en 1667. Les élèves y étaient peu nombreux, 38 et 34.

Le Sarthois, Jacques Champion<sup>777</sup> naquit en 1665 et décéda dans la maison Saint-Honoré le 7 juillet 1735. Fils de Jacques Champion, marchand et Catherine Ducoudray, il fit ses humanités et sa théologie au Mans. Entré à Paris le 18 septembre 1686 à l'âge de 21 ans, il fut vêtu le 4 octobre 1686 et ordonné prêtre en septembre 1692, à 27 ans. Il participa à plusieurs assemblées de la Congrégation et transita deux fois au Mans, en 1693 et en 1696. En 1699, il enseigna à Angers et devint supérieur du collège de Boulogne-sur-Mer de 1702 à 1705. En 1708, Jacques Champion céda sa fonction de supérieur pour la retrouver en 1711. En 1723, il fut nommé à l'Institution de Paris puis, en 1726, de nouveau principal au collège des Ardilliers de Saumur. En 1733, il visita son ancien établissement<sup>778</sup>.

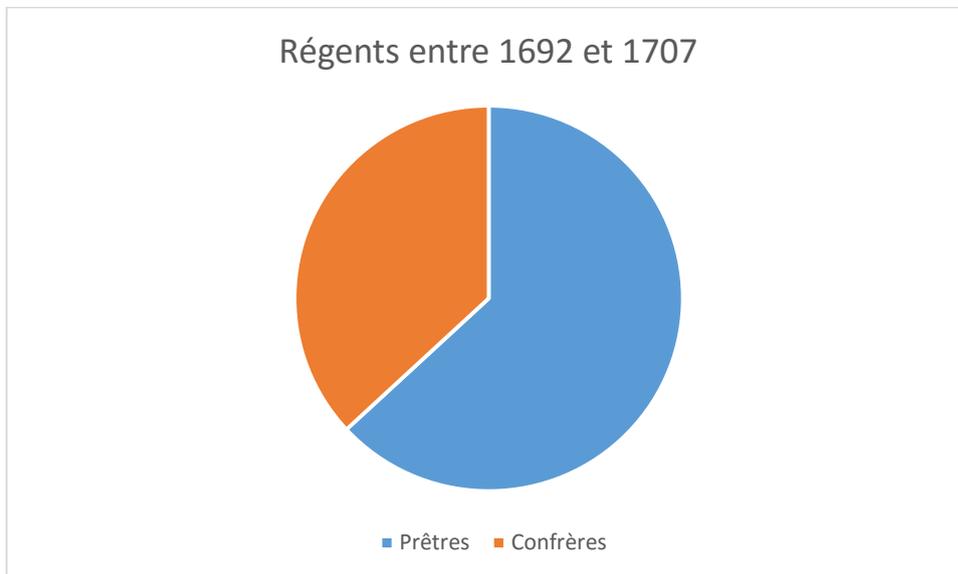


Une majorité des enseignants, 65 %, furent des laïcs, des jeunes professeurs.

Entre 1692 et 1703, les effectifs du collège redeviennent importants. L'établissement compta en 1694 jusqu'à 690 élèves. Seize enseignants étaient présents en 1692. Chacun des quatre-vingt-sept régents de cette période s'occupèrent en moyenne de 72 élèves lors des deux années et demie de passage. Les confrères, uniquement pour les hautes classes, étaient adjoints des régents des classes de physique de logique et, parfois, de rhétorique. Le Père Champion, en rhétorique, eut comme « subalternes » les laïcs Terrason, Marchand et

<sup>777</sup> Renseignement transmis par Phillipe Moulis.

Armée. Le professeur de Logique, le Père Quérard, accueillait les confrères Querard de Vaudreuil, Terrason et de Rohault d'Assy et du Port. A la fin du XVII<sup>ème</sup> et au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les jeunes professeurs laïcs, minoritaires au Mans, ne semblaient pas avoir encore une influence pédagogique forte. Ils apprenaient leur métier.



Les prêtres composaient ainsi 63 % du corps enseignants pour 37 % de confrères.

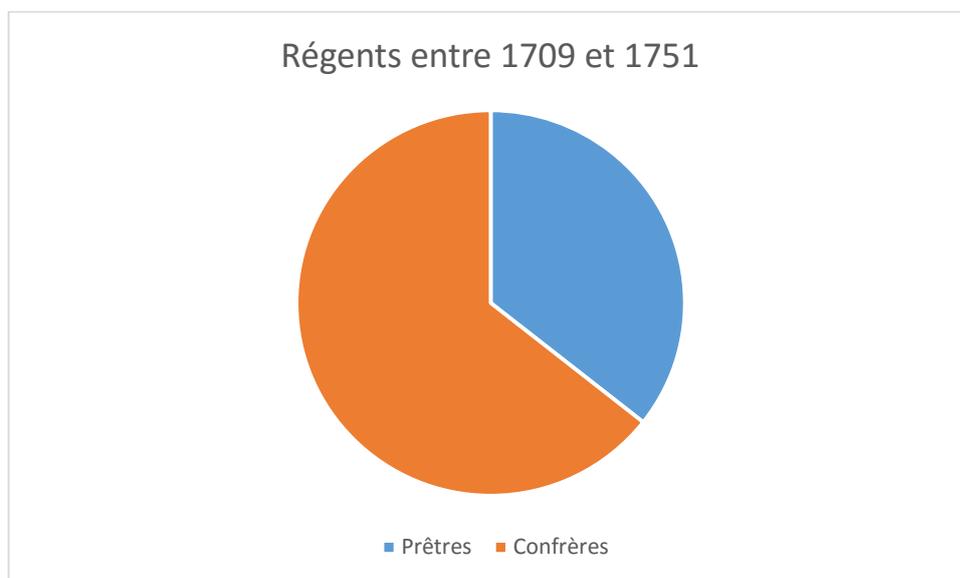
Entre 1709 et 1751, les effectifs commencèrent à s'éroder. Ils oscillèrent pendant ce demi-siècle entre 311 et 538 élèves. Le collège entra dans une longue période de transition, à cheval sur deux règnes. Il dut affronter la crise de la fin de règne de Louis XIV et l'influence grandissante du second jansénisme sous celui de Louis XV.

Cent quarante-six régents assurèrent leur fonction face à une moyenne de 138 élèves et pendant une durée de deux ans et demi. Plusieurs enseignants restèrent plus longtemps en fonction. Le confrère François Herbault enseigna 15 ans, entre 1731 et 1746, en seconde, en rhétorique, en logique et en physique. Jean Doucet demeurait 11 ans. En 1719, il commença par la sixième et suivit ses élèves jusqu'à la classe de physique. Ensuite il professait alternativement dans les deux dernières hautes-classes. A l'issue de son long parcours manseau, il quitta le Haut-Maine pour diriger la Maison de l'Oratoire à Tours. Ces longévités s'expliquèrent par la crise du recrutement que commençait à connaître l'Oratoire. « *L'Oratoire avait eu son apogée à la fin du grand siècle, sous le gouvernement de son 5<sup>ème</sup>*

---

<sup>778</sup> Philippe Moulis.

supérieur général, le Père Abel-Louis de Sainte-Marthe. A ce moment, dans 90 maisons qui se partageaient ainsi : la maison mère, 5 maisons d'institution ou d'études, 12 séminaires, 28 collèges et 45 maisons de repos ou résidences, dont la plupart étaient des paroisses, vivaient 600 prêtres et 2 ou 300 frères. [...] Cinquante ans plus tard, malgré la fondation de 2 nouvelles maisons, nous ne trouvons plus que 352 prêtres<sup>779</sup> ». Les confrères Philippe Deboismarie Guynoiseau, entre 1721-1729, et Jean-Baptiste Guiot, entre 1733-1741, eurent un parcours identique. Ils prirent en charge les sixièmes et suivirent leurs écoliers jusqu'en rhétorique. Ils enseignèrent 9 ans dans la cité mancelle.



Ainsi, les confrères devinrent majoritaires à partir de 1725. Trois d'entre-eux accédèrent, au Mans, à la prêtrise : Jacques Tardif, en 1724, Pierre Guerrier<sup>780</sup> en 1726 et François Le Maçon de Bercé en 1744. Ce dernier deviendra supérieur du collège manceau en 1754. Cette évolution entraîna une nouveauté importante en 1724 pour la logique et en 1726 pour la rhétorique : pour la première fois, des laïcs régèrent des hautes classes. La Congrégation de l'Oratoire manquait de vocations professorales. Cette laïcisation eut une autre conséquence sociologique dans le recrutement que Willem Frijhoff et Dominique Julia<sup>781</sup> ont constaté dans leurs recherches : le corps enseignant du collège manceau se ruralisa à partir des années 1740 : « Dans le diocèse du Mans, le nombre des Oratoriens venus des bourgs et des villages constitue la moitié des entrées entre 1741 et la Révolution

<sup>779</sup> A.M.P. Ingold, *L'Oratoire et la Révolution*, Paris, 1883, p. 1.

<sup>780</sup> Neveu de Pascal.

<sup>781</sup> Willem Frijhoff et Dominique Julia, *op. cit.*, p. 252.

(56 entrées sur 113), alors que la ville épiscopale ne compte plus que pour moins de 25 %<sup>782</sup> ».

Entre 1752 et 1780, la baisse des effectifs amorcée au premier quart du XVIII<sup>ème</sup> siècle se poursuivait inéluctablement. Le second jansénisme et le richérisme amplifièrent une image négative d'un collège manceau qui semblait davantage préoccupé par les querelles religieuses du moment que par la pratique éducative. Les années 1750 marquèrent donc un grand tournant pour l'établissement.

Durant ces vingt-huit ans, quatre-vingt-six régents se retrouvèrent devant 103 élèves en moyenne. Ils restèrent un peu plus de temps que la moyenne dans le Haut-Maine, plus de deux ans et demi. Le confrère Célestin Corbin, sous-diacre, professa, entre 1756-1768, une année en seconde et douze ans en rhétorique. Il mourut en janvier 1769 à l'âge de 39 ans. Son corps fut inhumé dans le caveau de l'église<sup>783</sup>. Ludovic de Thouvy enseigna pendant onze ans la physique expérimentale et la logique. Claude Roy passa neuf ans à « dicter » ses cours de logique et de physique. Nous connaissons l'origine géographique des professeurs pour l'année scolaire 1778-1779. Un seul était originaire du Mans, le professeur de physique, François Vovard. Les autres provenaient de Paris, de Béhen en Picardie, de Nice ou de Clermont-Ferrand.



---

<sup>782</sup> *Ibid.*, p. 252.

Les confrères devinrent très majoritaires, confirmant ainsi la tendance constatée à la fin du règne de Louis XIV. Dans la deuxième partie du XVIII<sup>ème</sup> siècle, ils constituaient 87 % des effectifs globaux et avaient quasiment la charge de toutes classes durant ces vingt-huit ans. Mais nous devons encore une fois nous montrer très prudents avec ces résultats. Par trois fois, l'auteur du registre des élèves écrit « C et RP » pour désigner trois enseignants : Pierre d'Auribeau, régent de basses-classes, Jean-François Alphéran, professeur de logique et de physique et enfin Charles Poussard, maître en cinquième et quatrième sans préciser s'ils étaient devenus « sacerdotem », prêtres. Mais la tendance générale, admise par les historiens de l'Oratoire, est bien la mainmise sur l'enseignement par des jeunes laïcs.

### 5.3 Une formation au contact des élèves

La congrégation de l'Oratoire appliquait à leurs membres un règlement assez strict lié à leur manque de formation professionnelle. Les novices étaient soumis à un régime pénible qui contrastait avec la relative liberté dont ils jouiront plus tard<sup>784</sup>. Ils n'avaient pas de maisons spéciales pour former les professeurs à leurs lourdes tâches. Ils apprenaient surtout au difficile contact des élèves, dans les basses classes. Nous ne pouvons douter de leur réelle et sincère motivation. Mais quelle était leur appréhension face aux élèves ? Comment transmettre des connaissances si peu acquises ? Car pendant leurs trois années de noviciat, ils restaient étrangers aux belles-lettres, à la philosophie et à la théologie<sup>785</sup>. Les maisons d'Institution étaient, par ailleurs, critiquées par le Père Lamy. Selon l'ancien préfet des études, elles n'avaient d'autre but que « *de vider les jeunes gens de l'esprit du monde et de ses maximes*<sup>786</sup> ».

Au sortir du noviciat, les jeunes confrères, destinés à la prêtrise, débutaient généralement par la sixième. Au Mans, une quarantaine de régents, soit 10,25 % de l'ensemble du corps professoral entre 1685 et 1780, ne restèrent qu'une ou deux années uniquement en sixième et cinquième. Ceux qui restaient plus longtemps suivaient leurs élèves de classe en classe. Jusqu'à la Révolution, les Oratoriens parvinrent globalement à appliquer ce principe éducatif oratorien. Le professeur Jean Doucet prit ses élèves de

---

<sup>783</sup> Jacky Bouvet, Jacques Chaussumier, Jean-Pierre Delaperrelle, *Du collège de l'Oratoire au Lycée Montesquieu, 400 ans d'enseignement au Mans*, Le Mans, 2003, p. 8.

<sup>784</sup> Paul Lallemand, *Essai sur l'histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*, Paris, 1887, p. 209.

<sup>785</sup> *Ibid.*, p. 209.

sixième en 1719 et les suivit jusqu'à la classe de physique en 1726. Il alterna ensuite pendant trois ans la logique et la physique. Un élève qui, dès la sixième, ne supportait pas son professeur principal devait composer avec lui pendant sept ans. Mais cette situation n'était pas courante compte tenu du peu de temps que restaient en moyenne les régents. Le prince d'Ardenay raconta dans ses *Mémoires* ses cinq années de scolarité avec le professeur Brochard. L'adolescent avait gardé de son régent qui l'avait suivi de la sixième à la seconde, et fort heureusement pour lui, de bons souvenirs, à la fois de bonté et sévérité : « *j'entray au college des PP. de l'Oratoire à la St Luc 1745. Je n'avais que 8 ans ; j'eus pour regent le P. Brochard, sous lequel j'ay fait mes cinq années d'humanités [...]. [...] Si le P. Brochard étoit bon, il étoit aussi très exact et assés sévere, cependant, pendant cinq ans que j'ay passé sous luy, je n'ai jamais été dans le cas de recevoir aucun chatiment ny punition ; en cas de besoin, j'avois toujours un portefeuille amplement garni d'exemptions, contra omnia tela* <sup>787</sup> ». En effet, le professeur Brochard enseigna cinq ans au Mans. En 1745-1746, il succéda en sixième au confrère Gabriel-Yvert de Rivière et suivit ainsi ses collégiens jusqu'à la Seconde, en 1750-1751. La classe de sixième, celle de grammaire, était donc la classe qui les préparait naturellement aux classes d'humanités et au métier de professeur.

Un *Mémoire* anonyme publié à Soissons en 1789, critiqué par les laïcs dans le *Bulletin des Patriotes*, avant « le schisme » liée à la Constitution civile du clergé, s'interrogea sur cette formation au débotté des confrères recrutés par défaut pour combler le manque d'effectifs :

« *Relativement aux collèges, l'auteur ose proposer trois questions. Les jeunes gens qui entrent à l'institution, y sont-ils préparés aux fonctions instructives ? Ne place-t-on dans les emplois d'institutions que des sujets capables de les remplir ? Fait-on un sort avantageux à ceux qui se sont consacrés à cette profession* <sup>788</sup> ? »

Le règlement voulait également que les régents de troisième et seconde demeurent au moins deux ans dans leur classe et que ceux de rhétorique y restassent au moins trois ans <sup>789</sup>. Entre 1678 et 1780, les professeurs de rhétorique enseignèrent dans leur classe pendant un peu plus de deux ans. En 1692, trois confrères étaient adjoints au régent

<sup>786</sup> Gustave Carré, *L'enseignement secondaire à Troyes, du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, 1888, p. 153.

<sup>787</sup> « Contre toutes les armes ». Le prince d'Ardenay, *op. cit.*, p. 37.

<sup>788</sup> *Bulletin des patriotes de l'Oratoire*, n°IV, du samedi 10 juillet 1790 p.2.

<sup>789</sup> F. Coquet, *L'ancien collège de l'Oratoire du Mans*, 1897, p. 4.

Saint Gonnet de Combes. Ils professèrent l'année suivante la physique. Entre 1752 et 1780, les confrères Donnat et Corbin consacrerent 65 % du temps à l'enseignement de la rhétorique. Pendant sept ans de suite, Le Père Alhoy avait fait profiter aux élèves la sonorité de sa belle voix à en croire le jeune et futur musicien manceau François Marc. Les prescriptions réglementaires imposées par la congrégation furent donc globalement observées au Mans.

A partir de la deuxième moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le registre des élèves fait allusion à des professeurs qui furent responsables des études en même temps qu'enseignants. Il s'agissait vraisemblablement d'un conseiller pédagogique appelé « *Studiorum moderatore*<sup>790</sup> » comme il en existait chez les Pères de la Doctrine chrétienne. Le Père Stéphane Babey exerça cette fonction pendant une année, en 1780.

### **Une crise des vocations**

Dans les années 1780, le collège eut toujours des difficultés pour recruter des professeurs. La crise liée au jansénisme eut des conséquences néfastes pour l'image de l'établissement du Mans. Mais il semble que se posait parfois la question de la qualité de l'enseignement, surtout celui pratiqué par des jeunes confrères laïcs qui se retrouvaient à professer des matières sans aucune expérience pédagogique.

En 1778, Paul-Jean Mézière, élève de physique, eut d'abord le professeur Babey « *qui était très bon mathématicien et très goûté de ses élèves*<sup>791</sup> ». Le régent de logique dut enseigner, lors des premiers mois de l'année, la théologie « *pour laquelle il n'avait pas de goût*<sup>792</sup> ». Le biographe du futur chanoine du Mans relève les problèmes rencontrés par le remplaçant<sup>793</sup> du maître Babey et les conséquences pédagogiques désastreuses : « *Mais telle était la pénurie des sujets chez les Oratoriens qu'ils étaient obligés de placer ceux qu'ils avaient, d'une manière opposée à leur aptitude et à leur goût, pour remplir les places vacantes. Le cours de physique fut continué par un homme qui peut-être ne manquait pas de*

---

<sup>790</sup> Directeur des études.

<sup>791</sup> M. Heurtebize, « Notice sur Paul-Jean Mézière, chanoine honoraire du Mans », *La Semaine religieuse du diocèse de Laval*, 7<sup>ème</sup> année, n°7, samedi 27 novembre 1875, p. 110.

<sup>792</sup> *Ibid.*, p. 110

<sup>793</sup> Non précisé dans le registre des élèves.

*science, mais qui n'était aucunement propre à la transmettre. A partir de ce moment, les élèves se découragèrent et le cours fut à peu près manqué<sup>794</sup>».*

A partir de 1750, de nombreuses messes se multiplièrent, consacrées aux manques de vocations que rencontrait l'Oratoire de plus en plus confronté à une forte influence des professeurs laïcs. Nos principales sources évoquent très souvent ces actions pastorales en faveur d'un recrutement ecclésial. C'était devenu une préoccupation récurrente dans la Congrégation. Cette crise des vocations, dans la deuxième moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, peut expliquer en partie, le refus, par la compagnie, de mettre fin aux fonctions de professeurs expérimentés jansénistes ou richéristes comme les pères Roy ou Périer.

Nous l'avons vu, les régents ne restèrent en moyenne que peu de temps au Mans. Ils voyageaient donc beaucoup ce qui, dans la dernière partie du XVIII<sup>ème</sup> siècle, ne satisfaisaient que modérément les jeunes confrères. Ils ne choisissaient pas leurs postes. C'était le Conseil de la Congrégation qui nommait les professeurs. En 1639, le père Charles du Faur fut envoyé de Marseille au Mans pour enseigner les humanités, puis après deux ans, *« il fut faire un tour à Toulouse pour ses affaires particulières et résider ensuite à Condom, pour s'y préparer sérieusement à prêcher, et il se trouva, par la facilité de son génie, deux ans après en état de commencer ce métier à Orléans par de grands catéchismes qu'il y fit en 1642, et des destinations en forme qu'il remplit les années suivantes comme à Condom en 1644, à la Rochelle en 1645, à Sens en 1646, et ainsi de même en diverses villes jusqu'en 1651<sup>795</sup> ».*

Les classes étaient chargées. Entre 1660 et 1780<sup>796</sup>, l'établissement avait compté en moyenne quatre-vingt-seize élèves par classe. En 1661, le régent de troisième se retrouva, le jour de la rentrée, devant 175 collégiens. La période qui s'étendait de 1781 à 1791 avait vu un effectif global scolaire assez bas, moins de 300 élèves chaque année, soit vingt-neuf élèves par classe en moyenne. Lors de la dernière rentrée scolaire, en 1791, avant la suppression de toutes les congrégations enseignantes en 1792, l'établissement n'accueillit que 98 élèves pour six classes. Mais le contexte était particulier.

---

<sup>794</sup> *Ibid.*, p. 110.

<sup>795</sup> Louis Batterel, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire recommandables par la piété ou par les lettres qui ont vécu sous les PP de Condren et Bourgoing*, Paris, Sicard, 1903, pp. 407-408.

<sup>796</sup> Nous ne possédons aucun chiffre des effectifs entre 1669 et 1677.

### 5.3 Une tâche assez lourde

La tâche du régent était lourde. Il devait cinq heures de classes par jour<sup>797</sup>. Le métier devenait surtout de plus en plus exigeant. Car il se proposait non seulement d'instruire mais également d'éduquer, c'est-à-dire de former l'homme tout entier dans toutes ses facultés.

#### Préparer les élèves aux examens de fin d'année

En premier lieu, ils devaient préparer les cours en utilisant les nombreux auteurs dont les livres étaient présents dans l'imposante bibliothèque du collège. Venaient s'ajouter la préparation des harangues, des poèmes, des exercices littéraires. Le soir, rentré dans sa cellule, il se retrouvait face à un monceau de devoirs à examiner et à corriger.

Les exercices, les soutenances de thèses étaient l'occasion pour ce que Jean de Viguerie appelle les actions publiques<sup>798</sup>. Toutes nos sources ne manquent pas de rappeler ces temps solennels qui avaient lieu le jour de l'ouverture des classes, à la Saint-Luc, le 18 octobre, et surtout les jours des épreuves pour les élèves entre fin avril et fin août selon les disciplines. Le mardi 22 août 1752, juste avant la remise des prix, Leprince d'Ardenay était chargé de faire le compliment<sup>799</sup>. Ces journées furent des moments solennels pour la cité tout entière. Elles se terminaient pratiquement toujours par une pièce de théâtre ou une pastorale.

Le père Lochet, ancien archiviste du diocèse du Mans au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, a eu la bonne idée de noter un extrait du registre du collège de l'Oratoire du Mans, introuvable dans les différentes archives. Il a ainsi relaté le protocole sur les exercices de cinquième<sup>800</sup>. Selon les Oratoriens, les exercices académiques répondaient à des objectifs pédagogiques bien précis. Ils devaient faire aimer les études aux élèves et entraîner, entre-eux, une forme de compétition. Le père Lochet a recopié : « *les exercices offrent deux avantages : ils forment*

---

<sup>797</sup> Le règlement en 1788-1789 définissait les durées d'enseignement pour les élèves et donc pour les professeurs également. Jusqu'à la seconde, la durée des classes d'humanité était de deux heures et demie par jour, celle de logique et de physique deux heures. L'article 4 interdit, « *excepté le 25 de chaque mois et pendant l'octave de la fête dieu* » d'abrégier la durée des cours. A.D. 72, D Additif 8, f°44.

<sup>798</sup> Jean de Viguerie, *Une œuvre d'éducation sous l'Ancien Régime, les Pères de la Doctrine chrétienne en France et en Italie 1592-1792*, éditions de la Nouvelle Aurore, 1976, p. 517.

<sup>799</sup> *Exercice de rhétorique sur l'éloquence de la chaire et du barreau, pour la distribution solennelle (sic) des prix*, au Mans, chez Ysambart, imprimeur du collège, 1752.

<sup>800</sup> Archive diocésaine de la Sarthe, collection Lochet.

*le goût des jeunes élèves qui veulent s'instruire ; & par l'heureuse facilité qu'ils leur donnent de produire dans une brillante Assemblée les fruits de leurs études, ils entretiennent parmi eux une louable émulation*<sup>801</sup> ». Le 14 juillet 1778, le père Le Cousturier, professeur de cinquième, donna un exercice sur l'apologue et la mythologie, terminé par une pastorale dont le sujet était l'éloge des saisons. L'exercice fut dédié à messieurs les chanoines de l'église de Saint-Pierre-la-Cour. Le régent fut proposé par un membre du chapitre. Pour l'occasion, le professeur, habillé en manteau long, « fut accueilli avec la plus grande honnesteté<sup>802</sup> ».

Le jour de la cérémonie, tout le chapitre de Saint-Julien se rendit en corps. Les chanoines étaient en soutane, en manteau long et bonnet carré. A trois heures, ils entrèrent dans la salle d'assemblée et occupèrent un rang de treize fauteuils placés sur une seule ligne, face au théâtre, légèrement à droite. Les fauteuils de la cathédrale et du présidial étaient rangés comme les jours de thèses. L'évêque du Mans, Monseigneur Jouffroy de Gonsan, témoigna de sa satisfaction. Il fut reçu par le père préfet, Pierre-François Devaux, qui le conduisit à un trône adossé à la plus proche croisée de la salle, en tête de son chapitre. A la fin de l'exercice, les chanoines, accompagnés du préfet, sortirent satisfaits de l'action. Le 18 août de la même année, le régent de quatrième, Pierre d'Auribeau, fit composer un exercice dédié au chapitre de l'Eglise du Mans. « *Le public s'est empressé de témoigner l'intérêt qu'il prenait à ces différents exercices*<sup>803</sup> ». L'auteur du registre précise avec satisfaction le travail important accompli par les professeurs tout au long de l'année : « *Les applaudissements répétés dont ils ont été suivis sont une justice rendue au travail et au zèle des professeurs qui se sont tous distingués, chacun dans leur emploi. Monseigneur l'évêque du Mans a donné à tous les marques les plus flatteuses de sa satisfaction*<sup>804</sup> ». Le père Alhoy écrivit pour la distribution des prix le 27 avril 1789, une chanson assez légère que mit en musique son ancien élève François Marc. Elle fut chantée par un jeune « dont la voix était charmante<sup>805</sup> ».

---

<sup>801</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>802</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>803</sup> Archives diocésaines de la Sarthe, collection Lochet.

<sup>804</sup> *Registre mss de l'Oratoire*, collection Lochet.

<sup>805</sup> Michel Boyer, « Notice biographique musicale et littéraire sur François Marc », extrait du Bulletin des Arts de la Sarthe, Le Mans, Imprimerie Monnoyer, 1852, p. 40.

Les régents étaient soumis à des inspections par les pères visiteurs<sup>806</sup>. En juillet 1774, alors que le collège se remettait à peine de l'affaire Claude Roy, le père Henri-Marie Joli de Chavigny entreprenait la visite des classes. Il assista à tous les cours des enseignants. A cette occasion, le professeur de physique, Nicolas Pantin, proposa une dissertation sur l'optique. Le Père Roussel, professeur de logique, en donna une sur l'immortalité de l'âme. Le père Donnat, en rhétorique, fit un discours sur le pouvoir de l'éloquence. Le régent de seconde, Joseph de Languisme, analysa un discours de Cicéron<sup>807</sup>. Le confrère Ludovic Angebault, régent de troisième, évoqua un auteur classique<sup>808</sup>. En quatrième, Joseph Estienne donna un corydon<sup>809</sup> dont le sujet fut l'éloge de l'âne, et en cinquième le confrère Charles Angebault prit pour sujet une églogue<sup>810</sup> sur l'écureuil. Et enfin, dans la classe de sixième, il écouta le confrère Jacques Bonnemant exprimer « *les douleurs du berger sur le point de perdre un père aussi respectable par les vertus que par les années*<sup>811</sup> ». D'après le manuscrit, le père visiteur semblait très enthousiaste par ce qu'il avait entendu lors de ses différentes inspections. « *Il a rendu en cela la justice aux talents et aux mérites de chacun* ». Ainsi, ces visites permettaient à la Congrégation de faire le point sur les capacités des régents et le niveau de l'établissement. En 1705, le père visiteur constata qu'au Mans le grec était trop négligé.

### **La mission des écoliers : grand moment de communion avec les Manceaux**

Les autres moments où les professeurs apparaissaient dans une manifestation publique étaient lors des Missions des écoliers. Si nous en connaissons bien le cérémonial raconté dans les *Actes du collège du Mans*<sup>812</sup> et que Gaëlle Saulin<sup>813</sup> a décrit, nous en

---

<sup>806</sup> A.D. 72, D ADDITIF 7, thèses, exercices et nominations (1752-1780) f° 41.

Liste des pères visiteurs : François Bourguin, Jean Bertrand, Jean-François Senault, Jacques Tourneur, Pierre de Moisse, Jean-Baptiste du Breuil, Abel-Louis de Sainte-Marthe, François Aymond, Claude Pourcet ( ? ), André Carmagnole, Louis Chancelier, Jean-Joseph Aveillon, Jean-Louis de la Mirande, Christophe Camoin ( ? ), Gabriel Chappuy, Pierre Boillot, Pierre Coquery, Lous Rosnat ( ? ), Jean-Michel Barbé ( ? ), Jean-Baptiste Theuron, Pierre-François d'Arerez de la Tour, Marin Thureau, , Vallé, Reynoult, Gillard, Roble ou Robbe, Epernay, Partenay, De la Place, Du Ploix, De la Noue, Christophe Hédouin, Abdré Ville ou Veil, Mortagne, Labarthe Laisné, Cottère, Mercatel ( ? ), Jacques Reyneau, Grosbois, Labarthe Lejeune, Renault, Henri-Mari de Chavigny, de Bercé.

<sup>807</sup> Le discours portait le consul Marcus Claudius Marcellus, consul romain en 51 avant Jésus-Christ.

<sup>808</sup> Le manuscrit ne cite pas le nom de l'auteur.

<sup>809</sup> Un essai dialogué.

<sup>810</sup> Un poème de style pastoral.

<sup>811</sup> A.D. 72, D ADDITIF 7, f° 41.

<sup>812</sup> A.D. 72, D ADDITIF 9, Actes du Collège du Mans, depuis 1670-1672, et 1678-1681, et 1720-1750.

<sup>813</sup> Gaëlle Saulin, *Le collège de l'Oratoire du Mans et ses élèves (1660-1792)*, Mémoire de Master I d'Histoire, sous la direction de M. Didier Boisson, Université du Maine, juin 2005, pp. 68-70.

ignorons complètement le contenu pastoral. D'après l'archiviste de l'Oratoire de France, Alain Miskovic, les archives de la congrégation n'ont aucun compte-rendu de ces moments ostentatoires et de communion avec les Manceaux.

Le jubilé des écoliers, ou jubilé de la Mission, fut fondé par le père Nouet, prêtre de l'Oratoire du Mans, en 1675. L'événement se déroulait tous les sept ans jusque vers les années 1780, puis tous les cinq ans afin de stimuler au mieux la spiritualité des élèves dans une période où l'incrédulité dominait les esprits des élites mancelles. En 1721, « Le samedi troisième jour du mois de may », commença la mission des écoliers. Auparavant, l'évêque du Mans, Pierre-Roger du Crévy l'avait annoncé par un mandement. En 1756, l'ordre de Mgr Charles-Louis de Froulay de Tessé fut relayé par les pères de l'Oratoire. « *On a fait livrer trente exemplaires, seize pour les paroisses de la ville en prosne le dimanche qui précède l'ouverture, deux qu'on envoie a messieurs de la Mission, un qu'on fait afficher à la porte du collège ; et neuf que le p. préfet distribue dans la ville, dans chaque classe, en avertissant les écoliers de tout l'ordre qui s'observe dans le cours du jubilé*<sup>814</sup> ».

Le jour de la Mission, la première sonnerie retentit à six heures trente. Les élèves se rassemblèrent dans leurs classes pour écouter leurs régents faire une lecture de piété<sup>815</sup>. La deuxième sonnerie, à sept heures, annonça la procession générale. Tous les élèves, « *sans exclure les théologiens*<sup>816</sup> » furent transportés au séminaire de la Mission, en passant par la rue Saint-Ouen, la place du Château, la Grand-Rue, la Cygogne, la place de l'Eperon, la Visitation et les rues basses. A l'aller, les élèves, « *qui doivent être propres en ses habits, avoir un air modeste*<sup>817</sup> », et les professeurs psalmodiaient. Ils récitèrent les sept psaumes de Pénitence. Au retour dans le collège, ils invoquaient les liturgies des saints, du Christ et de Marie. Deux jeunes choristes étaient placés devant chaque groupe d'écoliers pour permettre aux élèves de répondre aux incantations.

L'itinéraire retour était quelque peu modifié. Le défilé revenait par les rues basses, l'abbaye de la Couture, les halles, l'église Saint-Nicolas, la rue Marchande et les Jacobins<sup>818</sup>. Les régents, en surplis avec l'étole, se tenaient au milieu de leurs élèves, rangés sur deux

---

<sup>814</sup> A.D. 72, *D ADDITIF 7*, pp. 22-23, cité par Gaëlle Saulin, *ibid.*, p. 68.

<sup>815</sup> Mission de 1721.

<sup>816</sup> A.D.72, *D ADDITIF 9*, *op. cit.*, p. 7.

<sup>817</sup> *Ibid.*, p. 9

<sup>818</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 69.

colonnes, par classe et par ordre alphabétique. Le préfet surveillait son petit monde en se rendant là où le bon ordre exigeait sa présence<sup>819</sup>. La première journée s'acheva à quatre heures et demie, après la bénédiction du Saint-Sacrement. Puis « *les escoliers s'en retournèrent chez eux*<sup>820</sup> ».

Si l'objectif initial était de provoquer, chez ces jeunes, quelques futures vocations, surtout dans la deuxième partie du XVIII<sup>ème</sup> siècle, il s'agissait aussi d'affirmer aux Manceaux, de façon ostensible, que la spiritualité christologique bérullienne était bien vécue par les collégiens. « *Le public fut tout édifié de la dévotion de nos escoliers et du bon ordre qu'on observa pendant la procession*<sup>821</sup> ». Deux croix étaient présentées, l'une à la tête des ecclésiastiques et l'autre à celle des laïcs. Pendant ces quinze jours, le Saint-Sacrement était exposé à la messe. Les litanies de Jésus Christ étaient évoquées tous les jours. Le soir, la mission s'achevait par un *Te Deum* chanté après des prières liturgiques à l'intention de la Vierge<sup>822</sup>. Dans son mandement, l'évêque du Mans, Mgr de Crévy, avait initialement rappelé que le plus important dans cette mission était « *l'esprit de religion, de pénitence et d'humilité*<sup>823</sup> » que devaient faire partager prêtres<sup>823</sup> et professeurs de l'Oratoire. « [...] *Or, afin qu'il ne manque rien de notre part à tout ce qui peut augmenter ou faciliter le fruit de cette entreprise, nous donnons aux dits prêtres de l'Oratoire [...] pouvoir de prêcher, catéchiser, commuer les vœux simples d'absoudre de toutes censures, excommunications et cas réservés dans ce diocèse d'exposer le très Saint-Sacrement pendant la messe à laquelle les écoliers assisteront et pendant le salut du soir, et généralement tous les pouvoirs que nous avons accoutumés de donner en faveur des missions et ce durant le temps des dits exercices [...]*<sup>824</sup> ».

En 1721, les théologiens, les philosophes et les rhétoriciens entrèrent dans la chapelle, le soir, une demi-heure plus tard que les régents des basses-classes. Et lorsque, en fin de journée, aucune présentation n'était réalisée dans l'église du collège, les régents faisaient « *soir et matin* », une instruction d'une demi-heure à leurs écoliers selon « *les*

---

<sup>819</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 69.

<sup>820</sup> A.D. 72 D. ADDITIF 9, *op. cit.*, p. 7.

<sup>821</sup> *Ibid.* p. 7.

<sup>822</sup> *Ibid.* p. 8.

<sup>823</sup> *Ibid.* p. 10.

<sup>824</sup> *Ibid.*, p. 10

*temps ordinaires*<sup>825</sup> ». Lors de cette mission, les prêtres et les régents de l'Oratoire imposaient aux élèves un modèle de confession générale. Ils insistaient surtout sur les huit commandements extraits du Décalogue de l'Ancien Testament<sup>826</sup> renforçant, dans ces missions, les vertus chrétiennes.

1° « *Un seul dieu tu honoreras, et aimeras parfaitement* ».

2° « *Dieu, en vain tu ne jureras ny autre chose pareillement* ».

3° « *Les dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement* ».

4° « *Père et mère honoreras afin que tu vives longuement* ».

5° « *Homicide point ne seras* ».

6° « *Luxurieux point ne seras, de corps ny de consentement* ».

7° « *Le bien d'autrui tu ne prendras ny retiendras injustement, bien d'autrui tu ne délivreras pour les avoir injustement* ».

8° « *Faux témoignage ne diras ny mentiras aucunement* ».

En 1770, Mgr Louis-André de Grimaldi de Monaco refusa d'accorder le mandement autorisant le jubilé. Deux raisons expliquèrent l'opposition frontale entre le supérieur, Florent Collet des Brunettières, et le prélat. La première concerna l'attitude de l'Oratoire vis-à-vis de l'évêque. Les membres de la Maison avaient pris une certaine indépendance à l'égard du primat du diocèse qui cherchait à les évincer du Haut-Maine. Mgr de Grimaldi ne fut pas invité à présider la distribution des prix, ce qui était contraire à la tradition de l'établissement. La deuxième était vraisemblablement liée au richérisme affiché par certains prêtres du diocèse, endoctrinés, selon l'évêque, par le professeur de théologie, le Père Périer et que Monseigneur de Grimaldi avait combattu. En 1771, l'évêque manceau réitéra son opposition. Il interdit les processions et exigea des théologiens et des philosophes qu'ils fussent exclus des conférences. Mais deux jours avant le sermon final, Mgr de Grimaldi finit par consentir à la mission. Ce conflit entre l'évêque et le collège laissa des séquelles dans le paysage éducatif du Haut-Maine. En 1776, les professeurs et les écoliers participèrent à deux

---

<sup>825</sup> *Ibid.* p. 8.

<sup>826</sup> *Ibid.* pp. 11-12.

jubilés, exceptionnellement la même année : celui de l'Année Sainte en mars et celui de la Mission en juin<sup>827</sup>.

Le jubilé de l'Année Sainte était un autre moment fort pour les élèves et pour les professeurs. Tous les sept ans sous l'Ancien Régime, et aujourd'hui tous les vingt-cinq ans, l'Eglise catholique romaine organise une célébration durant laquelle une indulgence plénière est accordée par le Souverain pontife sous réserve que les chrétiens organisent des temps forts de conversion, de pénitence, de pardon et de rémission des péchés. En mars 1776, au collège du Mans, cela se traduisait par deux journées de congés supplémentaires et la participation à une procession générale. « *Les écoliers entrèrent en classe toute la journée mais on leur donna congé le jeudi 28 et le samedi 30 afin qu'ils puissent assister à la messe du St Esprit et à la procession générale*<sup>828</sup> ».

### **Une vie collective et ascétique**

Un règlement de Pierre de Bérulle, réécrit en 1767 par le supérieur du Mans, Collet de Brunettières, imposa des règles de vie commune à l'intérieur de l'établissement. Les professeurs se levaient à quatre heures du matin. Pendant plus d'une heure, ils se consacraient à la méditation et à la lecture.

Ils ne pouvaient sortir de leurs chambres que lorsqu'ils étaient habillés<sup>829</sup> et devaient garder le silence durant cette dernière période de la nuit, jusqu'à sept heures. Le ministère des prêtres « *passé nos pensées et la pensée des anges, et vaudrait mieux demeurer dans le silence et dans la révérence profonde*<sup>830</sup> ». Les membres de la congrégation ne faisaient « *point la conversation tous les jeudis et vendredis au soir*<sup>831</sup> » pour rappeler, selon les Oratoriens, la séparation du Christ de la Terre. Plusieurs lieux au sein de l'établissement scolaire étaient voués à un silence permanent : le chœur de la chapelle, la sacristie, le réfectoire, la salle de conférences, les allées publiques près du dortoir. Pendant le repas, un

---

<sup>827</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 70.

<sup>828</sup> A.D. 72, *D Additif*, f° 126.

<sup>829</sup> Le règlement imposait une uniformité dans l'habit constitué d'une simple étoffe noire et d'un collet blanc. Les cheveux étaient coupés tous les mois.

<sup>830</sup> Pierre de Bérulle, « Lettre aux supérieurs de l'Oratoire de Jésus pour leur adresser de quelques points servants à leur direction », Discours de l'état et des grandeurs de Jésus, Œuvres complètes, III, sous la direction de Michel Dupuy, Paris, Cerf, 1996, p. 381.

<sup>831</sup> Archives diocésaines de la Sarthe, *Règlement de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus, établie par le cardinale de Bérulle, 1767*, p. 18.

professeur lisait à table un ouvrage « utile à la communauté<sup>832</sup> ». Les moments de conversation étaient donc assez rares, après les repas et les paroles ne devaient pas être « rustiques<sup>833</sup> ».

Avant le début des cours qui correspondaient à « la vie commune », les professeurs étaient invités à pratiquer quelques exercices corporels, pendant une demi-heure, « *si le tems le permet*<sup>834</sup> ». Le règlement ne précisa pas de quel type d'activité il s'agissait. De la marche à pied dans le « Vieux Mans » ? C'était vraisemblablement un travail manuel, ou, pendant la période vernale, un peu de jardinage<sup>835</sup>. La journée en commun s'achevait à l'office des complies, dernière prière des religieux « *après le coucher du soleil* ». L'ensemble du corps professoral jeûnait ou pratiquait l'abstinence lors des fêtes consacrées uniquement au Christ, à Marie ou aux apôtres, jours qui étaient généralement fériés pour les élèves. Les collégiens échappaient ainsi à ces temps de privation. Chaque vendredi soir, les professeurs ne mangeaient qu'un simple potage de légumes, en souvenir de la crucifixion du Christ.

### **Un notable ?**

L'Oratorien ne vivait pas isolé de la société mancelle. Les Manceaux pouvaient aisément le rencontrer vêtu de sa robe en serge noire. Il avait accès dans les familles bourgeoises et aristocratiques, chez les parents d'élèves. Sa présence était même recherchée. S'il était austère dans sa cellule et dans la vie commune de la Congrégation, il savait se plier aux exigences du monde. Il prenait part aux conversations, aux jeux et aux divertissements<sup>836</sup>. Néanmoins, avant de sortir en ville, l'Oratorien devait demander l'autorisation à son supérieur puis « *aller saluer le fils de Dieu et la sainte Vierge en leurs oratoires et faire de même au retour*<sup>837</sup> ».

Le règlement de Collet des Brunettières fait allusion à des sorties impromptues des confrères<sup>838</sup>. Mais il ne donne aucun détail sur les récalcitrants au règlement. Un professeur

---

<sup>832</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>833</sup> *Ibid.*, p. 66 : « Le premier défaut est appelé rusticité ».

<sup>834</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>835</sup> En 1762, le collège employait un jardinier.

<sup>836</sup> F. Coquet, *op. cit.*, p. 6.

<sup>837</sup> Archives diocésaines, *Règlement de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus établie par le Cardinal de Bérulle*, 1767, p. 11.

<sup>838</sup> *Ibid.*, p. 74 et suivantes.

était un notable humaniste dans la mesure où il possédait le savoir. Il était celui qui avait la connaissance des langues et de la littérature ancienne. Peut-être étaient-ils invités chez des anciens élèves du collège qui étaient heureux de renouer avec leurs enseignants ? Ce fut par exemple le cas de François Ménard de la Groye, député aux Etats généraux, qui reçut plusieurs fois à Paris le père Alhoy à sa table. « *Le père rhétoricien est ici ; je l'ai vu ce soir et je l'ai embrassé à la porte de notre assemblée*<sup>839</sup> ». Dans la deuxième partie du XVIII<sup>ème</sup> siècle, à défaut de pouvoir l'enseigner en cours, les jeunes confrères, plus sensibles à la philosophie des Lumières, propagèrent-ils ainsi les idées de Voltaire, Rousseau ou Locke chez les élites mancelles ? Dans le Pays manceau, le vocabulaire utilisé dans les cahiers de doléances étaient assez riche et bien emprunté aux mots des Lumières<sup>840</sup>. Le Mans était un centre d'influence intellectuel. Et le collège de l'Oratoire avait certainement joué un rôle important pour offrir aux « cadres » des paroisses<sup>841</sup>, aux enfants de bourgeois, le langage réformateur et les principes d'une profonde transformation politique et sociétale, mais pas forcément avec des objectifs révolutionnaires.

#### **5. 4 Un modèle social d'un Oratorien**

Nous n'avons trouvé qu'un seul inventaire après décès, celui d'un prêtre dont la fonction, lors de son décès, était pastorale. L'inventaire, « *des meubles, effets actives et passives [...] de Monsieur Julien Jacques Gautier, vivant prêtre de la Congrégation de Messieurs de l'Oratoire demeurant au dit mans [...]*<sup>842</sup> », était réalisé à partir du 29 mai 1782. Son auteur ne précisa nullement qu'il fut professeur au collège du Mans. Et pourtant, il y avait enseigné pendant trois ans la logique et la physique, entre 1761 et 1763. Mais vingt ans séparaient sa vocation éducative du recensement post-mortem de ses biens.

#### **Un professeur, devenu un curé aisé**

L'inventaire est assez long. Avait-il hérité de tous ses biens ? En tout cas, il est celui d'un homme aisé, d'un notable. Les meubles et l'argenterie furent estimés à 6485 livres. La bibliothèque personnelle du prêtre était très fournie. Ses dettes actives et passives

---

<sup>839</sup> François Ménard de la Groye, *Député du Maine aux Etats généraux, Correspondance (1789-1791)*, lettre 165, publiée et annotée par Florence Mirouse, Conseil général de la Sarthe, 1989, p. 286.

<sup>840</sup> 49 % d'après l'étude faite lors du bicentenaire de la Révolution. *Les doléances du Maine, Cahiers du collectif républicain de commémoration*, Le Mans, 1989, p. 23-24. Jean-Marie Constant, Anne Fillon, André Lévy.

<sup>841</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>842</sup> A.D. 72, 4 E 19/629 Je dois à Sylvie Granger l'existence de ce manuscrit.

montaient à 1 672 livres et 63 sols. Il habitait dans un presbytère situé dans la paroisse de Saint-Vincent. Comme Annick Pardailhé-Galabrun<sup>843</sup> avec ses inventaires parisiens, nous avons suivi les pas des conseillers du roi, notaires, en franchissant chaque pièce du presbytère où l'ancien régent avait vécu.

Nous ne donnerons pas la totalité de l'inventaire des biens mais juste ceux, représentatifs, d'un prêtre qui vivait confortablement, très attaché à l'apparence vestimentaire, faisant bonne chère et appréciant le vin et le cidre. Cet ancien professeur recevait beaucoup, comme sa fonction l'exigeait, et avait certainement au moins un domestique pour s'occuper du grand presbytère constitué de plus de six pièces principales d'habitation.

Les notaires commencèrent leur visite par la cuisine. Ils y relevèrent deux chevets avec pelle, une chambrière, deux rôtissoires, deux broches à poulets, une petite marmite avec son couvercle, trois poêles à frire, quatre casseroles en cuivre avec leurs couvercles, cinq cafetières, deux poissonnières, deux réchauds en cuivre rouge, vingt plats de caillou<sup>844</sup> et douze de faïence « *la plus grande partie étant fêlée* », trois de terre, un pot à confiture, un petit chaudron en cuivre, six cuillères et deux fourchettes en étain, huit fourchettes en fer, cinq chaises, une petite selle, une mauvaise poêle à châtaignes, une table sur quatre piliers avec tiroir dans lequel se trouvait un briquet, deux couteaux, quatre paires de ciseaux et un tire-bouchon.

Dans le salon, il fut repéré deux chevets garnis de potin argenté, six chaises et un fauteuil, une fontaine et sa cuvette en argent, deux cruches, une tapisserie d'indienne doublée de toile, un bar en buffet garni d'une table de marbre, cinquante-six assiettes en faïences ou dépareillées, deux saladiers et deux compotiers, un porte huilier en cuivre argenté, deux coquetiers, un moutardier.

Dans une salle, l'inventaire décrit deux chevets, une pendule, trois tasses à café, un sucrier, une petite table de marbre avec sa console dorée, six rideaux, un baromètre, neuf chaises, deux tables à jouer garnies d'un tapis vert, six fauteuils, une table de marbre, neuf bouteilles « d'eau de coin », quatre bouteilles d'eau de genièvre, vingt-trois bouteilles ou

---

<sup>843</sup> Annick Pardailhé-Galabrun, *La naissance de l'intime, 3000 foyers parisiens, XVII<sup>ème</sup>-XVIII<sup>ème</sup> siècles*, Collection Histoires, Paris, PUF, 1988.

<sup>844</sup> Plat pour servir une soupe paysanne.

demies bouteilles remplies de différentes liqueurs, douze tasses à café et deux sucriers, quatre morceaux de tapisseries verdure.

Dans une chambre à coucher, située juste à côté de la salle, furent trouvés trois baromètres, un petit miroir, une petite table avec un tiroir, une autre avec un tapis vert, et une troisième ovale, neuf chaises et trois fauteuils d'inégales qualités, un tabouret de commodités, cinq rideaux et huit feuilles de paravent, un secrétaire, quatre rasoirs, et un tire-bouchon, quatre tabatières, trois étuis et trois paires de lunettes. Dans un placard, étaient rangés des ustensiles de cuisine comme un saladier, deux réchauds en étain, cent sept assiettes, quatre cafetières, un plat à barbe, six seaux servant de rafraîchissoir, une bouteille à demi pleine de sirop de vin, une fiole dans laquelle restait un peu de baume de vie<sup>845</sup>.

Dans la dépense, il y avait deux marmites et deux chaudrons, un dressoir à cinq planches, quatre soupières de terre jaune, une huguenote<sup>846</sup> et un pot à pâté, une cuvette en faïence, un crochet à viande, douze bouteilles de vin de Malaga, quatre bouteilles de sirop de groseille « dont une a été entamée », trente et une bouteilles de terre remplies de cidre, deux fûts à peu près remplis de « vin gâté », un cuvier avec un tuyau en fer et une champlure, trente bouteilles et deux busses de vin blanc, une de cidre, deux-cent quarante-quatre bouteilles de vin rouge.

Dans la deuxième chambre située au-dessus du salon, il fut noté deux chevets, un mortier de marbre avec son pilon, une table avec son « ployant », quatorze fauteuils, sept chaises, un tabouret de commodités garni de son pot, deux moulins dont l'un à café et l'autre à poivre, trois pots à tabac avec leurs couvercles, deux tabatières et deux boîtes remplies de thériade, un tableau, une armoire en chêne à deux battants, six morceaux de tapisserie de siamoise flambée, un guéridon et une table de nuit.

Une troisième chambre, plus petite, se situait au-dessus de la salle. Elle comprenait un fauteuil couvert de broderie, un bois de lit à colonnes torsées et paillassé, deux matelas de laine couverts d'une toile à carreaux, une couette, trois traversins, un oreiller rempli de plumes, deux couvertures de laine blanche.

---

<sup>845</sup> Produit à base de cire d'abeille pour entretenir le cuir.

<sup>846</sup> Récipient de terre sans pieds utilisé pour faire cuire dans un fourneau.

Dans une autre petite chambre avec vue sur le jardin, qui servait d'étude pour le curé, le notaire recensait une table de bureau, un petit paquet de réglisse, une petite table à colonnes torsées avec un tiroir « dans lequel s'est trouvé un peigne, deux compas, une petite loupe, un petit panier, deux ciseaux, deux petits livres, trois petites gouges, deux serrures et plusieurs petites vrilles, deux arrosoirs en fer blanc, une grande terrine, un dressoir à six planches, sept pots à confiture, un écritoire, un plat à barbe ».

Au grenier, il fut repéré deux parapluies dont un en taffetas, deux paquets et cinq livres de poupées de chanvre, plusieurs livres de gros à filer, une tapisserie, cinq morceaux de toile servant de doublure pour la tapisserie, plusieurs pièces de toile.

Dans le second cabinet avec une cheminée, il fut inventorié cinquante draps, une aube, un lavabo, dix-huit taies d'oreiller, cent-soixante-huit serviettes, soixante-quatorze essuie-mains ou torchons, des habits et du linge d'usage, quarante-quatre chemises, trente-six coiffes, vingt-sept bonnets, quatre robes de chambre, deux redingotes, six soutanes, un manteau long d'étamine, un habit et deux vestes en drap, trois vestes de toile et trois gilets, huit culottes, soixante mouchoirs, quatre-vingt-dix-neuf paires de chaussons, quinze paires de bas et trois chapeaux, dix paires de vieux souliers, une paire de galoches.

L'argenterie précisée fut tout aussi fournie. Nous ne donnerons que trois exemples démontrant une certaine richesse apparente. Le père Gautier possédait ainsi trente couverts d'argent pesant dix-huit marcs estimés à 915 livres. La journée portait-il au poignet la montre à « boîte d'or estimée par le sieur Trésoux, horloger » à 110 livres ? Ou bien préférerait-il celle, en argent, « monnoyé » 1008 livres ?

La nomenclature après décès de cet ancien professeur, devenu curé à charge d'âmes, détonne avec le très modeste inventaire du collège du Mans effectué en 1760 par Robert-François Lemaçon de Bercé. L'institution pouvait être pauvre, pas forcément l'oratorien à charge d'un riche bénéfice. L'inventaire photographie un équilibre des acquêts sans forcément reconstituer une histoire. Nous avons suivi les notaires. Mais comme l'a constaté Annick Pardailhé-Galabrun pour ses inventaires des foyers parisiens<sup>847</sup>, les dégagements, comme escaliers, montées, couloirs, corridors, passages, ont été passés sous silence. Nous connaissons néanmoins la disposition des pièces avec l'expression : « une chambre au-

---

<sup>847</sup> Annick Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 247.

dessus du salon ». La maison presbytérale avait donc deux niveaux : au premier les espaces de vie, au second les espaces de travail et d'accueil. Néanmoins, une des petites chambres qui servaient de bureau s'ouvraient sur le jardin.

Il reflète l'intérieur des « aisés des classes populaires » pour reprendre l'expression de Daniel Roche<sup>848</sup>. L'argenterie, la vaisselle, personnelle ou du plus grand appareil<sup>849</sup>, bien présente au Mans chez le père Gautier, avait, à Paris, perdu de sa représentativité ; elle s'était maintenue chez les plus riches. Le superflu était également la caractéristique des foyers aisés dans la capitale. Peut-on imaginer que l'ancien professeur de l'Oratoire du Mans utilisa tous les équipements usuels ? A la lecture de l'inventaire, nous avons davantage l'impression d'un amoncellement et d'entassement de meubles, d'objets non du fait du peu d'espace dans le grand presbytère mais vraisemblablement au choix de garder les choses héritées par ailleurs. N'avons-nous pas trouvé dans un placard d'une des chambres des ustensiles de cuisine ?

Le père Gautier vivait donc dans un réel confort comme dans les groupes sociaux huppés<sup>850</sup> qu'avait observés Madame Fillon dans ses inventaires après décès : l'utilisation par le professeur de toiles à carreaux et laine en est un indice. Nous pouvons également comparer la vie quotidienne de l'ancien professeur avec celle des chanoines du Mans. Damien Pouillet<sup>851</sup> a repéré, dans les inventaires après décès des membres du chapitre étudiés, de nombreux meubles et surtout de nombreux objets d'usages quotidiens<sup>852</sup>. Vaisselle abondante et diversifiée, chaises et fauteuils très nombreux dans les chambres à coucher ou pièces communes témoignaient de l'importance de la réception pour l'ancien professeur, devenu curé. Comme les membres du chapitre et les professeurs du Mans, le Père Gautier appréciait davantage le vin que le cidre. Était-il raffiné, comme pouvait l'être les chanoines, par la présence de plusieurs cafetières et tabatières ? Le café était peu répandu encore au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Nous avons trouvé peu de vêtements de cérémonies, 6

---

<sup>848</sup> Daniel Roche, *Le peuple de Paris*, Fayard, Paris, 1998, p. 197.

<sup>849</sup> *Ibid.*, p. 198.

<sup>850</sup> Anne Fillon, *Fruits d'écrivoire, Société et mentalités aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles*, Laboratoire d'Histoire anthropologique du Mans, 2000, p. 121.

<sup>851</sup> Damien Pouillet, *Vivre comme un chanoine au Mans au XVIII<sup>ème</sup> siècle, Etude d'inventaires après décès des membres du chapitre cathédral*, Master 2 d'histoire moderne, sous la direction de Sylvie Granger, 2009-2010, 160 p.

<sup>852</sup> *Ibid.*, p. 50. Damien Pouillet : « On remarque d'ailleurs une fois de plus l'étonnante abondance de pièces de service de table », p. 51.

soutanes, mais davantage de « gros » et de « menu linge ». Les draps, les nappes ou bien les serviettes rangés d'un côté et les sous-vêtements de l'autre étaient abondants. Le père Gautier, comme les chanoines du Mans, utilisait beaucoup de mouchoirs, quelques vêtements et plusieurs paires de chaussures : 44 chemises, 36 coiffes, 27 bonnets, 4 robes de chambre, 2 redingotes, 1 manteau long d'étamine, 1 habit et 2 vestes en drap, 3 vestes de toile et 3 gilets, 8 culottes, 60 mouchoirs, 99 paires de chaussons, 15 paires de bas, 3 chapeaux, dix paires de vieux souliers, une paire de galoches.

La culture matérielle faisait partie intégrante de la vie du père Gautier qui vivait dans le confort et une certaine aisance mais pas dans le luxe. Dans la chaleur du foyer, il accueillait de nombreux convives : peut-être des professeurs du collège manseau situé non loin du presbytère ; plus sûrement des paroissiens afin de préparer un baptême, un mariage ou une sépulture. Dans l'inventaire après décès, nous avons constaté très peu d'objets de plaisirs ludiques avec seulement deux tables à jouer. Était-ce un jeu de trictrac que Damien Pouillet a repéré chez certains chanoines du Mans<sup>853</sup> ? N'oublions pas que le père Gautier était un oratorien. Était-il dès lors influencé par le jansénisme de Pascal qui voyait dans le divertissement un moyen pour oublier « la mort et les maladies<sup>854</sup> » ? Chez les bérulliens, on ne s'amusa pas forcément, mais on vivait correctement. Ce n'était pas incompatible avec l'esprit de l'époque.

### **Le livre, un outil éducatif et pratique**

Avant d'être un ferment intellectuel dans la culture mancelle, le livre était un objet, qui a dû être fabriqué, vendu et conservé. Au XVII<sup>ème</sup> siècle, l'imprimerie connaissait de graves difficultés<sup>855</sup>. Sous Louis XIV, l'imprimé était encore, dans les villes de Province, une denrée relativement rare. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'accroissement énorme de la diffusion du livre changea profondément la nature des bibliothèques<sup>856</sup>.

Par ses deux fonctions, celle d'ancien professeur, puis par celle d'un curé de paroisse urbaine, Julien Gautier appartenait à l'élite cultivée. Il considérait l'œuvre intellectuelle comme un objet d'étude et de réflexion. Ici, l'intellectuel n'avait pas seulement collectionné

---

<sup>853</sup> Damien Pouillet, *Ibid.*, p. 107.

<sup>854</sup> Pascal, *Pensées*, Bordas, Paris, 1949, p. 216.

<sup>855</sup> Daniel Aris, *op. cit.*, p. 378.

<sup>856</sup> Jean Quéniart, *op. cit.*, p. 826.

les livres, il les avait utilisés dans sa pratique courante d'enseignant et de pasteur de l'Église.

Le Mans fut un pôle important de l'édition. Dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, plusieurs imprimeurs se partagèrent le marché du livre dont profitèrent les professeurs de l'Oratoire. A l'ombre de la cathédrale du Mans, près du collège, René Cochen, Pierre Lasne, Denis Gaignot et Olivier Hierôme tenaient boutique<sup>857</sup>. Au XVII<sup>ème</sup> siècle, ces éditeurs conservèrent leur attrait. D'autres imprimeurs s'installèrent : Aymé Huot, en 1619, François Bodeau en 1681. François Olivier se fixa près du Pont-Perrin. Dans le quartier du Pont-Neuf, Jacques Moyré fit construire « une bonne boutique et maison ». S'installèrent également sur la place du Mans Louis Péguineau, père et ensuite fils, rejoints plus tard, en 1662, par Jacques Ysambart<sup>858</sup> et en 1684 par son frère François qui fut l'un des éditeurs attirés de l'établissement. Les presses de ce dernier servaient aux thèses de philosophie et aux affiches des actes publics. L'imprimerie mancelle ne fut pas au niveau de celles de Paris, de Lyon et de Rouen, mais elle était loin d'être négligeable. « *Les imprimeurs manceaux des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles ne brillèrent pas par des publications importantes, ils se bornèrent à imprimer des alphabets, des livres de dévotion, des factums et mémoires sur procès, les sentences de la sénéchaussée et présidial, les ordonnances de police reproduisant sur l'imprimé envoyé de Paris les édits et ordonnances du roi, et autres petits travaux*<sup>859</sup> ». Le professeur de théologie du collège manceau, Jean Leporcq, choisit l'imprimeur ordinaire du roi, François Muguet, installé à Paris, pour publier en 1682 son livre *Les sentimens de Saint Augustin sur la Grace opposez a ceux de Jansenius*. Être publié à Paris était certainement le gage d'une plus grande diffusion.

### **Fermé aux philosophes des Lumières ?**

Que lisait le Père Gautier ? Lire c'est dialoguer avec des interlocuteurs variés : dialoguer avec d'autres lecteurs ou avec des maîtres, des auteurs contemporains ou avec des voix qui se sont tues, ou encore avec soi-même<sup>860</sup>, par exemple pour préparer des cours, des sermons ou se cultiver afin de trouver des arguments aux courants spirituel et politique que l'ancien professeur défendait et corolairement qu'il attaquait. La bibliothèque, estimée à 946 livres et 87 sols par sieur Pivron, syndic et adjoint de libraire, était constituée de 698

---

<sup>857</sup> Daniel Aris, *op. cit.*, p. 381.

<sup>858</sup> Daniel Aris, *op. cit.*, p. 381.

<sup>859</sup> André Bouton, Le Maine. *Histoire économique et sociale. XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles*. Le Mans, André Bouton, 1973, pp. 270-271. Cité par Daniel Aris, p. 383.

<sup>860</sup> Daniel Aris, *op. cit.*, pp. 393-394.

volumes, plus « un lot de bouquins ». 82 % des ouvrages étaient en français, 18 % en latin. Ces derniers se limitaient à Cicéron, Virgile et Horace et une « *De imitatione Christe* », un texte de spiritualité christologique. 68 % étaient des œuvres religieuses, 32 % profanes. Enfin, plus de 15 % des auteurs appartenaient à des courants religieux tels que le jansénisme ou le richérisme ou le protestantisme.

Néanmoins l'étude quantitative a des limites. En effet, il a été parfois difficile, même avec les outils sophistiqués<sup>861</sup>, d'identifier les auteurs. 35 % de l'inventaire n'ont pas été repérés. Pour une grande majorité<sup>862</sup> des ouvrages, l'écriture du libraire est illisible.

Le contenu du rayon religion était très important. Et même si les matières sont très différentes, nous avons regroupé droit canon, théologie et morale, le nombre d'ouvrages de droit canon étant quasi-insignifiant. Peut-on considérer comme tels les cinq traités sur les commandes, les collations et les provisions de l'avocat janséniste, Jean-Jacques Pialès ? Ou *La vie des gens mariés* de Jean Girard de Villethierry ? En fait les ouvrages polémiques sur la spiritualité intéressaient davantage l'oratorien.

La rubrique « théologie, morale et dogmatique », bien que la frontière précise soit impossible à tracer<sup>863</sup>, était la plus fournie et l'empreinte janséniste y était assez sensible. On y repère bien évidemment quelques Bibles comme celles de Sacy, en 21 volumes, une « *Biblia* » dans l'édition de 1549, le *Catéchisme de Montpellier* rédigé par François-Aimé Pouget mais inspiré par l'évêque Charles-Joachim Colbert de Croissy, deux traités de Pierre Nicole, *Les lettres théologiques* du janséniste Jean-Baptiste Gautier qui n'hésita pas dans sa correspondance polémique à s'attaquer à Voltaire ou Montesquieu, la *Vérité persécutée* de Charles-François Toustain. On y trouve également deux auteurs protestants, Abbadie qui fut soutenu par Malebranche et le calviniste Jacques L'Enfant ainsi que les grands noms du jansénisme, Pascal (*Les Provinciales*), Arnauld (*Ecrits sur la grâce*), Richer, Quesnel, le cardinal de Noailles, Racine avec le poème de la *Religion*, ou cartésien comme Malebranche. Le curé Gautier possédait, de Charles de Caylus, évêque d'Auxerre, ses *Instructions pastorales* auxquelles Diderot répondit<sup>864</sup>. L'Encyclopédie ne figure pas dans la bibliothèque.

---

<sup>861</sup> Internet et le moteur de recherche Google Livres.

<sup>862</sup> Un même titre peut avoir plusieurs auteurs, jansénistes ou pas. Dès lors, il ne peut être comptabilisé.

<sup>863</sup> Jean Quéniart, *op. cit.*, p. 802.

<sup>864</sup> Raymond Trousson : « En 1752, Diderot défend contre l'instruction pastorale de Charles de Caylus, évêque d'Auxerre, le passage de son article qui commence par ses mots : « Le prince tient de ses sujets mêmes

Le père Gautier possédait quelques livres sur les polémiques du XVII<sup>ème</sup> siècle et surtout du XVIII<sup>ème</sup> siècle, mais sans trop de précision, et qui avaient touché l'Oratoire de près : ainsi l'inventaire recense plusieurs titres sur la *Constitution Unigenitus*, une *Apologie des Jugements contre le schisme* par le Port-Royaliste Claude Mey, les *Traité sur la pénitence et la communion*, très critiqués par les jésuites, de Louis-Jacques Chapt de Rastignac, évêque de Tulle et archevêque de Tours. Il détenait aussi *L'esprit de Jésus Christ sur la Fréquente communion* du jésuite Jean Pichonet, la *Morale du Nouveau Testament* d'Anne-Joseph de la Neuville, opposé à Quesnel.

La Somme de Saint-Thomas d'Aquin était bien présente ainsi que les *Conférences ecclésiastiques de Luçon et celles d'Angers* (14 volumes), jansénisantes, qui mettent l'accent sur la pratique sacramentelle et la morale<sup>865</sup>. Par ailleurs, le père Gautier accordait une place non négligeable aux droits ou aux coutumes : étaient disposés dans les rayons de sa bibliothèque 9 % des titres avec la *Coutume de Paris* de Fortin ; celle du Maine de Gilles Brodeau ; celles d'Anjou de Gabriel Dupineau et de Claude Pocquet de Livonnières, une *Ordonnance de Louis XV* paraphée. Jean Quéniart a constaté, dans les bibliothèques qu'il a analysées, que les Coutumes provinciales, dans leurs différentes éditions, étaient les ouvrages les plus fréquemment cités<sup>866</sup>.

L'ancien professeur de logique et de physique avait conservé plusieurs manuels méthodologiques : *un traité de physique expérimental*, *l'Entretien sur les Sciences* de Lamy, *La chirurgie complète* de Daniel Leclerc qui se présente sous la forme catéchétique questions/réponses, un *Cours d'architecture* d'Augustin-Charles d'Aviler, et *l'Entretien sur la métaphysique* de Malebranche, un *Abrégé de mathématiques* de Dominique-François Rivard. La section littéraire n'était pas négligeable avec la rhétorique mais peu de poésie si ce n'est les *Satires* de Juvénal<sup>867</sup>. Il possédait de nombreux ouvrages des grands orateurs du XVII<sup>ème</sup> siècle parmi lesquels ceux de Bossuet, de l'oratorien Massillon (15 volumes) et du jésuite Bourdaloue. On y trouve, les *Philippiques* de Démosthène, l'ouvrage du Grammairien

---

l'autorité qu'il a sur eux... », *Thèmes et figures du siècle des lumières : mélanges offerts à Roland Mortier*, Genève, librairie Droz, 1980, p. 138.

<sup>865</sup> Thierry Gouault, *Une réforme pastorale en Anjou au XVIII<sup>ème</sup> siècle : les conférences ecclésiastiques d'Angers*, Mémoire de maîtrise, sous la direction d'Anne Fillon et de Jean-Marie Constant, octobre 1988, p. 141

<sup>866</sup> Jean Quéniart, *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au 18<sup>ème</sup> siècle*, t. II, p. 790.

<sup>867</sup> Vraisemblablement une traduction du poète latin.

Dominique Bouhours, *Entretiens* d'Ariste et d'Eugène, des œuvres de Boileau, des *Cours de Belles-Lettres* de Charles Batteux, les *Caractères* de Jean de la Bruyère.

Julien Gautier portait un certain intérêt pour l'histoire et pour la géographie. Dans le rayon de sa bibliothèque, on remarque le *Dictionnaire universelle contenant l'histoire générale de la religion* de Charles-Louis Richard, opposé aux encyclopédistes, une histoire de Cornélius Jansen par l'oratorien Thomassin, *l'Histoire de la décadence de l'Empire grec* par Laonicos Chalcondyle, *l'Histoire universelle* de Bossuet, *l'Histoire ecclésiastique* (22 volumes) de Fleury, *La Henriade* de Voltaire, la *Géographie universelle* du jésuite Claude Buffier, le *Spectacle de la nature* de Noël-Antoine Pluche, un *Voyage du Levant du botaniste* Joseph-Pitton de Tournefort, le *Testament* du marquis de Louvois qui sauva la Congrégation d'une disparition certaine mais qui fut à la pointe de la lutte contre le protestantisme et les *Mémoires* de Mademoiselle de Montpensier, petite fille d'Henri IV.

### **La conscience des limites de l'entreprise**

Quel bilan faut-il tirer de cet essai d'analyse globale d'un unique inventaire d'une bibliothèque d'un ancien professeur de philosophie devenu curé à charge d'âmes ? Le classement choisi n'est pas forcément des plus pertinents : fallait-il regrouper dans une même section d'ouvrages religieux le droit canonique, la morale, théologie alors que chaque catégorie méritait une analyse particulière et davantage rigoureuse ? Ces réserves faites, nous pouvons néanmoins dresser un portrait « intellectuel » du professeur.

La bibliothèque était conforme à un Oratorien cartésien et janséniste. Julien Gautier était très sensibilisé aux querelles spirituelles de l'époque. Il y a de fortes chances pour que son enseignement ait été imprégné de jansénisme dans son ancien établissement. Les livres polémiques étaient bien présents. Cela s'explique par l'ampleur des luttes en cours et que Jean Quéniart avait constatée dans de nombreuses bibliothèques<sup>868</sup>. Les ouvrages traitant les affaires de l'Oratoire y avaient légitimement leur place : le jansénisme et Port-Royal, la controverse de la Bulle *Unigenitus*, le Formulaire, le Quiétisme, le Jésuitisme. Autant d'actualités qui avaient influé, au fil des années et de manière directe, sur l'Oratoire et

---

<sup>868</sup> Jean Quéniart, *op. cit.* p. 803.

jusque sur les plus humbles de ses membres<sup>869</sup>. Ainsi, la morale et la piété tenaient une bonne place dans sa lecture quotidienne, alors que la philosophie et la théologie étaient moins présentes, comme à Effiat, où le contenu de la section « Théologie et philosophie » était assez affligeant<sup>870</sup>.

Bien que non juriste, les coutumes locales du Maine, de l'Anjou et de Paris trouvaient une place assez conséquente dans les rayons de sa bibliothèque. Ces ouvrages reflétaient-elles, de façon indirecte, son intérêt pour la tradition et une forme d'opposition au pouvoir central ? Le père Gautier était un prêtre bénéficié qui devait gérer les affaires temporelles de la cure. Des connaissances en droit ne devaient pas lui être superflues.

A ce moment de la réflexion, il est nécessaire de s'intéresser à ce que nous n'avons pas trouvé dans l'inventaire : aucune trace des dangers de l'Encyclopédisme ! Voltaire n'était présent que par un de ses quatre ouvrages historiques, *La Henriade*. Cette œuvre où il est surtout question d'un prince libéral, Henri IV, a connu un véritable succès littéraire<sup>871</sup>. Le seul auteur inventorié pouvant éventuellement s'en apparenter, bien qu'il ne soit pas de la période, fut Pierre Bayle dont le *Dictionnaire historique et critique* a préfiguré l'œuvre de Diderot et d'Alembert. Pas de Jean-Jacques Rousseau, de Montesquieu, de Diderot donc ! Si nous ne trouvons pas les écrits des philosophes des Lumières, furent absents également les ouvrages antiphilosophiques, comme ceux de Nicolas Bergier<sup>872</sup> : pas de *Certitude des preuves du christianisme*, ou d'*Apologie de la religion chrétienne* et l'*Examen du matérialisme*, tous deux dirigés contre les principes matérialistes d'Holbach ; pas non plus ses 12 volumes du *Traité historique et dogmatique de la vraie religion*.

Le professeur Gautier avait bien un esprit ouvert, mais pas cette ouverture d'esprit telle que la comprend un dix-huitiémiste ; c'est-à-dire la pensée radicale chère aux philosophes, l'ouverture à des horizons qui correspondaient de près ou de loin à un reniement des valeurs chrétiennes<sup>873</sup>. Les prêtres oratoriens refusaient de s'attaquer aux principes mêmes de leur spiritualité. Ils fermaient ainsi les yeux sur leurs plus redoutables

---

<sup>869</sup> John Renwick, « Les bibliothèques des collèges de Pézenas et de Rennes », *Le Collège de Riom et l'enseignement oratorien en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, textes réunis et rassemblés par Jean Ehrard, Paris, CNRS, 1991, p. 109.

<sup>870</sup> Lucette Perole, *La bibliothèque du collège oratorien d'Effiat*, *ibid.*, p. 95.

<sup>871</sup> Jean Quéniart, *op. cit.*, p. 824.

<sup>872</sup> Nicolas Bergier, *Le Déisme réfuté par lui-même ou Examen, en forme de lettres, dans principes d'incrédulité répandus dans les divers Ouvrages de M. Rousseau*, Paris, 1763.

opposants.

La sensibilité de la bibliothèque de Julien Gautier se rapprocha de très près de celle des œuvres que les professeurs offraient à leurs élèves lors de la distribution des prix. A la fin de leur année scolaire, les collégiens recevaient de nombreux ouvrages de piété, les sermons et oraisons funèbres de Bossuet, de Fléchier, de Mascaron qui enseigna une année la rhétorique au collège à vingt ans, de l'oratorien Massillon, les œuvres morales du janséniste Nicole, celles de l'abbé Fleury, de Boileau, les *Caractères* de la Bruyère, des œuvres d'histoire, notamment en 1766, un *Charles XII*, qui devait être celui de Voltaire, les poèmes de J.-B. Rousseau. Dans cette distribution, les élèves les plus méritants recevaient également le *catéchisme de Montpellier* offert régulièrement et *la Bible* de Sacy. Contrairement à notre professeur qui les possédait, les sermons du Jésuite Bourdaloue ne figuraient pas dans les récompenses. Et, autre point commun avec la bibliothèque du père Gautier, les élèves ne reçurent fort logiquement jamais les œuvres des encyclopédistes et philosophes des Lumières.

Plus d'un siècle plus tôt, en février 1660, la bibliothèque de Jean Portier, curé de Saint-Hilaire du Mans, ancien régent du collège de Saint-Benoît, était constituée de cent soixante-deux volumes. Daniel Aris qui a lu l'inventaire, réalisé onze jours avant le décès du professeur, n'a pu en apprécier la composition car aucun titre n'était précisé.

### **L'ancien professeur de rhétorique Mascaron : un testament épiscopal**

Le testament<sup>874</sup> du Père Mascaron qui ne passa qu'une année au Mans, comme professeur de rhétorique et de théologie, en 1657, est révélateur, au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle, de cette simplicité spirituelle et temporelle exemplaire pour un oratorien appelé à une responsabilité épiscopale dans le diocèse de Tulle d'abord puis, jusqu'à sa mort en 1703, dans le diocèse d'Agen : « [...], j'ai toujours vécu et que je veux vivre et mourir dans la foy et dans la communion de la Sainte Eglise Catholique, apostolique et Romaine, hors de laquelle il n'y a point de salut<sup>875</sup> ».

---

<sup>873</sup> John Renwick, *op. cit.*, p. 110.

<sup>874</sup> Archives du diocèse du Mans, *copie exacte du testament de Monseigneur Jules Mascaron, évêque et comte d'Agen, écrit de sa main, le 30 novembre 1703.*

<sup>875</sup> *Ibid.* p. 2.

L'évêque céda à son jardinier, Jean Guillement, 150 livres ; à ses successeurs, des tableaux, les registres, mémoires pour le fonctionnement du diocèse. C'est le chanoine Laurent qui hérita de son portrait, de ses sermons, de ses recueils, de ses abrégés et de l'ensemble de ses écrits. L'ancien professeur de Bernard Lamy déclarait : « *je n'ay pas fait de grandes réserves d'argent, et que l'on ne soit pas d'être surpris si l'on n'en trouve pas beaucoup dans mes cassettes. Par la grâce de mon Dieu, je n'ai jamais eu l'inclination de thésauriser*<sup>876</sup> ». Il institua héritiers pour deux tiers de ses biens les pauvres et les malades de l'hôpital général de la manufacture, et pour un tiers ceux de l'hôpital Saint-Jacques de son diocèse<sup>877</sup>.

La simplicité de l'évêque Mascaron est à relier avec celle du supérieur du collège du Mans, Jean-Baptiste Gault qui, tel un janséniste de Port-Royal, renonça à la vie matérielle. Mais, au moment de son décès, le Mans était bien loin pour Monseigneur Mascaron.

---

<sup>876</sup> *Ibid.* p. 2.

<sup>877</sup> *Ibid.* p. 5.

## Chapitre 6

### Les matières enseignées au collège

Dès la fondation de l'Oratoire, le pape Paul V insista pour élargir la mission initiale, « l'institution des Prêtres », à l'éducation des jeunes garçons en général. Afin d'aider les régents dans cette tâche suivant l'esprit libéral oratorien, des plans d'éducation furent composés, complétant les règlements suivis de l'Université ou des séminaires<sup>878</sup>. Ce fut bien avant le milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle que se fixèrent dans leurs grandes lignes le contenu et les méthodes d'enseignement, codifiés en quelques traités fondamentaux. Le plus célèbre, le *Ratio Studiorum* jésuite a rassemblé dès la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle l'expérience collective des pédagogues de la Compagnie<sup>879</sup>.

#### 6.1 Des sources principalement imprimées

Lorsque les professeurs prirent possession de l'établissement en 1625<sup>880</sup>, ils n'avaient pas vraiment de « règles pour les études ». Avant 1611, les futurs enseignants de l'Oratoire avaient été essentiellement formés chez les Jésuites comme le quatrième supérieur, Jean-Baptiste Gault, qui suivit un cursus au collège ignacien de Lyon<sup>881</sup>.

#### Un *Ratio Studiorum* modeste

Lors de l'Assemblée générale de la Congrégation en 1634, trois ans avant que Jean Duvergier de Hauranne n'envoya quelques élèves à Port-Royal des Champs<sup>882</sup>, le Père Condren proposa un *Ratio Studiorum* bien plus modeste que celui des Jésuites. En 1645, l'Oratoire de France imposa à tous ses collèges leur règlement des études que le père Morin avait auparavant repris. Son *Ratio studiorum*<sup>883</sup> est aujourd'hui perdu<sup>884</sup>. Les plans d'études

---

<sup>878</sup> Agnès Cornevin, « Le Ratio studiorum du Père Houdigant, témoignage de l'enseignement oratorien des humanités, III Enseignement sous la présidence de John Renwick », *Le Collège de Riom et l'enseignement oratorien en France au XVIII<sup>ème</sup> siècle, textes réunis et présentés par Jean Ehrard*, Oxford, CNRS Editions, Voltaire Foundation, 1993, p. 133.

<sup>879</sup> François Lebrun, Marc Venard et Jean Quéniart, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*, tome II. 1480-1789, Paris, Perrin, 1981, p. 513.

<sup>880</sup> Jacky Bouvet, Jacques Chaussumier, Jean-Pierre Delaperelle, *Du collège de l'Oratoire au lycée Montesquieu, 400 ans d'enseignement au Mans*, Le Mans, 2003, p. 12.

<sup>881</sup> *Dictionnaire de Port-Royal*, Paris, Honoré Champion, 2004, p. 441.

<sup>882</sup> Frédéric Delforge, *Les petites écoles de Port-Royal, 1637-1660*, Paris, Cerf, 1985, p. 11.

<sup>883</sup> *Ratio studiorum a magistris et professoribus Congregationis Domini Jesu observanda, Programme des études que doivent observer les maîtres et professeurs de la Congrégation de Notre Seigneur Jésus*.

<sup>884</sup> Gilbert Caffin, *Grandes figures de l'Oratoire, Bérulle, Simon, Malebranche, Lamy, Gratry, Laberthonnière, en sympathie avec leur temps*, Paris, Cerf, 2013, p. 89.

développaient souvent cette idée que les enfants n'étaient pas des adultes et qu'il convenait de s'adapter à eux<sup>885</sup>. Le Père Morin souhaitait introduire dans tous les collèges la manière d'enseigner qui était en usage à Juilly. Le « collège-séminaire du Mans eut désormais son système d'études ainsi défini » vers 1650<sup>886</sup> : « *non seulement [...] on [y] enseignait, comme il convenait [...] le latin, le grec, la théologie et la philosophie, mais encore [...] une part très grande y est faite à l'étude du français, à l'enseignement de l'histoire et des sciences. Les pensionnaires y recevaient même, outre le bénéfice de l'instruction qui se donnait à tous, deux fois par semaine des leçons complémentaires d'histoire, de blason, de géographie et d'arithmétique ; les jours de congé étaient particulièrement destinés à cette sorte d'exercices*<sup>887</sup> ».

Hélas, il nous manque une source essentielle à notre étude : les cahiers des élèves. Ils ont bien évidemment existé puisque les professeurs dictaient leurs cours aux collégiens qui les prenaient en notes. Henri Chardon les avait possédés : « *aux registres des élèves, il faut joindre les collections des cahiers des élèves de l'Oratoire. Je ne sais s'il en existe une autre que la mienne. Elle va depuis 1650 jusqu'à la fin du collège*<sup>888</sup> ». Ces cahiers que l'érudit de Mamers avait dans sa bibliothèque sont aujourd'hui introuvables<sup>889</sup>. Ils auraient été une source extraordinaire pour apprécier l'évolution de la pédagogie oratorienne durant ces deux siècles. Et pour constater que les enseignants de l'Oratoire appliquèrent librement les pédagogues innovateurs comme Lamy, Fleury, Rollin, Dumarsais ou surtout le père Charles-François Houbigant dont *le Traité des études*, écrit vers 1720 et légèrement remanié en 1736, circula dans les collèges de la Congrégation<sup>890</sup>.

---

<sup>885</sup> Jean de Viguerie, *Une œuvre d'éducation sous l'Ancien Régime, Les Pères de la Doctrine chrétienne en France et en Italie, 1592-1792*, Paris-Sorbonne, 1976, p. 497.

<sup>886</sup> A. Reeb, *op. cit.*, p. 130 ; Daniel Aris, *op. cit.*, p. 336.

<sup>887</sup> *Ibid.*, p. 130-131 et p. 336.

<sup>888</sup> Henri Chardon, *Nouveaux documents sur les comédiens de campagne : la vie de Molière et le théâtre de collège dans le Maine*, tome 2, Paris, 1905, p. 142.

<sup>889</sup> Henri Chardon, ancien élève du lycée Montesquieu, membre de la Société d'Agriculture du Maine, était un avocat, un homme politique sarthois. Il écrivit de nombreux ouvrages sur l'histoire du département. Il eut accès aux archives du lycée avant qu'une partie d'entre-elles ne soit offerte aux Archives départementales en 1925. Il décéda en décembre 1906 sans avoir esquissé le moindre article sur ces « fameux » cahiers.

<sup>890</sup> Agnès Cornevin, *op. cit.*, p. 133.

## Une bibliothèque dispersée

Pour le XVIII<sup>ème</sup> siècle, nous nous appuyons sur les exercices et les thèses soutenues par les élèves et annoncées par les affiches. Une autre source, plus limitée, s'est présentée dans nos recherches : les livres qui étaient offerts aux collégiens lors des remises de prix. Nous disposons également d'un recensement des quelques ouvrages conservés de l'ancienne bibliothèque de l'Oratoire. A la liquidation de la Maison de l'Oratoire du Mans, en 1792, l'inventaire se contenta d'en indiquer le nombre. Ce qui laisse entendre que, au moment de la Révolution française, le catalogue n'était plus au Mans. Les administrateurs du Directoire du District du Mans, René Morin et Louis Bourdet, malgré les recommandations de l'article 11 de la dix-septième séance du 12 décembre 1791 du Comité d'Instruction publique<sup>891</sup>, n'avaient pas pris le temps d'inventorier l'une des plus grandes bibliothèques<sup>892</sup> du Haut-Maine. N'était-il pas trop simple de s'improviser ainsi bibliothécaire ? « *Avons passé ensuite dans la bibliothèque consistante en sept mille quatre cents ouvrages et quelques volumes ainsi que nous a déclaré (...) Nous a ajouté qu'il y avait à peu près deux cents volumes dans la bibliothèque située au lieu de Grammont*<sup>893</sup> ».

Que sont devenus les livres de la riche bibliothèque de l'Oratoire ? En 1791, le projet d'André-Pierre Ledru<sup>894</sup> était, dans un premier temps, après les avoir triés, de regrouper, dans l'abbaye de Saint-Vincent, un tiers des quatre-vingt mille volumes que comprenaient toutes les communautés religieuses de la ville du Mans<sup>895</sup>. La bibliothèque<sup>896</sup> du collège

---

<sup>891</sup> J. Ayoub et M. Gremon, *Edition nouvelle présentée, mise à jour et augmentée des Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de l'Assemblée législative, publiés et annotés par J. Guillaume, 1<sup>er</sup> novembre 1791-6 août 1792*. Fascicule 1, séances, annexes, appendices. II, Paris, Harmattan, 1997, p. 38.

<sup>892</sup> La bibliothèque de l'Oratoire comprenait vraisemblablement 10% des ouvrages de l'ensemble des communautés religieuses de la ville.

<sup>893</sup> A.D. 72 L. 359, *Inventaire maison de l'Oratoire du Mans*, p. 4 et 5.

<sup>894</sup> André-Pierre Ledru, *Essais sur l'établissement d'une bibliothèque publique dans la ville du Mans*, Le Mans, Pivron, 1791, Médiathèque Aragon du Mans, Maine 4°942-943.

<sup>895</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>896</sup> Il n'est pas simple de connaître le parcours de la bibliothèque de l'Oratoire du Mans pendant la Révolution française. Le décret des 2 et 4 novembre 1789 mit à la « disposition de la Nation » les biens du clergé. Cette mesure avait surtout pour objectif de mettre la main sur les immenses propriétés foncières et immobilières du clergé. Elle ne concernait pas nécessairement les bibliothèques des Congrégations qui se retrouvaient néanmoins à la charge des nouvelles autorités. Le 14 novembre 1789, un nouveau décret enjoignit aux chapitres, aux monastères de déposer aux greffes des sièges royaux ou des municipalités les catalogues des livres et manuscrits de leurs bibliothèques et archives. Cette décision ne fut jamais suivie d'effets. Les collèges congrégationnistes de villes entraient-ils dans le champ d'application du dernier décret ? Un livre est toujours utile dans un établissement scolaire.

oratorien du Mans n'existe plus, mis à part les trois cent soixante-dix volumes<sup>897</sup> environ (5 % des 7 400 volumes) qui se trouvent dans les fonds anciens du lycée Montesquieu<sup>898</sup> et de la Médiathèque du Mans. Mais nous sommes loin du compte !

Les historiens, spécialistes de l'histoire de l'éducation, admettent que les enseignants de l'Oratoire de France étaient assez novateurs pour transmettre les connaissances. « *Les Oratoriens donnaient à une clientèle accrue un enseignement justement apprécié*<sup>899</sup> ». Les Jésuites, eux-mêmes, « *ne leur pardonnaient pas leurs succès en matière d'enseignement : mais surtout ils ne leur pardonnaient pas de ressembler si peu aux Jésuites*<sup>900</sup> ». Paul Bouchy<sup>901</sup>, proviseur du lycée Montesquieu entre les deux Guerres mondiales, s'est montré très enthousiaste à l'égard de la « pédagogie oratorienne ». Pour l'ancien proviseur mançais, la pédagogie de l'Oratoire a vraisemblablement influencé celle de Port-Royal : « *leur enseignement avait une incontestable originalité et leurs disciplines, d'inspiration libérale, évoluaient avec le mouvement des idées. En cela, ils se distinguaient des Jésuites, plus traditionnalistes et conservateurs, et se rapprochaient des Jansénistes dont les Petites Ecoles*<sup>902</sup>, qui ont fait grand bruit, ont peut-être profité de la pédagogie oratorienne<sup>903</sup> ». Mais ce qui fut révolutionnaire fut l'introduction de la langue vernaculaire pour l'apprentissage, par les élèves, des connaissances : les humanités enseignées en français ! Selon Paul Bouchy, « *ce qui la caractérise, c'est la place qu'elle a donnée à l'enseignement du français et en français, à celui de l'histoire, des sciences abstraites et d'observation*<sup>904</sup> ». Les professeurs de l'Oratoire avaient également révolutionné la méthodologie et un mode de pensée philosophique en abandonnant Aristote au profit de

---

Dans le département de Paris, les inventaires de bibliothèques ont généralement été effectués par des membres des commissions *ad hoc*.

<sup>897</sup> Pour les XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, période qui nous intéresse. Le catalogue du lycée Montesquieu est plus riche pour le XIX<sup>ème</sup> siècle.

<sup>898</sup> Il faut signaler le remarquable travail d'archiviste de Monsieur Vivet, secrétaire de l'association des Anciens Elèves du lycée Montesquieu.

<sup>899</sup> Paul Bouchy, *Le Lycée du Mans*, Etude publiée par les soins de l'Association Amicale des Anciens élèves, Le Mans, 1922, p. 8.

<sup>900</sup> G. Compayré, *Histoire des Doctrines de l'éducation en France*, 2 in-8, Paris, Hachette, 1879, tome 1, p. 213.

<sup>901</sup> Mais comme de nombreux érudits de cette période, Paul Bouchy n'indique pas l'origine de ces réflexions. Certaines sources citées, les sommiers des recettes, ont disparu.

<sup>902</sup> La chronologie est importante. En 1624, les Petites Ecoles de Port-Royal n'existent pas encore. Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, s'est rendu en juin 1637 à l'abbaye de Port-Royal des Champs pour voir s'il est possible d'installer quelques enfants dont il songe à diriger l'éducation. Frédéric Delforge, *Les Petites écoles de Port-Royal, 1637-1660*, Paris, Paris, 1985, p. 17.

<sup>903</sup> Paul Bouchy, *op. cit.*, p. 8.

Descartes et à sa suite Newton non sans quelques difficultés avec l'autorité royale à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle : « *d'autre part, en philosophie, elle a d'abord renoncé aux errements scolastiques et sacrifié Aristote à Descartes au XVI<sup>ème</sup> siècle et même à Newton au XVIII<sup>ème</sup> siècle ; leur pensée philosophique paraissait si hardie que l'autorité dut à plusieurs reprises intervenir pour ramener les maîtres à une orthodoxie prudente*<sup>905</sup> ». Les enseignants proposaient deux autres innovations dans les programmes de l'établissement : la musique et le dessin. Il était d'usage, dans la congrégation de l'Oratoire, de célébrer par une chanson une distribution des prix<sup>906</sup>. « *Enfin, la musique et le dessin étaient chez eux en honneur ainsi qu'en témoignent les sommiers des recettes qui ont conservé la trace de paiement d'instruments de musiques, de multiples leçons particulières dans ces arts d'agrément, qui le disputaient aux armes et à la danse*<sup>907</sup> ». Michel Boyer, ancien élève du collège de l'Oratoire de Tours et organiste raconte la passion du professeur de rhétorique, le père Alhoy, pour le chant<sup>908</sup>.

Francis Delbeke estime que l'Oratoire était peut être la meilleure institution d'enseignement au XVIII<sup>ème</sup> siècle<sup>909</sup>. Pour la toute première période de l'Oratoire du Mans, nous disposons de très peu de sources : le registre actuel de la bibliothèque. Le XVIII<sup>ème</sup> siècle est plus riche, sans être exhaustif pour autant. Nos sources sont constituées de quelques exercices académiques sur des thèmes et des matières très variés que les élèves présentaient dans la « Salle du collège-Séminaire » ou dans la salle des Actes. Ils furent souvent imprimés chez Jacques Ysambart, « imprimeur du collège et de la ville ». Nous disposons également de quelques thèses de philosophie, toutes soutenues en latin<sup>910</sup>.

---

<sup>904</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>905</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>906</sup> Michel Boyer, *Notice biographique musicale et littéraire sur François Marc, ancien maître de chapelle de la cathédrale du Mans*, Le Mans, Monnoyer, 1852, p. 40.

<sup>907</sup> Paul Bouchy, *op. cit.*, p. 7.

<sup>908</sup> Michel Boyer publia un couplet, chanté à l'Oratoire du Mans, le 27 avril 1789. Les paroles étaient du père Alhoy, la musique de François Marc. Il s'agit vraisemblablement d'une petite composition à la gloire de Louis XVI. « *Sommes-nous au sacré vallon ? Sommes-nous aux champs de Bellone ? Est-ce Mars ou d'Apollon que nous recevons la couronne ? Ils cueillent le laurier tous deux ; à ses enfants chacun le donne : ici, par un échange heureux, c'est Mars qui, pour nous, le moissonne* ». Michel Boyer, *op. cit.*, p. 41.

<sup>909</sup> F. Delbeke, *L'action politique et sociale des avocats au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Société anonyme du Recueil Sirey et Louvain, Librairie universitaire, 1927, p. 26.

## 6.2 Le devoir d'éduquer

L'ensemble de ces documents permet une analyse précise pour le XVIII<sup>ème</sup>, d'autant plus que ce Siècle des Lumières fut une période durant laquelle les Oratoriens ou d'anciens élèves de l'Oratoire participèrent aux réflexions sur la pédagogie, tel César Chesneau Dumarsais dont la méthode pour enseigner le latin et le grec fut adoptée par les Oratoriens du Mans.

### Une éducation utile

Selon Ferdinand Buisson, 161 livres sur l'éducation furent publiés entre 1760 et 1789 contre 51 seulement entre 1715 et 1759. Un grand nombre d'ouvrages réclamaient que le dispositif d'enseignement soit dirigé par l'Etat lui-même. Les plans d'études pour la jeunesse prolifèrent sous les titres significatifs de « plan d'éducation publique » ou « plan d'éducation nationale »<sup>911</sup>. Nous possédons une harangue qui fut prononcée lors d'exercices d'élèves au Mans le 12 août 1752, dix ans avant l'essai de Rousseau sur l'éducation : « *Discours sur la nécessité de l'éducation, sur les belles lettres, la poésie, la géographie, la chronologie, prononcé aux exercices de l'Oratoire le 12 août 1752*<sup>912</sup> ». Pouvons-nous attribuer ce discours au supérieur Joachim Leguicheux<sup>913</sup> ? Rien ne l'indique sur le manuscrit. Son auteur précisa dans un premier temps les objectifs primordiaux de l'éducation. « *La perfection d'un état est l'ouvrage de l'éducation, c'est elle qui règle le cœur, qui forme l'esprit et qui mène à l'amour de la vertu. Et que l'on fait peu d'attention à cette vérité constante qui fait la félicité de l'homme, et qui sait le rendre heureux*<sup>914</sup> ». L'influence du Père Morin est évidente ici. En 1645, dans son *Ratio Studiorum* des collèges oratoriens, le pédagogue écrivait : « *l'unique but de l'éducation doit être de chercher l'utilité pour la jeunesse et ce qui peut contribuer à son véritable bonheur*<sup>915</sup> ». Jean-Jacques Rousseau, chez l'Oratorien, puisera ses principes éducatifs pour écrire son célèbre essai sur l'éducation, *l'Emile ou De*

---

<sup>910</sup> Nous n'avons pas étudié ces thèses, ne maîtrisant absolument pas le latin classique et théologique du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

<sup>911</sup> Claude Lelièvre, *Histoire des Institutions scolaires (1789-1989)*, Paris, Nathan, Pédagogie, 2008, p. 8.

<sup>912</sup> Le document est consultable aux Archives Départementales de la Sarthe. Le manuscrit original comportait 73 pages.

<sup>913</sup> Les huit confrères enseignants en cette fin d'année scolaire de 1752 : Lazare Trattebas, Joseph-Jean Frin, François Orry, François Maugin, Jean-Ludovic Duperrier, E.H. Deschesnes, Jean-Antoine, Lassere, Philippe Barbaroux.

<sup>914</sup> *Discours sur la nécessité de l'éducation, sur les belles lettres, la poésie, la géographie, la chronologie, prononcé aux exercices de l'Oratoire le 12 août 1752*, p. 1.

<sup>915</sup> Gilbert Caffin, *op. cit.*, p. 104.

*l'éducation*, en 1762. En effet, selon le père Morin « *les hommes ne sont que comme on les a formés dans les premiers tems de leur age ; une terre ne peût estre féconde sans les soins de la culture ; sa moisson sera defuctueuse<sup>916</sup> si elle n'a pas reçu des semances pures et choisies, une jeune plante se plie, se courbe en naissant, la faiblesse demande des supports contre les tempestes, jusqu'au tems de la force pour ne les plus craindre, et porter avec abondance des fruits agréables et utiles<sup>917</sup> ».* Rousseau écrivit : « *Nous naissons faibles, nous avons besoin de forces ; nous naissons dépourvu de tout, nous avons besoin d'assistance ; nous naissons stupides, nous avons besoin de jugement. Tout ce que nous n'avons pas à notre naissance et dont nous avons besoin étant grands nous est donné par l'éducation<sup>918</sup> ».*

Les Oratoriens se montrèrent intransigeants sur ce devoir utile d'éduquer. Ils ne parlaient même plus d'instruire : « *La nécessité de l'éducation, le refus de ce premier devoir est inhumain et la négligence criminelle<sup>919</sup>* ». Au XVII<sup>ème</sup> siècle, le ministre Colbert avait offert aux Oratoriens des arguments qu'ils allaient, en partie, reprendre à leur compte. En effet, le contrôleur général des finances dressa un tableau peu réjouissant des établissements secondaires : « *La manière dont on instruit la jeunesse dans les collèges laisse beaucoup à désirer, les écoliers y apprennent tout au plus un peu de latin, mais ils ignorent la géographie, l'histoire, et la plupart des sciences qui servent dans le commerce de la vie<sup>920</sup> ».* Un siècle plus tard, l'Eglise plus gallicane que jamais s'en inquiétait toujours : les assemblées générales du clergé de 1765, 1772, 1775 demandèrent au roi très chrétien de « *rendre aux évêques la principale inspection de la jeunesse* »<sup>921</sup>.

Ce fut un parlementaire breton, Louis-René de Caradec de la Chalotais, procureur général du Parlement de Rennes, qui s'était trouvé à l'avant-garde du combat pour l'instauration d'un Etat-Enseignant en publiant en mars 1763 le premier plan « d'éducation nationale »<sup>922</sup>. Les programmes du nouveau Collège communal, en octobre 1792, étaient fortement inspirés par des méthodes initiées au Mans. Si, pour reprendre l'expression de Paul Bouchy, « *la puissance et la beauté de l'effort de la Révolution pour doter le pays d'un*

---

<sup>916</sup> Sic.

<sup>917</sup> *Discours sur...*, *op. cit.*, p. 1.

<sup>918</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Emile ou de l'Education*, Livre 1, Paris, éditions Garnier, 1951, p. 7.

<sup>919</sup> *Discours sur...* p. 1

<sup>920</sup> Cité par Jacques Maillard. Y. Poutet, *le XVII<sup>ème</sup> siècle et les origines lasaliennes*, tome 1, p. 161.

<sup>921</sup> Claude Lelièvre, *op. cit.*, p. 8.

<sup>922</sup> *Ibid.*, p. 9.

*enseignement qui répondît aux besoins du peuple fut admirable et original*<sup>923</sup>», il n'en demeure pas moins que la ville du Mans dut s'appuyer sur les seuls confrères oratoriens, laïcs, qui avaient montré leur attachement aux principes de la Révolution. A la fin de l'Ancien Régime, le confrère oratorien J.F. Adry, en bibliothécaire et archiviste de la Congrégation, écrivit en synthèse des textes inspirés de Bernard Lamy pour les collègues : « *conduire l'étude pour rendre les jeunes esprits propres à servir l'Eglise et l'Etat, leur donner ce qu'il faut pour former le goût, l'esprit et le cœur*<sup>924</sup> ».

Il fournit la documentation nécessaire à l'ex-oratorien Daunou, qui rédigea la première loi de la République votée par la Convention en vendémiaire an II<sup>925</sup>. Dans le Haut-Maine, puis dans la Sarthe, comme en France, les Oratoriens furent impliqués dans la politique d'instruction nationale.

### **6.3 La rhétorique**

Les archives du diocèse du Mans<sup>926</sup> conservent trois cours de rhétorique donnés par les professeurs Nicolas-Marcel Corbin de l'Aiglerie en 1761, Cailloux<sup>927</sup>, en 1769 et Donnat en 1774<sup>928</sup>. Dans cette deuxième moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les cours étaient professés en français. Notre analyse s'appuiera également sur un long exercice assez répandu dans les classes d'humanités : l'apologue.

#### **L'art de bien parler**

Selon Michel Meyer, pour beaucoup, et depuis ses origines, la rhétorique a mauvaise presse. On la voit comme « science du confus ». Son terreau est l'incertain et le vague, le douteux et le conflictuel<sup>929</sup>. L'historien range les différentes définitions de la rhétorique en trois grandes catégories : la rhétorique était une manipulation de l'auditoire selon Platon ; la rhétorique était l'art de bien parler selon Quintilien et enfin la rhétorique était l'exposé d'arguments ou de discours qui devaient ou qui visaient à persuader selon Aristote<sup>930</sup>. Cette

---

<sup>923</sup> Paul Bouchy, *Le lycée du Mans*, Etude publiée par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves, Le Mans, 1929, p. 14.

<sup>924</sup> Gilbert Caffin, *op. cit.*, p. 104.

<sup>925</sup> *Ibid.*, p. 104.

<sup>926</sup> Archives diocésaines de la Sarthe, collection Lochet.

<sup>927</sup> Il s'agit du cahier de Denis Esnault.

<sup>928</sup> Il s'agit du cahier de l'élève Louis Grignon.

<sup>929</sup> Michel Meyer, *La rhétorique*, Paris, Collection Que sais-je ? P.U.F., 2004, p. 3.

<sup>930</sup> *Ibid.*, p. 3.

dernière définition fut le principe récurrent des Oratoriens. Or, même si la rhétorique fut une technique aride au service de la manipulation, elle était nécessaire et inévitable, parce que liée au fonctionnement même du langage<sup>931</sup>.

Les trois cours que nous avons consultés présentaient un trait commun : ils étaient clairs et bien structurés. En 1758, le père Corbin proposait à ses vingt-neuf élèves des études sous la forme d'exercices. Le premier d'entre-eux portait sur « *des questions générales de rhétorique et sur l'élocution* ». Dans la seconde partie, l'élève devait s'exercer sur « *l'harmonie oratoire* ». Les exercices suivants étaient sur « *les figures de rhétorique, la composition ou des parties du discours oratoire, sur l'éloquence du barreau, sur l'éloquence de la chaire, sur l'éloquence académique et sur la recherche des moyens de persuader*<sup>932</sup> ».

En 1769, le confrère Daniel Cailloux, face à cinquante-quatre élèves, divisa son propos en livres, chapitres et en articles :

1° livre I, de *l'Invention* ;

2° livre II, de la *Disposition* ;

3° livre III, de la *Déclamation*.

En 1774, le professeur Donnat proposa à ses vingt-sept élèves, ses réflexions en quatre études sans y donner de titre. Mais tous les trois adoptèrent un plan proche des professeurs du XVII<sup>ème</sup> siècle : *Invention, Disposition, Elocution*. Le père Corbin, lui, se montrait plus précis et plus rigoureux dans ses démonstrations. Tous les trois puisèrent leurs cours chez les auteurs anciens, comme Quintilien, Démosthène, Cicéron. Ils suivirent les prescriptions du Père Morin qui conseillait les *Partitions* de Cicéron, ou la rhétorique de Cassandre et de *Arte bene dicendi* (1634) du Père Parisot. Les enseignants s'inspirèrent également de Tacite et de Suétone. Ils n'hésitèrent pas non plus à côtoyer les écrivains ou philosophes modernes comme Boileau, Voltaire et Rousseau. Mais les cours de rhétorique étaient consacrés à l'étude des mécanismes de l'art oratoire des auteurs français. Ils n'abordaient nullement leurs principes philosophiques. A Angers, Les Pères de l'Oratoire évitaient de mettre en les mains de leurs élèves des livres des écrivains du siècle des

---

<sup>931</sup> Joëlle Gardes Tamine, *La rhétorique*, Paris, Armand Colin, 1996, p. 11.

<sup>932</sup> Archives diocésaines, collection du père Lochet, *Rhétorique française donnée par le R.P. Corbin*, table des matières.

Lumières<sup>933</sup>. Il en était de même au Mans où les Pères s'inquiétaient de la montée de l'incrédulité<sup>934</sup>.

Mardi 19 août 1777, le confrère Donnat proposa aux élèves de sa classe de rhétorique un exercice académique<sup>935</sup> que nous pouvons qualifier de sensualiste : « *deux choses concourent à former un Orateur, la raison & le sentiment. La raison doit convaincre, le sentiment doit émouvoir et persuader. Peu de gens ont reçu de la nature cette pénétration, cette étendue, & cette justesse d'esprit nécessaire pour saisir le vrai, & pour le mettre en évidence*<sup>936</sup> ». En cela, elle ressemblait beaucoup à celle donnée par Boileau, Rollin et enfin Condillac qui, tous les trois, avaient puisé leurs principes chez Cicéron. La rhétorique cicéronienne était beaucoup plus puissante que celle de nos auteurs modernes : « *Erit eloquens is qui ita dicet, ut probet, ut flectat*<sup>937</sup> ». Ainsi, pour le philosophe latin d'Arpinum, prouver, plaire, toucher ne font que les trois phrases successives du même combat : « *Probare, necessitatis est ; delectare, suavitatis ; flectere, victoriae*<sup>938</sup> ». Boileau reprit cette première formule dans son *Art poétique* en 1671. Pour Charles Rollin, « [...] il y a trois devoirs principaux de l'orateur qui sont d'instruire, de plaire et de toucher<sup>939</sup> ». Or, selon Condillac, « *l'éloquence n'est que l'art de toucher, d'émouvoir, d'intéresser, je n'ajoute pas de persuader, car quiconque touche persuade*<sup>940</sup> ». Le style devait être « *l'ame*<sup>941</sup> » de l'éloquence.

L'exercice de rhétorique exprimait ce principe en préambule : « *L'élocution est la partie la plus essentielle de l'Art Oratoire*<sup>942</sup> ». Pour le professeur Lenoble, les élèves devaient

---

<sup>933</sup> Jacques Maillard, *L'Oratoire à Angers aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Université de Haute Bretagne, Institut armoricain de recherches historiques de Rennes, 1974, p. 183.

<sup>934</sup> Archives diocésaines, *Sermon contre les incrédules et la philosophie du siècle prêché au collège du Mans le dimanche 1<sup>er</sup> février 1761*.

<sup>935</sup> *Exercice académique, par Messieurs les écoliers de Rhétorique, suivi d'Anthise et Melise, et suivi de la distribution des prix, donnés par Monseigneur l'Evêque du Mans*, Imprimerie Pivron, 1777. Médiathèque Louis Aragon, Maine 960.

<sup>936</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>937</sup> « On tiendra pour éloquent celui qui parle de manière à prouver (son point) et à fléchir (l'auditeur) ». Cicéron, *Œuvres complètes*, volume V, XXXVI, Paris, 1821, p. 408.

<sup>938</sup> « (Pour l'orateur) prouver (son point) est une nécessité, "délecteur" (l'auditeur) un plaisir, (le) fléchir une victoire ». Cicéron, *Pars prima sive opera rhetorica et oratoria*, volume 2, Paris, 1832, p. 660 ;

<sup>939</sup> Charles Rollin, *Traité des Etudes*, Paris, 1823, t. II, p. 53.

<sup>940</sup> « Œuvres complètes de Condillac », tome VII, *Histoire ancienne*, Paris, édition de 1821, p. 399.

<sup>941</sup> Exercice académique, *op. cit.*, p. 2.

<sup>942</sup> *Exercice académique sur l'élocution par Messieurs les écoliers de rhétorique suivi par la distribution des prix donnés par Monseigneur l'évêque du Mans*, Le Mans, Imprimerie Pivron, 1779, p. 3.

surtout insister sur l'importance « *du choix des mots*<sup>943</sup> ». Le choix des mots et celui des images importaient plus que l'acceptation des idées. Le rôle des mots n'était plus seulement d'exprimer les idées, mais d'animer le discours<sup>944</sup>. « *On ne saurait croire combien le choix des mots sert à mettre les pensées et les preuves dans leurs discours & à nous d'en faire sentir la force & la beauté. [...] quel soin le choix des mots exige-t-il de l'Orateur ? Quelles sont les différences qualités de la diction ? Quelles sont les qualités qui semblent marquer davantage le Génie & le Talent ?*<sup>945</sup> ». Et ensuite, les écoliers devaient argumenter sur le style qui « *est entre les mains de l'Orateur, ce que les couleurs sont dans celles du peintre*<sup>946</sup> », les genres et les figures en puisant leurs réflexions chez Cicéron<sup>947</sup>. Selon Jean de Viguerie, le style c'est aussi la vie de la réalité littéraire opposée à l'artifice de la théorie.

Les professeurs de rhétorique accordaient une place non négligeable à la poésie, en particulier les poèmes épiques<sup>948</sup>. « *Le poème épique est le plus grand ouvrage que puisse entreprendre l'esprit humain. C'est une espèce de création qui demande en quelque sorte un Génie tout puissant. On embrasse dans la même action tout l'Univers ; le Ciel qui règle les destins ; & la Terre où ils s'exécutent*<sup>949</sup> ».

## L'apologue

Parmi ce genre littéraire, l'apologue était central dans la formation à l'art oratoire des élèves. Nous possédons l'un de ces exercices académiques<sup>950</sup>, donné par le professeur Célestin Corbin. Daté de 1763, la même année que le *Traité sur la tolérance* de Voltaire, l'auteur commençait son propos par une préface dans laquelle l'enseignant justifia son exercice qui s'était déroulé sous forme de questions/réponses. Le cours était divisé en six parties :

1° Préface afin de définir l'apologue.

---

<sup>943</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>944</sup> Jean de Viguerie, *op. cit.*, p. 516.

<sup>945</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>946</sup> *Exercice académique sur le style*, Le Mans, chez Jacques Isambart, 1771, p. 2.

<sup>947</sup> *Exercice sur l'élocution, op., cit.*, p. 4.

<sup>948</sup> Jean de Viguerie, *Une œuvre d'éducation sous l'Ancien Régime, Les Pères de la Doctrine chrétienne en France et en Italie, 1592-1792*, Paris, Editions de la Nouvelle Aurore, 1976, p. 516.

<sup>949</sup> Affiche, *Exercice académique sur le poème épique, dédié A Très-Haut et Très-Puissant Seigneur, Monseigneur René-Mans Sire de Froullay*, 1764.

<sup>950</sup> Archives départementales de la Sarthe, *Exercice académique sur l'Apologue*, anonyme, 1763, 73 pages.

2° Origine de l'apologue en Grèce.

3° Origine de l'apologue en Italie.

4° Origine de l'apologue en France.

5° Monsieur Henri Richer.

6° Monsieur Aubert.

« *L'apologue plaît et instruit*<sup>951</sup> ». Ainsi débuta ce long examen. Nous pouvons attribuer cet art oratoire apologétique à Platon. L'apologue était un court récit chargé d'illustrer une thèse explicite, à visée argumentative. Il vient du mot grec « *apologos* » qui désigne un récit détaillé. Selon le professeur Corbin, ce récit devait, comme l'histoire, « *faire éclore des vertus* ». Ici, le régent de rhétorique pensait aux fables où les animaux pouvaient avoir un rôle anthropomorphique : « *pourquoi l'exemple des animaux ne produirait-il pas les mêmes effets* »<sup>952</sup> chez l'homme ? L'enseignant évoqua tout au long de son cours les fables, celles d'Esopé d'abord, « *qui n'est pas l'inventeur de l'apologue*<sup>953</sup> ». Il s'attardait surtout sur celles de Jean de la Fontaine dont les poèmes étaient « *simples et qui fut un enfant toute sa vie*<sup>954</sup> ». Selon le professeur de rhétorique manseau, le poète janséniste proposait de vertueux conseils de vie, à l'intention surtout des grands de ce monde : « *Les leçons de morale que nous donnent les animaux, leur sagesse, leur prudence, tout y est propre à jeter une noble émulation dans des cœurs encore tendres, et capables de recevoir les heureuses impressions de la vertu*<sup>955</sup> ». Le confrère Corbin évoquait aussi le fabuliste Henri Richer. « *De tous les poètes, c'est celui qui a le mieux réussi dans l'apologue depuis l'inimitable La Fontaine*<sup>956</sup> ». Il proposa à ses élèves également Jean-Louis Aubert, dont l'ouvrage, *Fables nouvelles avec un discours sur la manière de lire les fables ou de les réciter* paru pour la première fois en 1756, et « *est maintenant d'une certaine étendue et on le verra toujours croître avec plaisir parce qu'il est plein d'agrémens et d'instructions*<sup>957</sup> ».

---

<sup>951</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>952</sup> *Ibid.*, p. 2

<sup>953</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>954</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>955</sup> *Ibid.*, p. 2

<sup>956</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>957</sup> *Ibid.*, p. 51.

Chaque apologue entendait donc donner à la jeunesse une ou plusieurs leçons de morale. Mais la fable animale apparaissait insuffisante pour le professeur qui préférait, dans la préface, appuyer son argumentation sur des exemples tirés de l'Écriture Sainte. L'incrédulité gagnait en effet toutes les couches sociales de la capitale du Haut-Maine : « *Mais que pourrait-on dire à l'éloge de l'apologue, après l'usage fréquent et instructif que l'écriture sainte en fait. Notre Sauveur lui-même à mon sentiment autorisé par son exemple et sa doctrine ce genre d'instruction, et a encore voulu qu'on le regardât comme un moyen dont la providence divine réservait pour amener les idolâtres et les infidèles à la religion chrétienne*<sup>958</sup> ».

L'apologue était alors une démarche de vulgarisation. Elle était un moyen de rendre accessibles aux élèves les notions religieuses et spirituelles difficiles, austères et les enseignements essentiels. Elle était une méthode pédagogique pour lutter contre l'athéisme ou le déisme ambiant du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Le professeur Corbin était moins précis quant à l'origine de ce type de récit : « *Il faut chercher la première origine de l'apologue dans la nature de l'esprit de l'homme inventif, amateur des nouveautés et des fictions, désireux d'apprendre et de communiquer ce qu'il a appris [...]*<sup>959</sup> », chez les Orientaux, « les Egyptiens, les Arabes, les Perses, les Siriens » car ils avaient l'esprit pratique, « *fertile en inventions et en fictions* ». L'apologue s'assimilait à des représentations concrètes d'idées ou de principes abstraits, les allégories : « *Tous leurs discours sont figurés ; ils ne s'expriment que par allégories, leur théologie, leur philosophie, et principalement leur politique et leur morale sont toutes enveloppées sous l'écorce des fables et des paraboles*<sup>960</sup> ». Le régent de rhétorique faisait nécessairement une allusion au Christ qui, lors de son enseignement, utilisait très souvent le langage de la parabole pour transmettre son message. « *D'ailleurs ces peuples sous un ciel extrêmement chaud étaient trop vifs et trop superbes pour s'accommoder de préceptes directs : il fallait donc ménager leur amour propre en leur présentant la vérité sous des allégories*<sup>961</sup> ».

---

<sup>958</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>959</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>960</sup> *Ibid.*, p. 2 et 3.

<sup>961</sup> *Ibid.*, p. 3.

En 1791, le plan d'étude du département<sup>962</sup> maintenait l'enseignement de la rhétorique. La classe fut confiée au professeur Dufour, l'aîné. Ses cours prolongeaient ce que proposaient les régents avant la Révolution. Il professait la littérature ancienne et moderne, la rhétorique et la poésie, « tout ce qui est l'article du poète et de l'orateur<sup>963</sup> ». Nous retrouvons, au programme, les mêmes auteurs étudiés par les élèves aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, à savoir Cicéron, Horace, Sénèque, Juvénal, Boileau. C'était en seconde, confiée à Monsieur Cauvin, que les élèves devaient approfondir la grammaire française et étudier la versification. Le professeur proposait de comparer les odes d'Horace à celles de Jean-Baptiste Rousseau. Le latin était maintenu, mais seulement pour quelques courtes productions en vers, fables ou narrations pour introduire « un petit traité sur l'apologue<sup>964</sup> ». En troisième, le professeur Boyer devait dicter les règles de la poésie latine, en français. En quatrième, Monsieur Simier expliquait les principes de la poésie latine en s'appuyant sur les *Géorgiques* de Virgile. Les élèves étaient invités à comparer le troisième livre des Fables de la Fontaine, traduites en vers latin en 1781 par M. Giraud, prêtre de l'Oratoire, avec l'original. Une pensée de Cicéron, choisie par le professeur, servait de leçon de morale. En cinquième, Le professeur Dufour le Jeune, expliquait quelques faits de *l'Ancien Testament* et de la mythologie. Les élèves s'initiaient ainsi aux règles de grammaire française et latine. Pour la sixième, le professeur, qui n'était pas encore connu en décembre 1791, devait surtout exercer la mémoire des collégiens en leur imposant l'apprentissage par cœur, sans les expliquer, des morceaux choisis d'auteurs anciens et modernes<sup>965</sup>.

#### 6.4 Enseigner les langues anciennes

Le collège du Mans eut ses méthodes dont celles pour enseigner les langues anciennes et son plan d'étude parfaitement définis vers 1650. Entre un plan d'étude et un plan d'éducation, les différences sont notoires. Héritage de la période humaniste et des méthodes protestantes, le premier concerne davantage les XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles et il ne prend en compte que les aspects purement scolaires : la transmission des connaissances savantes du latin. Le second appréhende davantage la globalité de l'enseignement, du contenu à la pédagogie.

---

<sup>962</sup> Archives départementales de la Sarthe, *L art. 28, Conseil général et Directoire du Département (1790-an III)*, 30 décembre 1791

<sup>963</sup> *Ibid.*

## La méthode de Despautère

Les langues anciennes étaient le fondement de l'enseignement : « *le meilleur instrument d'une forte discipline intellectuelle* » selon le Père de Condren<sup>966</sup> qui, pour le collège de Juilly<sup>967</sup>, fit imprimer une grammaire latine sous forme de tables, rédigée en français. Pourtant, les plans d'étude chez les Oratoriens n'accordèrent qu'une place mineure à l'apprentissage du latin. Il n'en reste pas moins que la bibliothèque du collège du Mans était constituée de nombreux ouvrages écrits en latin. Sur les 370 ouvrages aujourd'hui référencés, 191 (51,6 %) sont des écrits dans cette langue ancienne. Certes, le sondage, seulement 5 % des 7400 ouvrages de l'Oratoire, est insignifiant mais il nous offre un petit aperçu de la place du latin dans la culture enseignante du collège.

La langue était peut être considérée comme morte dans l'œuvre éducative oratorienne, mais elle y avait encore toute sa place, surtout pour les futurs séminaristes. La concurrence avec les établissements jésuites imposaient aux collèges de l'Oratoire à la fois modernité en privilégiant l'enseignement des matières en français et maintien des Humanités.

Aucun ouvrage en latin ne fut offert aux élèves dans la deuxième partie du XVIII<sup>ème</sup> siècle<sup>968</sup>. Au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle, le latin et le grec étaient largement enseignés. « *Le latin faisait bien, comme il est naturel dans un établissement clérical, qui servait de séminaire, le fond même de l'éducation. Mais au lieu que chez les Jésuites, le latin fût la seule langue autorisée et parlée, à l'Oratoire le français était en usage, même pour le catéchisme*<sup>969</sup> ». En 1624 et les années qui ont suivi les balbutiements de l'Oratoire, il est fort possible que les jeunes professeurs, sortant des séminaires ou des universités avec le grade de Bachelier, non formés à la pédagogie, aient enseigné le latin avec la seule méthode existante, celle du jésuite Despautère. En 1897, Le censeur des études du lycée Montesquieu émettait

---

<sup>964</sup> *Ibid.*

<sup>965</sup> *Ibid.*

<sup>966</sup> Cité par Gaëlle Saulin, *Le collège de l'Oratoire du Mans et ses élèves (1660-1792)*, Mémoire de Maîtrise, Université du Maine, Juin 2005, p. 50.

<sup>967</sup> *Nouvelle méthode pour apprendre avec facilité les principes de la langue latine, ou tout expliquer, les genres et les déclinaisons des noms et prénoms, les prétérits et supins, et les conjugaisons des verbes ; la syntaxe et la quantité. Dans un ordre clair et concis tout ensemble, et distingué par quatre couleurs différentes, pour le soulagement des écoliers.* Cette publication à l'usage particulier de la Congrégation fut imprimée à Paris en 1675, chez Claude Thiboust.

<sup>968</sup> Nous ne savons pas pour le XVII<sup>ème</sup> siècle.

<sup>969</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 50.

l'hypothèse que la méthode d'enseignement du latin soumis au collège du Mans fut celle des séminaires car « aucune règle uniforme ne fut établie<sup>970</sup> ».

Le « Despautère<sup>971</sup> », édité 1537, et dont certains exemplaires furent imprimés au Mans par les professeurs<sup>972</sup>, était un monument que pourtant ne conseillait pas le réformateur cartésien et préfet des études au Mans, le Père Lamy. Elève au collège du Mans entre 1652 et 1658, Bernard Lamy eut un souvenir mitigé de l'apprentissage du latin au début de sa scolarité. Il évoqua avec amertume « ces misérables grammaires qui lui ont fait tant de peines et qui rebutent tant de jeunes gens<sup>973</sup>, [...] pour moi étant jeune, je me souviens que je n'aimais pas les lettres. Je ne trouvais point de goût pour certaines règles latines qu'on me forçait d'apprendre par mémoire<sup>974</sup> ».

Pourtant, l'objectif de Jean Despautère était bien de faciliter l'apprentissage de la langue de l'Église catholique. Par exemple, il écrivit ainsi un *ars versificatoria* en 1516 dans laquelle l'intention pédagogique à l'usage des élèves<sup>975</sup> transparaît à plusieurs reprises, lorsqu'il s'efforça d'expliquer l'origine du nom des vers, précisant pour le bacchique qu'il était « ainsi appelé parce qu'on l'utilisait dans l'éloge de Bacchus. "Sic dictus quia in bacchi laudibus eo utebant » ». La logique était similaire lorsqu'il exprimait ses conseils en vers afin que l'élève les retienne mieux<sup>976</sup>, par exemple pour la strophe saphique ;

« Cinq pieds le vers saphique occupe : un trochée

Doit venir en premier, ainsi qu'en quatrième et en cinquième positions ; [mais le troisième]

---

<sup>970</sup> F. Coquet, *l'Ancien collège de l'Oratoire du Mans, partie 2, 1897*, site de l'Association des anciens élèves du lycée, De l'Oratoire à la Révolution, p. 9. Les traductions de latin, Michèle Lévy et Jean-Laurent Savoye. coquet1897.pdf

<sup>971</sup> L'ouvrage n'est pas dans l'inventaire de la bibliothèque de l'Oratoire.

<sup>972</sup> Henri Chardon, *Nouveaux Documents sur les Comédiens de campagne La vie de Molière et le théâtre de collège dans le Maine*, Paris, 1905, p. 145.

<sup>973</sup> Bernard Lamy, *Entretien sur les sciences*, Lyon, Jean Certe, 1694, p. 127.

<sup>974</sup> Bernard Lamy, *Entretien sur les sciences*, p. 54. Cité par Gilbert Caffin, *Grandes figures de l'Oratoire*, Bérulle, Simon, Malebranche, Lamy, Gratry, Laberthonnière... Paris, Cerf, 2013.

<sup>975</sup> Etienne Dolet, *Carmina (1538)*, éditions Catherine Langlois-Pézeret, Paris, DROZ, Paris, 2009, p. 71.

<sup>976</sup> J. Chomarot, dans *Grammaire et rhétorique chez Erasme*, 2 volumes, Paris, Belles-Lettres, 1981, p. 205, parle de la versification à propos des poèmes grammaticaux ; B. Colombat confirme cet aspect pour le traité de Despautère et de ses contemporains, *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'âge classique : théorie et pédagogie*, Grenoble, Ellug, 1999, pages 614-618.

*Est un dactyle ; toi-même, spondée, tu prendras la seconde place. Ce poème, après trois vers, s'adjoint le mètre Adonique, qui est ainsi que le spondée vient après le dactyle*<sup>977</sup> ».

Despautère proposa quelques remarques sur l'imitation à laquelle l'élève était invité : au livre V, après avoir promis de recenser les vers utilisés par les grands auteurs anciens, il déclara : « *Je n'interdirai pas d'en utiliser davantage, du moment que l'adolescent se sera suffisamment exercé à ceux-ci d'abord*<sup>978</sup> ». Et au folio suivant, il précisa, à propos de la combinaison hexamètre-trimètre iambique acatalectique. « *Si tu veux imiter Horace, tu fabriqueras ce vers iambique avec les seuls iambes*<sup>979</sup> ».

Ces différentes citations choisies comme exemples révèlent que Despautère aborda tous les aspects de la métrique, partant de l'origine des mètres pour arriver à des conseils pertinents<sup>980</sup>. Et les solutions pédagogiques du jésuite ne pouvaient qu'aider les premiers régents oratoriens à enseigner le latin dans leurs classes de rhétorique.

### **La méthode du père Condren ?**

Comme à Angers<sup>981</sup>, nos documents ne permettent pas de préciser ni l'organisation des cours ni les méthodes utilisées par les professeurs. Néanmoins, le catalogue actuel de la bibliothèque nous propose quelques ouvrages méthodologiques, mais sans aucune garantie qu'ils aient été utilisés tout au long du XVII<sup>ème</sup> siècle. Il est tout à fait permis de croire que les enseignants manceaux appliquèrent la méthode en français du Père de Condren<sup>982</sup> qui, en 1634, « *faisait imprimer, pour l'usage particulier de l'Académie de Juilly, une méthode, en forme de table, où étaient exposés, en caractère de couleurs*

---

<sup>977</sup> J. Despautère, *Ars versificatoria*, Paris, 1516. « *Quinque pedes Sapphus carmen capit : esse trochaeus Vult primus, quartusque et quintus ; tertius autem Dactylus ; ipse locum sumes spondee secundum. Hoc carmen post treis versus sibi iungit Adonis Metrum ; quod sic fit : spondeum dactylus anteit* »

<sup>978</sup> Etienne Dolet, *opus cité*, p. 70. « *Pluribus uti non prohibebo, dum in his prius se satis exercuerit adulescens* ».

<sup>979</sup> *Ibid.*, p. 70.

<sup>980</sup> Etienne Dolet, *Carmina (1538)*, éditions Catherine Langlois-Pézeret, DROZ, Paris, 2009, p. 72. « *Si velis Horatium imitari iambicum hoc ex solis iambis conficies* ».

<sup>981</sup> J. Maillard, *op. cit.*, p. 174.

<sup>982</sup> Condren, *Nouvelle méthode pour apprendre avec facilité les principes de la langue latine dans un ordre clair et concis tout ensemble, et distingué par quatre couleurs différentes pour le soulagement des écoliers*, cité par l'Abbé Reeb, « *Le collège-séminaire de l'Oratoire du Mans* » p. 131 et par Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 50.

*différentes, les Déclinaisons, les Genres, les Conjugaisons, les Prétérits et les Supins, la Syntaxe et la Quantité*<sup>983</sup>».

Pour aider les élèves à l'apprentissage des déclinaisons, les professeurs placèrent de grandes cartes sur le mur des classes et ils y indiquèrent les genres par couleurs : le masculin est représenté par le rouge, le féminin en vert et le neutre en jaune<sup>984</sup>. Pour faciliter la préparation des cours, Les Pères de l'Oratoire pouvaient consulter le « *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*<sup>985</sup> ». En fait, il n'était pas rare de trouver dans les rayons de la bibliothèque du Mans, des ouvrages en latin traduit en français comme « *L'abrégé des Annales ecclésiastiques de l'éminentissime cardinal Baronius*<sup>986</sup> » ou « *Les douze petits prophètes traduits en français*<sup>987</sup> » du janséniste Le Maître de Sacy, auteur par ailleurs d'une traduction à partir du grec ancien de la *Bible*<sup>988</sup> dont l'édition de 1730 était bien présente.

### Une simple matière

A la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle et tout au long du XVIII<sup>ème</sup>, les Pères de l'Oratoire du Mans privilégièrent les ouvrages latins traduits dans la langue vernaculaire, le français, comme Les « *Principes de philosophie*<sup>989</sup> » de Descartes ou « *Les Lettres de Saint Augustin*<sup>990</sup>».

Nous sommes là dans l'esprit du *Ratio studiorum*<sup>991</sup> du père oratorien Houbigant. L'originalité de l'enseignement oratorien, face aux Jésuites, tenait autant au libéralisme affiché qu'au choix et à la hiérarchie des matières. L'importance accordée à côté du latin et

---

<sup>983</sup> Paul Lallemand, *Essai sur l'Histoire de l'Éducation dans l'Ancien Oratoire de France*, Paris, 1887, p. 236.

<sup>984</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 50. L'ouvrage n'a pas été repéré dans le catalogue actuel.

<sup>985</sup> *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux, contenant la Signification et la Définition des mots de l'une ou l'autre Langue ; avec leurs différens usages ; les termes propres de chaque Etat et de chaque profession : La Description de toutes les choses naturelles et artificielles ; leurs figures, leurs espèces, leurs propriétés : l'Explication de tout ce que renferment les Sciences et les Arts, soit Libéraux, soit Mécaniques, etc. Avec des Remarques d'érudition et de critique*, édition de 1704.

<sup>986</sup> Henri de Sponde, *L'Abbrégé des Annales ecclésiastiques de l'éminentissime cardinal Baronius, mis en français et continué jusqu'à la fin de l'année 1635* par Pierre Coppin, Paris, édition de 1655.

<sup>987</sup> Le Maître de Sacy, *Les douze petits prophètes traduits en françois avec l'explication du sens littéral et du sens spirituel tirée des ss. Pères et des auteurs ecclésiastiques*, Paris 1684.

<sup>988</sup> <http://www.amisdeportroyal.org/societe/?Le-Maistre-de-Sacy-Isaac-Louis.html>

<sup>989</sup> René Descartes, *Les Principes de la philosophie, écrits en latin et traduits en François par un de ses amis*, Paris, édition de 1668.

<sup>990</sup> *Les lettres de Saint Augustin, traduites en françois sur l'édition nouvelle des Pères bénédictins de la Congrégation de Saint Maur, où elles sont rangées selon l'ordre des temps*, Paris, édition de 1684.

<sup>991</sup> Nous nous appuyons sur les travaux d'Agnès Cornevin qui a étudié le manuscrit *ms. 104*, aux archives de l'Oratoire, in *Le collège de Riom et l'enseignement oratorien en France au XVIII<sup>ème</sup> siècle, textes réunis et présentés par Jean Ehrard*, Paris, CNRS Editions, Voltaire Foundation, Oxford, 1993.

du grec au français, qui était ignoré tant dans le *Ratio studiorum* jésuite de 1599 que dans la méthode du pédagogue jésuite Joseph de Jouvancy, était tout à fait approuvée par le Père Houbigant. Le traité de Houbigant n'était pas destiné à un séminaire mais bien à l'instruction de simples collégiens<sup>992</sup>. Les Oratoriens firent des langues anciennes, le latin et le grec, de simples matières alors que les Jésuites, jusqu'en 1762, interdirent à leurs élèves l'usage du français – sauf pendant les fêtes et les récréations – et ne faisaient traduire le grec qu'en latin. L'originalité des Oratoriens fut d'être avec les Messieurs de Port-Royal les défenseurs des études latines en français, mais aussi de la langue française dans l'enseignement.

L'Université de Paris et les Jésuites traitaient en fait le latin comme une langue vivante et privilégiaient le thème par rapport à la version. Les pédagogues de l'Oratoire donnèrent le pas à la version sur le thème et de ce fait ôtèrent toute son importance à la composition latine, qui, jusque-là, avait connu ses heures de gloires<sup>993</sup>.

Mais la grammaire ne suffisait pas. Les professeurs du Mans insistèrent sur la pratique de la langue en proposant aux élèves de nombreux exercices : thèmes, versions, vers latins, étude des auteurs latins<sup>994</sup>. Houbigant commençait la partie relative aux Romains en déclarant que « *pour bien apprendre le latin, il n'y a point d'autre secret que de mettre tout d'un coup dans la lecture de bons auteurs*<sup>995</sup> ». Et des bons auteurs, il n'en manquait pas dans la bibliothèque de l'Oratoire comme Suétone, Ovide ou Saint Thomas d'Aquin.

### **La méthode Dumarsais**

Une autre méthode vraisemblablement appliquée pour l'apprentissage du latin était celle de l'oratorien Dumarsais<sup>996</sup>. Mécontent de la longueur des études latines et préoccupé d'abrégier le temps qu'on y employait, Dumarsais proposa dans sa *Méthode des moyens expéditifs*. Son système consistait à remplacer la vraie langue latine avec ses

---

<sup>992</sup> Agnès Cornevin, *op. cit.*, p. 135.

<sup>993</sup> Daniel Aris, *op. cit.*, p. 336.

<sup>994</sup> Jacques Maillard, *op. cit.*, p. 174.

<sup>995</sup> Ms 124, Archives de l'Oratoire, p. 51.

<sup>996</sup> César Chesneau Dumarsais fut élevé par les Oratoriens. Ses deux principaux ouvrages méthodologiques, la *Méthode raisonnée pour apprendre la langue latine* (1722), et le *Traité des Tropes* (1730), lui ont fait en pédagogie une réputation honorable.

La Médiathèque Aragon du Mans et la bibliothèque du lycée Montesquieu ont dans leurs rayons, chacun, un exemplaire « *Des Tropes et de la construction oratoire. Ouvrage utile pour l'intelligence de auteurs latins et françois, et qui peut servir d'introduction à la rhétorique* », par Du Marsais et l'abbé Batteux, éditions Chirac à Tulle, dans l'édition de 1793. Celui conservé à la Médiathèque porte une dédicace : « prix d'émulation accordé à Auguste Angibault de Beaumont, le 12 juin ». Boyer, régent.

inversions, ses ellipses, sa construction propre, par une langue latine de convention, arrangée et factice, dont les phrases, disposées à la française, se prêtaient à un mot à mot plus rigoureux. Ainsi, l'élève était occupé pendant un temps plus ou moins long à l'étude des textes ainsi transformés et francisés, où toutes les difficultés de construction avaient disparu<sup>997</sup>. La méthode fut décrite le 5 février 1798<sup>998</sup> par les professeurs de l'Ecole Centrale de la Sarthe dont certains furent enseignants au collège de l'Oratoire du Mans comme les professeurs Dufour et Pôté. Le latin et le grec étaient alors considérés comme des langues mortes, pas encore enterrées : « *Les langues vivantes s'apprennent par la conversation et lecture ; les langues anciennes par l'interprétation des meilleurs auteurs*<sup>999</sup> ». Le grammairien, ancien élève de l'Oratoire de Marseille, n'hésita donc pas à faire preuve de liberté à l'égard de la structure grammaticale classique latine. « *Pour écarter de cette interprétation les difficultés qui rebutent le plus les commençans, telles que les inversions et les ellipces si fréquentes dans le Grec et le Latin, on employera la traduction interlinéaire, dont Du Marsais a fait usage le premier. On indiquera aux Elèves des livres élémentaires, dans lesquels les mots Grecs et Latins seront rangés dans l'ordre naturel qu'ils occuperaient dans le Français. Tous les mots sous-entendus y seront exprimés ; les termes suppléés auront été employés par les bons Auteurs, dans le même sens et dans des passages semblables. Sous chaque mot Grec ou Latin se trouvera le mot Français qui lui répond*<sup>1000</sup> ». César Dumarsais développa ainsi la méthode déductive selon laquelle l'enfant devait à la fin du raisonnement apprendre les règles du latin, la version. « *Quand le professeur se sera assuré par une interprétation littérale, plusieurs fois répétée ; que l'on comprend bien le sens de toutes les expressions ; il sera expliqué le texte pur que l'on traduira dans un Français plus élégant. Lorsque les Elèves, après avoir, pendant quelque tems, suivi cette marche, auront acquis l'intelligence d'un nombre considérable de mots, ils commenceront à décliner et à conjuguer. On leur apprendra ensuite le Mécanisme de la Construction, en faisant pour ainsi dire, l'anatomie de toutes les phrases, et en leur donnant une idée juste de toutes les parties du discours, d'après les principes d'une grammaire raisonnée. On leur fera connaître les règles les plus importantes de la syntaxe, la nature de la proposition, le sujet, le verbe, l'attribut, ce*

---

<sup>997</sup> [www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2590](http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2590)

<sup>998</sup> *Les professeurs et le bibliothécaire de l'Ecole centrale du département de la Sarthe, à leurs concitoyens. 17 pluviôse an VI, Le Mans, Merruau, 11 p.*

<sup>999</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>1000</sup> *Ibid.*, p. 7.

qui en dépend [...]»<sup>1001</sup>. L'ultime objectif pédagogique était de parvenir à structurer la pensée des élèves. « Par cette méthode, ils se formeront le jugement, et s'accoutumeront à mettre de l'ordre dans leurs pensées, à sentir les rapports naturels des idées, et à tout ramener à de véritables principes. L'explication sera accompagnée de remarques sur le génie des trois langues<sup>1002</sup> ». Ainsi, le but de celui que d'Alembert appelait dans l'Encyclopédie<sup>1003</sup> un « grammairien profond et philosophe » était de faire apprendre le latin par l'usage, le plus vite possible, comme on apprenait les lettres modernes<sup>1004</sup>.

### Le latin pour les pastorales

Seules les thèses de philosophie et de théologie étaient soutenues en latin. Mais de temps à autre, les élèves présentaient, lors de la distribution des prix, des petites œuvres en latin. Ainsi, le jeudi 20 août 1744 les élèves de rhétorique de la classe du régent et confrère Pierre Dubuq jouèrent une tragédie latine intitulée *Adrasten et Atys*<sup>1005</sup>. Le mercredi 24 février 1745, lors de la séance de Carêmes, les élèves de Seconde de la classe Humaniste du Père Robert-François Le Maçon de Bercé déclamèrent, avec prologue et épilogue, en latin<sup>1006</sup>.

En août 1752, les théologiens soutinrent des thèses sur les thèmes *De Matrimonio* et *De Auctoritate scripturae sanctae*<sup>1007</sup>. Neuf élèves de rhétorique de la classe du confrère François Orry répondirent sur cette question : *De elequentia sacra et forensi* et sept élèves de Seconde de la classe du confrère Pierre Guerrier traduisirent des odes choisies d'Horace. Seize élèves de Troisième de la classe du professeur Pierre Massonet traduisirent quatre livres de *l'Enéide* de Virgile et onze élèves de Quatrième de la classe du confrère Jean du Perrier firent de même avec les *Eglogues* de Virgile et les *Vies* de Cornelius Nepos<sup>1008</sup>. Douze élèves de Cinquième de la classe du Père Deschesne traduisirent les trois derniers livres de Phèdre et onze élèves de Sixième de la classe du confrère Guillaume Mariette, les deux

---

<sup>1001</sup> Ibid., p. 7.

<sup>1002</sup> Ibid., p. 7.

<sup>1003</sup> Dumarsais fut lui-même encyclopédiste.

<sup>1004</sup> [www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2590](http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2590)

<sup>1005</sup> Didier Rebut, « Collège de l'Oratoire du Mans, nouveaux documents », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 1897,

<sup>1006</sup> Entre 1721 et 1780, sur les 83 représentations théâtrales, 9 (7,5 %) furent des œuvres en latin dont une sur le thé et l'autre sur le café.

<sup>1007</sup> Didier Rebut, *op. cit.*, p. 247.

<sup>1008</sup> Ibid., p. 247.

premiers livres de Phèdre et *l'Appendix de diis* du Jésuite Joseph de Jouvency. Les professeurs de l'Oratoire du Mans semblaient, ici, appliquer les consignes de Rollin qui réduisait l'étude des auteurs latins à deux ou trois : Cornelius Nepos et Phèdre<sup>1009</sup>. Il manquait juste Cicéron à l'appel. Mais l'auteur était naturellement au programme.

Le *Carmen heroicum* du jésuite Derrotio était un récit assez long, déclamé dans la salle des Actes, devant un auditoire choisi, à l'occasion d'un exercice public, d'une représentation théâtrale ou de la distribution des prix. A l'origine, c'était le meilleur élève de la classe de seconde qui avait l'honneur de réciter ce poème<sup>1010</sup>. Par la suite, la parole fut donnée à tout écolier qui pouvait la mériter.

Un autre genre très à l'honneur fut la pastorale, toujours en latin. « *C'était un poème allégorique qui donnait aux écoliers des habits, des noms et des mœurs de bergers, pour leur faire parler le langage de la flatterie la plus consommée. Un haut personnage ne pouvait naître ou mourir, accomplir une action d'éclat, ou tout au moins faire son entrée dans la ville, sans que les Pères se crussent obligés, pour le louer de faire prendre à leurs collégiens la houlette, la panetière et les pipeaux rustiques*<sup>1011</sup>».

Ce procédé était utilisé pour louer le Père visiteur. Le timide Jean-Baptiste Leprince d'Ardenay participa à ces pastorales élogieuses, en latin et en français, après les classes de sixième, cinquième et quatrième. Le futur maire du Mans et Conseiller Général raconte dans ses *Mémoires* ses expériences de jeune pasteur de 13 ans qui l'ont fortement marqué en 1750 : « *En seconde, mon regent me donna un rôle pour la pièce du carnaval, elle consistoit, dans un poème latin suivant l'usage du tems suivi d'un petit drame françois. Le Père Brochard*<sup>1012</sup> *avoit choisi deux sujets intéressans ; celui du poème étoit l'éloge de l'Eglise du Mans ; celui du drame : daviddélibérant avec son conseil sur la perfide d'absalon*<sup>1013</sup>. *Je parus ce jour pour la première fois, en public : malgré la rigueur de la saison, je suois à grosses gouttes et je tremblois de tous mes membres en entrant sur la scène. Je surmontai peu à peu ma timidité, je finis beaucoup mieux que je n'avois commencé ; mais je n'ai jamais pu vaincre tout à fait cette timidité naturelle, et j'ay toujours éprouvé au début un certain*

---

<sup>1009</sup> *Œuvres complètes* de Rollin. Paris, Nouvelle édition, accompagnée d'observations et d'éclaircissements historiques, par M. Letronne, 1821, p. 277.

<sup>1010</sup> Gustave Carré, *op. cit.*, p. 272.

<sup>1011</sup> *Ibid.*, p. 265.

<sup>1012</sup> Confrère.

*trouble occasionné par la juste crainte de me tromper et par l'impression que causent où la présence d'un personnage important où les regards nombreux d'un auditoire*<sup>1014</sup>».

Lors de la rentrée solennelle, en novembre 1752, le Père Duprier, régent de la Seconde et professeur de rhétorique, fit un discours « *De corrupto dicendi genere*<sup>1015</sup> ». Le 20 février 1754, la naissance du fils de Louis XV fut le sujet d'un poème latin déclamé lors d'une séance publique<sup>1016</sup>. « *Les Pères de l'Oratoire conservèrent l'usage de faire en latin les harangues solennelles qu'ils débitaient chaque année dans leur collège, voire même dans leur discours d'apparat dans la chaire*<sup>1017</sup> ». En effet, l'exercice très en usage au collège du Mans fut le vers latin. La muse des maîtres paraît avoir été très féconde. Les sujets traités étaient ainsi multiples et variés : poèmes héroïques, poèmes didactiques, élégies, pastorales. Tout événement important du jour, comme la naissance, la mort d'un haut personnage, un fait de guerre, un simple fait divers, était matière à vers latins. Le 31 mai 1774, le père Donnat, professeur de rhétorique, prononça ainsi l'oraison funèbre de Louis XV.

Les élèves étaient invités à célébrer en vers héroïques l'aigle, l'écureuil, le paon, l'âne, le castor, le crocodile, le phénix, le myrte, le triomphe de l'amitié. Ils exauçaient en vers élégiaques le vin, le retour du printemps, la mort d'un frère, la mort de plusieurs oiseaux dévorés par les rats, les douleurs d'un berger sur le point de perdre un père aussi respectable par ses vertus que par ses années. La cire et « e pomis succus » (le cidre) furent l'objet de sujet de petits poèmes didactiques<sup>1018</sup>.

La langue latine n'était donc apprise que pour permettre d'accéder directement aux auteurs anciens lors du cursus des élèves de la classe de quatrième à la seconde, la classe de rhétorique. De la sixième à la cinquième, l'étude du latin n'était que purement grammaticale. Elle était accompagnée, dès le début, d'exercices d'application. Les professeurs devaient mener leurs élèves aussi vite que possible à l'explication d'un auteur facile. Selon le Père Houbigant : « *Pour bien apprendre le latin, il n'y a pas d'autre secret que de se mettre tout d'un coup dans la lecture de bons auteurs. Peu de préceptes, beaucoup*

---

<sup>1013</sup> Tragédie tirée de *l'Écriture Sainte*.

<sup>1014</sup> Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay, *Mémoires d'un notable manseau au siècle des Lumières*, Edition préparée et présentée par Benoît Hubert, Presses Universitaires de Rennes, 2007, p. 38.

<sup>1015</sup> « Parlant de la corruption ». Dommage de ne pas connaître le contenu du propos.

<sup>1016</sup> *Serenissini Aquitaniae ducis ortum heroïco carmine Dixerunt selecti Humanistae Ibid.*, p. 249

<sup>1017</sup> Henri Chardon, *op. cit.*, p. 159.

<sup>1018</sup> F. Coquet, *op. cit.*, p. 14.

*d'usage*<sup>1019</sup>».

### **Doit-on définir le latin comme langue morte ?**

Les Humanités ont toujours été au cœur de l'éducation oratorienne. Le collège du Mans était en concurrence avec les Jésuites de la Flèche dont la tradition éducative était bien ancrée dans l'Humanisme. Cependant, au collège du Mans, le grand tournant semble avoir été le premier tiers du XVIII<sup>ème</sup> siècle où les exercices en français prirent une place de plus en plus importante. Comme dans tous les collèges de l'Ordre, l'exercice prédominant était la version, ou l'explication des auteurs : le thème passait au second plan. La composition latine elle-même perdait progressivement de son importance. « *On ne va plus du français au latin ; du latin au contraire on va au français. Au lieu de renfermer en soi toute l'instruction, la connaissance du latin n'est plus qu'un instrument mis au service de l'idiome national, le français*<sup>1020</sup> ». Henri Chardon, en consultant les cahiers des élèves, a constaté les débuts du déclin du latin à partir des années 1710 environ. « *Parmi les cahiers d'élèves de l'Oratoire du commencement du XVIII<sup>ème</sup> siècle (1712-1713) que je conserve dans mon cabinet, si ceux de philosophie, de physique, sont toujours en latin, ceux de cosmographie, de géographie, de poésie française, sont en français*<sup>1021</sup> ».

Le Père Condren d'abord, puis Antoine Arnauld et ensuite Rollin avaient auparavant porté un rude coup au latin : « *La première question qui se présente est de savoir quelle méthode il faut suivre pour enseigner cette langue. Il me semble qu'à-présent l'on convient assez généralement que les premières règles que l'on donne pour apprendre le latin doivent être en français, parce qu'en toute science, en toute connaissance, il est naturel de passer d'une chose connue et claire à une chose qui est inconnue et obscure*<sup>1022</sup> ». Rollin<sup>1023</sup> reprenait une idée simple et pascalienne que les pédagogues de Port-Royal, dont Claude Lancelot, avaient mis en place dans leurs petites écoles : partir du connu, l'infiniment petit, pour diriger les élèves vers l'inconnu, l'infiniment grand<sup>1024</sup>.

---

<sup>1019</sup> Gustave Carré, *L'enseignement secondaire à Troyes*, 1888, p. 208.

<sup>1020</sup> F. Coquet, *op. cit.*, p. 12.

<sup>1021</sup> Henri Chardon, *op. cit.*, p. 159.

<sup>1022</sup> Rollin, *op. cit.*, p. 269.

<sup>1023</sup> Le catalogue de la bibliothèque du lycée Montesquieu contient les œuvres complètes de Rollin mais dans l'édition de 1805.

<sup>1024</sup> Thierry Gouault, « *Lancelot* », *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*, sous la direction de Guy Avanzini, René Cailleau, Anne-Marie Audic et Pierre Pénisson, Paris, Editions Dom Bosco, Université catholique de l'Ouest, 2001, p. 398.

En 1737, au collège jésuite de Guyenne, la nomination d'un professeur de mathématiques, « le sieur Thesis » qui ne « sait pas lire le latin<sup>1025</sup> » souleva une querelle entre régents, entre un « Ancien » et un « Moderne ». En effet, pendant longtemps, dans les collèges de l'Université et des Jésuites, le latin était considéré comme une langue vivante. Il était étudié pour le parler, pour l'écrire et pas seulement pour le comprendre. Les leçons des professeurs, les réponses des élèves, l'explication des textes et les devoirs écrits étaient composés en latin<sup>1026</sup>.

Mais en fait, la plus grande liberté paraît avoir régné sur cette pratique du latin dans la seconde moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle et pendant tout le XVIII<sup>ème</sup>. Les préfets eux-mêmes, chargés de tenir le *Catalogus Scholasticorum*, le *Catalogue des élèves*, employèrent indifféremment la langue latine et la langue française. Très souvent, ils commencèrent à relater, en latin, les faits marquants de l'année courante et achevèrent leurs remarques en français. Régulièrement une note en latin<sup>1027</sup> était intercalée entre deux notes en français. Parfois, dans une même phrase, le français alternait avec le latin<sup>1028</sup>. Et de temps en temps, les noms des professeurs étaient latinisés.

### **Le grec négligé**

« *La nouvelle méthode pour apprendre facilement la langue grecque*<sup>1029</sup> » de Claude Lancelot dans son édition d'origine de 1655 et dans les éditions suivantes de 1656, 1658 et 1696, étaient bien présentes parmi les ouvrages de la bibliothèque de l'Oratoire du Mans. Pour Lancelot, « *trois choses sont nécessaires à la connaissance d'une langue*<sup>1030</sup> » : « *La première est une connaissance suffisante de toute la grammaire. La deuxième est la*

---

<sup>1025</sup> François de Dainville, *L'éducation des Jésuites (XVI<sup>ème</sup>-XVIII<sup>ème</sup> siècles)*, textes réunis et présentés par Marie-Madeleine Compère, service d'histoire de l'éducation, Paris, les Editions de Minuit, 1978, p. 392.

<sup>1026</sup> F. Coquet, *op. cit.*, p. 12.

<sup>1027</sup> Ma collègue de lettres classiques, Anne-Laure Prébay, m'a précisé qu'il s'agissait d'un très mauvais latin.

<sup>1028</sup> F. Coquet, *op. cit.*, p. 15.

<sup>1029</sup> « *Nouvelle méthode pour apprendre facilement la langue grecque : contenant les règles des Declinaisons, des Conjugaisons, de l'Investigation du theme, de la syntaxe, de la quantité, des Accens, des Dialectes, et des Licences Poétiques. Mises en françois, dans un ordre tres-clair et tres-abregé. Avec un grand nombre de Remarques tres solides et tres necessaires pour la parfaite connoissance de la languz Grecque, et pour l'intelligence des Auteurs* ». Paris, imprimerie d'Antoine Vitre, 1655.

Les pédagogues avaient souvent le souci de la discrétion y compris dans la publication d'un livre aussi important qu'une méthode d'enseignement. La première édition est anonyme. L'ouvrage consultable à la médiathèque du Mans a appartenu au Père Jouin, « *pbyter poenitentiarus* » comme le précise une dédicace manuscrite en première page.

<sup>1030</sup> *Ibid.*, préface, p. XV.

*connaissance des mots ; et la troisième celle de la phrase, sans lesquelles choses il est impossible d'arriver à l'intelligence parfaite de quelque langue que ce soit*<sup>1031</sup> ».

L'œuvre pédagogique du grammairien s'inscrit entièrement dans le cadre très strict des réformes de l'enseignement mises en place dans les Petites Ecoles de Port Royal. Le parcours de ce Solitaire, qui n'avait pas pris part à la querelle des *Provinciales*, était celle d'un modeste professeur de grec et de mathématiques dans les Petites Ecoles du Faubourg Saint-Jacques et des Granges. Claude Lancelot avait cherché le moyen pédagogique le plus simple et le plus sûr pour faire apprendre les langues étrangères dont le grec aux enfants. Il puisa sa méthodologie dans le cartésianisme très en vogue au XVII<sup>ème</sup> siècle : « *Puisque le seul sens commun nous apprend qu'il faut toujours commencer par les choses les plus faciles, et que ce que nous savons déjà nous doit servir de notre langue maternelle comme d'un moyen pour entrer dans les langues qui nous sont étrangères et inconnues*<sup>1032</sup> ». Lancelot mourut exilé à l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé sans jamais avoir été ordonné prêtre, comme de nombreux confrères de l'Oratoire.

Rollin se montra assez enthousiaste sur l'apprentissage de la langue d'Homère. « *Avant que de proposer aucune règle sur ce sujet, je crois devoir avertir ceux qui songent à apprendre la langue grecque, que, de toutes les études qui se font dans les collèges, celle-ci est la plus facile, la plus courte, celle dont le succès est le plus assuré...*<sup>1033</sup> ». Mais l'enseignement du grec était moins important. Il était confié, dès 1624, à des professeurs ordinaires<sup>1034</sup>. La langue grecque a sûrement continué de jouir d'un grand prestige intellectuel dans l'ensemble des établissements oratoriens de France<sup>1035</sup>. Mais ce prestige ne suffit plus à assurer à cette langue une matière obligatoire d'enseignement. A Julliy, le grec était toujours proposé aux élèves mais seulement « *dans une classe particulière et libre* » c'est-à-dire comme matière à option et confiée non plus, comme avant 1757, « *au professeur ordinaire des classes de grammaire mais à un professeur spécialisé*<sup>1036</sup> ».

---

<sup>1031</sup> Ibid., préface, p. XV.

<sup>1032</sup> Thierry Gouault, *op. cit.*, p. 398.

<sup>1033</sup> Rollin, *op. cit.*, p. 252.

<sup>1034</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 50.

<sup>1035</sup> Michel Bellot-Antony et Dany Hadjadj, *L'enseignement des langues à Riom et à Effiat, In Le Collège de Rion et l'enseignement oratorien en France au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Textes réunis et présentés par Jean Ehrard, CNRS Editions, Paris, Voltaire Foundation, Oxford, 1993, p. 192

<sup>1036</sup> Etienne Broglin, *De l'Académie royale à l'institution : le collège de Julliy (1745-1828)*, thèse de 3<sup>ème</sup> cycle sous la direction d'Alphonse Dupront, Paris IV, 1978, p. 615.

Le plan d'étude du père Morin, établi un siècle plus tôt, était sans équivoque sur ce point : l'étude du grec à l'Oratoire devait commencer dès le second semestre de la classe de 6<sup>ème</sup> et se poursuivre tout au long du cursus, en s'appuyant chaque année sur des œuvres littéraires de difficulté progressive. Ce sera aussi l'opinion des théoriciens du siècle suivant, et en particulier celle du père Houbigant, qui non seulement indiqua les meilleurs grammaires et les lexiques les plus utiles, mais qui demanda même que l'on enseignât cette langue morte comme une langue vivante<sup>1037</sup>.

Au Mans, la part du grec fut certainement restreinte, en comparaison de l'extension qu'ils donnaient au latin. Dans la bibliothèque, en effet, on peut repérer quelques ouvrages sur cet apprentissage mais dans le cadre de cours en latin : *De Praecipuis graecae dictionis idiotismis, ab uno ex patribus Societatis Jesu* du jésuite François Viger<sup>1038</sup> ; *Thesaurus graecae linguae ab Henrico Stephano constructus : in quo praeter alia plurima quae primus praestitit vocabula in certas classes distribuit, multiplici derivatorum* de Henri Estienne<sup>1039</sup>, *Editio emendatior adjecta duplici nova versione vice commentarii ad usum collegiorum, Cura R.P. Caroli Lancelot*, suivi du *Traité du sublime*, nouvellement traduit du grec de Denys Longin<sup>1040</sup> ; *Graecae Linguae dictionum expositiones accurate omnibus in ordinem alphabeticum descriptis*.

Dans son livre, le père Bernard Lamy n'accordait pas une place essentielle à l'apprentissage du grec : « *il faut entendre et parler le latin et la langue naturelle ; il suffit d'entendre bien le grec*<sup>1041</sup> ». En 1647, le supérieur général de l'Oratoire, le Père Bourgoing, se plaignait « *de l'ignorance en la langue grecque* ». En 1705, le père visiteur à Saumur, à Nantes et au Mans, pria les régents « *de ne pas négliger le grec que le R.P. supérieur de la Tour souhaite qu'on étudie*<sup>1042</sup>».

Le grec n'eut jamais au Mans les honneurs de l'exercice public ; il resta confiné dans l'enceinte des classes. Des prix de grec furent seulement décernés en 1732, en 1758 et en 1760, dans les classes de troisième, de seconde et rhétorique. Le programme dressé par le

---

<sup>1037</sup> Michel Bellot-Antony et Denis Hadjadj, *op. cit.*, p. 193.

<sup>1038</sup> François Viger, *De Praecipuis graecae dictionis idiotismis, ab uno ex patribus Societatis Jesu*, 1627.

<sup>1039</sup> Henri Estienne, *Thesaurus graecae linguae ab Henrico Stephano constructus : in quo praeter alia plurima quae primus praestitit vocabula in certas classes distribuit, multiplici derivatorum*, Paris, 1572.

<sup>1040</sup> Edition de 1775.

<sup>1041</sup> Bernard Lamy, *Entretien*, IV, Genève, 1683, p. 135.

<sup>1042</sup> Ferdinand Coquet, *l'Ancien collège de l'Oratoire du Mans*, 1897, p. 14. <http://montesquieu.lemans.free.fr/>

père Morin comprenait, en quatrième, les *Fables* d'Esopé, les *Epitres* d'Isocrate ou quelques chapitres des *Actes des Apôtres*. En troisième, le programme était plus chargé. Les élèves devaient étudier les *Dialogues* choisis de Lucien, Isocrate à *Démonicus* ou à *Nicoclès*, ou ses *Lettres*, quelques homélies de Saint Chrysostome, quelques livres de Diodore de Sicile. Les régents pouvaient tirer des thèmes des *Apophtegmes* de Plutarque ou d'Erasmus, de Valère Maxime, des *Monita politica* de Lipse. En seconde, le père Morin conseillait *Le Panégyrique* d'Isocrate, Hérodien, la *Cyropédie* de Xénophon, Hésiode, Théognis de Mégare. Les élèves pouvaient étudier des thèmes de Tite-Live, Salluste et Quinte-Curce ; en rhétorique, Démosthène et ses *Discours sur la Couronne* et sur les *Olynthiennes*, *l'Illiade* et *l'Odyssée* d'Homère, Pindare, Théocrite, Sophocle, Euripide, Eschine<sup>1043</sup>. Nous n'avons repéré aucun de ces ouvrages dans le catalogue actuel de la bibliothèque de l'Oratoire.

### 6.5 Enseigner l'histoire et la géographie

Le 9 février 1774, à « trois heures précises », dix élèves commencèrent un exercice littéraire consacré à *l'Histoire généalogique de la Maison royale de Bourbon*<sup>1044</sup> et sur laquelle ils devaient ensuite échanger. Le préambule de la présentation publique proposait une définition de l'histoire. Elle était avant tout une science et une narration dont l'objectif était que l'élève puisse apprendre à penser par lui-même. « *L'histoire est la science des faits dont la connaissance est utile aux hommes, une narration impartiale, simple et naturelle, toujours aisée dans la marche, lors même qu'elle représente le résultat de beaucoup de recherches et de discussions ; elle rend le lecteur, pour ainsi dire, contemporain des évènements, l'instruit sans le fatiguer, l'éclaire sans l'éblouir, le fait penser et lui ménage le plaisir de croire qu'il pense lui-même*<sup>1045</sup> ».

#### L'histoire, une place importante

L'histoire est « la science des faits ». Et l'histoire « *éclaire sans l'éblouir*<sup>1046</sup> ». On retrouvait dans cet exercice un des principes de l'Oratoire : « *l'esprit n'est pas fait pour l'érudition, mais l'érudition pour l'esprit*<sup>1047</sup> ». Les premières Assemblées de la Congrégation

---

<sup>1043</sup> Ibid., p. 14.

<sup>1044</sup> *Histoire généalogique de la Maison royale de Bourbon. Exercice littéraire*, Le Mans, imprimeur Jacques Ysambart, 1774, p. 3. Bibliothèque diocésaine du Mans, 1004.

<sup>1045</sup> Ibid., p. 3.

<sup>1046</sup> Ibid., p. 3.

<sup>1047</sup> Paul Lallemand, *op. cit.*, p. 241

organisèrent d'une manière complète l'enseignement de l'histoire. Elles appréciaient l'importance des faits et les regardaient comme plus utiles à étudier que la science creuse et vaine des commentateurs<sup>1048</sup>. Au dernier tiers du XVII<sup>ème</sup> siècle, l'ancien précepteur du duc du Maine, l'abbé Claude Le Ragois, proposait une méthode catéchétique et une leçon de morale dans son célèbre manuel scolaire *Instruction sur l'histoire de France par demandes et réponses*. Son ouvrage connut un grand succès. Le livre commençait ainsi :

*Demande : Qu'est-ce que l'histoire ?*

*Réponse : C'est le récit véritable des événements passés.*

*Demande : En quoi l'histoire est-elle utile ?*

*Réponse : En ce qu'elle nous donne des instructions de politique et de morale.*

*Demande : Quelle est l'histoire qu'il nous est le plus nécessaire de savoir ?*

*Réponse : Celle de notre nation.*

*Demande : Pourquoi ?*

*Réponse : Parce qu'elle nous donne plus d'usages des choses qui se passent parmi nous<sup>1049</sup>.*

Les exercices académiques littéraires proposés, au Mans, en fin d'années scolaires, en juillet ou août et en cours d'année, en février, étaient l'occasion de vérifier, en public, sous la forme de questions/réponses, les connaissances en histoire des élèves. Néanmoins nous sommes face à une faible documentation, incertaine et difficile à interpréter. Nous ne connaissons pas les réponses des élèves et donc leur réel niveau.

Le manseau Bernard Lamy qui, selon Jacques Maillard, a développé l'histoire au collège angevin<sup>1050</sup>, accorda dans les *Entretiens sur les Sciences* une place remarquable à cette discipline<sup>1051</sup>. Si l'on écoute le professeur, ancien élève du collège manseau, c'est l'histoire qui lui donna le goût pour l'« *Etude* ». « *Je tombais après quelques années entre les*

---

<sup>1048</sup> Paul Lallemand, *op. cit.*, p.241.

<sup>1049</sup> Guillaume Bertier de Sauvigny, « Les avatars d'un manuel d'histoire », *Information historique*, n° 5, 1997 et n°1, 1978.

<sup>1050</sup> Jacques Maillard, *op. cit.*, p. 183.

<sup>1051</sup> Joseph Beaudé, « L'histoire selon Bernard Lamy », *Recherche sur le XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, CNRS, 1986.

*mains d'un Maître qui n'était pas fort habile homme. Mais qui s'appliqua à m'apprendre l'histoire romaine et un peu de géographie. Je concevais ce qu'il me disait et je commençais à aimer l'Etude qui m'était auparavant si désagréable [...]. Il faut du sel pour éveiller l'appétit. C'est par la curiosité qu'on est attiré par l'Etude<sup>1052</sup> ».*

Mais la réflexion n'est pas aussi aisée que cela. La difficulté tient au fait que si cette « *science des faits* » était devenue un enseignement primordial, elle ne ressemblait en rien en une matière au sens moderne du terme. André Chervel et Annie Bruter considèrent qu'il faut attendre la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle pour que se constituent vraiment les disciplines scolaires. Les deux historiens de l'éducation ont rappelé que le mot « *discipline* » ne s'apparenta à une matière d'enseignement qu'au début du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>1053</sup>. La question de l'enseignement de l'histoire avait pris au XIX<sup>ème</sup> siècle une tournure politique. L'Oratoire était alors au cœur des interrogations patriotiques de la Troisième République<sup>1054</sup>. Les Jésuites étaient accusés d'avoir « proscrit »<sup>1055</sup> l'enseignement de l'histoire. Les pédagogues de notre congrégation avaient-ils donc inventé l'enseignement de l'histoire ? Telle est la question légitime qui était posée sous la Troisième République.

### **Pour une formation morale**

L'affirmation que la connaissance de l'histoire était nécessaire à la formation morale fut un lieu commun fort ancien. La *Historia magistra vitae* était souvent composée d'un recueil d'exemples à suivre et de fautes ou d'erreurs à ne pas renouveler. C'était un récit édifiant<sup>1056</sup> comme la *Vitae et res gestae pontificum romarum* et *S.R.E. Cardinalium ab initio nascentis Ecclesiae, usque ad Urbanum VIII* de 1662 et possédée par les Pères de l'Oratoire du Mans. Sur les 370 ouvrages actuellement recensés pour notre période, environ quatre-

---

<sup>1052</sup> Gilbert Caffin, *op. cit.*, p. 90.

<sup>1053</sup> Cité par Patrick Garcia et Jean Leduc, *L'Enseignement de l'histoire en France de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Armand Colin, p.7.

<sup>1054</sup> Annie Bruter : « face à une documentation incertaine et difficile à interpréter, les conclusions de la recherche dépendent en partie des sources qu'elle choisit, et bien entendu de l'usage qu'elle en fait : là se trouve en partie l'explication des incertitudes de l'historiographie, qui tantôt affirme, tantôt dénie l'existence d'un enseignement de l'histoire au XVII<sup>ème</sup> siècle. Les historiens du siècle dernier avaient résolu cette contradiction par l'attribution d'une introduction de l'histoire dans le plan d'études à un agent précisément identifié, l'Oratoire. Or, s'il n'y a pas de raison de mettre en doute les témoignages qui attestent la présence d'un enseignement de l'histoire dans certains collèges de cet ordre, on peut rester sceptique sur l'interprétation qu'en a faite l'historiographie sous la III<sup>ème</sup> République ». Annie Bruter, *L'Histoire enseignée au Grand siècle. Naissance d'une pédagogie. Histoire de l'éducation*, Paris, Belin, 1997, p. 27.

<sup>1055</sup> Annie Bruter, *ibid.*, p. 27.

<sup>1056</sup> Patrick Garcia et Jean Leduc, *op. cit.*, p. 9.

vingt-un sont des livres d'histoire, à peu près 22 %. Jusque dans les années 1670, la plupart d'entre eux étaient effectivement des récits écrits en latin. A partir de la première moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle, des manuels aux titres évocateurs commençant par « *Histoire de...* » firent leur apparition dans les rayons de l'établissement scolaire. L'inventaire actuel en recense vingt-cinq (6,7 %). Cinq sont des récits en latin.

L'histoire, et plus précisément l'histoire de France, furent à la mode dans la seconde moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle<sup>1057</sup>. Cet intérêt pour l'histoire s'amplifia au XVIII<sup>ème</sup> siècle. En 1766, un écolier de troisième reçut en récompense pour son premier prix de thème, *La Vie et l'histoire des Empereurs Julien et Jovien*. Le premier prix de version était doté d'une *Histoire de Thurenne, oraisons funèbres*. Pour le deuxième prix de version, une *Histoire de Charles douze*<sup>1058</sup> était proposée. Certainement celle de Voltaire !

Au Mans, un professeur spécial était affecté à l'enseignement de l'histoire<sup>1059</sup>. Les élèves apprenaient l'histoire ancienne jusqu'en seconde, après quoi l'histoire de France jusqu'au roi régnant, sans oublier celle des « *Grands hommes du Mayne* »<sup>1060</sup>. En Cinquième, l'exercice littéraire portait sur l'Histoire ancienne<sup>1061</sup>. Le mercredi 31 juillet 1782, les élèves furent interrogés sur l'Égypte et la Grèce antique. En introduction, les professeurs rappelèrent l'importance dans la scolarité des élèves de ce qu'ils appelèrent « *l'histoire profane* », c'est-à-dire une histoire non religieuse. « *L'étude de l'histoire profane ne mériterait pas qu'on y donnât une attention si sérieuse et un tems si considérable, si elle se bornoit à la stérile recherche de certains évènements isolés dont elle voudroit marquer scrupuleusement les dates. L'élévation, la splendeur et la décadence des empires ; le caractère et le génie des peuples et des grands hommes ; l'origine, le progrès des arts et des sciences ; les religions des nations différentes : tels sont les objets sur lesquels nous avons fixé, autant qu'il a été possible, l'attention des élèves*<sup>1062</sup> ».

Les Oratoriens du collège manceau, à la veille de la Révolution française, portèrent toujours un regard sur la période de l'Antiquité. Mais celle-ci était bien sûr orientée vers une

---

<sup>1057</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>1058</sup> A.D. 72 D ADDITIF 7, A.D. 72, f° 57 et 57 bis.

<sup>1059</sup> Aucun nom n'est cité dans les registres des élèves.

<sup>1060</sup> Paul Bouchy, *Le Lycée du Mans*, Etude publiée par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves, Le Mans, 1922, p. 6.

<sup>1061</sup> *Exercice littéraire sur l'Histoire ancienne par MM. Les Ecoliers de Cinquième*. Le Mans, Imprimerie Abel Pivron, Imprimeur du collège, Carrefour de la Sirène, 1782.

approche davantage anthropologique avec l'objectif de puiser dans les modèles sociaux les aspects positifs. La leçon d'histoire s'apparentait toujours à une leçon de morale<sup>1063</sup>.

### Choisir des extraits représentatifs

Ces cours d'histoire avaient donc pour objectif d'établir le lien entre le présent et le passé. Les civilisations servaient de modèles. Les professeurs oratoriens justifiaient ainsi l'apprentissage de cette discipline. Elle n'avait rien de religieux. Elle était moins politique que morale ; et, corolairement, elle ne s'adressait plus seulement aux fils de nobles et aux élèves en classe de philosophie, mais à tous les collégiens : « [...] voilà pour l'homme d'état, pour l'homme de guerre, pour le philosophe, pour l'homme privé (...) une source inépuisable de connaissances curieuses et nécessaires. D'après ces avantages infinis que procure l'Histoire profane, ne doit-on pas regarder comme imparfaite une éducation qui négligerait ce genre d'Etude ?<sup>1064</sup>»

Les élèves abordaient tous les aspects d'une histoire civilisationnelle : la politique en tant que science morale en premier lieu mais également les arts, la littérature, les sciences. La société hellénique mise en place par Alexandre le Grand, élève d'Aristote, était étudiée, depuis sa naissance jusqu'à sa victoire à Arbelles (331 avant J.-C). En auteurs classiques, les élèves Gaultier, Launay, Menard, Dubois, Roulleau, Brière et Gayet expliquèrent dans la seconde partie du *Selecta à veteri Testamento Historia, l'Histoire de David*<sup>1065</sup>. Une Histoire naturelle leur fut proposée afin de « jeter dans les Etudes plus de variété, et fixer d'une manière plus agréable l'attention de nos Elèves<sup>1066</sup> ». Ainsi, les professeurs se sont « étendus de vive voix sur l'Histoire des animaux que Phèdre a fait entrer dans ses

---

<sup>1062</sup> Ibid. p. 3.

<sup>1063</sup> « Les sciences et les arts cultivés par les Egyptiens, et répandus ensuite dans les pays voisins ; la navigation perfectionnée par les Phéniciens, le commerce étendu, des colonies fondées ; les révolutions rapides qu'éprouvent les Assyriens, les Mèdes et les Perses ; l'influence des bonnes mœurs, de la frugalité, d'une éducation mâle et vigoureuse, ou des défauts contraires, sur la destinées des empires ; les dogmes et la morale des Indiens, peuple connu et très-digne de l'être ; la supériorité universelle de la Grèce sur ces premiers peuples ; ses grands hommes dans tous les genres ; les sciences et les arts qu'elle a portés tout-d'un-coup à la plus haute perfection ; la sagesse de ses loix ; le courage et la subordination qui, avec une poignée de soldats, la rendent victorieuse de toutes les forces de l'Asie ; la corruption et les divisions intestines qui achèvent ce que n'avaient pu exécuter les efforts réunis de l'Orient ; les guerres sanglantes d'Athènes et de Sparte ; Thèbes triomphante, et bientôt après asservie avec le reste de la Grèce, sous le joug des Macédoniens ; Alexandre maître d'un vaste empire divisé après sa mort ». Ibid., p. 3-4.

<sup>1064</sup> Ibid., p. 4.

<sup>1065</sup> Ibid., p. 6.

<sup>1066</sup> Ibid., p. 7.

*Fables. La multiplicité des matières nous a forcé à n'en présenter que l'Abrégé, qui cependant peut suffire pour donner une idée de l'utilité et de la nécessité de cette science*<sup>1067</sup> ».

La pédagogie appliquée, ici, était celle du choix, par le professeur, des extraits qui servaient de corpus documentaire. Les enseignants justifiaient leurs morceaux choisis sur lesquels porta l'étude en précisant qu'ils étaient d'abord utiles pour une compréhension plus aisée. Les élèves n'étudiaient plus une œuvre entière mais des condensés. Les exercices portèrent également sur l'histoire naturelle : les dix élèves concernés avaient répondu à des questions concernant l'histoire des abeilles, des bourdons, de la mouche, de la couleuvre, du renard, de la mule, du chien, du hibou. L'histoire était certainement amusement pour les collégiens. Pour préparer leurs cours, les enseignants manœuvres pouvaient s'appuyer sur un ouvrage de référence, dans la deuxième partie du XVIII<sup>ème</sup> siècle, *Le spectacle de la nature ou entretiens sur les particularitez de l'histoire naturelle*<sup>1068</sup> de Pluche<sup>1069</sup>.

Si l'histoire de France demeura au centre de l'instruction des Oratoriens, elle n'avait néanmoins jamais été une nouveauté. Selon Annie Bruter : « *On connaît l'importance des recherches sur l'histoire nationale chez les érudits de la robe gallicane à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, et l'accent patriotico-monarchique des abrégés d'histoire de France au XVII<sup>ème</sup> siècle*<sup>1070</sup> ». Le mercredi 9 février 1774, l'élève Charles Monnoyer et neuf de ses camarades s'exercèrent sur *L'Histoire généalogique de la Maison royale de Bourbon*<sup>1071</sup>. En introduction à la discussion entre les écoliers et les enseignants, il est précisé dans le fascicule que : « *un des caractères de l'Histoire, c'est qu'elle n'a point de partie qui ne soit une source d'instructions et d'agréments. Combien ne nous apprend-elle pas de choses certaines, utiles et louables, dont l'esprit de tout honnête homme doit être enrichi*<sup>1072</sup> ?

« On doit savoir l'histoire de France » s'exclama Bernard Lamy dans son *Entretien sur les sciences*<sup>1073</sup>. Selon le père Daniel, c'est « *l'histoire de son pays que l'abbé Fleury juge*

---

<sup>1067</sup> *Ibid.*, p. 7

<sup>1068</sup> Noël-Antoine Pluche, *Le spectacle de la nature ou entretiens sur les particularitez de l'histoire naturelle qui ont paru les plus propres à rendre les jeunes gens curieux et à leur former l'esprit*, Amsterdam et Paris, chez la veuve Estienne, 1741-1770, 9 volumes.

<sup>1069</sup> Inventaire de la bibliothèque des Anciens élèves de Montesquieu, N1/1, 172, p. 27.

<sup>1070</sup> Annie Bruter, *op. cit.*, p. 111.

<sup>1071</sup> *Histoire généalogique de la Maison royale de Bourbon. Exercice littéraire, le 9 février à trois heures précises, au Mans*, chez Jacques Ysambart, Imprimer, Carrefour de la Sirène, 1774.

<sup>1072</sup> *Ibid.*, p. 3

<sup>1073</sup> Bernard Lamy, *Entretiens sur les sciences*, 1684, réédition par P. Clair et B. Girbal, 1965, p. 226.

*nécessaire d'étudier de manière détaillée ; c'est l'envie qu'ils ont « de paraître pas tout à fait ignorants de l'histoire de leur patrie » qui pousse les lecteurs paresseux à recourir aux abrégés<sup>1074</sup>. De son côté, dans son *Instruction sur l'Histoire de France*, le pédagogue Claude Le Ragois déclara en 1687 : « quelle est l'Histoire la plus nécessaire à savoir ? –Celle de notre Nation<sup>1075</sup> ». C'est donc sur cette histoire de la Nation que les élèves du collège manceau avaient planché en cet hiver 1774. « Si en remontant à l'origine d'une Nation, elle nous laisse quelques doutes sur l'époque de sa naissance, elle nous fait du moins suivre ses progrès, si elle est pleine de révolutions, elles nous instruit aussi de ses Loix. On la voit souvent, en nous racontant de grands évènements, nous en dévoiler en même temps les véritables ressorts, en démêler les conséquences et les suites, nous découvrir l'agrandissement ou la chute des Empires, les causes morales et physiques qui ont occasionné des changements considérables<sup>1076</sup>».*

L'auteur de ce préambule, sans négliger « les actions sanglantes qui y sont si communes <sup>1077</sup> », préféra, dans son instruction aux élèves, insister sur les aspects constructifs d'une civilisationnel. Du Jean-Jacques Rousseau dans le texte ! L'histoire « nous met sous les yeux une scène plus agréable et non moins instructive : elle nous apprend l'origine des Arts, les progrès des Sciences, le nom des Hommes célèbres qui s'y sont distingués, et quels ouvrages ils ont laissé. Par elle on voit les Nations civilisées aujourd'hui, commencer par être sauvage, errantes et vagabondes ; occupées de la chasse et de la guerre ; forcées de chercher leur subsistance avec peine ; peu-à-peu se fixer, se livrer à l'agriculture, ensuite au commerce, raffiner sur leurs propres besoins en étendre la sphère, enfin imaginer mille moyens pour les contenter<sup>1078</sup>».

Les maîtres oratoriens avaient la liberté de choisir le contenu de leurs cours. Mais, à la fin, ils proposaient à l'élève une histoire qui s'intéressait surtout à la construction de la nation française : « C'est à lui de discerner quelle (partie) est celle qui doit d'abord occuper les enfans. Rien de plus singulier que de leur faire connoître ce qui s'est passé dans les siècles

---

<sup>1074</sup> Annie Bruter, *op. cit.*, p. 111.

<sup>1075</sup> L'abbé Claude Le Ragois, *Instruction sur l'Histoire de France et Romaine par demandes et réponses, Avec une explication succincte des Métamorphoses d'Ovide, et un recueil de belles Sentences tirées de plusieurs bons Auteurs*, 1687, p. 2.

<sup>1076</sup> Histoire généalogique de la Maison royale, *op. cit.*, p. 3.

<sup>1077</sup> *Ibid.*, p. 4

<sup>1078</sup> *Ibid.*, p. 4

*fort éloignés de nous, et de leur laisser ignorer ce qui nous intéresse essentiellement. On écrit laborieusement des faits antiques, étrangers, tandis qu'on détourne l'attention des faits présents. C'est cette considération qui nous a fait choisir la partie de l'Histoire qui parle de l'Auguste Maison qui nous gouverne<sup>1079</sup>».*

Dans le fond, c'était un devoir moral d'enseigner la propre histoire de France pour que les élèves puissent s'accaparer leur propre histoire « *parce qu'elle nous touche de près et que c'est, pour ainsi dire l'histoire de nos Pères et de nos propres Ancêtres<sup>1080</sup>* ». Les Pères de l'Oratoire ont appliqué les méthodes du pédagogue oratorien Louis Thomassin.

### **Puiser chez les auteurs accrédités**

L'exercice littéraire du 9 février 1774 nous éclaire également sur la façon dont le professeur préparait ses cours. Il n'était pas question d'offrir aux élèves une histoire exhaustive des princes de la Maison royale de Bourbon. Quel intérêt ? « *Les moindres détails de l'Histoire d'un grand homme, de quelque Nation qu'il soit, sont sans doute faits pour exciter la curiosité. On se rappelle toujours avec plaisir les particularités de sa vie ; il faut néanmoins que le goût dirige le choix ; ils fatiguent, s'ils deviennent ou trop familiers ou trop minutieux ; mais en donnant peu d'étendue à l'Histoire de chaque Prince, nous éviterons cet inconvénient. On s'est attaché principalement à réunir sous un seul point de vue les traits les plus capables de donner une idée juste et précise de leur caractère, de leurs mœurs et de leur génie particulier<sup>1081</sup>».*

La préparation des cours par les professeurs était classique. Les enseignants puisèrent « *dans les Auteurs les plus accrédités<sup>1082</sup>* » les faits qui composaient le précis historique de la vie de chaque Prince. Ils firent confiance aux historiens, comme Scipion Dupleix<sup>1083</sup> bien présent dans les rayons de la bibliothèque. Ils représentèrent la tradition de l'histoire. Leurs écrits constituaient le corpus de la culture historique, celle qui se faisait depuis des siècles. Les historiens se répétaient les uns les autres, ils prenaient pour sources d'autres historiens qui les avaient précédés. Mais ce traditionalisme de l'histoire n'était pas

---

<sup>1079</sup> *Ibid.*, p.4

<sup>1080</sup> Thomassin (le P.), *La méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement et solidement les Historiens profanes par rapport à la religion chrétienne et aux Ecritures*, Paris, 1693.

<sup>1081</sup> Histoire généalogique, *op. cit.*, p. 5

<sup>1082</sup> *Ibid.*, p. 5

sans valeur dans la mesure où il reposait sur une tradition au sens actif du terme : une mémoire des siècles qui se transmettait à travers les générations d'historiens. Les événements anciens étaient livrés par les historiens qui étaient les plus proches et transmis par leurs successeurs jusqu'à nos jours<sup>1084</sup>. Leurs écrits devenaient le corpus des professeurs et les manuels scolaires ceux des élèves. Néanmoins aucun document ne nous permet d'affirmer que les écoliers lisaient bien ces ouvrages.

Mais, dans le fond, était-ce bien nécessaire ? Le professeur était devenu ce lien pratique entre les historiens et les jeunes étudiants. Bernard Lamy faisait confiance aux professeurs qui, en amont de leurs études, avaient procédé à un examen critique de leurs prédécesseurs. Les maîtres du Mans avaient aussi à leur disposition la « *Bibliothèque des auteurs qui escript l'histoire et topographie de la France* » d'André Du Chesne<sup>1085</sup>. Pour traiter les rois de France, les enseignants consultèrent des ouvrages sur leur histoire. Mais lesquels ? Dans l'actuel inventaire de la bibliothèque du collège manceau, nous y remarquons une *Histoire de la mort déplorable de Henry III, roy de France et de Navarre*<sup>1086</sup> ; *Histoire de Henry III roy de France et de Pologne*<sup>1087</sup> ; *Histoire de la vie de Louis XIII, roi de France et de Navarre*<sup>1088</sup> ; *Histoire de France*<sup>1089</sup>.

### La chronologie négligée ?

L'exercice littéraire abordait « *cette Auguste Maison* » de façon chronologique sans pour autant citer les dates. Les élèves devaient-ils apprendre par cœur des faits datés ? Les Oratoriens ne semblèrent pas avoir accordé une place aussi essentielle à ce que Joseph Beaudé appela avec pertinence « la chronographie<sup>1090</sup> » puisqu'il s'agissait de représenter

---

<sup>1083</sup> *Histoire d'Henry le Grand IV du nom, roy de France et de Navarre*, Paris, 1633 ; *Histoire romaine depuis la fondation de Rome*, Paris, 1636 ; *Histoire générale de France*, publiée de 1621 à 1643.

<sup>1084</sup> Joseph Beaudé, *op. cit.*, p. 10

<sup>1085</sup> André Du Chesne, *Bibliothèque des auteurs qui ont escript l'histoire et topographie de la France*, Paris, 1618.

<sup>1086</sup> *Histoire de la mort déplorable de Henry III, roy de France et de Navarre, ensemble un poeme, un panégyrique et un discours*, 1611.

<sup>1087</sup> Scipion Dupleix, *Histoire de Henry III roy de France et de Pologne*, Paris, 1636.

<sup>1088</sup> Bury (Monsieur de), *Histoire de la vie de Louis XIII, Roi de France et de Navarre*, Paris, 1768.

<sup>1089</sup> Vincent-Claude Chalons, *Histoire de France*, Paris, 1741.

<sup>1090</sup> Joseph Beaudé, « L'histoire selon Bernard Lamy », *Recherches sur le XVII<sup>e</sup> siècle*, t. VIII, Paris, Editions du CNRS, « Cahiers de l'équipe de recherche » 75, 1986, p. 9.

les époques du monde sur des tables. La chronologie n'est pas l'histoire<sup>1091</sup>. Selon le pédagogue janséniste Pierre Nicole, « *Toutes ces tables ne suffisent pas pour scavoïr l'Histoire ; elles ne font qu'indiquer les choses qu'il faut chercher dans les Historiens*<sup>1092</sup> ». La chronologie offrait uniquement des références indispensables mais pas forcément utiles à l'historien. « *La cronologie est l'art de raporter les faits au tems dans lequel ils sont arivés, faute de cette attention, la narration devient confuse. Les choses qu'elles nous raporte perdent souvent beaucoup de leur mérite et de leur lustre*<sup>1093</sup> ».

Faut-il puiser chez Nicole et chez Lamy, et chez les Oratoriens, un mépris des programmes contemporains pour une chronologie exhaustive et l'émergence de simples repères chronologiques ? Le contenu de l'exercice, sur le plan chronologique, ne sembla être qu'un parcours succinct et patriotique de l'œuvre des Bourbon. En fait, les leçons ne portèrent que sur l'agrandissement du royaume. « *Depuis cinq siècles, les Français n'ont rien fait de mémorable, soit en France soit ailleurs, où les Bourbons ne se soient distingués par leur magnanimité. Plusieurs Monarques se sont trouvés honorés de pouvoir épouser des Princesses du sang de Bourbon. On voit cette maison s'enrichir successivement des héritages de Montpensier, de Vendôme, d'Alençon, de Luxembourg, de la Navarre, du Béarn, des Comtés de Foix, d'Armagnac, de Bigorre, d'Albret, de Limoges et de Périgord. Cette branche a été la première, depuis Hugues Capet, dont la Terre ait été érigée en Duché-Pairie pour récompenser les services de Louis, premier Duc de Bourbon*<sup>1094</sup>».

Les élèves répondaient aux questions respectant un ordre imposé par l'enseignant. Quelles réponses avaient proposées les élèves à leurs maîtres ? Pour évoquer Louis IX, les enseignants consultèrent-ils l'« *Histoire de Saint Louys IX, du nom roy de France*<sup>1095</sup> » écrite par Jean de Joinville. Pour raconter celle de Louis XIII, lisèrent-ils l'« *Histoire du cardinal de Richelieu*<sup>1096</sup> » par Antoine Aubery qui avait la particularité d'offrir des références documentaires ? Ces deux ouvrages étaient présents dans la bibliothèque de l'Oratoire.

---

<sup>1091</sup> Dans la bibliothèque du collège, deux ouvrages sur la chronologie retiennent notre attention : *Abbrégé chronologique extrait de l'Histoire de France* par le Sieur de Mezeray (1676-1755) et le *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France*, dans l'édition de 1788.

<sup>1092</sup> Nicole, *De l'éducation d'un prince*, édition de 1680, IIème partie VIII, p. 108.

<sup>1093</sup> *Discours sur la nécessité*, op. cit., p. 9.

<sup>1094</sup> *Histoire généalogique*, op. cit., p. 4

<sup>1095</sup> Jean Sire de Joinville, *Histoire de Saint Louis, du nom du roy de France, enrichie de nouvelles.....* Il est consultable à la bibliothèque de l'Association des Anciens élèves du lycée de Montesquieu, au lycée.

<sup>1096</sup> Sieur Aubery, *Memoires pour l'Histoire du Cardinal Duc de Richelieu*, t.1 et t.2, Paris, 1660.

Pour « *la Maison Royale de France* », il est quasi certain que les professeurs d'histoire du collège manseau s'inspirèrent du *Dictionnaire* de Louis Moreri<sup>1097</sup>. Le titre de l'exercice est emprunté à Moreri lui-même. Et l'ordre des branches imposé aux élèves lors de l'exercice correspond exactement à celui que choisit l'auteur dans son œuvre<sup>1098</sup>.

### **Les grands hommes du Maine, pour une histoire nationale**

S'il n'y avait rien de véritablement nouveau dans l'idée que l'histoire permette de mieux connaître les hommes<sup>1099</sup>, ce qui est intéressant c'était la place que tenait l'enseignement de l'histoire régionale : l'Histoire des Grands du Maine. Nous retrouvons toujours ici le principe des pédagogues cartésiens : partir de ce qui est proche des élèves pour les diriger vers l'inconnu : *l'Histoire de la Nation*. Nous pouvons aisément imaginer dans cette démarche l'influence de Pascal dont le séjour à Port-Royal des Champs fut capital dans la mise en place d'une pédagogie rationnelle, appliquée par des jansénistes comme Nicole.

Le mercredi 26 avril 1780, à « deux heures précises après-midi » les écoliers de Seconde composèrent un exercice académique sur les grands hommes du Maine<sup>1100</sup>. Les jeunes Cheuvreux, de Launay, Léger, Mareau du Genetay et Poilpré étaient les premiers à monter sur scène pour un « *prologue sur l'avantage de l'étude des grands hommes* ». Dans l'esprit des professeurs du Mans, les grands hommes de la Province devaient être des exemples pour les écoliers et ils devaient créer chez eux une certaine émulation. « *L'étude de la vie des Grands Hommes nous paroît le moyen le plus propre à réaliser de si riches espérances. En effet, leurs travaux et leurs succès, souvent marqués dès l'âge le plus tendre,*

---

<sup>1097</sup> *Le Grand Dictionnaire historique ou le Mélange curieux de l'Histoire sacrée et profane qui contient en abrégé l'Histoire fabuleuse des Dieux et des Héros de l'Antiquité Païenne : les Vies et les Actions remarquables des Patriarches ; des Empereurs ; des Rois ; des Princes illustres ; des Grands Capitaines ; des Papes ; des Saints Martyrs & Confesseurs ; des Pères de l'Eglise ; des Evêques ; des Cardinaux & autres Prélats célèbres ; des Hérésiarques & des Scismatiques : l'Histoire des Religions & Sectes des Chrétiens, des Juifs & des Païens : des Conciles généraux & particuliers : Des Auteurs anciens & modernes ; des Philosophes ; des Inventeurs des Arts, & de ceux qui se sont rendus recommandables en toute sorte de Professions, par leur Science, par leurs Ouvrages, & par quelque action éclatante ; L'Etablissement et le Progrès des Ordres Religieux & Militaires ; & la Vie de leurs Fondateurs : les Généalogies des Familles illustres de France, & des autres Pays de l'Europe : La Description des Empires, Royaumes, Républiques, Provinces, Villes, Isles, Montagnes, Fleuves & autres lieux considérables d l'ancienne & la nouvelle Géographie, où l'on remarque la situation, l'étendue & la qualité du Pays ; la Religion, le Gouvernement, les Mœurs et les Coutumes des Peuples* par Monsieur Louis Moreri, Prêtre, Docteur en Théologie, dix volumes, Paris, 1759.

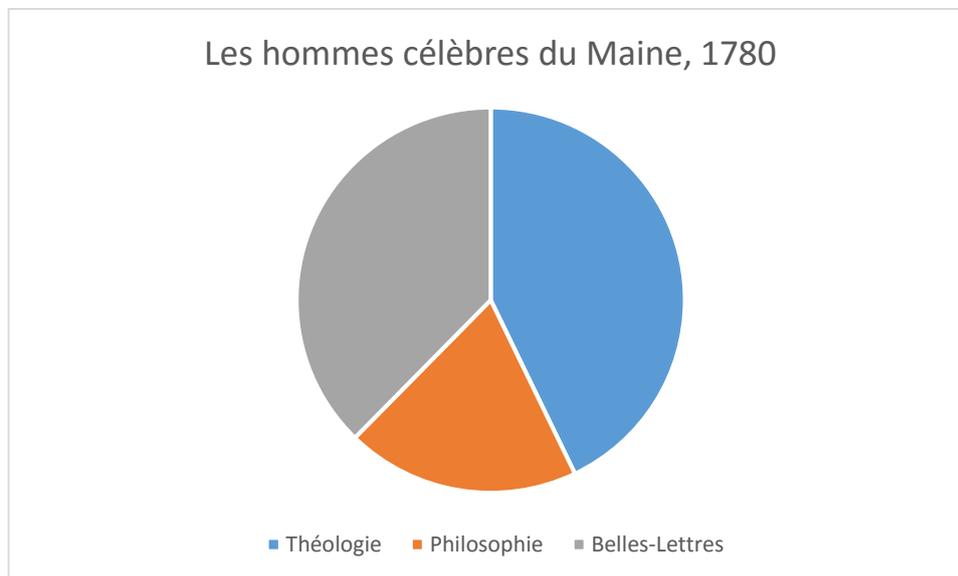
<sup>1098</sup> *Ibid.*, p. 143-153.

<sup>1099</sup> Annie Bruter, *op. cit.*, p. 126.

*frappent vivement un jeune élève, anoblissent ses sentiments, et accoutument son esprit de réflexion*<sup>1101</sup>». Ces grands hommes, pas nécessairement célèbres, participèrent avant tout à la construction de la patrie. Ils furent vertueux et chrétiens. « *Les vies de ces Grands Hommes sont comme des portraits de famille, dont on aime toujours se rapprocher. Les services qu'ils ont rendus, leur zèle pour le bien public, leur respect inviolable pour la religion, les vertus qui les caractérisent, font des leçons toujours vivantes pour leur postérité et pour la patrie*<sup>1102</sup> ».

L'histoire des grands hommes du Maine était à la fois mémorielle, exemplaire, édifiante et donc essentielle. Les professeurs de l'Oratoire du Mans en regrettaient même de ne l'aborder que de façon simple et superficielle : « *Nous nous contenterons d'en indiquer un grand nombre*<sup>1103</sup>», en attendant « *un jour, d'offrir sur chacun d'eux un détail plus approfondi*<sup>1104</sup>».

En cette fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les élèves avaient soixante-dix-sept auteurs célèbres du Maine à connaître, trente-trois en Théologie, quinze en Philosophie et vingt-neuf en Belles-Lettres.



<sup>1100</sup> *Exercice académique sur les grands hommes du Maine par Messieurs les écoliers de Seconde, au Mans, de l'imprimerie d'Abel Pivron, Imprimeur du Collège, Carrefour de la Sirène, 1780. Médiathèque du Mans, Maine 4\*942.*

<sup>1101</sup> *Ibid.*, p. 3

<sup>1102</sup> *Ibid.*, p. 4

<sup>1103</sup> *Ibid.*, p. 4

Connaître le contenu précis des cours est toujours aléatoire. En 1777, trois ans avant l'exercice, le Chanoine le Paige, de la cathédrale du Mans, publia son *Dictionnaire topographique, historique, généalogique de la Province et du diocèse du Maine*. Les professeurs pouvaient y puiser de nombreuses informations d'autant plus que l'érudit n'hésita pas à préciser une bibliographie bien utile pour tout nouvel enseignant découvrant le Haut-Maine. Egalement, les professeurs avaient à leur disposition le compilateur sabolien François Grudé de La Croix du Maine<sup>1105</sup> qui composa une œuvre, en six volumes, un *Dictionnaire* sur les auteurs qu'il fallait posséder dans sa bibliothèque. Dans un ouvrage imposant, il offrait un tableau des auteurs littéraires et des historiens anciens. Ils pouvaient disposer également les ouvrages de l'historiographe Etienne Pasquier, *Les Recherches de la France*<sup>1106</sup>, ceux du biographe de Descartes, Adrien Baillet, *Jugement des Savants*<sup>1107</sup>, de Jean-Baptiste Ladvocat et son *Dictionnaire Historique*<sup>1108</sup> présenté comme une synthèse, avec de nombreuses erreurs, ou enfin du *Dictionnaire* de Moreri<sup>1109</sup>. Les enseignants purent évidemment consulter l'*Almanach Manceau* dans lequel Louis-François Belin de Berus « publia, depuis l'année 1723 jusqu'à sa mort, arrivée en 1782, une suite d'articles intéressants, sur l'histoire et les antiquités de la Province du Maine [...]»<sup>1110</sup>.

Quelques synthèses de type « *Dictionnaire* » devaient être posées sur les tables des professeurs du Mans, dans leurs cellules, avec, à partir de 1777, l'ouvrage du chanoine Le Paige à portée de la main. L'érudit local n'hésita pas à préciser d'éventuelles erreurs chez ses confrères. Ce qui pouvait rendre service aux enseignants. En tout cas, ces outils pédagogiques étaient assez pratiques et correspondaient davantage à l'esprit des Oratoriens en cette période pré-révolutionnaire : offrir aux élèves un condensé simple et utile des auteurs régionaux étudiés.

---

<sup>1104</sup> *Ibid.*, p. 4

<sup>1105</sup> *Les bibliothèques françaises de la Croix du Maine et de Du Verdier, sieur de Vauprivas* ; publié en 1584, Paris, nouvelle édition, six volumes, 1772-1773.

<sup>1106</sup> Etienne Pasquier, *Les Recherches de la France, Reveuës & augmentées de quatre Livres*, chez Mettayer et L'Huillier, Paris, 1596.

<sup>1107</sup> Adrien Baillet, *Jugement des savants sur les principaux ouvrages des auteurs*, 9 volumes, Paris, 1685-1686 ; réédités en 1722 pour le tome 5, en 1725 pour les tomes 1 et 3.

<sup>1108</sup> Jean-Baptiste Ladvocat, *Dictionnaire historique portatif contenant l'Histoire des patriarches, des princes hébreux, des empereurs, des rois et des grands capitaines*, Paris, 1752, 1755, 1760, 2 volumes, in-8°.

<sup>1109</sup> *Le Grand Dictionnaire historique*, op. cit., dix volumes, Paris, 1759.

<sup>1110</sup> J.-R. Pesche, N.-H.-F. Desportes, *Biographie et bibliographie du Maine et du département de la Sarthe faisant suite au dictionnaire statistique du même département*, Le Mans, Paris, 1828, p. 68.

Les professeurs qui enseignaient l'histoire n'étaient pas des historiens ou des spécialistes de l'histoire locale. Le peu de temps qu'ils passaient au collège du Mans ne leur permettait pas d'entreprendre des biographies approfondies des grands hommes du Maine. Nous sommes ici dans la logique pédagogique du père Lamy. Selon l'ancien préfet des études et professeur, idéalement, le maître ne devait pas s'appuyer sur des ouvrages de seconde main, les historiens, s'il envisageait une étude exhaustive: « *Ce n'est pas seulement dans les Historiens qu'on trouve les vestiges de la vérité, ce sera dans une lettre, comme il arrive assez souvent, qu'on écrit à ses amis ce qui se passe. Ce sera dans le recoin, pour ainsi dire, d'un gros livre, dont l'Auteur par occasion avance une chose hors de son sujet, qui donne d'admirables ouvertures. Un homme d'esprit fait usage de tout, d'une médaille, d'une vieille inscription ; et c'est un plaisir de voir comme il déterre la vérité avec une sagacité admirable qui n'est pas tant le fruit de ses lectures que de ce soin avec lequel il s'est rendu l'esprit juste et perçant*<sup>1111</sup>».

L'histoire des grands personnages du Maine se présentait sous la forme d'une histoire abrégée. Encore une fois, notre approche réflexive est limitée par le fait que nous ne connaissons absolument pas le contenu des cahiers des élèves. Par exemple : comment le confrère et régent de cinquième, Pierre d'Auribeau, aborda-t-il l'histoire de l'avocat manceau, né en 1557 à Torcé-en-Vallée, Gervais Le Barbier de Francour, qui fut l'une des victimes du massacre de la Saint-Barthélemy<sup>1112</sup> ? Le professeur fit-il aussi allusion à Bérulle qui souhaitait un apaisement avec les protestants<sup>1113</sup> contre l'avis même de Richelieu ?

### **Les auteurs étudiés par les élèves**

L'histoire de l'Eglise du Mans commença non pas avec le fondateur du diocèse, Saint-Julien, mais avec le « vénérable Hildebert », né à Lavardin, réformateur du diocèse et qui fut « *injustement*<sup>1114</sup> » persécuté selon Pierre d'Auribeau. Jean Glapion, né à La Ferté-Bernard dans le quinzième siècle, ami d'Erasme, confesseur de l'Empereur Maximilien Ier de Habsbourg, fut présenté comme un talentueux prédicateur. Le calaisien et prosateur Nicolas Coëffeteau, né en 1574, fut réputé pour son opposition aux protestants. Autre calaisien

---

<sup>1111</sup> Joseph Beaudé, *op. cit.*, p. 10

<sup>1112</sup> A.D. 72, D ADDITIF 8, F° 150.

<sup>1113</sup> Gilbert Caffin, *op. cit.*, p. 23.

<sup>1114</sup> L'absence du contenu des cours ne nous permet pas de connaître l'interprétation de l'oratorien sur les réformes du diocèse du Mans entreprises par l'évêque du Mans entre 1096 et son élection à Tours en 1125.

présenté : Gabriel Gerberon, né en 1628. Ce religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur se montra un janséniste zélé dans son *Histoire générale du Jansénisme*<sup>1115</sup>.

Le manseau et oratorien Bernard Lamy tenait fort logiquement une place centrale dans le programme. Sa vie et son œuvre étaient abordées avec davantage de détails. Les élèves avaient à étudier son *Apparat* ou *Introduction à la Bible*, le plan de son livre *De Tabernaculo foederis* et les idées de ses *Entretiens sur les sciences*. Ils avaient également connaissance des jugements de Malebranche et de Mascaron sur le théologien. Mascaron, régent de rhétorique au Mans en 1657-1658, âgé à peine de vingt-deux ans, a non seulement guidé les premières réflexions sur « l'art de parler » de l'élève Lamy, mais il a été l'un des premiers à lui montrer la manière chrétienne et bérullienne d'enseigner cette discipline, héritée de l'Antiquité chrétienne<sup>1116</sup>. Le cours sur Bernard Lamy s'achevait par l'éloge que fit Moreri dans son impressionnant dictionnaire : « [...] Le P. Lami était sçavant, modeste, judicieux, habile dans les langues, dans les arts, dans les sciences, & dans l'intelligence de l'écriture sainte : il avait l'esprit aisé, l'élocution facile : il écrivait bien en françois & en latin, & pousoit les conjectures & le raisonnement jusqu'où ils peuvent aller, ce qui se connoît assez par ses ouvrages [...]»<sup>1117</sup>.

Les collégiens se penchèrent également sur des théologiens, selon les Oratoriens, de moindre importance comme Léthalde, Achard, Michel Bureau, Jean Le Pelletier<sup>1118</sup> et les prêtres de la Maison du Mans, Julien Lorient, et Gilles de Monteuil.

Les hommes célèbres en philosophie furent surtout des scientifiques, mathématiciens ou médecins. Pierre Belon, né à Cérans, en 1518, apprit la médecine à l'université de Paris. Selon Pierre d'Auribeau, il reçut des « bienfaits de la libéralité des rois Henri II et Charles IX », opposants aux protestants. Marin Mersenne, né à Oisé en 1588, fit ses études avec Descartes au collège des Jésuites de la Flèche. Les élèves abordèrent son caractère, sa piété, ses ingénieuses découvertes en musique. Ils analysèrent son livre de *l'Harmonie universelle*<sup>1119</sup>, et étudièrent « plusieurs autres belles inventions comme l'Hygromètre, la cycloïde ». Mais surtout, Marin Mersenne fut le premier qui ait pensé à

---

<sup>1115</sup> Gabriel Gerberon, *Histoire général du Jansénisme*, Amsterdam, 1700, 3 volumes.

<sup>1116</sup> François Girbal, Bernard Lamy (1640-1715), *Etude biographique et bibliographique*, Paris, PUF, 1964.

<sup>1117</sup> Louis Moreri, *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane...*, tome IV, Paris, Denys Mariette, 1725, L, Lami (Bernard), p. 26.

<sup>1118</sup> Frère du plus célèbre Jacques Le Pelletier.

saint Augustin en lisant Descartes<sup>1120</sup>. Était au programme également Marin Cureau de la Chambre, né à Saint-Jean d'Assé en 1596. Il fut conseiller et médecin ordinaire de Louis XIV.

Les élèves étudièrent aussi les juristes Julien Bodereau et Philippe Renusson, le botaniste Louis Morin, le naturaliste François Poupart, le lavallois Daniel Tavvry qui soutint une thèse de philosophie à neuf ans et demi et de médecine à quinze ans.

Furent considérés comme philosophe de moindre importance Pierre de Couhardy de Chemiré-le-Gaudin, Guillaume Bigot, Guillaume Le Rouillier, Julien Tabouet, Gervais Barbier de Francour de Torcé en Vallée, Jacques Trouillard de la Boulaye, Jacques Le Pelletier.

Sur les vingt-neuf auteurs étudiés en Belles-Lettres, treize furent des poètes. Nous recensons également un grammairien, un journaliste, un traducteur et enfin des historiens ou avocats comme Pierre Trouillard de Montferré, auteur en 1643, d'un *Mémoire des anciens comtes du Maine*<sup>1121</sup>.

Les notices pour tous ces auteurs sont souvent assez succinctes. Nicolas Denisot ne fut que « *poète, né au Mans, mort en 1599* ». Pour Julien Pouchard, né à Passais près de Domfront-en-Champagne, ancien élève de l'Oratoire du Mans, il n'est pas précisé qu'il fut précepteur, journaliste, traducteur de textes latins et grecs, mais seulement membre de l'Académie des Inscriptions.

L'histoire des grands hommes du Maine n'apparaîtra plus dans le plan d'études de 1791. L'esprit jacobin de la Révolution avait fait table rase des histoires régionales. En seconde, une partie de l'histoire de France devait se rajouter « agréablement les cours<sup>1122</sup> ». En troisième, les élèves étudièrent une partie de l'histoire nationale accompagnée de géographie<sup>1123</sup>. C'est en cinquième que le programme prévoyait de l'histoire ancienne « *qui complète les cours*<sup>1124</sup> ».

---

<sup>1119</sup> Marin Mersenne, *L'Harmonie universelle*, chez Sébastien Cramoisy, Paris, 1636.

<sup>1120</sup> Henri Gouhier, *Cartésianisme et augustinisme au 17<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Vrin, 1978, p. 28.

<sup>1121</sup> Pierre Trouillard de Montferré, *Mémoires des anciens comtes du Maine*, chez Gier-Ollivier au Mans et J. Libert, à Paris, 1643.

<sup>1122</sup> A.D. 72 L art.102, 30 décembre 1791.

<sup>1123</sup> *Ibid.*

<sup>1124</sup> *Ibid.*

## L'histoire sainte et morale

Le collège de l'Oratoire était un établissement catholique. L'histoire sainte y avait naturellement sa place. La demande éducative, datant de l'âge humaniste, se combinait avec un désir d'accès au savoir et avec une exigence de formation religieuse et morale qui, loin de s'opposer, étaient ressenties comme complémentaires. En vertu d'une épistémologie considérant la foi comme le fondement même du savoir, y compris en histoire où le critère de véridicité mis en œuvre par l'ensemble des abrégés du XVII<sup>ème</sup> siècle était la conformité des récits historiques, l'histoire sainte était centrale et primordiale<sup>1125</sup>. Et cette méthode n'était pas propre aux dévots, elle s'imposait aussi à tous. Pour le Manceau François La Mothe le Vayer, au programme des élèves du Mans à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la chronologie et l'histoire sainte était le « fondement » des « [...] vérités incontestables que la Bible nous donne...<sup>1126</sup> ». Bernard Lamy précisait : « il y a une histoire que personne ne doit ignorer, c'est celle de l'Évangile, c'est-à-dire la vie de Jésus-Christ<sup>1127</sup> ». Mais il apparaissait important pour le pédagogue oratorien de rapporter l'histoire des nations à celle du « Vieux Testament » : « [...] Aussi si l'on veut ranger dans son esprit tout ce qui s'est passé depuis l'établissement du Christianisme, il faut rapporter toutes choses à l'Histoire de l'Église qui est la plus éclatante et la plus connue<sup>1128</sup> ». Ce brillant esprit cartésien était toujours dans cette logique des pédagogues jansénistes que nous avons déjà rapporté : partir du connu et du plus simple pour amener progressivement les élèves vers l'inconnu et la complexité.

Lundi 21 juillet 1783, « à deux heures précises », des élèves de sixième présentèrent un exercice littéraire sur l'histoire sainte<sup>1129</sup>. Le professeur du Mans commentait la composition en citant un poème de Louis Racine écrit en 1742 : « L'ame de mon récit est la simplicité. Ici tout est merveille, et tout est vérité<sup>1130</sup> ». Pour le cours, l'étude de l'Histoire

---

<sup>1125</sup> Annie Bruter, *op. cit.*, p.88

<sup>1126</sup> François La Mothe Le Vayer, *La science de l'histoire, avec le jugement des Principaux Historiens tant Anciens que Modernes*, 1665, p. 11.

<sup>1127</sup> Bernard Lamy, *Entretiens sur les sciences dans lesquels on apprend comme l'on doit étudier les Sciences, et s'en servir pour se faire l'esprit juste et le cœur droit*, Lyon, Nouvelle édition, 1724, p. 108.

<sup>1128</sup> Bernard Lamy, *op. cit.*, p. 106.

<sup>1129</sup> *Exercice littéraire sur l'Histoire Sainte, par Messieurs les écoliers de sixième, au Mans*, imprimerie Pivron, 1783, Médiathèque du Mans, Maine 4\*942.

<sup>1130</sup> Louis Racine, *La religion, suivi du poème de la grâce*, Paris, 1821, p. 69.

sainte a été divisée en deux parties : « *Dans la première, nous mettrons sous les yeux des élèves un Abrégé de l'Ancien Testament*<sup>1131</sup> ; et pour y répandre plus de clarté, nous l'avons distribué en cinq époques<sup>1132</sup> ». La deuxième partie étudiée par les élèves portait davantage sur l'originalité de la civilisation juive.

Pour l'histoire de la Bible, Bernard Lamy conseillait de l'apprendre en premier lieu « *dans l'Écriture*<sup>1133</sup> ». L'ancien préfet des études proposa une liste d'auteurs sur laquelle les professeurs pouvaient s'appuyer : ainsi l'auteur latin Sulpice Sévère et l'historien jésuite Turselin feront « d'excellents abrégés<sup>1134</sup> ». Dans la bibliothèque du collège du Mans, nous trouvons un « *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*<sup>1135</sup> » de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy qui, dans le premier tiers du XVII<sup>ème</sup> siècle, donna un ton janséniste à l'enseignement de l'histoire sainte. *Le Grand Dictionnaire historique*<sup>1136</sup> de Louis Moreri, possédé par les pères, ne fut jamais très loin pour dicter aux élèves la « vie » des Patriarches ou des Rois juifs.

Aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, les professeurs ne manquèrent pas d'auteurs latins et français, anciens, médiévistes, jésuites, jansénistes, cartésiens sur qui ils pouvaient compter pour construire leurs cours, comme *l'Introduction à l'Écriture Sainte où l'on traite tout ce qui concerne les Juifs ; leur origine, toute la suite de leur histoire, etc*, traduit du latin du R.P. Lamy<sup>1137</sup>. L'Oratorien manceau entendait faciliter la tâche des professeurs en aplanissant « *la plupart des difficultés dont ces Livres divins sont remplis*<sup>1138</sup> ».

Ainsi, l'établissement possédait dans la bibliothèque la *Biblia hebraica cum commentariis*<sup>1139</sup>. La question préliminaire posée aux élèves portait sur « *la promesse du Messie [...], l'existence de Moïse [...], la division et précis de l'Ancien Testament [...], son*

---

<sup>1131</sup> Quel Abrégé ? Un des plus répandus durant cette période est celui du professeur François-Philippe Mésenguy, professeur au collège royal de Beauvais. Il démissionna de sa fonction pour ses convictions jansénistes. Mais rien ne dit que l'ouvrage, écrit en 1758, et réédité de nombreuses fois, fut choisi par le professeur manceau.

<sup>1132</sup> *Exercice littéraire, op. cit.*, p. 4.

<sup>1133</sup> Bernard Lamy, *op. cit.*, p. 199.

<sup>1134</sup> *Ibid.*, p. 199.

<sup>1135</sup> Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, éditions de 1724-1726.

<sup>1136</sup> Louis Moreri, *Le grand Dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane qui contient en abrégé, les vies des saints et les actions remarquables*, 1740.

<sup>1137</sup> Dans l'édition de 1709.

<sup>1138</sup> Avis du traducteur de *l'Introduction à l'Écriture Sainte où l'on traite tout ce qui concerne les Juifs ; leur origine, toute la suite de leur histoire, etc*, Lyon, chez Jean Certe, 1699, p. IV.

auteur<sup>1140</sup> [...] ». Le professeur insista ensuite sur le Pentateuque : « *la Création [...], La chute de l'homme [...], les effets du péchés [...], la nécessité de connaître le péché originel, pour avoir une idée claire de l'homme et de la religion [...], Caïn et Abel [...], le déluge [...] et sa certitude [...] et les traits qui ont rapport à Jésus-Christ, ou à quelque objet de la Loi Nouvelle*<sup>1141</sup> ». La seconde époque portait sur les livres historiques et les Hagiographies de l'Ancien Testament : « *dispersion des hommes sur terre, et progrès de la corruption [...], Abraham [...], la circoncision [...] Isaac et Jacob [...] Joseph [...] Prédilection de Jacob pour lui [...] Jalousie de son frère [...] Effets de cette jalousie [...] Joseph en Egypte [...], son élévation [...], servitude des Hébreux [...], Moïse [...], sa naissance [...], ses prodiges, départ des Israélites [...] Traits qui ont rapports avec Jésus-Christ*<sup>1142</sup> ». La troisième époque était relative aux rois d'Israël : « *miracles dans le désert [...] Gouvernement de Josué [...], état du Peuple sous les Juges [...], sous les Rois Saül [...], David [...], Salomon [...] et Roboam [...] et les traits qui ont rapport avec Jésus-Christ* ». La quatrième époque s'intéressait une nouvelle fois aux prophètes plus récents : « *Etat du Peuple Juif sous Roboam et Jeroboam [...] Rois de Juda et d'Israël [...], comment vécurent-ils ? [...], états des deux Royaumes sous ces Princes [...], les prophètes [...], leur genre de vie [...], Elisée [...], Isaïe et Elise [...], leurs miracles [...], les objets de leur Prophéties [...], la fin des deux Royaumes*<sup>1143</sup> ». La cinquième époque proposait aux élèves d'étudier le peuple juif jusqu'à l'avènement du Christ. Ainsi, ils devaient connaître l'« état<sup>1144</sup> du Peuple pendant la Captivité [...], sa délivrance [...], ses occupations à son retour dans la Judée [...], le changement dans les mœurs et dans le langage [...], l'état du Peuple depuis cette époque jusqu'à la naissance de Jésus-Christ [...], les Samaritains [...], les Pharisiens [...], les Saducéens [...], les Hérodiens [...] et l'avènement du Messie [...]»<sup>1145</sup> ».

Pour la seconde partie, les élèves n'avaient pas abordé le Nouveau testament, ils avaient réfléchi sur la civilisation juive : « [...] nous présentons un tableau - très précis - des mœurs, des arts et du gouvernement des Juifs<sup>1146</sup> ». Lors de ce deuxième chapitre, les

---

<sup>1139</sup> Pietro et Lorenzo Bragadin, *Biblia hebraica cum commentariis*, Italie, deux volumes, 1617-1618.

<sup>1140</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>1141</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>1142</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>1143</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>1144</sup> Au sens de « disposition du peuple ».

<sup>1145</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>1146</sup> *Exercice littéraire*, op. cit., p. 3.

enseignants avaient à leur disposition « *Les mœurs des Israélites*<sup>1147</sup> » du jansénisant Claude Fleury, dont l'étude s'apparentait à une véritable leçon de science politique. « *Le Peuple que Dieu avoit choisi, pour conserver la véritable Religion jusques à la prédication de l'Évangile, est un excellent modèle de la vie humaine, la plus conforme à la nature. Nous voyons dans les mœurs les manières les plus raisonnables de subsister, de s'occuper, de vivre en société : nous y pouvons apprendre, non seulement la morale, mais encore l'économie politique*<sup>1148</sup> ». Les élèves abordèrent « *De la Religion [...] Des Dogmes et de la Morale des Juifs [...] Cérémonies de la Loi [...], la circoncision [...], les purifications [...], les sacrifices [...], les festins [...], les fêtes [...], DU GOUVERNEMENT*<sup>1149</sup> [...], les différentes formes de Gouvernement qu'ont eu les Juifs [...], des Mœurs [...], l'habillemens [...], la nourriture [...], les maisons [...], les plaisirs et fêtes [...], le deuil et les funérailles [...], les mariages [...], l'éducation des enfans [...], les ARTS<sup>1150</sup> ». Néanmoins, les réflexions antisémites de Fleury furent-elles enseignées aux élèves ? Dans son principal ouvrage n'écrivait-il pas entre autres : « *Ils ne vivent que du trafic, et encore de l'espèce la plus sordide : ils sont revendeurs, courtiers, usuriers ; tous leurs biens ne sont que de l'argent et des meubles ; à peine sont-ils propriétaires de quelques maisons dans les villes [...]*<sup>1151</sup> ». En l'absence de tout cours, nous ne pouvons que poser la question.

Les éléments théologiques de la *Bible* étaient enseignés dans le cadre d'une exégèse. Apparemment, elle apparaissait comme civilisationnelle et donc davantage anthropologique. L'interprétation de *l'Écriture sainte* avait suivi toute une évolution<sup>1152</sup>. Elle fut d'abord très allégorique : on tendait à trouver dans les textes des allusions aux réalités de l'Église. Le Moyen-Âge insista davantage sur le sens littéral, le sens que découvraient les textes à première lecture. Mais une insuffisante connaissance de l'histoire et de la philologie des Sémites empêchait de contrôler les legs de la tradition. La critique historique et littéraire n'existait pas encore. *La Bible*, sacrée, se recevait comme telle. Galilée l'apprit à ses dépens

---

<sup>1147</sup> Claude Fleury, *Les Mœurs des Israélites, ou l'on voit le modèle d'une politique simple et sincère pour le gouvernement des Etats et de la réformation des mœurs*, La Haye, chez Adrian Moetjens, 1682 et dernière édition corrigée et augmentée, Bruxelles, 1763.

<sup>1148</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>1149</sup> En majuscule dans le texte.

<sup>1150</sup> *Exercice littéraire, op. cit.*, p. 5.

<sup>1151</sup> Claude Fleury, *op. cit.*, Tours, 1867, troisième partie, chapitre 33, p. 108.

<sup>1152</sup> René Boureau, *L'Oratoire en France*, Paris, Cerf, 2011, p. 49.

(1633)<sup>1153</sup>.

A la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, les enseignants de l'Oratoire pouvaient bénéficier des travaux de Richard Simon (1638-1712) qui apporta une analyse critique aux *Livres de la Bible*. L'exégète essaya d'éclairer le sens littéral au moyen de toutes les données archéologiques, historiques, géographiques, linguistiques : « *On ne peut pas douter que les vérités contenues dans l'Écriture sainte soient infaillibles et d'une autorité divine puisqu'elles viennent immédiatement de Dieu, qui ne s'est servi en cela du ministère des hommes que pour être ses interprètes. Aussi n'y-a-t-il personne, soit juif ou chrétien, qui ne reconnaisse que cette Écriture étant la pure Parole de Dieu, est en même temps le premier principe et le fondement de la religion. Mais comme les hommes ont été dépositaires des livres sacrés aussi bien que tous les autres livres, et que les premiers originaux ont été perdus, il était en quelque façon impossible qu'il n'y arrivât plusieurs changements, tant à cause de la longueur du temps que par la négligence des copistes. C'est pourquoi saint Augustin recommande avant toutes choses à ceux qui veulent étudier l'Écriture de s'appliquer à l'étude critique de la Bible et de corriger les fautes de leurs exemplaires*<sup>1154</sup>». Et pour cela, Richard Simon recommanda de lire correctement le Livre sacré par la nécessité d'apprendre les langues anciennes et par replacer le livre dans les lieux et les temps où il fut écrit. La démarche du théologien sera fortement critiquée par Bossuet, par Rome et par les jansénistes de Port-Royal. Richard Simon dut quitter l'Oratoire.

En 1749, le confrère Jean-Charles Baillard<sup>1155</sup> fit don<sup>1156</sup> à la bibliothèque des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*<sup>1157</sup> des six premiers siècles, de l'ancien élève des Petites Ecoles de Port-Royal, Le Nain de Tillemont. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle l'enseignement de l'histoire sainte dans l'Oratoire demeura d'un classicisme désuet et eut des conséquences catastrophiques pour la Congrégation. L'histoire sainte disparut du cursus scolaire en 1791.

En résumé, les élèves, qui rentraient en sixième et qui ressortaient après sept ans d'études au collège du Mans, étudièrent toutes les périodes de l'histoire. En sixième, ils abordèrent les Egyptiens et l'Histoire Sainte ; en cinquième, la période qui s'étend de Jésus à

---

<sup>1153</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>1154</sup> Richard Simon, *Histoire critique du Vieux Testament*, Paris, Pierre Gibert (éd.), Bayard, 2008, p. 86.

<sup>1155</sup> Ou Billard

<sup>1156</sup> *Registre de l'actuelle bibliothèque des Anciens élèves de Montesquieu*, pp. 4-5.

<sup>1157</sup> Louis-Sébastien de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, des six premiers siècles, justifiés par des citations des auteurs originaux, avec une chronologie...*, Paris, édition Robustel, 1693-1712.

la naissance du monachisme ; en quatrième, les trois époques de l'Histoire Romaine, la Royauté, le Consulat et l'Empire. Dans les niveaux suivants, les professeurs abordaient l'Histoire Moderne, de la fondation monarchie au règne de François Ier en classe de Seconde puis au roi régnant du moment<sup>1158</sup>.

La comparaison avec l'enseignement de l'Histoire à notre période contemporaine peut paraître osée mais elle peut s'avérer pertinente. Aujourd'hui, entre la Sixième et la Troisième, les collégiens abordent également toutes les périodes historiques des grandes civilisations, essentiellement de l'Europe. Un accent nouveau est mis sur l'histoire des arts par laquelle nous pouvons aborder la culture religieuse, dans un enseignement laïc où le fait religieux est timidement raconté. L'histoire, devenue leçon, est enseignée par des études de textes référents ou des extraits d'auteurs. Mais je n'aurai pas la prétention exhaustive d'affirmer que les Oratoriens sont à l'origine de nos actuels outils pédagogiques.

### **La géographie au service des leçons d'histoire**

Une autre nouveauté corrélative des études historiques fut le relatif développement de la géographie : « *Dire que la Géographie est l'un des yeux de l'Histoire, c'est donner en deux mots une grande idée des avantages qu'elle procure*<sup>1159</sup>».

Pratiquement dès l'ouverture du collège, la géographie fut enseignée et l'établissement de cette discipline fut fortement lié au frère du supérieur, le père Eustache Gault<sup>1160</sup>. En 1633, il rédigea un ouvrage sur la Suède<sup>1161</sup> dont une édition fut imprimée au Mans<sup>1162</sup>. Le livre est divisé en dix chapitres. Les cinq premiers étaient des leçons de géographie dans lesquelles l'auteur dépeignit la Scandinavie<sup>1163</sup>. Les descriptions des villes, des paysages n'étaient accompagnées d'aucun document cartographique ou iconographique. Et le prétexte à la rédaction de l'ouvrage fut le début de la Guerre de Trente

---

<sup>1158</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 52.

<sup>1159</sup> *Exercice littéraire sur la poésie pastorale et la géographie par Messieurs les Ecoliers de Quatrième, au Mans*, imprimerie Pivron, 1783.

<sup>1160</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 53.

<sup>1161</sup> Eustache Gault, *Discours de l'estat et couronne de Suède*, Le Mans, Gervais Olivier, 1633.

<sup>1162</sup> François Lenell et Karl-Erik Lenell, « Discours de l'Etat et Couronne de Suede par l'Oratorien Eustache Gault (1633) Présentation d'une édition mancelle », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, tome 16, 1996, pp. 241-264.

<sup>1163</sup> « Eustache Gault se montre bien informé des "richesses" et "forces" de la Suède et du rôle non négligeable qu'elle a pu jouer dans le contexte européen », *ibid.*, p. 258.

Ans (1618-1648) : « *La descente du Roy de Suede dans l'Allemagne, le cours impetueux de ses armes, l'espouvante generale qu'il seme, & jette partout, attirent aujourd'hui sur luy les yeux de toute l'Europe ; estonnée qu'un prince éloigné quasi du commerce des hommes se trouve néanmoins logés sur ces belles & riches Provinces du Rhin, sans que tant d'armées imperiales enflées de la réputation des victoires passées commandée par de si grands Capitaines aient pu arrester ce torrent*<sup>1164</sup> ».

Les professeurs disposaient également des oeuvres de Pierre Davity : *Description de l'Asie...avec tous ses empires, royaumes, estats et républiques [...]*<sup>1165</sup> dans l'édition de 1660<sup>1166</sup> ; *Description générale de l'Europe...avec tous ses empires, royaumes, estats et républiques*<sup>1167</sup>, publié en 1660<sup>1168</sup>.

Le vendredi 13 août 1784, dans la salle des Actes, des « écoliers de quatrième » répondirent à un exercice littéraire sur la géographie et sur l'histoire des grands hommes<sup>1169</sup>. Dans le préambule de cet exercice, le professeur Simier, expliqua les objectifs universalistes de l'enseignement de la géographie. « *Une bonne éducation doit éclairer l'esprit, & former le cœur. La Géographie envisagée sous un certain rapport, nous semble ce double but. Par elle, l'homme ose franchir les bornes étroite dans lesquelles la nature l'a renfermé ; cette Science, comme un guide aussi fidèle que rapide, le conduit de Pays en Pays, de Royaume en Royaume ; le monde entier devient sa Patrie*<sup>1170</sup> ». Il s'agissait de faire sortir les élèves de leur pays.

Pour cette discipline, les élèves du Mans avaient-ils à leur disposition des cartes murales pour éviter un froid défilé de noms sans contenus ? Vraisemblablement. Dans l'inventaire après-décès de Julien Gautier, professeur de logique et de physique, entre 1761 et 1763, nous avons relevés deux sphères, deux globes et plusieurs cartes de géographie<sup>1171</sup>.

---

<sup>1164</sup> *Ibid.*, p. 3

<sup>1165</sup> Pierre Davity, *Description générale de l'Asie...avec tous ses empires, royaumes, estats et républiques. Ou sont déduits et traitez par ordre leurs noms, assiettes, confins, mœurs, richesses, forces...*, Troyes et Paris, chez Denys Bechet et Louis Billaine, 1660.

<sup>1166</sup> *Inventaire de la bibliothèque des Anciens élèves de Montesquieu*, 452 a, p. 3.

<sup>1167</sup> Pierre Davity, *Description générale de l'Europe...avec tous ses empires, royaumes, estats et républiques. Ou sont déduits et traitez par ordre leurs noms, assiettes, confins, mœurs, richesses, forces, ...*, Troyes et Paris, chez Denys Bechet et Louis Billaine, 1660.

<sup>1168</sup> *Inventaire de la bibliothèque des Anciens élèves de Montesquieu*, 452 b, p. 13.

<sup>1169</sup> *Exercice littéraire sur la géographie et sur l'histoire des grands hommes, par messieurs les écoliers de quatrième*, imprimerie Pivron, 1784.

<sup>1170</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1171</sup> A.D. 72, 4 E 19/629.

Dans les programmes, il y était question à la fois de géographie physique et de géographie humaine. Ce qui était, selon René Boureau<sup>1172</sup>, surprenant pour l'époque. En effet, les enseignants oratoriens appréciaient avant tout de pouvoir comprendre les aspects civilisationnels d'un Etat ou d'une province. Il y était question de géographie humaine (religions, commerce, mœurs, vêtements...) et pas seulement de relief, de cours d'eau et de météorologie. Les oratoriens ont-ils inventé la géographie anthropologique qui fait, aujourd'hui, le bonheur ( ?) de nos élèves au collège et au lycée ? Ce qui était vrai en histoire l'était aussi en géographie.

Dans un premier temps, les élèves apprenaient les fondamentaux de la géographie « physique », « les notions préliminaires <sup>1173</sup> » : « *Horizon, points cardinaux, pôles, axe, Equateur, Zodiaque, méridien, tropiques, cercles polaires, longitude, latitude, zones, continent, isle, presqu'isle, isthme, pas, promontoire, dunes, falaises, archipel, golphe, bayes, anse, sèches, hauts-fonds, bancs de sable, détroit, lac, rivière, fleuve, bouche ou embouchure, droite et gauche d'une rivière, mesure de distance*<sup>1174</sup> ». Puis ils étudiaient la « division générale du globe » avec pour la période une vision « eurocentrique » : « *Europe, Asie, Afrique, Amérique, Terres Polaires, mers extérieures, mers intérieures, division générale des quatre Parties du Monde, leurs situations respectives, les productions, les fleuves etc... Différents gouvernements de l'Europe, ses souverains...* <sup>1175</sup> ».

La France tenait une place importante dans le cursus scolaire des élèves manceaux. Dans un premier temps, ils abordaient les cadres physiques du pays puis les institutions nationales et locales : « *Position et étendue, bornes, productions de ce Royaume, caractère, mœurs, religion des Français, comment se gouverne la France ? Qu'est-ce qu'un Grand-Conseil ? Conseil souverain, Parlement, Présidial, Bailliage, Chambre des Comptes, Chambre Ecclésiastique, Cours des Aydes, Cours et Hôtels des Monnoyes, Généralité, Election, Pays d'Etats, Université, Académie...*<sup>1176</sup> ». Dans un deuxième temps, ils étudiaient les divisions

---

<sup>1172</sup> René Boureau, *op. cit.*, p. 43.

<sup>1173</sup> *Exercice littéraire*, *op. cit.*, 1783, p. 6.

<sup>1174</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>1175</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>1176</sup> *Ibid.*, p. 6.

militaires de la France. Elle en comptait « *trente-trois grands dont huit au nord, huit au midi, & dix-sept au milieu sur deux lignes de l'ouest à l'est*<sup>1177</sup> ».

Néanmoins, en 1791, la géographie demeurait toujours aussi insignifiante. Elle servait de support à l'histoire. En cinquième, les élèves abordaient des notions de géographie générale et nationale, en quatrième ils apprenaient la division de la France par départements<sup>1178</sup>.

## 6.6 La physique mathématique et la physique proprement dite

Jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les études littéraires absorbèrent la plus grande partie du temps que les écoliers passaient au collège<sup>1179</sup>. Et malgré de réels progrès constatés à la veille de la Révolution, les disciplines scientifiques avaient un caractère secondaire<sup>1180</sup>.

### Une matière de la philosophie

Malgré la gratuité, la classe de physique au Mans n'a jamais connu un effectif pléthorique. Et ils ont même constamment baissé tout au long des deux siècles. Et pourtant, la physique et les sciences naturelles eurent, surtout au XVIII<sup>ème</sup> siècle, une incidence capitale<sup>1181</sup> sur l'éducation.

**Tableau : moyenne des effectifs en physique d'après Gaëlle Saulin<sup>1182</sup>.**

	1660-1699	1700-1790	1770-1790	Total
Élèves en moyenne	54,93	41,88	17,47	<b>38,89</b>

Sa moyenne en termes d'effectifs a été de trente-neuf élèves pour la période étudiée par Gaëlle Saulin et n'atteint que cinquante-cinq écoliers durant les années 1660, avant les querelles sur l'enseignement de Descartes. C'est en 1665 que la classe atteint son effectif maximum avec quatre-vingt-trois élèves et son minimum en 1782. La dernière partie du XVIII<sup>ème</sup> siècle a donc vu la classe de physique désertée par les étudiants.

<sup>1177</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>1178</sup> A.D. 72, L art.102, 30 décembre 1791

<sup>1179</sup> Jacques Maillard, *op. cit.*, p. 196.

<sup>1180</sup> François Lebrun, Marc Venard, Jean Quéniart, *op. cit.*, p. 552.

Au début du XVII<sup>ème</sup> siècle, l'enseignement de la philosophie comprenait la logique, la métaphysique, la physique et la morale. Elles étaient enseignées dans cet ordre (davantage pédagogique que hiérarchique) dans des cours organisés sur deux ans et où un temps égal était consacré à chaque partie. La principale modification fut la place grandissante prise par la physique, dès la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle et davantage encore au XVIII<sup>ème</sup> siècle : une année entière (la deuxième) lui était consacrée. Les trois autres matières (logique, métaphysique et morale) furent regroupées en une seule année. En conséquence, la physique, associée aux mathématiques, ne fit plus partie intégrante de la philosophie et l'on assista à une séparation entre d'un côté les sciences morales et métaphysiques et de l'autre côté les sciences physiques ou naturelles<sup>1183</sup>.

Ainsi, comme à Riom, à Effiat, à Angers<sup>1184</sup> et à Nantes<sup>1185</sup>, l'enseignement des sciences physiques et mathématiques était relégué progressivement dans les grandes classes, intégré dans les deux années de philosophie appelées classe de logique et classe de physique. « *De toutes les parties de la Philosophie, il n'en est point d'aussi propre à donner au jugement de l'exactitude & de la précision, que les Mathématiques. C'est une application continue de l'art de raisonner [...]*<sup>1186</sup> ». Nous sommes, ici, dans la logique cartésienne, où le professeur de mathématiques apprenait à ses élèves à « *discerner le vrai du faux*<sup>1187</sup> ».

Comme chez les Jésuites<sup>1188</sup>, Le mathématicien enseignait la philosophie. Il alternait selon l'usage, l'enseignement de la logique, de la physique ou de la métaphysique. Entre 1664 et 1780, cent-dix-neuf régents (61 %) de logique et de physique professèrent au Mans parmi lesquels soixante-treize étaient confrères.

---

<sup>1181</sup> Paul Bouchy, *Le lycée du Mans*, op. cit., p. 9

<sup>1182</sup> Gaëlle Saulin, op. cit., p. 16.

<sup>1183</sup> Catherine Larrère, « L'enseignement de la philosophie dans les établissements de Riom et d'Effiat dans la deuxième moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle », *Le collège de Riom et l'enseignement oratorien en France au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, textes réunis par Jean Ehrard, Paris, CNRS éditions, Oxford, Voltaire Foundation, 1993, pp. 174-175.

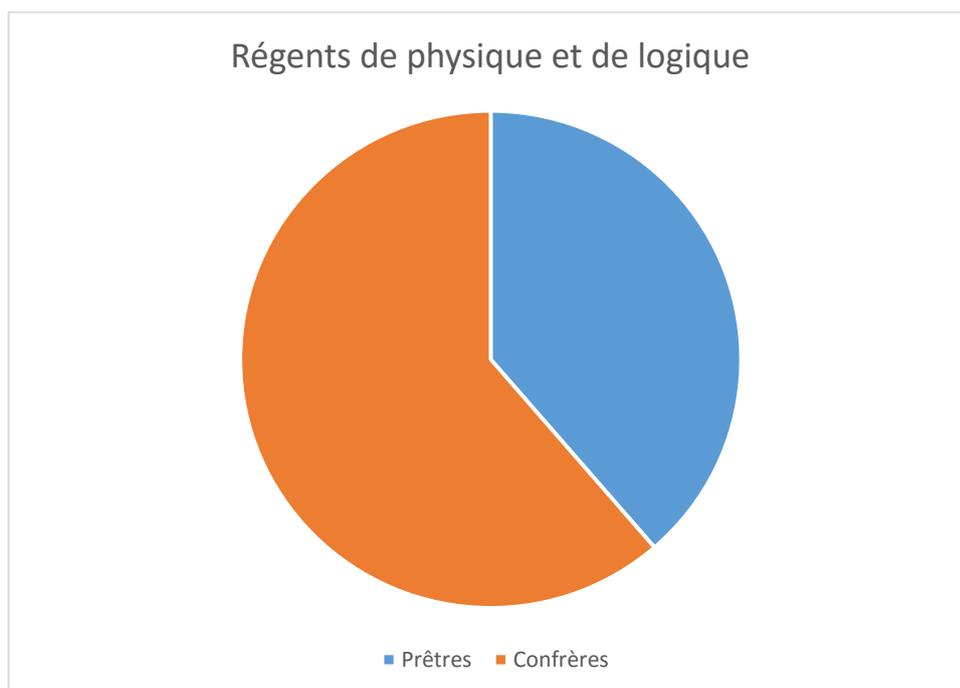
<sup>1184</sup> Jacques Maillard, op. cit., p. 203.

<sup>1185</sup> Hervé Grau, « L'enseignement des sciences physiques fut-il révolutionnaire ? La physique expérimentale à Nantes, du collège oratorien à l'Ecole centrale », in *Annales historiques de la Révolution française* -2000- n°2, pp. 149 à 158.

<sup>1186</sup> *Exercice sur les Mathématiques*, qui sera soutenu par Messieurs, Louis-Daniel Courte, de Laval et René Nouet, clerc tonsuré, de Tannie. Ecoliers de physique, le lundi 19 juillet 1773. Au Mans, chez Jacques Ysambart, imprimeur carrefour de la Sirène.

<sup>1187</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1188</sup> François de Dainville, op. cit., p. 331.



Rares étaient les régents de philosophie à rester plus de deux ans au collège manceau : 2,15 ans en moyenne pour toute notre période. La durée moyenne augmenta à partir des années 1730. Elle passa à plus de trois ans. Cela coïncida avec le début de la crise de recrutement.

Le professeur Ludovic de Thouvy, entre 1758 et 1768, enseigna la logique et la physique alternativement pendant onze ans. Deux professeurs, Jacques Champion, entre 1686 et 1694, et Jean Doucet, entre 1719 et 1726, passèrent dans un premier temps par les basses classes avant d’enseigner ces deux disciplines. Le confrère François Herbault commença sa carrière au Mans en 1731 par la régence de la classe de seconde pendant deux ans, puis celle de rhétorique pendant cinq ans et ensuite les classes de physique et logique pendant huit ans, jusqu’en 1746. Le confrère Laurent d’Anglade régenta la classe de rhétorique en 1748 avant de diriger ses mêmes élèves en logique et physique entre 1749 et 1750. Les mathématiques, la physique et donc la philosophie étaient des spécialités confiées *a priori* à des enseignants expérimentés.

A partir de la deuxième partie du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les mathématiques et la physique furent étroitement liées. Le cartésianisme y était exposé depuis presque un siècle avec les

*Méditations métaphysiques*<sup>1189</sup> de René Descartes<sup>1190</sup>. Newton était également enseigné au Mans : « *On ne peut être Physicien aujourd'hui, sans être un peu Géomètre. La Physique de Newton qui depuis un certain nombre d'années, est devenue celle de toutes les Académies de l'Europe, exige même des connaissances mathématiques plus qu'élémentaires. Nous nous sommes bornés aux propositions qui nous ont paru absolument nécessaires pour remplir notre objet*<sup>1191</sup> ».

## Les mathématiques

« *Les Mathématiques sont la science de la grandeur ou quantité en tant que mesurable*<sup>1192</sup> ». Selon Les historiens de l'éducation, les mathématiques ont été très longtemps négligées. Pour eux, ce n'est que pendant le XVIII<sup>ème</sup> siècle qu'est apparu un engouement pour cette discipline<sup>1193</sup>. Jacques Maillard nuance ces affirmations. Dès le dix-septième siècle, une place était faite aux mathématiques aussi bien dans les collèges des Jésuites<sup>1194</sup> que dans ceux des Oratoriens<sup>1195</sup>.

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, le père Lamy encouragea le développement de l'enseignement des sciences mathématiques dans les collèges de l'Oratoire : « *je ne conçois rien d'un plus grand usage de l'algèbre et l'arithmétique*<sup>1196</sup> ». Les exercices académiques sont nos sources principales. Les élèves apprenaient dans un premier temps sur les différentes opérations qui étaient le socle nécessaire pour aborder dans de bonnes dispositions la physique proprement dite : « *Tout ce qui est susceptible d'augmentation ou de diminution est du ressort des Mathématiques*<sup>1197</sup> ».

L'arithmétique était définie comme « *l'art d'exprimer les rapports d'une manière plus générale*<sup>1198</sup> » et la géométrie comme « *la science de la grandeur continue*<sup>1199</sup> ». Les

---

<sup>1189</sup> René Descartes, *Les méditations métaphysiques*, touchant la première philosophie. Dediées a messieurs de sorbonne, Paris, Bobin & Le Gras, 1673.

<sup>1190</sup> *Inventaire de la bibliothèque des Anciens élèves de Montesquieu*, 193, p. 30.

<sup>1191</sup> *Exercice académique sur la physique mathématique et sur la physique proprement dite*, imprimerie Pivron, 1780, p. 3.

<sup>1192</sup> *Exercice sur les mathématiques*, op. cit., p. 4.

<sup>1193</sup> Jacques Maillard, op. cit., p. 196.

<sup>1194</sup> François de Dainville, *L'enseignement des mathématiques au XVII<sup>ème</sup>, XVIII<sup>ème</sup> siècle*, 1956, n°30, pp. 62-68.

<sup>1195</sup> P. Lallemand, op. cit., p. 256.

<sup>1196</sup> Bernard Lamy, *Entretiens sur les sciences*, Grenoble, 1683, p. 54.

<sup>1197</sup> *Exercice académique*, op. cit., p. 3.

<sup>1198</sup> Ibid., p. 3.

<sup>1199</sup> Ibid., p. 3.

professeurs du Mans pouvaient s'appuyer sur l'ouvrage pratique de l'ingénieur Bernard Forest de Béliidor et son *Nouveau cours de mathématiques à l'usage de l'artillerie et du génie*<sup>1200</sup> où apparut pour la première fois le mot « sinusoïde »<sup>1201</sup>. En 1764, Jean-Charles-Jérôme Ménard de Falaise, écolier de physique, soutint des thèses sur la géométrie et la trigonométrie<sup>1202</sup>. La soutenance, divisée en quatre parties complémentaires, permettait d'avoir un aperçu sur la pédagogie pratiquée par le professeur de physique, Ludovic de Thouvy. Il enseignait dans un premier temps la géométrie théorique euclidienne, dans un deuxième temps la géométrie pratique avec la longimétrie (les lignes), la planimétrie (les surfaces) et enfin la stéréométrie (les solides), « nécessaires à la physique »<sup>1203</sup>. La même méthode était mise en place pour la trigonométrie. La théorie devait servir à la pratique comme par exemple « mesurer la pente d'une montagne inaccessible »<sup>1204</sup>. Ce régent utilisait-il les travaux du mathématicien et auvergnat Pascal ? On peut aisément le penser.

En 1780, le professeur François Vovard chercha chez Descartes les réponses aux questions concernant les puissances plus élevées que le cube : « *Que signifient donc les quarrés-quarrés, les cubes-cubes, ou les produits de quatre & de six dimensions ? Descartes commence sa Géométrie par une réponse satisfaisante à cette question [...]. Nous ferons voir d'après lui, que ce ne sont que des proportionnelles continues ou discrètes [...]* »<sup>1205</sup>.

D'après l'exercice sur les mathématiques de 1773, l'arithmétique et l'algèbre tenaient une place plus importante que la géométrie comme nous pouvons le lire ici.

---

<sup>1200</sup> Bernard Forest de Belidor, *Nouveau cours de mathématiques à l'usage de l'artillerie et du génie, où l'on applique les parties les plus utiles de cette science à la théorie et à la pratique des différens sujets qui peuvent avoir rapport à la guerre*, Paris, Jombert, 1725.

<sup>1201</sup> *Inventaire de la bibliothèque des Anciens élèves de Montesquieu*, 297, p. 48.

<sup>1202</sup> *Thèses de mathématiques sur la Géométrie et la Trigonométrie, qui seront soutenues par Mr Jean-Charles-Jérôme Ménard, de Falaise, Ecolier de Physique*. Au Mans, chez Jacques Isambart, Imprimeur du Collège, 4 juillet 1764.

<sup>1203</sup> *Ibid.*, pp. 2 à 8.

<sup>1204</sup> *Ibid.*, pp. 8 et 9.

<sup>1205</sup> *Exercice académique, op. cit.*, p. 3 et 4.

**Tableau : l'enseignement des mathématiques en 1773<sup>1206</sup>.**

Eléments du calcul des quantités finies.	Ils consistent dans la combinaison simple des quantités discrètes.
De l'arithmétique.	Les quantités ou grandeurs déterminées s'expriment par des chiffres. Ajouter, soustraire, multiplier, diviser, former des puissances, extraire des racines, sont les opérations fondamentales.
De l'algèbre.	C'est le calcul des grandeurs indéterminées. Les lettres de l'alphabet en sont le symbole ou l'expression.
Eléments du calcul des quantités infinies.	La combinaison des grandeurs infinies, soit qu'elles soient infiniment grandes, soit qu'elles soient infiniment petites, se nomme calcul de l'infini.
Des progrès du calcul des quantités finies.	Il s'agit de la combinaison simple des quantités, résultent des rapports susceptibles de plus & de moins. Ils peuvent donc être fournis au calcul aussi bien que ces quantités.
De l'analogie.	Elle traite des raisons, des proportions et des progressions.
De l'analyse.	Elle consiste à découvrir des quantités inconnues, par le moyen de celles que l'on connaît. Ce calcul emploie pour cet effet les équations.
De l'analogie des quantités infinies.	L'objet de cette partie consiste en séries, suites ou progressions infinies.
De l'analyse des infiniment petits.	Il s'agit du calcul différentiel et du calcul intégral. Le professeur de mathématiques s'est appuyé sur Newton et sur Leibnitz <sup>1207</sup> .

Louis-Daniel Courte et René Nouet avaient quatre problèmes à résoudre sur les progressions arithmétiques et géométriques et quinze par les règles de l'analyse. « *J'ai mis il*

<sup>1206</sup> Ibid.

<sup>1207</sup> « *La découverte de l'analyse des infiniment petits est si grande et si hardie, qu'on pense dire sans exagérer que c'est celle d'un nouveau monde géométrique. Deux nations, l'Allemagne & l'Angleterre, se sont disputé la gloire de l'avoir fait, l'Allemagne par Leibnitz, & l'Angleterre par Newton ; mais après les pièces du procès & le rapport des commissaires, le tout imprimé sous le titre de *Commercium epistolium*, on peut regarder comme*

*y a douze ans un Billet à la tontine ; il m'a rapporté 5 livres la première année, l'année suivante il m'a valu 65 livres et chaque année ensuite il m'a produit 60 livres de plus que la précédente : on demande combien il a dû valoir la dernière année ; combien il a rapporté dans les douze ans<sup>1208</sup>». Un autre exercice pouvait être aussi l'occasion de rappeler au passage l'existence d'un pèlerinage catholique à Saint-Jacques de Compostelle : « Un pèlerin de Saint Jacques y ayant fait trois voyages, dit qu'au premier il avait doublé son argent et dépensé 20 livres ; qu'au second il avait triplé ce reste et dépensé 27 livres ; qu'au troisième il avait doublé ce dernier reste et n'avait dépensé que 19 livres & s'en était retourné avec 250 livres : on demande avec combien d'argent il était parti pour le premier pèlerinage<sup>1209</sup> ».*

Les mathématiques avaient un objectif très pratique il apparaissait donc nécessaire. Progressivement, elles prirent l'ascendance sur les Humanités et devinrent une discipline à part entière, très sélective.

### **La physique : Descartes et Newton**

*« La physique est la science des corps. Son objet est d'en observer les effets, d'en rechercher les propriétés, & de tâcher de découvrir la loi de leur action réciproque<sup>1210</sup> ». Le mercredi 23 août 1780, Jean-Baptiste de Foisy et Etienne-Louis Barreau, du Mans, travaillèrent sur des notions de « physique mathématique et sur la physique proprement dite ». Les exercices avaient toujours lieu en cette dernière partie de l'été, fin août. Ils se confondaient avec les thèses de philosophie. Jean-Baptiste Leprince d'Ardenay raconta son expérience dans ses *Mémoires* : « Je soutins mes quatre thèses de philosophie ; la veille du jour désigné pour celle de métaphysique, mon professeur tomba malade, il m'annonça qu'il falloit soutenir me déterminer. Encouragé par mon maître, je cedai, mais il fallu faire un effort considérable sur moy même ; j'employai les ving quatre heures qui me restoient a me recueillir et a repasser mes principales preuves au moyen de l'indulgence des argumentateurs et d'un peu d'aide de quelques oratoriens placés à ma portée pour me souffler au besoin une réponse ou une distinction, je remplis passablement ma tâche. Ma these générale fut suivie*

---

*constant dans le tems que le grand Newton faisait cet effort de génie en Angleterre sous le titre de méthode des fluxions, Leibnitz le faisait en Allemagne sous le titre de calcul différentiel». Opus cité, p. 7.*

<sup>1208</sup> Exercice sur les mathématiques, op. cit., p. 8.

<sup>1209</sup> Ibid., p. 8.

<sup>1210</sup> Exercice académique sur la physique mathématique et sur la physique proprement dite, par Jean-Baptiste de Foisy et Etienne-Louis Barreau, du Mans, Le Mans, Pivron, 1780.

*d'expériences publiques de physique, elles durèrent plusieurs jours ; une des séances fut consacrée à l'anatomie*<sup>1211</sup> ».

Au Mans, « *la physique proprement dite* » était davantage rattachée aux mathématiques comme l'atteste l'ensemble de nos sources imprimées. Joseph-Stéphane Berthier<sup>1212</sup> enseigna pendant sept ans la logique et la physique au collège du Mans, entre 1733 et 1739. Durant sa mission dans le Haut-Maine et, par la suite, jusqu'en 1770, il envoya à l'Académie royale des sciences dont il devint membre correspondant, de nombreuses observations de physique et d'histoire naturelle. Les ouvrages furent obstinément cartésiens et newtoniens. Ami de Jean-Jacques Rousseau, il adressa au philosophe sa *Physique des comètes* et reçut de lui, deux ans, plus tard l'*Emile*<sup>1213</sup>.

Pierre-Louis Herbin soutint des exercices physico-mathématiques les 21 et 23 avril 1760. Le premier jour de l'examen, l'élève répondit à des questions qui portèrent sur la géométrie ; deux jours plus tard, il abordait la physique expérimentale. Pierre-Louis Herbin se pencha sur la « *géométrie ligne ; lignes perpendiculaires, obliques & parallèles ; lignes droites considérées par rapport au cercle ; évaluation des angles ; lignes proportionnelles ; des surfaces, & des figures planes, triangles ; figures considérées par rapport au cercle ; figures semblables ; évaluation & mesure des surfaces ; de la surface des Solides ; évaluation & mesure des solides ; de la trigonométrie ; de la mécanique ; propriété du mouvement ; du mouvement sur le plan incliné ; du mouvement des pendules ; loix des mouvements ; géostatique (l'équilibre des corps solides) ; hydrostatique*<sup>1214</sup>».

Le 12 août 1769, Guy Martigné, Etienne Leveau et Claude-Jacques Perrier présentèrent des exercices de physique expérimentale<sup>1215</sup>. Les élèves avaient choisi eux-mêmes les quatre matières sur lesquelles ils travaillèrent. Pour l'étude sur l'air, ils avaient reproduit des expériences concrètes et pascaliennes sur le vide avec la « *machine*

---

<sup>1211</sup> Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay, *Mémoires d'un notable mançais au siècle des Lumières*. Edition préparée et présentée par Benoît Hubert, Presses Universitaires de Rennes, 2007, p. 38.

<sup>1212</sup> Ou Bertier.

<sup>1213</sup> Gilbert Romme, *Correspondance 1774-1776*, Edition établie par Anne-Marie Bourdin, Philippe Bourdin, Jean Ebrard, Hélène Roi-Tanguy et Alexandre Tchoudinov, Collection Histoires Croisées, volume 1, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2006, p. 135

<sup>1214</sup> *Exercice physico-mathématique, qui sera soutenu par Monsieur Louis-Pierre Herbin, du Mans*. Le Mans, Jacques Ysambart, imprimeur du collège et de la ville, 1760.

<sup>1215</sup> *Exercice de physique expérimentale, dans la salle du collège-séminaire de l'Oratoire du Mans, le 12 août 1769, à 2 heures de l'après-midi*.

*pneumatique*<sup>1216</sup> », peut-être celle d’Otto von Guericke<sup>1217</sup>. Ils constatèrent, amusés sûrement, « *de voir l’eau bouillonner et la bière mousser* ». Pour les couleurs, ils testèrent cinq expériences de Newton sur l’optique. Nous pouvons citer comme exemple : « *le prisme sépare le rayon en sept couleurs*<sup>1218</sup> ». A cette occasion, les élèves démontrèrent que Newton était plus pertinent que Descartes sur les couleurs. Pour les fermentations, le public assista à cinq expériences présentées par les écoliers. Quelle fut la réaction des Manceaux présents dans la salle des Actes lorsque les réactions chimiques, où « *l’on voit sortir une épaisse fumée du mélange de l’eau forte rouge avec l’huile de buis*<sup>1219</sup>», se produisirent ? Le professeur avait sûrement proposé aux élèves une leçon observée dans le « *Dictionnaire de physique portatif*<sup>1220</sup> » du jésuite Aimé-Henri Paulian, publié en 1760 et réédité plusieurs fois jusqu’à la Révolution française.

Pour les expériences sur l’électricité, les jeunes étudiants s’appuyèrent sur les conjectures de l’abbé Nollet<sup>1221</sup> qui fut démonstrateur de Newton à la Royal Society : « *Un corps électrisé attire & repousse les corps légers*<sup>1222</sup>».

Il est ainsi évident que le professeur de physique, Germain Queudeville, enseigna les thèses de Newton à ces trente-huit élèves de sa classe. L’enseignement des sciences physiques fut introduit au Mans à la même période que dans le même collège oratorien de Nantes. Sur le bureau du domicile de l’ancien professeur de physique et de logique du Mans entre 1761 et 1763, Julien Gautier, se trouvaient une optique et un microscope<sup>1223</sup>. Hervé Grau<sup>1224</sup>, dans son article des *Annales historiques de la Révolution française*, a reconstitué une image assez précise de l’enseignement reçu par les élèves du collège nantais.

En 1726, une thèse de philosophie, qui porta entre autres sur la nature des corps, fit explicitement référence à Gassendi et aux atomes, au lieu d’exposer les idées d’Aristote. Elle

---

<sup>1216</sup> *Ibid.*, p.1 (unique).

<sup>1217</sup> Le document ne le précise pas.

<sup>1218</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>1219</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>1220</sup> Aimé-Henri Paulian, prêtre de la Compagnie de Jésus, Professeur de Physique au collège d’Avignon, *Dictionnaire de physique portatif, Dans lequel on expose les découvertes les plus intéressantes de Newton et les notions géométriques nécessaires à ceux qui veulent se former une idée de la physique moderne. Seconde édition. Avec figures.* Avignon, 1760, p. 118.

<sup>1221</sup> Jean-Antoine Nollet, *Leçons de physique expérimentale*, tome 6, *XXème et XXIème leçons, sur l’Electricité, tant naturelle qu’artificielle*, Paris, chez les frères Guérin, 1745-1775.

<sup>1222</sup> *Exercice de physique expérimentale, op. cit.*, p. 1.

<sup>1223</sup> A.D. 72, 4 E 19/629.

traita de la géostatique et de l'hydrostatique pour expliquer divers équilibres de fluides ainsi que l'expérience barométrique de Torricelli et présenta les systèmes du monde, rappelant ceux de l'astronome danois Tycho Brahé, de Ptolémée et de Copernic avant de terminer par l'évocation des marées et des éclipses dues à la lune<sup>1225</sup>. Douze ans plus tard, ce sont les idées de Descartes qui furent exposées dans une autre thèse. Mais le tournant semble avoir été le milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle. En 1745, un élève de Nantes exposa dans une thèse deux lois physiques l'une, newtonienne, sur la vision du mouvement et l'autre, galiléenne, sur la chute des corps<sup>1226</sup>. Ce qui était nouveau, d'après Hervé Grau, « *c'est que cette idée est passée dans l'enseignement de la physique générale, sans aucune référence, pourtant, à quelque expérience que ce soit. L'évolution majeure concerne uniquement l'entrée des mathématiques dans le monde de la physique enseignée à ce moment*<sup>1227</sup> ».

En 1755, une thèse réaffirma cette idée où des parties traditionnelles liées à la physique – optique, mécanique – étaient revendiquées comme relevant des mathématiques. L'idée, cartésienne dans l'âme, fut que ce qui était exact, calculable, méritait le terme de mathématique<sup>1228</sup>. Enfin, dans une thèse de 1769 apparaissait le nom que les physiciens revendiquèrent tous à la suite des noms habituels de Gassendi et Descartes : ce fut celui de Newton. La même année qu'au Mans, mais bien après le collège de Dieppe qui, dès 1729, enseigna les expériences sur l'air, le baromètre, la machine pneumatique, les couleurs, etc.<sup>1229</sup>.

### **La physique pour guérir les malades**

Il n'est pas impossible que la physique expérimentale ait été enseignée au Mans avec sinon légèreté au moins avec amusement et curiosité : « *Jusqu'à présent on avait regardé la physique expérimentale comme une science pour agrément destinée seulement à amuser les curieux pour la singularité et la variété des phénomènes qu'elle leur est présentée*<sup>1230</sup> ». Un

---

<sup>1224</sup> Hervé Grau, *op. cit.*, pp. 149-158.

<sup>1225</sup> *Ibid.*, p. 151.

<sup>1226</sup> *Ibid.*, p. 151.

<sup>1227</sup> *Ibid.*, p. 152.

<sup>1228</sup> *Ibid.*, p. 152.

<sup>1229</sup> *Ibid.*, p. 152.

<sup>1230</sup> *Projet de monter au Collège un cabinet de physique, d'y établir un cours d'expériences pour les malades de la ville et de la province et les amateurs de la physique expérimentale. Présentée à Messieurs les Membres et associés de la Société Royale d'agriculture du Mans. Archives du Diocèse du Mans. Après une lecture minutieuse du document, on peut en estimer sa rédaction vers 1791-1792, avant la*

document relate la volonté des professeurs de l'Oratoire du Mans de monter un cabinet de physique expérimentale afin d'appliquer à des malades quelques découvertes importantes.

L'auteur du manuscrit évoque les applications heureuses de l'électricité<sup>1231</sup> dans le domaine de la médecine réduisant ainsi le nombre de miracles : « *une multitude de faits attestent que plusieurs maladies qu'on avait regardé presque comme incurables, ont cédé à l'efficacité de ce remède. Elle rappelle le mouvement et le fonctionnement dans les membres paralysés, dissipe les rhumatismes, arrête les inconvénients convulsifs de l'épilepsie, modère les transports de la rage, suspend les délires de la folie et promet aux personnes sujettes aux attaques de nerfs une guérison sûre et prompte [...]*<sup>1232</sup> ». Il raconte ensuite les progrès importants, pour « l'humanité souffrante », dus aux nouvelles recherches sur « *les différents airs artificiels [...], offrant des découvertes qui ne lui sont pas moins précieuses*<sup>1233</sup> ». L'air propulsé dans le corps humain avec une certaine pression avait de nombreux pouvoirs au mieux de guérir, ou moins pire de soulager les douleurs : « *On a reconnu par des expériences multipliées, que l'air fixe avait une propriété antiseptique au suprême degré. On l'a employé avec le plus grand succès dans les maladies putrides et cancéreuses ; et dans peu de jours on a vu renaître l'espérance dans des cœurs effrayés par la perspective d'une mort certaine. On peut désormais se soustraire à une opération douloureuse autant qu'alarmante ; l'air fixe dissout le calcul humain ; on n'a plus à redouter les funestes influences de la mer ; l'air fixe préserve du scorbut et le guérit. Il suspend les ravages de la gangrène et corrige la malignité des ulcères les plus invétérés*<sup>1234</sup> ». Les aspects économiques de ces progrès médicaux furent abordés. « *Enfin, on peut se dispenser aujourd'hui d'aller chercher à grands frais dans un pays étranger un soulagement qu'il est aisé de se procurer dans sa patrie : on a saisi le secret de la nature dans la composition des eaux [...] minérales. On sait même les procédés qu'il faut suivre pour en augmenter ou affaiblir la vertu [...]*<sup>1235</sup> ». Nous sommes dans cette période où le progrès doit être universel et contribué au bonheur des individus. Il était moins question pour l'homme de souffrir, à l'image du Christ sur la Croix, pour expier ses fautes.

---

fermeture du collège de l'Oratoire et le décret des 8 et 14 août 1793 supprimant toutes les académies et sociétés savantes. L'auteur est anonyme, peut-être un confrère oratorien.

<sup>1231</sup> Dans la salle des actes, on peut y voir la machine électrostatique de Ramsden, 1766.

<sup>1232</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1233</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1234</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1235</sup> *Ibid.*, p. 2.

En pleine Révolution, les autorités civiles souhaitaient que, « dans chaque capitale » d'un département s'ouvrit un cabinet médical, « un établissement fixe », pour l'utilité publique, dirigée par « *des personnes instruites et zélées dont l'une des principales occupations fut d'administrer des secours aux malheureux affaiblis dans les hôpitaux*<sup>1236</sup> ». Il s'agissait aussi d'y offrir des cours de physique expérimentale et, indirectement de médecine, gratuitement. Les prémices d'une faculté de médecine faisaient son chemin.

Or, un tel cabinet de science expérimentale, réclamé en 1792-1793, existait déjà au sein de l'établissement. Il fut commencé au Mans vers les années 1760 par les professeurs qui « *travaillaient dès lors à former un cabinet de physique dans le collège qui leur est confié*<sup>1237</sup> ». Ce fut le régent de physique et de logique, Ludovic Thouvy, arrivé dans la capitale du Haut-Maine en 1757, qui appliqua, à des paralytiques, l'électricité. Et avec un certain succès si l'on en croit l'auteur du document ! « *Il aurait eu la satisfaction de voir réussir toutes ses expériences*<sup>1238</sup> ». Le confrère Thouvy a certainement mis en application, à partir de 1761-1762, les travaux de l'abbé Nollet sur l'électricité dont les *Lettres sur l'électricité*<sup>1239</sup> étaient dans la bibliothèque du collège.

Nous sommes bien loin de la notion médiévale et chrétienne du miracle, mais plus proche d'un concept philosophique et rationnel emprunté aux Lumières : la science doit être au service du progrès. Jean-Baptiste Leprince d'Ardenay évoqua de son côté les liens entre la physique et la médecine. En 1754<sup>1240</sup> sa thèse générale fut « *suivie d'expériences publiques de physique, elles durèrent plusieurs jours* ». Une des séances : « *fut consacrée à l'anatomie*<sup>1241</sup>. *Notre professeur*<sup>1242</sup> *nous en avait fait étudier un traité abrégé*<sup>1243</sup> *et nous avons pris d'ailleurs quelques connoissances sur cette matière importante dans un cours*

---

<sup>1236</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1237</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>1238</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>1239</sup> Abbé Nollet, *Lettres sur l'électricité, dans lesquelles on examine les découvertes qui ont été faites sur cette matière depuis l'année 1752, & les conséquences que l'on peut en tirer*, Paris, Guerin et Delatour, 1760.

<sup>1240</sup> Leprince d'Ardenay entra au collège en 1745. Il suivit un cursus normal : sixième, cinquième, quatrième, troisième, seconde et deux années de rhétorique.

<sup>1241</sup> Nous n'avons aucune œuvre d'André Vésale (1514-1564) dans la bibliothèque. Mais il ne serait pas surprenant que ses découvertes sur le corps humain aient été enseignées aux élèves au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

<sup>1242</sup> Le Père Jean-François Paleisse ( ? ) ou le Père Trattebas.

<sup>1243</sup> Jacqueline Vons. « Connaître l'anatomie du corps humain, pratiquer les gestes qui donnent accès à ce savoir, établir une méthodologie scientifique à partir de l'observation anatomique : telles sont les nouveautés essentielles et indissociables qui marquèrent l'histoire de la médecine au cours du XVI<sup>ème</sup> siècle [...] ».

Jacqueline Vons, [www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/anatomie.htm#vons](http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/anatomie.htm#vons)

*public que les chirurgiens<sup>1244</sup> avaient donné à l'hôpital. Quelque temps auparavant nous nous étions cotisés mes condisciples et moi pour avoir un sujet que nous avions l'intention de disséquer nous mêmes ; nous le cedames aux chirurgiens qui par reconnaissance se firent un plaisir de mettre leurs démonstrations à notre portée le plus qu'il étoit possible. Nous suivimes exactement ce cours avec notre professeur excepté seulement la séance dans laquelle on traita certaines matières dont la décence et notre âge<sup>1245</sup> ne nous permettoient pas de prendre connoissance<sup>1246</sup>».*

Quelques années plus tard, faute de moyen, le cabinet de physique expérimentale et de premières expériences médicales ne put être achevé. Les contributions des écoliers ne suffirent pas pour poursuivre les expériences. Le collège du Mans avait à rembourser de lourds investissements immobiliers.

Le plan d'étude, défini par le Directoire du département de la Sarthe en 1791, prévoyait l'enseignement de la physique et des mathématiques. La physique était professée par le professeur Pôté, dans le prolongement du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Elle était avant tout expérimentale. Quelques éléments de physique générale précédèrent les travaux pratiques. Les élèves qui se destinèrent à suivre ces deux cours devaient s'y préparer d'avance par la connaissance des quatre règles d'arithmétique et de la règle de proportion, c'est-à-dire la règle de trois. Le cours de mathématiques comprenait l'algèbre et la géométrie<sup>1247</sup>. Il fut ouvert le premier lundi du Carême, celui de physique expérimentale juste après Pâques. Le professeur était secondé et suppléé par un bénévole, un membre de la Société des Arts de la Ville du Mans.

La logique, la métaphysique et la morale furent confiées à Monsieur Sallet. Il devait professer ces trois parties de philosophie en français « pour mettre ses élèves plus à portée de discuter avec méthode et clarté<sup>1248</sup> ». Le plan préconisait d'appliquer les principes de Condillac en logique, et, en métaphysique, ceux de Fénelon. En morale, l'enseignant devait traiter des rapports de l'homme avec Dieu. La pratique des sciences mathématiques et physiques expérimentales a certainement laïcisé les méthodes pédagogiques. Elle a vu le

---

<sup>1244</sup> Les traités de Pierre Dionis ou d'Ambroise Paré, tous deux chirurgiens des rois de France ?

<sup>1245</sup> Il avait 17 ans.

<sup>1246</sup> Jean-Baptiste Leprince d'Ardenay, *op. cit.*, pp. 38-39.

<sup>1247</sup> Didier Rebut, « Histoire du lycée du Mans », *Mémoire présenté en 1895 au congrès des sociétés savantes*, Le Mans, 1895, p. 34.

triomphe de Descartes et la raison : les sciences d'un côté, la spiritualité de l'autre. Avec les Oratoriens s'imposait l'idée qu'il existait un moyen chrétien et laïc d'enseigner.

### **La fin du latin et l'émergence de l'histoire et de la physique**

Ce qui faisait l'originalité de l'enseignement de l'Oratoire au Mans, et dans les autres établissements, fut l'introduction du français dans les apprentissages, bien avant les Jésuites et les Doctrinaires. En ce sens, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les Oratoriens empruntèrent à Boileau sa très célèbre citation « ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément ». Rien ne valait donc la langue courante et vernaculaire pour transmettre les connaissances avec clarté. Néanmoins, le latin ne fut pas pour autant abandonné. Jusqu'aux années 1712-1713, les régents dictaient encore leurs cours dans la langue de saint Augustin, y compris dans les classes de rhétorique. Au-delà, il fallait maintenir la langue de l'Eglise pour les jeunes des classes de théologie et de philosophie qui se destinaient à la fonction ecclésiastique. Le collège du Mans était également, du moins jusqu'en 1762, en concurrence avec le collège et internat des Jésuites de la Flèche dont l'éducation était toujours très attaché à l'enseignement des humanités. Les exercices de latin étaient au service de la version. Les élèves partaient du français pour remonter, via les règles grammaticales, les fleuves syntaxiques. Les élèves non rebutés par cette langue pouvaient ensuite accéder aux auteurs anciens, directement dans le texte. Pour les autres, ils pouvaient se contenter de traduction en français d'ouvrages écrits en latin. Mais, à la différence des Jésuites qui adoptèrent le « *goût de Sénèque* », les Oratoriens restèrent fidèles à Cicéron. L'objectif principal n'était-il pas que tous les collégiens comprennent les pensées de ces mêmes auteurs anciens ? Tous les chemins pédagogiques devaient mener à Rome et donc aux savoirs. Les professeurs de l'Oratoire s'étaient-ils adaptés à la majorité de leurs élèves moins capables de s'exprimer couramment dans la langue de Cicéron ? La langue grecque a toujours été la parente pauvre dans cet enseignement malgré une volonté de l'Oratoire de la maintenir. Saint Augustin avait une aversion totale et manifeste pour cette langue.

Par l'histoire, les écoliers étaient invités à étudier les mœurs et les gouvernements des nations. L'histoire n'était pas encore une matière au sens moderne du terme. Elle était

---

<sup>1248</sup> A.D. 72, L art. 28, Conseil général et Directoire du Département (1790-an III), 30 décembre 1791.

davantage des parangons de vertu et de morale. Les professeurs de l'Oratoire, bien que de passage au Mans, accordaient une place importante à l'histoire des grands hommes du Maine dont leurs œuvres ou leurs actions étaient des modèles à suivre. Ils participaient ainsi à la construction de l'histoire nationale. La géographie servait à replacer l'histoire dans un cadre physique.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, ce que nous appelons aujourd'hui les sciences s'imposa progressivement dans les classes de philosophie. La physique était en fait pour l'essentiel la philosophie de la nature ; et les mathématiques n'étaient qu'une introduction à la physique<sup>1249</sup>. Descartes puis Newton étaient enseignés dans le cadre de la physique expérimentale et les mathématiques. Dans le dernier tiers du XVII<sup>ème</sup> siècle, les régents semèrent les graines du cartésianisme malgré les injonctions royales interdisant Descartes dans les établissements de l'Oratoire. Dans ce cadre, comme chez les Doctrinaires plus tard, la physique avait trouvé sa place sans difficulté. Il s'agissait d'expliquer et même de comprendre les phénomènes. Les Oratoriens s'appuyèrent sur l'analyse cartésienne pour bâtir leurs cours sur la métaphysique. La science sans la métaphysique n'avait aucun sens. Et de plus, à partir de la moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, cette science n'était plus seulement confinée dans les ouvrages pour spécialistes. Elle était exposée en public avec comme principe nouveau, dans le prolongement de l'esprit des Lumières, d'être au service d'un progrès universel.

## Régenter

A la fin de l'été, lorsque l'année scolaire s'achevait, les élèves, restés au Mans, pouvaient voir des régents quitter le collège afin de poursuivre leur mission éducative ailleurs dans un autre établissement après y avoir en moyenne passé 2,5 ans à professer. Avaient-ils à ce moment précis de leur carrière, alors qu'ils chargeaient leur modeste bagage dans un fiacre, le sentiment d'avoir accompli leur mission ? Jusque dans les années 1670, les régents ne semblaient pas trop se poser de questions sur leur rôle. Ils avaient l'amour des belles-lettres et du Christ, fils incarné de Dieu, et cherchaient à les communiquer l'un et l'autre à leurs élèves. Ils s'adressaient alors à des futurs orateurs, avocats, des officiers, des

---

<sup>1249</sup> Jean de Viguerie, op. cit., p. 565.

ecclésiastiques dont les sociétés politiques et religieuses avaient besoin<sup>1250</sup>. Mais en moins de deux siècles, le genre de vie des professeurs et leur vocation au sein de la congrégation de l'Oratoire se transformaient, surtout au XVIII<sup>ème</sup> siècle, sous l'influence des Lumières. Les élèves devenaient, sous l'impulsion de leurs régents, des enfants de la Nation.

En 1624, les maîtres étaient d'abord des prêtres ou des prétendants à la cléricature. Ils assistaient tous les jours à la messe de la communauté. Ils proposaient une spiritualité christocentrique aux élèves et étaient, pour les manœuvres, des modèles de simplicité, voire même de pauvreté. Le jansénisme des premiers supérieurs les rapprochait d'un modèle de vie proche de ce que proposaient les religieuses de Port-Royal des Champs. Un Oratorien menait une vie spirituelle et religieuse quasi-bénédictine. Il se levait tôt, pratiquait des oraisons mentales. Il incantait le Christ et Marie à chaque occasion possible. S'il sortait de la maison c'était avec la permission et la bénédiction du supérieur. A la veille de la Révolution, un Oratorien, sauf s'il était prêtre, assistait de moins en moins aux Dimanches et Fêtes à la messe de la communauté. Le supérieur n'exigeait plus de lui qu'une simple participation à la spiritualité bérullienne par quelques prières et par une récitation régulière du chapelet. Les Oratoriens, comme les Doctrinaires ou les Frères des Ecoles chrétiennes, se sécularisèrent progressivement. Assez rapidement a priori ! Cependant, il est difficile de dater avec précision cette révolution des mœurs mais nous avons constaté que les laïcs s'imposèrent progressivement à partir des années 1715, à la fin du règne de Louis XIV et surtout après l'affaire de la *Bulle Unigenitus* et la question du jansénisme. Les régents, surtout laïcs, s'attachaient au séjour ici-bas. Le cartésianisme est rendu responsable de cette mutation du cœur. Pour reprendre Roland Mousnier, il portait au premier rang des valeurs de la société, de ce qui semblait vrai, beau, bon et désirable, les biens matériels, l'abondance, le bien-être, la santé. Le christocentrisme de Bérulle et la Renaissance catholique durent se soumettre à un anthropocentrisme<sup>1251</sup>. La sécularisation apparaissait donc à la fois comme la cause et la conséquence de cette évolution.

Restait néanmoins qu'au Mans, l'Oratorien demeurait un régent, un préfet ou un supérieur. Au XVII<sup>ème</sup> siècle, leurs missions principales étaient d'enseigner pour le premier, d'assurer la discipline pour le deuxième et d'assurer le bon fonctionnement du

---

<sup>1250</sup> Jean de Viguier, op. cit., p. 520.

<sup>1251</sup> Roland Mousnier, *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue, tome 1*, Paris, Presses Universitaires de France, 1974, p. 279.

collège pour le dernier. Le collège devait instruire des savoirs surtout en rhétorique. Il transmettait l'art oratoire sous forme vraisemblablement de disputes et d'interrogations. Le choix pédagogique dominant était toujours l'écrit. La parole était toujours encore dominante. Les cahiers de rhétorique des écoliers dans les années 1760 étaient bien chargés.

L'histoire et la géographie, considérées comme des cours moralisateurs, s'imposaient dans les programmes. Et nous pouvons certainement y voir une corrélation entre l'introduction de ces deux disciplines et le déclin progressif du latin. Les enfants étaient livrés aux pédagogues et aux moralistes<sup>1252</sup>. Les professeurs devinrent ainsi progressivement des éducateurs qui devaient protéger les élèves du monde extérieur, du péché originel. Et, dans la dernière partie du XVIII<sup>ème</sup> siècle, ils s'agissaient de former de bons citoyens ! Le programme d'histoire était national et même patriotique.

Sur le plan pédagogique, le *Ratio studiorum* des Jésuites avait souvent servi de modèle pour tous ceux qui désiraient enseigner. Lors des premières années du collège, il était bien pratique pour les jeunes régents formés à l'école ignacienne. Il était ce que nous appellerions aujourd'hui un socle de compétences, de savoirs et de méthodes. Les exercices publics, soutenus à la fin de chaque semestre, entretenaient l'émulation entre les élèves. Ils permettaient surtout à l'établissement de faire constater, aux autorités religieuses du diocèse et aux parents, les progrès des collégiens, et de réaffirmer les liens entre l'établissement et la société mancelle. Ces temps forts s'achevaient toujours par une représentation théâtrale. Il est faux d'affirmer que le théâtre fut supprimé au Mans comme il le fut chez les Doctrinaires vers les années 1730. Mais les pièces jouées par les élèves étaient pour la majorité d'entre-elles soit des tragédies soit des pastorales allégoriques<sup>1253</sup>. Elles avaient donc encore ici un rôle plutôt éducatif que distractif. Et pour la majorité d'entre elles, elles étaient l'aboutissement du cursus de rhétorique. Le 20 août 1721, les écoliers proposèrent *L'Heureux original*, une pièce comique. Le 16 août 1787, ils jouèrent *Les mœurs et les passions considérés dans l'art oratoire* : la dernière représentation connue au collège.

---

<sup>1252</sup> C'est un constat que fit Jean de Viguierie dans son étude sur les Doctrinaires. Il en est de même pour l'Oratoire.

<sup>1253</sup> Pour la période entre 1721 et 1787, Gaëlle Saulin a recensé 85 représentations théâtrales. 24 % furent des tragédies, 18 % des pastorales et des poèmes clamés, 11 % des comédies, 5 % des pièces comiques.

## Troisième partie

### La spiritualité bérullienne à rude épreuve

Progressivement, les Oratoriens devenaient des enseignants dont la vocation éducative empruntait les voies réformatrices du concile de Trente. Sous l'Ancien Régime, l'instruction des jeunes était confiée à des congrégations catholiques qui rendaient un service public d'éducation. Les professeurs du collège du Mans furent aussi des acteurs de la spiritualité bérullienne, surtout jusque dans les années 1750, avant la laïcisation progressive du corps enseignant.

L'œuvre de Bérulle fut fortement marquée par la mystique augustinienne d'inspiration néo-platonicienne<sup>1254</sup>. Sa pensée était avant tout christologique. Elle plaçait le Christ au cœur du mystère. L'Incarnation était centrale dans les œuvres du fondateur de l'Oratoire<sup>1255</sup>. Bérulle estimait « *que l'homme, qui est à l'image de Dieu par lequel il est fait, est encore l'image de l'Homme-Dieu par lequel il est refait*<sup>1256</sup> ». Son augustinisme attribuait ainsi l'Incarnation et la mort du Christ à une même cause : au péché des hommes. Tout au long de l'histoire du collège, qui était incontournable de l'histoire de la congrégation de l'Oratoire, les professeurs, avant tout ecclésiastiques, n'ont eu de cesse de valoriser, ce que les historiens appelèrent au XIX<sup>ème</sup> siècle, à la suite de l'abbé Hulst, « l'école française de spiritualité »<sup>1257</sup>.

Les régents du collège manceau n'échappèrent pas aux querelles religieuses et spirituelles des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. Néanmoins, le grand tournant fut l'adoption des Oratoriens au cartésianisme. Comment fallait-il convertir la méditation, l'introspection et l'intuition bérulliennes en courant théologique acceptable et pratique dans un modèle éducatif communautaire et traditionnel, tel que le proposaient les Jésuites ? Tel était l'enjeu des professeurs et prêtres de l'Oratoire à partir de la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle.

---

<sup>1254</sup> Yves Krumenacker, *L'école française de spiritualité*, Paris, Editions du Cerf, 1998, p. 160.

<sup>1255</sup> R. Cadoux, *Le sacrement de l'Incarnation. L'exemplarisme dans les Grandeurs de Jésus du cardinal Pierre de Bérulle*, mémoire de maîtrise dactylographié, Université catholique de Lyon, 1993.

<sup>1256</sup> P. Bérulle, *Grandeurs de Jésus*, I, OC, t. VII, p. 76.

<sup>1257</sup> Yves Krumenacker, *op. cit.*, p. 18.

La pratique spirituelle avait fortement évolué du fait de la liberté que s'étaient octroyé les professeurs, surtout ceux qui n'avaient prononcé aucun vœu clérical. La sécularisation des esprits au XVIII<sup>ème</sup> siècle, amplifiée par le second jansénisme et par les difficultés financières de l'établissement, renforça les réformes gallicanes de la Révolution. Le terreau était propice à une émergence plus ostensible de l'athéisme<sup>1258</sup>. Les prêtres de l'Oratoire l'avaient bien compris en refusant d'offrir aux élèves les clés pour analyser les principes nouveaux des philosophes des Lumières. En effet, les professeurs s'inquiétèrent de la montée de l'incrédulité au Mans. A l'extrême fin du règne de Louis XIV, l'évêque du Mans, Monseigneur du Crévy, s'offusquait déjà de l'émergence d'une déchristianisation dans son diocèse. Et ce ne fut certainement pas un hasard si les derniers professeurs de l'Oratoire, dans leur majorité des séculiers, purent, plus de soixante-dix ans plus tard, établir une passerelle entre l'Ancien Régime et la Révolution ; entre le collège de l'Oratoire, établissement toujours catholique, et l'Ecole centrale (1794-1803) puis le Collège du Mans (1804-1809) : des établissements laïcs dans lesquels professaient quelques enseignants, anciens oratoriens, ralliés à l'athéisme.

---

<sup>1258</sup> « L'athéisme est une doctrine qui ne croit pas en l'existence de Dieu ou même la nie. Cette négation peut découler d'une inspiration épicurienne au XVI<sup>ème</sup> siècle, ou d'un certain matérialisme mécanique au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Elle est souvent présentée par ceux qui ne peuvent la concevoir philosophiquement comme une posture masquant un orgueil prométhéen, un refus de la foi, un immoralisme voire un amoralisme et un nihilisme. On suspecte souvent d'athéisme des personnages qualifiés aussi de renégats, de libertins, de déistes ou de panthéistes. Diversité des mots qui souligne la diversité des sensibilités. Que nie l'athée : Dieu ou sa représentation ? Dieu ou la foi déclinée sous les confessions catholique ou protestante ? ». Laurent Bourquin, S. Beauvalet-Boutouyrie, I. Brian, J.-M Le Gall, F. Pitou. *Dictionnaire Historique de la France Moderne*, Paris, Belin, p. 41.

## Chapitre 7

### Spiritualité contre incrédulité

Aux Archives nationales, plusieurs manuscrits datés de 1678 relatent l'affaire Carrier, professeur de philosophie au collège du Mans accusé d'avoir contre les ordres du roi soutenu la doctrine de Descartes<sup>1259</sup>. Il s'agit d'un corpus documentaire important, comprenant vingt feuillets, constitué de la rétractation du professeur, d'une lettre d'excuse et de sa réintégration dans la congrégation due « aux démarches du père du Breuil auprès de l'archevêque de Paris qui fait examiner les cahiers du père Carrier » et après sollicitation auprès du supérieur de l'Oratoire, Monsieur de Sainte-Marthe « alors à Saint Paul aux Bois<sup>1260</sup> ».

#### 7.1 Un établissement cartésien

Au Mans, comme dans tous les établissements de l'Oratoire, les élèves pouvaient terminer leur scolarité en suivant les deux années de philosophie, la logique d'abord et la physique ensuite. C'était dans ces hautes classes que furent enseignés les principes d'Aristote, de saint Thomas d'Aquin, de Descartes, de Malebranche et de Pascal.

#### Etablissement « classique » jusque vers 1660 ?

Les amis de Descartes étaient très nombreux dans la Congrégation. Dès 1645, le père Thomassin exposait à ses écoliers de Pézenas le système cartésien, sans toutefois en adopter toutes les conclusions<sup>1261</sup>. En 1652, le Père André Martin introduisit la philosophie cartésienne au collège d'Angers<sup>1262</sup>. En 1675, son successeur dans le même collège, le père Bernard Lamy, par ses conclusions cartésiennes, attira sur l'Oratoire les foudres de l'Université et du pouvoir royal. En 1671, le père Poisson publia des *Commentaires de Descartes*, où il établit « *plusieurs Principes généraux pour entendre toutes ses œuvres* ».

---

<sup>1259</sup> Archives nationales, M388, n°11.

<sup>1260</sup> *Ibid.*

<sup>1261</sup> Jean de Viguierie, *Une œuvre d'éducation sous l'Ancien Régime, Les Pères de la doctrine chrétienne en France et en Italie 1592-1792*, éditions nouvelle aurore, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976 p. 544.

<sup>1262</sup> Jacques Maillard, *op. cit.*, p. 190.

En 1678, le père Jean du Hamel donna au public sa *Philosophia vetus et nova* écrite pour le jeune abbé Colbert, sorte de compromis habile entre l'École péripatéticienne et Descartes<sup>1263</sup>. Cette synthèse était considérée comme un compromis entre les Anciens et les Modernes par la Congrégation. Batterel écrivit : « *C'est un assemblage aussi judicieux et aussi heureux qu'il peut se faire, des idées anciennes et nouvelles, de la philosophie des mots et de celles des choses. Il y trouva le secret, presque jusque-là inconnu, de réunir en un même goût d'études les Jésuites et l'Oratoire [...]*<sup>1264</sup> ». Aussi le Conseil de l'Oratoire ordonna-t-il aux professeurs d'enseigner la philosophie de monsieur l'abbé Colbert.

Les régents appliquèrent-ils cette recommandation ? Vers quelle année le collège du Mans se convertit-il au cartésianisme ? Dès 1648, Descartes aurait pu pénétrer le collège du Mans lorsque le père André Martin, plus connu sous le pseudonyme d'Ambrosius Faber<sup>1265</sup>, y débuta sa carrière de régent. Selon Louis Batterel, « *ce Père possédait éminemment son Saint Augustin. C'est par lui que le cartésianisme, joint aux principes de philosophie de ce saint docteur, a commencé à être enseigné publiquement dans l'Oratoire. Il trouvait tout dans les ouvrages de ce Père, qu'il avait tellement lus et relus, qu'il s'en était rendus propres et familiers les pensées et le langage et qu'il le parlait en tout occasion*<sup>1266</sup> ».

Le père André Martin avait-il centré pour autant son enseignement philosophique sur les thèses de l'ancien élève du collège des Jésuites de la Flèche ? Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur son passage dans la capitale du Haut-Maine. Il avait 27 ans. Il s'agissait de sa première expérience d'enseignant. Et il avait, selon toute logique, commencé sa carrière dans une basse classe où la philosophie n'était pas professée. Ce fut à Saumur, à Notre-Dame des Ardilliers, que le Père André Martin, un « *augustinien cartésien*<sup>1267</sup> », dicta ses premiers cours de « *théologie*<sup>1268</sup> *positive* ».

---

<sup>1263</sup> *Ibid.*, p. 544.

<sup>1264</sup> Louis Batterel, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire, les Pères de l'Oratoire recommandables par la piété ou par les lettres qui ont vécu sous le P. Senault, 4<sup>ème</sup> supérieur général*, Paris, 1904, p. 148-149.

<sup>1265</sup> Abbé Reeb, *Le Collège-Séminaire de l'Oratoire du Mans (1624-1791)*, 1911, p. 7.

<sup>1266</sup> Louis Batterel, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire*, Paris, Picard, 1904, p. 518.

<sup>1267</sup> François Girbal, *L'affaire du P. André Martin à Saumur, 1669-1675*, Paris, Vrin, 1988, p. 3.

<sup>1268</sup> Jacqueline Lagrée : « *Si Louis Meyer qualifie la théologie de « discipline la plus excellente », ce n'est pas par son objet, ni par son mode de savoir, mais par son but : "elle excelle de bien des lieues sur tout le reste puisqu'elle montre aux mortels le chemin du bonheur et de la vertu et qu'elle peut les conduire au salut éternel qui est ce qu'il y a de plus éminent et de plus désirable". Tout l'enseignement de la théologie se tire de l'écriture sainte puisque la première vérité théologique est que "les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament sont le Verbe infallible de Dieu très bon et très puissant". La question portera donc sur la norme infallible de l'interprétation de l'écriture (la philosophie) et sur le statut de la théologie, une fois la vérité qu'elle enseigne*

Néanmoins, dès 1661, le Conseil général de l'Oratoire dut interdire au Mans des soutenances de thèses où les théories nouvelles y étaient exposées. Nous n'en connaissons pas la teneur. Auparavant, les professeurs de philosophie, comme à Angers, dictaient les principes d'Aristote. Nous n'avons pas trouvé non plus des sources qui nous permettraient de connaître le contenu des thèses et des cours aristotéliens enseignés aux élèves au Mans.

En 1665, le collège eut comme supérieur le père Jacques Fournenc qui avait composé pour Juilly un cours de philosophie dans lequel il entendait substituer l'autorité de la raison à celle d'Aristote<sup>1269</sup>. Jacques Fournenc, d'après Charles Hamel<sup>1270</sup>, était un homme d'une grande science et d'un esprit très sagace<sup>1271</sup>. Ses ouvrages<sup>1272</sup> s'appuyaient sur les principes de Platon, pour entrer dans les sentiments des premiers Pères de l'Eglise. Le père Fournenc avait ainsi rédigé des manuels philosophiques à l'usage des collégiens juliaciens. Il parvint à imposer également aux supérieurs de l'Académie d'Île-de-France d'obéir aux nombreuses mesures de rigueur imposées par Louis XIV à la Congrégation pour défendre, dans ses collèges, l'enseignement des doctrines de Descartes. En fait, il fut un cartésien très modéré selon Jacques Maillard<sup>1273</sup>. Il pouvait ainsi atténuer les effets du *Cogito ergo sum* prodigués au Mans. Mais son passage dans la capitale du Haut-Maine fut trop court pour mener jusqu'au bout son action. En effet, il ne resta que quelques mois à la tête de l'établissement. Il décéda à la Rochelle le 3 mai 1666<sup>1274</sup>.

Un autre cartésien déclaré, Bernard Lamy, intégra le collège comme préfet des études en 1669 au sortir de Juilly où il avait occupé pendant trois ans la chaire de rhétorique. Il ne se fit pas remarquer particulièrement. Il avait des affaires domestiques à régler<sup>1275</sup>.

---

découverte philosophiquement ». Jacqueline Lagrée, *Spinoza et le débat religieux*, Presses Universitaire de Rennes, 2004, p. 121.

<sup>1269</sup> Jean-Félicissime Adry, de l'Oratoire, *Notice sur le collège de Juilly*, deuxième édition, Paris, 1816, p. 15.

<sup>1270</sup> Charles Hamel, *Histoire de l'abbaye et du collège de Juilly, depuis leurs origines jusqu'à nos jours*, Paris, Charles Douniol, 1888.

<sup>1271</sup> Ibid., p. 223.

<sup>1272</sup> *Universae philosophiae Synopsis accuratissima sincerionem Aristotetis doctrinam, cum mente Platonis passim explicata et illustrata, et cum orthodoxis SS doctorum sententis breviter dilucideque cocinnans*, 6 volumes, Paris, 1655.

<sup>1273</sup> Jacques Maillard, *op. cit.*, p. 189.

<sup>1274</sup> Gérard Hamel, *op. cit.*, p. 223.

<sup>1275</sup> Archives Nationales, MM. 580, f° 99, du lundi 3 septembre 1668 : « P. Lamy se rendra à N.-D. des Ardilliers pour la théologie, pourra passer par le Mans ». (Ordre barré d'un trait de plume). Du lundi 10 septembre

C'est à Angers que le Père Lamy commença à accorder la doctrine cartésienne au dogme de la présence réelle du Christ sous les apparences du pain et du vin après la consécration<sup>1276</sup>. Le père Lamy était né au Mans et avait fait ses études dans sa ville natale. Il eut comme professeur de théologie le père Mascaron. Mais a priori, ce n'est pas au Mans qu'il devint admirateur de Descartes<sup>1277</sup>. Il commença par être professeur de belles-lettres à Vendôme (1661-1663), puis il continua à Juilly (1663-1666). Ce fut pendant son séjour dans ce dernier collège qu'il convient de situer son « noviciat cartésien<sup>1278</sup> », peut-être sous l'influence du P. Poisson. En tout cas, ce que le futur préfet des études au Mans va lui-même nous apprendre, c'est qu'il éprouva alors un vif mouvement d'admiration pour la personne et l'œuvre de Descartes<sup>1279</sup>.

Malgré l'interdiction, en 1675 par le Conseil du Roi, d'enseigner suivant les principes de Descartes, Aristote devant rester le fondement des sciences et de la philosophie<sup>1280</sup>, l'auteur du *Discours de la méthode* (1637) était toujours présenté ou étudié au Mans.

### **En 1678 éclate au collège l'affaire Carrier<sup>1281</sup>**

Le 21 mai 1678, un assistant de la Congrégation de l'Oratoire, le Père du Breuil, rencontra à Paris le père Pirot, docteur de Sorbonne. L'Oratorien<sup>1282</sup>, grand ami d'Antoine Arnauld<sup>1283</sup>, sollicita un conseil à propos d'un cours de philosophie dicté par le père Carrier

---

1668 « permis au P. Lamy d'aller au Mans pour ses affaires domestiques ». Cité par François Girbal, *Bernard Lamy, étude biographique et bibliographique*, PUF, Paris, 1964, p. 25

<sup>1276</sup> Jacques Maillard, *op. cit.*, p. 190.

<sup>1277</sup> « Descartes est le premier qui a ouvert le chemin d'une véritable Physique ». En dépit d'erreurs sur telle ou telle explication, ses principes et sa méthode restent la loi de la recherche scientifique : « A présent on ne croit savoir une chose que lorsqu'on la peut expliquer mécaniquement ». Cité par Henri Gouhier, *Le cas Bernard Lamy, Cartésianisme et augustinisme au XVII<sup>ème</sup> siècle*, Vrin, p. 101.

<sup>1278</sup> François Girbal, cité par Henri Gouhier, *Cartésianisme et augustinisme au 17<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Vrin, 1978, p. 99.

<sup>1279</sup> Henri Gouhier, *op. cit.*, p. 99.

<sup>1280</sup> Georges Minois, *L'Eglise et la science : Histoire d'un malentendu de Galilée à Jean-Paul II*, Paris, Paris, 1991, p. 38.

<sup>1281</sup> Deux orthographes pour ce professeur : Reeb l'écrit avec un « y », les manuscrits des Archives nationales avec un « i ».

<sup>1282</sup> Louis Moreri : « Après la mort du père Senault, on voulut élire pour général de l'Oratoire le Père du Breuil, dont Monsieur Arnauld parle dans ses lettres, & qui avait été exilé à la Ciudad en 1662 ; mais M. de Harlai qui ne l'aimoit pas, depuis un sermon sur l'aumône que ce père avait prêché, empêcha son élection. Le Père de Saumaise fut député avec le Père Seguenot vers ce prélat, pour l'engager à consentir à cette élection, ou au moins à ne pas l'empêcher ; mais ils ne purent rien obtenir. Ce fut le père de Sainte-Marthe qui fut élu ». *Le grand dictionnaire ou le mélange curieux de l'histoire sacrée [...]*, nouvelle et dernière édition, tome neuvième, Paris, 1759, p. 188.

<sup>1283</sup> Voir Sainte-Beuve, volume 5.

au Mans. « *Le Révérend Père du Breuil*<sup>1284</sup> *me vint me trouver samedi dernier 21 may 1678 sur les 7 heures du soir de la part de Monsieur l'archevêque*<sup>1285</sup> *et me dit qu'il me faisait l'honneur de me communiquer pour examen un cours de philosophie enseigné au Mans par le Père Carrier*<sup>1286</sup> ». L'affaire paraissait grave et même exceptionnelle. Le contexte n'était guère à l'apaisement. En effet, la discussion entre ces deux théologiens se situait quelques semaines avant le début de la tempête royale<sup>1287</sup>. Louis XIV décida d'accélérer la politique d'exclusion des religieuses de Port-Royal. Le souverain n'envisageait pas une autre affaire religieuse au sein de l'Église catholique et celui, corollairement, de l'Église de France.

L'ire royale expliqua en tout cas la promptitude de l'Oratoire à sanctionner son professeur de philosophie. En effet, après avoir reconnu les faits, le père Carrier fut exclu de la congrégation le 5 février 1678<sup>1288</sup>. « *Le professeur du Mans exclu de la congrégation par un ordre du 5 de février dernier reconoit avec une très sincère humilité qu'il a fait beaucoup de fautes, qu'il a été imprudent et trop libre a rapporter dans ses escrits les opinions de Descartes et de modernes, quil refuta avec trop de formate ce que son superieur exigeoit de luy touchant une thèse sabbatine*<sup>1289</sup> *sous prétexte qu'elle estoit depuis approuvée ce qui estoit très véritable et laquelle neanmoins il envoya à la 2<sup>nde</sup> instance*<sup>1290</sup> ». L'enseignant dut faire allégeance afin de ne pas menacer la Congrégation d'une suppression qu'envisageait le roi. Aussi, pour se défendre, le père Carrier choisit l'attitude de celle d'un enseignant qui utilisa l'histoire et sa liberté pédagogique pour transmettre la doctrine du philosophe français. En aucune manière, selon le professeur, il ne voulait imposer Descartes aux élèves dans son intégralité.

En 1678, le roi avait résolu de fermer tous leurs collèges<sup>1291</sup>. « [...] *Que ce philosophe avait été accusé de cartezisme (sic) et pour être exclus de la congrégation au mois de février dernier comme rebut aux ordres du Roy marquez de la part de sa majesté par Monseigneur de Paris a la congrégation et signalez par une lettre circulaire [...], qu'il ne pouvait souffrir*

---

<sup>1284</sup> Oncle du professeur Carrier. Les manuscrits de l'Oratoire sont un plaidoyer pro domo en faveur de la Congrégation et de Carrier.

<sup>1285</sup> François de Harlay de Champvallon

<sup>1286</sup> Archives Nationales, *op. cit.*, p. 2.

<sup>1287</sup> Françoise Hildesheimer, *Le Jansénisme*, Publisud, 1992, p. 70.

<sup>1288</sup> Et non le 12 selon l'abbé Reeb, *op. cit.* p. 8.

<sup>1289</sup> Thèse de controverse que les collégiens soutenaient à la fin de leur première année de philosophie.

<sup>1290</sup> Archives nationales, *op. cit.*, p. 10.

<sup>1291</sup> Abbé Reeb, *op. cit.*, p. 8.

[...], estant innocent et n'ayant parlé de Descartes dans sa philosophie qu'historiquement et sans prendre son party au contraire le condamnant en beaucoup de rencontres<sup>1292</sup>».

Le professeur Carrier reconnaissait qu'il avait enseigné au Mans, « *trop amplement rapporté et exposé les opinions de Descartes et des autres modernes avec leurs raisons* <sup>1293</sup>». Si nous suivons nos sources favorables au régent, le professeur de philosophie adopta la posture du Père Thomassin à Pézenas. Il réfuta Descartes, en « *dix ou douze points* » précisa-t-il, vingt ans plus tard, en juin 1698, alors qu'il était en disgrâce à la Maison de Rouen. Le professeur affirma qu'il s'était même opposé au philosophe de la raison sur l'essence de la matière et du corps et que, par conséquence, il avait enseigné contre Descartes « *que la quantité est un accident distingué de la matière de laquelle elle peut être séparée, et qu'elle en est actuellement séparée dans l'eucharistie* [...] <sup>1294</sup> ».

### **Enseigner saint Thomas d'Aquin**

Dans sa lettre, le père Carrier loua Aristote et l'école péripatéticienne et, de façon implicite, saint Thomas d'Aquin. « *Je déclare très sincèrement que je n'enseignerai jamais que la matière et que le corps soient une mesme chose que l'extension et la quantité, j'enseignerai que la matière est un estre imparfait et une pure puissance en la manière que les péripatéticiens ont accoustumé de l'enseigner. J'enseignerai aussi que toutes sortes de substances corporelles animées et inanimées ont des formes substantielles* <sup>1295</sup>».

Aristote était toujours le maître dans les collèges de cette période, à l'Oratoire comme chez les pères de la Doctrine chrétienne<sup>1296</sup>. Partout dans ses ouvrages, dans la *Morale*, dans la *Métaphysique*, dans les *Analytiques*, dans la *Politique*, dans le *Traité de l'Âme*, Aristote soutint que rien n'était aussi précieux que l'entendement<sup>1297</sup>. Plus tard, saint Thomas emprunta à Aristote ce qu'il y avait de meilleur selon l'abbé Garnier. « *Le but de la philosophie thomiste est la recherche de la vérité. Pour l'atteindre, elle emprunte au stagirite le fond même de sa science, mais elle n'hésite pas à sacrifier son autorité à la foi, et à*

---

<sup>1292</sup> Archives Nationales, *op. cit.*, p. 2.

<sup>1293</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>1294</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>1295</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>1296</sup> Jean de Viguierie, *Une œuvre d'éducation sous l'Ancien Régime, Les Pères de la doctrine chrétienne en France et en Italie 1592-1792*, Paris, Editions nouvelle aurore, publications de la Sorbonne, 1976 p. 536.

*l'abandonner en cas de conflit. Le péripatétisme de Thomas d'Aquin n'est donc pas, dans un sens strict, la doctrine absolument pure du philosophe grec*<sup>1298</sup> ». L'Oratoire du Mans avait rajouté dans son calendrier scolaire un jour férié, celui de saint Thomas d'Aquin<sup>1299</sup> qui prolongea la pensée aristotélicienne et pour qui le principe de l'intelligence devait être plus fort que la volonté<sup>1300</sup>.

### **Une soumission à Louis XIV**

Nous connaissons indirectement la réaction de l'archevêque de Paris. Monseigneur de Harlay de Champvallon prit position en faveur de l'Oratoire. « *Monseigneur l'archevêque de Paris a déclaré que la Congrégation estait louable dans le zèle qu'elle a pour empecher quon imprime la nouvelle doctrine* <sup>1301</sup> ». L'archevêque rechercha l'apaisement face à ce problème qui était devenu une importante affaire d'Etat. Soixante-treize établissements de l'Oratoire étaient menacés de fermeture. Ce qui, en pleine « guerre continuelle<sup>1302</sup> » entre jésuites et jansénistes, aurait fort satisfait la congrégation ultramontaine, qui voyait, dans ces différentes affaires, l'occasion d'en finir avec leurs principaux concurrents.

La rétractation du père Carrier suffisait, selon Sainte-Beuve, au « plus habile des prélats du royaume<sup>1303</sup> ». « *En blamant en plusieurs autres lieux Descartes, on ne pouvait le faire passer pour absolument cartésien* <sup>1304</sup> ». En même temps, Harlay de Champvallon exigea une soumission de la Congrégation aux décisions de Louis XIV. L'affaire Carrier eut donc des conséquences pour l'établissement du Mans et l'ensemble des établissements de la Congrégation de l'Oratoire. « *L'expérience du passé fit appréhender à nos Révérends Pères que ce professeur estant destitué comme les autres au Conseil du Roy ne portat un tres notable préjudice a la congrégation [...]*<sup>1305</sup> ».

---

<sup>1297</sup> Garnier, (l'abbé), *La théorie de l'intelligence chez Aristote et chez saint Thomas, thèse pour le doctorat de philosophie scolastique*, Institut catholique de Paris, Paris, 1902, p. 3.

<sup>1298</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>1299</sup> A. D. 72, *D Additif 9, Actes du collège du Mans. Depuis 1670-1672, et 1678-1681, et 1720-1750*, p. 6.

<sup>1300</sup> Jean de Viguier, *op. cit.*, p. 537.

<sup>1301</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>1302</sup> Jean Racine, *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, édition Pléiade, Paris, 1981, cité par Françoise Hildesheimer, *op. cit.*, p. 73.

<sup>1303</sup> Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, Paris, Michel Lévy frères, 1872, volume 5, p. 158.

<sup>1304</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>1305</sup> Archives nationales, *op. cit.*, p. 10.

La colère du roi résonna jusqu'à l'intérieur des murs de l'enceinte scolaire du Mans. L'auteur des *Actes du collège* fit allusion de façon sommaire à cette inquiétude réelle des Oratoriens. Lors de la rentrée scolaire de 1678-1679, le supérieur, le père Bouillerot, exigea des régents, « qui acceptèrent d'eux-mêmes », qu'ils corrigéassent « *l'abus qui s'estait glissé [...]*<sup>1306</sup> ». Ainsi, dans l'intérêt de la congrégation de l'Oratoire et pour calmer le souverain, le collège du Mans se soumettait à Louis XIV. En fait, ce fut un ami des Jésuites qui empêcha la fermeture des établissements de l'Oratoire en France. Le pragmatique Secrétaire d'Etat à la Guerre, Louvois, conseilla sa Majesté de ne pas agir sans son Conseil. Le Père Carrier dut néanmoins quitter le Mans pour Mâcon.

Le XVIII<sup>ème</sup> vit le triomphe de Descartes. L'enseignement cartésien, à la fin du XVII<sup>ème</sup> laissa des traces dans les esprits de plusieurs générations de collégiens, surtout chez ceux qui étaient appelés par la suite à enseigner dans les collèges oratoriens. Mais au siècle suivant, l'Oratoire dut faire face à une autre menace autrement plus subtile et plus profonde que la politique de Louis XIV : la montée de l'incrédulité chez les élites françaises et européennes.

La fidélité des Oratoriens à saint Thomas d'Aquin expliqua leurs différentes attaques contre les philosophes des Lumières au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Mais l'esprit rigoureux du philosophe Pascal était bien installé au Mans avec son neveu. En effet, durant l'année scolaire 1724-1725, l'« austère<sup>1307</sup> » père Pierre Guerrier enseigna la logique et la physique au Mans. Ce fut lui qui reçut en héritage, de Marguerite Perier, la précieuse seconde copie des *Pensées*. Le 25 août 1773, l'abbé Micolon de Blanval s'était chargé de réaliser l'éloge du défunt Pierre Guerrier lors de l'assemblée publique de la Société des Sciences, Belles-lettres, des Arts de Clermont-Ferrand. Le vicaire du diocèse auvergnat ne manqua de faire allusion à son cartésianisme, en digne héritier de son oncle. « *Nous devons regretter que son goût ne l'ait pas porté à s'appliquer par préférence aux sciences qui sont l'objet de l'institution de cette société. Le même temps qu'il a occupé à discuter des matières sur lesquelles il n'y avait rien à examiner, parce qu'un tribunal supérieur à celui de la raison à seul droit d'en connaître*<sup>1308</sup> ».

---

<sup>1306</sup> AD 72, D Additif 9, *op. cit.*, p. 2.

<sup>1307</sup> *Fiche sur Pierre Guerrier*, Bonnardet, Archives de l'Oratoire, p. 3

<sup>1308</sup> *Ibid.*, p. 4.

## 7.2 Lutter contre l'incrédulité des Lumières

Le 1<sup>er</sup> février 1761, un prêtre de l'Oratoire, peut-être l'un des deux professeurs de théologie et catéchistes, Florent Collet Des Brunetières ou Marie-Joli de Chavigné, prêchait dans la chapelle du collège. Le choix de la date ne tint pas du hasard. Le sermon fut prononcé le dimanche de la quinquagésime<sup>1309</sup>, le jour de l'ouverture du carnaval. Il fut entièrement consacré à la lutte « *contre les incrédules et les philosophes du siècle*<sup>1310</sup> ». Depuis la Réforme, le syntagme « athée et épicurien » était devenu une injure ordinaire contre ceux qui ne partageaient pas sur Dieu les thèses communes<sup>1311</sup>. L'homélie était assez longue et dénotait une grande inquiétude chez les Oratoriens de la montée, chez les élites mancelles, de l'incrédulité et du nombre de « libertins<sup>1312</sup> » : « *Que le nombre des incrédules et des libertins soit presque infini dans le monde [...]*<sup>1313</sup> ». Parmi les premiers libertins, l'écrivain François de la Mothe Le Vayer, originaire d'une grande famille mancelle, et présenté aux élèves du Mans dans le cadre des cours sur l'histoire des grands hommes du Maine, appartenait au petit groupe de la Tétrade<sup>1314</sup> qui s'était constitué vers 1630. De ce club régnait une « honnête liberté<sup>1315</sup> » où se côtoyaient croyants et incroyants.

Les autorités spirituelles, comme celles de l'Oratoire, constatèrent l'une des conséquences de l'incrédulité dans les années 1715 : l'anticléricalisme. L'évêque du Mans, Monseigneur de Crévy, en voyait l'origine dans la division du clergé au lendemain de la publication de la *Bulle Unigenitus*. Avant, dans la deuxième moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle, explique Georges Minois, la situation était très inégale. Dans les cent-soixante-deux missions effectuées par les lazaristes en Haute-Bretagne entre 1645 et 1700, François Lebrun n'a relevé que de cas très rares de libertinage et d'esprits forts, ainsi qu'une opposition face aux exigences d'austérité des missionnaires. L'évêque de Clermont de 1717 à 1742, l'Oratorien

---

<sup>1309</sup> Cinquante jours avant Pâques.

<sup>1310</sup> *Sermon contre les incrédules et les philosophes du siècle, prêché au Collège du Mans, le dimanche 1<sup>er</sup> février 1761*. Archives du diocèse, fonds Brière.

<sup>1311</sup> Jacqueline Lagrée, *Spinoza et le débat religieux*, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 147.

<sup>1312</sup> *Ibid.*, p. 21. « *Le terme de libertin a un sens d'abord religieux et philosophique. Il désigne ceux qui n'admettent pas les dogmes des religions révélées, et qui veulent penser la nature et la société humaine, indépendamment d'un Dieu créateur et fondateur de la morale* ». Laurent Bourquin, S. Beauvalet-Boutourye, I. Brian, J.-M. Le Gall, F. Pitou, *Dictionnaire Historique de la France Moderne*, Paris, Belin, 2005, p. 260.

<sup>1313</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>1314</sup> Elie Diodati, François de la Mothe Le Vayer, Gassendi, Naudé.

<sup>1315</sup> Georges Minois, *Histoire de l'athéisme*, Paris, Fayard, 1999, p. 182-183.

Jean-Baptiste Massillon, constatait dans un petit traité *De l'incrédulité* que « *le monde est plein de ces hommes insensés à qui tout ce qu'ils ne peuvent comprendre est suspect*<sup>1316</sup> ». En 1761, le clergé français était en plein désarroi.

Ce sermon, conservé aux archives du diocèse du Mans, qui était loin d'avoir le style de Massillon, fut une simple plainte, mais une de plus, contre la montée de l'incroyance dans le royaume de France. Déjà, en 1750, les évêques, par la voix de l'Assemblée générale du clergé avaient lancé un premier cri d'alarme : « *nous sommes inondés des " livres les plus impies et de libelles infâmes, dans lesquels la religion est outragée de la manière la plus sanglante" et ces ouvrages " sont recherchés avidement*<sup>1317</sup> ». L'oraison s'inscrit quatre ans avant le *Mémoire* virulent de l'Assemblée du clergé de France dans lequel, en 1765, les évêques exigèrent de Louis XV de sévir plus durement et de prévenir les fidèles des « *dangereux effets de la liberté de penser* ». L'Assemblée visait toujours « *les mêmes livres qui attaquent la religion jusque dans ses fondements, ébranlant ceux du trône et de l'autorité*<sup>1318</sup> ».

### **Beatus qui non fuerit scandalisatus in me**<sup>1319</sup>

Le sermon fut lu ou récité en français. Mais de temps en temps, son auteur adjoignait quelques citations latines comme le faisait également le père Massillon. S'agissait-il de donner plus de poids à leurs pensées<sup>1320</sup> ? Le prêcheur prit bien soin de ne citer aucun philosophe, ce qui assimile cette prose davantage à une glose et à une entreglose<sup>1321</sup>. Il

---

<sup>1316</sup> *Œuvre complète de Massillon*, Paris, 1822, t. XV, p. 234.

<sup>1317</sup> Georges Minois, *op. cit.*, p. 322.

<sup>1318</sup> *Ibid.*, p. 322.

<sup>1319</sup> « *Heureux celui qui ne se scandalisera pas de moi* ». C'est ainsi que les nombreux écrits au XVIII<sup>ème</sup> traduisent littéralement les paroles du Christ rapportées par l'évangéliste Matthieu, 11-6. « *Heureux celui pour qui je ne serai pas une occasion de chute !* » pouvons-nous lire dans les versions post Vatican II. *La Sainte Bible, version nouvelle d'après les textes originaux par les moines de Maredsous*, Paris, 1962, p. 1281. Ce verset de l'Évangile insiste sur la véracité des miracles du Christ : « *Allez rapporter à Jean ce que vous entendez et voyez : les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont purifiés, les sourds entendent, les morts ressuscitent, l'Évangile est annoncé aux pauvres [...]* ». *Ibid.*, p. 1281.

<sup>1320</sup> Jacqueline Lagrée : « De la Renaissance à l'âge classique, la citation cesse de valoir comme *mimesis* qui cherche à développer ses variations sur un donné toujours déjà présent tout entier, *non nova sed move* ; elle devient au mieux un signe qui inscrit l'auteur dans un horizon référentiel commun avec ses lecteurs, au pire "un clou de girofle qui corrompt les mets" ». Jacqueline Lagrée, *Spinoza et le débat religieux*, Presse Universitaire de Rennes, 2004, p. 95.

<sup>1321</sup> Montaigne : « Il y a plus affaire à interpréter les interprétations qu'à interpréter les choses, et plus de livres sur les livres que sur un autre sujet : nous ne faisons que nous entregloser ». Montaigne, *Essais*, III, 13, p. 1068. Cité par Jacqueline Lagrée, *Ibid.*, p. 95.

voulait ainsi éviter d’offrir, dans un lieu de culte, une tribune à ceux qu’il combattait. Pensa-t-il à Voltaire lorsqu’il reprocha à un philosophe que Dieu ne s’occupa pas assez des individus<sup>1322</sup>. L’Oratorien évoqua-t-il aussi un court passage du *Candide ou l’Optimisme de Voltaire* paru deux ans plutôt<sup>1323</sup> ?

La pauvreté d’arguments concrets surtout et la présence de nombreuses références allusives en l’absence de toute citation rendaient le sermon inaudible<sup>1324</sup> pour ceux qui, dans l’assistance, ne maîtrisaient pas les principes philosophiques des Lumières et l’art de la rhétorique. Et le style était bien lourd ! A-t-il eu pour autant un réel effet sur l’assistance ? « *Quoique ne se trouve peut-être aucun de ces incrédules parmi nous, il me semble cependant que ce discours pourra nous être de quelque utilité, ou parce que nous avons presque tous des principes secrets de révolte et d’incrédulité, ou parce que le nom même d’esprit fort en impose à la multitude, ou enfin parce que cet affreux système d’impiété s’efforce de prendre des accroissements dans le siècle où nous sommes*<sup>1325</sup> ». La harangue fut en fait un véritable discours pithiatique contre ce qu’Hyacinthe de Montargon appela « la complaisance mondaine<sup>1326</sup> ».

---

<sup>1322</sup> « *L’incrédule contraint d’admettre un dieu tâche de s’en faire un qui lui soit favorable, ou du moins qui soit indifférent ou insensible à ses crimes, et pour cet effet il commence par le dépouiller d’abord de sa providence et de sa justice. Est-il digne de la grandeur de Dieu, dit-il, de descendre jusqu’au détail des moindres actions des hommes, d’étudier leurs vices et leurs vertus, de compter jusqu’à leurs moindres pensées, jusqu’à leurs moindres désirs, ces hommes vils et méprisables valent-ils la peine que le maître et le souverain universel de toutes choses les observe de si près, n’est-ce pas penser trop basement d’un être dont la grandeur n’a rien de comparable et croire qu’il s’amuse à si peu de chose ? Voilà le raisonnement de l’incrédule spécieux et solide en apparence par l’idée qu’il donne de la grandeur de Dieu et de la bassesse de l’homme, mais à force de trop dire on ne prouve rien, puisque la grandeur qu’il attribue à Dieu est une grandeur qui le déshonore et que la bassesse qu’il attache à l’homme est une bassesse qui n’est pas réellement dans l’homme* ». Sermon p. 21.

<sup>1323</sup> Voltaire : « Il y avait dans le voisinage un derviche très fameux, qui passait pour le meilleur philosophe de la Turquie ; ils allèrent le consulter ; Pangloss porta la parole, et lui dit : “Maître, nous venons vous prier de nous dire pourquoi un aussi étrange animal que l’homme a été formé. – De quoi te mêles-tu ? dit le derviche, est-ce là ton affaire ? – Mais, mon Révérend Père, dit Candide, il y a horriblement de mal sur terre. – Peu importe, dit le derviche, qu’il y ait du mal ou d bien ? Quand sa Hautesse envoie un vaisseau en Egypte, s’embarrasse-t-elle si les souris qui sont dans le vaisseau sont à leur aise ou non ? – Que faut-il donc faire ? dit Pangloss. – Te taire dit, le derviche. – Je me flattais, dit Pangloss, de raisonner un peu avec vous des effets et des causes, du meilleur des mondes possibles, de l’origine du mal, de la nature de l’âme et de l’harmonie préétablie ». Le derviche, à ces mots, leur ferma la porte au nez ». Voltaire, *Candide, Romans et contes*, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, 1954, p. 236.

<sup>1324</sup> Et les interprétations, certainement, aléatoires ! L’historien peut-il ausculter le fond de la pensée du prêcheur ?

<sup>1325</sup> Sermon, *op. cit.*, p. 3.

<sup>1326</sup> Hyacinthe de Montargon, *Dictionnaire apostolique à l’usage de MM les curés des villes et de la campagne, et de tous ceux qui se destinent à la chaire*, Paris, 1757, volume 12, p. 242.

Les premières phrases du sermon<sup>1327</sup> s'en prenaient au rationalisme de Spinoza, à propos des miracles<sup>1328</sup>. Le philosophe cartésien hollandais, dans son chapitre VI de son *Traité de Théologico-Politique*, s'interrogea sur la notion même de miracle<sup>1329</sup> : « *les miracles ne nous font nullement connaître Dieu, ni son existence, ni sa providence, mais que toutes ces vérités se déduisent infiniment mieux de l'ordre fixe et immuable de la nature*<sup>1330</sup> ». [...] D'où il faut conclure que la croyance aux miracles devrait conduire au doute universel et à l'athéisme. Je considère donc mon second principe comme parfaitement établi, c'est à savoir qu'un miracle, de quelque façon qu'on l'entende, contraire à la nature ou au-dessus d'elle, est purement et simplement une absurdité, et qu'il ne faut voir dans les miracles des saintes Ecritures que des phénomènes naturels qui surpassent ou qu'on croit qui surpassent l'intelligence humaine<sup>1331</sup> ». Pour l'auteur du sermon, s'attaquer aux miracles de Jésus Christ et à ceux des apôtres est « *un scandale* »<sup>1332</sup>. Ils devraient demeurer un mystère. « *La religion sainte que nous professons, la grandeur et la majesté de ses mystères, la sainteté de ses maximes [...]; ces grandes merveilles, on devait en être tellement convaincu, qu'il ne restât plus le moindre doute, ni la moindre incertitude dans les esprits*<sup>1333</sup> ». Spinoza

---

<sup>1327</sup> « *Quel est le scandale dont parle ici le psalmiste et qui sera un jour si rigoureusement puni au jugement dernier : c'est le scandale de l'incrédulité. Beatus qui non fuerit scandalisatus in me. Malgré les grands miracles que Jésus Christ opérait sans cesse partout, il restait toujours une multitude infinie de pêcheurs aveugles et endurcis qui ne croyaient point en lui et pour lesquels ces miracles mêmes étaient une occasion de chute et de scandale [...]* ». Ibid., p. 1.

<sup>1328</sup> Jacques de Tonquédec : « *qu'entendons-nous par cette expression "miracle chrétien" ?* » Ce sont « *les miracles du Christ. En effet, ces miracles-là, connaissables d'une certitude historique et tenus pour indubitables, font partie des motifs premiers de la foi, des raisons capitales de croire que l'Eglise propose à tous* ». Jacques de Tonquédec, *Merveilleux métaphysique et miracle chrétien*, éditions P. Lethielleux, Paris, 1954, p. 45

<sup>1329</sup> Jacqueline Lagrée : « *La croyance du miracle relève d'abord d'un usage coutumier mais excessif de l'imagination corrélée à la mémoire, c'est-à-dire à l'étonnement et à l'admiration liés. Le besoin de croire au merveilleux [...]. Pour Spinoza, la croyance au miracle est toujours une croyance intéressée* ». Jacqueline Lagrée, *Spinoza et le débat religieux*, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 165.

<sup>1330</sup> Spinoza, *Traité théologico-politique, contenant plusieurs dissertations où l'on fait voir que la liberté de philosopher non seulement est compatible avec le maintien de la piété et la paix de l'Etat mais même qu'on ne peut la détruire sans détruire en même temps et la paix de l'Etat et la piété elle-même*, traduit par E. Saisset, édition de 1842. <http://www.spinozaetnous.org>, p. 62.

<sup>1331</sup> Ibid., p. 62.

<sup>1332</sup> Les écrits sur les miracles du Christ sont nombreux au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Le sermon de l'Oratorien du Mans s'inspire vraisemblablement de l'ouvrage de Matthieu Hubert « *Sermons sur différents sujets* », tome premier, Paris, 1745, p. 85. « *S'il faut estimer heureux celui à qui Jésus-Christ n'est point un sujet de scandale, comme les paroles de notre Evangile nous l'assurent, je n'estime pas moins le bonheur de celui, qui n'est point lui-même un sujet de scandale à Jésus-Christ* ».

<sup>1333</sup> Sermon, *op. cit.*, p. 2. Le mot « scandale » fut parfois repris par l'oratorien Massillon dans ses oraisons sur l'incrédulité.

apparaissait comme l'ennemi de la religion sur qui pleuvaient les anathèmes. Il fut accusé d'athéisme et d'épicurisme<sup>1334</sup>.

Le panthéisme de Spinoza était original et complexe selon Georges Minois<sup>1335</sup>. « *Il est la manifestations nécessaire d'un Dieu qui est cause immanente de lui-même et de l'univers. Dieu et le monde inséparables, c'est évidemment l'inverse de ce qu'enseigne le christianisme. C'est aussi l'inverse du cartésianisme, qui repose sur le dualisme Dieu-monde. C'est pourquoi le premier à attaquer le spinozisme en France est Malebranche, chrétien et cartésien*<sup>1336</sup> ». Pour Spinoza, la Bible était une œuvre purement humaine et le christianisme, qui était fondé sur elle, n'était évidemment qu'un phénomène historique transitoire. Les professeurs d'histoire sainte au collège du Mans n'avaient jamais cessé de démontrer dans leurs cours que le Christ était lié, de par son existence, ses miracles et la promesse d'une résurrection, à l'Ancien Testament. Spinoza avait donc exclu de sa philosophie les miracles du Christ. Il voulait battre les tenants des miracles avec leurs propres armes et montré qu'ils ruinaient l'idée de Dieu<sup>1337</sup>.

Spinoza ne pouvait être que combattu par l'auteur du sermon pour qui la pensée christologique bérullienne était centrale : faire confiance à tous les actes du Christ surtout ceux qui paraissaient pour les libertins contraires aux lois de la nature. « *On s'est rempli l'esprit de principes monstrueux, de maximes corrompues, de mille suppositions absurdes, de mille raisonnements affreux pour empêcher la lumière de percer dans les ténèbres et de les dissiper*<sup>1338</sup> ». L'Oratorien s'attaquait-il également aux Jésuites François Garasse et Jean Hardouin qui virent en Descartes, Arnauld, Pascal, Nicole, Malebranche, des athées<sup>1339</sup> ?

---

<sup>1334</sup> Jacqueline Lagrée : « *Alors que la Réforme calviniste est presque aussi sévère pour les Stoïciens que pour les Epicuriens, l'âge classique opposera généralement un stoïcisme dont les catégories se transposent aisément dans une philosophie ou une apologétique chrétiennes, à un épicurisme qui n'a de philosophique que l'ombre. L'assimilation de l'athée et de l'épicurien passe par leur commune négation de la providence et de l'immortalité de l'âme : l'épicurien nie que les dieux se soucient des hommes, l'athée nie leur existence même. On voit déjà la transition entre la condamnation calviniste des Libertins et l'accusation d'athée et épicurien portée contre Spinoza [...]* ». Jacqueline Lagrée, *op. cit.*, p. 147.

<sup>1335</sup> Georges Minois, *Histoire de l'athéisme*, Paris, Fayard, 1999, p. 234.

<sup>1336</sup> *Ibid.*, p. 234.

<sup>1337</sup> Joseph de Tonquédec, *Introduction à l'étude du merveilleux et du miracle*, Paris, 1923, p. 426.

<sup>1338</sup> Sermon, *op. cit.*, p. 2-3.

<sup>1339</sup> Georges Minois, *Histoire de l'athéisme*, Paris, Fayard, 1999, p. 385.

## L'incrédulité : un déni de l'existence de Dieu

L'Oratorien insista sur les valeurs de la religion chrétienne qui permirent à des rois, des empereurs, des tyrans, de s'humilier ou de s'assagir<sup>1340</sup>. Il critiqua les orateurs « dans ses discours », les philosophes dans « ses écrits », le poète « dans ses vers », le « petit maître dans les cercles », la femme du monde « dans les assemblées de frivolité » de suivre les principes de l'épicurisme et de se glorifier de « *n'avoir point la foy*<sup>1341</sup> ». Nous pouvons imaginer sans trop nous tromper qu'une allusion fut ainsi faite aux salons mondains<sup>1342</sup> où se réunissaient les écrivains des Lumières. Nous pensons par exemple à celui de Mme de Geoffrin qui entre 1749 et 1777 reçut Marivaux, Marmontel, Helvétius, d'Alembert. Elle subventionna l'Encyclopédiste dont son « *Dictionnaire raisonné*<sup>1343</sup> ». En effet, la diffusion de l'incroyance s'accéléra au XVIII<sup>ème</sup> siècle avec l'apparition de nouveaux moyens de communication sociale : discussion dans les cafés, les clubs et les salons, journaux, trafic de livres prohibés<sup>1344</sup>. L'auteur du sermon s'inspira tout au long de son propos de l'Oratorien Massillon pour qui les incroyables étaient des débauchés. Selon Massillon : « *Les incroyables sont des faux braves qui se donnent pour ce qu'ils ne sont pas ; ils se vantent sans cesse de ne rien croire ; et à force de se vanter, ils se le persuadent à eux-mêmes. [...] notre siècle surtout est plein de ces demi-fidèles, qui, sous prétexte de dépouiller la religion de tout ce que la crédulité ou les préjugés ont pu s'y ajouter, ôtent à la foi tout le mérite de la soumission. Souvent, c'est une société de libertinage qui nous fait parler le langage de l'impiété. On peut paroître tels que ceux à qui les plaisirs et la débauche nous lient. On croit qu'il seroit honteux d'être dissolu, et de paroître croire encore devant les témoins et les complices de nos désordres. Le parti d'un débauché qui croit encore est un parti faible et vulgaire : afin que la*

---

<sup>1340</sup> Sermon, *op. cit.*, p. 2.

<sup>1341</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1342</sup> Les mondanités sont fortement critiquées dans le sermon. L'augustinien Hyacinthe de Montargon définit ainsi la complaisance mondaine : « *C'est une attention scrupuleuse à faire tout ce qui est du goût du monde, & à ne rien faire de ce qui pourrait lui déplaire ; c'est une lâcheté indigne qui nous retient dans le bien, & souvent nous fait faire le mal ; c'est une honte criminelle qui nous empêche de nous opposer au vice qui s'accrédite, & à prendre le parti de la vertu qui s'affaiblit [...]* ». Hyacinthe de Montargon, *op. cit.*, p. 243.

<sup>1343</sup> L'œuvre de Diderot et d'Alembert est bien présente dans la bibliothèque de l'Association des Anciens élèves de Montesquieu. *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*, Neufchâtel, Briasson, 1751-1765, 28 volumes dont de planches. On ajoute à ces 28 volumes, un supplément Amsterdam, Paris, 1776-1777, en 5 volumes in-folio, dont un de planches, et la table analytique et raisonnée des matières, par Mouchon, Paris, 1780, 2 volumes, in-folio.

<sup>1344</sup> Georges Minois, *Histoire de l'athéisme*, Paris, Fayard, 1999, p. 348.

*débauche soit du bon air, il faut y ajouter de l'impiété et le libertinage, autrement ce seroit être débauché en novice, un reste de religion paroîtroit se sentir encore un peu trop de l'enfance et du collègue*<sup>1345</sup> ».

Dans le sermon, l'incrédulité était définie comme un déni de l'existence de Dieu et de l'âme<sup>1346</sup>. La référence au *Gorgias* de Platon où le corps était comparé à une prison et à un tombeau était évidente. « *Ces hommes dissipés par les plaisirs*<sup>1347</sup> » selon Massillon s'attaquent aux principes mêmes de la spiritualité oratorienne.

« *En un mot, on en est venu jusque à ce point de se dire secrettement a soy même ou quil ny a point de dieu ou quil ne se fera jamais aucune recherche de nos actions ; que l'immortalité de lame est un songe et les jugements de dieu une chimère. Nous trouvons donc encore aujourd'hui les mêmes incredules, les mêmes impies que la religion est a combattre des sa naissance*<sup>1348</sup> ». Cette diatribe du prêtre oratorien est vraisemblablement une réponse à Diderot. L'auteur de la *Lettre sur les aveugles* s'interrogea ainsi en 1749 : « *les défenseurs de la religion ne pourrait-il pas tirer un grand parti de l'incrédulité si opiniâtre, si juste même à certains égards et cependant si peu fondé ?*<sup>1349</sup> ». Ainsi, l'auteur du sermon<sup>1350</sup> s'opposa au philosophe langrois qui écrivit : « *Si jamais un philosophe aveugle et sourd de naissance fait*

---

<sup>1345</sup> *Œuvres complètes de Massillon*, Paris, 1822, t. XV, p. 230-231.

<sup>1346</sup> A propos de l'âme, l'auteur du sermon fit référence à Xénophon. A la fin de la *Cyropédie*, dans ses derniers instants, Cyrus exhorte ses enfants à bien se conduire après sa mort. Il tient des propos sur l'immortalité de l'âme qui peuvent sembler surprenants dans le contexte de l'œuvre, mais qui ne dépareraient pas forcément dans un passage du *Phédon*. L'âme, selon Cyrus, ne meurt pas quand elle délivrée du corps. [www.etudesanciennes.revues.org/265](http://www.etudesanciennes.revues.org/265) « Et ce que je vous dis ici mes frères est si naturel, si conséquent et si juste que les païens mêmes l'ont reconnu. Je ne saurai m'imaginer, disait un sage du paganisme, je ne saurais m'imaginer que mon âme vive tandis qu'elle est dans ce corps mortel, et qu'elle cesse de vivre aussitôt qu'elle en est séparée. Je ne saurai me persuader qu'elle pense, qu'elle doute, tandis qu'elle est unie au corps qui n'a lui de lui-même ni pensée ni sentiment et qu'elle soit privée de toutes ces fonctions aussitôt qu'elle est séparée du corps, au contraire, j'ai plus de penchant à croire qu'alors l'esprit devient plus pénétrant et plus pur ». Sermon, *op. cit.*, p. 16.

<sup>1347</sup> Jean-Baptiste Massillon, *Pensées sur différents sujets de morale et de piété, tirées des ouvrages de Massillon, évêque de Clermont, l'un des quarante de l'Académie française*, Lyon, 1810, p. 214.

<sup>1348</sup> Sermon, *op. cit.*, p. 3.

<sup>1349</sup> Denis Diderot, « *Lettres sur les aveugles, à l'usage de ceux qui voient* », dans *Œuvres complètes de Denis Diderot*, tome premier, première partie, 1875, p. 305

<sup>1350</sup> « *Que répondriez-vous, je vous prie, à un homme né aveugle et qui, en résonnant comme vous raisonnez, prétendrait que tout ce qu'on lui dit du soleil, des astres, des étoiles, des couleurs, de la lumière ne serait qu'un tas de fables et de chimères dont on l'amuse et qu'il n'y a rien de tout cela dans la nature ? Vous lui diriez sans doute que s'opposer au témoignage de tant de personnes qui lui attestent qu'il y a un soleil, des astres, des étoiles, des couleurs, de la lumière pour s'en rapporter uniquement à lui-même, ce serait décider contre toute règle et toute raison. Or je soutiens que le raisonnement de cet homme né aveugle serait encore moins ridicule que le vôtre, car enfin n'ayant ni sens ni organes pour s'apercevoir de la lumière il ne pourrait s'en former aucune idée, au lieu que le sentiment intérieur que vous avez de votre âme condition des propriétés essentielles qui sont en elle la rapidité surprenante de ses pensées, le fonds inépuisable de ses désirs, la variété continuelle*

un homme à l'imitation de celui de Descartes, j'ose vous assurer, Madame, qu'il placera l'âme au bout de ses doigts<sup>1351</sup> ». En fait, Diderot jugea le spiritualisme où saint Augustin et Descartes se rencontraient périmé<sup>1352</sup>.

## Conformer le christianisme à Descartes

L'oratorien porta également un regard critique sur « *les apôtres zélés de la religion naturelle*<sup>1353</sup> ». Aux yeux du prêcheur, ils étaient la source même de l'incrédulité moderne<sup>1354</sup>.

Dans son homélie, le père s'opposa aux épicuriens qui appliquèrent le *Carpe diem* du poète Horace remettant en question de fait une vie après la mort. « *Car il ne faut pas imaginer mes frères que l'attente ou l'espérance d'une autre vie après celle-ci, soit une opinion particulière, une créance nouvelle qui doive son origine au hasard, ou à l'imagination de quelque homme nouvellement introduit dans le monde, au contraire, cette créance est aussi ancienne, aussi universelle que le monde même et n'a point d'autre origine que l'auteur de la nature qui l'a gravée dans nos cœurs en nous créant [...]*<sup>1355</sup> ». L'auteur était fortement influencé par le pessimisme de Pascal<sup>1356</sup> : « *Est-ce à cause de ces espaces effroyables qui nous enferment, de ces infinités de créatures qui nous engloutissent pour ainsi dire de toutes parts comme des atomes presque imperceptibles*<sup>1357</sup> ? ».

L'évêque du Mans, Mgr Gaspard de Jouffroy-Gonsans fut, à la veille de la Révolution, dans le même état d'esprit que les Oratoriens religieux dans les années 1760. Pour

---

*de toutes ses recherches doivent simplement vous faire sentir la spiritualité en son immortalité !* ». Sermon, *op. cit.*, p. 15-16.

<sup>1351</sup> Diderot, « Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient », *Œuvres*, tome 1, Philosophie, éditions Robert Laffont, 1994, p. 150.

<sup>1352</sup> Henri Gouhier, *Cartésianisme et augustinisme au XVII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Vrin, 1978, p. 169.

<sup>1353</sup> Sermon, *op. cit.*, p. 6.

<sup>1354</sup> « *Je dis premièrement que ce sont des hommes dérégés et corrompus dans leur conduite, car où trouve-t-on des hommes justes, mortifiés, irréprochables, mettre en doute des vérités si constantes et si capitales ? Si quelquefois l'on a vu dans cette incertitude des hommes qui paraissaient être si sage et tempérants à l'extérieur, il n'y avait en eux qu'une fausse apparence de vertu, que vaine gloire, qu'hypocrisie. Leur cœur était corrompu avant que leur foi fit naufrage. S'ils croyaient que tout s'envelissait avec l'homme dans le tombeau, que l'homme tout entier rentrait dans le même néant d'où il sorti, c'est qu'ils le désiraient ; c'est que n'ayant jamais vécu que pour eux-mêmes et non pour Dieu, ou que n'ayant pu se résoudre à quitter les désordres secrets dont ils étaient peut-être chargés dès leur plus tendre jeunesse, ils souhaitaient que leur âme fut plutôt anéantie qu'obligé de paraître au tribunal redoutable de la justice de Dieu. Voilà la source de l'incrédulité [...]* ». *Ibid.*, p. 5-6.

<sup>1355</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>1356</sup> « Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie ». Fragment Misère n°17/24.

reprenant Xavier Brilland, le prélat manceau était malgré tout un homme de la société des Lumières. Mais son discours fut très critique à l'égard des « *valeurs politiques et philosophiques portées par le courant des Lumières*<sup>1358</sup> ». Son instruction pastorale à la veille du temps du Carême de 1789 que reprend l'historien fut bien dans l'esprit du sermon de 1761. La mauvaise influence de la philosophie des Lumières y était fustigée : « *Nous vivons dans un siècle où une orgueilleuse philosophie, sous prétexte d'éclairer les Hommes ne craint pas de renverser les lois les plus respectables & les plus sacrées ; né dans le sein de la volupté & de la mollesse, c'est surtout contre les pratiques de mortification & de pénitence qu'elle s'élève avec plus d'audace ; ses pernicieuses leçons ont fait en peu de temps les progrès les plus alarmants. La Capitale a été la première à secouer le joug de la loi, & les Provinces n'ont pas tardé à suivre & à imiter son exemple. [...] l'abus est monté à un tel point, qu'on ne peut le regarder comme une des marques les plus sensibles de la dépravation des mœurs de ce Royaume*<sup>1359</sup> ».

Néanmoins, l'analyse du Père oratorien, vingt-huit ans avant la Révolution, fut des plus simplistes et difficile à rivaliser avec des Voltaire, des Rousseau, des Diderot et même des Spinoza. Ceux qui étaient ainsi appelés incroyables reprochaient aux croyants d'accepter sans comprendre des dogmes de formulation creuse<sup>1360</sup>. Et les arguments du prêcheur, prononcés dans la chapelle du collège sur l'existence de Dieu, étaient somme toute banals et peu pertinents. La création apparaissait comme intelligible (proportion, lois nécessaires, ordre immanent) et supposait donc une intelligence créatrice comme cause première. « *[...] C'est toutes ces choses enchaînées avec tant de symétrie et ramassées avec tant d'art pour faire ce grand et admirable tout ce qui nous surprend. Tout cela, dis-je, ne serait pas ainsi, s'il n'y avait un Dieu qui aime infiniment la vie et justesse autant*<sup>1361</sup> ».

Ce sermon ne fut qu'une modeste pierre supplémentaire dans les querelles philosophiques entre les principes dominants des Lumières et le conservatisme spirituel et théologique des Oratoriens. Le rationalisme naturaliste de Spinoza, l'athéisme de Diderot, le déisme de Voltaire, la religion naturelle de Rousseau furent les principales thèses honnies en ce dimanche premier février 1761. Les arguments classiques du prédicateur furent

---

<sup>1357</sup> *Sermon, op., cit.* p. 23.

<sup>1358</sup> Xavier Brilland, *op. cit.*, p. 179.

<sup>1359</sup> Instruction pastorale, citée par Xavier Brilland, *ibid.*, pp. 179-180.

<sup>1360</sup> Georges Minois, *op. cit.*, p. 319.

<sup>1361</sup> *Sermon, op. cit.*, P. 24-25.

vraisemblablement moins convaincants. Il fallait faire confiance aveugle à, d'une part, ce qu'ont raconté les Ecritures et, d'autre part, aux actes du Christ<sup>1362</sup> y compris, et surtout, à ses miracles. Jusqu'à la Révolution, les enseignants religieux de la Congrégation utilisèrent ces mêmes arguties malebranchiennes non cartésiennes, sans le talent de Malebranche. Elles développèrent une théorie de la raison qui fait de Dieu l'opérateur même de la connaissance et de la Création. Dans son système, la Raison éternelle et la Raison humaine communiquaient et collaboraient pour produire l'idée vraie<sup>1363</sup>. Les Oratoriens n'eurent de cesse de vouloir ainsi conformer le christianisme au discours cartésien, en y excluant néanmoins le doute. Or, selon Henri Gouhier<sup>1364</sup>, ils voyaient dans les Lumières une philosophie ignorante de la théologie conduisant progressivement à l'irréligion et au libertinage.

Les professeurs et prêtres oratoriens se distinguèrent ainsi des confrères. Ces derniers opteront pour le modèle laïc et athée lorsqu'en août 1792 le collège de l'Oratoire deviendra le collège du Mans. Les Oratoriens séculiers qui furent ainsi convaincus de matérialisme justifièrent durant la première période révolutionnaire leur lutte contre l'absolutisme lié à l'Eglise et contre le fonctionnement pyramidale de la Congrégation de l'Oratoire. Sur le plan éducatif et philosophique, l'enfant, plus tard homme, était au centre des débats. Il ne devait plus apprendre à penser mais à vivre dans une nature dont il restait à déterminer si elle paraissait bonne ou si elle semblait mauvaise. En 1761, la critique de l'incrédulité par le professeur de l'Oratoire annonçait donc déjà la rupture de 1791 entre laïcs et religieux, lors de la Constitution civile du clergé. En fait, elle précisait ce sur quoi les Oratoriens « sacerdotem » se montreront intraitables pendant la politique religieuse nouvelle de l'Assemblée Constituante : la défense de la spiritualité bérullienne et du mystère de l'Incarnation du Christ.

En 1881 et 1882, Jules Ferry a imposé l'école laïque, gratuite et obligatoire. Quarante-vingt-dix plus tôt, les patriotes oratoriens, anciens élèves du collège manceau, avaient ouvert une fenêtre sur une forme de laïcité bien française : la séparation de l'âme et de

---

<sup>1362</sup> « Jésus Christ lui-même n'a-t-il pas pour ainsi dire ouvert les portes du ciel et de l'enfer pour nous y montrer d'une par les riches voluptueux et mondains plongés dans les supplices et Lazare éprouvé par de longues souffrances dans le sein d'Abraham avec les anges ; Jésus-Christ lui-même n'est-il pas revenu des enfers menant avec lui une grande multitude de morts ressuscités ; Jésus-Christ n'est-il pas lui-même de son tombeau [...] », sermon, *op. cit.*, p. 18.

<sup>1363</sup> Yves Krumenacker, Marie-Frédérique Pellegrin et Jean-Louis Quantin, *L'Oratoire de Jésus, 400 ans d'histoire en France (11 novembre 1611-11 novembre 2011)*, Paris, Cerf histoire, 2013, p. 104.

l'esprit de l'homme. La spiritualité individuelle entretenait la première, l'éducation formait la deuxième.

### 7.3 La spiritualité bérullienne

Les supérieurs, les professeurs, prêtres et confrères, étaient des missionnaires de la spiritualité bérullienne, des membres de « l'école française de spiritualité<sup>1365</sup> ».

#### Le collège, d'abord une Maison de l'Oratoire

Bérulle, en instruisant l'Oratoire, n'avait pas en vue l'instruction des jeunes gens, mais seulement « la restauration de l'état de prêtrise<sup>1366</sup> » dans laquelle la spiritualité avait toute sa place. Dans son *Mémorial*, il rappela aux supérieurs de la Congrégation, des Maisons et des collèges, qu'ils devaient « honorer singulièrement l'autorité sainte et suprême de Jésus et de Marie sa sainte mère sur les âmes. Cette autorité de Jésus doit être considérée non seulement en sa divinité, mais aussi en son humanité, selon laquelle il dit ces paroles : *Data est mihi potestas, tout pouvoir m'été donné*<sup>1367</sup> ».

Pour Bérulle, un collège oratorien était aussi une Maison de l'Oratoire. Les professeurs devaient donc joindre l'esprit d'oraison, de piété, de perfection, à l'apprentissage des lettres et plus tard des sciences. L'établissement n'était pas seulement catholique mais les méthodes pédagogiques devaient être empruntées de cette spiritualité sacerdotale<sup>1368</sup>. La plus grande des sciences était : « Une science non de mémoire, mais d'esprit, non d'étude mais d'oraison, non de discours mais de pratique, non de contention, mais d'humilité, non de spéculation, mais d'amour [...]. Cette science s'apprend, non tant

---

<sup>1364</sup> Henri Gouhier, *op. cit.*, p. 168.

<sup>1365</sup> Yves Krumenacker, *L'école française de spiritualité*, Paris, Editions de Cerf, 1999, p. 7.

<sup>1366</sup> *Ibid.*, p. 328.

<sup>1367</sup> Pierre de Bérulle, *Discours de l'état et les grandeurs de Jésus, Mémorial de quelques points servant à la direction des supérieurs en la Congrégation de l'Oratoire, XXX*, Paris, Cerf, p. 402.

<sup>1368</sup> « L'image tridentine du prêtre sera nourrie par la spiritualité sacerdotale de l'École française (XVII<sup>ème</sup> siècle), dont les principaux représentants sont Bérulle, Jean-Eudes et Olier. Tout en proposant de riches intuitions qui alimenteront la vie spirituelle de nombreux prêtres et évêques, les perspectives fondamentales de cette école sont tributaires des positions partielles et polémiques du Concile de Trente [...]. On en [les prêtres] fait des êtres quasi divins, séparés du commun des mortels par un style de vie et un costume particuliers. Leur pouvoir sur l'Église paraît incontestable, car il est directement rattaché à la volonté du Christ. Sont ainsi rassemblés les principaux éléments de ce qu'on pourrait appeler la "pathologie du cléricalisme". R. Parent et S. Dufour, *Les Ministères*, Paris, Centurion, 1993, p. 56-57.

*dans les livres et dans les académies que dans le livre de vie et au pied de la croix, adhérant à Jésus [...]. Cette science confond les philosophes et les théologiens mêmes, s'ils sont vains et arrogants, et surmonte toute autre science qui est plus matérielle que spirituelle<sup>1369</sup>».*

Condren, le successeur de Pierre de Bérulle, subordonnait les études profanes aux préoccupations spirituelles : « *si l'on a Cicéron à la bouche, qu'on ait Jésus-Christ dans le cœur et le zèle des âmes dans la volonté. Que l'amour de l'élégance profane ne nous possède pas, mais bien celui de la simplicité et de l'humilité chrétienne [...]. Les études ne doivent être pour nous qu'un moyen d'exercer la charité, et ce service extérieur rendu au peuple, qu'une occasion pour le servir dans l'instruction des âmes, dont le salut est si cher au Seigneur<sup>1370</sup>* ».

De nombreux travaux depuis une cinquantaine d'années ont éclairé d'un jour nouveau la spiritualité bérullienne. Ils se sont attachés à faire sortir de l'ombre les grands intellectuels oratoriens, de Guillaume Gibieuf<sup>1371</sup> à Louis Thomassin<sup>1372</sup>, de Bernard Lamy<sup>1373</sup> et Richard Simon<sup>1374</sup> à Pasquier Quesnel en passant par André Martin<sup>1375</sup>. Les sources sur la pratique spirituelle elle-même, proposées par les Oratoriens, et dont nous disposons pour le Haut-Maine sont rares : trois documents seulement. Les deux premiers manuscrits datent, au moins pour l'un d'entre eux, vraisemblablement de 1732<sup>1376</sup>. Il s'agit de « *Manuscrits concernant une retraite spirituelle* » pour des religieuses<sup>1377</sup>, attribué, sans certitude, par l'ancien archiviste du diocèse du Mans, aux Oratoriens<sup>1378</sup>. « *Les deux manuscrits renfermés dans cette couverture sont très probablement des Pères de l'Oratoire du Mans. Toutefois, je ne puis l'affirmer positivement. Je n'ai pu découvrir leur provenance et j'ignore même la manière dont ils sont venus entre mes mains* » écrit l'érudite père Lochet<sup>1379</sup>, éditeur au

---

<sup>1369</sup> Pierre Bérulle, *Mémorial de quelques points servant à la direction des supérieurs, XI-XII, OC, t. VIII*, p. 382-383. Cité par Yves Krumenacker, p. 329.

<sup>1370</sup> Charles de Condren, *Lettres*, p. 527-528, cité par Krumenacker, p. 330.

<sup>1371</sup> Francis Ferrier, *La pensée philosophique du Père Guillaume Gibieuf (1583-1650)*, Université de Lille III, 2 vol., 1976.

<sup>1372</sup> Pierre Clair, Louis Thomassin (1619-1695), *Etude bio-bibliographique*, Paris, 1964.

<sup>1373</sup> François Girbal, Bernard Lamy (1640-1715), *Etude biographique et bibliographique*, Paris, 1964.

<sup>1374</sup> Jean Steinmann, *Richard Simon et les origines de l'exégèse biblique*, Paris 1960 ; P. Auvray, Richard Simon (1638-1712), *Etude bio-bibliographique*, Paris 1974.

<sup>1375</sup> François Girbal, *L'affaire André Martin à Saumur, 1669-1675, un augustinien à l'Oratoire*, Paris, Vrin, 1988.

<sup>1376</sup> Sur la couverture, il est simplement précisé XVII<sup>e</sup>/XVIII<sup>e</sup> siècles ? A l'avant dernière page est assez mal écrit 1732 (ou 1792). En 1792, en pleine tourmente révolutionnaire pour l'Eglise, il n'est pas certain qu'il y ait eu une retraite spirituelle aussi longue.

<sup>1377</sup> Le premier manuscrit relate une retraite spirituelle de religieuses. Le deuxième est une « retraite composée pour une demoiselle de condition qui s'était adressé à l'auteur » puis qui servira de modèle pour le diocèse du Mans.

<sup>1378</sup> En 1732, le Père Jacques Rayneau dirigeait l'établissement scolaire.

<sup>1379</sup> Lettre insérée dans le manuscrit. Archives du diocèse du Mans.

XIX<sup>ème</sup> siècle de l'ancien élève de l'Oratoire, Thomas Cauvin. Notre deuxième source semble plus récente<sup>1380</sup>. Il s'agit aussi de conseils pour des retraites spirituelles.

Bérulle prodiguait des recommandations spirituelles à de nombreuses personnalités parmi sa cousine, Madame Acarie, qui joua un rôle déterminant dans « l'invasion mystique<sup>1381</sup> ». Ces deux sources locales furent-elles des œuvres d'un oratorien ? Les deux écrits sont didactiques et très structurés. Leurs auteurs n'hésitent pas à s'appuyer sur les Evangiles, sur les paraboles du Christ, pour expliquer, avec pédagogie, les objectifs des retraites spirituelles. Et surtout, nous le verrons, la vision du monde proposée aux religieuses était augustinienne.

Dans le premier document, il était vivement conseillé aux religieuses de lire personnellement les chapitres concernant *l'Imitation*<sup>1382</sup> *de Jésus Christ*<sup>1383</sup> : dans l'esprit christocentrique de Bérulle ? Ce livre devait leur faciliter une ascèse intérieure, discrète et donc mystique<sup>1384</sup>. La troisième source est un *Règlement de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus*, établie par le cardinal de Bérulle<sup>1385</sup>. Son intérêt est de comprendre comment les pères de l'Oratoire pouvaient pratiquer et intérioriser leur spiritualité au collège et à l'extérieur des murs de l'établissement. Ici, ce n'était plus des professeurs qui enseignaient devant des élèves. Mais des prêtres ou des membres d'une congrégation, des jeunes confrères<sup>1386</sup> destinés à la prêtrise, qui avaient placé le Christ au centre de leur vie quotidienne. « *Notre sauveur s'est préparé pendant trente ans pour le grand ouvrage de notre vie*<sup>1387</sup> » précise l'auteur de la retraite spirituelle.

---

<sup>1380</sup> Deuxième tiers du XVIII<sup>ème</sup> siècle ?

<sup>1381</sup> Paul Cochois, *op. cit.*, p. 8.

<sup>1382</sup> Ecrit ainsi : « *imitation de J.C.* » Les Jésuites aussi conseillaient vivement d'imiter le Christ. Dans *La vie et la doctrine spirituelle du père Louis Lallemant, de la Compagnie de Jésus*, texte révisé et annoté par le père Aloÿs Pottier, le prêcheur invite les chrétiens à « imiter Notre-Seigneur dans la séparation de toutes les créatures ». « Les actes de vertu qu'on produit par ce motif d'imiter Notre-Seigneur et de lui ressembler, sont bien plus nobles et plus agréables à Dieu, que ceux qu'on fait par les motifs propres des vertus ». *La vie et la doctrine spirituelle du père Lallemant de la Compagnie de Jésus*, texte primitif révisé et annoté par le père Aloÿs Pottier, Paris, 1924, p. 375.

<sup>1383</sup> *Manuscrit 1, op. cit.*, p. 3

<sup>1384</sup> Janine Garrisson, *Les Protestants au XVI<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1988, p. 12.

<sup>1385</sup> Ce texte de Bérulle a été réécrit en 1767, vraisemblablement par François Collet des Brunetières, supérieur du collège du Mans.

<sup>1386</sup> Les confrères sont des Oratoriens qui n'ont pas prononcé les vœux. Sont-ils soumis aux mêmes règles que les prêtres qui ont été ordonnés ? La question s'est posée au XVIII<sup>ème</sup> siècle, dans une période où les confrères laïcs s'affirmaient de plus en plus. Et le recueil de 94 pages rédigés par le père Collet des Brunetières avait certainement pour objectif de leur rappeler le règlement.

<sup>1387</sup> *Manuscrit 1, op. cit.*, p. 6.

En effet, la fondation de l'Oratoire se situait au carrefour des deux routes que Bérulle n'avait cessé de parcourir, carrefour où son idéal spirituel vint buter sur la réalité du monde où il vivait. Cette dualité s'était retrouvée en permanence, plus d'un siècle plus tard, lors de la retraite spirituelle des religieuses. Son idéal résidait essentiellement dans le sacerdoce. C'était le point d'aboutissement de ses lignes de force. Bérulle éprouvait une fascination singulière à l'égard de l'Incarnation<sup>1388</sup>. Dieu avait pris corps en Jésus Christ. Par Incarnation, Jésus était l'unique médiateur entre Dieu et les hommes : il était prêtre, le seul prêtre. Mais par le baptême et l'ordination, il rendait des hommes participants de son sacerdoce. Le prêtre était d'une certaine manière un « autre Christ »<sup>1389</sup>.

Nous rajouterons à cette étude la spiritualité ostentatoire proposée aux élèves qui s'apparentait à des missions catéchétiques : l'esprit bérullien appliqué à des enfants et dont les principes devaient toucher aussi les parents. Le Bérullisme a fait l'objet de quelques études approfondies<sup>1390</sup>. La dernière d'entre-elle est l'excellente synthèse réalisée par une équipe de chercheurs dirigée par Yves Krumenacker<sup>1391</sup>. L'ouvrage collectif s'est penché sur ce courant en étudiant « l'école française » dans sa globalité et dans une tranche chronologique assez large, « selon les méthodes de l'histoire universitaire<sup>1392</sup> ».

### **Le professeur, le prêtre : un directeur spirituel**

Une pratique spirituelle n'est jamais aisée à présenter : comment l'historien doit-il ausculter l'esprit de l'homme et/ou l'âme humaine, difficile à lire et donc à interpréter. Bérulle lui-même était conscient de cette complexité. Il ne parvenait pas toujours à exprimer avec justesse sa spiritualité : « *Il nous faut contenter de ces paroles générales et confuses,*

---

<sup>1388</sup> De tout temps, les penseurs chrétiens de la spiritualité d'incarnation ont maintenu la valeurs des réalités corporelles et charnelles comme œuvres de création, et des activités sociales et politiques comme objet de la morale chrétienne, avec des atténuations parfois excessives mais inspirées dans leur fond par la doctrine paulinienne du conflit entre la chair et l'esprit.

<sup>1389</sup> René Boureau, *L'Oratoire en France*, Paris, Cerf, 2011, p. 23.

<sup>1390</sup> Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religions jusqu'à nos jours*, III *La conquête mystique, L'école française*, Paris, 1921. P. Pourrat, *La spiritualité chrétienne, tome III, Les temps modernes, Première partie, De la Renaissance au Jansénisme*, Deuxième édition, Paris, 1925. Emile Mersch, *Le Corps mystique du Christ, Etudes de théologie historique*, Museum Lessianum, 1933. Paul Cochois, *Bérulle et l'Ecole française*, Seuil, 1963. Louis Cognet, *La spiritualité moderne*, I. L'essor : 1500-1650, Aubier, 1966. Emile Goichot, *Henri Bremond Historien du sentiment religieux, Genèse et stratégie d'une entreprise littéraire*, Paris, Ophrys, 1882.

<sup>1391</sup> Yves Krumenacker, *op. cit.*, p. 7

<sup>1392</sup> *Ibid.*, p. 7

*faute de lumière à pénétrer et à déclarer l'étendue, la sublimité et la profondeur<sup>1393</sup> des mystères. Car, qui pourrait concevoir et exprimer ce qui est, ou formellement, ou virtuellement, ou primitivement, ou consécutivement, ou substantiellement, ou accidentellement, ou originairement, ou accessoirement enclos en ces paroles de l'union personnelle de la divinité avec l'humanité ? De la communication suprême et ineffable qui est entre Dieu et l'homme ? Et de ce que Dieu donne à l'homme et opère en l'homme, qui est homme et Dieu tout ensemble, c'est-à-dire Homme-Dieu ? Et de ce que cet homme, Fils de Dieu et fils de l'homme tout ensemble, opère envers Dieu et pour Dieu, en la vue de ses devoirs et en l'excès de ses pouvoirs, de ses grandeurs et de ses excellences<sup>1394</sup> ? »*

A partir de ce propos éloquent du cardinal, nous pouvons extraire la définition d'une retraite spirituelle : il s'agissait d'une rencontre, voulue ou pas, avec Dieu en s'appuyant sur des méthodes de piété, souvent définies au XVII<sup>ème</sup> siècle par des jésuites, avec le père Louis Lallemant ou par des oratoriens, avec le Père Jean-Jacques Olier, directeur spirituel de Charles de Condren<sup>1395</sup>.

Les retraites spirituelles composées par les oratoriens du Mans aux religieuses se rapprochaient davantage d'une mystique nuptiale ou épithalamique<sup>1396</sup>. Elles sont davantage psychologiques, plus attentives aux moyens de l'union, plus affectives que spéculatives. Elles soulignaient mieux l'altérité de l'âme et du Christ, de l'épouse et de l'époux : le Cantique des Cantiques était son chant<sup>1397</sup>. « *Dans la retraite, écouté comme il*

---

<sup>1393</sup> Ainsi écrit.

<sup>1394</sup> Pierre Bérulle, *Grandeurs de Jésus, VIII, OC, t. VII*, p. 307-308.

<sup>1395</sup> Dom Pierre Miquel : « Le siècle de Louis XIV a été gallican avec méthode (celle du Parlement) et janséniste avec logique (celle de Port-Royal). Le XVIII<sup>ème</sup> siècle a été appelé siècle des Lumières, mais le XVII<sup>ème</sup> siècle mérite le titre de "siècles des méthodes" : les siècles précédents avaient laissé des *Ars amandi* et des *Ars moriendi*, le XVII<sup>ème</sup> siècle élabore des « méthodes ». *L'Art poétique* de Boileau est une méthode pour « faire des vers », les *Mémoires et Traités* de Vauban sont des méthodes pour construire des fortifications, Le Nôtre indique des méthodes pour planter parcs et jardins, et le Bourgeois Gentilhomme s'exerce à danser suivant une méthode. C'est donc à l'époque où les sciences dépassent l'empirisme pour élaborer « une méthode » de découvertes et d'invention que la démarche spirituelle recherche, elle aussi, une méthode, un moyen pour accéder à Dieu de manière brève et sûre. Saint-François de Sales, Saint Vincent de Paul, Jean-Jacques Olier proposeront des méthodes à leurs disciples ». Dom Pierre Miquel, *Mystique et discernement*, Paris, Beauchesne, 1997, p.199.

<sup>1396</sup> Ici, nous retrouvons un principe emprunté à la mystique ignacienne de l'imitation du Christ. Le jésuite Louis Lallemant écrivit dans sa doctrine spirituelle en 1694 : « L'épithalame du mariage sacré de Marie avec le Saint-Esprit et de l'Incarnation du Verbe, laquelle en devait être le fruit, les Cantique des cantiques dont l'Épouse, dans le sens même littéral, est premièrement la sainte humanité de Notre Seigneur ; secondement, la sainte Vierge ; en troisième lieu la Sainte Eglise ; quatrièmement, chaque âme sainte en particulier, soit celles qui ont toujours conservé leur virginité, soit celles qui, l'ayant perdue, et s'étant lavées dans le bain sacré de la pénitence, sont ensuite arrivées au plus haut degré de la chasteté ». *La vie spirituelle du père Louis Lallemant de la Compagnie de Jésus*, texte primitif révisé et annoté par le père Aloÿs Pottier, Paris, 1924, p. 384-385

<sup>1397</sup> Paul Cochois, *op. cit.*, p. 81.

*parle à son épouse dans le Cantique, allons ma bien aimée, allons dans le désert, allons ma colombe nous retirer dans les cavernes des rochers ; c'est donc dans le désert ou l'épouse communique seule à seule avec son bien aimé sans être troublée par les bruits du monde, les soins et les embarras*<sup>1398</sup> ».

Le professeur de théologie ou de rhétorique de l'Oratoire, sacerdotal, était également dans son rôle lorsqu'il devenait directeur spirituel. Bérulle avait toujours attaché beaucoup d'importance à la direction des esprits<sup>1399</sup>. Le fondateur de l'Oratoire était à la fois confident personnel, supérieur, directeur d'exercices ; préférant souvent le premier rôle plus secret. La mystique bérullienne était davantage intellectuelle que pratique. De l'ensemble des disciples de Bérulle, c'était Jean-Jacques Olier qui attachait une extrême importance à la direction spirituelle<sup>1400</sup>. L'auteur du deuxième manuscrit insista bien sur l'importance de ces retraites qui devaient durer au moins huit jours. « *De toutes les pratiques de piété, la retraite spirituelle est une des plus propres pour convertir une âme, et peut être la seule dont on ne fera jamais inutilement*<sup>1401</sup>. [...] *Il est impossible de ne rien faire sans elle*<sup>1402</sup> ».

Il ne s'agissait pas de missions dont le but essentiel était d'instruire le peuple. Le Père Bourgoing, supérieur de l'Oratoire, demanda aux missionnaires d'imiter les deux objectifs du Fils de Dieu : racheter les hommes et évangéliser les pauvres, en portant Jésus-Christ, son esprit et sa grâce. La prédication consistait à guider les fidèles, ici des religieuses, dans une démarche de conversion ou de réflexion intérieure, qui devait s'achever, si elle aboutissait, par la confession générale et la communion.

---

<sup>1398</sup> *Manuscrit 1, op. cit.*, p. 6. Dans cet écrit, les mots et le style sont empruntés au Cantique des Cantiques,

« J'entends mon chéri, 2, 14 ».

« Debout, toi, ma compagne,

ma belle, et viens-t'en.

Ma colombe au creux d'un rocher,

au plus caché d'une falaise,

fais-moi voir ton visage,

fais-moi entendre ta voix ;

car ta voix est agréable,

et ton visage joli ».

*Cantique des Cantiques*, 2-13, 14. Ancien Testament, *Traduction œcuménique de la Bible*, Cerf, 1978, p. 1600.

<sup>1399</sup> Yves Krumenacker, *op. cit.*, p. 333.

<sup>1400</sup> *Ibid.*, p. 334.

<sup>1401</sup> *Manuscrit 2, op. cit.*, p. 2.

<sup>1402</sup> *Manuscrit 1, op. cit.* p. 5.

## Se préparer à la mort

Dans les deux écrits, le regard porté sur le monde était augustinien. Les religieuses devaient s'éloigner « *du tumulte et de l'embaras des affaires du monde* ». Le deuxième directeur spirituel décrit les dispositions dans lesquelles les religieuses devaient s'y consacrer. Mais en préambule, les retraitantes devaient montrer de réelles motivations tout en accordant une place assez large à la liberté individuelle : « *Il n'y a que le désir sincère de réformer des mœurs, de régler sa conduite, et de croire<sup>1403</sup> en vertu qui nous porte à faire cette retraite<sup>1404</sup>* ».

L'objectif central de toute retraite était d'aménager l'esprit à la « vie après la vie ». Dans un premier temps il s'agissait de préparer l'âme au salut. La prédestination dominait la pensée de l'Oratorien : le salut dépendait de la miséricorde divine. Cependant, l'homme n'en avait pas moins le devoir de prier et de travailler comme si tout dépendait de lui. « *La première est un désir sincère de penser sérieusement à son salut, et d'examiner de bonne foy sans se flater et sans rien se déguiser, quel progrès nous faisons dans la voie de la perfection [...] <sup>1405</sup>* ». La deuxième disposition précisée par l'auteur du manuscrit était empruntée à saint Augustin et Jansénius. Il insistait sur la conviction que l'action divine par la grâce était efficace et qu'elle se situait au-delà de toute traduction humaine et de toute connaissance distincte. La confiance était la clé de la réussite de la retraite. « *Elle est une humble défiance de soi-même soutenue par une ferme confiance en Dieu dans la persuasion que l'ouvrage du salut est principalement son ouvrage : et que sans Lui nous n'y pouvons rien [...] <sup>1406</sup>* ». Cette absence du libre-arbitre permet de rattacher ce règlement moins aux Jésuites qu'aux Oratoriens.

La troisième disposition était la capacité des retraitantes à recevoir ou pas ou à donner ou pas son amour à Dieu. « *Dès qu'il s'agit de se convertir parfaitement on veut, et on ne veut pas ; on ne sait même bien ce qu'on veut ; parce qu'en effet on ne veut souvent*

---

<sup>1403</sup> Jacqueline Lagrée, *Spinoza et le débat religieux*, Presse Universitaire de Rennes, 2004, p. 209 : « Le verbe croire, *credere* en latin, se construit avec trois formes de compléments, au datif ou à l'accusatif, simple ou précédé de la proposition *in*. Mais ces trois constructions ont, notamment chez Augustin, des sens différents : *credere in Deum*, c'est croire que Dieu est ; *credere Deo*, c'est faire confiance à Dieu ; *credere in Deum*, c'est conjuguer l'acte de foi ou de confiance avec le mouvement d'amour pour Dieu ». Cette retraite s'inspira davantage du dernier sens augustinien.

<sup>1404</sup> *Manuscrit 2*, p. 2.

<sup>1405</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1406</sup> *Ibid.*, p. 3.

*rien moins que ce qu'on fait semblant de vouloir*<sup>1407</sup>». C'était aussi le point de vue de Pascal : « *Dieu a voulu racheter les hommes et ouvrir le salut à ceux qui le cherchaient, mais les hommes s'en rendent si indignes qu'il est juste que Dieu refuse à quelques-uns à cause de leur endurcissement ce qu'il accorde aux autres par une miséricorde qui ne leur est pas due*<sup>1408</sup>».

La quatrième disposition était d'observer avec exactitude l'ordre prescrit de la retraite par le directeur spirituel. Et la cinquième et dernière disposition était de mener les retraites spirituelles dans un silence absolu pour « *fuir autant qu'on pourra tout ce qui serait capable de dissiper*<sup>1409</sup> ».

### **Des religieuses très guidées**

L'auteur du premier manuscrit relatait, avec de nombreux détails, le programme d'une retraite de neuf jours. Les religieuses se levaient assez tôt. A cinq heures et demie, elles commençaient par une oraison qui durait une heure. S'ensuivait la récitation du chapelet jusqu'à la messe. Après la cérémonie, elles reprenaient la prière jusqu'à huit heures. Ensuite, elles se retiraient dans leur chambre « *pour la mettre en ordre* ». Enfin, elles étaient appelées à lire les litanies du « *saint nom de Jésus* » et de « *faire une lecture jusqu'à neuf heures* ».

Les religieuses avaient l'obligation de lire, individuellement, leur sujet de méditation pendant trois quarts d'heure. « *Le dernier cart sera employer à s'examiner sur l'employ du jour* ». La récréation<sup>1410</sup> se tenait de onze heures à midi<sup>1411</sup>. La journée reprenait par la récitation du chapelet « *jusqu'au cart* » et jusqu'à la demie, les religieuses devaient « *se tenir en la présence du Saint Sacrement en l'esprit du publicain*<sup>1412</sup> », c'est-à-dire avec humilité et

---

<sup>1407</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>1408</sup> Pascal, *fragment 139*.

<sup>1409</sup> *Manuscrit 2, op. cit.*, p. 4.

<sup>1410</sup> Récréation n'est-elle pas une expression d'un professeur ou d'un supérieur de collège ?

<sup>1411</sup> L'auteur du manuscrit n'est pas très clair sur la tranche horaire qui va de dix à onze heures. Normalement les religieuses déjeunaient entre sexte et none si l'on s'appuie sur le deuxième manuscrit, p. 7.

<sup>1412</sup> L'auteur du manuscrit fait allusion à la parabole du pharisien et du publicain de Luc, 18-9,14. « *Deux hommes montèrent prier au temple ; l'un était pharisien, l'autre publicain. Debout, le pharisien priait en lui-même 'je vous remercie, mon Dieu, de ne pas être comme le reste des hommes, rapaces, malhonnêtes, adultères, ni même comme le publicain que voilà ; je jeûne deux fois la semaine ; je paie la dîme de tous mes revenus. Le publicain, lui restant à distance, n'osait pas même lever les yeux au ciel ; il se frappait la poitrine en*

confiance en « la miséricorde divine ». Ensuite, elles retournaient dans leurs chambres faire une lecture de « limitation<sup>1413</sup> » pendant un quart d'heure. Puis elles reprenaient la réflexion sur leurs sujets d'oraison entamés dans la matinée. Après, elles travaillaient sur quelques ouvrages jusqu'à deux heures. Jusqu'à trois heures était prévue une lecture du *Nouveau Testament*. Le quart d'heure suivant, les religieuses préparaient, si nécessaire, leur confession sinon, elles abordaient la litanie des saints et poursuivaient leur sujet d'oraison jusqu'à quatre heures. S'en suivaient les vêpres et complies. Jusqu'au souper, elles poursuivaient leur oraison et le chapelet. A sept heures, la séance était consacrée à la litanie de la Vierge puis à l'examen « *sur les vices que vous devé particulièrement détruire et les défaux à réformer puis les actions de graces de la journée et le sujet de la méditation du lendemain*<sup>1414</sup> ».

Le directeur spirituel indiquait aux religieuses les textes sur lesquels elles devaient méditer. Ils conseillaient vivement de ne pas tout lire. Parfois, « *une seule réflexion vous occuperait toute la demie heure*<sup>1415</sup> ». On retrouve, dans ce conseil simple, une volonté pédagogique de ne pas se disperser. Chaque jour, plusieurs thèmes différents étaient étudiés. Mais néanmoins, tout au long de ces journées studieuses, les religieuses devaient réfléchir aux moyens d'atteindre leur salut par la perfection religieuse. La méditation était une pratique spirituelle que les Oratoriens définissaient ainsi : « *elle consiste à se mettre dans la présence de Dieu par un acte de foi, après lui avoir demandé son assistance pour bien faire l'oraison*<sup>1416</sup> ».

La toute première méditation imposée aux retraitantes portait sur la parabole du figuier infructueux<sup>1417</sup>. « *Il est dit dans l'Évangile que le Père de famille, étant venu chercher du fruit sur un figuier qu'il avait planté dans sa vigne et n'en ayant point trouvé, dit au vigneron, vous voyez que depuis trois ans je viens chercher du fruit sur ce figuier, et que je*

---

*disant : O Dieu, ayez pitié du pécheur que je suis ! – Eh bien, je vous le déclare, celui-ci redescendit chez lui justifié, au contraire de l'autre. Quiconque en effet s'élève, sera abaissé, et celui qui s'abaisse sera élevé ».* La Sainte Bible, version nouvelle d'après les textes originaux par les moines de Maredsous, Paris, 1962, p. 1362.

<sup>1413</sup> Janine Garrisson : « Mais c'est bien dans les Pays-Bas et surtout dans leur Sud flamand qu'est née la *devotio moderna*, la piété moderne. Il s'agit d'une sensibilité religieuse nouvelle, très différente de celle du Moyen Âge ou encore de celle des milieux populaires de l'époque. Celle-ci n'est plus gestuelle ni collective, elle développe un contact individuel entre le chrétien et Dieu. Cette relation s'établit par la prière et la méditation solitaire, par la lecture personnelle de la Bible ou de l'Imitation de Jésus Christ, par une ascèse

<sup>1414</sup> *Manuscrit 1*, p. 2. intérieure et donc discrète, parfois mystique teintée de sentimentalité ». Janine Garrisson, *Les Protestants au XVI<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1988, p. 12.

<sup>1415</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>1416</sup> *Manuscrit 2*. P. 6.

<sup>1417</sup> Luc, 13-6, *Nouveau Testament, TOB, op. cit.*, p. 243.

n'en trouve point. Coupez-le donc, pourquoi occupe-t-il inutilement cette place ? Seigneur lui répondit le vigneron, laissez-le encore cette année, je le cultiverai et si mes soins sont toujours inutiles, vous le couperez »<sup>1418</sup>. Cette parabole, relatée par Luc, était interprétée par les exégètes comme un appel urgent et clair à la conversion<sup>1419</sup>. Des religieuses s'étaient-elles détournées de Dieu ? Il est impossible de répondre à cette question. Leur sentiment spirituel personnel ne regardait que leur propre conscience.

Des *Béatitudes* de Matthieu abordées par les religieuses, la première était primordiale<sup>1420</sup>. Les réflexions quotidiennes s'appuyaient sur quelques extraits des quatre Evangiles, essentiellement des miracles accomplis par le Christ. Les religieuses, elles aussi, étaient-elles perturbées par une incrédulité spinoziste de la première moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle ? En tout cas, elles devaient avoir comme livret de chevet, *Imitation de Jésus Christ*<sup>1421</sup>, ce recueil de méditations sur la conduite à tenir pour le salut<sup>1422</sup>.

Pendant ces neuf jours de retraite, trois études différentes étaient imposées quotidiennement avec cependant un et un seul objectif commun : préparer le salut des âmes.

Les religieuses étaient amenées à réfléchir sur une troisième voie entre « *les chrétiens qui sont persuadés d'être saints et ceux qui sont persuadés d'être damnés*<sup>1423</sup> ». La prédestination y était perceptible dans la réflexion. Elles n'étaient que des « élues<sup>1424</sup> » de

---

<sup>1418</sup> *Manuscrit 2, op. cit.*, p. 8.

<sup>1419</sup> *Nouveau Testament, traduction œcuménique de la Bible*, Paris, Cerf, 1976, p. 242

<sup>1420</sup> « Heureux ceux qui ont un cœur de pauvre : le royaume des cieux est à eux ». *La Sainte Bible, op. cit.*, Matthieu, 5-3, p. 1274. *Manuscrit 1*, p. 44-45.

<sup>1421</sup> L'ouvrage est anonyme. Il aurait été rédigé à la fin du Moyen Âge et est attribué à un moine allemand Thomas à Kempis (vers 1380-1471). Il désigne un ouvrage composé de quatre livres. Nous renvoyons le débat sur les éventuels auteurs du texte à l'article de Bernard Spaapen, in *Dictionnaire de Spiritualité Ascétique et Mystique Doctrine et Histoire*, tome VII, Paris, Editions Beauchesne, 1971, pp. 2338-2368.

<sup>1422</sup> « Le verbe latin *imitari* dérive de *imago*, et signifie : chercher à reproduire l'image. Imiter, c'est agir, soit consciemment et intentionnellement, soit inconsciemment. Quand il s'agissait du Christ, l'imitation prenait un caractère exceptionnel. Il était pour la foi chrétienne, le Fils de Dieu, le Verbe incarné. Ce qui se manifeste en lui, ce n'est pas seulement une certaine composition typique des valeurs, mais Dieu lui-même. Cette imitation avait un caractère sacramentel. Par le baptême, le chrétien imite et suit Jésus dans l'évènement de sa mort rédemptrice. Il meurt au péché « par une mort semblable à la sienne », et obtient, « par une résurrection semblable » de participer à la vie de Ressuscité. Les religieuses devaient ainsi devenir des membres du corps mystique du Christ qu'anime l'esprit. Cette transformation se produisait, selon les missionnaires, par l'action des sacrements, l'action intérieure de l'Esprit Saint, l'action extérieure de l'Eglise. Les moyens de l'imitation du Christ étaient tout simplement de connaître et de contempler les mystères du Christ ». Bernard Spaapen, *op. cit.*, pp. 1536-1601.

<sup>1423</sup> *Manuscrit 1*, p. 6-8.

<sup>1424</sup> « Etre élue, c'est posséder Dieu éternellement, être réprouvée, c'est être éternellement malheureuse dans l'enfer et ne jamais voir Dieu ». *Ibid.*, p. 59.

Dieu qui devaient prendre garde aux péchés, même véniels qui « *est un acheminement aux péchés mortels*<sup>1425</sup> ». Dans un esprit de simplification cartésienne, l'âme était séparée du corps, posant ainsi l'épineux problème des rapports de l'esprit et la matière. Lorsque la maladie récidive, le malade meurt<sup>1426</sup>.

L'influence de Pascal était fortement présente dans ces prédications. L'homme se divertit car il refuse d'entrevoir la mort. Il devait néanmoins consacrer sa vie à s'y préparer. Il était donc conseillé aux religieuses de mener une vie plus divine qu'humaine : point de coquetterie réservée aux femmes du monde ; ne penser, par la méditation, qu'à son esprit tourné vers Dieu<sup>1427</sup>. Le paradis se présentait comme une récompense éternelle à tous les sacrifices consentis sur terre<sup>1428</sup>. La dernière journée des exercices spirituels insistait sur le bienfondé de la retraite : « *il faut regarder les exercices comme le fondement de votre édifice*<sup>1429</sup> ».

### **Convaincre avant tout**

Le ton de la retraite était assez grave. Le directeur spirituel parlait très souvent à la première personne du singulier. Sa vision de l'homme et du monde qui l'entourait était augustinienne. A aucun moment, il n'était fait allusion à l'obéissance au pape ou à l'évêque. Ce n'était pas le problème des religieuses qui vivaient dans un monde clos. Le thème de la retraite portait bien sur « *la religieuse face à son propre salut* » : elle devait l'assurer par une vie pieuse, craignant Dieu, ne recherchant pas les honneurs, se traçant une conduite exemplaire, étant bon fils, « *bon époux et bon père de famille* », et acceptant l'état social que la Providence lui avait attribué. L'intuition de cette retraite était donc béruillienne et s'approchait de la piété profondément christocentrique de l'Oratorien janséniste Jacques Joseph Duguet : l'homme misérable ne peut être introduit auprès du Très-Haut que par le Christ. Aussi était-il nécessaire, pour les religieuses de lire l'Évangile, de pratiquer l'humilité

---

<sup>1425</sup> *Ibid.*, p. 8-12.

<sup>1426</sup> *Ibid.*, p. 21-24.

<sup>1427</sup> *Ibid.*, p. 37-39.

<sup>1428</sup> *Ibid.*, p. 57-59.

<sup>1429</sup> *Ibid.* p. 61.

et la charité, de fréquenter, le cœur pur, les sacrements. L'augustinisme de Duguet et des religieuses n'était pas sans rappeler celui de Port-Royal<sup>1430</sup>.

Afin de mener au mieux ces exercices spirituels tout au long du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les Oratoriens pouvaient être éclairés par plusieurs ouvrages édifiants qui connurent des succès de librairie : *Les Exercices d'une retraite spirituelle de dix jours pour les religieuses pour les communautés religieuses*<sup>1431</sup> du père Bourgoing. Le supérieur de l'Oratoire y décrit des principes que l'oratorien Louis Batterel trouve « guindés et pris de haut, qui supposent trop aisément le lecteur dans une dévotion élevée ou en état de prendre son vol<sup>1432</sup> » ; le *Missionnaire de l'Oratoire* du Père Lejeune (1592-1672) dit le père Aveugle, qui bien que frappé de cécité, consacra quarante ans de sa vie à cet apostolat<sup>1433</sup>. Il édita ainsi dans cet ouvrage tous ses sermons ; la *Doctrine Spirituelle* du père jésuite Louis Lallemant, publiée en 1694 et enfin *l'Abrégé de la pratique de la perfection chrétienne*<sup>1434</sup>, tiré des œuvres du Jésuite espagnol Rodriguez, parut en 1762 et présent dans la bibliothèque du collège du Mans.

Le directeur de conscience, en bon pédagogue, voulait convaincre son auditoire, sans doute plein de bonne volonté, que l'objectif du salut restait accessible<sup>1435</sup>. Les Visitandines pourtant réservées, qui avaient été conseillées par le supérieur de l'Oratoire du Mans, le Père Gault un siècle et demi plus tôt, partageaient toujours cette méfiance « jansénisante » quand, en 1750, elles expliquaient qu'elles se barricadaient contre « l'esprit du monde » en refusant l'accueil systématique de « grandes pensionnaires »<sup>1436</sup>.

L'école française de spiritualité, lorsqu'elle évoquait la nature humaine déchue, s'inspirait du pessimisme augustinien<sup>1437</sup>. Les documents ne citent quasiment jamais saint Augustin. Mais toute sa pensée était latente. Elle avait bien marqué les Oratoriens du Haut-

---

<sup>1430</sup> Yves Krumenacker, *op. cit.*, 478.

<sup>1431</sup> R.P. François Bourgoing, *Exercices d'une retraite spirituelle de dix jours pour les communautés religieuses*, Paris, chez Le Petit, 1648.

<sup>1432</sup> Louis Batterel, *Mémoires domestiques pour servir l'Histoire de l'Oratoire, les Pères de l'Oratoire recommandables par la piété ou par les lettres qui ont vécu sous les PP. de Condren et Bourgoing*, Paris, publié par A.-M.-P. Ingold et E. Bonnardet, 1903, pp. 304-305.

<sup>1433</sup> René d'Ambrières, *op. cit.*, p. 45.

<sup>1434</sup> *Abrégé de la pratique de la perfection chrétienne, tiré des œuvres du R.P Alphonse Rodriguez, de la Compagnie de Jésus*, Paris, chez Guérin & Delatour, rue Saint Jacques, à Saint Thomas d'Aquin, 1762.

<sup>1435</sup> Renée Bons, *Les communautés religieuses de femmes, au temps de la Réforme catholique et des Lumières. Evolution de l'infrastructure conventuelle, du recrutement et de la vie des moniales, sur une terre de l'Ouest : le Haut-Maine et l'Anjou fléchois*. Edition Septentrion, septembre 1997, p. 755.

<sup>1436</sup> *Ibid.*, p. 756.

Maine aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. L'état de servitude de l'humanité du Christ, pour ces religieuses, était donc le point de départ de la spiritualité christologique de Bérulle<sup>1438</sup> ; spiritualité que les professeurs, religieux, appliquèrent au collège.

#### 7.4 Une pratique spirituelle au collège

Au sein de l'établissement, c'était le supérieur qui avait la responsabilité spirituelle de ses professeurs. Le Père de Bérulle a laissé une « *Lettre aux supérieurs de l'Oratoire de Jésus*<sup>1439</sup> » avec quelques exercices et comportements spirituels pour les prêtres. Le texte a été publié la même année que l'ouverture des classes au Mans, en 1625. Le *Mémorial* s'adressait aux supérieurs, au Mans, Jean-Baptiste Leloué, alors que le Père de Bérulle partait en mission d'Etat en Angleterre<sup>1440</sup>.

#### De nombreuses messes pour les prêtres

Ces grands principes théoriques trouvèrent leur application dans un *Règlement de la Congrégation de l'Oratoire* établi par le cardinal de Bérulle et réécrit en 1767 par le supérieur du Mans, le Père François Collet de Brunetières, à l'intention des professeurs religieux et laïcs<sup>1441</sup> et dans lequel il attendait d'eux un comportement proche de la très grande perfection<sup>1442</sup>.

La prière était au centre des préoccupations de l'Oratorien. « *Invoquons Dieu fréquemment, car il est la fin et le principe de cet œuvre* » s'exclama le fondateur de l'Oratoire dont le sens principal du mot, oratoire, signifie lieu consacré à la prière. Les prêtres commençaient leur journée par une oraison d'une demi-heure. Ils avaient l'obligation de pratiquer au moins trois fois par jour des exercices spirituels « *le matin à*

---

<sup>1437</sup> P Pourrat, *La spiritualité chrétienne. III, Les Temps Modernes*, Première partie, *De la Renaissance au Jansénisme*, Paris, 1925, p. 515.

<sup>1438</sup> *Ibid.*, p. 499.

<sup>1439</sup> Pierre de Bérulle, « Lettre aux supérieurs de l'Oratoire de Jésus pour leur adresser de quelques points servants à leur direction », *Discours de l'état et des grandeurs de Jésus, Œuvres complètes, III*, sous la direction de Michel Dupuy, Paris, Editions du Cerf, 1996, pp. 367 à 406.

<sup>1440</sup> *Ibid.*, p. 367.

<sup>1441</sup> Archives diocésaines de la Sarthe, *Règlement de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus, établie par le cardinal de Bérulle, 1767*, 96 pages.

<sup>1442</sup> *Ibid.*, p. 2.

*l'issue de l'oraison, durant le tems de la messe et à quelque heure après midy*<sup>1443</sup> ». Par deux fois dans la journée, les professeurs ecclésiastiques étaient appelés à faire leur examen de conscience à l'issue de sexte et après les complies.

Ils ne devaient pas non plus négliger leurs devoirs de religieux et de prêtres<sup>1444</sup> : la messe, les offices, la prière en commun constituaient les aspects liturgiques de la spiritualité. Le règlement imposait théoriquement huit messes par jour.

- « 1° Pour l'accomplissement des désirs de Jésus ;
- 2° pour l'accomplissement des désirs de la Vierge ;
- 3° pour l'Eglise universelle ;
- 4° pour l'Eglise de France ;
- 5° pour notre Congrégation ;
- 6° Pour notre révérend père général ;
- 7° pour nos bienfaiteurs et fondateurs ;
- 8° pour nos bienfaiteurs et fondateurs de la maison où l'on réside<sup>1445</sup> ».

Le jour de la rentrée, qui se tenait à la Saint-Luc (18 octobre)<sup>1446</sup>, les professeurs et les élèves assistaient à une cérémonie religieuse consacrée à l'Esprit Saint qui, dans la tradition catholique, devait éclairer le chrétien. Le supérieur, Jean-Baptiste Fontanelle, écrivit lors de la reprise solennelle de 1775 : « *l'ouverture du collège s'est faite selon l'usage par la célébration de la messe du Saint-Esprit*<sup>1447</sup> ». A Angers, environ 2000 à 3000 messes étaient dites chaque année dans la chapelle. Pour le Mans, on ne devait pas être très loin de ces chiffres importants. Les Pères célébrèrent également des messes casuelles. Le 10 septembre 1692, Magdeleine Pousset versa une rente de cinq cents livres pour la fondation d'une messe basse<sup>1448</sup>, non chantée. Le prince d'Ardenay raconta dans ses Mémoires quelques moments liturgiques auxquels il participait : « *Nous assistons à la messe*

---

<sup>1443</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>1444</sup> F Coquet, *op. cit.*, p. 5.

<sup>1445</sup> *Règlement...op. cit.*, p. 20.

<sup>1446</sup> La date de la rentrée n'était point choisie au hasard. Elle tenait compte surtout de la période des vendanges théoriquement terminées : « *le père Second et le Père Troisième ont harangué le vingt et un du mois d'octobre, qui était le lundy d'après st Luc qui arrivait pour lors le vendredy ; l'on a point eu égard aux vendanges, pour retarder le collège ; quoyquelles fussent fort tard cette année* ». A.D. 72, D additif 9, *Actes, journal de ce qui s'est passé (1670-81 & 1720-1750)*, p. 5.

<sup>1447</sup> A.D. 72, D Additif 7, *Thèses, exercices et nominations (1752-1780)*, p. 75.

<sup>1448</sup> Archives diocésaines, fonds Brière.

tous les jours ; chaque année dans le temps de la pentecôte on célébroit une messe solennelle du St Esprit suivie ou accompagnée d'un sermon sur la vocation<sup>1449</sup> ».

Lors des grandes fêtes religieuses, les élèves et tous les professeurs étaient dispensés de cours mais ils avaient l'obligation d'assister ou d'officier aux cérémonies religieuses : à la Toussaint (1<sup>er</sup> novembre), à la Saint-Martin (11 novembre), à la Sainte-Catherine (25 novembre), à la Saint-Nicolas (6 décembre), à l'Ascension, à la Fête-Dieu, à la Saint-Jean (24 juin), à la Saint-Laurent (10 août) et à l'Assomption (15 août)<sup>1450</sup>. Le 21 février 1767, les prêtres de l'Oratoire du Mans célébrèrent, devant les élèves, à l'ordinaire un service solennel avec un sermon sur la vocation présenté par le père Potier, curé du Crucifix. Le lendemain « on a fait un service des morts porté par la même fondation pour le collège<sup>1451</sup> ». Le règlement du père Devaux imposait à tout le collège, le « dernier du mois », une messe « d'actions de grâces » au cours duquel était chanté un Te Deum<sup>1452</sup>. Les messes se déroulaient dans la chapelle du collège dont la première pierre fut posée le 26 août 1675 et l'église fut consacrée le 25 mars 1683 en présence de Monseigneur de la Vergne de Tressan.

### Une pratique spirituelle allégée pour les confrères

Les confrères avaient un règlement particulier<sup>1453</sup>. La congrégation n'exigeait des laïcs qu'une dévotion spéciale envers l'Enfance du Christ et de se « trouver aux saluts » des Oratoriens tous les 25 du mois, de révéler tous les saints qui ont eu « un rapport intime avec Jésus enfant comme la Sainte Vierge, saint Joseph, saint Gabriel, de réciter un petit chapelet<sup>1454</sup> ». Au collège du Mans, le supérieur n'imposait que le chapelet et la communion « tous les mois<sup>1455</sup> ». Même si les laïcs appliquaient des règles plus souples, la congrégation de l'Oratoire veillait à ce qu'ils s'approchassent au plus près de cette

---

<sup>1449</sup> Jean-Baptiste Leprince d'Ardenay, *op. cit.*, p. 40.

<sup>1450</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 64.

<sup>1451</sup> *Ibid.*, p. 62 bis.

<sup>1452</sup> Père Devaux, *Ordre du collège du Mans*, p. 3.

<sup>1453</sup> *Règlement et prières pour les associés à la famille ou confrérie du S. Enfant Jésus, établie en la maison des prêtres de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, le 25 novembre 1659, avec le bref de N.S. Père le Pape Alexandre VII.* A Paris, Le Comte, 1661, in-16 cité par Louis Batterel, in *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire*, Paris, Picard, 1903.

<sup>1454</sup> *Ibid.*, p. 557.

<sup>1455</sup> *Règlement de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus, op. cit.* p. 20.

spiritualité christologique : « *cet avis sage s'y pose comme un moyen de plaire à Jésus-Christ et de l'imiter dans l'état de la Sainte Enfance*<sup>1456</sup> ».

Les dévotions exigées aux laïcs par l'Oratoire étaient-elles appliquées au Mans ? Déjà en 1661, la Congrégation s'inquiétait d'un déclin de cette piété privée. « *Nous avons, assez mal à propos, laissé tomber cette dévotion établie par nos anciens tant à Paris qu'à Lyon, à Aix, à Dijon et autres villes considérables avec beaucoup de bénédictions, et, à vrai dire, parce que nous l'avons les premiers laissé insensiblement tomber parmi nous*<sup>1457</sup> ». En 1767, le supérieur du Mans s'en préoccupait. Un chapitre est consacré à « *l'obligation de garder les règlements*<sup>1458</sup> ». Les arguments du père Collet des Brunetières s'inscrivirent dans un contexte où l'incrédulité et le second jansénisme tendaient à s'imposer chez les laïcs et certains prêtres. L'indépendance à l'égard de toute forme de pouvoir, y compris spirituel, gagnait les esprits des professeurs non religieux. En cette dernière moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'objectif du supérieur mançais était avant tout de garantir un fondement spirituel pour l'établissement scolaire. Les communautés religieuses et ecclésiastiques furent « *obligées de garder les règles*<sup>1459</sup> ». La congrégation devait offrir l'image d'une communauté où il n'y avait aucun relâchement des enseignants. Enfin, les lois internes permettaient théoriquement de pratiquer une spiritualité privée et efficace, loin des regards, à condition qu'elle restât centrée sur la personne du Christ.

### **Un catéchisme, sous forme de traités, plutôt augustinien**

Comment les professeurs du Mans enseignèrent-ils cette spiritualité aux élèves ? En 1721, trois régents expliquèrent à leurs élèves des énigmes relatives aux mystères de la foi avec le support pédagogique de trois tableaux<sup>1460</sup>. Le professeur de rhétorique raconta « *La Nativité du Seigneur qui était un tableau neuf qu'il fit faire cette année*<sup>1461</sup> ». Le régent proposa une interprétation sur les sens du raisin et du miroir et le Père Quéré, curé de Saint-Pavace, sur celui de l'œuf. Le régent de Seconde, le père Paul Durand, intéressa les élèves à

---

<sup>1456</sup> *Règlement et prières pour les associés...*, op. cit., p. 557.

<sup>1457</sup> *Ibid.*, p. 557.

<sup>1458</sup> *Règlement de la Congrégation...* op. cit., p. 20.

<sup>1459</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>1460</sup> Charles Girault : En 1792, furent enlevés « 20 tableaux signés des artistes locaux Decherche et autres, avec 4 statues, objets qui seront en partie rendus sous l'Empire ». Charles Girault, *Les Biens d'Eglise dans la Sarthe à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Laval, 1953, p. 263. Nous ne les avons pas retrouvés.

la fuite du Christ en Egypte, tiré de l'Évangile de Matthieu. Il préparait ainsi ses élèves à la liturgie du dimanche suivant la Nativité. Le Père Claude Jourdain, régent de troisième, prit pour énigme *Innocent XIII*<sup>1462</sup>, pape hostile aux jansénistes. Le manuscrit qui relate ces démarches pédagogiques n'évoque pas les interprétations de ces réalisations picturales.

Le prosélytisme catholique faisait partie intégrante de l'enseignement dans le collège du Mans et dans l'ensemble des établissements oratoriens. Les élèves, comme les professeurs, passaient beaucoup de temps à pratiquer une liturgie qui se voulait ostensible. Ils assistèrent aux messes et participèrent à toutes les cérémonies organisées<sup>1463</sup>. La congrégation voulait offrir à la société les cadres dont elle avait besoin pour prospérer spirituellement<sup>1464</sup>. Le prince d'Ardenay reconnaissait la qualité des Oratoriens dans cette instruction religieuse et spirituelle : « *La Congrégation de l'Oratoire a toujours eu la réputation bien méritée de former ses élèves en les instruisant des sciences humaines. Nous assistons régulièrement à la messe tous les jours ; chaque mois nous allons à confesse, les premiers et la fin de nos classes étaient consacrés à Dieu et à la Sainte Vierge par des prières réglées, nos premières leçons étaient du nouveau testament, la classe du samedi soir était destinée spécialement au catéchisme ; tous les dimanches du Carême, nous assistions à celui que faisait le professeur de Rhétorique dans l'église du collège*<sup>1465</sup> ».

Le catéchisme était le moyen privilégié de l'éducation de la foi. L'enseignant posait des questions courtes<sup>1466</sup>. Les réponses devaient l'être tout autant. « *Il instruit de façon systématique par demandes et réponses*<sup>1467</sup> ». L'invention du catéchisme revint à Calvin. La Réforme protestante servit d'exemple à la Réforme catholique. La méthode catéchétique destinée avant tout aux enfants s'apparentait à « *un moyen d'enseigner l'ensemble du*

---

<sup>1461</sup> A.D. 72, D additif 9, f° 14.

<sup>1462</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>1463</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 62.

<sup>1464</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>1465</sup> Jean-Baptiste Leprince d'Ardenay, *op. cit.*, p. 40.

<sup>1466</sup> Georges Minois : « *Présenter le catéchisme comme une avancée dans le domaine pédagogique peut sembler paradoxal, tant cette formule paraît aujourd'hui synonyme d'apprentissage mécanique, contraire à toute idée d'éducation intelligente [...]. Mais le catéchisme suppose une longue réflexion sur l'élaboration du texte, et tout un arsenal de procédés pour permettre aux enfants et aux adultes de l'assimiler et de le retenir. C'est là que se situe son apport à la pédagogie. La forme utilisée, le dialogue, est plus pédagogique qu'un long texte didactique* ». Georges Minois, *Les grands pédagogues de Socrate aux cyberprofs*, éditions Louis Audibert, Paris, 2006, p. 115-116.

<sup>1467</sup> Jean de Viguierie, *L'institution des enfants. L'Éducation en France 16<sup>ème</sup>-18<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Calman-Levy, 1978, p. 43.

*peuple, sans limite d'âge*<sup>1468</sup> ». Les professeurs proposaient le catéchisme de la Toussaint à Pâques. L'instruction religieuse avait lieu essentiellement le dimanche et les jours de fête. Les élèves avaient deux séances : « matutinis horis », aux premières heures du matin et « serotinis horis », aux heures du soir. Les leçons étaient dictées, en fonction de leur aptitude, pour l'ensemble des élèves, en français sauf pour les élèves de rhétorique qui les recevaient en latin : « *Il y aura dans chaque classe, des catéchismes proportionnés à l'intelligence des élèves ; ils se feront en latin, en rhétorique et en seconde, dans les autres classes, en français*<sup>1469</sup> ». Des séances supplémentaires étaient organisées, en seconde, pour les élèves qui « *n'ont point fait la première communion*<sup>1470</sup> ». Les Oratoriens considéraient le catéchisme comme plus important que la prédication. Les études de théologie, plus pointues dans l'analyse des textes anciens, étaient réservées à ceux qui se destinaient à la prêtrise comme l'a bien démontré Alex Poyer dans sa thèse<sup>1471</sup>.

Nous connaissons peu ces professeurs et mal le contenu de leur catéchisme. La forme dominante de l'enseignement catéchétique s'effectuait sous la forme du « *Traité* ». En effet, sur les quarante-quatre séances de catéchèse repérées entre 1752 et 1779, 83 % étaient enseignées sous cette forme devenue classique. Le traité était un genre littéraire inspiré par le christianisme. Il était considéré comme de grandes leçons, souvent de morale. Ce genre, Emile Lefranc le présenta comme des pensées d'auteurs qui étaient annotées par ceux qui les analysaient : « *De cette double espèce de critique, l'une considère les grands écrivains dans leur ensemble, l'autre dans leurs détails ; l'une va jusqu'aux sources du génie, qui sont les questions même les plus hautes de la morale et de la religion, l'autre s'arrête aux formes des créations et aux ornements du langage ; l'une fortifie et agrandit la raison de l'homme, l'autre éclaire et dirige son goût ; et chacune sert également le progrès des lettres, soit en les accoutumant à se porter vers ce qu'il y a de plus grand dans la pensée humaine, soit en les attachant à ce qu'il y a de plus ingénieux et de plus délicat*<sup>1472</sup> ». Le Traité était un

---

<sup>1468</sup> Thierry Gouault, *Une réforme pastorale en Anjou au XVIIIème siècle : les conférences ecclésiastiques d'Angers*, Mémoire de Maîtrise, sous la direction de Anne Fillon et Jean-Marie Constant, Université du Maine, octobre 1988, p. 116.

<sup>1469</sup><sup>1469</sup> Abbé Reeb, « Le collège-séminaire de l'Oratoire du Mans (1624-1791) », *Revue historique et archéologique du Maine*, tome 70 (1911), p. 129. Extrait du « *Regulae a praefecto et professoribus servandae in rebus classicis* ».

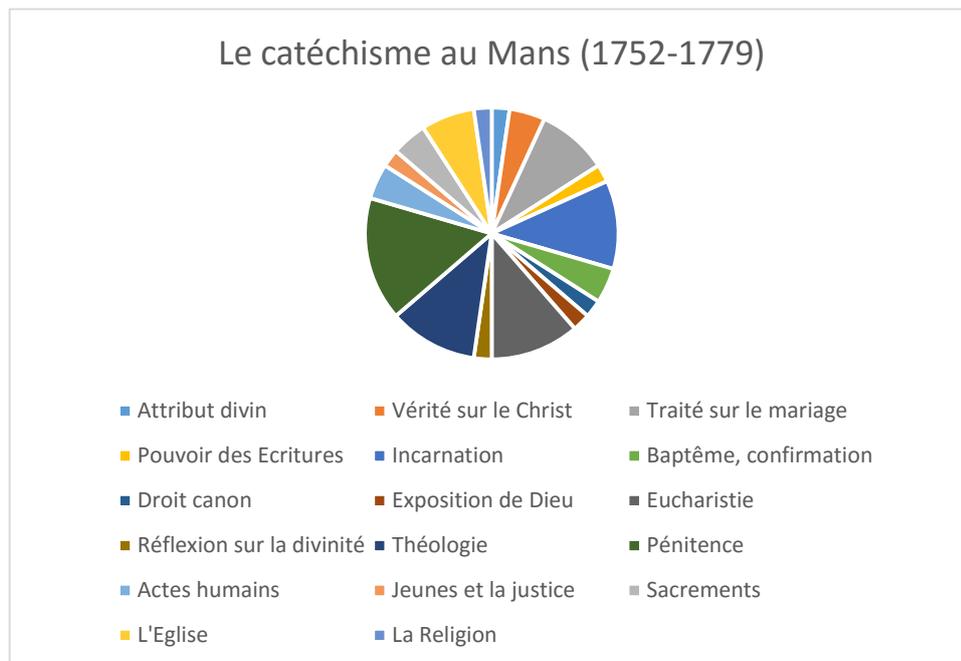
<sup>1470</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 63.

<sup>1471</sup> Alex Poyer, *Devenir curé dans le diocèse du Mans au 18ème siècle (1724-1789)*, thèse pour le doctorat de 3ème cycle, Université de Haute-Bretagne, Rennes II, 1986.

<sup>1472</sup> Emile Lefranc, *Traité théorique et pratique de littérature : style et composition*, Paris, 1840, p. 214

manuel scolaire prosélyte : « [...] Les recueils [...] sont des Traités particuliers des Pères que des Sçavants ont fait imprimer avec leurs observations<sup>1473</sup> ».

Le traité se présentait également comme un essai. Il regroupait ainsi des réflexions diverses traitant un sujet qu'il ne prétendait pas épuiser. Il confrontait les opinions, il exposait un point de vue personnel. Il appartenait essentiellement au régime didactique car il proposait un enseignement structuré, ici, sur des sujets théologiques ou spirituels. Le professeur définissait sa thèse, ses prises de position, intégrait des principes théologiques d'autrui souvent sous forme de citations pour confirmer ou préciser la sienne propre ou pour dénoncer les erreurs des adversaires. Le traité était donc une forme de discussion avec d'autres esprits absents ou, peut-être, avec les élèves eux-mêmes<sup>1474</sup>.



Faute de cahiers d'élèves, on connaît mal le contenu de ces séances. Une place importante était accordée à la pénitence avec 16% des thèmes enseignés. L'incarnation et la théologie venaient ensuite avec 11%. Dans l'actuelle bibliothèque de l'Oratoire, on peut

<sup>1473</sup> Bernard Lamy, *Entretiens sur les sciences dans lesquels on apprend comme l'on doit étudier les Sciences, & s'en servir pour se faire l'esprit juste & le cœur droit*, Lyon, nouvelle édition, 1724, p. 311.

<sup>1474</sup> [www.etudes-litteraires.com/argumentation](http://www.etudes-litteraires.com/argumentation)

repérer des ouvrages de saint Thomas d'Aquin<sup>1475</sup>, des jésuites Alphonse Rodriguez<sup>1476</sup> et Bourdaloue<sup>1477</sup>, de l'oratorien Massillon<sup>1478</sup>, du frère prêcheur Natali Alexandro<sup>1479</sup>, de Desmarets<sup>1480</sup>, de Quesnel<sup>1481</sup>. Pour le XVIII<sup>ème</sup> siècle, nous avons également un aperçu des ouvrages théologiques ou de spiritualité offerts aux élèves par les Pères de l'Oratoire. Et les livres jansénistes y tenaient une bonne part. Ainsi, en 1700, un élève eut comme prix la *Bible* de Louis-Isaac de Sacy, dite *Bible de Port-Royal*. En 1766, lors des récompenses, un collégien de quatrième, premier prix de thème, reçut le *Catéchisme de Montpellier*<sup>1482</sup> rédigé par un prêtre janséniste controversé, François-Aimé Pouget, sous la prélatrice de l'évêque non moins janséniste Charles-Joachim Colbert de Croissy (1667-1738). Le régent de cette classe fut Nicolas Rivette. En sixième, régentée par Jean-Pierre Lefèvre, le meilleur élève reçut « *Instruction de la jeunesse et de pénitence*<sup>1483</sup> » de Charles Gobinet dont l'ouvrage était tout imprégné de scolastique du Moyen Âge. Un élève eut droit à *l'Abrégé de l'Ancien Testament* de Mésenguy, très apprécié de Rollin<sup>1484</sup>, un autre les *Confessions* de saint Augustin, ou *l'Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique* du gallican Bossuet, *De la perfection ecclésiastique* du jésuite Pierre Belon. Les ouvrages offerts lors de la remise des prix furent donc éclectiques, mais assez orientés néanmoins. Ils avaient une double fonction éducative et réflexive.

---

<sup>1475</sup> Sancti Thomas Aquinatis [...] *summa theologica* [...] *post Lovaniensium atque Duacensium theologorum insignem operam*, [...], Parisiis, 1662.

<sup>1476</sup> Alphonse Rodriguez, *Pratique de la perfection chrestienne*, Paris, 1688. Et également, un *Abrégé de la pratique de la perfection chrétienne tiré des œuvres du R.P. Alphonse Rodriguez*, Paris, 1758.

<sup>1477</sup> Louis Bourdaloue, *Exhortations et instructions chrétiennes*, Paris, 1774.

<sup>1478</sup> Jean-Baptiste Massillon, *Sentimens d'une âme touchée de de Dieu, tires des pseumes de David ; ou paraphrase morale de plusieurs pseumes en forme de prière*, Paris, 1758.

<sup>1479</sup> Natali Alexandro, *Theologia dogmatica et moralis secundum ordinem catechismi Concilii Tridentini in quinque libros tributa* [...], Parisiis, 1703.

<sup>1480</sup> Jean Desmarets de Saint Sorlin, *Les Délices de l'esprit, entretiens d'un chétien et d'un athée sur la divinité, la religion, l'immortalité de l'âme*, et autre sujets, Paris, 1687.

<sup>1481</sup> Pasquier Quesnel, *Prières et instructions chrétiennes en forme de méditations sur tous les mistères de notre Seigneur, de la Sainte Vierge, & sur les dimanches & les fêtes de l'année*, Paris, 1723.

<sup>1482</sup> A.D. 72, *D Additif 7, f° 61 bis*.

<sup>1483</sup> *Instruction de la jeunesse en la piété chrétienne, tirée de l'écriture sainte et des saints Pères, divisée en cinq parties*, Paris, 1665, in-12.

<sup>1484</sup> Abbé Lequeux, *Mémoire sur la vie et les ouvrages de feu M. l'abbé François-Philippe Mésenguy, acolythe du diocèse de Beauvais*, 1763, p. 17.

## La théologie selon Malebranche

Dans l'inventaire de la bibliothèque entrepris par l'Association des élèves du lycée Montesquieu, nous n'avons remarqué qu'un seul ouvrage de spiritualité de Malebranche<sup>1485</sup>, néanmoins un des plus importants de l'Oratorien, *De la recherche de la Vérité. Où l'on traite de la nature de l'Esprit de l'Homme*<sup>1486</sup>. Le point de départ de cette œuvre tout entière fut éminemment cartésien : les hommes sont doués de raison et il leur incombe de s'unir à elle pour connaître perfection et bonheur<sup>1487</sup>. Il faut rejeter ce qui est probable, ne pas s'en tenir à la vraisemblance, ne s'arrêter qu'à l'évidence<sup>1488</sup>. Nous ne pouvons imaginer que l'Oratorien ait été écarté des cours de théologie du collège manceau. Les ouvrages de Malebranche furent vraisemblablement dispersés après la Révolution française. Aujourd'hui, peut-être, attendent-ils des lecteurs dans une bibliothèque privée ou publique comme par exemple les *Méditations pour se disposer à l'humilité et à la pénitence* suivies du *Traité de l'adoration en esprit et en vérité* qui correspondaient bien au thème de la pénitence principalement abordé au Mans.

Ce livre, le dernier de ses ouvrages essentiels, passait à bon droit pour le chef-d'œuvre de Malebranche<sup>1489</sup>. Les élèves devaient méditer la pensée de Bérulle, reprise par le père de Condren sur ce fondement christologique : Jésus-Christ est le Fils de Dieu, fait homme. Et de l'idée que l'on se faisait de l'homme se détermina une manière d'être au monde<sup>1490</sup>. « *Le dessein des Meditations suivantes est d'abatre l'orgueil de l'esprit, & de le disposer à l'humilité & à la penitence. L'homme est si peu de chose ; qu'il suffit de le connoître pour le mépriser ; & il est si dérégé & si corrompu, qu'on se sent obligé de le haïr lors qu'on le considere en lui-même, je veux dire sans rapport à J.C. qui a rétabli toutes choses*<sup>1491</sup> ».

---

<sup>1485</sup> La bibliothèque de Montesquieu compte deux livres polémiques de l'Oratorien concernant la défense de Mr Arnauld.

<sup>1486</sup> Nicolas de Malebranche, *De la recherche de la vérité. Où l'on traite de la nature de l'esprit de l'homme*, Paris, 1678.

<sup>1487</sup> Cyril Morana, *De la recherche de la vérité de Malebranche*, livre II, parties II et III, Paris, Bréal, p. 11

<sup>1488</sup> Ferdinand Alquie, *Le Cartésianisme de Malebranche*, Paris, Vrin éditions, 1974, p. 29

<sup>1489</sup> Joseph Dopp, « Malebranche, Méditations pour se disposer à l'humilité et à la pénitence, suivies du Traité de l'adoration en esprit et en vérité, et divers opuscules, avec un Essai sur la physique de Malebranche, par Armand Cuvillier », *Revue Philosophique de Louvain*, volume 44, n°1, 1946, p. 156.

<sup>1490</sup> Gilbert Caffin, *Grandes figures de l'Oratoire, Bérulle, Simon, Malebranche, Lamy, Gratry, Laberthonnière... en sympathie avec leur temps*, Paris, Cerf éditions, 2013, p. 24.

<sup>1491</sup> Malebranche, *Méditations pour se disposer à l'humilité et à la pénitence, suivies du Traité de l'adoration en esprit et en vérité*, Paris, 1701, pp. 9 et 10.

Les Oratoriens étaient ouverts aux deux principaux courants de l'Église catholique. Mais, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, c'était bien l'esprit janséniste et cartésien de Malebranche qui dominait chez les Oratoriens du Mans incluant la vision spirituelle de l'homme. Jamais le professeur oratorien n'isola son travail philosophique et scientifique de sa vie de foi et de son oraison si centrale. Il en vécut intensément, et précisément, au cœur de cette spiritualité, d'où rayonnait le mystère de l'Incarnation<sup>1492</sup>. L'Incarnation tenait pour 11 % des séances de catéchisme dans notre sondage initial. « *L'Incarnation sera la raison d'être de la création avant même le besoin de salut. De toute éternité la création de l'homme se devait de rejoindre Dieu en l'humanité qu'il prendrait en venant au monde*<sup>1493</sup> ». Dans ce propos, les Oratoriens étaient bien dans l'esprit de Jansénius.

### **Une attention particulière aux sacrements**

Les élèves rejetaient-ils cet enseignement religieux, surtout à partir des années 1750, alors que l'incrédulité gagnait du terrain chez les élites ? Nous n'avons pas d'éléments suffisants pour répondre à cette question. L'élève Mouton fit en 1766 un faux billet de confession. Pour se disculper, il a « *faussement accusé les autres écoliers d'avoir fait de même*<sup>1494</sup> ». Mais cela reste un cas unique connu jusqu'à présent.

En revanche, il est envisageable de penser, que des élèves, tels Leprince d'Ardenay ou François Ménard de la Groye, aient retenu des leçons de vertu du catéchisme la nécessité et la possibilité de changer l'homme et de tendre vers une société meilleure. Jean-Baptiste Leprince d'Ardenay raconta : « *J'étois en troisième lorsque ce tems d'indulgence arriva. Le p. Brochard notre regent dont la piété égaloit les talens nous donna des instructions particulières sur le moyen d'en tirer le meilleur fruit*<sup>1495</sup> ».

Les Oratoriens étaient assez exigeants sur la spiritualité et sur les sacrements qui l'accompagnaient mais, semble-t-il, moins que les jansénistes. Toujours selon Jean-Baptiste Leprince d'Ardenay : « *Tous les écoliers qui avoient fait leur première communion et ceux qui s'y dispoient se préparèrent par la retraite, par des examens sérieux et des confessions*

---

<sup>1492</sup> Gilbert Caffin, *op. cit.*, p. 73.

<sup>1493</sup> Gilbert Caffin, texte cité par A. Cuvillier, *Essai sur la mystique de Malebranche*, p. 20, *op. cit.* p. 73.

<sup>1494</sup> A.D. 72, *D Additif 7*, f° 58.

<sup>1495</sup> Jean-Baptiste Leprince d'Ardenay, *Mémoires d'un notable mançais au siècle des Lumières (1737-1817)*, Presses Universitaires de Rennes, 2007, p. 40.

*generales a approcher de la Sainte table le jour de la cloture du jubilé. J'esperois avoir ce bonheur, mon directeur consentoit a m'admettre, il m'en jugeoit capable ; mais mes parens et leur conseil composé de bons jansenistes les deciderent que j'étois trop jeune ; il est vrai que je n'avois pas encore douze ans. J'étois pourtant assés instruit et j'ose le dire aussi sage que mon age pouvoit le permettre. Je l'étois peut être moins avec plus d'experience lorsque je fis cette Sainte action a quatorze ans et demi le jour de la Ste trinité 28 may 1752 [...]*<sup>1496</sup> ». Ce témoignage confirme également que les Oratoriens souhaitaient toujours conserver cette liberté de jugement. Pour la communion, les élèves étaient choisis en fonction de leurs aptitudes à cette pratique sacramentelle et non en fonction de l'âge par exemple, allant, ici à l'encontre des jansénistes, plus rigoristes<sup>1497</sup> et davantage exclusifs.

### **Une pratique spirituelle christocentrique avant tout**

« Renouveler les peuples » par les missions et par l'éducation était bien l'objectif principal des Oratoriens au Mans et dans le Royaume. La spiritualité bérullienne était nécessaire à aborder dans ce travail. Elle était au cœur du collège manceau. Fortement marquée par l'augustinisme, elle conditionnait l'encadrement éducatif des élèves par le catéchisme, par la liturgie quotidienne et par des attitudes ostentatoires : la journée d'un élève commençait et s'achevait, en classe, par une prière consacrée au Christ et à Marie.

Les missions, à l'intérieur comme à l'extérieur du collège, dont le but était d'instruire le peuple chrétien, surtout celui qui s'était détourné de Dieu, étaient méthodiques et structurées. La prédication s'appuyait sur l'émotivité. Comme chez les Jésuites et les Oratoriens du Mans, elle permettait la rénovation spirituelle en s'ouvrant sur l'extérieur. Mais, chez les Oratoriens, elle avait un caractère plus mystique et intellectuel. Les religieuses étaient plongées au plus profond du mystère du Christ. Dans la *Direction pour les missions* (1646), le père Bourgoing présenta le missionnaire comme une hostie offerte à Dieu, une victime consacrée à la gloire du Seigneur et au salut du prochain. La lettre qui clôt l'ouvrage

---

<sup>1496</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>1497</sup> Dans la *Fréquente Communion*, publiée en 1643, Antoine Arnauld exigeait, pour recevoir le sacrement de l'autel, une pureté qui allait jusqu'à l'exclusion de l'affection à tout péché véniel, le plus léger qu'il soit.

demande aux missionnaires d'imiter les deux missions du Fils de Dieu : rattacher les hommes et évangéliser les pauvres, en portant Jésus-Christ, son esprit et sa grâce<sup>1498</sup>.

Le catéchisme était un moyen pédagogique, simple, de transmettre des connaissances car l'instruction était absolument nécessaire à l'évangélisation. Dans ce sens, le titre de « *collège-séminaire* » porté par le collège du Mans jusqu'en 1792 rappela que, même si l'établissement n'avait plus pour fonction de former principalement des prêtres, il tenait à conserver ce rôle religieux et spirituel. La mission initiale des régents était donc d'évangéliser car l'ignorance était la cause principale de l'idolâtrie<sup>1499</sup> et de l'incrédulité.

Le souci de catéchiser tous les chrétiens parmi les écoliers n'était pas l'apanage des bérulliens. On le retrouvait chez maints Jésuites, Frères des Ecoles Chrétiennes ou Doctrinaires. Les catéchismes étaient très christologiques. Ils considéraient la vie de Jésus-Christ et le présentaient comme le modèle que chacun devait imiter en cette vie. L'adaptation de la spiritualité à tous les chrétiens obligea les Oratoriens et tous les missionnaires de l'époque à simplifier le message : la vie en Christ devient imitation. C'était l'essentiel des conseils prodigués aux religieuses et aux élèves par les membres de l'Oratoire du Mans.

Le *Traité* était l'outil pédagogique principal utilisé par les régents ou les professeurs. Il s'agissait d'un ouvrage didactique, d'une sorte de manuel des ordinands ou de directory spirituel à l'usage non seulement des séminaires mais aussi des cours de catéchisme. Là aussi, le *Traité* offrait du collège du Mans un établissement formant les chrétiens de demain. Mais la caractéristique principale de la pédagogie était moins l'outil même du *Traité* que la vision du monde enseignée aux écoliers et proposées aux religieuses. L'augustinisme des Pères les enfermait dans une forme de spiritualité moralisatrice sur un ton jansénisant.

En fait, « Y'a-t-il une méthode unique ou des méthodes en spiritualité ? » s'interrogeait Dom Pierre Miquel dans *Mystique et discernement*<sup>1500</sup>. Effectivement, la question mérite d'être posée. Dans les retraites spirituelles proposées ou imposées aux religieuses, dans les méthodes catéchétiques pratiquées au collège, nous repérons des principes empruntés à la fois aux jésuites et aux oratoriens : l'imitation d'un Christ incarné étant l'exemple le moins surprenant.

---

<sup>1498</sup> Yves Krumenacker, *L'école française de spiritualité. Des mystiques, des fondateurs, des courants et leurs interprètes*, Paris, Editions du Cerf, 1999, p. 340.

<sup>1499</sup> Ibid., p. 322.

<sup>1500</sup> Dom Pierre Miquel, *op. cit.*, p. 201.

En réalité, chaque école de spiritualité avait sa méthode fondée sur l'expérience d'un maître originel<sup>1501</sup>. Celui qui avait eu le privilège d'une expérience spirituelle était sollicité d'en faire part, ou cherchait lui-même à la faire partager. Il pouvait ainsi aider les autres à y parvenir<sup>1502</sup>. Et nul n'interdisait tel professeur à puiser ce qui lui semblait de mieux chez un maître qui ne pouvait ainsi prétendre au monopole. La Déclaration de Descartes qui inspira les Oratoriens de la fin du XVII<sup>ème</sup> et tout au long du XVIII<sup>ème</sup> valait également en spiritualité : « *Ainsi mon dessein n'est pas d'enseigner icy la Methode que chascun doit suivre pour bien conduire sa raison, mais seulement de faire voir en quelle sorte j'ay tasché de conduire la miene*<sup>1503</sup> ».

Le bénédictin Pierre Miquel et les jésuites s'accordèrent lorsqu'ils s'inquiétèrent parfois de la variété des expériences provenant de la diversité des méthodes. En fait tout itinéraire spirituel était personnel et intériorisé : on pouvait le baliser, on ne pouvait le programmer à l'avance, ni se l'imposer ou l'imposer aux autres. Ce serait nier la liberté de la grâce et faire de la méthode un système. La vulgarisation des méthodes avait souvent abouti à des techniques, des « trucs » de métier<sup>1504</sup>.

Il faut donc observer l'enseignement, ou plutôt le partage de la spiritualité, avec la plus grande prudence. Le professeur n'était-il pas celui qui transmet les connaissances qu'il a acquises par ses nombreuses lectures ? Lors des querelles religieuses du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les Oratoriens utilisèrent cette dialectique pour se défendre des accusations de jansénistes, de richéristes.

Le lien entre Descartes (1638-1715), qui effectua sa scolarité non loin du Mans chez les Jésuites de la Flèche, et l'interprétation par Malebranche (1638-1715) de la foi béruillienne s'apparentait aux méandres d'un fleuve pas toujours tranquille pour les esprits. La fin du XVII<sup>ème</sup> siècle et tout le XVIII<sup>ème</sup> siècle furent dominés par la « vulgate » cartésienne. Jusque dans les années 1660<sup>1505</sup>, la philosophie traditionnelle était vraisemblablement enseignée au Mans. Elle reposait sur le postulat « judéo-chrétien ». Dieu a pris soin de révéler les vérités essentielles. *La Bible* était alors la source de toute vérité. Et l'Eglise en était le dépositaire accrédité. La philosophie ne pouvait que réfléchir sur cette

---

<sup>1501</sup> *Ibid.*, p. 201.

<sup>1502</sup> *Ibid.*, p. 201.

<sup>1503</sup> Descartes, *Discours de la méthode et essais*, VI, I, 5, publiées par Charles Adam & Paul Tannery, 1902, p. 4.

<sup>1504</sup> Pierre Miquel, *op. cit.*, p. 201.

donnée. En cas de conflit, la philosophie avait tort<sup>1506</sup>. Toute pensée était donc réglée par le principe d'autorité. Avec Descartes, se développa l'esprit critique où l'adoption d'une idée était soumise à un jugement de valeur. La pensée se libéra des préjugés et des traditions.

Cette ouverture vers l'avenir ne pouvait que séduire des Oratoriens, enseignants, qui s'y reconnaissaient volontiers. Bérulle encouragea le jeune Descartes et celui-ci eut des relations épistolaires avec le père Gibieuf, un des compagnons de Bérulle<sup>1507</sup>. Le cartésianisme se répandait ainsi, quasi-naturellement, parmi les membres de la congrégation et dans les collèges de l'Oratoire dont celui du Mans. Après la mort de Descartes, les attaques se déclenchèrent. Au Mans, c'est le professeur Carrier (1672) qui en fit les frais. Il dût subir la colère de Louis XIV. Le gouvernement de l'Oratoire ne pouvait que se plier aux exigences royales au risque de disparaître. Les Oratoriens obéissaient à bon escient.

Au collège pour les élèves, dans les missions spirituelles pour les religieuses, les Oratoriens appliquèrent une spiritualité, une liturgie et une catéchèse conciliant le rationalisme cartésien et la foi. Malebranche<sup>1508</sup> retint l'acquis de Descartes mais le dépassa en tentant de christianiser sa pensée. Descartes ne voyait en la raison qu'une lumière naturelle, l'Oratorien qu'une lumière divine. Tout le XVIII<sup>ème</sup> siècle fut au Mans, comme ailleurs, Malebranchien. La théologie dominante était celle du Verbe incarné. La spiritualité relevait de la pensée plus que d'une ferveur imaginative. Ainsi, le collège du Mans n'était pas seulement des lieux d'instruction mais il était également un foyer de culture religieuse, d'études et de partage. Le travail intellectuel était primordial, tout comme la prédication qui fut privilégiée par les Oratoriens. A l'extérieur du collège, ils organisèrent des retraites spirituelles de quelques jours, des conférences de piété. A l'intérieur de l'établissement, ils imposèrent une catéchèse approfondie, en latin, pour la formation des futurs séminaristes. Pour les autres élèves, majoritaires, ils proposèrent un catéchisme, en français, centré sur l'incarnation et les sacrements dont surtout celui de pénitence. Tous les jeunes devaient « connaître, adorer et servir Jésus Christ »<sup>1509</sup>. De leurs côtés, Leprince d'Ardenay et Ménard

---

<sup>1505</sup> L'absence de documents ne permet pas d'établir une chronologie précise de l'introduction de Descartes au Mans.

<sup>1506</sup> René Boureau, *L'Oratoire en France*, Paris, Cerf, 2011, p. 48.

<sup>1507</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>1508</sup> Voir André Robinet, « Les Chroniques de Port-Royal. Malebranche et Port-Royal », *Port-Royal et l'Oratoire*, Paris, Bibliothèque Mazarine, 2001, pp. 502-512.

<sup>1509</sup> *Ibid.*, p. 57.

de la Groye retinrent de cette pratique spirituelle et de cette liturgie christocentrique la possibilité de transformer la société d'Ancien Régime en un monde meilleur et plus juste dans l'esprit du XVIII<sup>ème</sup> siècle, celui des Lumières.

## Chapitre 8

### Un collège marqué par le jansénisme

#### 8.1 L'Oratoire et le premier jansénisme.

La vie de l'Église de France fut profondément marquée à partir des années 1640 par le Jansénisme<sup>1510</sup> que Jean De Viguier qualifiait d'hétérodoxe lorsqu'il enseignait à l'Université d'Angers. Nombre de membres de l'Oratoire ont connu, avec le courant janséniste, une réelle affinité. Des liens intellectuels et spirituels unissaient Bérulle, puis Condren, et Saint-Cyran. Bérulle puisa chez Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, sa piété christocentrique : « *c'est l'homme-Dieu qui unit le ciel et la terre. Dans l'eucharistie, il est "en qualité de Médiateur [...]", embrassant Dieu et les hommes par son incarnation [...]*<sup>1511</sup> ». D'autres thèmes communs pouvaient être mis en évidence entre ces deux esprits : la très grande dévotion envers la Vierge, l'archétype du prêtre, l'insistance sur l'action de l'Esprit, toujours inconnaissable, l'exaltation de l'épiscopat, ou l'hostilité envers les réguliers, les prêtres ayant déjà, selon Saint-Cyran, l'équivalent de vœux religieux<sup>1512</sup>.

Des différences existaient cependant avec Bérulle. Saint-Cyran fut davantage préoccupé par la question du salut, ce qui l'amena à s'intéresser au mystère de la prédestination, provoquant un intérêt sur le sens de la grâce. Le rapprochement entre un certain bérullisme et le futur jansénisme apparut chez quelques-uns des premiers oratoriens comme naturel. Le jansénisme ne parut pas comme une dérive contre-nature de la pensée de Bérulle. En fait, il fut lié à une conjoncture particulière : le développement de la querelle sur la grâce et son corollaire, la question du salut. L'article « Port-Royal » de Jean Mesnard dans *l'Encyclopaedia Universalis* présente Saint-Cyran comme « un disciple de Bérulle » partageant avec son maître « un grand attachement pour le clergé séculier » et poursuivant après la mort du Cardinal son œuvre politique par son opposition à Richelieu<sup>1513</sup>.

---

<sup>1510</sup> Jacques Maillard, *op. cit.*, p. 219

<sup>1511</sup> Yves Krumenacker, *l'école française de spiritualité. Des mystiques, des fondateurs, des courants et leurs interprètes*, Paris, Editions du Cerf, 1999, p. 271.

<sup>1512</sup> *Ibid.*, p. 271.

<sup>1513</sup> Anne Ferrari, *Bérulle et Saint-Cyran. Port-Royal et l'Oratoire*, in *Chroniques de Port-Royal*, Paris, Bibliothèque Mazarin, 2001, p. 130.

## La question du salut

Le bulletin numérique numéro 35 de Spiritualité chrétienne nous en propose une excellente synthèse<sup>1514</sup>. *L'Augustinus, ou Doctrine de Saint Augustin sur la santé de l'âme*, de Jansénius, fut publié en 1640, après la mort de son auteur. Dès sa parution, il fut violemment attaqué, notamment par les Jésuites, qui y trouvaient des théories opposées à celles professées par Molina et Lessius, qui avaient cherché à concilier la liberté de l'homme avec le dogme de la grâce ; l'ouvrage renouvelait par ailleurs quelques doctrines de Calvin sur la prédestination qui avait été condamnées par l'Eglise. Comme les Jésuites étaient déjà en rivalité avec Port-Royal, ce nouveau conflit engendra une querelle retentissante qui nous paraît aujourd'hui bien obscur. Les Jésuites dénoncèrent *L'Augustinus* au pape Urbain VIII, qui le condamna par la *Bulle In Eminente* le 6 mars 1642 (publiée en 1643), comme renouvelant les propositions du théologien et humaniste précurseur du jansénisme Baïus. La querelle sembla s'assoupir pendant quelques années. Mazarin avait tant à faire avec la Fronde<sup>1515</sup>. Mais en 1649, le docteur Nicolas Cornet, syndic de la faculté de théologie de Paris, en charge de la défense de l'orthodoxie, soumit à la censure de la Faculté de la Sorbonne cinq propositions extraites de *L'Augustinus*, qu'il affirma avoir trouvées dans des thèses plus récentes. Elles furent soumises au pape Innocent X qui les condamna solennellement par la *Bulle Cum Occasione* en 1653.

1° Quelques commandements de Dieu sont impossibles aux justes malgré leur volonté et leurs efforts, étant donné les forces qu'ils ont présentement et aussi parce qu'il leur manque la grâce qui les rendrait possibles. (Proposition téméraire, impie, blasphématoire, digne d'anathème et hérétique)

2° Dans l'état de la nature déchue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure. (Proposition hérétique)

3° Pour mériter et démériter dans l'état de nature déchue, il n'est requis que l'homme possède une liberté exempte de nécessité (intérieure), il suffit que sa liberté soit exempte de contrainte. (Proposition hérétique)

---

<sup>1514</sup> <http://www.spiritualite-chretienne.com/faustine/bulletins/35b.pdf>

<sup>1515</sup> Françoise Hildesheimer, *op. cit.*, p. 56.

4° Les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce intérieure prévenante pour chaque acte en particulier, même pour le commencement de la foi ; et ils étaient hérétiques en ce qu'ils voulaient que cette grâce fût telle que la volonté humaine pût lui résister ou lui obéir. (Proposition fausse et hérétique)

5° Il est semi-pélagien de dire que Jésus-Christ est mort et a répandu son sang pour tous les hommes sans exception. (Proposition fausse, téméraire, scandaleuse ; et entendue dans ce sens que Jésus-Christ serait mort seulement pour le salut des prédestinés, cette proposition est déclarée impie, blasphématoire, calomnieuse, injurieuse à la bonté de Dieu et hérétique)

Dès le lendemain de la mort de Mazarin en 1661, Louis XIV, qui entendait « détruire le jansénisme et dissiper les communautés où se fomentent cet esprit de nouveauté<sup>1516</sup> » entreprit par arrêt du Conseil du 23 avril de faire signer à tout le clergé un formulaire reconnaissant les condamnations d'Innocent X (*Bulle Cum Occasione* de 1653) et d'Alexandre VII (*Bulle Ad Sacram* de 1659). Le formulaire fut rédigé par l'Assemblée du clergé sur injonction du roi : « *Je me soumetts sincèrement à la constitution du pape Innocent X du 31 mai 1653, selon son véritable sens, qui a été déterminé par la constitution de notre Saint-Père le pape Alexandre VII du 16 octobre 1656. Je reconnais que je suis obligé en conscience d'obéir à ces constitutions, et je condamne de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornélius Jansenius contenues en son livre intitulé Augustinus, que ces deux papes et les Evêques ont condamnée, laquelle doctrine n'est point celle de saint Augustin, que Jansenius a mal expliquée, comme le vrai sens de ce saint Docteur<sup>1517</sup>* ».

Les religieuses de Port-Royal furent sommées de signer le formulaire « sans distinction de droit et de fait », dans sa totalité, mais elles s'y opposèrent, n'acceptant une signature qu'avec cette clause de réserve. Après dispersion de la communauté et privation des sacrements, quelques-unes acceptèrent de signer sans réserve le formulaire. En 1665, les opposantes furent regroupées à Port-Royal des Champs. Il fallut attendre Clément IX pour que la signature du formulaire avec distinction du droit et du fait soit acceptée par l'Eglise. Ce fut la « paix clémentine » en 1669.

---

<sup>1516</sup> *Ibid.*, p. 66-67.

<sup>1517</sup> *Ibid.*, p. 66-67.

## Une historiographie orientée

En pleine affaire du premier jansénisme, les effectifs du collège de l'Oratoire du Mans étaient restés élevés et stables, bien qu'elle n'eût pas atteint les bancs de l'établissement scolaire. Pouvait-on y voir une connivence avec Port-Royal ou une indifférence de la bourgeoisie et de la noblesse aux questions théologiques du temps ? Le jansénisme pénétra l'Anjou par l'enseignement des professeurs du collège de l'Oratoire. Il en fut de même dans le Haut-Maine, au Mans, au moins dès le quatrième supérieur, le père Gault. Mais les sources manquent cruellement pour en mesurer l'impact au XVII<sup>ème</sup> siècle. Les familles robes mancelles furent-elles marquées par le jansénisme que l'historien allemand, Groethuysen, appela le « parti d'opposition conservatrice<sup>1518</sup> » ?

En fait, l'historiographie se heurte aux prises de positions virulentes des opposants au jansénisme ou, au contraire, à celles de leurs laudateurs ; surtout lorsque les érudits ou les historiens se penchèrent sur la question au XIX<sup>ème</sup> et pendant une bonne partie du XX<sup>ème</sup> siècle. Les Oratoriens furent toujours au centre de ces débats entre les ultramontains, derrière Dom Piolin, et les gallicans, derrière l'abbé Reeb. Les Oratoriens durent souvent justifier leur thomisme entre les molinistes et les augustinien.

Ainsi, le R. P. Colombier, membre de la Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts de la Sarthe vitupéra contre le Père Roy dans un article du *Bulletin de la Société*<sup>1519</sup>. Dans la revue, il reprit, sans citer ses sources, les accusations contre le professeur de l'Oratoire du Mans, suspecté d'avoir rédigé un pamphlet janséniste contre le prédicateur eudiste le père Beurier : « *Les jansénistes furieux se vengèrent en composant le petit poème qu'on va lire. Dans le temps, on l'attribua au Père Roy, oratorien fort suspect de jansénisme comme presque tous ses confrères. Celui-ci, déjà très brouillé avec l'administration diocésaine à raison de ses doctrines, désavoua le pamphlet. Ce désaveu n'est rien moins qu'une preuve décisive : car les ennemis des restrictions mentales ne montrèrent pas toujours une horreur bien prononcée pour le mensonge et la calomnie*<sup>1520</sup> ».

---

<sup>1518</sup> Catherine Maire, « *Le Jansénisme selon Bernard Groethuysen* », in [www.ccrh.revues.org/273](http://www.ccrh.revues.org/273), p. 1.

<sup>1519</sup> R. P. Colombier, « Satire janséniste et mancelle en l'an 1772 », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, tome XXIII, 1875.

<sup>1520</sup> *Ibid.*, p. 46. La lecture de ce pamphlet crypto-janséniste n'apporte aucun intérêt dans la mesure où il s'agit de vers polémiques, pompeux, dont le but était en fait d'atteindre le Père Roy et les jansénistes. Je doute donc

L'historien engagé Augustin Gazier, dans son *Histoire générale du Mouvement janséniste depuis ses origines jusqu'à nos jours*, se montra un ardent défenseur de la « cause janséniste<sup>1521</sup> ». Pour écrire son histoire, « il faudrait croire à l'existence de ce fantôme ; il faudrait être persuadé qu'il y a eu par le monde, au XVII<sup>ème</sup> siècle et depuis, des jansénistes en chair et en os. Or, les Jésuites et leurs adhérents sont les seuls qui croient avoir rencontré ce phénomène<sup>1522</sup> ».

Paul Lallemand, dans son essai *Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*<sup>1523</sup> et surtout P. Ingold, dans *l'Oratoire et le Jansénisme* essayèrent de démontrer, sans convaincre l'historien Jacques Maillard, que l'ancien oratoire n'était pas un foyer de jansénisme, en s'appuyant sur l'attitude modérée des responsables de la Congrégation<sup>1524</sup>. Blandine Delahaye<sup>1525</sup> s'est attachée à comprendre l'influence du premier supérieur du collège oratorien du Mans, le Père Jean-Baptiste Gault, dont les liens avec le parti janséniste furent réels. Gaëlle Saulin<sup>1526</sup> aborda la question du jansénisme des Oratoriens pour expliquer la chute importante des effectifs au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

La question du jansénisme de l'Oratoire dans le Haut-Maine mérite donc d'être scrutée sans faire abstraction de la rareté des sources locales. Et malgré quelques statistiques sur le recrutement des élèves du collège, il n'est pas aussi simple de mesurer avec précision la relation entre les dissensions religieuses et les vicissitudes du recrutement. Ainsi à Troyes, l'effectif des élèves du collège oratorien tomba, de 1741 à 1748, de 275 à 137 élèves pour remonter aussi rapidement à 262. Ce fléchissement insolite fut le résultat de l'action de Poncet de la Rivière, prélat ultramontain, contre le collège jusque-là favorisé par des évêques jansénisants. La disgrâce de l'évêque releva immédiatement la fortune de l'établissement<sup>1527</sup>. Mais il ne fait aucun doute que le second jansénisme, celui qui fut

---

qu'il ait été écrit par un auteur janséniste. A moins qu'il ne faille le comprendre au deuxième, voire même au troisième degré. Cependant, il met en évidence qu'un siècle après l'affaire Claude Roy, que la querelle ultramontain-gallican n'était toujours pas éteinte dans le clergé sarthois.

<sup>1521</sup> Augustin Gazier, *Histoire générale du mouvement janséniste depuis ses origines jusqu'à nos jours*, Tome premier, 1922, p. 2.

<sup>1522</sup> *Ibid.*, t. I, avant-propos, p. 2.

<sup>1523</sup> Paul Lallemand, *Essai sur l'histoire de l'éducation dans l'ancien oratoire de France*, Paris, 1887.

<sup>1524</sup> Il faudrait, pour comprendre le premier jansénisme du XVIII<sup>ème</sup> siècle à l'Oratoire du Mans, étudier les supérieurs de cette période et leur lien avec Bérulle.

<sup>1525</sup> Blandine Delahaye, « Les frères Eustache et Jean-Baptiste Gault au service du rayonnement de l'Oratoire », *Revue historique et archéologique du Maine*, troisième série-tome quinze, 1995.

<sup>1526</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, p. 17.

<sup>1527</sup> M. Poinson, *Histoire générale de la Champagne, Châlons-sur-Marne*, 1898, t. III, p. 443 ; A. Prévost, *Le diocèse de Troyes*, 1926, t. III, p. 134 ; G. Carré, *L'enseignement secondaire à Troyes*, p. 108-111.

davantage politique<sup>1528</sup>, provoqua, comme partout en France, un déclin de la foi dans toutes les couches de la société mancelle mais plus certainement dans les familles aisées, bourgeoises ou nobles qui envoyaient leurs fils au collège de l'Oratoire.

L'école historiographique allemande, avec Groethuysen, ne fit pas de coupure entre le XVII<sup>ème</sup> et le XVIII<sup>ème</sup> siècle. Selon lui, c'était même précisément durant le siècle des Lumières que le mouvement acquit toute son importance historique et même sa grandeur du point de vue de la doctrine<sup>1529</sup>.

Deux controverses théologiques différentes secouèrent fortement le diocèse du Mans au XVIII<sup>ème</sup> siècle. La première concerna celle de Claude Roy. Ce régent dans une classe de philosophie fut accusé par l'évêque du Mans, Monseigneur de Grimaldi, d'avoir inséré dans ses cahiers de cours des propositions erronées sur la nature et l'exercice des vertus théologiques. La seconde toucha J.-F Périer, professeur au collège de l'Oratoire. Il fut accusé d'avoir alimenté le richérisme dans le diocèse. Il en subit les foudres du même prélat.

### **Le « Grand Arnauld », professeur au Mans**

L'installation du collège de l'Oratoire au Mans s'inscrit dans le cadre de la Réforme voulue par le Concile de Trente. Mais avant tout, la fondation de l'Oratoire fut le fruit « *d'une intuition spirituelle très forte, liée à une conjoncture particulière, le maintien du protestantisme en France et les difficultés de l'Eglise catholique*<sup>1530</sup> ». Le Haut-Maine fut fortement marqué par le protestantisme. En 1624, les Oratoriens qui s'installèrent au Mans étaient vraisemblablement liés, de près ou de loin, au parti de Port-Royal sans forcément avoir tous adopté les thèses théologiques jansénistes. « *Lorsqu'on envisage les relations entre l'Oratoire et Port-Royal, deux des noms les plus souvent cités sont ceux de Bérulle et de l'abbé de Saint-Cyran*<sup>1531</sup> ».

---

<sup>1528</sup> Françoise Hildesheimer, *Le Jansénisme*, Paris, Editions Publisud, 1992, p. 11. René Tavenaux, *Jansénisme et politique*, Paris, collection U, Armand Collin, 1965.

<sup>1529</sup> Catherine Maire, *op. cit.*, p. 1.

<sup>1530</sup> Yves Krumenacker, *L'Oratoire de Jésus, 400 ans d'histoire en France (11 novembre 1611-11 novembre 2011)*, Paris, Cerf histoire, 2013, p. 42.

<sup>1531</sup> Jean Lesaulnier, « Port-Royal et l'Oratoire », *Chroniques de Port-Royal, Actes du colloque organisé par la Société des Amis de Port-Royal et l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne*, à l'Institut Claude Longeon les 20-23 septembre 2000, sous le patronnage de la *Société d'Etude du XVII<sup>ème</sup> siècle et du C.N.R.S.*, Paris, 2001, p. 7-8.

Des personnalités jansénistes et oratoriennes furent souvent associées. L'abbé de Saint-Cyran, la Mère Angélique Arnauld, l'évêque d'Ypres, Cornélius Jansénius furent des proches des oratoriens Charles de Condren, Claude Séguénot et Guillaume Gibieuf. Antoine Arnauld, qui enseigna au Mans, les pédagogues Pierre Nicole et Claude Lancelot eurent des relations avec Nicolas Malebranche, Richard Simon, Jean Soanen, Jacques-Joseph Duguet, Pasquier Quesnel, Louis Thomassin ou le manceau Bernard Lamy. Le collège du Mans se retrouvait ainsi à l'intérieur d'un réseau où se côtoyaient jansénistes, cartésiens, oratoriens. Tous les ouvrages de ces auteurs influents se retrouvèrent dans les rayons de la bibliothèque du collège du Mans.

Les enseignants manceaux et, certainement les élèves, conservèrent un excellent souvenir du passage au Mans d'Antoine Arnauld (1612-1694). Quelques années après la fondation du collège manceau, ce théologien janséniste, « un homme surprenant<sup>1532</sup> » vint de Paris enseigner la théologie et la philosophie. Il résida dans la cité mancelle plusieurs années<sup>1533</sup>. Le Grand Arnauld proposa quelques thèses qui furent soutenues publiquement par des étudiants. L'historien janséniste, Jérôme Besoigne, raconta : « *Monsieur Arnauld composa les Theses de Philosophie que nous donnons ici en public, après avoir fini sa Licence, & à la fin des Cours de Philosophie au College du Mans [...]1534* ». Le collège du Mans fut une étape nécessaire pour qu'Antoine Arnauld puisse intégrer la Sorbonne à Paris. « *Qu'il fut obligé d'enseigner pour être reçu de la Maison & la Société de Sorbonne ; n'ayant été jusque-là admis qu'à ce qu'on appelle simple hospitalité. Ce cours, dans la regle, devoit être fait avant la Licence. M. Arnauld avoit omis de le faire alors, parce qu'il ne songeoit point à être de la Maison & Société de Sorbonne. Mais les Docteurs de cette Maison ayant voulu se l'associer, s'assurent qu'on passerait par-dessus ce défaut de formalité, & qu'on feroit content qu'il fit cours après sa Licence1535*».

Ainsi, la réputation, en France, de jansénisme du collège de l'Oratoire du Mans naquit, en 1641, avec le passage du « Grand Arnauld », deux ans avant la publication de son

---

<sup>1532</sup>Dr Jean Lepart, «Le Jansénisme dans le Maine. I. Son impact sur les origines de la Révolution », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Troisième série, Tome deuxième, Le Mans, 1982, p. 141. D'après Mgr Ricard, « *Les premiers jansénistes* », Montpellier, Paris, Plon, 1883, p. 101.

<sup>1533</sup> *Ibid.*, p. 141.

<sup>1534</sup> Jérôme Besoigne, *Histoire de Port-Royal*, tome XI, Cologne, 1752, p. 350.

<sup>1535</sup> *Ibid.*, p. 350

plus célèbre ouvrage, *De La Fréquente Communion*<sup>1536</sup>. L'établissement était dirigé par le père Pineau. Charles Wallon de Beaupuis, jeune étudiant de dix-neuf ans, futur directeur des Petites Ecoles de Port Royal de Paris et de Port Royal des Champs, vint au Mans achever ses études de philosophie, après des études de rhétorique chez les Jésuites. « *Charles Wallon de Beaupuis passa au collège du Mans, où il fut attiré par la réputation de M. Arnauld qui y commençait un cours de philosophie [...] M. de Beaupuis était dès lors en grand commerce de lettres avec M. Manguelien, chanoine de Beauvais. Celui-ci sous M. Arnauld présenta un acte de philosophie le 15 juillet 1641, & sa thèse dédiée à M. Augustin Pothier, évêque de Beauvais, lui fit beaucoup d'honneur*<sup>1537</sup> ». La puissance et l'esprit d'Antoine Arnauld marquèrent nombre de générations de jeunes manceaux. Après que le plus brillant des enfants de la famille Arnauld eut quitté l'établissement pour s'attacher à Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, les Oratoriens manceaux poursuivirent la tenue régulière de séminaires d'études et de « disputes » philosophiques et théologiques auxquelles prenaient une part très active, non seulement des ignaciens mais aussi des laïcs, hommes et femmes, ce qui exaspérait particulièrement les Jésuites de la Flèche<sup>1538</sup>.

Les querelles jansénistes amplifièrent les tensions entre Jésuites et Oratoriens. Ces derniers étaient accusés d'avoir des idées politiques subversives comme en témoigne cette lettre du Père Jésuite Le Tellier, dernier confesseur de Louis XIV, au chancelier Daguesseau : « *Les Pères de l'Oratoire ne forment de vœux d'aucune espèce, point d'obéissance ni d'obligation, chacun possédant ses biens propres, hésitant, testant, plaidant en son particulier. La liberté qui règne chez eux attire beaucoup de séculiers qui forment une autre classe de Pères de l'oratoire et sont la partie la plus nombreuse et la plus forte de leur congrégation, les femmes même y participent. Cette communauté sans vœux ne fait qu'entretenir l'esprit d'indépendance et de liberté, elle est une petite république qui, nourrie dans l'indépendance ne peut souffrir aucune domination, veut tout soumettre à la voie d'examen, demandant sans cesse au concile pour déposer le pape. Les oratoriens sont toujours pour le jugement des hommes assemblés, tout ce qui vient de l'autorité d'un seul*

---

<sup>1536</sup> Antoine Arnauld, *De la fréquente communion. Ou les sentimens des Peres, des Papes, et des Conciles, touchant l'usage des Sacrements de Penitence & d'Eucharistie, sont fidelement exposez : pour servir d'adresse aux personnes qui pensent serieusement à se convertir à Dieu ; & aux Pasteurs & Confesseurs zelez pour le bien des Ames*, chez Antoine Vitré, 1643.

<sup>1537</sup> Louis Moreri, *Dictionnaire historique ou le melange curieux de l'Histoire sacrée [...]*, tome second, Paris, Desaint et Saillant, 1759, p. 268,

<sup>1538</sup> Jean Lepart, op., cit., p. 141.

*leur déplaît, ils ne peuvent s’y soumettre. Liberté de l’église gallicane, liberté du joug du prince, liberté du joug des Jésuites, voilà leur cri de guerre<sup>1539</sup> ».*

Anne Ferrari<sup>1540</sup> a analysé les relations, assez fortes, entre le directeur spirituel de Port-Royal et le fondateur de l’Oratoire. Et aujourd’hui, l’abbé de Saint-Cyran est présenté comme « un disciple de Bérulle » partageant avec son maître « un grand attachement pour le clergé séculier » et poursuivant après la mort du cardinal son œuvre politique par opposition à Richelieu<sup>1541</sup>. Le collège manceau fut créé quatre ans après la première rencontre de ces deux mystiques ; cinq ans avant la mort de Pierre de Bérulle. Ce qui liait surtout ces deux hommes étaient avant tout la spiritualité, le souci de perfection et saint Augustin.

### **Le quatrième supérieur du Mans janséniste**

Le quatrième supérieur du collège manceau correspondait bien aux « qualités » rigoristes du jansénisme. Il s’agissait de Jean-Baptiste Gault (1633-1635). Avant de partir pour l’Angleterre comme aumônier d’Henriette de France, sœur de Louis XIII, qui venait d’épouser Charles Ier, roi d’Angleterre, le Père Bérulle accorda à Jean-Baptiste Gault son obédience pour le Mans. Pendant trois ans, de 1630 à 1633, il reçut la mission de faire des leçons de théologie. Il fut ensuite chargé de diriger le collège-séminaire<sup>1542</sup>. Au cours de son existence, Jean-Baptiste Gault donna des preuves de son attachement à l’augustinisme. L’oratorien Louis de Batterel<sup>1543</sup> décrit Jean-Baptiste Gault comme un être doux et humble. Pour Claude Lancelot, Solitaire et pédagogue de Port-Royal, il avait « *témoigné beaucoup d’estime de l’ouvrage de Monsieur d’Ypres sur la grâce et avait même promis de donner son approbation*<sup>1544</sup> ». Selon ses propos rapportés par le Recueil d’Utrecht, il était convaincu « *que le livre de Monsieur Jansénius, qu’il avait lu, ne contenait que la doctrine de saint Augustin mais que, néanmoins, il ferait grand bruit dans l’Eglise et serait horriblement*

---

<sup>1539</sup> *Ibid.*, p. 144.

<sup>1540</sup> Anne Ferrari, *L’inspiration oratorienne dans les débuts de Port-Royal. Bérulle et Saint-Cyran*, op. cit., p. 130.

<sup>1541</sup> Anne Ferrari, citant un article sur Port-Royal de Jean Mesnard dans *l’Encyclopedia Universalis*, *Ibid.*, p. 130.

<sup>1542</sup> Blandine Delahaye, *op. cit.*, p. 216.

<sup>1543</sup> Louis Batterel, *Mémoires domestiques pour servir à l’histoire de l’Oratoire, les Pères de l’Oratoire recommandables par la piété ou par les lettres qui ont vécu sous Monseigneur le Cardinal de Bérulle*, publié par A.-M.-P. Ingold, Paris 1902.

<sup>1544</sup> *Dictionnaire de Port-Royal*, élaboré sous la direction de Jean Lesaulnier et Antoine McKenna, Paris, 2004, p. 443.

*attaqué*<sup>1545</sup> ». En 1643, à la tête du diocèse de Marseille, il approuva, avec quinze autres évêques ou archevêques, le livre *De la Fréquente Communion* publié par Antoine Arnauld. De son côté, Arnauld, dans son *Apologie pour les catholiques* (1681-1682) cita, comme preuves des miracles qui se font dans la vraie Eglise, ceux qui s'opérèrent au tombeau de Jean-Baptiste Gault.

Le professeur de théologie morale a-t-il eu des liens directs avec Port-Royal ? Ce n'est pas impossible. En tout cas, d'après un des tout premiers historiens de Port-Royal, Jérôme Besoigne, il fit connaître la communauté janséniste à la future religieuse Marie de la Barre et prit comme confesseur et conseiller l'oratorien très lié aux théologiens de Port-Royal, Jacques Guillart d'Arcy<sup>1546</sup>. Le rôle de Jean-Baptiste Gault dans la cité mancelle nous est connu, en partie, par son procès en béatification établi par l'official du Mans<sup>1547</sup>. Et il confirme la valeur et l'estime de ceux qu'il côtoyait. L'évêque du Mans, Charles de Beaumanoir fut très satisfait des cours et de la gestion du père Gault<sup>1548</sup>.

Evidemment, les témoins de l'époque tinrent des propos hagiographiques, élogieux donc. Mais, au moins, avaient-ils le mérite d'évoquer un supérieur qui laissa le souvenir d'une vie simple et paisible, au service des autres, comme les Solitaires de Port-Royal<sup>1549</sup>. Blandine Delahaye relate les propos des témoins. Le Révérend Père Denys Le Conte insista sur les vertus de charité et d'humilité du supérieur. « *Dans les rapports qu'il a eus avec Monseigneur Gault soit pendant qu'ils étudiaient ensemble à Paris, soit pendant qu'il était Supérieur du collège des Oratoriens, soit pendant les mois qui ont suivi sa promotion épiscopale, il a reconnu en lui, outre une modestie et une humilité exemplaire dans son maintien, un grand respect pour les choses saintes et une charité ardente envers le prochain, une tendance peu ordinaire pour soulager les pauvres, un zèle fervent pour le salut des âmes*<sup>1550</sup> ». De son côté le sieur Philippe de Tourneux reconnut en lui un directeur de collège soucieux d'apporter un soutien à tous les élèves et professeurs de l'établissement. « *Avoir recherché avec un grand désir et obtenu avec une grande facilité l'amitié de Monseigneur Gault pendant qu'il gouvernait le collège de l'Oratoire. Il était tout à tous, ne refusant à qui*

---

<sup>1545</sup> *Ibid.*, p. 442.

<sup>1546</sup> *Ibid.*, p. 494.

<sup>1547</sup> *Notes sur le procès fait par l'Official du Mans sur « la pureté des mœurs de Monseigneur Jean-Baptiste Gault, Evêque de Marseille »* en vue de sa béatification, analysé par Blandine Delahaye.

<sup>1548</sup> Louis Batterel, *op. cit.*, p. 111.

<sup>1549</sup> Françoise Hildesheimer, *op. cit.*, p. 55.

<sup>1550</sup> Blandine Delahaye, *op. cit.*, p. 224.

que se fût son aide, ni ses soins et conseils dans les affaires, ni ses consolations dans les tristesses<sup>1551</sup> ». Le père Gault était également un missionnaire de la spiritualité béruillienne. « Il ne se proposait en tout cela d'autre but que de conduire les âmes doucement à une vraie vie spirituelle. Il révélait clairement tout. Par la sincérité de ses expressions et par la droiture de ses sentiments, il agissait sur l'esprit des pécheurs avec une adresse admirable. Il compatissait à leurs misères avec bénignité. Il employait des moyens faciles sans violence et il les amenait à la conversion sincère<sup>1552</sup> ». Le sieur Etienne Planchois, docteur en médecine, constata sa proximité et sa générosité avec les malades du Mans. « Avoir été non seulement honoré de plusieurs visites de Monseigneur, mais encore d'avoir été admis plusieurs fois à sa table au collège de l'Oratoire dont il était Supérieur. Là comme dans d'autres maisons de la ville, je l'ai vu donner des marques évidentes de sa grande charité et de zèle. A toute heure, avec promptitude, il se rendait auprès des malades qui le réclamaient<sup>1553</sup> ». Le sieur André de Perthuis, seigneur de La Porte, l'accompagnant dans ses missions, reconnut en lui sa grande influence et son activité pastorale intense : « Une grande piété, une charité désintéressée soit à l'égard des pauvres ou des riches. Il se dépensait avec un zèle peu commun à des missions ininterrompues dans plusieurs desquelles il recueillit des fruits considérables. Il affirme l'avoir vu en plusieurs occasions prêchant trois fois le jour, administrant en outre le sacrement de pénitence et l'eucharistie, ne s'épargnant aucune sorte de fatigue pour rétablir la paix dans les familles. Toujours dur avec lui-même, il ne se plaignait jamais, acceptant avec une égale indifférence tous les confrères et ne demandant le changement de qui que ce soit<sup>1554</sup> ».

Jean-Baptiste Gault accompagna pendant six ans, avec succès, la Révérende Mère Abbessse Marguerite de Miée de Guespré ou Guespray dans la réforme de son monastère de Saint-Julien-du-Pré. « Pendant que le Père Jean-Baptiste gouvernait la Maison du Mans je fus animée du désir d'introduire dans l'abbaye une réforme nécessaire. Dans ce travail délicat il m'aida avec une charité et un zèle admirable, il me soutint dans mon projet par les plus utiles avis, grâces auxquels un grand nombre de religieuses qui résistaient au début furent enfin heureuses d'y condescendre. [...] Bon nombre de mes sœurs m'ont assuré qu'elles avaient été plus profondément impressionnées par ses conversations pieuses et ses exhortations que par

---

<sup>1551</sup> Ibid., p. 244.

<sup>1552</sup> Ibid., p. 224.

<sup>1553</sup> Ibid., p. 224.

<sup>1554</sup> Ibid., p. 224.

*le langage que d'autres leur avaient tenu en pareilles circonstances*<sup>1555</sup> ». D'après les *Annales de la Visitation*, nous savons que Jean-Baptiste Gault joua un rôle spirituel important lors de l'installation des Visitandines<sup>1556</sup>.

En résumé, Jean-Baptiste Gault répondait très bien à cet idéal augustinien, bien avant les querelles du premier jansénisme : protéger la grâce non seulement des enfants qui lui étaient confiés mais aussi de celles et ceux qui entendaient mettre en place la Réforme tridentine comme à Saint-Julien-du-Pré ou à la Visitation. Et c'est ainsi que prospéra l'influence spirituelle du supérieur de l'Oratoire du Mans dans le Haut-Maine. Il fit ainsi du collège non pas un foyer du jansénisme théologique, qui appartenait surtout aux Maîtres de Port-Royal et à la famille Arnauld, mais un établissement scolaire rigoureux à l'excellente réputation. Il pratiqua une religion sobre, voire austère, pour une piété intériorisée plutôt que baroque. Son jansénisme ne fut pas vraiment doctrinal. Jean-Baptiste Gault fut maintenu plus de six ans (trois ans régent et trois ans directeur) dans l'établissement mançais alors qu'il était d'usage de demeurer trois ans.

Jean-Baptiste Gault fut nommé évêque à Marseille en avril 1640 après le décès de son frère Eustache qui tenait cette charge. Il n'arriva dans la capitale phocéenne qu'en janvier 1643 et mourut cinq mois plus tard d'une tuberculose foudroyante. Pendant son court épiscopat, il lança la fondation d'un hôpital destiné aux forçats de l'arsenal des galères de Marseille<sup>1557</sup>.

### **Un attachement au premier jansénisme ?**

Pour peaufiner l'analyse, il aurait été nécessaire de connaître les professeurs qui ont enseigné au Mans dans ce premier tiers du XVII<sup>ème</sup> siècle. S'ils passèrent par le séminaire oratorien de Saint-Magloire, fondé en 1618, ouvert à tous les ecclésiastiques, nous pouvons assurer qu'ils reçurent en cours les fondements de la doctrine de Port-Royal. Certains

---

<sup>1555</sup> *Ibid.*, p. 224

<sup>1556</sup> La bibliothèque de la Visitation possédait « *La vie de Messire Jean-Baptiste Gault, esvesque de Marseille* » par François Marchetty, Paris, 1650 ; consultable à la Médiathèque Louis Aragon du Mans. L'ouvrage est une hagiographie écrite au moment où l'Oratoire souhaitait obtenir du pape la béatification de l'ancien supérieur du collège du Mans. François Marchetty, oratorien, écrivit dès le livre premier, page X : « *Je me sens obligé de m'adresser au saint Esprit, comme au premier Auteur de sa vie ; pour lui demander, avec tous les respects que je puis, la permission d'écrire* ».

<sup>1557</sup> Didier Rykner, <http://www.latribunedelart.com/un-tableau-de-jean-baptiste-de-faudran-acquis-par-le-musee-d-histoire-de-marseille>

d'entre eux furent sûrement très actifs dans la diffusion de la doctrine au Mans.

Mais le fonctionnement de l'Oratoire, avec des professeurs libres et dégagés de tout vœu ne doit pas amener à conclure que le collège de l'Oratoire du Mans fut en permanence un foyer de jansénistes intransigeants, tel que l'établissement fut souvent présenté par des érudits ou des historiens du XIX<sup>ème</sup> et surtout du début du XX<sup>ème</sup> siècle. L'historien bénédictin Dom Piolin voyait en l'Oratoire du Mans un foyer « infecté de jansénisme<sup>1558</sup> ». C'est surtout vers les années 1670 que le jansénisme théologique trouva au collège du Mans un foyer assez propice. Plusieurs censures de thèses ou de cahiers, des lettres de cachet, des suspensions de classes furent signifiées à des régents ou à des supérieurs et ce malgré les efforts des supérieurs de la Congrégation pour éteindre l'incendie janséniste. Le père Bourgoing ordonna le 29 juillet 1673, à toutes les maisons de la Congrégation, de se soumettre à la bulle d'Innocent X qui condamnait les cinq propositions. Le 4 mars 1675, le père de Sainte-Marthe rappela la défense de publier des thèses sans le visa des supérieurs<sup>1559</sup>. Nous sommes en pleine affaire Carrier qui fut accusé d'avoir enseigné Descartes.

Cependant, il est toujours possible de nuancer l'image d'un établissement où ne professaient pas seulement que des maîtres jansénistes. Mais ces régents furent plus discrets et surtout moins nombreux.

Ainsi, en 1682, Jean Le Porcq, alors professeur de théologie au Mans et ancien maître de Bernard Lamy, écrivit un ouvrage<sup>1560</sup> sur la grâce. Il s'opposa aux thèses de Jansénius et, de façon plus virulente, au professeur cartésien et janséniste de Saumur, André Martin<sup>1561</sup> lorsqu'ils enseignèrent, tous les deux, la théologie à Notre Dame des Ardilliers, entre 1670 et 1673. Cette querelle valut à Jean Le Porcq, par le supérieur, Monsieur de Sainte-Marthe, sa nomination au Mans<sup>1562</sup>. Dans le Haut-Maine, il trouva un évêque, Monseigneur Montenard de Tressan, qui correspondait mieux à sa piété et à sa philosophie. Dans sa préface, Jean Le Porcq expliqua sa démarche qui était « de faire voir l'opposition qu'il y avait entre saint Augustin » et l'évêque d'Ypres.

---

<sup>1558</sup> Dom Paul Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, tome sixième, Paris, 1863, p. 544-545.

<sup>1559</sup> Abbé Reeb, *Le collège-séminaire du Mans (1624-1791)*, 1911, publié par le site de l'Association des Anciens élèves du lycée Montesquieu, p.11.

<sup>1560</sup> Jean Le Porcq, prestre de l'Oratoire de Jesus. *Les sentimens de Saint Augustin sur la grace opposez a ceux de Jansenius*, Paris, 1682, 787 pages. L'ouvrage était inscrit au catalogue de la bibliothèque de l'époque.

<sup>1561</sup> Philippe Moulis.

<sup>1562</sup> Par cette nomination, s'agissait-il aussi d'éteindre le foyer janséniste au Mans ?

« *Je prétends prouver contre Jansénius :*

1. *Que Saint Augustin ce crût jamais toutes les graces, infailliblement efficaces ; & qu'au contraire il a toujours été persuadé, qu'il y en a une infinité de frustrées de l'effet pour lequel elles ont données, & qu'elles pourraient avoir.*
2. *Que ce saint Docteur n'en a même reconnu aucune en particulier, infailliblement efficace au sens de Jansénius : c'est-à-dire, qu'il n'en a reconnu aucune en particulier, qui impose à la volonté une nécessité absolue de luy donner son consentement*<sup>1563</sup> ».

Mais, dans cette atmosphère janséniste de la deuxième moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle, le professeur Le Porcq avait semblé bien seul si nous nous attachons uniquement aux rares sources consultées.

« *Vers la fin de son admirable Port-Royal, Sainte-Beuve déplore l'irréremédiable décadence du jansénisme au XVIII<sup>ème</sup> siècle*<sup>1564</sup> ». Le collège du Mans, comme tous les collèges oratoriens de France, n'échappa pas aux tourmentes religieuses<sup>1565</sup> sur la grâce et surtout à l'émergence de l'esprit d'indépendance par rapport à toute forme d'autorité qui caractérisait le jansénisme de la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle. Comme l'expliqua Françoise Hildesheimer. « *La question de la grâce n'est plus qu'un prétexte formel et, placé dans un environnement en profonde mutation, notamment avec la sécularisation et la montée de l'incroyance, le jansénisme représente le bastion du gallicanisme anti-pontifical ; en tant que tel et au nom de conceptions politiques mythiques, il se veut le défenseur de l'indépendance de la monarchie, au besoin contre elle-même, tandis que cette monarchie le combat en se rapprochant de la papauté. La nouveauté de la période, c'est également la libération des forces de contestation et le développement de la propagande qui fait que « les affaires du temps » sont désormais objet de discussion publique et font partie d'un large débat d'ordre politique et institutionnel*<sup>1566</sup> ». Décadence du jansénisme selon Sainte-Beuve et crise de l'Oratoire : la corrélation semble évidente pour le XVIII<sup>ème</sup> siècle !

---

<sup>1563</sup> Jean Le Porcq, *op. cit.*, p. 43 L'ouvrage eut une deuxième édition, « revue, corrigée et augmentée par l'auteur », en 1700, Lyon, 713 pages.

<sup>1564</sup> E. Préclin, *Les Jansénistes du XVIII<sup>ème</sup> siècle et la Constitution civile du Clergé. Le développement du richérisme. Sa propagation dans le Bas-Clergé, 1713-1791*, Paris, 1929, p. I.

<sup>1565</sup> Et à l'irréremédiable décadence ?

<sup>1566</sup> Françoise Hildesheimer, *op. cit.*, p. 110.

## 8.2 Richerisme et jansénisme au XVIII<sup>ème</sup> siècle

Dominique Julia et Willem Frijhoff ont analysé les liens complexes entre l'Oratoire et le jansénisme<sup>1567</sup> durant ce siècle. Au XVII<sup>ème</sup> siècle, l'Oratoire a été l'une des congrégations les plus touchées par le jansénisme, surtout dans la première moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle<sup>1568</sup>. La figure marquante de ce second jansénisme<sup>1569</sup> fut Pasquier Quesnel. Après des études poursuivies chez les Jésuites, Pasquier Quesnel entra à l'Oratoire en 1657. Dès 1661, il signa le formulaire imposé par Louis XIV qui imposa au clergé les condamnations romaines du jansénisme. Au séminaire Oratorien de Saint-Magloire, il fit la connaissance d'Antoine Arnauld, puis commença à enseigner à la maison de Paris. En 1672, il publia un *Abrégé de la morale de l'Évangile*, recueil de paroles du Christ accompagnées de ses commentaires. Sainte-Beuve écrivit à propos de Quesnel qu'il « avait hérité le manteau d'Arnauld<sup>1570</sup> ». C'est en 1708 que parut en France l'édition définitive des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, approuvée par le cardinal de Noailles, mais aussitôt condamnée par Clément XI. En 1713 la *Bulle Unigenitus* confirma la sentence, et provoqua la réaction du clergé janséniste qui fit appel de la *Bulle* au prochain Concile.

### Le diocèse du Mans dans la tourmente « post Unigenitus »

Les historiens du jansénisme, comme Jérôme Besoigne<sup>1571</sup>, s'appuyèrent sur les conséquences de l'adhésion à la *Bulle Unigenitus* pour tirer des conclusions exhaustives sur l'impact janséniste en France. En effet, avec toutes les nuances que Dominique Julia et Willem Frijhoff apportèrent dans leurs différentes études, cette *Bulle* permit de mesurer l'importance du quesnellisme dans les congrégations religieuses, dont celle de l'Oratoire. La *Bulle* fut promulguée, à la demande de Louis XIV, par le pape Clément XI le 8 septembre

---

<sup>1567</sup> Dominique Julia, Willem Frijhoff, « L'Oratoire et le jansénisme : assemblée générale de 1746 », *Jansénisme et Révolution. Actes du colloque de Versailles tenu au Palais des congrès les 13 et 14 octobre 1989*. Spécial issue of : *Chroniques de Port-Royal* 39, 25-45. <http://dare.uvu.vu.nl//handle/1871/3181>

<sup>1568</sup> *Ibid.*, p. 1

<sup>1569</sup> Françoise Hildesheimer, *op. cit.*, p. 111.

<sup>1570</sup> *Ibid.*, p.111

<sup>1571</sup> Jérôme Besoigne, *Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, Cologne, 1752, 6 volumes.

1713, suite à la parution définitive du dernier ouvrage de Quesnel. Cent-une propositions extraites de l'œuvre y furent condamnées, considérées comme relevant de la « doctrine janséniste ».

Le Parlement, pressé par Louis XIV, accepta de l'enregistrer le 15 février 1714. Le duc d'Orléans auquel fut confiée la régence après la mort du roi, en septembre 1715, se montra plus conciliant. Mais le 5 mars 1717, quatre premiers évêques firent appel de la *Bulle* au prochain Concile, bientôt rejoint par le cardinal de Noailles et de nombreux évêques, religieux et ecclésiastiques. Cette prise de position d'une minorité de prélats français entraîna une nouvelle opposition du pouvoir et les appelants furent excommuniés par la bulle *Pastoralis officii* de Clément XI, exilés dans leur diocèse, et obligés de signer le formulaire.

La *Bulle Unigenitus* fut l'objet pendant plus d'un demi-siècle d'une lutte acharnée entre jansénistes et Jésuites : de 1713 à 1731, on dénombra plus de mille publications hostiles à la *Bulle*, vingt mille lettres de cachet, d'innombrables refus de sacrements aux jansénistes, des billets de confession exigés au moment de la mort pour éloigner les prêtres jansénistes. Cent douze évêques finirent par l'accepter, mais quinze prélats (dont le cardinal de Noailles jusqu'en 1728) maintinrent leur opposition.

A l'Oratoire, les adhérents à Soanen sont au nombre de 130 sur 656 Oratoriens ayant droit au suffrage en 1720, soit une proportion de 19,8 %<sup>1572</sup>. En 1727, le cardinal de Fleury déposa l'un des tous premiers appelants, Monseigneur Soanen, ancien oratorien, évêque de Senez, qui renouvela son appel et fit publiquement l'éloge du père Quesnel. En 1730, une déclaration royale fit de la *Bulle* une loi d'Eglise et d'Etat<sup>1573</sup>.

En 1712, Pierre Roger du Crévy fut nommé évêque du Mans. De formation lazariste, chez les prêtres de la Mission, il ne « partagea pas les sentiments orthodoxes des jésuites<sup>1574</sup> » selon Dom Paul Piolin. Mais il ne fut pas non plus janséniste. En effet, pendant son épiscopat, le prélat sembla consensuel et soucieux de protéger les deux partis et se montra bien mesuré. Au moment de la controverse, il ne choisira pas le camp des appelants, optant pour une ligne ultramontaine assez modérée : « *je n'ai jamais lu le livre des Réflexions, mais j'en ai oui dire beaucoup de bien ; il a été pendant longtemps le sujet de*

---

<sup>1572</sup> Jean De Viguerie, *Une œuvre d'éducation sous l'Ancien Régime, Les Pères de la Doctrine chrétienne en France et en Italie, 1592-1792*, publications de la Sorbonne Université Paris IV, 1976, p. 425.

<sup>1573</sup> [www.spiritualite-chretienne.com/faustine/bulletins/35b](http://www.spiritualite-chretienne.com/faustine/bulletins/35b).

<sup>1574</sup> Dom Paul Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, tome VI, Paris, 1863, p. 426.

*l'édification publique, et nous savons que plusieurs saints évêques l'ont approuvé ; cependant le Pape le condamne ; cette contrariété forme un grand embarras ; d'un côté des saints qui approuvent, et de l'autre un Pape qui condamne ; il faut néanmoins obéir au Saint-Père<sup>1575</sup> ».* D'après Dom Piolin, l'évêque du Mans, embarrassé, se contenta simplement d'expliquer la Bulle qu'il jugea confuse. « *Quelques-uns de messieurs les évêques qui ont opiné avant moi, ont dit qu'il fallait défendre la lecture de l'Écriture sainte à cause de son obscurité ; la bulle n'est pas moins obscure, et par cette raison il en faudrait interdire la lecture aussi. Mais enfin on convient de la nécessité de donner des explications ; mon avis est donc qu'on en donne, et qu'on défende de lire la bulle sans les explications, afin qu'elles servent de contre-poison<sup>1576</sup>».*

Pierre-Roger du Crévy attendit le 6 juin 1714 pour la publier. Le prélat prit donc son temps avant d'imposer la *Bulle Unigenitus*, un temps suffisamment long que ses opposants prirent pour une faiblesse. Ce qui ne calma pas les opposants à la *Constitution Unigenitus*. En janvier 1716, l'évêque du Mans s'associa à dix-sept confrères<sup>1577</sup> pour adresser une lettre<sup>1578</sup> au régent, Philippe d'Orléans, dans laquelle il se montra inquiet des divisions de l'Église de France, provoquées par la perception de la *Bulle* et de la *Lettre pastorale* de l'Assemblée du Clergé de 1713 et 1714 expliquant le sens dans lequel elle condamnait les cent une propositions avec le Pape : « *Nous nous étions flattés que la précaution que nous avons prise en acceptant la Constitution Unigenitus, d'expliquer le sens dans lequel nous condamnions avec le pape les 101 propositions ; était suffisante pour mettre la vérité à couvert ; et pour conserver la paix de l'Église. Mais nous avons vu avec douleur, que le succès n'a pas répondu à nos vœux, et que la division qui avait pris naissance dans l'assemblée même et dont nous espérions voir bientôt la fin, n'a fait depuis que s'accroître et se fortifier<sup>1579</sup> ».* Le risque d'une profonde division du clergé de France inquiéta fortement ces évêques. « *En effet, Monseigneur, non seulement la Constitution n'a pas point été acceptée dans plusieurs diocèses ; pendant qu'elle a été reçue dans les autres, mais dans ceux même où elle a été publiée, on remarque une si grande variété dans la manière de la recevoir, qu'il ne paraît point encore de même règle fixe et certaine qui puisse réunir les esprits et calmer les*

---

<sup>1575</sup> Dom Paul Piolin, *op. cit.*, p. 248.

<sup>1576</sup> Dom Paul Piolin, *op. cit.*, p. 428-429.

<sup>1577</sup> Les évêques d'Auxerre, de Laon, d'Agen, de Sées, d'Avranches, d'Agde, de Montauban, de Saint-Omer, de Poitiers, de Dax, de Flandres, de Riez, de Laval, de Mâcon, de Noyons, de Cahors et de Lombez.

<sup>1578</sup> La lettre manuscrite est insérée dans un *Recueil de pièces sur le jansénisme, XVIIIème siècle*, feuillets 176-189, deux volumes, Médiathèque Louis Aragon du Mans, MS 375-376.

<sup>1579</sup> MS 375, f° 176.

consciences<sup>1580</sup> ». Ces difficultés étaient, selon ces évêques, à l'origine de la déchristianisation qu'ils rencontrèrent, chacun, dans leurs diocèses. « *Nous éprouvons tous les jours les malheureux effets de cette diversité de conduite, les hérétiques en prennent occasion d'insulter à l'Eglise ; comme si ces espèces de division que l'on remarque entre les pasteurs renversaient les arguments [...]. Cette différence d'expression et de conduite entre les pasteurs diminue la confiance des peuples à notre égard, scandalise les nouveaux convertis encore faibles dans la foi, entretient les troubles et la division dans les fautes de théologie [...]*<sup>1581</sup> ».

Soucieux de concilier gallicans et ultramontains, les évêques demandèrent enfin à Philippe d'Orléans de solliciter directement le pape pour que son autorité et ses explications soient enfin appliquées dans tout le royaume. « *[...] Au milieu de cette diversité apparente nous avons néanmoins la consolation de pouvoir dire que nous avons tous la même foi, le même zèle contre l'erreur, le même amour de la paix et de l'unité ; et que nous sommes tous pénétrés du même respect pour le Saint-Siège. C'est le respect même qui nous persuade, après avoir fait depuis longtemps de grandes et sérieuses réflexions, sur une matière si importante, que le moyen le plus propre à rétablir une entière uniformité entre les pasteurs, est de recourir au pape pour lui demander des explications de la Constitution, qui mettant en évidence son véritable sens, et qui puissent réunir tous les évêques [...]*<sup>1582</sup> ».

En 1715, à la mort de Louis XIV, Philippe d'Orléans hérita de ce problème épineux. Agnostique, mais ouvert et tolérant, il aurait aimé se dispenser de prendre parti<sup>1583</sup>. Il penchait, comme les modérés, pour une acceptation de la bulle sous réserve de l'assortir de commentaires avec les libertés de l'Eglise de France. Face aux extrémistes de tout bord, prêts à aller jusqu'au schisme, Philippe d'Orléans s'évertua à faire adopter un compromis acceptable par la majorité de l'Eglise de France, rejetant les gallicano-jansénistes d'un côté, les ultramontains de l'autre<sup>1584</sup>. Mais la situation ne se calmait pas pour autant. Face aux nombreuses attaques répétées des jansénistes, Philippe d'Orléans finissait par faire preuve

---

<sup>1580</sup> *Ibid.*, f° 176-177.

<sup>1581</sup> *Ibid.*, f° 178.

<sup>1582</sup> *Ibid.*, f° 179.

<sup>1583</sup> Jean-Christian Petitfils, *Louis XV*, Paris, Perrin, 2014, p. 73.

<sup>1584</sup> *Ibid.*, p. 74-75.

d'autorité. Des lettres de cachet furent délivrées contre les jansénistes les plus radicaux. Le 4 décembre, le Parlement exilé alors à Pontoise, accepta la bulle. Tout semblait réglé...<sup>1585</sup>.

Pierre-Roger du Crévy avait adopté la même attitude que Philippe d'Orléans, conciliante pour l'ensemble de son clergé. Par obligation, il ne fit pas appel de la *Constitution Unigenitus*. Mais il ne parvint pas non plus à calmer les ardeurs jansénistes de son chapitre cathédral soucieux de soutenir l'appel. Les divisions, dans le diocèse du Haut-Maine, comme en France, étaient profondes.

### L'attitude de l'Oratoire

Il nous faut encore nous appuyer sur les travaux de Dominique Julia et Willem Frijhoff. Les deux historiens ont constaté que plus de deux prêtres sur cinq avaient signé l'appel de 1717 ou celui de 1718. Mais plus de la moitié des Oratoriens ne signa point. Dix ans plus tard, l'appel en faveur de Monsieur de Senez réunit à peine un cinquième des prêtres de la Congrégation. L'étude ne porta que sur les seuls oratoriens prêtres, en raison des fluctuations quasi insaisissables du nombre de non prêtres appelés confrères<sup>1586</sup>.

Le diocèse du Mans, entre 1717 et 1719, compta autant, voire plus d'appelants que dans le reste de la congrégation<sup>1587</sup>. Pour cette période, l'auteur du registre des élèves du collège manceau, dont le supérieur était le père Jacques Regnault, mentionne le statut clérical de la plupart des professeurs en 1717 et en 1718<sup>1588</sup>. Or la grande majorité des régents étaient des ecclésiastiques. Quelques mois plus tôt, le jeune séminariste Julien de Gennes, recevait au Mans, par le professeur Rainaud, une formation théologique. Si nous nous en tenons à l'hagiographe du futur oratorien, Julien de Gennes se montra plus entreprenant que son maître sur la grâce. « *Le P. de Gennes avait eu soin jusques-là de cacher ses rares talents sous un silence modeste. Mais Dieu les fit éclater dans une thèse qu'il soutint sur les manières sublimes de la grace. Trop borné par les cayers de son Professeur, il avait étudié à fond cette matière dans les sources les plus pures*<sup>1589</sup> ».

---

<sup>1585</sup> Ibid., p. 75.

<sup>1586</sup> Dominique Julia et Willem Frijhoff, *op. cit.*, p. 25.

<sup>1587</sup> Dominique Julia et Willem Frijhoff, « Les Oratoriens de France sous l'Ancien Régime, Premiers résultats d'une enquête », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. 65, n°175, 1979, p. 263.

<sup>1588</sup> A.D. 72 D Additif 6.

<sup>1589</sup> *Suffrages, En faveur de II. Derniers Tomes de M. de Montgeron, Vie du Père de Gennes, prêtre de l'Oratoire. Circonstances notables De la vie de Dom Rivet, Benedictin, Relations & preuves De quelques-unes des nouvelles*

Le père de Gennes n'enseigna jamais au collège manceau. Mais il demeura un ardent propagateur du jansénisme<sup>1590</sup>. En 1716, le Père de la Tour, supérieur général de l'Oratoire, le nomma à la chaire de philosophie du collège de Saumur. Le père de Gennes ne fut pas un rédacteur de la publication janséniste, les *Nouvelles Ecclésiastiques*, mais ses libelles furent très souvent repris par la revue.

Deux écrits, un livre et des cours, de deux professeurs, Jean-François Périer<sup>1591</sup>, professeur de théologie et Claude Roy, professeur de philosophie, agitèrent le diocèse du Mans transformant ainsi le Haut-Maine, pour les érudits du XIX<sup>ème</sup> et du début du XX<sup>ème</sup> siècle en « foyers » du richérisme et du second jansénisme.

### 8.3 L'affaire Claude Roy

Qui mieux que Nepveu de La Manouillère<sup>1592</sup> pour évoquer les premiers instants de cette affaire qui, selon la formule de Dominique Julia, marqua durablement les esprits<sup>1593</sup> dans la province du Maine et au-delà des rives de la Sarthe ! Elle renforça, non sans inquiétude pour les édiles manceaux, la municipalisation du collège de l'Oratoire, provoqua la mauvaise réputation de l'épiscopat de Monseigneur de Grimaldi et amplifia la mauvaise image de l'établissement avant la Révolution, et chez les érudits ultramontains tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle.

#### Un régent formé chez les Jésuites

Le 24 juillet 1773, le vicaire général du diocèse, le père Paillé, apprit l'affaire à l'évêque du Mans, Monseigneur de Grimaldi, lors d'un diner mondain. La digestion du repas fut certainement difficile pour le prélat manceau. « *Le 8 novembre 1773 Mr l'Évesque est party pour Paris pour une affaire qu'il a avec la ville, dont voicy l'histoire. Le Père Roy,*

---

*merveilles que Dieu opère journellement depuis 1748. Dans l'œuvre des Convulsions et de Secours, 1749, pp. 68-69.*

<sup>1590</sup> André Bouton, *Le Maine, Histoire économique et sociale, XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, L'administration de l'Ancien Régime, ses classes sociales-ses misérables*, Le Mans, 1973, p. 251.

<sup>1591</sup> Père J.-F. Périer, *Les lieux théologiques et les immunités de l'église gallicane (1767-1768)*.

<sup>1592</sup> *Journal d'un chanoine du Mans, Nepveu de la Manouillère (1759-1807)*, texte intégral établi et annoté par Sylvie Granger, Benoît Hubert et Martine Taroni, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

<sup>1593</sup> Dominique Julia et Marie-Madeleine Compère, *Les collèges français, 16<sup>ème</sup>- 18<sup>ème</sup> siècles*, Paris, CNRS, p. 418.

professeur de philosophie, avait fait soutenir une thèse de morale où il y avait une proposition Janséniste. Pr Paillé, chantre de la Cathédrale, Grand Vicaire et chargé de veiller sur les études des jeunes gens, ayant remarqué cette proposition, fust la communiquer à Mr l'Evesque qui, ce jour-là, dinoit chés Mr du Vauguion avec Mr de Lambon inspecteur de la Mareschaussée. (Il est mort à Angers dans sa tournée) C'était le 24 juillet dernier ; Mr l'Evesque, qui désire avoir la paix dans son Diocèse, dit qu'il falloit demander au Général que le professeur fut renvoyé et ne revint pas l'année suivante. Le Père Roy, ayant su cela, fut voir Mr l'abbé Vildon, pour demander à s'expliquer, et luy dit qu'il avait pris toute sa philosophie en tel auteur qui était aprouvé et dit plus : qu'il n'avait jamais eu l'intention de rien mettre contre la religion<sup>1594</sup>».

François Claude Roy était né en 1736 d'un père architecte à Vitreux, du diocèse de Besançon dans le Jura<sup>1595</sup>. Il fit sa scolarité chez les Jésuites, ses humanités au collège de Dole et sa philosophie à Besançon. Entré à l'Oratoire, à Paris, le 16 octobre 1759, il « fut vêtu » le 24 octobre et ordonné prêtre assez tardivement<sup>1596</sup>, le 16 mars 1771<sup>1597</sup>. Pendant douze ans, il eut donc le statut de confrère. L'essentiel de son activité se déroula à Angers<sup>1598</sup>, soit comme professeur de philosophie, entre 1761-1772, soit comme supérieur, de 1775 à 1791. Une telle longévité dans un même établissement était assez rare. La Congrégation générale ne souhaitait vraisemblablement pas que ce professeur étendit sa doctrine, et les difficultés qui s'y rattachèrent par ailleurs. L'Oratoire ne renvoyait pas non plus aussi facilement ses enseignants. Le Père Roy accueillit avec enthousiasme les premiers évènements révolutionnaires. Le 18 mai 1790, dans un discours public aux nouveaux responsables du département et de l'Etat, le Père Roy fut le premier à prendre la parole. Au nom de toute la communauté oratorienne il déclara, sur un ton patriotique : « [...] servir la patrie, voilà notre unique ambition : l'avoir servie, voilà la récompense la plus digne de nos cœur<sup>1599</sup> ».

Son passage au Mans fut de courte durée. Il enseigna la philosophie et la physique, pendant deux ans. Donné en latin, le cours qui fit scandale s'intitula « *De virtutibus et*

---

<sup>1594</sup> *Ibid.*, p. 207

<sup>1595</sup> *Fiche Bonnardet*, Archives de l'Oratoire de France.

<sup>1596</sup> Son ordination tardive fut peut être révélateur de son jansénisme.

<sup>1597</sup> *Ibid.*, p. 2

<sup>1598</sup> Jacques Maillard s'est appuyé sur le rapport de Claude Roy, alors supérieur, pour dresser la situation financière du collège angevin. *Op. cit.*, p. 46-47.

<sup>1599</sup> Cité par Jacques Maillard, *ibid.*, p. 227.

*vitüs*<sup>1600</sup> ». Selon Dom J.-P. Deforis, bénédictin janséniste de la Congrégation de Saint-Maur, qui rédigea un long pamphlet, « *le professeur de philosophie dicta à ses écoliers plusieurs propositions sur les vertus, qui se réduisent à soutenir que la charité est la forme de toutes les vertus et que sans elles, il n’y a point de vertus véritables*<sup>1601</sup> ». Le régent fut accusé, dans un premier temps, « *d’avoir attaqué la morale de la philosophie de Toul*<sup>1602</sup>; *et d’avoir dicté des «choses» répréhensibles*<sup>1603</sup> ».

### **Un conflit entre un évêque et un professeur**

Les huit propositions du premier article sur les vertus théologiques du professeur, contestées par Monseigneur de Grimaldi, furent l’objet de quelques justifications par le Père Roy. Elles furent aussi l’objet de nombreuses interprétations, de critiques et autant de controverses. Dans ce travail de recherche, il ne fut pas question de reprendre l’intégralité des virulents arguments théologiques et jansénistes que proposèrent les *Nouvelles Ecclésiastiques* et dont l’objectif principal fut surtout de ruiner la réputation de l’évêque Monseigneur de Grimaldi.

Il n’est pas impossible aussi que le Père Roy ait été dépassé par la tournure des événements qui sortirent du simple cadre d’un cours de philosophie. En effet, sa dictée aux élèves du Mans atteignit les sphères politiques locales et nationales. Et l’affaire Roy fut un argument pour tenter d’éloigner du Haut-Maine des Oratoriens dont l’esprit de liberté et leur soutien au jansénisme insupportaient le prélat. L’auteur de la notice historique, anonyme, nota ainsi: « *en 1774, une thèse de scolastique fournit à l’évêque du Mans Grimaldi le prétexte de déployer une excessive sévérité*<sup>1604</sup> ».

L’abbé Paillé, « le grand voyant du prélat<sup>1605</sup> », reprocha à Claude Roy de s’être éloigné de la doctrine pélagienne. Nepveu de la Manouillère remarqua dans ses mémoires de façon très synthétique et approximative que : « *ledit professeur a envoyé sa thèse au*

---

<sup>1600</sup> Le dossier Claude Roy est aux Archives Nationales, M 223, n°1 18 à 47.

<sup>1601</sup> Dom J.-P. Deforis, *Exposition de la doctrine de l’Eglise sur les vertus chrétiennes, contre les Articles que M. l’Evêque du Mans a fait signer aux PP. de l’Oratoire et examen de la Lettre apologétique du P. Verdier, assistant du P. Général de l’Oratoire, en France, 1775*, p. 6. Deux points doivent retenir notre attention pour cet ouvrage : il a été publié anonymement et l’éditeur est inconnu.

<sup>1602</sup> *Catéchisme du diocèse de Toul*, imprimé par l’ordre d’illustrissime et reverendissime Seigneur Monseigneur Scipion Jérôme Begon, Evêque et Comte de Toul, Toul, Louis et Etienne Rolin, 1736.

<sup>1603</sup> Archives Nationales, M 223 n° 1-18 à 47.

<sup>1604</sup> *Notice historique*, archives diocésaines, p. 6-7.

Général<sup>1606</sup> pour la faire examiner par son Conseil, et puis on l'a fait voir par des Censeurs de la Sorbonne qui tous n'ont rien, dit-on, trouvé que de très orthodoxe<sup>1607</sup>».

Initialement, Monseigneur de Grimaldi n'obtint pas le renvoi du Père Roy. Bien au contraire, le prélat manceau fit face à une congrégation et un clergé local résistants. « *Il ne trouva pas dans ces Pères toute la docilité qu'il en attendait [...]*<sup>1608</sup> ». Selon Nepveu de la Manouillère : « *Mrs les Pères de Saint Simon qui étoit venu au Mans avec Mme de Laval Abesse de Montmartre et pour lequel on avait eu des voix pour le nommer Général, et le père de Bercé aussi Oratorien, avaient dit à Mr l'Evêque que s'il demandoit le renvoy du Père Roy professeur il ne reviendrait pas. Mr l'Evesque l'a fait et a été surpris de recevoir pour réponse qu'il étoit coupable, il luy fit faire son procès par son official*<sup>1609</sup> ».

Mais c'était sans compter sur la ténacité de l'évêque manceau. Après quelques échanges épistolaires, Monseigneur de Grimaldi obtint le départ de l'Oratorien non sans provoquer une opposition des enseignants du Mans. Le Père Jean-Baptiste Fontanelle, supérieur du collège, témoigna dans son registre d'un évènement particulier qui se produisit dans l'établissement une semaine après la rentrée de 1773<sup>1610</sup>. Les élèves de philosophie et les futurs séminaristes furent interdits d'assister aux cours du père Roy. « *Huit jours après la rentrée du collège, les logiciens qui se disposaient à l'état ecclésiastique ont eu ordre ainsi que les théologiens dans le même cas de ne point paraître en classe. Mgr l'évêque a fait signifier pareillement aux physiciens qui étaient dans le même cas et qui étaient entré, de sortir sur le champ, ce qu'ils ont fait ; de sorte que les 2 classes se sont trouvées réduites à 10 écoliers*<sup>1611</sup> ». Le départ du père Roy pour Paris ne calma pas dans l'immédiat les foudres de Mgr de Grimaldi. « *Dans les premiers jours de septembre le Père Roy professeur de logique, d'après une lettre du T. R. P. Muly Supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire, et non sur un ordre du conseil est party pour Paris. On croyait que tout allait s'arranger en conséquence de son départ ; mais [...] le 25 septembre [les théologiens] ont été envoyé à la Mission [...] Mgr l'évêque du Mans, ne consent point encore à renvoyer au collège les théologiens, on ne sait point quand cette affaire aura une fin ; et quelle fin elle aura. [...] Le*

---

<sup>1605</sup> *Ibid.*, p. 6

<sup>1606</sup> Supérieur de la Congrégation de l'Oratoire, R.P. Muly.

<sup>1607</sup> Nepveu de la Manouillère, *op. cit.*, p. 208.

<sup>1608</sup> Dom Deforis, *op. cit.*, p. 7.

<sup>1609</sup> *Ibid.*, p. 208

<sup>1610</sup> Cité par Gaëlle Saulin, *op. cit.* p. 18.

<sup>1611</sup> A.D. 72, D Additif 7, année 1774.

18 avril 1774 [...] les clercs ou aspirants à l'état ecclésiastique ont eu la permission de revenir au collège [...] ils entreront selon toute apparence à la Toussaint prochaine<sup>1612</sup>».

Nepveu de la Manouillère, notre précieux témoin, relate ce moment important lorsque l'affaire prit une tournure politique. En effet, l'attitude de Monseigneur de Grimaldi fut condamnée par le comte de Provence, frère du futur roi, Louis XVI. « *Cela a piqué Mr l'Evêque qui, sur le champ, leur a ôté la philosophie et la Théologie ; sur la dernière qu'il a mise et établie à son séminaire de Coëffort ; la philosophie peut toujours être continuée par l'Oratoire, et Mr l'Evêque a mis des répétiteurs pour la logique et la physique dans la chapelle de St Charles. On avoit partagé et fermé le cœur des anciennes Religieuses pour en faire une classe, et Mr l'Evêque avoit voulu faire une séparation dans la nef de la dite chapelle. Mais cet ouvrage a été interrompu et arrêté par Mr Leclerc, Procureur du Roy, et Mr de la Rozelle, lieutenant particulier de la Sénéchaussée, et cela au nom et faisant pour Mr le comte de Provence*<sup>1613</sup>».

Si Nepveu de la Manouillère semble parfois hésiter sur les faits, il paraît néanmoins s'en amuser. « *Ils ont fait signifier l'opposition ou arrest à Mr Rolland Greffier du Bureau ou de la chambre Ecclésiastique ; ils se sont contenté de faire une petite politesse à Mr l'abbé Leconte, chanoine et Député à la Chambre, lequel est mal avec Mr l'Evêque* ». Monseigneur de Grimaldi « *furieux de cette démarche* » décida « *qu'il ne tonsureroit aucun des jeunes gens qui étudieraient à l'Oratoire, même dans les humanités. La philosophie va commencer le lendemain de la St Martin, dans la salle du Synode* ».

### **Le père Roy influencé par la philosophie d'Auxerre ?**

La décision du prélat manceau signifiait tout simplement qu'il interdisait à la fonction ecclésiastique tout élève de théologie et de philosophie de l'Oratoire. En 1774-1775 cela concerna quarante-six élèves en théologie et soixante-cinq en philosophie<sup>1614</sup> qui durent suivre les cours au séminaire de la Mission. L'évêque monta à Paris plaider sa cause auprès du ministre. Quel ministre ? Louis-Phélypeaux de Saint-Florentin ? Mais surtout, prévenu par Monsieur de Rozelle et Monsieur Leclerc, le présidial prit position sur la question et fut donc

---

<sup>1612</sup> A.D. 72, D Additif 7, année 1774.

<sup>1613</sup> *Opus cité*, p. 208

<sup>1614</sup> Dominique Julia et Marie-Madeleine Compère, *Les collèges français, 16ème- 18ème siècles*, CNRS, p. 415.

contraint d'intervenir ici sur des questions théologiques ; non sans être embarrassé à devoir trancher sur une affaire religieuse, surtout sur une question de spiritualité. « *Le 13 novembre 1773, Monsieur Posset, maire de la Ville, a fait assembler la ville où il a convoqué tous les anciens Echevins au nombre de plus de vingt, pour plusieurs points, et surtout celui qui regarde le Collège avec Mr l'Evesque. Il fut décidé qu'on écrirait à Mr l'Evesque pour l'engager à remettre les choses comme elles étoient cy devant. Le père Roy est party pour Paris dans ces entrefaites. Mr l'Evesque a répondu à Mr Posset, une lettre dont le Bureau n'a pas été content. Ils ont envoyé un mémoire à Mr de la Roche Aimon<sup>1615</sup>, à Mr De St Florentin<sup>1616</sup> & à Mr le Comte de Provence<sup>1617</sup> ».*

Nous connaissons les reproches de Monseigneur de Grimaldi par une lettre du Père du Verdier, assistant de Denis-Louis de Muly, Supérieur Général de la Congrégation, adressé au Père Jean-Baptiste Fontanelle, supérieur de l'Oratoire du Mans<sup>1618</sup> entre 1772-1778. Le prélat manseau accusa le professeur Roy de reprendre les thèses de l'oratorien janséniste Pasquier Quesnel. « *M. L'évêque du Mans dénonça au Père Général, par sa lettre du 11 Septembre 1773, le chapitre des vertus et des vices du Père Roy, alors professeur de philosophie au collège du Mans. Le prélat se plaignait de la doctrine de ce chapitre comme étant puisé dans le Quesnellisme<sup>1619</sup>».*

En fait le Père Roy reprit les thèses de saint Thomas d'Aquin sur les vertus théologiques. La foi et l'espérance pouvaient exister sans la charité, écrivit le Père de l'Eglise<sup>1620</sup> et, cinq siècles plus tard, l'enseignant<sup>1621</sup>. « *La charité ne saurait exister sans la foi, ni l'espérance<sup>1622</sup>»* devient chez le Père Roy « *la foi néanmoins et l'espérance ne sont que des vertus imparfaites, sans la charité<sup>1623</sup> »*. Dans le catéchisme de Toul : « *la charité est une*

---

<sup>1615</sup> Il s'agit du cardinal et ministre de la feuille des bénéfices, Charles-Antoine de la Roche-Aymon. Il fut réputé aussi pour avoir été un courtisan de Louis XV.

<sup>1616</sup> Louis-Phélypeaux, de Saint-Florentin, depuis 1725, secrétaire d'Etat à la Religion Prétendue Réformée puis Ministre d'Etat au moment de l'affaire.

<sup>1617</sup> *Op. cit.*, p. 209.

<sup>1618</sup> *Lettre du P. Du Verdier, assistant de la Congrégation de l'Oratoire, à un Supérieur de la même Congrégation, au sujet de deux Ecrits publiés par M. l'Evêque du Mans, l'un intitulé Rétractation, et l'autre intitulé Lettre circulaire*, Paris le 10 février 1774. A.N. *Affaire Roy*, M 223 n°1 à 47.

<sup>1619</sup> *Ibid.*, p. 1 et 2.

<sup>1620</sup> Saint Thomas d'Aquin, *Petite Somme théologique, à l'usage des ecclésiastiques et des gens du monde*, par l'abbé F. Lebreton, tome II, Paris, 1866, p. 260.

<sup>1621</sup> Claude Roy, *article 1*, A. N. *Affaire Roy*, M. 223 n°1 à 47.

<sup>1622</sup> Saint Thomas d'Aquin, *op. cit.*, p. 261

<sup>1623</sup> Claude Roy, *article 3*, A. N. M. 223 n° 1 à 47.

vertu surnaturelle qui nous fait aimer Dieu par-dessus toutes choses pour lui-même, et aimer notre prochain comme nous-mêmes par rapport à Dieu<sup>1624</sup>».

La Congrégation de l'Oratoire a soutenu son professeur jusqu'au bout de cette querelle théologique. Il trouva également un soutien assez actif, sur la forme du cours, du côté de ses collègues de l'Oratoire de Troyes, fortement marqués par le jansénisme également : « *Le philosophe du Mans, il y a huit ans au moins prit sans affectation et sans aucun dessein particulier, tout l'article de Virtutibus et virtüs dans une philosophie imprimée avec approbation et privilège. Il en a seulement retranché quelques textes de Saint Augustin pour ôter à ce qu'il dictait un air trop théologique*<sup>1625</sup>». Un autre argument en faveur de Claude Roy, fut défendu par ses mêmes confrères de Troyes qui insistèrent sur la liberté propre à un enseignant. « *Le professeur ne se rappelloit pas d'avoir rien dit concernant la morale de la philosophie de Toul, mais il se souvient actuellement d'avoir eu cet ouvrage pour un instant entre les mains et d'y avoir relevé une proposition qui lui a paru mérité de l'être. Quand le professeur du Mans se serait trompé, une telle erreur ne seroit pas un crime. La philosophie de Toul n'est pas un livre canonique. La liberté des écoles souffre qu'un philosophe en attaque une autre. La philosophie de Toul use lui-même de cette liberté : pourquoi le philosophe du Mans n'en userait-il pas ?*<sup>1626</sup>»

Monseigneur de Grimaldi reprocha également à Claude Roy de s'être inspiré des propositions puisées dans la « philosophie d'Auxerre<sup>1627</sup>». Il s'agit, écrit Daniel Mornet, des *Institutiones philosophicae* du Père Le Ridant, parues en 1761, et qui finirent par être supprimées par le Conseil d'Etat en 1774. Cela n'empêcha pas les ouvrages d'être réédités en 1778<sup>1628</sup>. Effectivement, Claude Roy a repris, en les synthétisant, les thèses du Père Le Ridant que l'Oratorien a présentées en latin dans *Institutiones philosophicae*, dans le septième chapitre «*De virtutibus et vitiis*<sup>1629</sup>». Le Père Roy fut selon Daniel Mornet<sup>1630</sup> séduit par le raisonnement de Locke.

---

<sup>1624</sup> Claude de Drouas, *Catéchisme du diocèse de Toul, qui doit être enseigné dans toutes les écoles*, Toul, 1788, p. 195.

<sup>1625</sup> A.N. *Affaire Roy*, M. 223 n° 1 à 47.

<sup>1626</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>1627</sup> Nepveu de la Manouillère, *op. cit.* p. 213.

<sup>1628</sup> Daniel Mornet, *Les origines intellectuelles de la Révolution française (1715-1787)*, Paris, Armand Colin, 1938, p. 340.

<sup>1629</sup> *Institutiones Philosophicae in novam methodum digestae. Tomus tertius. Ethica. Auctore, M.P.L.R.I.S.P.S.P.N.N.E.A.M.L.V.S.*, Editio Novissima, Matriti M.DCC.LXIX, p. 145 et suivant.

<sup>1630</sup> Daniel Mornet, *op. cit.*, p. 340.

L'évêque du Mans fut soutenu par la faculté de théologie de l'Université de Paris, mais de façon plus nuancée. Le conseil de la Faculté de la Sorbonne « *après une lecture attentive de l'article de Virtutibus et virtüs, dicté par un professeur en philosophie [...] estime qu'il y a effectivement dans (ces) articles plusieurs endroits répréhensibles*<sup>1631</sup> ». Les membres du Conseil de la Sorbonne reprirent un à un les articles récriminés et y apportèrent leur éclairage théologique<sup>1632</sup>.

### **Une rétractation de circonstance ?**

Afin de clore cette affaire et surtout de calmer les tensions entre l'évêque du Mans et la Congrégation de l'Oratoire, le Père Roy publia une rétractation que Nepveu de la Manouillère dut lire dans les *Affiches du Mans* et « sur le livre des *Nouvelles* »<sup>1633</sup>. « *Au commencement de février (1774), il a paru une rétractation du Père Roy, Professeur du Collège du Mans reconnue et présentée par le Général de la Congrégation et une lettre dudit Général où il fait excuse à Mr l'Evesque de la lettre qu'il lui avait écrite il y a six mois*<sup>1634</sup> ».

Le 25 février 1774, Louis de Grimaldi adressa un courrier, depuis Paris, au supérieur de l'Oratoire, dans lequel il sembla accepter la rétractation du Père Roy. « *Je reçois avec plaisir, mon Révérend Père, la satisfaction que vous, et les assistants de votre congrégation m'avait donnée, sur les justes reproches que je faisais à votre professeur de philosophie au Mans. Il n'y a pas lieu de douter que la faculté de théologie n'eut censuré les propositions que je lui avais dénoncées ; mais je ne peux vous dissimuler que je préfère le sage parti que ce professeur a pris de se rétracter et de s'expliquer lui-même dans les articles que vous m'envoyez. Comme Messieurs les archevêques de Paris<sup>1635</sup> et de Narbonne<sup>1636</sup> ainsi que plusieurs théologiens m'ont paru satisfaits des articles qui comportent cette rétractation, je m'unis volontiers à ces respectables prélats et je viens vous témoigner la satisfaction que*

---

<sup>1631</sup> Père Legrand, Docteur en théologie, Faculté de théologie, Paris, 18 septembre 1773, p. 1. A.N. *Affaire Roy*.

<sup>1632</sup> Pour Daniel Mornet page 340 : « *l'ensemble de cette querelle théologique s'appuie sur un cours, des lettres, des ouvrages «d'apparence respectueux, c'est-à-dire fort barbares».*

<sup>1633</sup> Nepveu de la Manouillère, *op. cit.*, p. 213.

<sup>1634</sup> *Ibid.*, p. 213.

<sup>1635</sup> Christophe de Beaumont.

<sup>1636</sup> Arthur Richard Dillon

*j'éprouve devoir une affaire de cette nature se terminer d'une façon si avantageuse pour une congrégation qui peut être utile à l'Eglise et à l'Etat<sup>1637</sup> ».*

Le Père Roy voulait rentrer dans le rang imposé par la Sorbonne. « *Je soussigné, reconnais que les articles ci-dessus contiennent la vraie doctrine de l'Eglise. J'y adhère sincèrement<sup>1638</sup>* ». Le Père Muly soutint la rétractation du professeur. Selon le Supérieur de la Congrégation de l'Oratoire, il fut ainsi mis en conformité avec la Faculté de Théologie de la Sorbonne. L'Oratoire de France se montra donc modéré dans un contexte compliqué pour les Congrégations. « *J'ai proposé au professeur de reconnaître les articles de la doctrine qui satisfont à ces reproches. Je n'ai rencontré de sa part que droiture, que docilité ; et je ne puis me dispenser de lui rendre ici témoignage<sup>1639</sup>* ». Dom Piolin émet l'hypothèse d'attribuer la rédaction de cette lettre de rétractation et des huit nouveaux articles concernant des *Vertus théologiques* à Joseph Paillé, le vicaire de Monseigneur Grimaldi, celui-là même qui dénonça Claude Roy<sup>1640</sup>.

On pouvait penser avec la rétractation que l'affaire serait terminée. Mais de son côté, le prélat manceau s'obstina et réfuta, dans un deuxième temps, la totalité des arguments du professeur. Dans un nouveau courrier adressé au père Muly, il expliqua son refus à l'attitude conciliante du Père Roy. « *J'ignore mon Révérend Père comment la Rétractation que le Père Le Roy vous a envoyé<sup>1641</sup> est conçue, j'en ai une sous mes yeux écrite de sa main ou il fait l'appologie de sa façon de penser, voici ses propres termes le Professeur de théologie du Mans ne borne point sa justification à montrer que l'article de Virtutibus et Virtüs n'est point de luy mais d'un ouvrage imprimé avec approbation et privilège. Il se croit en état d'aller plus loing et de prouver que la doctrine en est incompréhensible et très autorisée. D'après une façon de penser aussy erronée et un enseignement aussi public je ne scaurais me retracter sur la première demande que je vous ay faitte de vous prier de le retirer le plutôt possible<sup>1642</sup>* ».

---

<sup>1637</sup> Archives Nationales, *papiers relatifs à l'affaire Roy*, M223, 1-47.

<sup>1638</sup> *Op. cit.*, p. 2.

<sup>1639</sup> *Op. cit.*, p. 3.

<sup>1640</sup> Dom Piolin, « A peine ces pièces eurent-elles été livrées au public, que le parti janséniste tout entier se leva en poussant un cri d'anathème [...]. Quant aux articles signés par les Oratoriens, il paraît que la rédaction doit en être attribué surtout à Joseph Paillé ». Dom Piolin, *op. cit.*, p. 552.

<sup>1641</sup> J'ai conservé l'orthographe du document.

<sup>1642</sup> Archives Nationales, *papiers relatifs à l'affaire Roy*, M 223, 1-45. Aucune date n'est précisée pour cette lettre.

L'argumentation de Claude Roy demeura celle d'un enseignant. Et le *Mémoire* sur l'affaire du professeur de philosophie du collège du Mans adressé à l'évêque du Mans par la Congrégation<sup>1643</sup> insista bien sur cette liberté qu'avait le professeur. « *Dirat-on pour justifier le titre, que le professeur reconnaît que ses cahiers donnent lieu à des sens qui portent atteinte à des vérités, et que puisqu'il croit ces vérités, il condamne donc et retracte les sens qui y portent atteinte ? Oui, il les condamne, mais il ne les retracte pas ; on ne retracte pas que ce qu'on a avancé (expressément<sup>1644</sup>) ou ce qu'on a enseigné, et on désavoue les interprétations, les sens éloignés ou étrangers, les conséquences bien ou mal tirées de ce qu'on a dit ou écrit : dire que des propositions donnent lieu à certains sens, ce n'est pas dire que ce soient les sens naturels de ces propositions, c'est plutôt dire le contraire<sup>1645</sup>* ».

### **La ville du Mans, inquiète d'un transfert du collège aux eudistes**

Le 7 mars 1774, peu de temps avant la mort de Louis XV, l'affaire prit une autre dimension. Les édiles en appelèrent directement au roi : « *Monsieur Posset Maire de Ville, a fait convoquer une assemblée générale de la ville pour savoir si lon enverroit au Roy un placet pour qu'il eust à ordonner que le Collège du Mans seroit rétably comme il étoit cy-devant<sup>1646</sup>* ». C'est « *sans passion<sup>1647</sup>* » à l'égard de leur évêque que les habitants du Mans s'adressèrent à Louis XV : « *Ils viennent avec confiance implorer la Justice et les bonnes volontés de VOTRE MAJESTE<sup>1648</sup>* ».

Ménard de la Groye, ancien élève de l'Oratoire du Mans et député à l'Assemblée du Présidial, reprit dans le courrier l'ensemble de l'histoire sans évoquer un seul instant les tenants et aboutissants théologiques de l'affaire. Car, sur le fond, ces aspects ne furent pas le problème des édiles manceaux qui s'inquiétaient davantage des conséquences d'une éventuelle fermeture de l'établissement scolaire. Monseigneur de Grimaldi songea à rompre le contrat qui liait depuis 1624 le collège à l'évêque. Népveu de la Manouillère fut vraisemblablement informé des volontés de Monseigneur de Grimaldi, sans aucune

---

<sup>1643</sup> Archives Nationales, *Mémoire sur l'Affaire du professeur de philosophie du collège du Mans*, in *Papiers relatifs à l'affaire Claude Roy*, M223, 1-45. Le long texte manuscrit comporte de nombreuses ratures. Il laisse penser qu'il s'agissait d'une part d'un brouillon et d'autre part que les mots furent longuement pesés.

<sup>1644</sup> Expressément est barré dans le texte.

<sup>1645</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>1646</sup> Népveu de La Manouillère, *op. cit.*, p. 215.

<sup>1647</sup> Placet au roi, Médiathèque, *Maine 960*, p. 1.

certitude néanmoins : « *Il est probable que le Collège de l'Oratoire va tomber, et que les Oratoriens, qui sont déjà mal à l'aise, vont abandonner ledit collège*<sup>1649</sup> ». Dom Piolin reprenait cette thèse selon laquelle il fut fort possible que l'évêque du Mans ait voulu confier l'établissement scolaire aux Eudistes, hostiles aux Oratoriens depuis le rapprochement de l'Oratoire avec les Jansénistes<sup>1650</sup>. L'affaire jeta la ville, très attachée à ses Oratoriens, dans un grand désarroi : « *les officiers municipaux du Mans voyant que le collège, qui avait été si florissant, était sur le point de tomber, prêtèrent l'oreille aux gens de parti, qui criaient de tous côtés que l'intention du prélat était d'en faire sortir les oratoriens pour les confier aux eudistes. Ils entrèrent en pourparlers avec Louis de Grimaldi ; mais on ne réussit pas à s'entendre*<sup>1651</sup> ».

En 1771, l'évêque du Mans avait fait appel à un prédicateur eudiste, le Père Beurier, pour prêcher le « Carême dans la Cathédrale du Mans (...) »<sup>1652</sup>. Il réinvita le missionnaire aux prêches de l'Avent. Ses prédications heurtèrent sûrement les Pères de l'Oratoire et, vraisemblablement, une partie du clergé manceau gagné à la cause janséniste. « *Les ennemis du Père Beurier, irrités de cette invitation, dressèrent de nouvelles batteries ; le premier Dimanche, et la première semaine de l'Avent, son auditoire ne fut pas moins nombreux qu'il l'avait été pendant tout le Carême ; mais tout à coup diminua sensiblement, et voici qu'elle en fut la cause : on avait prévu que le zélé Missionnaire, en portant un nouveau coup aux vices et aux erreurs publiques, allait perfectionner dans cette nouvelle Mission ce qu'il avait si heureusement commencé au Carême ; la pureté de sa foi fut rendue suspectes ; des émissaires de l'impiété répandirent, dans des conversations particulières, dans les places publiques et dans les cercles, que c'était un enthousiaste imbu des erreurs de Pelage*<sup>1653</sup> ».

La société des Eudistes avait été fondée en 1643 par l'ancien oratorien Jean Eudes. Il s'était fixé comme objectif de développer davantage les séminaires. Selon Jean Eudes, la vocation éducative de l'Oratoire l'avait détourné de sa mission initiale de former des prêtres. « *Il trouvait que les Oratoriens s'étaient écartés de leur but en ne s'occupant pas de former*

---

<sup>1648</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>1649</sup> Nepveu de la Manouillère, *op. cit.*, p. 208 ;

<sup>1650</sup> Yves Krumenacker, *op. cit.*, p. 480.

<sup>1651</sup> Dom Piolin, *op. cit.*, p. 547.

<sup>1652</sup> *Modèles du clergé, ou vies édifiantes de Messieurs Jean-Augustin Fréat de Sarra ; évêque de Nantes. Joseph-Augustin Boursou, Prêtre, Gardien de l'Hôpital S. Yves de Rennes. Vincent-Toussaint Beurier, Prêtre de la Congrégation des Eudistes. Gabriel-Charles-Joseph Morel de la Motte, Chanoine de l'Eglise de Rennes.* L'ouvrage, publié à Paris chez Morin en 1787, est anonyme. Un moine (Dom Piolin ?) a rajouté au crayon de papier l'auteur de ces « Modèles ». Il s'agit de l'abbé Guy-Toussaint-Julien Carron.

*des ecclésiastiques dans les séminaires, et il voulut seconder les desseins du concile de Trente en se consacrant à l'enseignement théologique*<sup>1654</sup> ». Les Eudistes s'étaient progressivement spécialisés dans la prédication des missions dans les provinces. En fait, la fondation des collèges n'entraînait pas dans les projets initiaux de Jean Eudes. Mais, en 1653, l'évêque de Lisieux, Léonor de Matignon, lui offrit de créer un séminaire et de prendre en charge un collège qui servirait pour la formation des cadres laïcs et des futurs prêtres. Jean Eudes, pris de court, finit par accepter et il considéra ensuite le collège comme un bon terrain d'entraînement pour les nouveaux membres de la congrégation : ils y passeront quelques années avant de s'engager dans les responsabilités du séminaire et des missions. Le collège de Lisieux ouvrit le 1<sup>er</sup> janvier 1654, avec quatre classes (une classe de philosophie sera ajoutée plus tard). Il dut refléter la spiritualité de la congrégation : la prière devait y être vivace et les régents étaient appelés à garder une vie apostolique au contact avec les pauvres<sup>1655</sup>. Il ne s'agissait donc pas d'une déviation par rapport à l'idéal eudiste, mais d'une initiative liée à une conjoncture très précise, et qui ne rompait pas la cohésion missionnaire ni l'esprit de la communauté. Les Constitutions précisait d'ailleurs qu'il n'y aurait pas d'autre collège par la suite<sup>1656</sup>. A la veille de la Révolution, la congrégation des Eudistes possédait douze séminaires et quatre établissements scolaires.

Les édiles manceaux se montrèrent d'abord très critiques contre l'autorité excessive de Monseigneur de Grimaldi : « *si Monsieur l'évêque du Mans n'avait pas porté plus loin l'effet de son ressentiment*<sup>1657</sup> ». Le Mémoire pour le Sieur Négrier de Posset, Maire de la Ville du Mans, relata le conflit qui opposa l'édile, récemment nommé, à l'évêque du Mans et qui fit l'objet de nombreuses correspondances entre les deux personnalités : « *le sieur de Posset a soutenu dans l'affaire des Oratoriens, les intérêts et les droits de la ville, avec tout le zèle qu'il devait à la place qu'il remplissait, et à la cause qu'il soutenait. Cette conduite a encore été un crime aux yeux du Prélat*<sup>1658</sup> ». Selon dom Piolin, Louis de Grimaldi, qui avait entièrement raison sur le fond de la question, se donna plusieurs torts sur la forme<sup>1659</sup>.

---

<sup>1653</sup> *Ibid.*, p. 88-89.

<sup>1654</sup> Pierre Hélyot, Maximilien Bulot, Marie-Léandre Badiche, *Dictionnaire des ordres religieux*, article consacré à Jésus-Marie (congrégation de) ou Pères Eudistes, Paris, 1859, p. 657.

<sup>1655</sup> Ch. E. Williams, *The French Oratorians and Absolutism, 1611-1641*, New York, Peter Lang, 1989, p. 331.

<sup>1656</sup> Yves Krumenacker, *op. cit.*, p. 333.

<sup>1657</sup> *Mémoire pour le sieur Négrier de Posset, Maire de la Ville du Mans*, Médiathèque du Mans, *Maine 818*, p. 5

<sup>1658</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>1659</sup> Dom Piolin, *op. cit.*, p. 547.

Les arguments des membres du présidial furent à la fois historiques et financiers. En effet, ils rappelèrent au roi que « la première chaire de théologie » avait été fondée tout à fait normalement, conformément à l'Ordonnance d'Orléans, de l'avis du chapitre cathédral et du corps de la Ville sans le consentement desquels le Professeur ne put être destitué. La deuxième chaire fut instituée et financée par les Oratoriens eux-mêmes. Enfin, « *l'une des classes de philosophie, et la cinquième doivent leur établissement au chapitre de la collégial de Saint-Pierre du Mans*<sup>1660</sup> ».

L'autre remarque du Corps de la ville porta sur la notoriété de l'établissement scolaire et la qualité éducative qui dépassèrent de loin la Province du Haut-Maine. « *Ce collège ainsi formé est devenu l'un des plus considérables du Royaume : toute la Province du Maine lui doit son éducation. Les Prêtres de l'Oratoire ont répondu à la confiance des habitants*<sup>1661</sup> ». L'attaque des édiles contre l'évêque du Mans fut donc frontale lui reprochant de ne pas suivre ses prédécesseurs dans leurs relations avec les Oratoriens. « *Tous les prélats prédécesseurs du Sieur de Grimaldi ont été contents de leur doctrine et de leur enseignement et tous en ont parlé avec éloge*<sup>1662</sup> ».

Faut-il corroborer ces propos ? Lors des grandes affaires jansénistes, les évêques du Mans ne s'étaient pas toujours montrés vindicatifs à l'égard des professeurs de l'Oratoire du Mans. Mais ils ont toujours eu le souci de s'opposer aux disciples de l'évêque d'Ypres sans pour autant vouloir plus attiser les divisions.

De leurs côtés, les conseillers du Présidial s'inquiétèrent surtout « *des conséquences et des dangers de la suspension des classes* » qui « porterait préjudice à la jeunesse de la province<sup>1663</sup> ». Et leur défense s'appuyait sur un autre argument que nous pourrions qualifier de laïc. Pour les édiles manceaux, la controverse ne concerna que l'Oratoire et leur évêque. En aucun cas, elle ne regarda les édiles du Mans :

« 1° *Le sieur de Posset avoue qu'il serait hors d'état de prendre un part dans la dispute qui s'est élevée au sujet du collège ; qu'il n'a jamais pris aucune part à des matières qui doivent lui être étrangères à tous égards ;*

2° *La Ville du Mans à la tête de laquelle le sieur de Posset a agi dans cette affaire, y a perpétuellement déclaré qu'elle n'entendait prendre*

---

<sup>1660</sup> Placet au Roi, *op. cit.*, p. 2.

<sup>1661</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1662</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1663</sup> *Ibid.*, p. 4.

*aucune part à la question de la Doctrine ; qu'elle réclamait seulement son Collège et des Maîtres, afin que les enfants ne restassent pas plus longtemps sans instruction [...] ;*

*3° L'affaire est finie. Monsieur l'Evêque paraît parfaitement d'accord avec les PP. de l'Oratoire, et le Prélat aurait dû éviter de rappeler une contestation dont l'évènement n'a été rien moins honorable pour lui<sup>1664</sup> ».*

Le présidial, en sollicitant le Conseil du Roi pour financer la construction des nouveaux bâtiments en 1750 pouvait se sentir légitime à intervenir dans les tensions entre le prélat du Mans et le collège manceau. Cet argument temporel avait-il trouvé chez le prélat manceau une oreille attentive ?

L'affaire Roy a peut-être marqué un tout début d'éloignement de l'Oratoire à l'égard de la hiérarchie épiscopale. En tout cas, elle a accéléré la municipalisation du collège. Le successeur de Mgr de Grimaldi, Monseigneur de Jouffroy-Gonsans, se montra plus conciliant avec la congrégation mancelle. Les prises de position du présidial interpellent sur l'attitude de la bourgeoisie mancelle qui marqua, au détriment d'un évêque mondain, sa préférence pour des Oratoriens jansénistes, bien implantés, en rupture avec un évêque, plutôt que pour la congrégation des Eudistes qui défendaient avec ténacité l'orthodoxie catholique.

#### **8.4 L'affaire Périer**

L'affaire J.-F. Périer, professeur formé aussi à l'école de Saint-Ignace, apparaît plus compliquée à analyser car les sources sont encore plus rares. Edmond Préclin<sup>1665</sup> aborda la question dans son ouvrage sur le jansénisme mais sans avoir pu lire l'œuvre primordiale attribuée au Père Périer, *Les lieux théologiques et les immunités de l'Eglise gallicane (1767-1768)* : « *Non loin de Blois, l'agitation reprend dans le diocèse du Mans, qui n'a point retrouvé la paix depuis la Bulle Unigenitus. A l'instar du Chapitre qui se cantonne dans une résistance sourde à la Constitution, après même l'avoir acceptée, presque tous les corps ecclésiastiques manceaux donnent des gages aux disciples de Quesnel : tels les capucins, les*

---

<sup>1664</sup> *Mémoire pour le sieur Négrier de Posset, op. cit., p. 19.*

<sup>1665</sup> E. Préclin, *Les Jansénistes du XVIIIème siècle et la Constitution civile du Clergé. Le développement du richérisme. Sa propagation dans le bas clergé, 1713-1791.* Paris, 1929.

*camaldules et les oratoriens du Mans [...]. Et c'est l'œuvre toute récente d'un nouveau venu au Mans, J.-F. Périer, professeur au collège de l'Oratoire, qu'il faut se reporter pour voir affirmer la qualité des juges de la Foi des simples prêtres<sup>1666</sup>».*

### **Des Oratoriens richéristes ?**

Edmond Préclin atténua les thèses de Dom Piolin sur le jansénisme théologique du clergé du Haut-Maine. « *A notre avis, l'augustinisme que Dom Piolin prête au riche clergé manceau n'est en rien certain. Tout au plus plaint-on les appelants frappés de lettres de cachet ou de rigueurs épiscopales<sup>1667</sup>* ». Le professeur J.-F. Périer reprit-il, dans son ouvrage introuvable, les principes développés dans « *Mémoire à consulter et Consultation pour les Curés du Diocèse du Mans<sup>1668</sup>* » paru en 1768 ? C'est en tout cas la thèse que défendit l'historien.

La carrière ecclésiastique de Jean-François Périer, ami intime de Claude Père Roy<sup>1669</sup>, laisse à penser effectivement qu'il put très bien enseigner ou attiser le richérisme dans le Haut-Maine. Dom Piolin précisa même que son enseignement en devint presbytérien<sup>1670</sup>. Né à Grenoble le 16 juin 1740, le père Périer reçut une éducation complète chez les Jésuites du collège de Grenoble. S'il ne fut pas régent, il professa six ans la théologie aux élèves de seconde au Mans lors des années 1766-1767, 1767-1768 et entre 1769-1770 et 1773-1774<sup>1671</sup>. Il devint ensuite supérieur des collèges de Montpellier (1780) et de Niort (1782). Léon-Honoré Labande<sup>1672</sup> résuma la biographie du Père Périer par l'abbé Albert Durant. Il présenta un professeur schismatique, devenu prêtre à la Trinité d'Angers en 1766 et évêque Constitutionnel de Clermont en 1791 : « *Jean-François Perier n'était certes pas un personnage vulgaire. Il était entré dans la Congrégation de l'Oratoire dès l'âge de vingt ans*

---

<sup>1666</sup> A. Durand. P.S.F. Périer, p. 20, résume ainsi un ouvrage de Périer que nous n'avons pas trouvé : *Les lieux théologiques et les immunités de l'Eglise gallicane (1767-1768)*. *Op. cit.*, p. 313.

<sup>1667</sup> *Ibid.*, p. 343.

<sup>1668</sup> *Mémoire à consulter et Consultation pour les Curés du diocèse du Mans*, Paris, 1768.

<sup>1669</sup> François Ménard de la Groye, Député du Maine aux Etats généraux, *Correspondance (1789-1791)*, publiée et annotée par Florence Mirouse, 1989, lettre 206, p. 245.

<sup>1670</sup> Dom Piolin, *L'Eglise du Mans durant la Révolution, Mémoires sur la persécution religieuse à la fin du XVIIIème siècle, Complément de l'Histoire de l'Eglise du Mans*, Le Mans, 1868, t. 1, p. 107.

<sup>1671</sup> Archives de l'Oratoire de France, Fiches Bonnardet.

<sup>1672</sup> Labande Léon-Honoré. L'abbé Albert Durand. « Un Prélat constitutionnel : Jean-François Perier (1740-1824), oratorien, évêque assermenté du Puy-de-Dôme, évêque concordataire d'Avignon », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1903, tome 64. pp. 386- 389.

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bec\\_0373-6237\\_1903\\_num\\_64\\_1\\_461522](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bec_0373-6237_1903_num_64_1_461522)

[...]. Au début de la Révolution, il était supérieur du collège d'Effiat. C'est là que les électeurs vinrent le chercher, pour en faire un évêque constitutionnel et l'asseoir sur le siège qui appartenait à M. de Bonal. Perier entra en plein dans la voie schismatique. Y entra-t-il de bonne foi et avec le désir sincère de servir la religion et sa patrie ? »

Le père Périer fut donc un gallican zélé qui n'hésita pas à reconnaître le droit et l'utilité de l'ingérence du peuple ou de l'Etat dans l'administration spirituelle. Evêque de Clermont, il osa même présenter, contre la hiérarchie catholique, le sacrement du mariage comme devant être une seule déclaration faite par les deux époux de se prendre pour mari et femme. Cette déclaration, reçue par l'officier de l'état civil, était suffisante à ses yeux pour constituer un sacrement<sup>1673</sup>. Népveu de la Manouillère connaissait-il la controverse Périer ? Le mémorialiste est silencieux sur la question. Mais Népveu de la Manouillère était un chanoine mondain. Et le richérisme ne concernait qu'un « très » bas-clergé, assez éloigné de ses préoccupations liées à son rang.

En tout cas, le succès du professeur Périer sembla incontestable et obligea le prélat du Mans à prendre des mesures contre les prêtres tentés par une éventuelle désobéissance à leur évêque. *La Consultation*<sup>1674</sup> toucha quelques recteurs peu réceptifs aux idées de Quesnel<sup>1675</sup>. Elle fut rééditée au lendemain de l'ordonnance de Monseigneur de Grimaldi qui « *supprima la suspense prononcée contre les ecclésiastiques qui se livreraient à la chasse*<sup>1676</sup> et *prescrivit aux curés de lui demander, chaque année, avant la Quasimodo, le renouvellement des pouvoirs de leurs vicaires et de leurs prêtres habitués*<sup>1677</sup> ».

Le *Mémoire à consulter* "vite envoyé à Paris" interrogeait :

« 1° Si un évêque peut faire seul des statuts sans le concours des curés, et quelles conditions doivent avoir les statuts d'un diocèse pour obliger ;

2° Si des statuts sont censés reçus dans un synode par le seul défaut de réclamations des curés ;

3° Un évêque peut-il limiter à un certain temps l'approbation de tous les prêtres de son diocèse ?<sup>1678</sup> ».

---

<sup>1673</sup> *Ibid.*, p. 387

<sup>1674</sup> Edition de 1772.

<sup>1675</sup> Préclin, *op. cit.*, p. 314.

<sup>1676</sup> Piolin, *op. cit.*, t. VI, p. 529.

<sup>1677</sup> Préclin, *op. cit.*, p. 314.

<sup>1678</sup> *Ibid.*, p. 314.

## Deux affaires seulement ?

Jean-François Périer fut un professeur respecté pour ses qualités pédagogiques et administratives. Il fut convaincu d'hérésie et frappé de l'interdiction d'enseigner. En novembre 1773, sa classe de théologie et ses cours de philosophie furent transférées au séminaire Saint-Charles<sup>1679</sup>. Nous n'en savons guère plus sur cette affaire qui agita une partie du clergé mançais dans une proportion qui sembla malgré tout minime. Néanmoins, une notice de Mr Heurtebize sur son oncle, l'abbé Paul-Jean Mézière, ancien élève de l'Oratoire, relata qu'en 1772 les professeurs de théologie du collège du Mans n'étaient pas jansénistes : « *ils adhéraient aux décisions de l'Eglise ; mais ils n'en étaient pas de même de tous leurs confrères*<sup>1680</sup> ». Or l'un des théologiens qui, en 1772, enseigna « *Du sacrement de pénitence* » n'était autre que Jean-François Périer<sup>1681</sup>. Le deuxième était le père Lemer cier.

Faut-il en conclure qu'outre le père Roy, les confrères Donnat, en rhétorique, Eustache en seconde, Delorme en troisième, La Rerolle ( ? ) en quatrième, Charles Angebault en cinquième et Etienne en sixième furent tous jansénistes ? Nous en avons la certitude pour Claude Roy et également pour Ludovic Angebault qui, en 1789, s'abonna au *Bulletin des Patriotes* oratoriens. L'incertitude demeure pour les autres !

Ces deux « grandes » affaires du second jansénisme au XVIIIème siècle eurent-elles une influence sur le jeune clergé mançais à vingt-sept ans de la Révolution française ? Certainement ! Elles se rajoutèrent aux nombreuses difficultés rencontrées par une Eglise locale et nationale fortement divisée par les gallicans et les ultramontains. En tout cas, la ville du Mans et la monarchie n'avaient pas envie<sup>1682</sup> de se mêler directement aux questions spirituelles du diocèse.

Mais pour toutes les autorités politiques, la survie du collège mançais, et donc de tous les établissements scolaires en France, paraissait primordiale, surtout dix ans après l'expulsion des Jésuites, hors de France et d'Europe. Et sur ce point, Monseigneur de Grimaldi savait fort justement qu'il fallait maintenir dans son diocèse un établissement

---

<sup>1679</sup> André Bouton, *Les francs-maçons mançais et la Révolution française (1741-1815)*, Le Mans, Monnoyer, 1958, p. 13.

<sup>1680</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Laval*, n° 7, samedi 27 novembre 1875, p. 110.

<sup>1681</sup> Selon l'orthographe du Registre des élèves.

<sup>1682</sup> Au nom de la séparation des pouvoirs ?

renommé pour éduquer les garçons. Le prélat manceau échoua à installer les Eudistes qui avaient fait leur preuve en Normandie. Les Oratoriens étaient intégrés dans le paysage éducatif du Haut-Maine. Ils étaient bien implantés et surtout soutenus par des Manceaux, anciens élèves de l'Oratoire. L'évêque du Mans, pourtant à la tête d'un des plus grands et importants diocèses de France, étaient certainement moins audible pour s'opposer avec rigueur aux édiles locaux qui s'étaient substitués aux Oratoriens et au prélat pour sauver de la ruine les bâtiments du collège.

Le successeur de Monseigneur de Grimaldi rechercha l'apaisement. Xavier Brilland l'a démontré dans sa thèse. Mgr de Jouffroy-Gonsans s'intéressa à l'enseignement dispensé dans son diocèse, en tant qu'homme du siècle des Lumières sensibilisé à la nécessité d'éduquer les enfants, et avant tout, en tant que prélat soucieux de poursuivre la réforme tridentine<sup>1683</sup>.

A l'échelle de la nation, toutes ces affaires, en marge de l'expulsion des Jésuites, avaient certainement accéléré la volonté de l'Etat d'entreprendre une réforme de l'enseignement en France en imaginant des établissements scolaires sous la seule autorité de l'Université royal. Tel semblait être le vœu des Oratoriens du Mans à la veille de la Révolution.

---

<sup>1683</sup> Xavier Brilland, *Mgr François Gaspard de Jouffroy-Gonsans, évêque zélé des Lumières face à la Révolution* (1721-1799), thèse de doctorat soutenue le 26 septembre 2013, sous la direction de Brigitte Waché, CERHIO, p. 109.

## Chapitre 9

### Les Oratoriens du Mans face à la Constitution civile du Clergé

Ce fut au cours du dimanche 16 janvier 1791, par un matin glacial, que les prêtres des paroisses et les religieux eurent à prononcer face à leurs fidèles, face surtout au délégué de la municipalité<sup>1684</sup>, un serment solennel d'allégeance à la nation, à la loi, au roi et à la nouvelle Constitution révolutionnaire<sup>1685</sup>. Le serment demandé et qui devait être prêté au début de cet hiver 1791 était le suivant : « *Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi* ». Cette phrase, prononcée en plein cœur de ce froid premier mois de l'année 1791, fut un tournant pour les professeurs du collège du Mans. Comme l'a démontré Sophie Wahnich, « *accepter de prêter serment et devenir jureur ou assermenté ou refuser et devenir réfractaire engageait un double rapport à la religion catholique et à la Révolution. Jurer c'est soutenir la Révolution française et ses lois et accepter que le fait religieux lui soit subordonné. Refuser le serment, ce peut être refuser ce soutien ou refuser la subordination du fait religieux au fait politique*<sup>1686</sup> ».

L'interprétation des positions au sein du collège de l'Oratoire du Mans n'est pas aisée, mais elle est déterminante pour comprendre cette période de transition pour l'histoire de l'éducation dans le Haut-Maine puis dans la Sarthe. Elle est d'autant plus délicate que les enseignants, religieux ou laïques, jouaient depuis plus de 168 ans un rôle social utile.

---

<sup>1684</sup> André Bouton, « Mémoires », *Bulletin de la Société d'Agriculture Sciences et Arts de la Sarthe* IVème série, tome VI, années 1967-1968, p. 188.

<sup>1685</sup> Timothy Tacket, *La Révolution, l'Eglise, la France, Le Serment de 1791*, Paris, Editions du Cerf, 1986, p. 19.

<sup>1686</sup> Sophie Wahnich, *la Révolution française, un évènement de la raison sensible, 1787-1799*, Paris, Hachette, 2012, p. 149.

## 9.1 Favorables à la Révolution

L'ancien professeur de logique et de physique, Germain Queudeville, curé de la paroisse de Coulans-sur-Gée, en 1791, refusa de prêter le serment. Il fut chassé de sa cure et se réfugia dans l'enceinte où il enseignait trente et un an plus tôt. Il retourna à l'Oratoire de Juilly. Arrêté le 22 messidor an II (10 juillet 1794), il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et exécuté le jour même<sup>1687</sup> à l'âge de soixante-deux ans. L'ancien maître du Mans, Claude Roy, fut pourtant ardent enthousiaste de la Révolution. A Angers le 18 mai 1790, dans un discours élogieux, il n'hésita pas, à vouloir « servir la patrie<sup>1688</sup> ». Huit mois plus tard, il décida de ne pas prêter serment à la Constitution civile du clergé, au grand regret de Jean-François Périer et certainement de François Ménard de la Groye : « *Un autre prélat de nouvelle fabrique, que j'ai vu et embrassé avec grand plaisir, est le père Perrier, ci-devant supérieur du collège d'Effiat en Auvergne [...]. Il ne conçoit pas, dit-il, comment ce dernier a pu refuser la prestation du serment civique : à Effiat, il n'est pas oratorien qui ne l'ait prêté<sup>1689</sup>* ». Le pragmatique abbé Charles Thouvray, ancien régent de la classe de seconde en 1749, curé de Saint-Vincent du Mans en 1791, accepta les termes de la Constitution civile en compagnie de Prud'homme de la Boussinière et de l'abbé André Pierre Ledru. Il devint par la suite premier vicaire épiscopal, puis grand vicaire de Monseigneur de la Boussinière<sup>1690</sup>.

### Une volonté de réformer l'instruction ?

Le mouvement révolutionnaire de 1789 fut, d'une manière générale, bien accueilli par la Congrégation de l'Oratoire de France comme l'expliquèrent Charles Dejault-Martinière et V. Pavet : « *les principes libéraux de cet Ordre le prédisposaient à accueillir avec ferveur les essais tentés pour supprimer les abus de la monarchie en donnant à la nation une certaine*

---

<sup>1687</sup> *Martyrologe du clergé français pendant la révolution, ou Liste alphabétique des Ecclésiastiques de tout rang, et des Religieuses qui sont morts pour la Religion catholique, pendant la tourmente révolutionnaire ; avec indication de l'époque et du lieu où ils ont été emprisonnés, déportés, assassinés ou exécutés, Paris, au bureau du journal des villes et des campagnes, des curés, des maires, etc.* 1840 p. 348

<sup>1688</sup> Jacques Maillard, *op. cit.*, p. 227.

<sup>1689</sup> François Ménard de la Groye, *Député du Maine aux Etats-généraux. Correspondance (1789-1791)*, publiée et annotée par Florence Mirouse, Conseil général de la Sarthe, 1989, lettre 210, p. 350.

*part dans la direction des affaires publiques*<sup>1691</sup>». A Paris, les Oratoriens du Mans avaient un député aux Etats généraux, ancien élève, qui leur était entièrement dévoué, François Ménard de la Groye. Le 6 octobre 1789, l'ancien membre du présidial reçut dans son appartement parisien le professeur de rhétorique, le père Alhoy : « *ce matin j'ai été agréablement surpris de voir entrer dans mon appartement le père rhétoricien. Nous avons déjeûné ensemble et beaucoup raisonné sur les évènements présents (...)*<sup>1692</sup> ». Le député ne relata pas leur conversation. Mais nous pouvons imaginer l'enthousiasme de ces deux sarthois pour ces évènements, surtout en ce jour où une foule, composée de femmes, réclama du pain à la reine, Marie-Antoinette.

Le supérieur du Mans, le Père Moissenet et les professeurs du collège, clercs ou laïcs, ne semblaient point opposés à une réforme du système éducatif public<sup>1693</sup> dans laquelle ils seraient impliqués. « *Le Père Moissenet est un personnage vraiment historique pour la ville du Mans. Offrant la transition du collège de la Congrégation de l'Oratoire au collège de l'Université, il est comme le lien qui unit l'ancien et le nouveau régime de l'instruction publique dans cet établissement*<sup>1694</sup>».

Le contexte révolutionnaire était effectivement favorable à une remise à plat de l'éducation en France. Les récurrents problèmes financiers et les querelles religieuses plaidèrent pour une sécularisation des établissements scolaires sans pour autant remettre en cause les congrégations enseignantes religieuses qui œuvrèrent pour le bien de la Nation. En fait, à la veille de l'ouverture des Etats généraux, la division du clergé porta davantage, explique Xavier Brilland, sur la conception de la fonction épiscopale. Une grande partie du clergé paroissial, menée par une frange richériste, souhaitait un évêque au pouvoir décisionnel fort mais émanant d'un lien direct avec ses curés et sans recours à des ecclésiastiques aux fonctions diverses<sup>1695</sup>. Les Oratoriens étaient devenus une congrégation moins épiscopale qu'enseignante.

---

<sup>1690</sup> Archives du diocèse du Mans, fonds Brière.

<sup>1691</sup> Ch. Dejault et V. Pavet, « Le collège du Mans pendant la Révolution, paru dans le palmarès du 31 juillet 1899 », publié sur le site Internet de l'Association des Anciens élèves du lycée Montesquieu du Mans.

<sup>1692</sup> François Ménard de la Groye, *op. cit.*, lettre 64, p. 119.

<sup>1693</sup> Michel Boyer, *Notice biographique sur le Père Moissenet, dernier supérieur du collège-séminaire de l'Oratoire du Mans, lue dans la séance de la Société d'Agriculture, Sciences et Art de cette ville*, le 17 août 1841, Le Mans, Fleuriot, 1842, p. 6.

<sup>1694</sup> L'abbé Reeb, *Le collège et l'Oratoire du Mans (1624-1791)*, 1911, publié sur le site de l'Association des Anciens du Lycée Montesquieu, p. 18.

<sup>1695</sup> Xavier Brilland, *Mgr François Gaspard de Jouffroy-Gonsans, évêque zélé des Lumières face à la Révolution (1721-1799)*, thèse soutenue au Mans le 26 septembre 2014, p. 179.

Le 23 mai 1789, quelques jours après l'ouverture des Etats-généraux, les députés de la noblesse du Maine se réunirent dans la salle des Actes<sup>1696</sup>. Ce fut au cours de cette journée que le père Alhoy<sup>1697</sup>, régent de rhétorique, offrit une harangue dont le sujet était sans ambiguïté : « *Vœux patriotique pour la réforme de l'éducation nationale* ». Dans ce contexte, nous pouvons imaginer que le professeur appliqua son enseignement de l'elocutio à cette assemblée d'élus. En 1784, le jeune élève de 16 ans, Michel Boyer, déjà, fut impressionné par « la belle voix » de son professeur<sup>1698</sup>. Hélas, nous n'avons pas retrouvé ce discours, ni aux Archives départementales, ni à la Médiathèque, ni à la Société d'agriculture, sciences et art de la Sarthe, ni aux Archives nationales, ni à la Bibliothèque François Mitterrand ni aux Archives de l'Oratoire et ni enfin à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris que le Père Alhoy dirigea entre 1797 et 1799.

Nous pouvons néanmoins avoir une idée sur le contenu des vœux du père Alhoy en nous appuyant sur un mémoire que le supérieur de la Congrégation, le père Moisset, présenta en 1789 à l'Assemblée nationale. Son argumentation s'appuya sur l'idée que les collèges de l'Oratoire étaient devenus incontournables du paysage éducatif français. La Congrégation formait des ecclésiastiques dont l'Eglise de France avait besoin. « [...] *le pieux cardinal à qui elle doit son établissement n'a eu d'autre intention que de renouveler dans l'Eglise l'esprit de perfection du sacerdoce, et d'appliquer les sujets qui se seraient formés dans la congrégation aux différentes fonctions du ministère, et depuis le moment de sa formation, elle s'est dévouée en toutes les fonctions d'utilité publique [...]*<sup>1699</sup> ». Le supérieur rappela également que les Oratoriens étaient des professeurs assez libres mais, néanmoins, soucieux de mener à bien leur vocation éducative. « [...] *La liberté fait l'essence de la congrégation de l'Oratoire ; elle n'impose d'autres liens à tous ses membres que ceux que donne la charité, qui en leur faisant connaître leurs devoirs leur fait sentir la nécessité de les remplir. L'autorité des supérieurs est une autorité d'exhortation, de prière et de persuasion*

---

<sup>1696</sup> Jean-Baptiste Leprince d'Ardenay, *Mémoires d'un notable manceau au siècle des Lumières, (1737-1817)* texte préparé et présenté par Benoît Hubert, Presses Universitaires de Rennes, 2007, p. 197.

<sup>1697</sup> Le père Alhoy s'abonnera au *Bulletin du Patriote de l'Oratoire* en juin 1789.

<sup>1698</sup> Michel Boyer, *Notice biographique musicale et littéraire sur François Marc, ancien maître de chapelle de la cathédrale du Mans*, Le Mans, Monnoyer, 1852, p. 10.

<sup>1699</sup> Archives nationales, M. 215, *Réflexions sur l'Oratoire*. Cité par A.M.P. Ingold, *L'Oratoire et la Révolution*, Paris, 1883, pp. 24 et 25

[...]»<sup>1700</sup> ». L'Etat devait donc s'appuyer sur l'Oratoire pour réformer le système éducatif de la France et créer ce grands corps d'enseignants dont la nation avait besoin. « *Une congrégation ainsi pénétrée de l'esprit de la constitution française qui est celle d'une nation libre, paraissait naturellement destinée à remplir les fonctions importantes de l'éducation et à former des sujets à l'Etat. Aussi dès sa naissance, elle fut appelée à la conduite des collèges...*<sup>1701</sup> ».

Pour le père Moisset, la Nation devait protéger la congrégation enseignante dont l'objectif était avant tout de former des citoyens utiles pour l'Etat sans pour autant renoncer à la vocation religieuse et spirituelle de l'Oratoire. « *Il est donc évident qu'il importe à la nation de conserver, de protéger même la congrégation de l'Oratoire, congrégation vraiment nationale et qu'on ne pouvait établir sur des principes plus analogues à la constitution française que ceux qu'elle a reçus de la sagesse de son instituteur*<sup>1702</sup> ». Le supérieur général tenta-t-il ainsi une synthèse des objectifs de l'Oratoire dans les années 1780 et des principes du très gallican de La Chalotais ? Ce dernier, s'il souhaitait des établissements scolaires formant des jeunes utiles à l'Etat, n'en demeurerait pas moins un catholique ne faisant aucun scrupule de vouloir ainsi régenter le spirituel<sup>1703</sup> et de laïciser l'éducation. « *Je prétends revendiquer pour la Nation une éducation qui ne dépend que de l'Etat, parce qu'elle lui appartient essentiellement, parce que toute nation a un droit inaliénable imprescriptible d'instruire ses membres, parce que les enfants de l'Etat doivent être élevés par les membres de l'Etat*<sup>1704</sup> ».

La Chalotais avait un motif pressant : s'il attribuait l'enseignement à l'Etat c'était parce qu'il voulait l'enlever au clergé. « *S'il est question de collèges à fonder dit-il en réprimandant ses contemporains, dans l'instant on ne parle que de religieux ou au moins d'ecclésiastiques pour leur en confier la direction. On doute si les professeurs mariés peuvent instruire les enfants. Il semble qu'avoir des enfants soit une exclusion pour pouvoir en élever. Sous quel prétexte l'instruction dans les lettres et dans les sciences serait-elle exclusivement dévolue aux ecclésiastiques ? On ne cesse de répéter qu'il n'y a pas assez de prêtres pour*

---

<sup>1700</sup> *Ibid.*

<sup>1701</sup> Archives nationales, M. 215, *Réflexions sur l'Oratoire*. Cité par A.M.P. Ingold, *L'Oratoire et la Révolution*, Paris, 1883, pp. 24 et 25.

<sup>1702</sup> *Ibid.*, pp. 25-26.

<sup>1703</sup> B.-A Pocquet de Haut-Jussé, « La Chalotais, Essai de biographie psychologique », *Annales de Bretagne*, 1965, volume 72, n° 72-2, p. 277.

<sup>1704</sup> *Ibid.*, p. 280.

remplir les fonctions du ministère ecclésiastique ; et pourquoi veut-on en faire des professeurs de collège ?<sup>1705</sup> ».

Démontrer que l'Oratoire était aussi un corps d'instituteurs soucieux des intérêts de la nation fut donc tout l'enjeu de cette période d'incertitudes pour les membres religieux.

### **Les laïcs favorable à une réforme profonde de la Congrégation**

La Congrégation de l'Oratoire traversait une crise profonde depuis les années 1750. Dès les prémices de la Révolution, les confrères envisagèrent dans un premier temps un comité, élu par tous les membres et dont pourraient faire partie les prêtres aussi bien que les laïcs. Nous l'avons vu pour le collège du Mans, et ceci fut le cas pour l'ensemble des établissements en France, les professeurs séculiers avaient pris une place importante dans le fonctionnement des établissements scolaires. Ils furent même majoritaires à partir des années 1730. Par contre en 1789, ils étaient minoritaires au Mans. Le mercredi 16 juin 1789, ils publièrent leur revue, le *Bulletin des patriotes*<sup>1706</sup> de l'Oratoire<sup>1707</sup> dans laquelle ils rédigèrent leurs doléances. L'Oratoire laïcisé était à l'école du patriotisme<sup>1708</sup>.

Ce comité de quinze membres souhaitait, en concertation avec l'Assemblée nationale et en accord avec la Congrégation, modifier la constitution de l'Oratoire. Dans leur *Bulletin*<sup>1709</sup>, les confrères souhaitaient avoir une place centrale dans l'institution et prendre part aux grandes orientations éducatives concernant les collèges. Ils constatèrent dans un premier temps que les professeurs laïcs n'avaient aucun pouvoir de décision dans la Congrégation. Ils critiquèrent son fonctionnement aristocratique. « [...] *Les prêtres seuls furent appelés à l'exercice de tous les pouvoirs. L'autorité suprême fut placée dans une assemblée de prêtres choisis par des prêtres seuls. Ceux qui n'étaient pas Prêtres ne purent concourir d'aucune manière, ni à la formation des lois, ni à l'élection des Supérieurs, soit*

---

<sup>1705</sup> *Ibid.*, p. 281.

<sup>1706</sup> Jean-Clément Martin définit ainsi les curés (ou prêtres) patriotes : « plus ou moins proches du jansénisme, du gallicanisme et du "richérisme", ce courant défavorable à l'existence des hiérarchies dans le catholicisme, sans qu'il soit possible souvent de les situer précisément ». Jean-Clément Martin, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, 2012, p. 103.

<sup>1707</sup> *Bulletin des patriotes de l'Oratoire*, N°1, mercredi 16 juin 1790.

[Books.google.fr/books/reader?id=zR1cAAAAQAAJ&hl=fr&printsec=frontcover&output=reader&pg=GBS.PA19](https://books.google.fr/books/reader?id=zR1cAAAAQAAJ&hl=fr&printsec=frontcover&output=reader&pg=GBS.PA19)

<sup>1708</sup> Bernard Plongeron, « La jeunesse de P.-C.-F. Daunou », *Société et religion en France et aux Pays-Bas, XV<sup>ème</sup>-XIX<sup>ème</sup> siècle*, Mélanges en l'honneur d'Alain Lottin, Artois Presse Université, 2000, p. 591.

<sup>1709</sup> *Bulletin des patriotes de l'Oratoire*, n°VII, samedi 31 juillet 1790. Nous donnons les pages, non des Bulletins eux-mêmes, mais du site Internet Books.google.

*généraux, soit particuliers*<sup>1710</sup> ». Leur principal argument s'appuyait sur la laïcisation de certains établissements scolaires. « *Des disputes beaucoup trop fameuses*<sup>1711</sup> *ont entièrement changé notre destination, et nous ont laissé qu'un petit nombre d'établissements qui soient véritablement ecclésiastiques*<sup>1712</sup> ». Egalement, ils rappelèrent leur utilité dans le système éducatif en France, surtout depuis l'expulsion des Jésuites en 1762. Huit anciens collèges de la Compagnie de Jésus furent effectivement confiés à l'Oratoire<sup>1713</sup>. « *On voulut bien nous offrir d'autres moyens d'être utiles : on nous confia plusieurs Collèges, et le nombre s'en est accru depuis les malheurs d'une autre Société*<sup>1714</sup>». Et enfin, les confrères relatèrent l'évolution structurelle de la congrégation. Selon eux, les fonctions sacerdotales des Oratoriens étaient devenues secondaires depuis que les laïcs avaient pris du poids dans les établissements scolaires. Ils souhaitaient avoir davantage de moyens pour enseigner et influencer le gouvernement de la Congrégation qu'ils jugeaient rigide. « *Cependant lorsque nos fonctions primitives cessaient d'être nos fonctions les plus ordinaires, lorsque les prêtres n'étaient plus la majeure partie des Membres de l'Oratoire, nos loix demeurèrent inflexibles ; et continuant à ne considérer en nous ce que nous avions été, elles ne voulurent pas s'apercevoir de ce que nous étions devenus. Cette dissonnance de nos loix avec nos fonctions est, depuis un demi-siècle, le principal obstacle au développement des moyens que nous devons employer pour l'utilité publique*<sup>1715</sup> ». En conséquence, les confrères réclamèrent la transformation de l'Oratoire en un corps de professeurs publics. « *Désormais nous ne pouvons plus être absolument qu'une Société d'Instituteurs publics : notre constitution doit donc être enfin changée*<sup>1716</sup>». Il s'agissait donc de refondre complètement les statuts de la Congrégation afin d'en faire une « république » d'instituteurs, qu'ils furent prêtres ou simples confrères. En l'été 1790, 155 des 419 confrères n'avaient pas atteint l'âge de 25 ans ; ils frondèrent le Régime (gouvernement) de la Congrégation, véritable gérontocratie à leurs yeux : le P. Sauvé Moisset, son supérieur

---

<sup>1710</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>1711</sup> Le bulletin fit-il, ici, allusion par exemple aux affaires Perier et Roy ?

<sup>1712</sup> *Ibid.*, p. 58.

<sup>1713</sup> François Lebrun, Marc Venard, Jean Quéniart, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, II. De Gutenberg aux Lumières, 1480-1789*, Paris, Perrin, 1981, p. 549.

<sup>1714</sup> *Ibid.*, p. 58.

<sup>1715</sup> *Ibid.*, p. 58.

<sup>1716</sup> *Ibid.*, p. 59.

général, avait 85 ans passés ; le P. Jean Poiret, supérieur de Saint-Honoré, 69 ans ; le P. Louis Petit, 71 ans ; le P. Antoine de Balagny, 66 ans<sup>1717</sup>.

La question de la gouvernance de l'Oratoire avec des laïcs ne fut pas nouvelle en 1789. Déjà en 1773, un mémoire remis à l'assemblée générale de l'Oratoire demandait la rédaction de nouveaux règlements pour faire cesser le « despotisme » du gouvernement. Il proposait que le général soit désormais élu tous les trois ans et non plus à vie ; un autre envisageait de faire de la congrégation un « *corps purement académique*<sup>1718</sup> ». Si ces demandes avaient été écartées à l'époque par la commission chargée de les examiner, elles n'en traduisaient pas moins des aspirations nées au sein des membres les plus jeunes de la congrégation<sup>1719</sup>.

En juillet 1790, les confrères remportèrent une première victoire. Un comité oratorien de quinze professeurs élus se mit en place : furent électeurs en effet tous ceux qui furent acceptés dans la congrégation et tous ceux qui furent admis dans l'Oratoire après trois ans et trois mois, qu'ils soient prêtres ou confrères. La tête pensante de ce comité était Pierre Daunou. Passant outre aux protestations de sa hiérarchie, puis aux menaces, il élaborait le *Plan d'éducation présenté à l'Assemblée nationale au nom des instituteurs publics de l'Oratoire*. Les laïcs, dans un contexte particulier, avaient en évidence l'anachronisme des règles statutaires par rapport à la structure réelle de la congrégation<sup>1720</sup>. Ainsi, les maîtres séculiers furent bien dans l'esprit de cette période révolutionnaire où les hiérarchies traditionnelles médiévales ou modernes étaient remises en cause. Ils désiraient l'égalité de traitement avec les professeurs ecclésiastiques et davantage de démocratie à l'intérieur de la Congrégation « *comme tous les droits de citoyens dans l'empire français*<sup>1721</sup> ».

Ils proposèrent quatre moyens pour, selon eux, éviter que l'Oratoire, bien que « reconnu d'utilité publique », puisse se réformer et prévenir toute « *ruine de de la congrégation* » :

1° Donner au Conseil le pouvoir de changer ou de faire changer la Constitution<sup>1722</sup>;

---

<sup>1717</sup> Bernard Plongeron, *op. cit.*, p. 591.

<sup>1718</sup> Archives Nationales, M 218. *Compte rendu de la Commission créée par l'assemblée de 1773 pour étudier les mémoires présentés et faire son rapport à l'assemblée de 1776*. Cité par Willem Frijhoff et Dominique Julia, *op. cit.*, p. 246.

<sup>1719</sup> *Ibid.*, p. 247.

<sup>1720</sup> *Ibid.*, p. 247.

<sup>1721</sup> *Bulletin des Patriotes de l'Oratoire*, n°XII, samedi 4 septembre 1790, p. 96.

<sup>1722</sup> *Ibid.*, p. 97.

2° Exclure les « non-prêtres » de l'Oratoire puisque en admettant des laïcs, la Congrégation avait « violé la Constitution » ; et ne plus convoquer les assemblées telles qu'elles existaient à l'origine<sup>1723</sup>;

3° Mettre en place une assemblée limitée, indépendante de l'Assemblée nationale, chargée de proposer un plan d'éducation « *qui fixât l'attention de nos législateurs* <sup>1724</sup> » ;

4° Demander aux prêtres et aux laïcs de s'unir autour des principes énoncés par la Révolution française afin de devenir un véritable « corps d'Instituteurs ».

« *Craignez-vous que l'Oratoire ne devienne plus qu'un corps d'instituteurs ? Mais tous les membres de l'Oratoire demandent hautement d'être conservés pour la religion aussi bien que pour l'éducation ; et l'assemblée nationale, pour fermer la bouche aux ennemis de la constitution, pour confondre les calomnies du fanatisme, pourra confier à la religion elle-même ce que la France a de plus sacré, l'éducation de ses enfans*<sup>1725</sup> ». Tout occupé à ses stratégies de suppression des congrégations, le Comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale ne sut pas retenir les propositions des confrères et de Daunou. La sécularisation globale des corps enseignants n'étaient pas encore à l'ordre du jour.

### **Les prêtres oratoriens du Mans mènent la contre-offensive**

D'après l'auteur du *Bulletin du Patriote*, ce fut le Père De Las, préfet des études au collège mançais, qui fut chargé de répondre aux doléances des confrères. Selon le père Ingold<sup>1726</sup>, « *de la maison du Mans s'éleva une énergique protestation, pour rappeler au devoir les cœurs bouillants et jeunes et essayer d'empêcher le scandale de la réunion du comité*<sup>1727</sup> » des patriotes. La riposte du religieux, le 6 juin 1790, fut, d'après l'abbé Reeb, énergique car il était bien conscient des risques d'une scission qui pouvait entraîner la perte de l'Oratoire. Son argument s'appuya sur l'expérience des Oratoriens et sur la confiance que portaient les parents d'élèves à la congrégation enseignante : « *notre habit est encore de mise aux yeux de l'opinion publique*<sup>1728</sup> ».

---

<sup>1723</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>1724</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>1725</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>1726</sup> Le père Ingold, *op. cit.*, p. 16-46 fustigea énergiquement les « rebelles ».

<sup>1727</sup> Père Ingold, *op. cit.*, p. 26.

<sup>1728</sup> Abbé Reeb, *op. cit.*, p. 20.

En 1911, lorsque l'abbé Reeb écrivit son article sur le collège, il eut accès à la lettre<sup>1729</sup> du préfet des études du Mans. Ce dernier débutait son propos par un solennel avertissement sur la gravité de la situation : « *Qui de nous ne s'est senti ému jusqu'au fond des entrailles, dès l'instant qu'il a compris que, par une suite presque nécessaire des premières opérations, l'Oratoire pourrait se trouver enveloppé dans la proscription générale ? Nous ne saurions nous le dissimuler, la crise est urgente, elle est décisive pour la Congrégation. Mais prenons garde : l'imagination, échauffée par le cœur, est sujette à s'égarer. Nous devons nous prémunir contre l'amour même que nous lui portons, et plus nous risquons aujourd'hui, plus strictement aussi nous sommes tenus à nous imposer la loi d'être sages. Appelons donc de notre première effervescence au calme de la raison ; elle seule a le droit d'avouer et de régler nos démarches. Agissons, s'il le faut ; mais que ce soit avec prudence, sans bruit et de concert*<sup>1730</sup> ».

Le père de Las examina successivement les différents points soulevés par les laïcs et y répondit successivement. Était-il nécessaire de former ce comité s'interrogea dans un premier temps le préfet manceau ? A cette question, la réponse était franche et négative. Selon le Père Ingold, le père de Las reprit les arguments utilisés par les Pères de Saint-Magloire contre les laïcs du collège de Marseille qui avaient les mêmes doléances que leurs collègues manceaux. « *La communauté de Saint-Magloire pense que la convocation d'un comité demandée par les Pères du collège Saint-Jaume est impossible ; que quand même elle pourrait s'effectuer, elle serait inutile, que de plus elle serait impolitique*<sup>1731</sup> ».

« *Inutile* », expliqua le père Ingold, car les règlements de la congrégation s'y opposèrent : une assemblée générale pouvait seule statuer sur l'opportunité d'une pareille réunion, et il était impossible actuellement de songer à en réunir une<sup>1732</sup>. « *Impossible* » car l'Assemblée nationale « *ne voudra pas entrer en composition avec vous, puisque, jusqu'ici, elle n'a consulté aucun des corps qu'elle a voulu dissoudre ou réformer*<sup>1733</sup> ». « *Impolitique* » enfin car l'Assemblée nationale « *est portée à nous conserver, d'après l'idée favorable qu'on a communément de notre Congrégation. Le décret qui a été rendu dernièrement, pour nous*

---

<sup>1729</sup> Nous n'avons pas retrouvé cette lettre. Les érudits du début du XX<sup>ème</sup> siècle pouvaient accéder aux archives du lycée Montesquieu. Que sont devenues ces sources ?

<sup>1730</sup> Abbé Reeb, *op. cit.*, p. 20.

<sup>1731</sup> Père Ingold, *op. cit.*, p. 20.

<sup>1732</sup> *Ibid.*, p. 20.

*accorder provisoirement l'administration de nos biens, semble devoir confirmer nos espérances*<sup>1734</sup> ».

Effectivement, le 11 février 1790, au comité ecclésiastique, le marquis de La Coste proposa de conserver les ordres religieux qui se destinaient au service des pauvres et des malades et de maintenir la congrégation de l'Oratoire dans sa fonction utile d'éducation<sup>1735</sup>.

Sur la deuxième question, le préfet jugeait la démarche de ce comité de laïcs téméraire en soi, illégale, intempestive et peu élégante. « [...] *Au lieu d'aviser loyalement et de concert avec toutes les maisons aux moyens d'obtenir la formation de ce comité, de l'organiser ensuite, et de lui imprimer enfin le sceau de la volonté générale, ne paraissent-ils pas vouloir le dominer avec trop d'empire et fermer la discussion avant de l'avoir permise. Ils ont employé la chaleur où la raison calme et froide devait seule parler*<sup>1736</sup> ». Le préfet De Las employa un ton acerbe et ironique en même temps, terminant son harangue sur vers allusif à Jean de la Fontaine : « *Des hommes sans lumières, faciles à égarer par les impressions du moment, ne soumettant jamais leurs résolutions au calcul, et par conséquent, toujours extrêmes, peuvent se laisser conduire ; mais des hommes instruits...demandaient qu'on leur tînt un tout autre langage*<sup>1737</sup> ».

Il s'insurgea également contre l'audace dont firent preuve ces instituteurs contre les professeurs religieux de l'Oratoire et contre l'interprétation que ces mêmes laïcs faisaient de la liberté de la constitution oratorienne. « *Il est permis de présenter une vérité avec force, mais une énergie outrée devient ou ridicule ou révoltante. Eh ! qui n'a condamné cette clause, aussi peu réfléchie qu'elle est odieuse, de nommer expressément ceux qui refuseront d'adhérer au projet présenté, et de les entacher, d'autorité privée, du blâme et de la répudiation générale. Depuis quand donc la liberté oratorienne admet-elle un sceptre de fer pour peser sur les opinions individuelle de ses membres ? [...]*<sup>1738</sup> ».

La remise en cause de la hiérarchie par les laïcs, selon le père de Las, fut un argument irrecevable. Car elle sera toujours nécessaire pour mettre en place une politique nationale d'éducation. Le supérieur de l'Oratoire devait être l'interlocuteur privilégié des autorités publiques en place. « [...] *Les auteurs du projet se font enfin grande illusion, si*

---

<sup>1733</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>1734</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>1735</sup> *Le Moniteur*, 11 février 1790, p. 172.

<sup>1736</sup> Père Ingold, *op. cit.*, p. 27.

<sup>1737</sup> Le père Ingold a publié de larges extraits de la lettre du père de Las, *op. cit.*, p. 27.

*indépendamment du Régime, ils prétendent se présenter à l'Assemblée nationale. Il n'est ni politique ni décent à eux de le croire. Les représentants de la nation s'adressent toujours aux supérieurs, comme dans l'ancien ordre des choses, et s'ils ont à interpeller l'Oratoire, ce sera immanquablement à son général qu'ils s'adresseront [...]»<sup>1739</sup>.*

La troisième question que souleva le préfet des études porta sur le fonctionnement du comité. Quelles devaient être la destination et la nature de leurs travaux ? Selon le préfet, elles ne pouvaient pas porter sur une réforme structurelle de la congrégation qui diviserait et affaiblirait naturellement l'Oratoire. « *La première opération du comité ne devra sûrement pas quoi qu'on dise, se porter sur la réforme projetée du corps. Nous le croyons tout à la fois inutile au but qu'on se propose au dehors et dangereux pour l'intérieur de la Congrégation. Où pourrait aboutir en effet une réforme aussi soudaine ? Ne courrait-elle pas tous les risques de l'imperfection, par la précipitation même des réformateurs*<sup>1740</sup> ? »

Le père de Las ne souhaitait pas que le lien, qui unissait depuis presque cent-quatre-vingts ans, un système éducatif efficace à des parents d'élèves fut rompu. Il refusait ainsi une laïcisation intégrale de l'Oratoire. « [...] *Ne nous travestissons pas : tenez, nous serions mal à l'aise sous ce costume d'emprunt. Présentons-nous franchement avec notre habit : il est encore de mise aux yeux de l'opinion publique...cette réforme est donc...inutile*<sup>1741</sup> ». Le préfet avait bien en tête le sort des Jésuites qui subirent le bannissement du royaume et de l'Europe dans les années 1760. « *Mais comme dans les entreprises délicates, il est rare que les démarches inutiles ne deviennent pas nuisibles, nous ne pouvons sans frémir jeter les yeux sur les suites qu'entraînerait infailliblement celle que nous désapprouvons sans restriction quelconque. Divisions d'abord, intestines, publiques ensuite, protestations arbitraires, sorties nombreuses, éclats scandaleux, nos ennemis triomphants, nos amis découragés, les indifférents eux-mêmes tournés contre nous, en un mot, toutes les causes amoncelées qui ont accéléré la ruine des autres corps, fondraient ensemble sur nous...*<sup>1742</sup> ».

Ses arguments étaient tout simplement ceux d'un oratorien partagé entre la volonté conservatrice de maintenir le fonctionnement de sa propre congrégation et celle d'espérer une grande réforme nationale d'éducation dont les piliers seraient l'Etat et l'Oratoire. Le

---

<sup>1738</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>1739</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>1740</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>1741</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>1742</sup> *Ibid.*, p. 28.

supérieur général Moisset s'appuya sur cette lettre du préfet manceau pour rejeter avec fermeté l'initiative des Patriotes.

Le 8 juin 1790, malgré un Comité ecclésiastique plutôt favorable aux Patriotes<sup>1743</sup>, l'Assemblée Constituante donnait raison aux Pères de l'Oratoire du Mans. En fait, la division à l'intérieur de l'Oratoire inquiétait dans l'immédiat les membres de la commission législative. « *Le Comité ecclésiastique, Messieurs, est instruit par divers écrits et par des lettres adressées à plusieurs de ses membres, qu'il règne en ce moment une grande fermentation et les dissensions les plus fâcheuses dans la congrégation de l'Oratoire*<sup>1744</sup> ». En cette période révolutionnaire et en attendant les premières réformes éducatives, les députés avaient toujours besoin d'une congrégation bien implantée et structurée pour maintenir une éducation de qualité dans les collèges existants. « *Le Comité est également informé que quelques-uns d'eux avaient le dessein de venir, à la suite de l'Assemblée nationale, solliciter une réforme dans ce corps. Le Comité ne peut dispenser de vous représenter combien cette démarche serait prématurée et dangereuse. L'Assemblée nationale n'a pas encore prononcé sur votre existence qui est incertaine. Il faudrait donc attendre le décret de l'Assemblée, et si, malgré son éloignement pour conserver les anciennes corporations, elle vous exceptait, vous pourriez alors présenter les projets que vous jugeriez nécessaires. Mais ce qui doit vous déterminer de plus en plus à suspendre vos démarches, c'est la crainte qu'elles ne nuisent à l'éducation qui vous est confiée : la moindre négligence peut avoir les suites les plus funestes. D'après ces considérations, Messieurs, le Comité vous engage fortement à vivre dans la paix et dans l'union, à continuer, comme par le passé, vos importantes fonctions et à attendre que l'Assemblée ait prononcé sur votre sort. Soyez certains qu'elle rend toute la justice qui est due à votre zèle pour l'instruction de la jeunesse*<sup>1745</sup>».

En fait, ce fut à l'Assemblée nationale que s'acheva le premier acte. Le mardi 6 juillet 1790, les « *Révérands pères, après de longues délibérations résolurent enfin d'offrir leur*

---

<sup>1743</sup> Le 20 août 1789, le Comité ecclésiastique de l'Assemblée constituante était chargé de préparer les réformes. Trois figures jansénistes y jouèrent un rôle important : Martineau, Camus, et Lanjuinais. Ils furent surtout choisis pour leurs compétences en droit canonique. Ce comité œuvre dans une logique gallicane et indépendante du pape et espère retrouver une Eglise primitive et un gouvernement démocratique des communautés religieuses, ce qu'on appelle le richérisme. Sophie Wahnich, *La Révolution française, série Histoire de l'Humanité*, Paris, Paris, p. 146.

<sup>1744</sup> Père Ingolds, op. cit., p. 31.

<sup>1745</sup> *Ibid.*, p. 31.

*serment civique*<sup>1746</sup>». Le pragmatisme des Oratoriens eut pour conséquence le renoncement des laïcs à leur projet. Pour autant le sort définitif de la congrégation n'était pas encore acté. La plaie entre religieux et laïcs n'était pas cautérisée. La Constitution civile du clergé accentua les divisions de l'Oratoire jusqu'à la suppression de l'ordre en 1792.

## 9.2 Le serment de la Constitution civile du clergé provoqua la scission définitive

Le serment donna l'occasion aux confrères de se démarquer définitivement de la ligne congrégationiste et surtout spirituelle de l'Oratoire.

### Un clergé sarthois réfractaire

La Constitution civile du clergé fut votée le 12 juillet 1790. Elle fut à la fois d'inspiration janséniste, gallicane et philosophique. Le clergé constitutionnel était entendu comme l'ensemble des prêtres ayant publiquement adopté la Constitution civile du clergé en prêtant le serment prévu par le décret du 27 novembre 1790 et le serment dit de « liberté-égalité » exigé de tous les ecclésiastiques par le décret du 14 août 1792<sup>1747</sup>.

Le texte était divisé en quatre titres. Les deux premiers contenaient respectivement 25 et 44 articles portant sur les offices ecclésiastiques, la nomination aux bénéfices, les traitements et pensions et sur la résidence. Les Oratoriens, pour certains en tant que curés à charge d'âmes, étaient concernés par cette refondation profonde de l'Eglise. La Constitution civile ne retint que sept offices ecclésiastiques : évêque métropolitain, évêque, vicaire de l'église cathédrale, vicaire directeur de séminaire, curé et vicaire de paroisse.

L'autorité de l'évêque, sous lequel dépendaient les Oratoriens, était redéfinie. Il exerçait la fonction de curé de sa cathédrale, cette église étant obligatoirement paroissiale. Mais à y regarder de près, aucune mesure ne concernait les congrégations enseignantes dont celle de l'Oratoire. C'était l'argument évoqué par l'auteur d'un manuscrit anonyme datant de 1792 : « *les professeurs, de quelque état qu'ils soient, ecclésiastiques, ou laïques, ne sont point compris dans la hiérarchie tracée par la constitution civile du clergé. Les*

---

<sup>1746</sup> *Bulletin des patriotes de l'Oratoire*, n°VI, samedi 24 juillet 1790.

<sup>1747</sup> Paul Chopelin, « Des loups déguisés en agneaux » ? L'accueil des prêtres constitutionnels émigrés dans l'Etat pontifical (1792-1799) », *Annales Historiques de la Révolution*, n°341, juillet-septembre 2005, p. 85.

*Oratoriens étaient donc entièrement exempts du serment exigé des fonctionnaires publics ecclésiastiques*<sup>1748</sup>». Effectivement, le décret du 15 février 1790 abolissait les ordres monastiques sauf, jusqu'à nouvel ordre, les maisons d'éducation publique et les établissements de charité qui continueraient de subsister<sup>1749</sup>.

Le serment, dans un climat politique et social délétère, imposait une réelle et redoutable obligation à laquelle tout manquement entraînait inéluctablement pour le prêtre, ou les religieux, la révocation de leurs fonctions et l'éviction de la communauté de la Nation révolutionnaire. Il visait à faire accepter un aspect décisif de la nouvelle Constitution : la réorganisation radicale de l'Eglise et du clergé et un clivage durable dans les choix politiques de la population<sup>1750</sup>. Dans certains milieux cléricaux, surtout émigrés, le serment devint même un crime contre la foi lorsqu'il y aura collaboration avec un régime révolutionnaire<sup>1751</sup>.

Nepveu de la Manouillère évoqua le serment de « Mrs les Curés de Ville ». *« Le dimanche 16 janvier 1791, Mrs les Curés de la Ville devaient prêter le serment pour la Constitution du Clergé, tel que Mrs de l'Assemblée le font. Malgré toutes les oppositions du Clergé et de bien du monde pensant bien, Mrs de la Municipalité avoient fait annoncer qu'ils se retrouveroient pour entendre le serment de Mrs les Curés et de tous les fonctionnaires. Il n'y a eu que le Curé du Crucifix, Mr de la Boussinière, Mr le Curé de Saint-Vincent et son Vicaire, Mr Ledru et plusieurs autres ecclésiastiques comme Mr Guyard et Mr Latour, qui étoient chapelains du chapitre de Saint-Pierre. Il n'y a pas eu une douzaine d'Ecclésiastiques qui l'ayent presté ; il n'est pas croyable que les Cures de Ville qui, suivant le Décret, sont déclarées vacantes, soient remplies par ces mauvais sujets*<sup>1752</sup> ».

Pour Nepveu de la Manouillère, les ecclésiastiques du Mans furent, peut-être à l'image de l'Oratoire, moins assermentés. Mais, selon Martine Taroni, les fractures révélées lors du synode de 1788 puis lors de l'assemblée du Clergé en 1789 avait fragilisé l'esprit de corps. Les tensions nouvelles le firent voler en éclats. Les prestations de serment pour la Constitution Civile accusaient ces divisions. Dans la Sarthe, une courte majorité (51%) des

---

<sup>1748</sup> Archives Nationales. *Congrégation de l'Oratoire, collège et séminaire du Mans, Mémoire des persécutions qu'a éprouvé l'Oratoire du Mans depuis le commencement de la Révolution jusqu'à ce jour, 1791-1792, M 224.*

<sup>1749</sup> Abbé Reeb, *op. cit.*, p. 20.

<sup>1750</sup> *Ibid.*, p. 19

<sup>1751</sup> Bernard Plonger, *Théologie et politique au siècle des Lumières (1770-1820)*, Genève, Librairie, Droz, 1973, p. 132.

prêtres en charge de cures en 1790 avaient adhéré à la Constitution Civile du Clergé. 19 % s'étaient positionnés comme réfractaires<sup>1753</sup>. Les 30 % qui restèrent se fondaient dans une position floue de serments ambigus : des indécis qui pour la plupart deviendront réfractaires<sup>1754</sup>, les équivoques ?

André Bouton établit un tableau « des opinions fournies par Belain<sup>1755</sup> ». Mais, ce qu'écrivait l'abbé Giraud sur la Constitution civile du clergé reste encore valable aujourd'hui : « *la rigueur des constatations mathématiques est impossible en pareille matière, parce que trop de documents font défaut*<sup>1756</sup> ». Et la division entre « équivoques », « démocrates » et « royalistes » n'était surtout pas aussi pertinente que cela.

Catégories sociales	Démocrates	Equivoques	Royalistes	Total
Clergé	32	1	128	161
Nobles	2	6	56	64
Bourgeois vivant noblement	42	29	59	130
Magistrats et hommes de loi	41	26	44	111
Fermes et Régies	7	3	8	18
Consuls et négociants	75	25	42	142
Artisans libéraux et mécaniques	158	53	94	305
Totaux	357	143	431	931

Mais pour Belain, contemporain de la Révolution, la vision des faits ne pouvait être que binaire. Les assermentés étaient-ils obligatoirement « démocrates » et les insermentés « royalistes » avec les « bons » d'un côté, les « mauvais » de l'autre ?

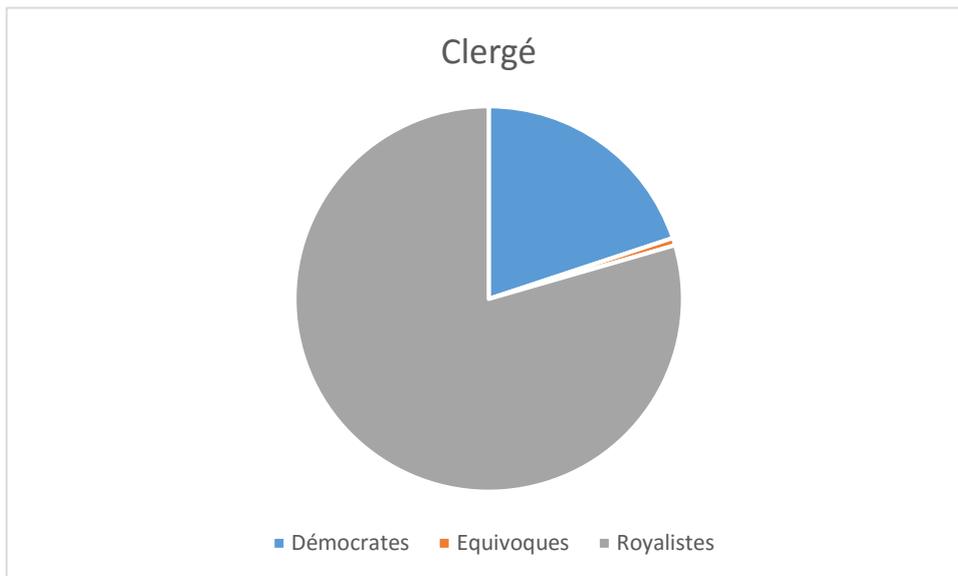
<sup>1752</sup> *Journal d'un chanoine du Mans, Népveu de la Manouillère (1759-1807)*, texte intégral établi et annoté par Sylvie Granger, Benoît Hubert et Martine Taroni, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 507.

<sup>1753</sup> Thierry Trimoreau, dans sa thèse, *Les prêtres réfractaires pendant la Révolution française : l'exemple du Haut-Maine*, Thèse de Doctorat d'Histoire Moderne, sous la direction de M. Jean-Marie Constant, Université du Maine, décembre 2004, p. 57 s'appuya sur les travaux de Maurice Giraud. « *Dans le Haut-Maine, sur un effectif total de 446 prêtres, 237 d'entre eux (soit environ 55%) ont refusé de prêter le serment de la Constitution Civil du Clergé* ».

<sup>1754</sup> Martine Taroni, François-Yves Besnard (1752-1842), *Un curé aux prises avec la Révolution*, thèse sous la direction de J.-Marie Constant, Université du Maine, 2010, p. 187-189.

<sup>1755</sup> André Bouton, « Contre-révolutionnaires manceaux en 1792 », *Bulletin de la Société d'Agriculture Sciences et Arts de la Sarthe, Mémoires*, IVème série, tome VI, 1967-1968, p. 225.

<sup>1756</sup> Maurice Giraud, (l'abbé), *Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe de 1789 à l'An IV*, Imprimerie Jouve, Paris, 1920, p. 246.



Néanmoins, les chiffres du procureur au présidial du Mans présentèrent un clergé très réfractaire à la Constitution civile, comme la majorité des enseignants du collège du Mans.

### **Une majorité d’insermentés au collège**

Deux anciens professeurs du Mans se déchirèrent sur cette Constitution civile. Jean-François Périer, professeur de théologie en 1772, s’y déclara bien évidemment partisan. Il devint évêque constitutionnel à Clermont. Pierre d’Hesmivy d’Auribeau<sup>1757</sup>, maître des basses classes et de seconde au Mans entre 1776 et 1780 s’y opposa virulemment. En 1792, Il devint, une fois réfugié au Saint-Siège, un apologiste du clergé réfractaire.

La réception de la Constitution divisa l’Eglise en France et, à l’intérieur de la communauté ecclésiastique, la congrégation de l’Oratoire. Il en fut bien évidemment de même au collège du Mans situé dans une province, le Maine, où, selon Timothy Tackett, le clergé était fortement réfractaire<sup>1758</sup>.

Le serment de la Constitution civile du clergé fut diversement reçu par les autorités civiles de la Sarthe. Deux anciens élèves de l’Oratoire témoignèrent de leurs sentiments. Le premier, maire du Mans entre le 25 novembre 1790 et 17 mars 1791, Leprince d’Ardenay,

<sup>1757</sup> Voir Gérard Dessolle, l’abbé Pierre d’Auribeau.

supporta mal d'appliquer la Constitution civile. « *Ce fut en ce moment critique que je fus accablé du poids des fonctions qui m'y étoient déléguées et que je me voyois obligé de remplir sans aucun moyen de m'y soustraire ; nous recumes mes collegues et moy le serment du petit nombre d'ecclesiastiques qui crurent devoir le faire ; mais ce qui me contraria le plus fut l'obligation personnelle qui m'étoit imposée de dénoncer les refusants<sup>1759</sup>* », dont certainement les professeurs du collège.

Au nom de la séparation du temporel et du spirituel, François Ménard de la Groye, au contraire, regretta l'attitude des réfractaires, comme celle du prieur de Saint-Pavin. « *Je suis fâché que M. Le prieur de Saint-Pavin<sup>1760</sup> refuse un serment que la loi exige et qui certainement ne peut blesser la conscience d'aucun prêtre instruit et non fanatique ; mais comme sa paroisse sera indubitablement supprimée, je pense que son refus de prêter le serment ne l'empêchera pas point d'avoir la pension de retraite. J'aimerois mieux, si j'étois à sa place, d'être un des vicaires de l'évêque, ce qui ne pourroit lui être refusé. En général, ils sont bien fous ceux qui prétendent mêler les intérêts de la religion<sup>1761</sup> à des intérêts purement temporels, et qui, sous un tel prétexte, se flattent d'exciter des troubles capables ou d'exciter une guerre civile, ou de forcer l'Assemblée nationale à rétrograder<sup>1762</sup>* ».

Fallait-il suivre leur évêque insermenté, Monseigneur de Jouffroy-Gonsans<sup>1763</sup> ? La Constitution civile du Clergé concernait-elle les enseignants laïcs ou religieux ? Telles étaient les questions qui taraudaient les professeurs de l'Oratoire du Mans. Nous le savons, certains avaient souhaité réformer le fonctionnement structurel de l'Oratoire à l'image d'une nouvelle société, plus libérale et davantage séculière, qui voulait se mettre en place. Leur volonté avait trouvé un large écho dans la congrégation. Le 28 octobre 1789, les vœux de religion avaient été suspendus à titre provisoire. Ils concernaient avant tout les ordres monastiques.

La Constitution civile apparut comme l'ultime étape après la disparition de l'Ordre du Clergé dans la nuit du 4 août 1789 avec son corrolaire : la confiscation des biens du clergé et

---

<sup>1758</sup> Timothy Tackett, *op. cit.*, p. 227.

<sup>1759</sup> Jean-Baptiste Leprince d'Ardenay, *Mémoires d'un notable manceau au siècle des Lumières, (1737-1817)*, texte préparé et présenté par Benoît Hubert, Presses Universitaires de Rennes, 2007, p. 213.

<sup>1760</sup> Pierre-Jean Charpentier.

<sup>1761</sup> Allusion aux Oratoriens ?

<sup>1762</sup> François Ménard de la Groye, *op. cit.*, lettre 194, p. 330.

<sup>1763</sup> Xavier Brilland, *Monseigneur François Gaspard de Jouffroy-Gonsans, évêque zélé des Lumières face à la Révolution (1721-1799)*, thèse de doctorat, soutenue le 26 septembre 2013, sous la direction de Brigitte Waché, CERHIO, p. 199.

la suppression des congrégations religieuses. Pour Jean de Viguerie, l'Assemblée édifiait sa nouvelle église où le ministère ecclésiastique fut profondément transformé, dans son recrutement, dans son pouvoir et dans les conditions de son exercice<sup>1764</sup>.

Or, si le collège-séminaire de l'Oratoire du Mans fut directement concerné par sa cure de Saint-Ouen des Fossés, ce ne fut vraisemblablement pas sur ce point précis que la Constitution avait divisé les enseignants manœuvres. En effet, les activités paroissiales n'étaient plus la vocation première des Oratoriens. Les laïcs de la Congrégation avaient investi l'éducation des enfants au détriment du service au sacerdoce et de la vie spirituelle. Et depuis l'Assemblée de 1644, le bénéficiaire de la cure à charge d'âmes devait se soumettre au supérieur général<sup>1765</sup>, c'est-à-dire aux intérêts financiers de l'établissement scolaire.

Le supérieur, le préfet, neuf professeurs refusèrent de prêter le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790 : « *ils l'ont offert avec les restrictions commandées par leur conscience de ceux-ci la moitié sont prêtres*<sup>1766</sup> ». Ils furent présentés comme royalistes et chanoines de la collégiale de Saint-Pierre-de-la-cour par Michel-François Belain, avocat et procureur près le présidial du Mans<sup>1767</sup>.

#### **Tableau des insermentés du collège du Mans**

<b>Noms prénoms</b>	<b>Statut</b>	<b>Fonctions</b>
Moissenet *	S <sup>1768</sup>	Supérieur
De Las	S	Préfet
Girardeau	S	Professeur de philosophie
Le Mercier	S	Professeur de théologie
Stéphane Babey	S	Professeur de théologie
Pelletier	C	Professeur de physique

<sup>1764</sup> Jean de Viguerie, *Christianisme et Révolution. Cinq leçons d'histoire de la Révolution Française*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1986, p. 75.

<sup>1765</sup> René Boureau, *L'Oratoire en France*, Paris, Cerf, 2011.

<sup>1766</sup> Archives nationales, *Mémoire*, op. cit., p. 1.

<sup>1767</sup> André Bouton présenta le travail de Michel-François Belain dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture Sciences et Arts de la Sarthe, Mémoires*, IVème série, tome VI, LXXIe tome de la collection, Imprimerie Monnoyer, 1967, pp. 185 à 225. Le travail de Belain est intitulé : *Tableau des citoyens du Mans contenant leurs noms, qualité en l'ancien régime, fonctions dans le nouveau et leurs sentiments sous le titre de royaliste pour les honnêtes gens, de démocrates pour les partisans de la Révolution et d'équivoque pour ceux dont le sentiments ne sont pas parfaitement connus.*

<sup>1768</sup> S : sacerdoce.

Fontenelle	S	Professeur de logique
Garric	C	Régent de seconde
Delepouve	?	Régent de quatrième
Rapicault	?	Régent de cinquième
Sonnet	S	Suppléant de cinquième
Rigault ?	S	Prêtre de l'oratoire
Charles-Guillaume Richard	S	Prêtre de l'oratoire et curé de Saint-Ouen

Sur les treize qui refusèrent la Constitution civile, neuf étaient des prêtres et deux étaient laïcs. Deux professeurs, Rapicault et Delepouve, ne furent pas recensés par Bonnardet.

Le confrère Pierre-François Pelletier naquit à Villeroy le 1<sup>er</sup> juillet 1757, d'un père fermier général. Admis à la congrégation de l'Oratoire le 18 janvier 1782, il fit ses humanités, sa philosophie et sa théologie à Meaux. Il commença sa carrière comme préfet de pensionnat au collège d'Arras pendant un an (1782-1783), puis à Béthune (1783-1784), à Saumur (1784-1785). Il arriva au Mans en 1785, toujours comme préfet pendant deux ans. En 1787, il devint professeur de logique et acheva sa carrière dans le Haut-Maine, régent de la classe de physique. En 1788, il reçut le premier degré du sacrement de l'ordre de l'Eglise catholique, diacre. En 1792, il se réfugia en Angleterre. Pour les archives britanniques, il avait le statut de professeur<sup>1769</sup>.

Le confrère Pierre Garric fut originaire de Montbusq dans le diocèse de Condom où il fit ses études dans le collège oratorien. Il fut admis « *au nombre de nos confrères*<sup>1770</sup> » à l'Institution à Paris le 14 novembre 1783. Le 6 septembre 1784, il reçut la tonsure. Il étudia la philosophie à Montmorency. Le Conseil de l'Oratoire le nomma préfet au collège de Vendôme. A 21 ans, il arriva au Mans comme régent de sixième. Il enseigna aux basses classes jusqu'en 1789. Selon les fiches Bonnardet, le professeur Garric aurait un lien avec les « *Mémoires des persécutions qu'a éprouvées la maison de l'Oratoire du Mans depuis le*

<sup>1769</sup> Dominic Aidan Bellenger, *The french exiled clergy in the British Isles after 1789*, Downside Abbey Bath, England, p. 230.

<sup>1770</sup> Fiche Bonnardet.

*commencement de la Révolution jusqu'à ce jour*<sup>1771</sup> ». En était-il l'auteur ? Rien ne le précise dans le manuscrit.

Ces prêtres et laïcs adoptèrent-ils, en février 1791, le serment restrictif dans lequel ils se soumettaient à la nouvelle constitution de la France pour « les choses civiles et politiques », en refusant ainsi toute adhésion à tout ce qui touchait à la foi et aux droits de l'Église<sup>1772</sup> ? Nous n'avons pas de réponse. Mais ce serment était d'usage courant dans le milieu rural et considéré comme nul<sup>1773</sup>.

Le professeur de philosophie Jean Girardeau, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre de la Cour, appartenait à loge maçonnique du Moria. Il en fut un élément actif en y devenant un des membres du Chapitre, expert, et le trésorier en 1790<sup>1774</sup>. Il refusa la Constitution civile.

Le réfractaire Charles-Guillaume Richard, né à Neuvillalais, mourut en déportation, en Espagne, le 12 juin 1796<sup>1775</sup>. A Angers, la division de l'Oratoire apparut à cette occasion. Tous les confrères prêtèrent serment, alors que, sur les cinq prêtres présents, deux seulement le firent<sup>1776</sup>.

---

<sup>1771</sup> Archives Nationales, M. 224.

<sup>1772</sup> « Notice sur Monsieur Paul-Jean Mézière, chanoine honoraire du Mans, ancien curé de Vaiges et de Saint-Léger », par M. Heurtebize, *Semaine religieuse du diocèse de Laval*, samedi 11 décembre 1875, p. 142.

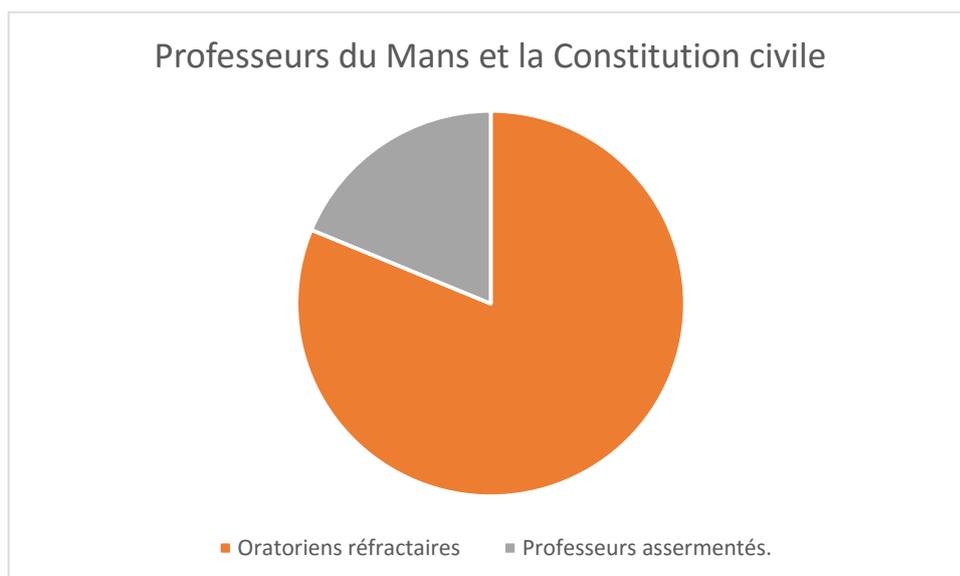
<sup>1773</sup> Thierry Trimoreau, *Les prêtres réfractaires pendant la Révolution française : l'exemple du Haut-Maine*, Thèse de Doctorat d'Histoire Moderne, sous la direction de M. Jean-Marie Constant, Université du Maine, décembre 2004, p. 57.

<sup>1774</sup> André Bouton, *Les Francs-maçons manceaux et la Révolution française (1741-1815)*, Le Mans, Monnoyer, 1958, p. 316.

Un deuxième enseignant de l'Oratoire fit parti quatre ans de la loge du Moria, entre 1787 et 1790, le confrère Guillaume-Jacques Mollet de la Barre. Il fut professeur de physique, docteur et médecin et membre du chapitre.

<sup>1775</sup> Thierry Trimoreau, *op. cit.*, p. 149.

<sup>1776</sup> Jacques Maillard, *L'Oratoire à Angers aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Klincksieck, 1974, p. 230.



Le juriste François Ménard de la Groye n'approuvait en rien cette attitude forte et majoritaire de la Maison de l'Oratoire et, surtout, ne semblait pas la comprendre. « *La conduite que tiennent au Mans les Pères de l'Oratoire m'étonne et me paroît bien opposé à la façon de penser généralement répandue dans leur congrégation*<sup>1777</sup>».

Néanmoins, les élites mancelles qui fréquentèrent le collège de l'Oratoire du Mans furent réellement marquées par leur passage dans l'établissement. Jusqu'en 1792, elles espéraient pouvoir sauver leur ancien établissement des tourmentes révolutionnaires.

### **Seulement trois assermentés**

La proportion de professeurs prêtant serment à la constitution semblait bien faible au Mans. En fait, à la veille de la Révolution, les laïcs étaient minoritaires au sein de l'établissement. Les nouvelles autorités civiles durent compter sur eux pour maintenir le collège et garantir la transition entre le collège d'Ancien Régime et celui post-révolutionnaire.

---

<sup>1777</sup> François Ménard de la Groye, *op. cit.*, lettre 194, p. 330.

### **Tableau des assermentés.**

<b>Nom-prénom</b>	<b>Fonction</b>
Dufour l'aîné	Professeur de rhétoricien
Cauvin	Régent de troisième
Dufour le jeune	Professeur de sixième.

Le professeur de rhétorique Dufour accompagna sa prestation de serment d'un discours enthousiaste, à la louange de la Constitution « *qu'il appelait disait-il, depuis longtemps de toute l'ardeur de ses vœux. [...] <sup>1778</sup>* » Selon le régent, les motivations des insermentés étaient non fondées. « *Si beaucoup d'évêques et de prêtres ont refusé le serment, c'est l'esprit d'intrigue qui les pousse <sup>1779</sup>* ». Le discours abonda vers un esprit janséniste prônant un retour à l'Eglise des premiers temps où les premières communautés ecclésiales avaient assis les préceptes du christianisme. « *[...] Aujourd'hui la loi parle, la loi nous interpelle, nous nous faisons un devoir de comparaître & de rendre publiquement à cette Constitution sublime l'hommage pur que nous lui avons rendu tant de fois en particulier. Jamais nous n'avons cru ni la foi attaquée, ni la religion violée, ni l'autorité de l'Eglise renversée. S'il est vrai que la voix du peuple soit la voix de Dieu, pouvons-nous craindre que son choix ne soit guidé par la prudence et la justice <sup>1780</sup>* ».

Au cours de cette harangue fort remarquée, le professeur Dufour, confirma d'une part les lacunes des laïcs dans les questions de religion et d'autre part la laïcisation de leur fonction. « *Trop peu versés, peut-être, dans les matières de Théologie, parce que la nature de nos fonctions nous prescrit d'autres études [...] <sup>1781</sup>* ».

Nous avons donc un Constituant janséniste qui fut un partisan classique de la défense des droits des prêtres et des synodes contre le despotisme épiscopal. Il puisa ses références dans la publication de l'hebdomadaire janséniste des *Nouvelles ecclésiastiques* qui s'était engagée dans le camp constitutionnel<sup>1782</sup>. « *La démarcation des Diocèses nous a paru la voie*

---

<sup>1778</sup> Abbé Reeb, op. cit., p. 21.

<sup>1779</sup> Abbé Reeb, op. cit., p. 21.

<sup>1780</sup> Ch. Dejault-Martinière et V. Pavet, op. cit., p. 2.

<sup>1781</sup> Discours du père rhétoricien du collège de l'Oratoire du Mans, lors de sa prestation de serment, Médiathèque du Mans, *Maine 4° 15721*, p. 8.

<sup>1782</sup> Yann Fauchois, *Les Jansénistes et la Constitution civile du clergé : aux marges du débat, débats dans le débat*, in *Jansénisme et Révolution, Chroniques de Port-Royal*, Paris, 1990, p. 196.

*la plus heureuse de rendre plus égale la répartition des Fidèles à instruire, & d'établir une communication plus facile entre les Pasteurs & leurs troupeaux. S'il est vrai, comme les Annales Ecclésiastiques en font foi, que le Peuple, dans les siècles les plus florissants de la Religion, ait lui-même nommé ses Pasteurs, pourquoi trouverait-on mauvais qu'on lui rende aujourd'hui ce même droit, la plus belle, la plus précieuse des prérogatives qu'il pût recouvrer ?<sup>1783</sup> ».*

Le professeur Dufour attaqua les détracteurs de la Constitution civile qui, selon lui, prenaient le clergé pour l'Eglise alors que Celle-ci ne peut bien évidemment s'y réduire. Il vilipenda ainsi le fonctionnement de la hiérarchie ecclésiastique sans remettre en cause l'existence des sacrements. Le confrère prône un retour à l'orthodoxie de l'Eglise. « *C'est donc à tort que l'on nous menace de la subversion totale de la Foi. Car, nous le demandons, les Fonctions que nos Pasteurs exerceront, ne feront-elles pas les mêmes fonctions qui ont été exercées depuis l'établissement du Christianisme ? Ne recevront-ils pas toujours la même Ordination ? L'Evangile qu'ils nous expliqueront, la Morale qu'ils nous prêcheront, les Sacrements qu'ils nous administreront, ne feront-ils pas toujours les mêmes Evangiles, la même Morale, les mêmes Sacrements ?<sup>1784</sup> »*

Ce discours trouva un succès naturel chez les députés de la *Société des Amis de la Constitution du Mans* dont le président était le député de la Sarthe à la Convention Nationale, Pierre Philippeaux. « *Nous venons, Messieurs, pour vous témoigner que la Société des Amis de la Constitution de cette Ville n'a pu lire, sans une vive émotion, le Discours patriotique que vous avez prononcé publiquement. Elle y a remarqué des principes parfaitement conformes à ceux qu'elle a juré de professer toute sa vie [...] <sup>1785</sup>* ». L'argument du professeur Dufour se situait dans le prolongement de l'abbé Grégoire qui voyait, dans le serment, non pas un acte religieux mais un engagement civil<sup>1786</sup>.

---

<sup>1783</sup> Ibid., p. 9

<sup>1784</sup> *Discours du père rhétoricien, op. cit.*, pp. 9-10.

<sup>1785</sup> *Discours des députés de la Société des Amis de la Constitution du Mans, à MM. les professeurs du collège de l'Oratoire du Mans, Qui ont prêté serment*, Médiathèque du Mans, Maine 4\* 15721, p. 14.

<sup>1786</sup> Sophie Wahnich, *La Révolution française, un événement de la raison sensible, 1787-1799*, Paris, Hachette, 2012.

## Le District tenta de concilier la communauté éducative et de sauver le collège

Le collège entra alors dans une période de transition. Le District du Mans devait encore s'appuyer sur des enseignants refusant la Constitution civile et toujours présents dans l'établissement. L'autorité civile ne pouvait pas non plus s'opposer à des manceaux très attachés aux Oratoriens.

Les professeurs insermentés s'inquiétèrent assez rapidement pour leur situation future dans la mesure où ils se retrouvèrent assez vite isolés sur la question de la Constitution civile. Le supérieur négociait avec la municipalité et le département. Si l'on s'appuie sur notre *Mémoire* anonyme<sup>1787</sup>, les professeurs insermentés furent, dans un premier temps, autorisés à enseigner, sauf dans les classes sensibles de philosophie et de théologie. Mais les professeurs laïcs constitutionnels ne furent jamais loin pour les surveiller. « *Le refus des prêtres au serment, dans les formes prescrites de la part des douze, leur fit craindre, que s'ils continuaient leurs emplois, on ne les traitât de perturbateur du repos public. Ils se présentèrent d'avant la municipalité demandant à y être provisoirement autorisés dans le cas que le bien de la ville l'exigeât. Plusieurs des officiers approuvent leur demande ; mais sur l'avis de ceux qui s'en réfèrent à Messieurs du dit département, il fut décidé que les professeurs inassermentés assureraient leurs fonctions, et que les assermentés doubleraient leurs classes ; celles de philosophie et de théologie restant vacantes*<sup>1788</sup>».

Malgré l'intérêt que tous les oratoriens portaient aux quelque deux cent neuf élèves du collège et leurs bonnes volontés, les litiges entre jureurs et réfractaires devaient certainement perturber le fonctionnement de l'établissement. La transition fut laborieuse et rendait l'avenir incertain. Dès le printemps 1791, la création d'un séminaire constitutionnel privait déjà l'établissement d'une partie de sa clientèle<sup>1789</sup>. Les manceaux, eux-mêmes, commençaient à s'interroger sur le sort de l'établissement. En octobre 1791, le District du Mans exigea du supérieur général de la Congrégation, le Père Moisse, que les professeurs insermentés manceaux obéissent enfin à la loi. « *La plupart des collèges confiés à votre*

---

<sup>1787</sup> Archives Nationales. *Congrégation de l'Oratoire, collège et séminaire du Mans, Mémoire des persécutions qu'a éprouvées l'Oratoire du Mans depuis le commencement de la Révolution jusqu'à ce jour, 1791-1792, op. cit..*

<sup>1788</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>1789</sup> Pau Bouchy, « Le lycée du Mans », étude publiée par l'Association Amicale des Anciens Elèves, Le Mans, 1922 p. 14, site *Internet de l'Association des Anciens Elèves du lycée Montesquieu*.

*congrégation ont le bonheur de posséder une grande majorité de professeurs patriotes et assermentés. Dans le collège du Mans, trois seulement ont prêté serment. Chargés de faire exécuter la loi, nous vous prions de vouloir bien rappeler ceux de MM les professeurs et régens du collège du Mans qui persistent à ne pas vouloir prêter le serment prescrit aux fonctionnaires publics chargé de l'enseignement, et les remplacer le plus promptement possible par d'autres sujets dont les opinions soient plus conformes à la loi<sup>1790</sup>». D'après l'auteur du manuscrit anonyme<sup>1791</sup>, c'est la municipalité qui « se mit le premier sur les rangs pour demander à la congrégation des professeurs assermentés en place de ceux qui ne l'étaient point<sup>1792</sup>».*

La Congrégation était dans l'impossibilité de répondre favorablement aux élus manceaux. « *Le corps était dans l'impuissance d'envoyer en nombre suffisant des hommes tels qu'elle le demandait<sup>1793</sup>*» La municipalité dut donc s'appuyer sur les professeurs religieux. « *Il se désista de son projet, aimant mieux confier leurs enfans à des oratoriens tout inassermentés qu'ils étaient, qu'à des étrangers<sup>1794</sup>* ». Ce comportement fut un argument favorable aux professeurs insermentés et donc à la Congrégation de l'Oratoire. En tout cas, il justifia, selon l'auteur anonyme du *Mémoire*, le fait que le serment constitutionnel n'était absolument pas nécessaire pour enseigner. « *Cette détermination de la municipalité ne prouve-t-elle pas que, malgré le refus prêter le serment, ils passaient dans la ville pour des instituteurs non dangereux à la constitution<sup>1795</sup>* ».

A ce moment clé de la Révolution, il devint urgent pour les élus manceaux de sauver le collège de l'Oratoire. Quitte à accepter des compromissions avec des professeurs qui n'avaient pas prêté le serment de la Constitution civile du clergé. Le Procureur général syndic exigea du Père Moisset, supérieur général, « des professeurs inassermentés » pour compléter l'effectif. « *Il se borna à exiger un seul professeur de philosophie et deux d'humanités ; laissant les supérieur et préfet dans leurs emplois et supprimant la physique et la sixième<sup>1796</sup>* ». Et une nouvelle fois, il fut encore impossible pour l'Oratoire de répondre au

---

<sup>1790</sup> Archives départementales de la Sarthe, L art. 154, Conseil général et Directoire du Département (1790-an III), n°743.

<sup>1791</sup> Le manuscrit est moins soucieux de la chronologie.

<sup>1792</sup> Mémoire des persécutions, *op. cit.*, p. 2.

<sup>1793</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1794</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1795</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1796</sup> *Ibid.*, p. 2.

Procureur général. Il ne pouvait « *remplir les désirs pressés du département*<sup>1797</sup> ». Le Procureur général du syndic fit appel à des anciens élèves de l'Oratoire pour faire compléter l'effectif du corps enseignant. « *Il se résolut à proposer aux professeurs oratoriens assermentés des jeunes gens du dehors pris ici et à Paris, naguères écoliers, tant au collège Louis Le Grand que dans celui du Mans* ».

### **Une cohabitation des anciens avec les nouveaux**

Ce fut dans ces conditions que le Conseil général prit des dispositions afin de préparer au mieux la rentrée de 1791. Le père Moissenet, supérieur et le "sacerdote" De Las, préfet, furent maintenus dans leurs fonctions. Les Oratoriens assermentés, Dufour et Cauvin, déjà professeurs au collège, étaient sur leur demande chargés de la rhétorique et de la Seconde. La logique, la métaphysique et la morale devaient former le cours d'une seule année. Le professeur désigné était Monsieur de Sallé, cleric tonsuré, originaire de Nogent-le-Bernard. Ce Nogentais était depuis octobre 1788 boursier au Collège Louis-Le-Grand à Paris où il y tenait des conférences sur les parties qu'il devait enseigner<sup>1798</sup>. La troisième et la quatrième étaient confiées à Monsieur Simier, cleric tonsuré, habitant Paris, né à Yvré-l'Évêque en 1769 et à Michel Boyer, né à Tours en 1768, membre laïc de la Congrégation de l'Oratoire, ancien élève du père Alhoy, de la maison du Mans. Les nouveaux enseignants étaient donc des enfants du pays, anciens de l'Oratoire. De par leurs origines, bien qu'ils n'eussent point été formés à la pratique éducative, ils devaient rassurer les parents d'élèves. Ils intégrèrent une communauté professorale dans la tourmente, avec l'espoir toujours de créer un corps d'instituteurs laïcs. La classe de sixième était supprimée. Les élèves se présentant pour ce niveau devaient être admis en cinquième s'ils en étaient capables.

La rentrée des classes était fixée assez tardivement au 14 novembre 1791, après la foire de la Toussaint qui était peu propice au travail. « *L'ouverture des classes fut retardée de quinze jours pour donner le tems aux écoliers de se rassembler*<sup>1799</sup> ». La municipalité fut chargée de « la police publique<sup>1800</sup> ». Le traitement annuel de Messieurs Boyer, Sallé et Simier fut fixé à mille livres. Les onze professeurs insermentés étaient relevés de leur

---

<sup>1797</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>1798</sup> Ch. Dejault-Martinière et V. Pavet, *op. cit.*, p. 3.

<sup>1799</sup> Mémoire, *op. cit.*, p. 2.

<sup>1800</sup> *Journal général de la Sarthe du 6 novembre 1791.*

fonction. Néanmoins, ils n'étaient pas tenus de quitter le collège. Cette disposition particulière prise par le Directoire souleva quelques critiques. Leur nécessité et leur légalité furent contestées<sup>1801</sup>. « *Nous ne sentons point, écrivit le Journal général de la Sarthe le 6 novembre 1791, les raisons urgentes d'utilité qui ont pu déterminer le Directoire à pourvoir provisoirement à ces remplacements et à établir ce nouvel ordre en attendant la loi général à intervenir sur l'enseignement public, annoncée au titre premier des dispositions garanties par la Constitution*<sup>1802</sup> ».

L'auteur du *Mémoire des persécutions* proposa une autre version des faits. Il relevait des différends entre la Ville et le Département, qui inquiétèrent les parents d'élèves du Mans. « *Le nouvel arrangement fut à peine connu que toute la ville en témoigna son mécontentement. La municipalité se plaignit que tout eut été concerté à son insu. Des citoyens, inquiets sur l'éducation réservées à leurs enfans projetèrent une pétition, mais persuadés qu'elle resterait sans réponse, ils se vouaient à l'inaction*<sup>1803</sup> ». En fait, le contact des anciens professeurs avec la trentaine d'élèves internes<sup>1804</sup> posait de nombreuses interrogations aux édiles sarthois. Il n'était pas impossible que les manceaux fussent encore très attachés aux Oratoriens insermentés. « *Les fonctions de supérieur, de préfet des classes et de pension n'exigeant pas que ceux qui les remplissent ayant des relations continues avec les écoliers externes le directoire a pensé qu'il n'était peut-être pas impossible qu'ils qu'abstinsent de communiquer à ces écoliers leur opinion concernant le régime civil du clergé*<sup>1805</sup> ».

Le 6 novembre 1791, le *Journal général de la Sarthe* révélait les doutes du District. Le serment n'avait pas été exigé aux « instituteurs de la jeunesse » et la loi n'interdisait pas l'exercice du professorat aux ecclésiastiques non assermentés. « *Si l'écolier regrette son ancien professeur, celui-ci sensible à cette marque d'attachement, se dispensera avec peine d'entretenir et de voir ses anciens élèves. Qu'en résultera-t-il ? Des plaintes cumulées de la part des nouveaux professeurs, un schisme parmi les écoliers, peut-être le dégoût de leur éducation ?*<sup>1806</sup> » Cette situation accentua la division des parents d'élèves. Plusieurs d'entre-eux, attachés à l'ancien collège de l'Oratoire, ne s'opposèrent pas à confier leurs enfants aux

---

<sup>1801</sup> Ch. Dejault-Martinière et V. Pavet, *op. cit.*, p. 3.

<sup>1802</sup> *Journal général de la Sarthe*, 6 novembre 1791.

<sup>1803</sup> *Mémoire*, *op. cit.*, p. 2.

<sup>1804</sup> *Mémoire*, *op. cit.*, p. 4.

<sup>1805</sup> A.D. 72, L art. 154, *Conseil général et Directoire du Département (1790-an III)*, n° 746, 15 octobre 1791.

professeurs insermentés dans le cadre d'une instruction particulière, d'un enseignement privé ou « *de deux sortes d'éducation, l'une externe et l'autre interne*<sup>1807</sup> ».

L'Assemblée s'opposa formellement à cette innovation d'un enseignement séparé, au nom du « *principe indubitable de l'unité de l'enseignement public* » prescrit dans le titre I de la Constitution du 3 septembre 1791. « [...] *Il sera créé et organisé une Instruction publique, commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes, et dont les établissements seront distribués graduellement, dans un rapport combiné avec la division du Royaume [...]*<sup>1808</sup> ».

Le 27 décembre 1791, le syndic du Directoire du département demanda aux professeurs assermentés Dufour et Cauvin de préparer le contenu d'un prospectus sur l'organisation pédagogique du collège afin de rassurer les parents d'élèves. « *Je vous prie Messieurs de me fournir une partie des matériaux de ce petit travail en me faisant passer très promptement une notice détaillée des auteurs que vous enseignez, de la manière dont vous partagez les heures destinées à la classe, des sujets, des entretiens utiles pour lesquels vous coupez sans doute l'uniformité, des parties d'histoire et de géographie dont vous occupez les élèves. Je décrirais en un mot, avoir le tableau complet de tous les moyens variés que vous employez avec autant de faut que de zèle pour donner à l'enseignement l'attrait si nécessaire auprès de cette jeunesse*<sup>1809</sup> ».

Le 30 décembre 1791<sup>1810</sup>, le Directoire du département dressa un tableau du collège du Mans, toujours dirigé par des Oratoriens. Deux, trois parents avaient retiré leurs enfants de l'établissement de « *crainte que les professeurs ne leur inspirassent l'amour de la patrie*<sup>1811</sup> ». En 1791, l'effectif du collège n'était pas considérable<sup>1812</sup>. Il ne comptait plus que 98 élèves, 16 en rhétorique, 13 en seconde, 17 en troisième, 14 en quatrième, 22 en cinquième<sup>1813</sup>. Les Oratoriens insermentés avaient en charge les pensionnaires de l'établissement, une trentaine. Trois classes furent confiées aux professeurs assermentés « dont l'expérience avait prouvé les talents » : les frères Dufour et Cauvin. Les trois autres étaient occupées par des enseignants « externes, non moins distingués par leur mérite et

---

<sup>1806</sup> *Journal général de la Sarthe*, 6 novembre 1791.

<sup>1807</sup> Mémoire, *op. cit.*, p. 2.

<sup>1808</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>1809</sup> A. D. 72, L art. 154, n°913, 27 décembre 1791.

<sup>1810</sup> A. D. 72, L art. 102, *Conseil général et Directoire du Département (1790-an III)*, 30 décembre 1791.

<sup>1811</sup> *Ibid.*

<sup>1812</sup> *Ibid.*

leurs vertus » : Boyer, Sallé et Simier. Ces six classes étaient en plein exercice. La classe de physique devait ouvrir au Carême et celle de sixième dès qu'il y aura dix élèves inscrits. Elle en compta jusqu'à seize<sup>1814</sup>. Pour les élèves qui intégrèrent les classes en cours avec au moins deux mois de retard, les professeurs et les meilleurs étudiants furent chargés de leur combler les lacunes.

Les « principes » du catéchisme étaient assurés par des enseignants avec néanmoins l'obligation de ne pas « rappeler les querelles et les discussions<sup>1815</sup> » polémiques. Les élèves eurent l'obligation de présenter un certificat à leurs parents un certificat « *portant qu'ils auront rempli des devoirs de religion et de probité* <sup>1816</sup> ».

### **La fin du collège de l'Oratoire, pas de l'esprit oratorien**

Si la rupture était évidente avec les Oratoriens cléricaux de l'Ancien Régime qui refusèrent le serment, la pensée éducative des nouvelles institutions locales se trouvait en continuité avec les idées touchant à l'éducation au XVIII<sup>ème</sup> siècle. La politique éducative du Directoire du Département fut en quelque sorte un laboratoire expérimental en attendant la mise en place d'un système d'éducation nationale. Il fallait faire avec, ou plutôt sans cadre institutionnel. Ce que René Hubert précise dans son *Histoire de la Pédagogie*<sup>1817</sup>. « *En trois ans (1792-1795), toutes les questions que le XIX<sup>ème</sup> siècle devait à son tour reprendre et tenter de résoudre ont été évoquées, discutées, clarifiées : liberté et monopole, gratuité, obligation de laïcité, rapports entre les degrés d'études, accès aux degrés supérieurs, programmes, méthodes [...]*<sup>1818</sup>».

Les insermentés et les assermentés avaient certainement les mêmes objectifs : maintenir un collège du Mans. Si les prêtres avaient refusé le serment, c'était avant tout, pensaient-ils, pour sauver un établissement congrégationiste oratorien. Ils firent preuve d'une réelle fidélité à l'égard de leur propre Constitution. Leur aspiration était avant tout spirituelle alors que les laïcs étaient davantage préoccupés par un enseignement complet

---

<sup>1813</sup> Gaëlle Saulin, *op. cit.*, annexe n°6.

<sup>1814</sup> *Ibid.*

<sup>1815</sup> A.D. 72, L art. 202.

<sup>1816</sup> *Ibid.*

<sup>1817</sup> R. Hubert, *Histoire de la Pédagogie*, Paris, PUF, 1949, p. 74.

<sup>1818</sup> Cité par Françoise Mayeur, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation III. 1789-1930*, Paris, Perrin, collection Tempus, Paris, 1981, p. 30.

comprenant un simple catéchisme centré sur les seuls sacrements pratiques, dépourvu de la spiritualité christocentrique et de son corollaire, l'incarnation propre au bérullisme.

Les jeunes enseignants patriotes voyaient dans la Constitution civile le moyen de mettre en place une éducation nationale publique où l'Oratoire, réformé dans ses structures mais pas dans sa fonction, aurait tenu toute sa place. Par leur attitude frondeuse à l'égard de leur tutelle, ils avaient, d'une certaine façon, tracé le futur programme de leur confrère oratorien Pierre Daunou. En effet, dans son *Essai sur l'Instruction publique*, le député de la Convention nationale et membre du Comité d'instruction expliqua que c'était « *le législateur qui détermine les objets de l'éducation publique ; & il organise les établissements ; mais à l'égard des procédés & des méthodes, le législateur est à peu près condamné à s'en rapporter au zèle des fonctionnaires, à leurs talents & l'influence des lumières nationales*<sup>1819</sup> ».

Les enseignants insermentés durent quitter la France pour échapper à la prison, voire à la condamnation à mort. En effet, aux yeux des « patriotes », cette division paraissait intolérable, toute résistance à la Constitution Civile du clergé étant considérée comme une résistance à l'œuvre révolutionnaire<sup>1820</sup>. Une telle situation ne pouvait un jour ou l'autre se dénouer que violemment par le départ ou l'expulsion des professeurs. Cet ostracisme se fit progressivement. Le 9 juin 1791, la Constituante rédigea un décret prévoyant que seraient « *poursuivis criminellement, comme perturbateurs de l'ordre public, et punis de la peine de la dégradation civique, les évêques, curés et tous fonctionnaires publics qui liront, distribueront, feront lire, imprimer, afficher ou publier les brefs et autres expéditions de la Cour de Rome*<sup>1821</sup> ». Au regard des textes, Les insermentés, professeurs, le préfet, le supérieur, étaient hors la loi, considérés comme réfractaires, sans fonction et donc sans traitement. Ils furent toujours présents pour la rentrée des classes de l'année scolaire 1791-1792, uniquement pour s'occuper des internes.

Les révolutionnaires furent, pour la majorité d'entre eux, d'anciens élèves de l'Oratoire du Mans. Quelque part, ce fut un précieux sésame pour protéger les Oratoriens religieux des directives exclusives et, peut-être, éviter une condamnation à mort, du moins

---

<sup>1819</sup> Père C.F. Daunou, *Essai sur l'Instruction publique*, imprimé par ordre de la Convention Nationale, Paris, 1793, p. 11.

<sup>1820</sup> L'abbé Christian Dumoulin, « Les mouvements migratoires de l'épiscopat pendant la Révolution française (1789) », *L'Evêque dans l'histoire de l'Eglise*, Publications du Centre de Recherches d'Histoire Religieuse et d'Histoire des Idées-7, 1984, p. 141.

<sup>1821</sup> *Ibid.*, p. 142.

dans l'immédiat. Dans tous les cas, les décisions brutales de l'Assemblée nationale furent fatales aux Oratoriens manceaux !

Les professeurs du Mans quittèrent la France lors de la troisième vague d'immigration<sup>1822</sup> lors de l'été 1792, après la suppression des Congrégations religieuses et la chute de la monarchie dans les journées des 20 juin et 10 août. Elle fut consécutive aux décrets sur la déportation (27 mai et 26 août) des ecclésiastiques non assermentés. Deux Oratoriens manceaux, dont le sarthois Charles-Guillaume Richard, furent accueillis en Espagne au couvent Saint-Dominique de Betanzos dans l'archevêché de Saint-Jacques de Compostelle<sup>1823</sup>. L'ancien supérieur du Mans, Jean-Baptiste Fontanelle ((1773-1778) profita de son séjour forcé en Corogne pour rédiger une *Histoire de la littérature espagnole*. François Moissenet, dernier supérieur du collège manceau, et le père Rigault se réfugièrent dans l'Angleterre<sup>1824</sup> protestante. Ils furent accueillis parmi les 6 680 prêtres réfugiés au Royaume-Uni.

Par arrêté du 16 floréal an XI (06 mai 1803), l'Ecole Centrale de la Sarthe disparaissait, remplacée par l'Ecole Secondaire du Mans qui occupa les locaux de l'ancien collège de l'Oratoire. En 1809, elle sera remplacée par le Collège du Mans qui dispensa le même enseignement que dans tous les autres collèges royaux. La direction en fut confiée à l'ancien supérieur de retour d'exil, le toujours oratorien Père Moissenet, docteur ès Lettres. Jusqu'au bout de sa mission, il incarna l'esprit éducatif de l'ancien Oratoire de France. Le 29 août 1813 un décret impérial érigea le Collège du Mans en Lycée, décret qui resta provisoirement lettre morte<sup>1825</sup>.

Pour conclure, si la période révolutionnaire sonna le glas du collège et des religieux Oratoriens très attachés à la congrégation et son fonctionnement hiérarchique, ce fut surtout la Constitution civile du clergé qui, à l'intérieur de l'Oratoire, amplifia la scission entre les prêtres et les laïcs. Cet acte constitutif aurait pu être un cas de conscience pour la majorité des professeurs « sacerdotem » manceaux. Ce ne fut vraisemblablement pas le cas

---

<sup>1822</sup> Le thème de l'émigration pendant la Révolution a suscité de nombreux ouvrages. F.-X. Plasse, *dans Le clergé français réfugié en Angleterre*, Paris, Bruxelles, 1886, le premier courant d'émigration date de 1792 à 1794. Les second et troisième courants ont suivi sur deux périodes, 1794-1795 et 1797-1799, p. 95. Pour Christian Dumoulin, op. cit., p. 139, le premier mouvement, qui concerna davantage les évêques, a commencé dès l'été 1789 jusqu'à fin 1790.

<sup>1823</sup> Jean Contrasty, *Le clergé Français exilé en Espagne (1792-1802)*, Toulouse, 1910, p. 141.

<sup>1824</sup> Dominic Aidan Bellenger, *The Franch exiled clergy in the British Isles after 1789 : an historial introduction and working list*, Bath, Downside Abbey, 1986, pp. 299 et suivantes.

<sup>1825</sup> Jacky Bouvet, Jacques Chaussumier, Jean-Pierre Delaperelle, op. cit., p. 33.

car ils ne se sentirent nullement concernés par un texte constitutionnel qui intéressait davantage le fonctionnement de l'Église que leur vocation d'enseignants. Les prêtres de l'Oratoire et les laïcs se retrouvèrent surtout sur la nécessité de réformer un système éducatif. Mais leurs différences étaient notoires. Les laïcs envisageaient d'appliquer les aspirations de l'époque. Les prêtres espéraient maintenir la Constitution oratorienne et la spiritualité bérullienne à l'intérieur d'un service public d'éducation. Pour les laïcs convertis à l'athéisme, il fallait constituer un corps d'instituteurs entièrement dévoué à la Nation.

Par contre les conséquences de la division des Oratoriens manceaux sur la Constitution furent redoutables pour la Maison de l'Oratoire. A un moment ou un autre, les insermentés, restés au collège et entretenus par le supérieur, durent trancher entre se soumettre à la Nouvelle Constitution condamnée par Pie VI ou quitter la France pour éviter une condamnation à mort. Les autorités politiques du Mans et de la Sarthe, anciens élèves de l'Oratoire, tentèrent bien de sauver l'établissement et d'y apporter davantage de sérénité. L'enseignement, leur pédagogie et leurs libertés qu'elles avaient reçus étaient de fait respectés. Par ailleurs, les édiles avaient besoin de leur expérience pour mettre en place un nouveau collège et surtout une réforme venue de Paris. En 1792, l'esprit éducatif des Oratoriens soufflait toujours à l'intérieur des murs de l'établissement.

## Conclusion

Installés au Mans en 1624, les Pères de l'Oratoire reçurent la mission de suppléer l'enseignement défaillant du séminaire du Mans. Pendant plus d'un siècle et demi, ils formèrent les fils de la bourgeoisie, de la noblesse, des officiers, des artisans du Haut-Maine, et instruisirent des enfants pauvres du Mans.

Pour parvenir à rédiger cette thèse, nous avons patiemment amassé tous les éléments et petites informations des archives de première main qui avaient déjà fait l'objet d'études, soit approfondies comme les registres des élèves, soit superficielles comme celles concernant les affaires Carrier, Roy ou Périer ou touchant à la Constitution civile du clergé. Il nous a fallu aussi faire confiance aux érudits locaux qui avaient disposé des sources originales aujourd'hui introuvables, comme les cahiers des élèves ou les registres du collège.

Rappelons que les archives de la Congrégation de l'Oratoire furent fermées tout au long de ces années de recherche. Ne me furent communiquées que certaines fiches de la collection Bonnardet qui, malgré des erreurs relevées par Dominique Julia et Willem Frijhoff, permirent d'esquisser quelques portraits.

De ce corpus documentaire se sont dégagés quelques traits principaux qui ont marqué les 168 ans d'histoire du collège de l'Oratoire. D'abord, L'installation des Oratoriens au Mans correspondait à un grand tournant dans la politique gallicane de la monarchie française. Dans le Haut-Maine et dans le Royaume, le roi de France était soucieux d'appliquer les réformes du Concile de Trente. Au Mans, il s'agissait aussi d'affaiblir le calvinisme, bien implanté depuis les années 1560. Ensuite, le collège fut confronté à des problèmes financiers surtout à partir des années 1750 quand il fallut restaurer les anciens bâtiments et en construire de nouveaux alors que les effectifs, paradoxalement, diminuaient. Enfin, l'établissement n'échappa pas aux querelles religieuses des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, donnant parfois le sentiment que les questions sur la grâce l'emportèrent sur les problèmes éducatifs. Ce n'était évidemment pas le cas. Mais les images véhiculées par ces affaires eurent bien des conséquences préjudiciables pour l'établissement, surtout lors de la Révolution française.

## **Les Oratoriens plutôt que les Jésuites**

Les Oratoriens du Mans marquèrent donc la vie mancelle et plusieurs générations d'élèves. Plus de 58 000 écoliers, âgés entre sept et quinze ans environ, furent formés à l'esprit bien particulier de l'Oratoire : un mélange de liberté, d'autorité, de rigueur. Aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, les professeurs ont façonné des adolescents qui, pour certains d'entre-eux, devinrent des acteurs de la Révolution française.

Les régents, les supérieurs et les préfets de l'Oratoire traversèrent les tumultes des deux siècles de l'Ancien Régime non sans difficultés de tout ordre qui touchaient à la fois le temporelle, le spirituel, l'éducatif et même le politique. Les jugements des historiens et surtout des érudits locaux sur le collège du Mans furent souvent excessifs avec son cortège de louanges ou de critiques exacerbées. Ils avaient néanmoins un petit fond de véracité dans leurs propos : la notoriété du Mans dépassa parfois celle de Juilly, l'établissement fut un foyer actif du jansénisme. Mais au regard des documents, les propos exagérés ont mérité davantage de nuances.

Et l'objet de cette thèse, qui fut de déterminer la place et la notoriété du collège du Mans dans un système éducatif français sous l'Ancien Régime, a fini par s'imposer naturellement. Comment, malgré les difficultés financières, la concurrence pédagogique avec les Jésuites, les querelles jansénistes, les Oratoriens manceaux ont-ils pu traverser un siècle et demi d'histoire éducative ?

D'une prosopographie sur les professeurs initialement prévue, nos recherches ont donc abouti à une monographie classique sur le « collège-séminaire » de l'Oratoire du Mans entre 1599 et 1792. En effet, toute tentative d'étude sérielle des professeurs de l'Oratoire du Mans aurait exigé d'établir pour chaque Oratorien une fiche nominale rassemblant toutes les informations recueillies à son sujet. Le fichier établi aux archives de l'Oratoire à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle par le Père Bonnardet, constitué à partir des catalogues des Archives Nationales, aurait pu contribuer à ce travail malgré les erreurs.

En 1624, Mgr Charles de Beaumanoir préféra la congrégation de Pierre de Bérulle pour donner un nouvel élan à la réforme tridentine, freinée dans le Haut-Maine par les querelles entre catholiques et protestants. Le prélat manceau avait trois options possibles :

1° confier l'éducation de la jeunesse mancelle aux Jésuites expérimentés dont l'établissement florissait non loin du Mans, à la Flèche.

2° Opter pour la jeune congrégation de l'Oratoire qui n'enthousiasmait pas particulièrement la bourgeoisie mancelle.

3° Développer le seul établissement existant au Mans, le collège Saint-Benoît, fréquenté par les fils de « la noblesse de robe ».

Le choix de Charles de Beaumanoir fut davantage politique, peut-être même sentimental, plutôt que religieux. Son père, Jean III de Beaumanoir, appartenait au réseau des Joyeuse et des Guise qui facilitèrent l'extension de la congrégation de Bérulle sur toute la France. De plus, la constitution prévoyait que les Oratoriens obéiraient en premier lieu à l'évêque du diocèse, et non au pape à Rome comme c'était le cas pour les Jésuites. La fondation du collège du Mans se situa donc à un moment clé des relations entre l'Oratoire et les Jésuites. Elle s'institua surtout dans une période où le gallicanisme s'imposait en France au détriment de l'ultramontanisme. Cependant, l'urgence d'installer, à la place d'un séminaire défaillant, une congrégation enseignante l'emportait sur toute autre considération pour l'évêque du Mans. Si l'on interprète la correspondance de Père de Bérulle, Mgr Charles de Beaumanoir était prêt à accueillir les Jésuites. Le prélat a seulement fait valoir ses liens d'intérêts avec le réseau des anciens Ligueurs. Rien de plus a priori ! Mais son choix ne fut pas sans conséquence pour la suite : participer à la grande réforme tridentine en imposant l'obéissance aux évêques et donc aux rois de France ne se révéla pas sans risque au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Malgré la méfiance des bourgeois du Mans qui continuaient à confier leurs enfants aux collèges de Saint-Benoît au Mans et Jésuites de la Flèche, très vite, le nouvel établissement mancelle connut un réel succès du fait de la personnalité des supérieurs qui le dirigèrent. Le premier jansénisme, celui du XVII<sup>ème</sup> siècle, avec des principaux exemplaires comme le père Jean-Baptiste Gault, ne fut certainement pas un frein à l'expansion de l'établissement. En effet, le rigorisme ostentatoire des premiers directeurs facilita vraisemblablement l'intégration des Oratoriens dans la capitale du Haut-Maine.

## **Un collège toujours pauvre**

La question du temporel s'imposait dans cette étude, car elle contribua à l'affaiblissement du collège et, surtout, à en accélérer la « municipalisation » avant même la création du Collège du Mans en 1792.

Dès son origine et tout au long de son histoire, l'établissement du Mans eut des revenus modestes. Il fallait accueillir tous les enfants, y compris ceux dont les parents étaient modestes et les boursiers, dans des conditions matérielles et immobilières décentes. En 1611, lors de la fondation de l'Oratoire, Pierre de Bérulle et ses compagnons pouvaient s'appuyer sur un réseau de fondateurs suffisamment puissants qui apportaient des garanties financières aux établissements scolaires. La congrégation acceptait ainsi de nombreuses fondations insuffisamment dotées. Ce fut le cas du collège manceau en 1624. Il n'existait pas dans le Haut-Maine d'énergiques relais comme les Joyeuse, les Guise, les Acarie, pouvant s'impliquer sur le long terme pour maintenir un temporel assez riche. Monseigneur Charles de Beaumanoir, bien qu'à la tête d'un puissant évêché, n'apportait qu'une importante contribution morale qui pouvait parfois se transformer en contribution sonnante et trébuchante. En effet, le règlement de l'établissement prévoyait une véritable autonomie financière obligeant par la suite les supérieurs à consacrer beaucoup de temps à gérer le budget du collège. Les recettes étaient constituées surtout de menses affermées, d'octrois, de dons et de legs. Les recettes moyennes annuelles du collège du Mans tournaient autour de 12 000 livres. Les principaux manceaux pouvaient également compter sur la simplicité des professeurs, surtout au XVII<sup>ème</sup> siècle. Ils furent sûrement de bons gestionnaires. Néanmoins, il leur fallait s'adapter aux différents contextes économiques de ces deux siècles. A partir des années 1730, la sécularisation progressive des enseignants alourdit les charges du collège d'autant plus que les effectifs des élèves diminuaient de façon inquiétante. Les jeunes confrères, laïcs, dépourvus de bénéfices ou de revenus en amont, revendiquèrent des traitements plus conséquents. En 1785, l'Assemblée générale de la Congrégation augmenta le traitement des enseignants afin de satisfaire les professeurs séculiers et surtout d'éviter une crise des vocations.

La gestion du patrimoine, comme dans toutes les maisons oratoriennes, incombait donc au supérieur. Mais l'ensemble de la communauté ecclésiastique constituant le collège

portait collectivement à la suite du principal la responsabilité des décisions prises<sup>1826</sup>. Le succès du collège à la fin du XVII<sup>ème</sup> et au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle impliquait des constructions ou des extensions des bâtiments. A partir de 1750, les Pères ont dû se tourner davantage vers les élites municipales, anciens élèves de l'Oratoire, pour financer leurs chantiers. Progressivement, l'établissement s'est « municipalisé », alors que les effectifs poursuivaient inlassablement leur baisse. Cette partie de la gestion immobilière échappait de plus en plus au supérieur du collège. Pour autant, ces difficultés ne faisaient pas des supérieurs de piètres gestionnaires. En quoi alors la situation de l'Oratoire du Mans fut-elle donc préjudiciable ? Le budget était équilibré, mais le contexte économique en compliqua la gestion. Le système des menses, sous l'Ancien Régime, montrait ses limites.

### **Différentes méthodes pédagogiques**

Les supérieurs et les régents ne ménagèrent pas leur peine pour offrir aux élèves un enseignement novateur, libéral, soucieux de satisfaire les parents de la bourgeoisie et de la petite noblesse mancelle. Les règles ou les méthodes d'études ou d'éducation élaborées par des Lamy, des Morin, des Houbigant, des Dumarsais n'empêchaient pas leurs libres appréciations et applications des professeurs. Cette liberté permit aux Oratoriens d'innover sur le plan pédagogique. Ce fut d'abord l'introduction de l'histoire qui ressemblait à une discipline à part entière, sans l'être pour autant. Mais cet enseignement, anthropologique, fut davantage des leçons de morale. Selon un principe cartésien, les professeurs s'appuyaient sur des faits concrets pour diriger les élèves vers l'inconnu. Les personnages historiques, nationaux ou du Maine, devenaient, chez les Oratoriens, des exemples à suivre ou pas, dans le cadre de la construction de la Nation.

Ensuite et progressivement, les Oratoriens sonnèrent le glas de l'enseignement du latin, pourtant langue des Humanités. Les textes de saint Augustin n'étaient pas écrits dans la langue des collégiens. Et le latin était l'idiome administratif et liturgique de l'Eglise romaine. Les régents étaient par conséquent ouverts aux différentes méthodes d'apprentissage de cette langue devenue morte avec le souci pédagogique d'en simplifier les règles jusqu'à les dénaturer.

---

<sup>1826</sup> René d'Ambrières, *op. cit.*, p. 65.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les professeurs de philosophie introduisirent les sciences physiques expérimentales. Ils enseignèrent Descartes, Newton. Elles furent surtout au service du bien commun et du progrès de l'humanité. Le professeur Thouvy n'avait-il pas tenté de guérir des malades avec la conduction électrique ? Mais avant de se lancer dans ces applications médicales de la physique, les élèves devaient maîtriser les mathématiques.

Une des caractéristiques de l'éducation oratorienne fut également la recherche d'une perpétuelle émulation entre les élèves. Les Oratoriens, selon nos critères contemporains, recherchaient l'élitisme en se montrant exigeants. Néanmoins, tous les élèves avaient leur place et leur chance dans le collège. Les écoliers étaient respectés par les Pères, et réciproquement. Pendant la période révolutionnaire, Leprince d'Ardenay et Ménard de la Groye, élus du département, qui furent sensibles à l'éducation et à la discipline libérale reçues de leurs anciens maîtres, tentèrent, pour le collège, d'atténuer les effets des nouvelles mesures constitutionnelles. Leur affection à l'égard de leurs anciens professeurs fut sincère.

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, les Oratoriens désiraient surtout former des chrétiens et des hommes capables de s'exprimer en chaire et au barreau. Jusqu'aux règlements des études du père Morin, dans les années 1640, la pédagogie des régents oratoriens s'appuyait sur ce qui existait à l'époque : le *Ratio Studiorum* des Jésuites. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les Pères formèrent davantage des serviteurs de l'Etat et, à la veille de la Révolution, ceux qui allaient devenir les citoyens d'une nouvelle Nation. Mais ils entendaient néanmoins inculquer à leurs élèves la crainte de l'incrédulité et de la montée de l'athéisme. Ainsi, ils évitèrent toujours de mettre au contact direct leurs écoliers avec les philosophes des Lumières. Ils n'empêchèrent pas pour autant le succès des libertins, qui, selon le père Ingold, furent responsable du déclin de l'Oratoire et de leur spiritualité.

Il n'empêche que sur le plan éducatif, les Oratoriens conservèrent cette grande liberté. Si la dimension spirituelle de l'Oratoire trouva naturellement son origine dans la doctrine de Pierre de Bérulle, nous savons que, pour le Mans, ou ailleurs, les trajectoires intellectuelles des professeurs pouvaient être diverses, avec l'affirmation de pensées parfois

très personnelles à partir de la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle<sup>1827</sup>. Ces libertés furent exacerbées au XVIII<sup>ème</sup> siècle et fortement critiquées par la hiérarchie catholique.

### **La Constitution civile du Clergé, un casus belli interne**

La Constitution civile du Clergé provoqua une scission à l'intérieur de la Congrégation de l'Oratoire. Et le collège du Mans fut, à l'échelle nationale, au cœur des polémiques. Si, à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les prêtres et les laïcs oratoriens s'accordaient unanimement sur la nécessité d'une réforme de l'éducation comme l'a bien démontré Jacques Maillard pour les professeurs angevins, les événements de 1790-1791 ont permis de constater que les Pères étaient très attachés au fonctionnement pyramidal et clérical de la congrégation.

Le projet initial du cardinal Pierre de Bérulle visait à rehausser le sens et la dignité du sacerdoce. Il plaçait le caractère sacerdotal au-dessus du caractère religieux, car le sacerdoce consacrait directement à Dieu alors que l'état religieux consacrait l'individu par des vœux<sup>1828</sup>. La congrégation qu'il institua se devait donc être une élite dans la prêtrise. Les supérieurs du Mans veillèrent à ce que l'esprit que le cardinal avait impulsé restât vivant. Le prêtre, selon Bérulle, avait aussi une vocation enseignante. Il devait éclairer les jeunes fidèles des mystères du Christ, en priorité ceux de l'Incarnation. Cette approche ne fut pas si simple à réaliser car on entra dans le plus profond de la vie spirituelle des professeurs, religieux ou séculiers. La liberté des enseignants rendait leur spiritualité privée. Et les jeunes confrères, laïcs, s'interrogèrent et remirent en cause ces principes lorsqu'ils devinrent nombreux à enseigner au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Le jansénisme vint gripper l'harmonie spirituelle des Oratoriens. Et les professeurs du Mans, comme ceux des autres établissements scolaires, n'échappèrent pas aux divisions de l'Eglise de France, surtout après la *Bulle Unigenitus Dei Filius*, en 1713. Avant la bulle de Clément XI, le tout premier jansénisme, celui des petites écoles de Port-Royal, fut vraisemblablement un atout pour l'installation du collège dans le paysage éducatif du Haut-Maine. Les premiers supérieurs, tel Jean-Baptiste Gault, offrirent une image d'hommes rigoureux, soucieux de se dégager des biens matériels sur terre et concentrés sur l'éducation des enfants. On les admirait pour leur esprit d'abnégation. La présence au Mans du Grand Arnould contribua également à « convertir » l'établissement au jansénisme de façon

---

<sup>1827</sup> Marie-Frédérique Pellegrin, *L'Oratoire de Jésus, op. cit.*, p. 106.

définitive. Les premières difficultés apparurent dans les années 1670 lorsque le cartésianisme s'imposa également au Mans. Mais elles n'eurent aucune conséquence sur les effectifs scolaires qui, jusque dans les années 1715, ne furent jamais aussi élevés<sup>1829</sup>. L'esprit éducatif des Jansénistes et des Oratoriens s'inspiraient du pessimisme augustinien. L'éducation avait pour but de reconstruire l'homme : déchu en raison du péché originel, il était ignorant, soumis aux passions et à la concupiscence. Le rôle du collège devait être de sauver l'enfant, porté naturellement à l'erreur, avec l'aide du Christ, que les professeurs oratoriens essayaient d'imiter.

A partir de 1772, deux affaires accablèrent l'établissement. Le père Périer et surtout le père Roy furent accusés par Monseigneur de Grimaldi, de propager dans le Haut-Maine les idées richéristes pour le premier et jansénistes pour le second. Si le Père Périer remettait en cause l'autorité de l'évêque, il était reproché au Père Roy d'avoir dicté des thèses jansénistes sur la Grâce et les Vertus chrétiennes inspirées du catéchisme d'Auxerre. La congrégation entra en délicatesse avec le prélat du Mans. L'évêque chercha alors à évincer l'Oratoire de la direction de l'établissement. En vain ! Mais le mal était fait. Les effectifs de l'établissement chutaient. Les autorités civiles du Mans s'en inquiétèrent jusqu'à faire appel à la clémence du roi. La crise prenait une ampleur politique dont l'Oratoire ne se remettra pas en 1792.

La sécularisation progressive du corps enseignant rendit la société de l'Oratoire duale. L'opposition entre professeurs-prêtres d'un côté et enseignants laïcs de l'autre s'accrut lors de la période des Lumières. Pendant la Révolution, les professeurs séculiers qui se regroupèrent au sein d'un comité, les Patriotes, souhaitaient faire évoluer leur propre statut. Ils prônaient les mêmes droits que les ecclésiastiques au sein de la Congrégation. Leurs doléances ne furent pas entendues. Malgré ce conflit inévitable, les Oratoriens avaient, en 1789, encore un réel succès auprès de la population. Les cahiers de doléances étaient massivement favorables aux congrégations enseignantes : elles étaient jugées compétentes et, surtout, elles ne coûtaient rien aux finances nationales et locales. « *Un personnel dévoué, disponible vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sans revendications et qui n'exige aucun salaire : le rêve de tout Etat ! Soixante et un cahiers de bailliages sont*

---

<sup>1828</sup> René d'Ambrières, *op. cit.*, p. 197.

<sup>1829</sup> 888 élèves en 1661.

*favorables à cette solution ; douze veulent même qu'on oblige les congrégations à faire ce travail*<sup>1830</sup> ». Il n'était pas certain que les jeunes professeurs manœuvres dépourvus de toute charge religieuse aient été favorables à professer gratuitement.

Laïcs et prêtres se retrouvaient néanmoins sur une volonté commune : ils souhaitaient l'intégration de l'Oratoire dans un grand service public d'éducation dans l'esprit du titre premier de la Constitution de 1791. « *Il sera créé une instruction publique, commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignements indispensables pour tous les hommes et dont les établissements seront distribués graduellement dans un rapport combiné avec la division du royaume*<sup>1831</sup> ». Mais cette unanimité ne reflétait pas la réalité politique. A la veille de la Révolution, les évêques de France voulaient s'orienter vers la création d'une grande congrégation enseignante réservant à l'Eglise le monopole de l'éducation. Or, en même temps, le Parlement élaborait lui aussi un projet « d'éducation nationale » assurant le monopole de l'Etat<sup>1832</sup>. Nous retrouvons à l'échelle de la Nation et à celle locale ce que les professeurs du Mans ont vécu dans leur établissement.

De leur côté, les religieux ne pouvaient accepter de perdre ce qui était gravé dans le marbre même de la constitution de Bérulle : la spiritualité ! Le décalage était bien là. En 1791, ils refusèrent que les réformes éducatives viennent d'un Etat laïc tout puissant. Ils étaient prêts, vraisemblablement, à accepter une sorte de contrat d'association au sens contemporain de l'expression, à condition qu'ils maintiennent leurs libertés religieuses et éducatives. Mais, à ce moment clé de la Révolution, leur résistance devenait un combat d'arrière-garde. Leur conservatisme était décalé dans cette France nouvelle qui aspirait à de profonds changements et au renforcement d'un Etat jacobin.

En 1792, après la suppression des congrégations, une poignée d'anciens Oratoriens, élèves ou professeurs, laïcs, participèrent à la fondation du Collège du Mans sous la direction du supérieur insermenté oratorien, Moissenet. L'esprit pédagogique de l'Oratoire était toujours manifeste dans les programmes. En revanche, l'âme de la spiritualité bérullienne avait disparu. L'athéisme et la laïcité étaient devenus les fondements du nouvel établissement. La Constitution Civile du Clergé, bien avant la suppression des congrégations

---

<sup>1830</sup> Georges Minois, *Les grands pédagogues de Socrate aux cyberprofs*, édition Louis Audibert, Paris, 2006, p. 195.

<sup>1831</sup> Jacky Bouvet, Jacques Chaussumier, Jean-Pierre Delaperelle, *Du collège de l'Oratoire au Lycée Montesquieu, 400 ans d'enseignement au Mans*, 2003, p. 30.

séculières par l'Assemblée législative le 18 août 1792, avait en fait donné le coup de grâce à l'Oratoire. L'itinéraire du professeur Alhoy, pendant la Révolution, fut à cet égard emblématique. Que s'était-il passé entre son discours élogieux favorable à la Révolution en mai 1789, son refus de prêter serment à la Constitution civile du Clergé en janvier 1791, et son engagement, en 1792, à la direction de l'Institut des Sourds-Muets de Paris fondé en 1770, pérennisé en 1791 ?

En 1851, l'ex-collège devint lycée. Il fallut attendre 1974 pour que celui-ci portât le nom de l'ancien élève de l'Oratoire de Bordeaux, Montesquieu. Ce choix fut l'objet, entre le proviseur et le maire du Mans de l'époque, de négociations vives dans un esprit qu'auraient certainement apprécié les Oratoriens. Le 6 mai, Monsieur Jean-Yves Chapalain, le premier édile, proposa à Mr Pierre Girard, proviseur, le nom de Roger Vercel. Ce dernier refusa. En 1970, le ministère dénomma toujours l'établissement « *lycée classique et moderne d'Etat de garçons* ». Le 7 juin 1971, la municipalité accepta la dénomination de Montesquieu. Pierre Girard interjeta la décision municipale proposant, à la place, « *lycée Jacques Pelletier* », mathématicien, poète, humaniste et médecin du Haut-Maine au XVI<sup>ème</sup> siècle, qui fut enseigné aux élèves du collège. Le 9 octobre 1974, le préfet Jacques Gandouin signa un arrêté confirmant Montesquieu malgré l'avis toujours défavorable du proviseur.

Du collège de l'Oratoire, il ne reste plus que des murs et la chapelle ainsi qu'une histoire locale et provinciale écrite aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, non par des érudits ou des historiens plus tard, mais par des professeurs, des supérieurs, des préfets, religieux ou laïcs, dont la seule vocation fut toujours de placer les élèves au centre de leurs préoccupations éducatives.

---

<sup>1832</sup> Georges Minois, *op. cit.*, p. 188.

# **ANNEXES**

**Annexes 1 : Les représentations figurées du  
collège de l'Oratoire du Mans**

**ANNEXE 1.1 : Cardinal Pierre de Bérulle**



Portrait du fondateur de l'ordre des Oratoriens en France, peint en 1697. Accroché dans la bibliothèque de l'Association des Anciens élèves de l'Oratoire.

(Collection personnelle)

## ANNEXE 1.2 : Ancienne façade du collège Saint-Benoît



(Collection personnelle)

Inscription sous une fenêtre du collège Saint Benoît, aujourd'hui devenu un gîte.  
La formule « Memeto Finis. Eccli. 36<sup>1833</sup> » est gravée sur le fronton de l'ancien édifice  
scolaire : « Souviens- toi de la fin ».

---

<sup>1833</sup> *Le Livre de l'Éclésiaste, 36.*

### ANNEXES 1.3 : Mense de la Rousselière à Montbizot



(Collection personnelle)

La mense située à Montbizot rapportait au collège 245 livres au XVII<sup>ème</sup> siècle et 700 livres en 1789.

#### ANNEXE 1.4 : Salle des Actes



(Collection personnelle)

La Salle des Actes, construite entre 1750 et 1753, d'une superficie de 168 m<sup>2</sup> était destinée aux soutenances de thèses, aux représentations théâtrales, et aux exercices académiques.

**ANNEXES 1.5 : Trois façades construites au XVIIIème siècle dans le même style néoclassique**

**a. Château de la Roche-Noyant reconstruit entre 1780<sup>1834</sup> et 1788<sup>1835</sup>**



Source : <http://www.journeesdupatrimoine.culture.fr/lieu/chateau-de-la-roche-noyant>

<sup>1834</sup> [http://www.cg49.fr/culture/patrimoine\\_haut\\_anjou/images/fiches/autour\\_nyoiseau/chateau\\_roche.jpg](http://www.cg49.fr/culture/patrimoine_haut_anjou/images/fiches/autour_nyoiseau/chateau_roche.jpg)

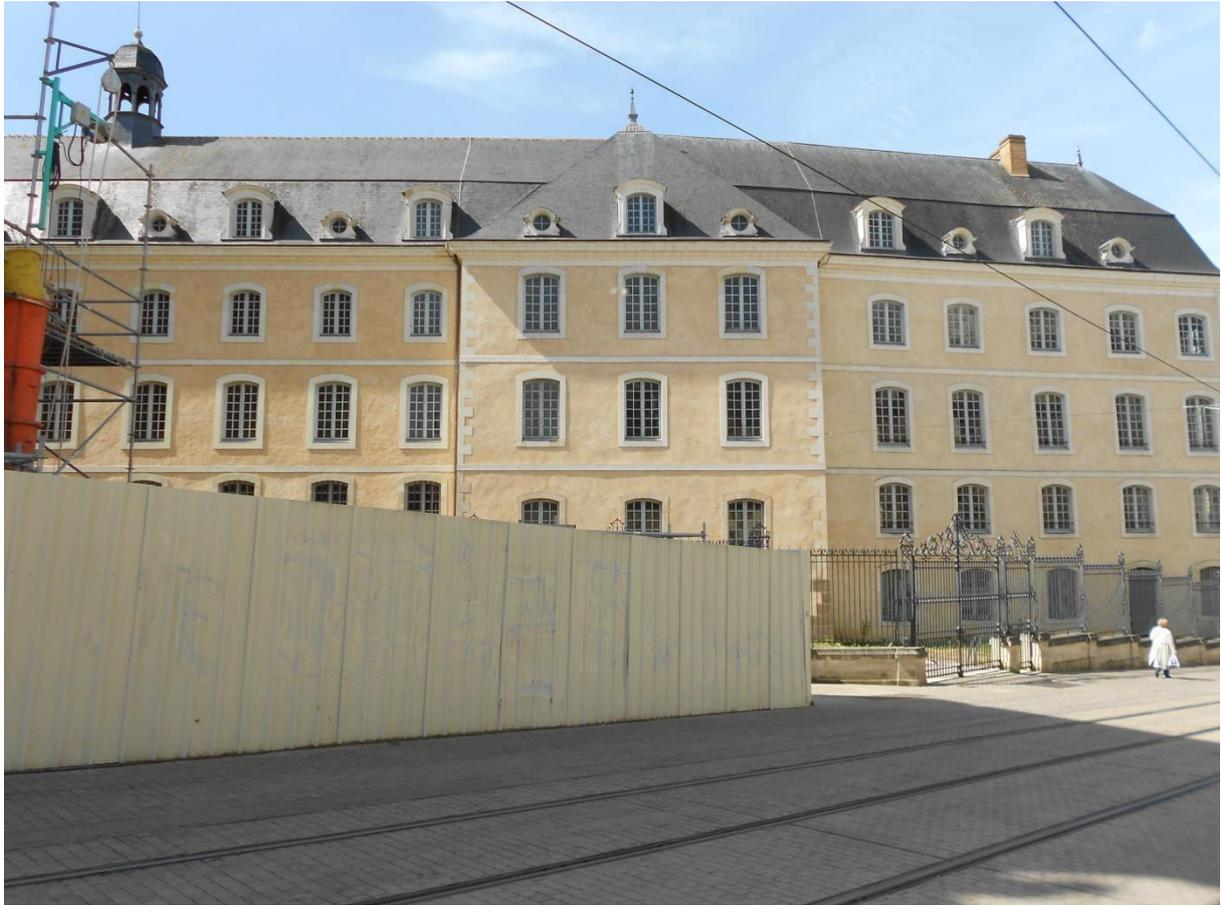
<sup>1835</sup> <http://www.chateaudelaroches.org/html/histoire.html>

**b) Lycée Montesquieu, depuis l'avenue de Paderborn (juin 2013), construit dans les années 1750**



(Collection personnelle)

**c) Le corps du logis de la Visitation au Mans, construit en 1714, restaurée en 2014**



(Collection personnelle, mai 2015)

## ANNEXES 1.6 : Chapelle de l'Oratoire



(Collection personnelle, juin 2015)

La façade de l'église ne porte aucune des armoiries, pas même celle de Louis XIV, remplacées dans le fronton par le triangle de Jéhovah entouré de nuages. Les quatre pilastres et les deux niches sont de l'époque.

**Chiffre des Oratoriens : Jésus-Maria entouré de la couronne d'épines et de deux palmes symétriques**



(Collection personnelle)

**Fronton : triangle divin de Jéhovah entouré de nuages**



**Le dais de la chapelle**



**(Office de tourisme du Mans)**

Dédicace pour le fondateur du collège, Monseigneur Charles de Beaumanoir de Lavardin



(Collection personnelle)

**ANNEXES 1.7 : Portraits des évêques qui décoraient le réfectoire du grand séminaire établi dans les bâtiments XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles de l'abbaye Saint-Vincent du Mans (actuel Lycée Bellevue)**

(Photographies d'Isabelle Isnard, guide-conférencière à la cathédrale du Mans)

**Charles Beaumanoir de Lavardin (1601-1637)**



L'évêque choisit de confier le séminaire aux Oratoriens en 1624.

**Emery-Marc de LA FERTE (1639-1648)**



Il n'a pas cautionné l'ouvrage la *Fréquente communion* de l'ancien professeur janséniste passé au Mans, Antoine Arnauld. Son oraison funèbre fut prononcée en 1648 par un jésuite.

**Philibert Emmanuel de BEUMANOIR (1649-1671)**

(attribué à Philippe de Champaigne ?)



Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin (entre 1648 et 1671), n'était pas un prélat de grande spiritualité contrairement à son oncle, Charles de Beaumanoir de Lavardin, qui fit venir les Oratoriens au Mans.

**Louis de La VERGNE de MONTENARD de TRESSAN (1671-1712)**



En arrière-plan, la chapelle de la Visitation. L'évêque du Mans accueillit favorablement le professeur Jean Le Porcq opposé aux thèses sur la grâce des Jansénistes.

**Pierre-Roger Crévy (1712-1723)**



L'évêque du diocèse s'inquiéta de la montée de la déchristianisation dans le Haut-Maine au lendemain de la *Bulle Unigenitus* en 1713. Il fit part de ses préoccupations au Régent, Philippe d'Orléans.

Charles-Louis de FROULAY de TESSE (1723-1767)



L'évêque offrit 12000 livres pour la construction des nouveaux bâtiments au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

**Louis-André de GRIMALDI (1767-1777)**

**(Évêque de Noyon, mort à Londres en 1808)**



L'évêque du Mans menaça de transférer le collège de l'Oratoire aux Eudistes. Les relations furent tendues entre le prélat et l'établissement (affaires Perrier et Roy).

**Monseigneur Jouffroy-Gonsans (1777-1790)**



(Collection : Musée de Tessé, avec l'autorisation de Mme Froger, conservatrice du patrimoine). Les professeurs, prêtres, de l'Oratoire suivirent l'évêque dans le refus de prêter serment à la Constitution civile du clergé.

## ANNEXES 1.8 : Quelques professeurs et supérieur

### Jean-Baptiste GAULT (1630-1635)



Jean-Baptiste de Faudran (1611-1669) *Portrait allégorique de Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille*

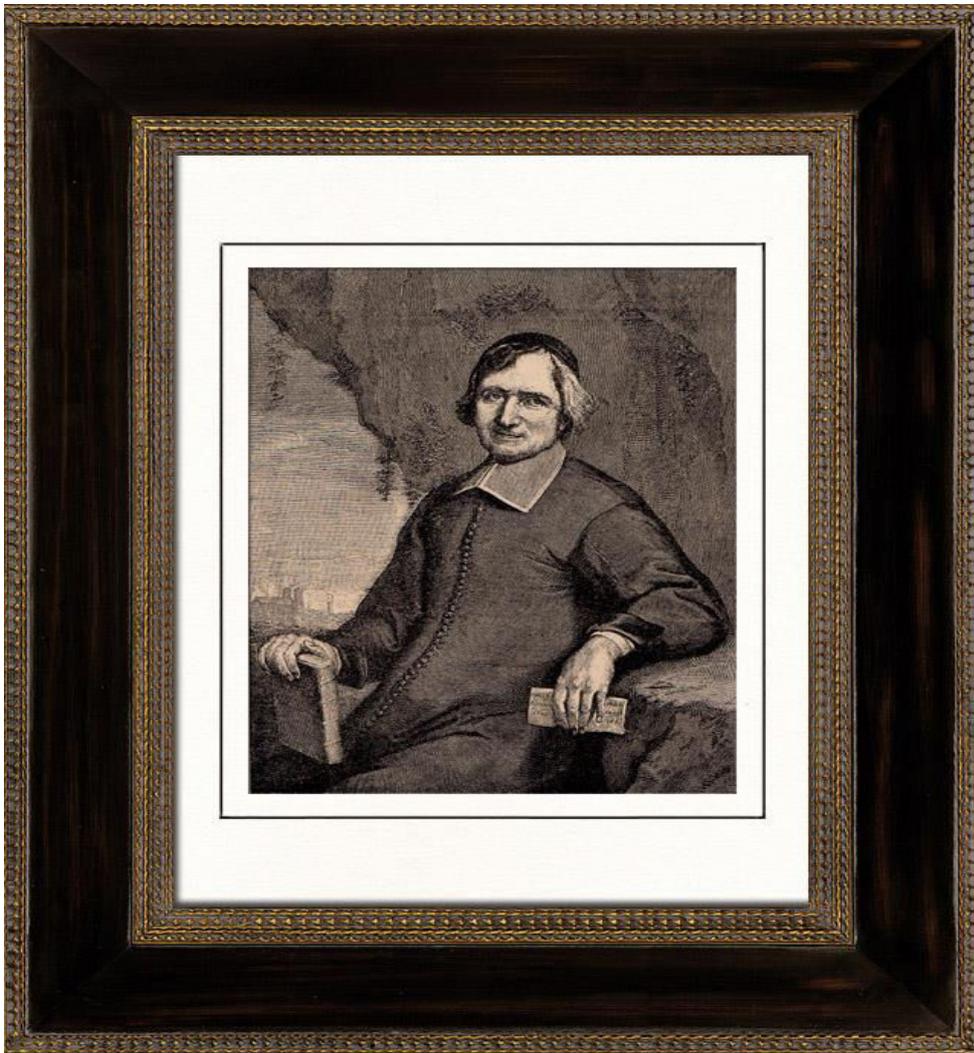
Huile sur cuivre - 23,8 x 18,5 cm

Marseille, Musée d'Histoire de Marseille

(Photographie : Galerie Michel Descours)

Quatrième supérieur du collège manceau. Son rigorisme intellectuel et éducatif, sa simplicité contribuèrent à la renommée de l'établissement du Mans.

## Antoine Arnauld



Portrait d'Antoine Arnauld (1612-1694) qui, en 1641, à 29 ans, enseigna au Mans. Il resta dans la capitale du Haut-Maine au moins deux années. Commença-t-il au collège la rédaction de *De la fréquente communion où Les sentimens des pères, des papes et des Conciles, touchant l'usage des sacremens de pénitence et d'Eucharistie, sont fidèlement exposez*, publiée en 1643 ?

## Jules Mascaron



Jules Mascaron (1634-1703), évêque de Tulle (1671) et ensuite d'Agen (1678), enseigna au Mans la rhétorique une seule année, en 1657, à l'âge de 23 ans.

## Louis François Joseph Alhoy



Louis François Joseph Alhoy (1760-1726) fut professeur au Mans avant les troubles révolutionnaires. La Révolution française a orienté sa carrière différemment. Son nom reste attaché avec ses « *Promenades poétiques dans les hospices et les hôpitaux de Paris (1826)* » à une œuvre plus didactique que littéraire. Il fut ainsi professeur jusque dans ses écrits.

## ANNEXES 1.9 : L'importance du livre

### Salle de l'ancienne bibliothèque du collège de l'Oratoire



(Collection personnelle)

La bibliothèque du collège de l'Oratoire comprenait plus de 7400 ouvrages qui servirent aux professeurs pour préparer les cours. Ils furent dispersés lors de la Révolution. Mise en valeur par l'Association des Anciens élèves du lycée Montesquieu.

**Encyclopédie de Diderot et d'Alembert (1751-1772)**



(Collection: les trésors du lycée Montesquieu, association des Anciens élèves du lycée Montesquieu)

Les professeurs évitaient de mettre en contact les élèves avec les principes des philosophes des Lumières.

**1. 10 : machine électrostatique de Ramsden (1766)**

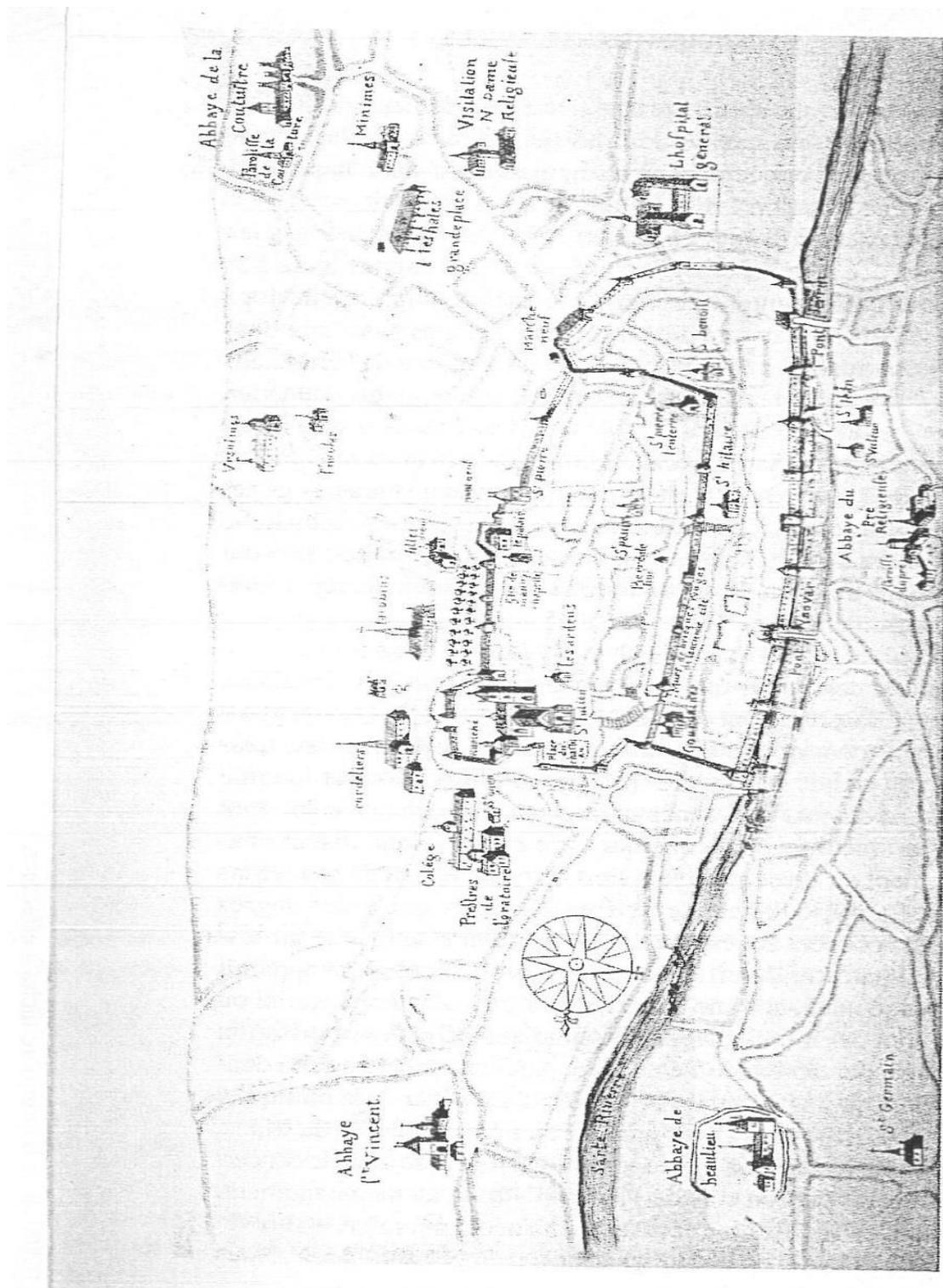


Elle fut peut-être utilisée par les élèves du professeur Thouvy qui enseigna la physique expérimentale jusqu'en 1768, plus sûrement par ses successeurs.

(Collection : Association des anciens élèves du lycée Montesquieu)

## **Annexes 2 : Plans et cartes**

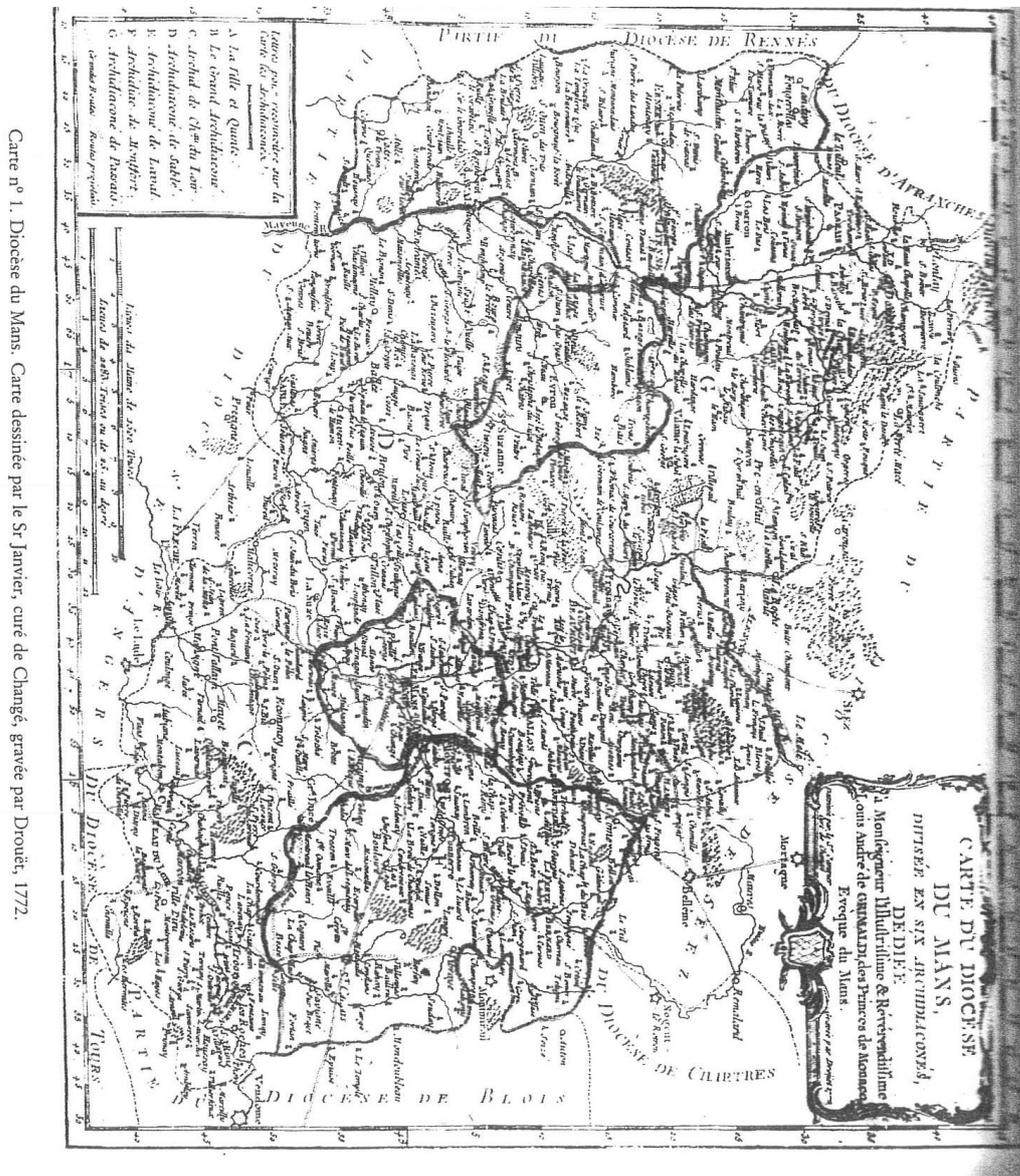
ANNEXE 2.1 : Le Mans en 1696



Plan de la ville du Mans en 1696. AD 72: IFI 133

(Source : Sylvie Granger, *Musiciens dans la ville 1600-1850*, Belin, Paris, 2002, p. 11)

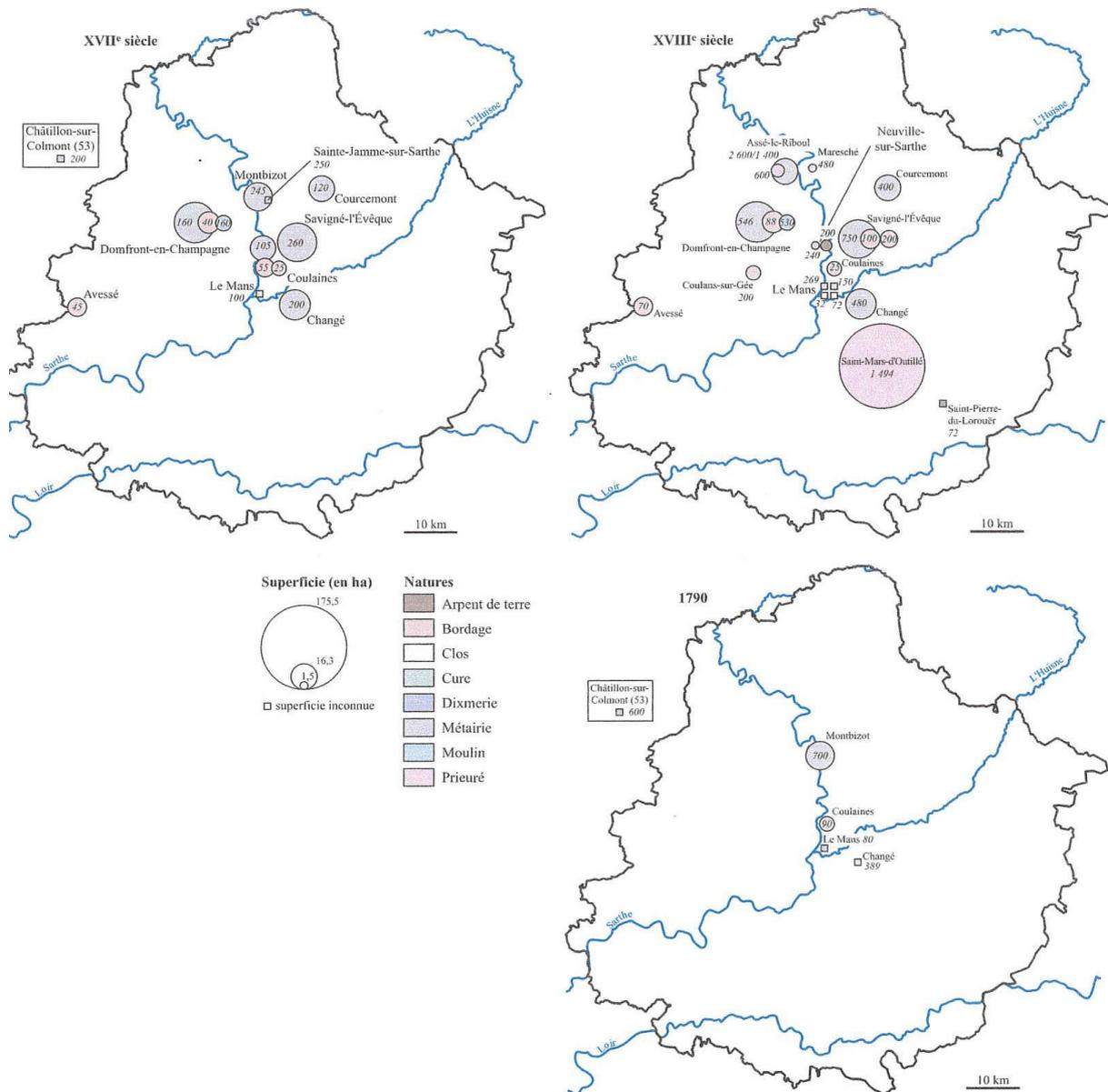
## ANNEXE 2.2 : Le diocèse du Mans en 1772



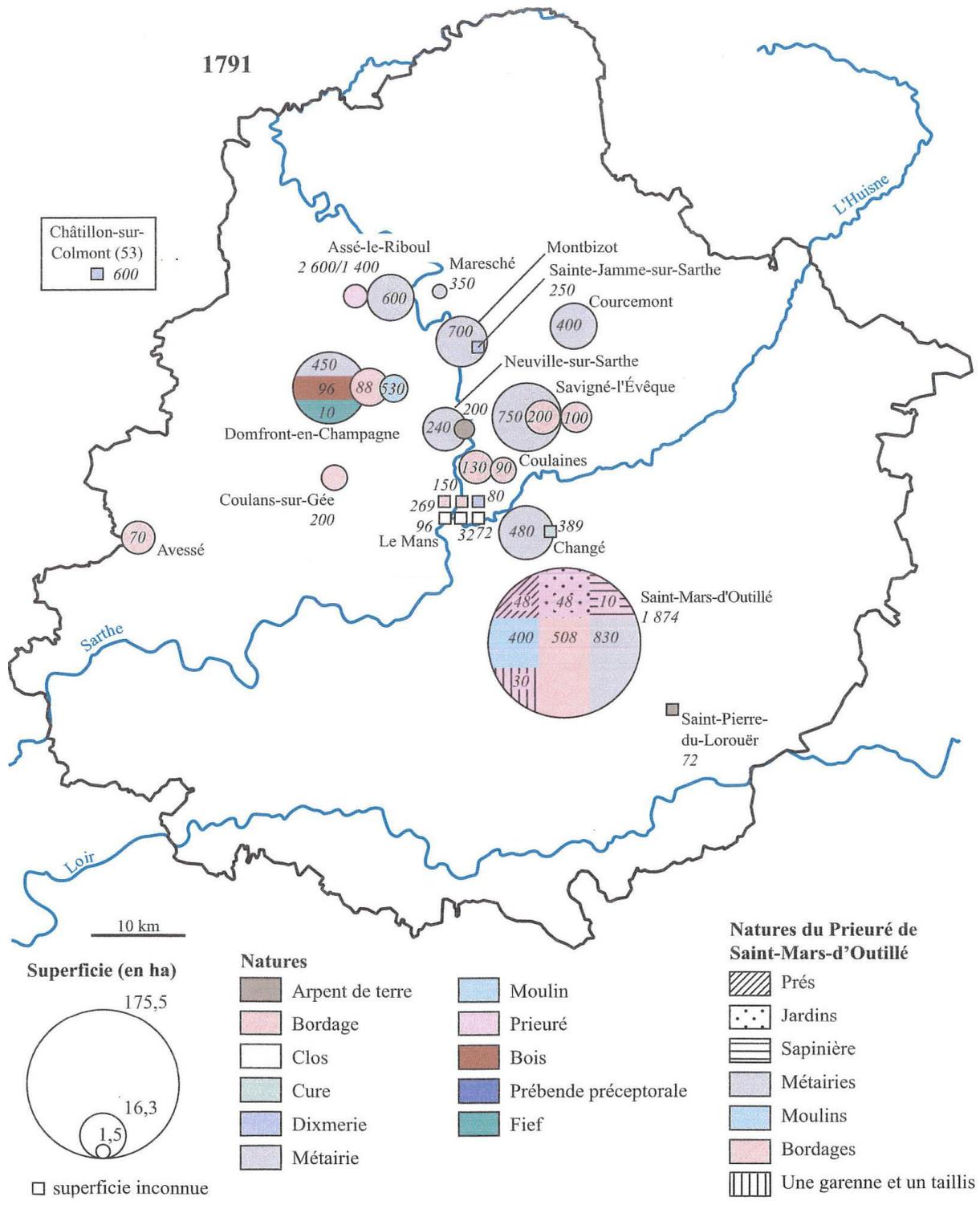
Carte n° 1. Diocèse du Mans. Carte dessinée par le Sr Janvier, curé de Changé, gravée par Drouet, 1772.

Source : Michèle Ménard, *Une histoire des mentalités religieuses aux 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles. Mille retables de l'Ancien Régime*, 1980, p. 25.

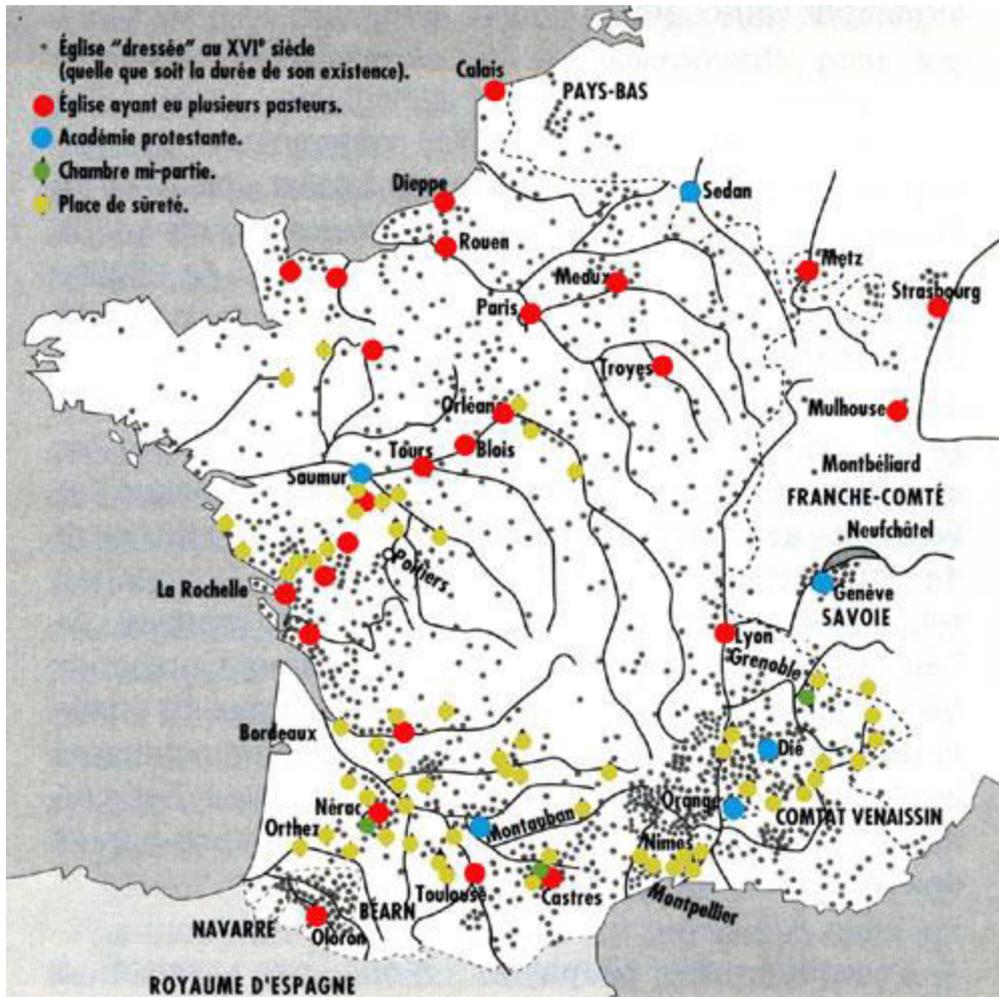
**ANNEXE 2.3 : Revenus des menses pour le collège de l'Oratoire aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, réalisées par Monsieur Sébastien Angonnet, Université du Maine, 2014**



**ANNEXE 2.4 : Le temporel du collège en 1791 d'après l'inventaire des biens de l'Oratoire, A. D. 72, L 359. Carte réalisée par Sébastien Angonnet, Université du Maine, 2014**



## ANNEXE 2.5 : Les Eglises réformées en France au XVI<sup>ème</sup> siècle



Source : Sous la direction de J.-Mayer, Ch. Pietri, A. Vauchez, M. Venard, *Histoire du christianisme. Le temps des confessions (1530-1620)*, Paris, Desclée, 1992, p. 450. (D'après *DHGE*, article « France », Paris, éd. Letouzey et Ané, 1977).

Les implantations de l'Oratoire au XVII<sup>ème</sup> siècle (voir annexes 2.6) peuvent corrélérer, dans de nombreux cas, avec celles d'Eglises ou d'Académies protestantes comme à Dieppe, à Rouen, à Saumur, au Mans, à Orléans, à la Rochelle (la Saintonge), à Lyon, à Orléans, à Toulouse, à Troyes et en Provence.

**ANNEXE 2.6 : L'Oratoire de 1630 à 1790. D'après les travaux de Willem Frijhoff et Dominique Julia. Les Oratoriens sous l'Ancien régime. Premiers résultats d'une enquête, in *Revue d'histoire de l'Eglise de France*. Tome 65. N° 175, 1979, pp. 228 à 231**

W. FRIJHOFF ET D. JULIA

CARTES n° 1 et 2.  
*L'évolution des implantations de l'Oratoire de 1630 à 1790.*



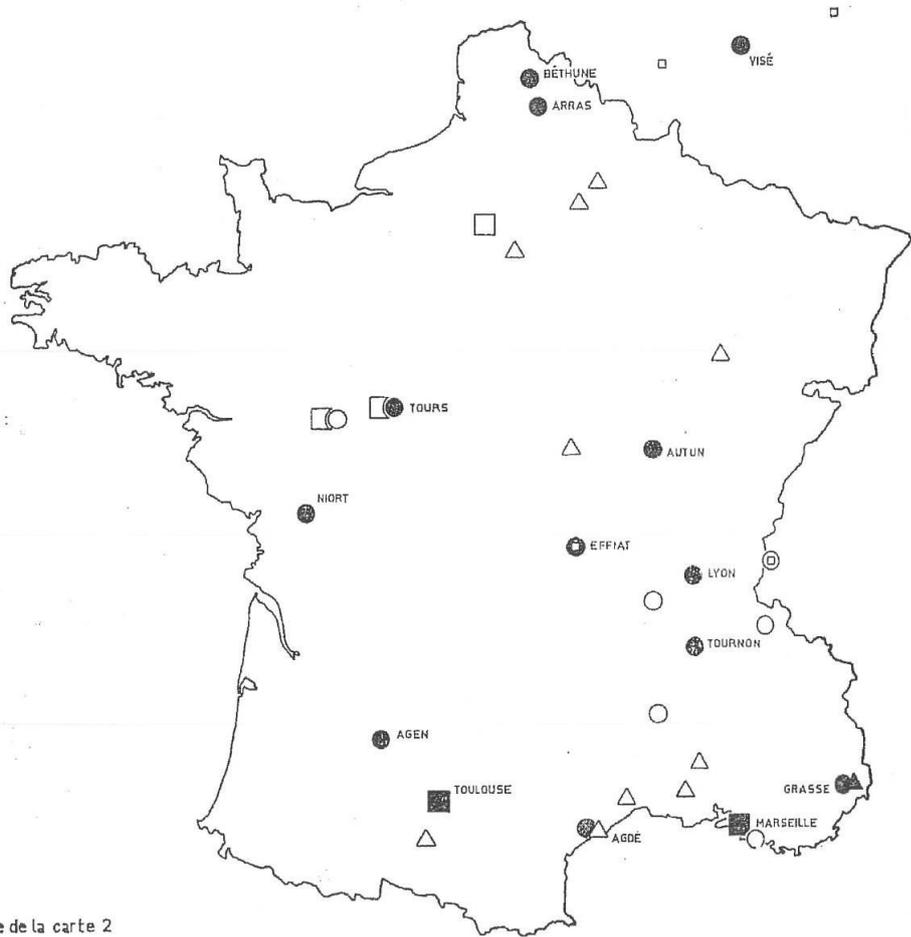
1 LES MAISONS DE L'ORATOIRE EN 1630

LES ORATORIENS SOUS L'ANCIEN RÉGIME



2 CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS 1631-1700

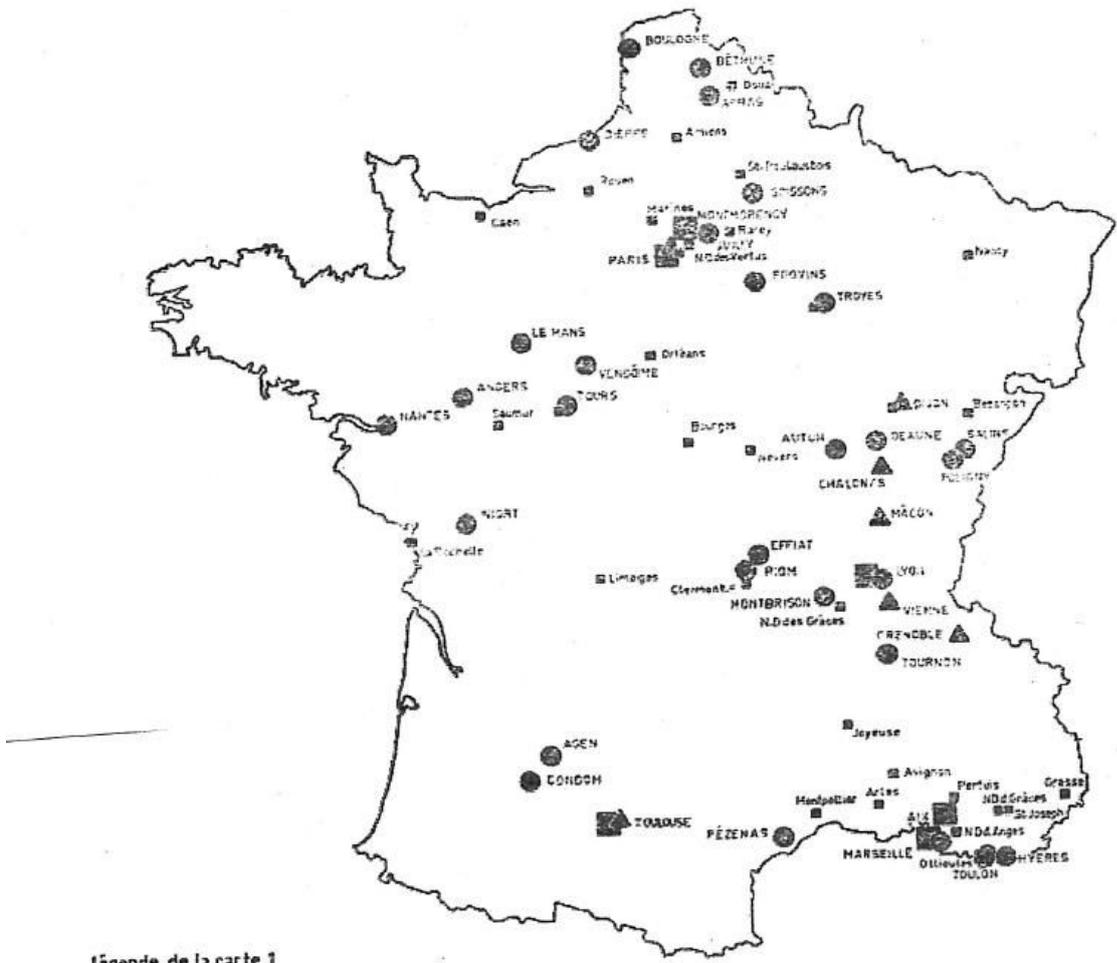
CARTES n° 3 et 4.  
*L'évolution des implantations de l'Oratoire de 1630 à 1790.*



légende de la carte 2

3 CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS 1701-1790

LES ORATORIENS SOUS L'ANCIEN RÉGIME

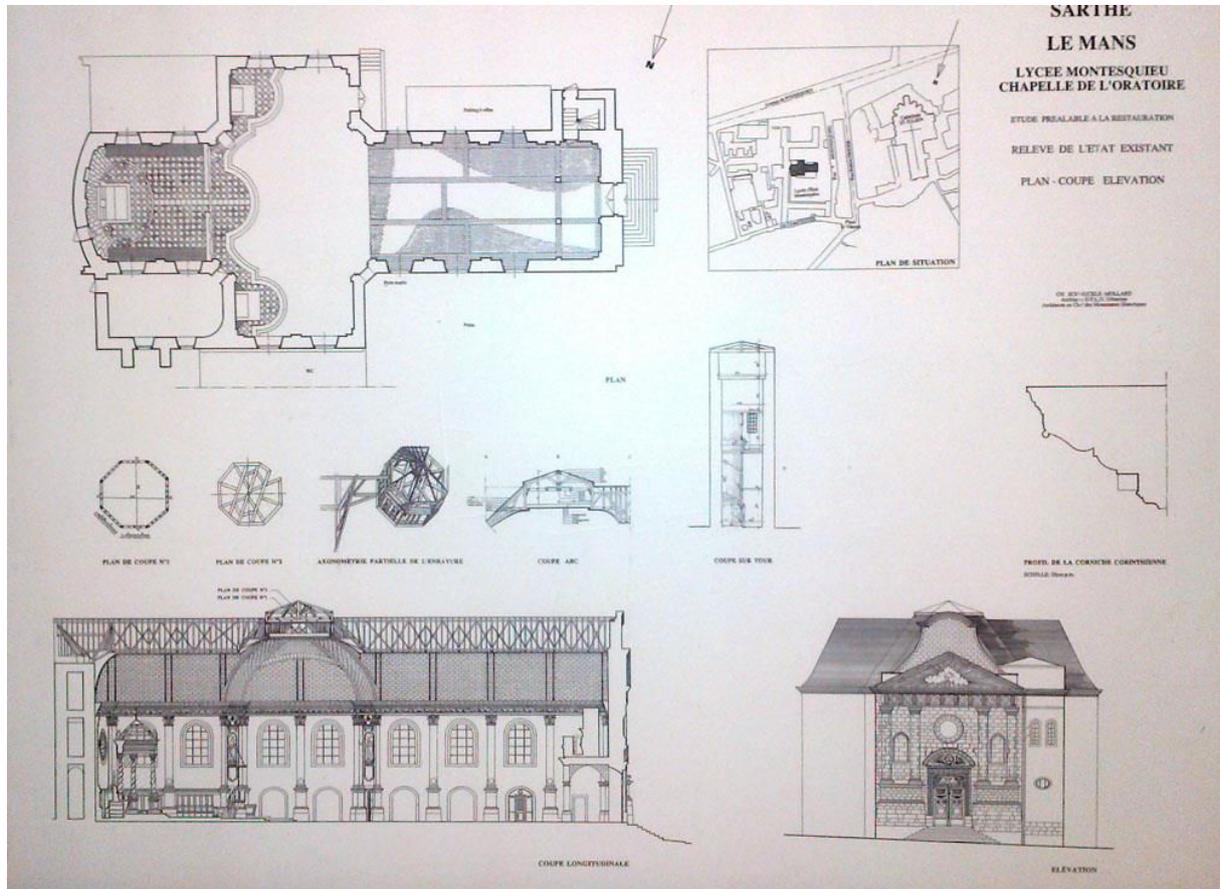


légende de la carte 1

4 LES MAISONS DE L'ORATOIRE EN 1790

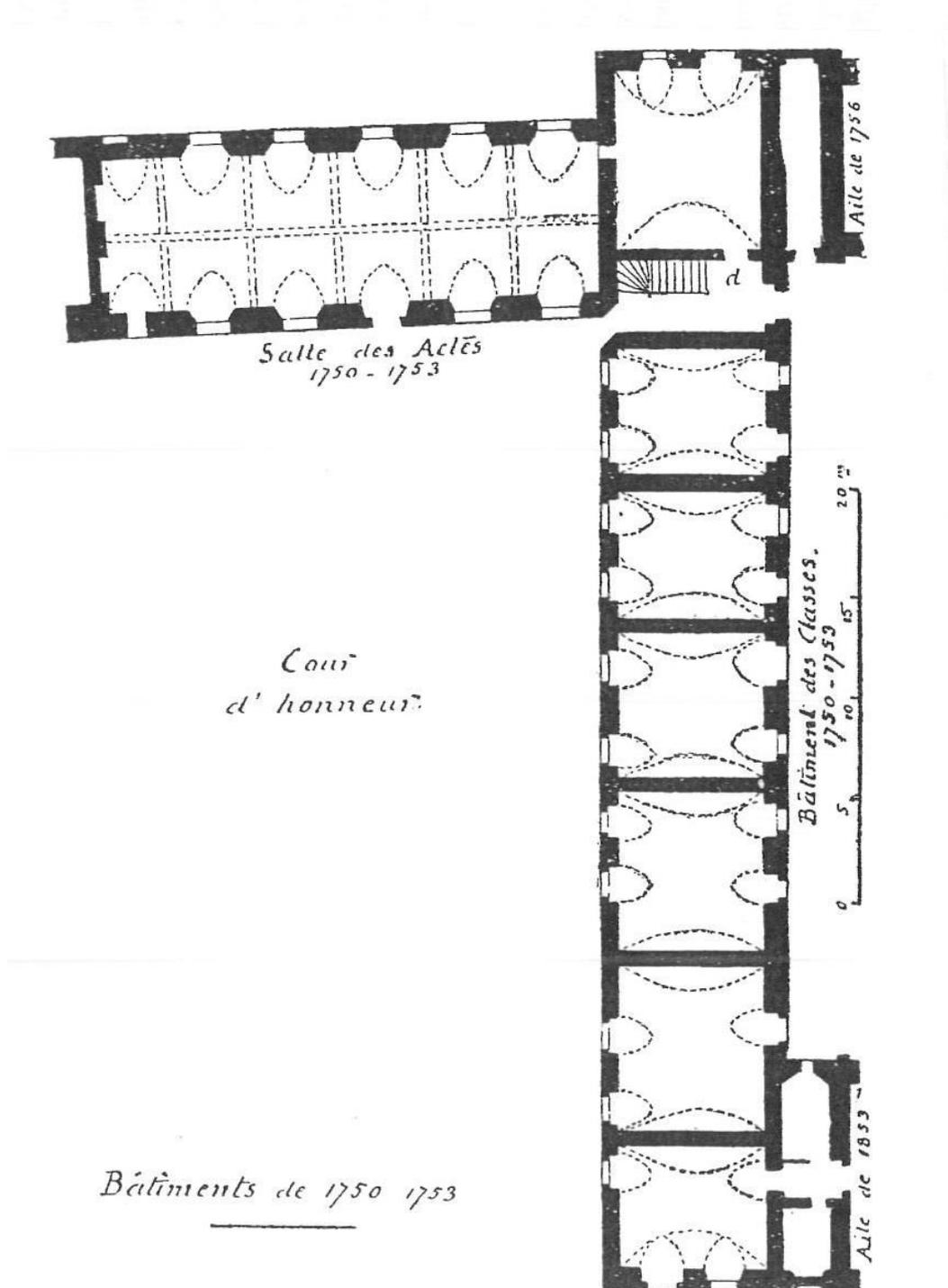


## ANNEXE 2.8 : Chapelle de l'Oratoire (plans et coupes)



(Collection : Association des Anciens élèves du lycée Montesquieu)

ANNEXE 2.9 : Plan du collège. Constructions de 1750, financées par une nouvelle fiscalité



PLAN  
DES BATIMENTS DE 1750-1753

(Source : Robert Triger, *op. cit.*, p. 51)

**ANNEXES 3 : TEXTES, LETTRES, DOCUMENTS  
DIVERS**

### ANNEXE 3.1 Lettre de Pierre de Bérulle au cardinal de Richelieu, 23 décembre 1623

*« J'aimerais mieux, Monseigneur, vous satisfaire en tout autre sujet et vous rendre compte d'autres affaires. Aussi je ne le fais ici que par obéissance et nécessité et le plus tard qui m'est possible. Car je voudrais bien plutôt pour faire un bon usage de semblables accidents que de l'employer à nous plaindre de ceux qui nous intéressent<sup>1836</sup>, encore qu'ils soient extrêmement diserts et abondants à se plaindre devant tous et à toutes rencontres, et à faire valoir fort peu de choses, et qu'ils soient fort diligents à répandre leurs plaintes jusqu'en dans les provinces étrangères, où ils veulent afin que ceux qui sont connus pour innocents où ils sont, soient tenus pour coupables où ils ne sont point.*

*Car c'est leur procédé de parler tous en divers lieux un même langage contre nous. Ainsi que je l'ai de nouveau reconnu et éprouvé en ce dernier voyage, comme s'ils en avaient des avis communs et en tenaient registre, au lieu que personne n'est instruit de ces différends et n'en parle ni en commun ni en particulier. S'ils étaient plus mémoratifs des bienfaits que des offenses, ils se souviendraient et avoueraient ingénument que je les ai servis et en général et en particulier, même au temps que pas un de ce royaume ne l'osait faire, et ce, par longues années et durant le courroux d'un grand Roy sensiblement offensé<sup>1837</sup>, dont je n'ai point considéré l'indignation nonobstant le péril, pour considérer leur besoin et leur faire charité dans l'oppression publique et lorsqu'ils étaient abandonnés de tous. Et même ceux que j'ai l'honneur d'avoir pour parents ont été presque les seuls qui les ont assistés en leur affliction, et protégés même avec péril très grand en l'accident de Chastel<sup>1838</sup> qui tira les Pères jésuites en ruine comme l'on sait, et ceux qui les protégeaient lors.*

*Ce que je dis est notoire en France à tous ceux qui savent l'histoire du temps. Ils se souviendraient que le P. De Sancy les a obligés de la vie à Constantinople<sup>1839</sup> et de ses moyens en France depuis qu'il est de l'Oratoire. Et ils le reconnaissent mal, pour être trop violents en leurs desseins, trop peu sensibles en leurs devoirs et trop aveugles en leurs intérêts. Ils se souviendraient que depuis avoir dressé l'Oratoire, je les ai obligés à Rouen, à Orléans, à Troyes, à Alençon et en plusieurs autres lieux. A Rouen, j'ai refusé la ville qui nous donnait un collègue<sup>1840</sup> pour nous loger, encore que nous fussions sans aucun fonds ni logement, et ce, pour satisfaire à leurs désirs et les délivrer de l'ombre qu'ils avaient que la ville ne s'affectionnât à nous pour la Régence plus qu'à eux. Et après notre refus une sainte famille religieuse<sup>1841</sup> n'a pas été si respectueuse que nous et s'en est fort bien accommodée. A Orléans, nous avons travaillé à les introduire et refusé le collègue qui nous était offert et un bon fonds pour l'entretenir, bien que nous y fussions sans fonds et sans moyen, et pour ne*

---

<sup>1836</sup> Qui nous faisaient tort.

<sup>1837</sup> De 1594 à l'édit de Rouen (1603), les Jésuites sont bannis du ressort de quatre Parlements (Paris, Rouen, Grenoble, Rennes). Et à Paris, le jeune Bérulle reste un de leurs correspondants.

<sup>1838</sup> L'attentat de Châtel contre Henri IV le 27 décembre 1594. Châtel passa pour être l'agent de la Ligue et des Jésuites.

<sup>1839</sup> Ambassadeur à Constantinople, Harlay de Sancy avait obtenu du Sultan que six jésuites condamnés à mort fussent plutôt exilés (Batterel-Ingold, t. 1, p. 182-183).

<sup>1840</sup> Le collège des Bons-Enfants.

pas les exclure de cette ville en laquelle ils n'avaient prétexte d'entrer que par cette voie. Et après avoir disposé Monseigneur l'Evêque<sup>1842</sup> et plusieurs de la ville à les admettre qui en étaient fort éloignés, sitôt qu'ils y ont été reçus, pour récompense de notre charité, ils ont travaillé à les nous rendre contraires et à y faire les mêmes offices qu'ils ont fait à Bordeaux et ailleurs. A Troyes, depuis trois ans ou environ le collège nous a été aussi offert par un qui est encore vivant et est de leurs amis, lequel leur a témoigné comme nous l'avions refusé en leur considération, tellement qu'ils ne le peuvent ignorer, ce témoin étant vivant et de leurs confidents, et la disposition de la ville fort éloignée de les en gratifier. Et même les nôtres ont tâché de les introduire dans la bienveillance de leurs amis<sup>1843</sup>. A Alençon, depuis six mois un d'entre nous, seul curé de la ville a disposé ses paroissiens à demander les Jésuites dans la ville, et par acte public et particulier a porté leur affaire comme la sienne propre. Mais la vérité, ils donnent sujet de croire qu'ils ne s'obligent de rien, ils ne reconnaissent rien, ils n'ont égard qu'à leurs propres intérêts. Le Père de Sancy a donné douze mille écus depuis qu'il est en la maison. Encore que nous ayons assez besoin pour recueillir la charité des nôtres en la grande retenue que nous avons d'être à la charge à personne, je ne veux pas spécifier que j'ai fait appliquer d'aumônes qui étaient en ma disposition à un de leurs collègues<sup>1844</sup> mille écus, n'ayant pas voulu en appliquer un sol à aucune de nos maisons. Je ne le marque que pour faire connaître que nous n'avons jamais reçu aucune assistance et libéralité de leur part. Voilà notre procédé envers eux. Le leur envers nous est bien aisé à compter. Car aucun Jésuite n'a rien fait pour aucun prêtre de l'Oratoire, ni pour aucune maison de l'Oratoire<sup>1845</sup>».

[...] «En tous lieux ils divertissent publiquement les écoliers de s'associer à notre congrégation, pour l'étouffer en sa naissance ; ce qui nous oblige de prendre plutôt et en plus de villes que nous ne voudrions<sup>1846</sup>, quelques collèges pour avoir une jeunesse et une institution indépendante de leur persuasion, qui serve de séminaire à cette congrégation<sup>1847</sup> ».

---

<sup>1841</sup> Les Feuillants.

<sup>1842</sup> Gabriel de l'Aubespine, de 1604 à 1630.

<sup>1843</sup> Le texte continue : « Il ne trouvera point que les Pères Jésuites aient assisté, ni de leurs amis, les prêtres de l'Oratoire pour les introduire ni faire aucun bien ». Un crochet en marge cette phrase que Gourreau n'a pas retenue. Etait-elle une réflexion orale de Bérulle que son secrétaire a insérée dans le texte dicté ?

<sup>1844</sup> Le collègue de Roanne.

<sup>1845</sup> La copie de Gourreau ajoute ces mots qui sont entre crochets dans le brouillon : « leurs bienfaits et libéralités envers nous étant bien aisés à spécifiés », puis cette phrase raturée dans le brouillon : « Mais à la vérité ils nous donnent sujet de croire ce qu'on dit d'eux, qu'ils ne s'obligent de rien, qu'ils n'ont égard qu'à leurs intérêts présents, qu'ils sont ingrats et oublieux des biens qu'on leur fait, qu'ils ne font rien pour autrui et ne font rien que pour eux, qu'ils sont mauvais amis et dangereux ennemis, ce qui les fait dans le monde plus craindre qu'aucun ».

<sup>1846</sup> Le Mans fait-elle partie de ces villes ?

<sup>1847</sup> *Ibid.*, p. 90.

### ANNEXE 3.2 : Extraits du contrat entre l'Oratoire et l'évêque du Mans, 20 juillet 1624

« Le 20 juillet 1624, le dit seigneur Charles de Beaumanoir<sup>1848</sup>, évêque du Mans, assisté de messieurs

Claude Lefèvre, chantre, chanoine de l'Eglise du Mans, René Dutertre, aussi chanoine d'icelles, Pierre Le Bert, archidiacre de Montfort, Jean Huault, curé de Saint-Jean de la Cheuverie, Michel Vasse, conseiller ecclésiastique et chanoine en la dite église, Jean Caillé de Saint-Pierre de la Cour, doyen, tous députés du clergé d'une part ; & le Révérend Père Achilles de Harlay de Sancy, prestre de l'Oratoire depuis évêque de Saint Malo, ayant procuration du Révérend Pierre de Bérulle, Supérieur général de l'Oratoire & depuis cardinal en date du 10 mars dernier [...] convinrent de ce qui s'ensuit. Que les prêtres de l'Oratoire auraient à perpétuité le gouvernement & l'administration du séminaire, en le lieu et domaine du dit collège, fruits & revenus qui en dépendent come en avaient joui auparavant les principaux du dit séminaire <sup>1849</sup>[...]».

[...] Les prestres de l'oratoire n'entreraient en jouissance qu'au mois d'octobre 1625<sup>1850</sup> -les prestres de l'Oratoire ont renoncé & renoncent à tous privilèges & exemptions quelques conques contraire au dit contract, quand même elles leurs seroient données par les souverains pontifes<sup>1851</sup>»;

-«le séminaire & collège desservira toujours sous la juridiction, correction, direction, visitation du dit seigneur évêque du Mans, ses successeurs, ou de leurs grands vicaires, des députés du clergé, & députés spéciaux du dit chapitre, & du dit seigneur évêque<sup>1852</sup>»;  
-qu'en cas qu'ils intentassent procès aux susdits & cessassent d'instruire la jeunesse suivant les clauses, ipso facto sauf ancienne connaissance de cause, le dit seigneur évêque & les dits sieurs députés du clergé pourront disposer du dit séminaire-collège comme auparavant. En ce cas<sup>1853</sup> ;

-les augmentations des bâtiments & nouveaux édifices faits aux appartenances du dit séminaire cederont au fond sauf quand les prestres de l'Oratoire en puissent demander récompense;

-enfin quand les prêtres de l'Oratoire acceptant s'obligent de fournir dans trois mois aux sus dits députés & seigneur évêque arrêt de la Cour du Parlement de Paris portant enregistrement du présent contrat pour lequel poursuivre ont les dits seigneurs évêques & députés.

---

<sup>1848</sup> Charles de Beaumanoir est décédé le mardi 17 novembre 1637. Son inhumation, à la cathédrale se déroula le samedi 6 février 1638. L'homélie fut prononcée par un Jésuite, le père Grisel, «docte et très eloquent personnage», Charles Bodreau, opus cité, page 102.

<sup>1849</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27, f°7.

<sup>1850</sup> Article 2.

<sup>1851</sup> Article 3.

<sup>1852</sup> Article 4.

<sup>1853</sup> Article 5.

Constitué leur procureur le RP De Sancy acceptant, porteur des présentes<sup>1854</sup>».  
«Nous sommes chargés par notre contrat d'établissement:

1° De desservir ou faire desservir en qualité de recteurs, la cure de Saint-Ouën, & d'y administrer les sacrements aux paroissiens, leur faire les prônes & autres fonctions nécessaires.

2° D'entretenir six régents & les gager, scavoir un pour la théologie, un qui fera les cours de philosophie & quatre qui feront secondes des lettres humaines grecques et latines ; que les dits régents seront de la Congrégation capables de leurs classes ; & en cas que l'on en prenne a gages qui n'en soient pas, ils ne pourront être admis au dit collège que de l'admise & agreement de Messieurs du Clergé.

3° De faire une fois par semaine une leçon de catéchisme aux dimanches ou festes, ou autres jours d'icelle.

4° De nourrir & d'instruire six pauvres boursiers qui leur seront presentes par Messieurs les députés du clergé, capables de la seconde classe du moins, qui ne pourront être employés à aucune œuvre vil.

5° De recevoir encore & nourrir un septième boursier de la fondation du défunt vénérable Michel Aubourg vivant principal au dit séminaire ;

6° De célébrer l'anniversaire du dit Michel Aubourg en l'église Saint-Ouën, & de distribuer aux sus dits boursiers trente sols le jour du dit anniversaire.

7° De celebrer aussi dans la dite église de Saint Ouën l'anniversaire fondé par les sieurs Du Mesnil & de la Châtre pour Monseigneur Claude d'Angennes.

8° De payer les décimes ordinaires & extraordinaires de la cure de Saint-Oüen & de la Chapelle Saint Maur.

9° De faire célébrer trois messes en une semaine, & quatre en l'autre à l'autel de Saint Maur en l'Eglise du Mans : ensemble le service dû à raison de la chapelle de la Pohorie, & lorsqu'un religieux de Beaulieu sera pensionnaire au dit séminaire sera déduit sur la pension six vingt livres par an suivant l'annexe de la dite chapelle de la Pohorie : & s'il y en a deux sera déduit pour chacun de soixante livres.

10° De recevoir au dit collège des pensionnaires a prix moderé selon la fertilité du país.

11° D'entretenir de réparations, réfections tous les bâtiments du dit collège, lieux & metairies qui en dépendent.

12° De payer les cens, rentes & charges de tous les héritages dont il est fait mention dans le dit contract.

---

<sup>1854</sup> Article 6.

*13° De gouverner le dit séminaire selon ses statuts, & avis du bureau de Messieurs les députés du clergé...<sup>1855</sup>».*

---

<sup>1855</sup> En marge, il est précisé «Nota. Que jamais on ne nous a signifié aucun statut pratique dans le séminaire avant notre établissement ».

**ANNEXE 3.3 : Inscription dans le chœur de la chapelle de l'Oratoire**

ANNO CHRIS  
DIE II NOVEMBRIS  
PETRUS DE BERULLE  
S.R.E. PRESBYTER CARDINALIS  
IN FRANCIA  
CONGREGATIONEM PRESBYTERIUM  
ORATORII DOMINI JESU  
FUNDAVIT  
ANNO 1624, MENSE SEPTEMBRI  
PRESBYTEROS SUOS MISIT  
UT  
SEMINARIUM CENOMANENSE  
ANNO 1599  
A CLAUDIO D'ANGENNES EPISCOPO  
COEPTUM  
HABERENT ET REGERENT  
ANNO 1629 DIE II OCTOBRIS CUM PIETATIS LAUDE  
ET SANCTITATIS FAMA  
AD ALTARE  
OBIIT<sup>1856</sup>

---

<sup>1856</sup> Traduction : « En 1611 de l'ère chrétienne, le 2 novembre Pierre de Bérulle, S.R.E. Cardinal-Prêtre, fonda en France la Congrégation des Prêtres de l'Oratoire ; en 1624, au mois de septembre, il envoya ses prêtres pour administrer et gouverner le Séminaire du Mans, fondé par l'évêque Claude d'Angennes en 1599 ; en 1629, le 2 octobre, il mourut à l'autel avec le renom de piété et la réputation de sainteté ». Une erreur dans la date du 2 novembre, la congrégation de l'Oratoire a été fondée le onze novembre et non le deux.

**ANNEXE 3.4 : Arguments de l'Université d'Angers pour ne pas s'affilier au collège du Mans (13 septembre 1764)**

*«I. Accorder au collège du Mans l'agrégation qu'il demande à l'Université voisine ne tiendrait à rien moins qu'à priver la ville d'Angers du principal moyen qu'elle a d'être utile et nécessaire aux grandes villes et aux provinces ses voisines ; ce serait interrompre le concours le plus considérable des habitants des villes du Maine et de Touraine en celle d'Angers ; ce serait ôter à la capitale de l'Anjou cette branche de communication qui lui est si avantageuse, si profitable à la jeunesse du pays du Maine et de la Touraine, si peu onéreuse aux pères et mères de ces deux provinces, leur étant fort indifférent de tenir leurs enfants pensionnaires en une ville plutôt qu'en une autre ; ce serait, par une nouveauté préjudiciable au bien public, rendre inutiles de très anciens établissements faits en la ville d'Angers [...].*

*III. Dans un temps où l'on est occupé à rendre de plus en plus les Universités florissantes, le démembrement de celle d'Angers serait du plus dangereux exemple. Combien de villes, en effet, aussi considérables que celle du Mans se croiraient en droit de demander l'agrégation de leurs collèges aux Universités les plus voisines [...].*

*V. La ville du Mans ne peut avoir que deux motifs de demander cette agrégation ; le premier, d'attirer des étrangers ; le second, de faire prendre des degrés à la jeunesse du Mans, sans être obligée de sortir de leur ville, et de procurer cet avantage à quelques-uns qui, manquant de fortune, en seraient privés. [...] S'il se trouve au Mans des jeunes gens qui, ayant des talents, manquent de fortune, ils peuvent venir avec confiance dans la ville d'Angers ; on y trouve des ressources, des bourses établies pour la nation du Maine. On y trouve de plus des offices à remplir dans les chapitres, les séminaires et communautés. L'Université fera pour eux ce qu'elle a déjà fait pour tant d'autres, à qui elle a procuré non seulement la subsistance, mais encore les secours nécessaires pour faire briller leurs talents [...]»<sup>1857</sup>.*

---

<sup>1857</sup> François Uzureau, « L'université d'Angers et le collège du Mans », *Revue historique et archéologique du Maine*, 1913, p. 304-312, cité par D. Boisson, *Histoire de l'Université d'Angers du Moyen Âge à nos jours*, p. 101.









ANNEXE 3.6 : Lettre d'inventaire du mobilier par les Pères de l'Oratoire, 20 janvier 1760

20 janvier 1760

nous pères de l'Oratoire de la ville de Mans  
 Pontifical, nous obéis à la lettre à nous adressée  
 par Monseigneur l'Esquevade de la ville de  
 Decembre dernier, déclarons que toute l'argenterie  
 de notre Eglise consiste dans les vases sacrés,  
 deux petits Coets pour les Sacra huiles, deux lince  
 deux pour les fonts baptismaux, l'autre pour les  
 malades, une lampe pour les vases, un censeur  
 pour trois masses trois onces, et quelques plaques  
 de mauvais argent de peu de valeur appliqués sur  
 la croix processionale la quelle est de bois  
 et qui en conséquence, il ne pouvait pas que nous  
 possédions en aucun cas aucune partie à la monnaie  
 en soy de quoy nous avons signé la presentee declara  
 tion. aux mans le vingt janvier mil sept cent  
 soixante de Mans de Beve, Sup. del.  
 Joly de Barvigny. ptre de l'Oratoire

Les Bonnetiers ptes de l'Oratoire

Monsieur ptre de l'Oratoire  
 Triguet Ste. de Loret Richard ptre de l'Oratoire  
 Fontainele ptre de l'Oratoire

(Source : Archives du diocèse du Mans, fonds Brière)

ANNEXE 3.7 : Mémoire des Maires et échevins de la ville concernant le collège

17  
Generalité de Tours  
Ville du Mans

Mémoire des Maire et Echevins  
de la ditte Ville concernant le college.

Le College du Mans a été établi en 1599 sous le pontificat de M<sup>r</sup>  
Claude d'Angennes Archeveque du Mans. Cet établissement fut confirmé la  
même année par le pape Clement VIII, en 1601 Henry IV donna des lettres  
patentes approbatives de la bulle de Clement VIII, et de l'union de la  
Cure au dit College. Les lettres patentes ont été verifiées au parlement le  
26 Juillet de la même année, et enregistrées au greffe des Jurisdictions Ecclesiastiques  
il fut nommé Sur le champ un principal qui a régi jusqu'en 1624 que  
M<sup>r</sup> de Beaumanoir lors Archeveque du Mans assisté des docteurs du college  
trouva avec le pere achilles du harlay de l'oratoire par lequel traité il  
fut convenu que les prestres de l'oratoire auroient a perpetuelle le  
gouvernement et administration d'un college Seminaire, l'université de  
Paris forma opposition à ce contrat, Mais Sa Majeste le confirma par  
de nouvelles patentes, et en 1626 l'université se desista de son opposition.  
Depuis cet établissement tous les Successeurs de M<sup>r</sup> de Beaumanoir ont  
non seulement toujours protégé ce college, mais même les prestres de l'oratoire qui  
l'ont regis. les habitants n'ont eu que lieu d'être satisfaits de l'Education  
et de la doctrine que leurs enfans y ont reçus. la Medecine des revenus de  
cette maison fait leur loye; Jamais on ne les a vu s'emparee du bien  
des familles ny entrer de leurs secrets. il est triste qu'un des grands  
vicaires de ce diocèse prevenu contre la Congregation de l'oratoire ait troublé  
une harmonie si edifiante et si utile pour le bien de la patrie et  
si conforme aux Intentions du roy. Le grand vicaire a eu apercevoir  
dans les cahiers du professeur de Morale, une doctrine contraire à son

seulement, et a representé a M<sup>r</sup> l'Evêque ce professeur comme suspect d'hérésie  
Le Supérieur du collège du ayant été informé se presenta avec le professeur  
chez le grand vicaire pour l'expliquer, lequel ne pouvant l'obtenir, recourut a  
M<sup>r</sup> l'Evêque un mémoire justificatif et offrit de retrancher la ses cahiers  
les propositions qui ne lui paroistroient pas convenables, quoiqu'il les eût fait  
soutenir en Sorbonne publiques depuis dix ans qu'il tient une chaire de philosophie  
de ce collège, le prelat a également refusé d'entendre les Moyens de justification  
du professeur, et a demandé la sortie au general de l'oratoire qui au paravant de  
l'accorder a Supplie M<sup>r</sup> l'Evêque de vouloir bien écouter les raisons du  
professeur. Cependant le general de l'oratoire pour marquer sa deference aux  
volontés de M<sup>r</sup> l'Evêque vient de le rappeler.

Malgré cette deference M<sup>r</sup> l'Evêque a établi une chaire de theologie au  
seminaire de coëffort distante de la ville de près de deux lieues où d'abord il  
n'y a admis que des pensionnaires ecclésiastiques, quelques jours après des externes  
laïques, au nombre des laïques. non content d'avoir distrait de ce collège la  
theologie il a voulu établir des classes de logique et de physique au seminaire  
hôpital froulay dans l'eglise du quel il a fait construire près le sanctuaire des  
cloisons pour former ce nouvel établissement, et a donné des ordres pour obliger  
les ecclésiastiques qui se destinent au sacerdoce de ne prendre des leçons de theologie, et de  
philosophie que de ceux qu'il a nommés pour occuper les chaires qu'il établit.  
Le grand vicaire l'ait même porté jus qu'à envoyer des pauvres ecclésiastiques  
avertir les peres et meres et les ecclésiastiques des intentions du prelat de n'admettre au  
sacerdoce aucun des enfans qui aura fait la moindre des humanités à l'oratoire  
la consécration a été si grande que six enfans seulement ont entrés en  
logique et deux en physique, et plus d'un cent de jeunes gens sont à perdre  
leur temps.

Le procureur du doy de la Senchaussee informé des innovations qui se  
faisoient en l'eglise de l'hôpital froulay destinée par la fondation pour les  
pauvres presbiteres informés et jurés par lettres patentes dûment registrées  
a donné la démonstration et a demandé qu'il fût fait défense aux administrateurs  
du dit hôpital de rien innover en la dite eglise, et que les dits administrateurs  
fussent assignés au 24 du mois de mai pour voir dire que les lettres patentes

Seroient exécutés, et que lecture faite des Edits et déclarations concernant les Eglises  
et hôpitaux, il leur fut adjoint d'ajouter les matériaux qu'on y avoit transportés, et  
qu'à suite de ce faire il fut autorisé à le faire faire à leurs dépens et au leur propre nom  
Sentence est intervenue le 24. 7. qui adjuge au procureur du roy les conclusions  
qu'il avoit prises en sa remontrance. Le bureau de l'hôtel de ville s'est assemblé  
et à cet égard dans une matière si importante il étoit Gouvernable de convoquer les  
anciens Maire et Echevins. après une Mûre délibération l'on a regardé comme  
constant que les Evêques ne peuvent tirer de nouvelles écoles sans lettres patentes  
qu'ils ont droit de l'assignement que dans leur Séminaire. Sauf le droit  
de faveur par voie de Jugement. la vérité de ce fait est prouvée par décision  
du conseil.

M<sup>r</sup> De quelques Evêques d'auxerrois voulant être la théologie aux jésuites  
fut obligé par arrêt du conseil de donner les leçons de théologie au son palais  
épiscopal conformément à l'Edit de 1695 qui borne à ce seul sujet le pouvoir  
des Evêques; l'archevêque de tours a été obligé de se conformer à cette décision.

M<sup>r</sup> De Vaugirault ayant voulu établir Deschaires de philosophie à son  
Séminaire gouverné par les Jésuites, les prêtres de l'Oratoire s'étant réunis avec  
l'université dont ils sont membres y formèrent opposition, et il fut décidé qu'aux  
leçons des chaires de philosophie établies par M<sup>r</sup> de Vaugirault aucun Ecclésiastique  
ne pourroit y être reçu, et qu'elles ne seroient que pour les pensionnaires demeurant  
au Séminaire.

On ne peut considérer le projet du prélat que comme une punition contre  
le régime de la Congrégation de l'Oratoire qui n'avoit pas d'abord répondu à ses  
vues, et le parti qu'il prend paroît même contraire à l'autorité du Roy et à la  
bonne police. En effet en divisant dans un même endroit les leçons tant de  
philosophie que de théologie, même des humanités, c'est faire tomber l'émulation  
la ville n'étant pas assez nombreuse pour former deux cours, et si les discurseurs  
l'on fait tenir au prélat avoient leur utilité, nos Citoyens se trouveroient  
privés d'un Collège établi par nos lois, et qui vient de coûter à la province  
plus de cent quatre vingt Mille livres pour la consolidation l'établissement,  
puisque l'on luy fait dire qu'il n'admettra à l'état Ecclésiastique aucun enfant  
qui aura fait la moindre des humanités à l'Oratoire.

Il paroît comme certain que M<sup>r</sup> l'Evêque n'est pas fondé à se faire prévaloir  
les articles 8 et 9 de l'ordonnance d'Orléans affectent la première prébende vacante  
dans chaque cathédrale pour un précepteur lequel sera chargé d'instruire gratuitement

la jouissance de ville, la nomination de ce precepteur est donnée aux Evêques sur  
l'avis du chapitre de la cathédrale et du corps de ville, le precepteur ainsi établi ne peut  
être destitué que par l'avis des dits Chapitre et corps de ville, ce sont les termes précis de  
l'article 8 et 9 de l'ordonnance d'Orléans.

La ville se trouve précisément, en les cas prévus par l'ordonnance d'Orléans, il y a deux  
Chaires de théologie au matin, au professeur du matin et l'autre du soir, la 1<sup>re</sup> a été  
établie par l'avis du Corps de ville et du chapitre, et a été attribuée de la 1<sup>re</sup> prébende  
la seconde chaire a été établie par le clergé du diocèse qui a donné une somme de 12000  
dont les prêtres de l'Oratoire ont fait l'emploi en fonds de terre. M<sup>l</sup> l'Evêque ne peut leur  
ôter aucune de ces chaires sans l'avis du corps de ville, du clergé, et du chapitre de la cathédrale  
l'ordonnance de Blois art. 22 ordonne en termes impératifs l'exécution l'exécution des  
articles 8 et 9 de celle d'Orléans, la philosophie a été établie sur tout la logique par  
la collégiale de St Pierre, l'inspection sur les classes, et sur un collège royal n'appartient  
point aux Evêques, les officiers Municipaux le sont administrateurs, et les officiers de  
la Seine, Châsses, Gouverneurs des privilèges, et en ont la police, l'Education scolastique  
depend de la police Royale même pour les prêtres, les Collèges où étoient les Jésuites  
sont administrés par des bureaux de laïques, et les Evêques n'en sont administrateurs  
que comme les autres.

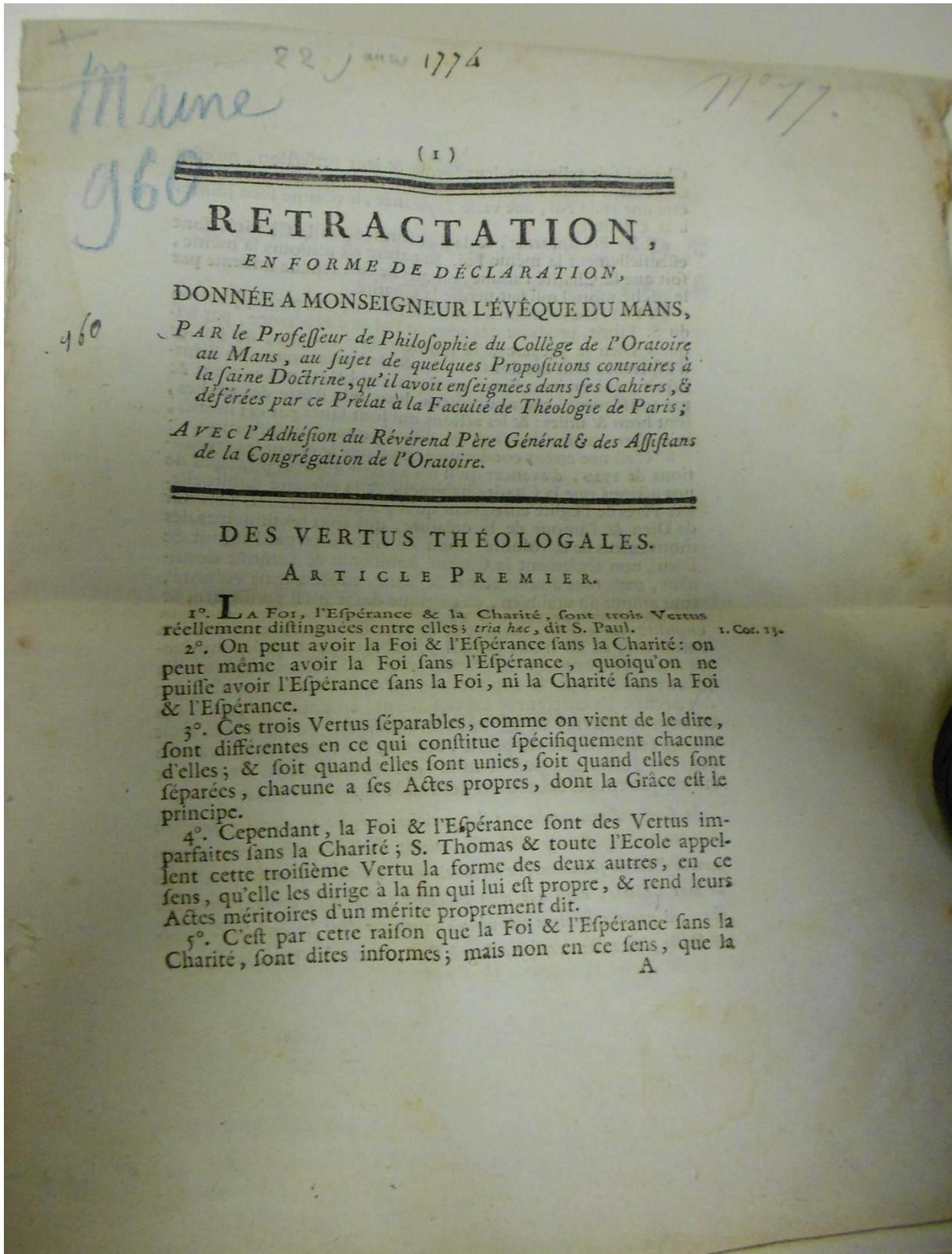
Il ne s'agit pas seulement de se déclarer d'indifférence dans la forme de ce  
Gouvernement, mais d'un intérêt bien sensible pour l'Education de la ville  
de la ville et de la province, si quelque chose étoit la cause de ce changement, cette distraction  
faite à notre collège le degré de défectuosité. Ce point important de terminer l'assemblée  
à penser que le moyen le plus sûr de prévenir cet inconvénient étoit de s'adresser d'abord  
au pape pour savoir de lui-même les moyens de conciliation qu'on peut employer pour  
suspendre et arrêter une entreprise de cette nature, si luy fait écrit une lettre de  
plus haute pour le prier de suspendre un projet qui alloit troubler toute les habitants,  
cette représentation n'ayant pas eu l'effet qu'on attendoit l'assemblée, elle a bien devoir  
se courir à votre autorité.

Nous vous prions de reconcilier le pasteur avec son troupeau, et d'arrêter les suites trop  
funestes de pareille division, sur tout lorsqu'elles ont pour principe des querelles théologiques  
qui seroient d'autant plus funestes en ce diocèse que les lois ordonnées par la majorité y  
sont toujours obéies, et que dans les tems de trouble, la ville a été assez heureuse pour avoir des  
Evêques qui y ont conservés l'union, en se refusant contre toute la piece de party.

Il n'est donc qu'après avoir épuisé inutilement tous les moyens d'humanité et de prières  
que nous avons recours à votre autorité, trop heureux, si vous, Monsieur, vous  
couvrez de la parole de nos Substitutions. Nous vous supplions de nous accorder votre  
protection pour faire remettre les choses au même état où elles étoient, et nous ôter de la bouche  
du roy que provisoirement les leçons de philosophie et de théologie retournent à notre collège  
établi par nos lois, et régi par les prêtres de l'Oratoire.

(Source : Auteur anonyme. Ecriture de l'ancien archiviste du diocèse du Mans, le père Lochet ?)

ANNEXE 3.8 : Rétractation du père Roy



Charité soit tellement leur forme & leur perfection, qu'elles ne puissent subsister sans elle; c'est-à-dire, qu'elles ne puissent être une vraie Foi, une vraie Espérance, si elles ne sont jointes à la Charité.

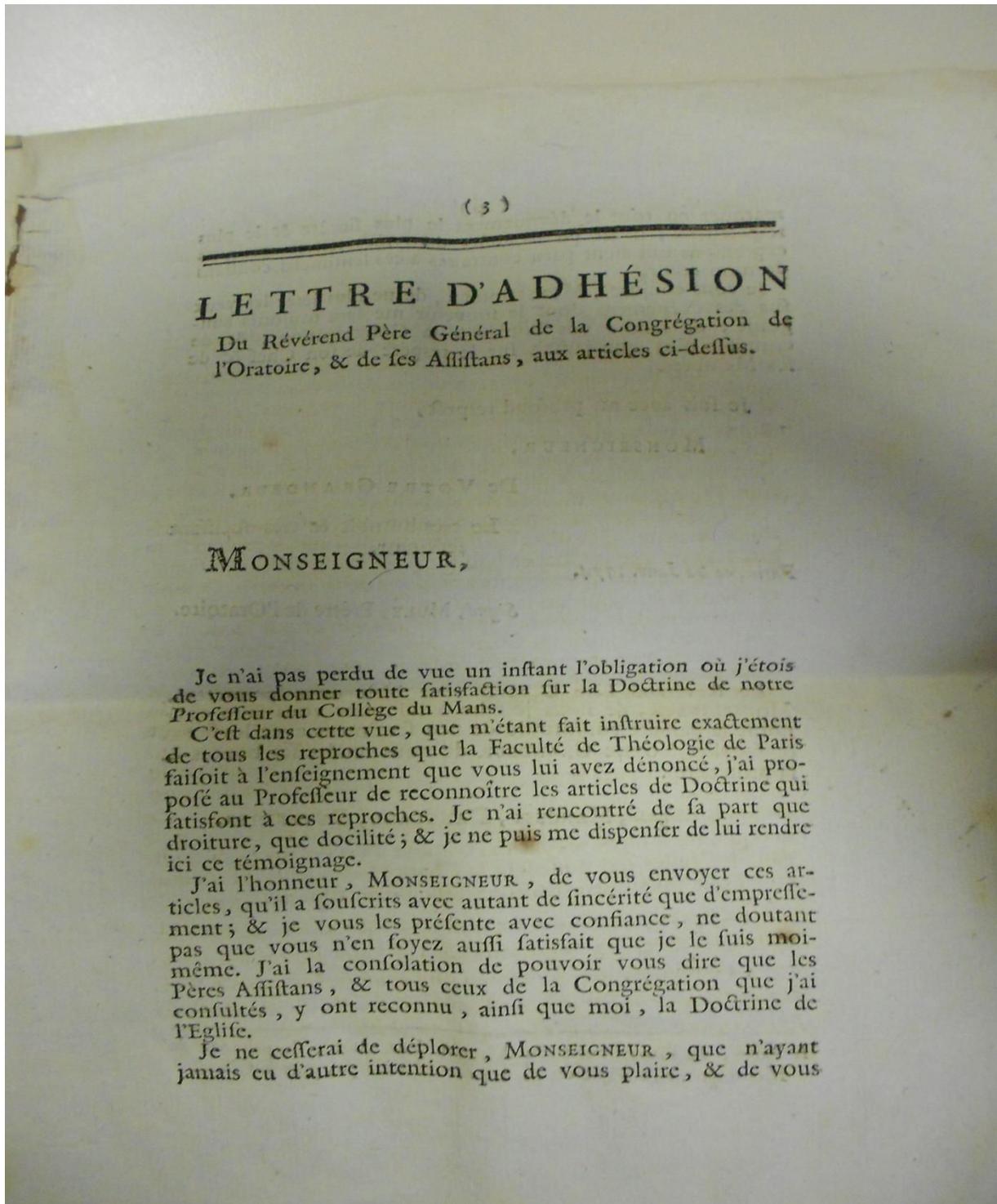
6°. La Foi informe, & la Foi formée par la Charité, sont essentiellement la même Foi. Sa nature est toujours la même, soit que la Charité l'anime, ou qu'elle soit rendue informe par le péché mortel qui fait perdre la Charité.

7°. Le Pécheur, avant d'avoir la Charité, peut, par l'inspiration du S. Esprit, produire des actes de Foi & d'Espérance, par lesquels Dieu le prépare à la justification: ces actes de Foi & d'Espérance sont des dons de Dieu & des mouvemens du Saint-Esprit, qui excitent l'ame quoiqu'il n'y habite pas encore; & par conséquent, ces mouvemens, bien loin d'être des péchés, sont bons & utiles; & les actions qui sont faites par ces motifs, loin d'être mauvaises, sont des dispositions à la justification.

8°. C'est une erreur condamnée, ainsi que le disent les explications de 1720, d'avancer qu'il n'y a point d'autres principes de nos actions que la Charité habituelle & la cupidité habituelle. Les Pères de l'Eglise enseignent qu'il y a deux amours, l'amour de Dieu & l'amour de la créature, qui sont les principes des mouvemens de la volonté: mais ils entendent par l'amour de Dieu, non seulement la Charité habituelle & l'amour dominant, mais tout amour actuel de Dieu, toute bonne volonté, tout amour du vrai bien, en quelque degré qu'il puisse être; & ils entendent par l'amour de la créature, non seulement la cupidité habituelle, mais tout amour des créatures foible ou dominant; & ils n'ont jamais prétendu que tous les mouvemens de la volonté, qui ne partent point de la Charité habituelle, fussent produits par la cupidité, & qu'ils fussent par conséquent des péchés. Ils enseignent expressément, au contraire, qu'il y a de bonnes œuvres & de bons mouvemens en ceux qui sont encore sous le règne du péché, comme il y a des péchés véniels dans les Justes qui possèdent la Charité habituelle. Et on doit croire que toutes les actions des Infidèles ne sont pas des péchés.

*Je soussigné, reconnois que les articles ci-dessus contiennent la vraie doctrine de l'Eglise. J'y adhère sincèrement. Je n'ai jamais eu, & je n'aurai jamais d'autres sentimens. Je reconnois que l'article de Virtutibus & Vitiis de mes Cahiers, ainsi que mon Mémoire justificatif, donnent lieu à des sens qui portent atteinte aux vérités exprimées dans les articles ci-dessus. A Paris, le 21 Janvier 1774. Signé ROY, Prêtre de l'Oratoire.*

Annexe 3.9 : Lettre d'adhésion à la rétractation du père Roy par le Père Muly, supérieur de l'Oratoire.



( 4 )

marquer en tout le dévouement le plus sincère & le plus respectueux , il ait pu se glisser dans mes lettres quelques expressions qui aient paru contraires à ces sentimens constants de mon cœur.

Je vous conjure , MONSEIGNEUR , de ne plus jeter les yeux sur des événemens dont le souvenir me fera toujours affligeant , de rendre vos bontés à la Congrégation , & de compter plus que jamais sur le respect de son Chef & de ses Membres.

Je suis avec un profond respect ,

MONSEIGNEUR ,

De VOTRE GRANDEUR ,

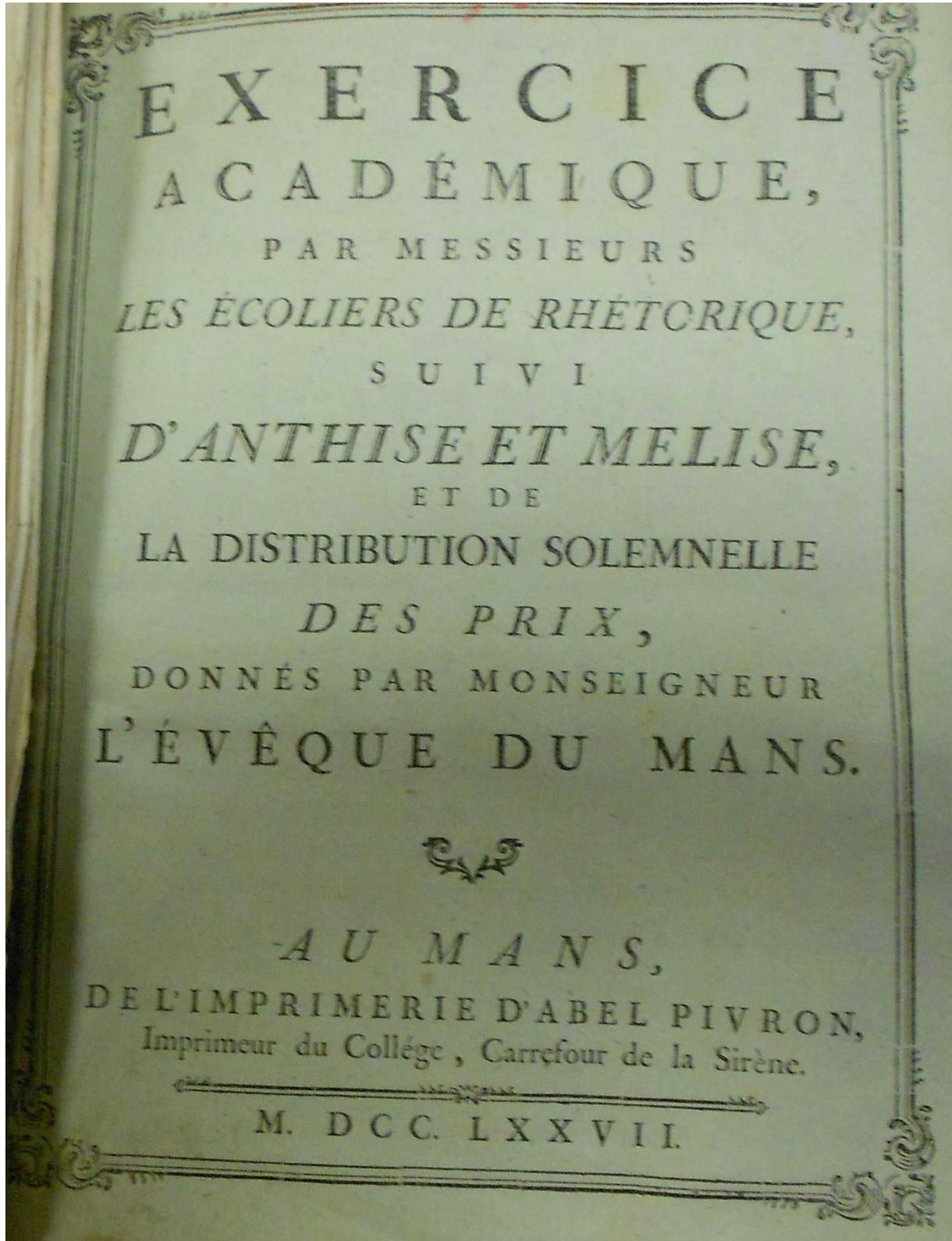
Le très-humble & très-obéissant  
serviteur.

*Paris , ce 22 Janv. 1774.*

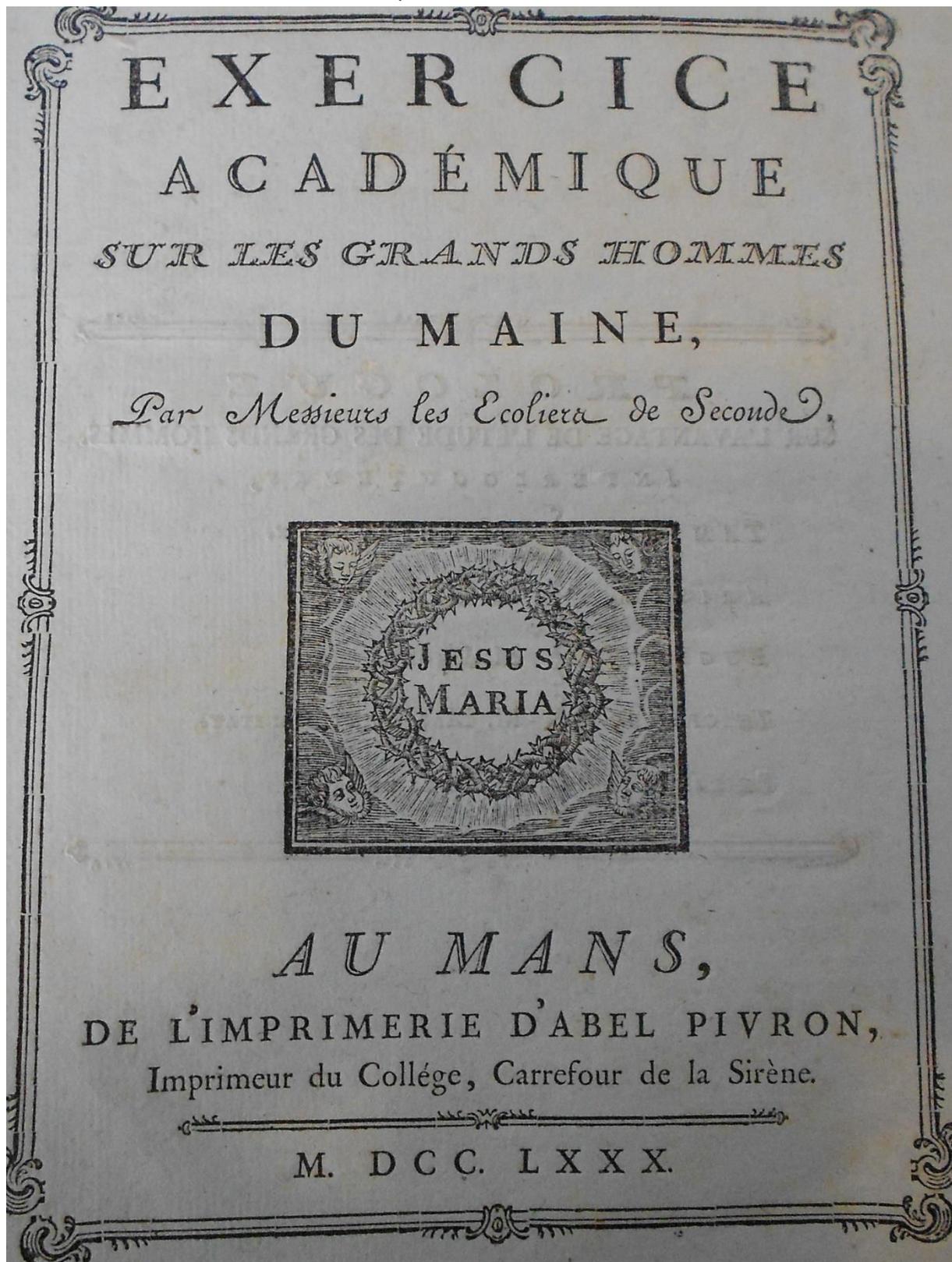
*Signé , MULY , Prêtre de l'Oratoire.*

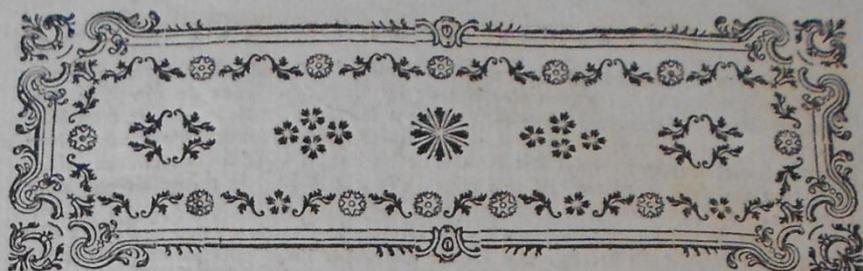
(Source : Fonds patrimoine de la Médiathèque du Mans, *Maine 4\*942*)

**ANNEXES 4 : EXERCICES ACADEMIQUES,  
THEÂTRE**



(Source : Fonds de la médiathèque du Mans, *Maine 4\*960*)





EXERCICE  
ACADÉMIQUE  
*SUR LES GRANDS HOMMES*  
DU MAINE.

---

*Pulchrum imprimis videtur, non pati occidere quibus aternitas debeatur. PLIN. Lib. 5, EPIST.*

---

L'HISTOIRE DE LA VIE DES GRANDS HOMMES est une des connoissances les plus utiles & les plus agréables. Mais à qui est-elle plus convenable qu'à la jeunesse ? Dénuée des secours de l'expérience, elle a besoin de lumières & de modèles. Naturellement portée à la mollesse & au plaisir, il lui faut de vives images, qui la rendent plus sensible à l'attrait de la vertu, qu'aux impressions flatteuses des sens. Elle apporte, en naissant, des talens capables d'influer sur la gloire d'une Nation, & un cœur qui, sagement dirigé, devient un trésor pour la Société, lorsqu'il est enflammé de l'amour du bien public, comme du sien propre. L'étude de la Vie des Grands Hommes nous paroît le moyen le plus propre à réaliser de si riches espérances. En effet, leurs travaux & leurs succès, souvent marqués dès l'âge le plus tendre, frappent vivement un jeune Élève, anoblissent ses sentimens, & accoutument son esprit à la réflexion. Voyant la modestie qui accompagne ordinairement les talens dans un grand homme, il songe à se défendre des insinuations d'un vain orgueil, sans perdre néanmoins le desir d'atteindre son modèle. Une vie que le travail & l'amour de la vertu occupent toute entière, fait regretter le tems que l'on donne à l'inutilité, & persuade que le plaisir le plus pur est celui du bonheur que nos services & nos lumières procurent.

Si l'on peut se promettre ces avantages de l'étude des Grands Hommes en général, nous osons assurer qu'on a bien plus lieu de les attendre de ceux de son Pays. Les premiers sont des étrangers qui nous frappent à la vérité, mais que nous regardons comme ces productions rares, qui ne sont destinées que pour notre admiration. Nous les respectons, sans croire qu'il soit possible de les imiter. Mais si ces Hommes distingués sont nés sous le même ciel que nous, s'ils ont respiré le même air que nous respirons, leurs qualités nous devenant plus familières, nous concevons plus aisément le desir de nous approprier leur mérite comme leur nom. L'émulation étant plus soutenue par l'espoir du succès, une espèce d'honneur nous porte à ne pas dégénérer. Les Vies de ces Grands Hommes sont comme des portraits de famille, dont on aime toujours à se rapprocher. Les services qu'ils ont rendu, leur zèle pour le bien public, leur respect inviolable pour la religion, les vertus qui les caractérisent, sont des leçons toujours vivantes pour leur postérité & pour la patrie.

LE MAINE étant une des Provinces qui a le plus produit de ces Hommes précieux, nous osons nous flatter qu'elle voudra bien agréer l'hommage que nous rendons à leur gloire & à la sienne. La carrière que nous nous proposons d'ouvrir est longue, & nous aurions voulu la fournir toute entière, mais d'autres seront peut-être tentés de continuer nos essais, & de suppléer à notre foiblesse. Ils donneront à un Public éclairé ce que notre âge ne peut encore que lui promettre. Nous ne ferons que présenter quelques traits d'un tableau intéressant, auquel nous espérons que des personnes plus habiles mettront sans doute la main, pour le perfectionner. Nous voyons à regret les bornes que notre zèle est contraint de se prescrire, & nous voudrions avoir pu nous satisfaire, en nous étendant également sur tous ces Grands Hommes, dont nous ne rappelons que les noms. Nous nous contenterons d'en indiquer un grand nombre. Si nous pouvons un jour offrir sur chacun d'eux un détail plus approfondi, c'est un projet que nous exécuterons avec autant de plaisir que nous en avons à le former.

---

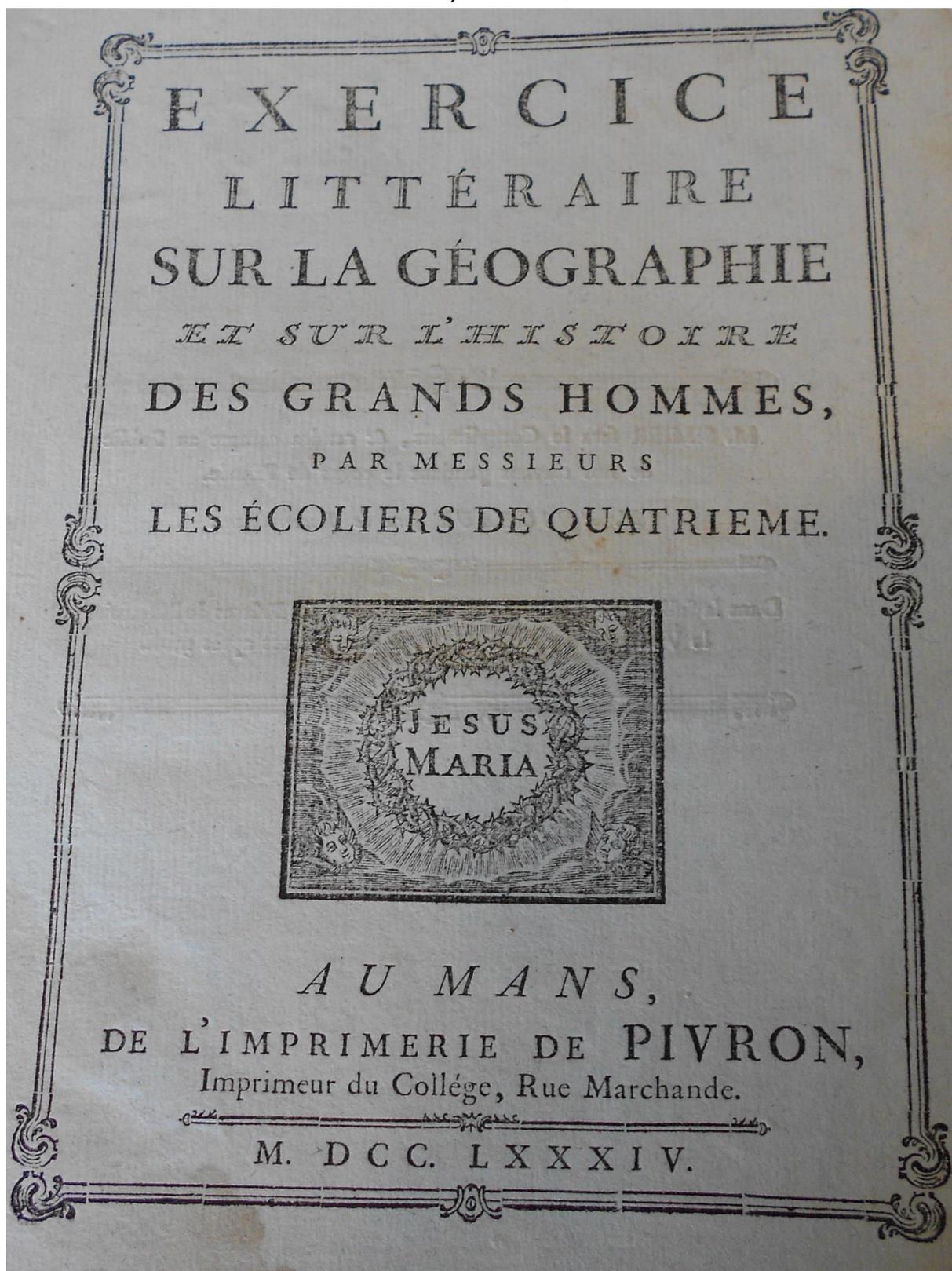
## T H É O L O G I E.

### O R D R E D E S Q U E S T I O N S.

Le vénérable HILDEBERT, né au Village de *Laverdin*, vers l'an 1057. . . Ses études sous *Bérenger*. . . Ses dignités dans l'*Eglise du Mans*. . . Son élévation à l'*Episcopat*. . . Ses vertus. . . Part qu'il a aux événemens politiques de la *Province*. . . Accusations injustes contre lui. . . Sa patience dans sa prison. . . Nouvelles persécutions suscitées à *Hildebert*. . . Son innocence reconnue. . . Alarmes que lui inspire son humilité. . . Son attention à veiller sur la pureté de la foi. . . Troisième captivité d'*Hildebert*. . . Son retour. . . Son zèle pour son Diocèse. . . Erection des Paroisses dans la Ville Episcopale. . . Dédicace solennelle de la *Cathédrale*. . . Ses bienfaits envers plusieurs Eglises. . . Sa translation sur le Siège de *Tours*. . . Ses travaux dans ce nouveau Diocèse. . . Ses dernières persécutions. . . Sa mort en 1134. . . Témoignages honorables rendus à sa mémoire par *S. Bernard*, *S. Anselme*, &c. &c. . .

(Source : Archives du diocèse du Mans, fonds Brière)

ANNEXE 4.3 : Exercice littéraire sur la géographie et sur l'histoire des grands hommes, par les élèves de 4<sup>ème</sup>, vendredi 13 août 1784



(Source : Archives du diocèse du Mans, fonds Brière)

**ANNEXE 4.4 : Exemples de programmes d'histoire et géographie dans les collèges à la fin du XVIIIème siècle d'après Patrick Garcia et Jean Leduc<sup>1858</sup>.**

*Collège d'Anchin, à Douai en 1768<sup>1859</sup>*

- 6<sup>ème</sup> : Histoire sainte – Géographie générale
- 5<sup>ème</sup> : Mythologie
- 4<sup>ème</sup> Histoire romaine
- 3<sup>ème</sup> Histoire grecque
- 2<sup>nde</sup> : Histoire de France

*Collège de Lille en 1780<sup>1860</sup>*

- 6<sup>ème</sup> : Histoire sainte – Géographie générale
- 5<sup>ème</sup> : Histoire sainte – Géographie correspondante
- 4<sup>ème</sup> : Histoire grecque et romaine – Géographie correspondante
- 3<sup>ème</sup> : Histoire romaine – Sphère et globe
- 2<sup>nde</sup> : Histoire nationale – Sphère et globe
- Rhétorique : Histoire de Flandre

*Collège de Saint-Omer vers 1777<sup>1861</sup>*

- 7<sup>ème</sup> : Mappemonde
- 6<sup>ème</sup> : Histoire sainte – Géographie de l'Europe
- 5<sup>ème</sup> : Histoire grecque – Géographie de de l'Asie, de l'Amérique, de l'Afrique
- 4<sup>ème</sup> : Histoire de la République romaine et mythologie – Géographie : récapitulation
- 3<sup>ème</sup> : Histoire de la monarchie française – Géographie de la France

*Collège de l'Oratoire d'Arras en 1781<sup>1862</sup>*

- 7<sup>ème</sup> : Histoire sainte – Notions préliminaires de géographie – Mappemonde
- 6<sup>ème</sup> : Histoire de l'Orient ancien – Nomenclature de l'Afrique et de l'Amérique – Géographie ancienne et divisions de la France
- 5<sup>ème</sup> : Histoire des Grecs – Géographie détaillée de l'Asie et de l'Afrique
- 4<sup>ème</sup> : Histoire romaine jusqu'à Auguste – Géographie détaillée de l'Europe
- 3<sup>ème</sup> : Histoire de l'empire romain jusqu'à Constantin – Géographie détaillée de l'Europe
- 2<sup>nde</sup> : Histoire de France de la fondation de la monarchie à François 1<sup>er</sup> au roi régnant

---

<sup>1858</sup> Patrick Garcia, Jean Leduc, *L'enseignement de l'histoire en France de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Colin, 2003, p. 18.

<sup>1859</sup> Philippe Marchand, « L'enseignement de l'histoire et de la géographie au collège de Lille 1765-1791 », *Revue du Nord*, t. L, 1968, pp. 351-367.

<sup>1860</sup> Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia, *Les collèges français 16<sup>ème</sup> – 18<sup>ème</sup> siècles*, t. 2, Paris, INRP-CNRS, 1988.

<sup>1861</sup> *Ibid.*

<sup>1862</sup> *Ibid.*

*Collège du Mans dans les années 1780*<sup>1863</sup>

6<sup>ème</sup> : Histoire sainte – Les Egyptiens

5<sup>ème</sup> : Mythologie – Histoire ancienne : Egypte et Grèce antique – Histoire sainte : du Christ jusqu'au monachisme

4<sup>ème</sup> : Histoire des grands hommes, histoire romaine : la Royauté, le Consulat, l'Empire – Géographie descriptive du globe, de la France

3<sup>ème</sup> : Histoire moderne de la France : les rois jusqu'à François 1<sup>er</sup>

2<sup>nde</sup> : Histoire des grands hommes du Maine – Histoire de France de François 1<sup>er</sup> jusqu'au roi régnant

---

<sup>1863</sup> Maine 4°942

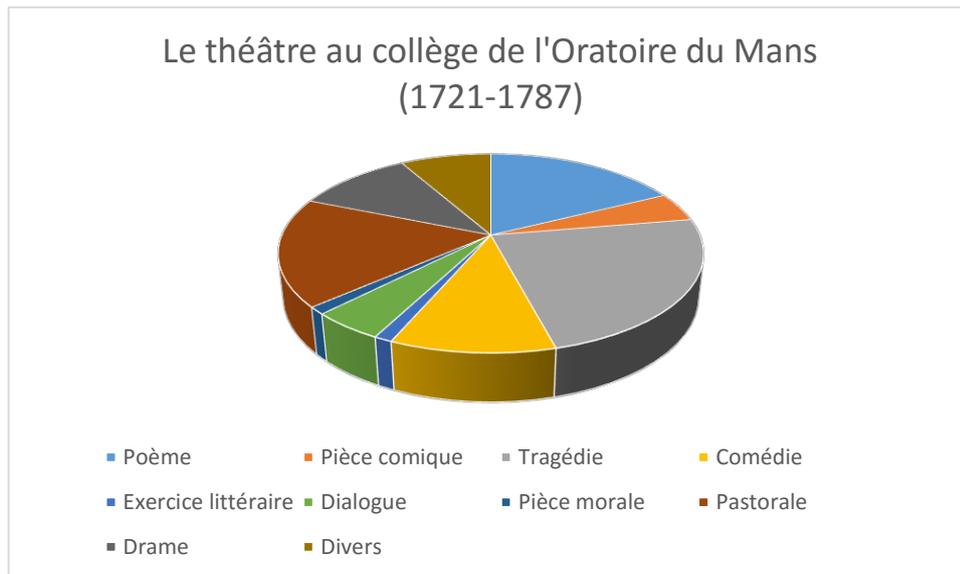
#### Annexe 4.5 : Les pièces de théâtre et les diverses représentations publiques<sup>1864</sup>

Date	Nature de la représentation	Titre	Classe
19/02/1721	Poème	<i>La peste de Marseille</i>	2 <sup>nde</sup>
20/08/1721	Pièce comique	<i>L'heureux original</i>	Rhétorique
21/08/1721	Pièce comique	<i>Illitteralus doctor</i>	3 <sup>ème</sup>
19/08/1722	Tragédie	<i>Judas macabée</i>	Rhétorique
19/08/1722	Comédie	?	?
18/08/1723	Tragédie	<i>Annibal</i>	Rhétorique
18/08/1723	Comédie	<i>Les plaideurs de Racine</i>	Rhétorique
1724	Tragédie	<i>Lylimachus, roy de Trâce</i>	?
1724	Comédie	<i>Le petit maître</i>	?
1725	Drame	<i>Appolinem et Mercurium</i>	?
23/08/1725	Tragédie en 3 actes	<i>Themistocle</i>	?
23/08/1725	Comédie en 3 actes	<i>L'abbé fait malgré lui</i>	?
21/08/1726	Tragédie	<i>Demetrius</i>	Rhétorique
21/08/1726	Tragédie	<i>Le malade imaginaire</i>	?
1728	Tragédie	<i>Les frères amys</i>	?
1728	Comédie	<i>Cognati aslu capti</i>	?
22/08/1729	Tragédie	<i>Lesanum traegaedium dabunt in Theatrum</i>	Rhétorique
22/08/1729	Tragédie	<i>Arravus auavitiae valedicens</i>	?
1730	Poème latin sur le café	?	2 <sup>nde</sup>
1730	Prologue français en dialogue sur les femmes	?	?
22/08/1730	Poème latin sur le thé	?	?
1733	Poème	<i>Stanislas de hostibus trionphans</i>	2 <sup>nde</sup>
21/08/1733	Tragédie	?	Rhétorique
21/08/1733	Poésie comique	<i>Sycophantce</i>	Rhétorique
21/08/1736	Tragédie	<i>Annochum</i>	Rhétorique
21/08/1735	Poésie comique	<i>L'école des poètes</i>	?
20/08/1737	Tragédie	?	Rhétorique
23/08/1738	Tragédie	?	Rhétorique
22/08/1742	Tragédie	<i>Hercule furieux</i>	?
22/08/1742	Pièce comique	<i>Le vieillard</i>	?
20/08/1743	Tragédie latine	<i>Adraste et Atys</i>	Rhétorique
20/08/1744	Pièce comique	<i>Molesti</i>	?
1754	Tragédie	<i>La mort de Cicéron</i>	?
1754	Pastorale	<i>Le triomphe de l'amitié</i>	?
21/08/1756	Tragédie en 3 actes	<i>Des armes d'Achille</i>	?
21/08/1756	Comédie en prose	<i>L'avocat Pathelin</i>	?
16/02/1757	Vers français	<i>Martyre de Cyrille</i>	Humanistes
01/02/1758	Drame en français	<i>Benjamin</i>	?

<sup>1864</sup> D'après Gaëlle Saulin, op. cit., annexe 19, pp. 151-152.

04/08/1758	Pastorale	<i>Les saisons</i>	?
21/08/1758	Tragédie en 3 actes	<i>Achille</i>	?
21/08/1758	Comédie en prose	<i>L'école des jeunes gens</i>	?
21/08/1758	Dialogue	<i>L'amour des études</i>	?
27/08/1760	Comédie 1 acte et prose	<i>Retour imprévu</i>	?
15/02/1761	Pièce française	<i>Sylla</i>	Humanistes
20/08/1761		<i>Glorieux</i>	?
21/08/1761	Quelques scènes	<i>Trompeur</i>	?
21/08/1761	Poème dramatique	<i>Le monde tel qu'il est</i>	Rhétorique
1762	Drame	<i>Henry de Guise</i>	2 <sup>nde</sup>
1762	Tragédie	<i>Moyse</i>	Rhétorique
1762	Poème dramatique	<i>Le monde tel qu'il est</i>	Rhétorique
09/02/1763	Poème latin	<i>L'île de la folie</i>	2 <sup>nde</sup>
21/08/1764	Dialogue pastoral	<i>Jonaths et David</i>	6 <sup>ème</sup>
22/08/1764	Pastorale	<i>Sur la mort du berger Daphnis</i>	5 <sup>ème</sup>
01/03/1765	Poème latin	<i>Cesam Didascalico casmine dicent</i>	2 <sup>nde</sup>
24/02/1766	Poème	<i>La guerre des géants</i>	2 <sup>nde</sup>
24/02/1768	Poème	<i>La guerre des géants</i>	2 <sup>nde</sup>
01/02/1769	Pastorale	<i>Palémon et les Péruviens</i>	2 <sup>nde</sup>
21/08/1769	Drame	<i>Maurice, chef de la légion thébéenne</i>	Rhétorique
21/08/1769	Pastorale	<i>Les bergers et les chasseurs</i>	Rhétorique
09/02/1770	Pastorale	<i>La misère du temps</i>	2 <sup>nde</sup>
21/08/1770	Drame	<i>Timophane ou l'amour de la patrie</i>	Rhétorique
21/08/1770	Pastorale allégorique en l'honneur du mariage du Dauphin	?	Rhétorique
06/02/1771	Pastorale de Gerner	<i>Eraste</i>	2 <sup>nde</sup>
21/08/1771	Drame célèbre	<i>David ou la révolte d'Absalon</i>	Rhétorique
26/02/1772	Drame	<i>Fanfan et Colas</i>	2 <sup>nde</sup>
26/08/1772	Drame	<i>Le parfait citoyen</i>	?
24/08/1773	Poème	<i>Gloire du martyr</i>	Rhétorique
25/02/1774	Pastorale	<i>Fête du hameau</i>	2 <sup>nde</sup>
23/08/1774	Drame	<i>Poète devenu négociant</i>	Rhétorique
22/02/1775	Pastorale en 3 actes	<i>Le berger ambitieux</i>	2 <sup>nde</sup>
17/08/1775	Pastorale	<i>Daphuis</i>	Rhétorique
14/02/1776	Pièce	<i>L'impertinent corrigé</i>	2 <sup>nde</sup>
03/1776	Pastorale	<i>Effets de la grippe</i>	5 <sup>ème</sup>
22/08/1776	Pièce en prose	<i>Les vœux</i>	Rhétorique
1778	Pastorale	<i>Eloges des saisons</i>	5 <sup>ème</sup>
1779	Pastorale	<i>Les vrais plaisirs</i>	3 <sup>ème</sup>
26/04/1780	Entretien en vers	<i>L'hommage de la reconnaissance envers les grands hommes du Maine</i>	2 <sup>nde</sup>

16/08/1781	Dialogues	<i>Les souhaits</i>	Rhétorique
1782	Pastorale	<i>Véritable ami</i>	?
1782	Poème bucolique	<i>Triomphe de l'amitié</i>	?
1782	Pièce morale	<i>L'aveuglement et l'avarice</i>	2 <sup>nde</sup>
18/02/1784	Pièce	<i>Le prodige du siècle</i>	2 <sup>nde</sup>
16/08/1787	Exercice littéraire	<i>Les mœurs et les passions considérés dans l'art oratoire</i>	?



## **ANNEXE 5 : FONDATIONS ET REVENUS**

## ANNEXE 5.1 : Le collège du Mans et la réforme catholique

**Tableau n°1 : les collèges ou Maisons avant celui du Mans<sup>1865</sup>.**

Dates	Villes	Dates	Villes	Dates	Villes
1616	Dieppe	1619	Montbrison	1623	Vendôme
	Langres <sup>1866</sup>		Angers	1624	Nantes
	Poligny		Frontignan		Beaune
1618	Riom		Pézenas		Saumur
		1620	Joyeuse		Le Mans

**Tableau n°2 : Nombre d'établissements pour les dates de 1616, 1640, 1710, 1749, 1761 d'après Jean de Viguerie<sup>1867</sup>.**

	Jésuites (Assistance de France)*	Oratoriens**	Lazaristes**	Doctrinaires**
1616.....	57	4	-	4
1640.....	91	60 (1641)	8	18
1680.....	-	73 (1681)	51	41
1710.....	117	72 (1711)	78	48
1749.....	151	72 (1742)	83	53
1761.....	152	71	85	52

\*La Lorraine, la Savoie, le Comtat Venaissin et l'Alsace se trouvent dans l'Assistance de France.

\*\*Dans les limites du Royaume de France en 1792.

<sup>1865</sup> Liste établie en s'appuyant sur les travaux de Paul Lallemand, *Essai sur l'histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*, thèse, Paris, 1887. L'historien remonte les origines des Oratoriens à l'arrivée de membres de la congrégation dans les villes référencées, pas à la création des collèges eux-mêmes.

<sup>1866</sup> Si la majorité du chapitre épiscopal et du corps de la ville optèrent pour l'Oratoire, le collège fut en définitive confié aux Jésuites.

<sup>1867</sup> *Ibid.*, p. 75.

**Tableau n°3 : les initiateurs des collèges de l'Oratoire<sup>1868</sup> jusqu'à la  
création de celui du Mans**

Villes	Initiateurs	Soutiens
<b>Dieppe</b>	Le cardinal de Joyeuse	Le gouverneur Villers-Houdan et les habitants
<b>Langres</b>	L'évêque, Sébastien Zamet majorité du chapitre épiscopal	Le gouverneur, Jean de Choiseul
<b>Poligny</b>	M. Quarré, théologal du chapitre	
<b>Riom</b>	Les consuls	L'assemblée de notables
<b>Montbrison</b>	« Messieurs de la ville » et Conseil de notables	L'archevêque de Lyon, Denis-Simon de Marquemont
<b>Angers</b>	L'évêque, Guillaume Fouquet de la Varenne	Marie de Médicis <sup>1869</sup>
<b>Frontignan</b>	L'ancien Doctrinaire, le Père Romillon	
<b>Pézenas</b>	L'ancien Doctrinaire, le Père Romillon	
<b>Joyeuse</b>	Catherine de Joyeuse, duchesse de Guise.	
<b>Vendôme</b>	César <sup>1870</sup> , duc de Vendôme.	
<b>Nantes</b>	L'évêque, Charles de Bourneuf de Cucé	Le corps de la ville.
<b>Beaune</b>	Théologal de la cathédrale, Guillaume Pasquelin	Les échevins et l'assemblée générale des habitants
<b>Saumur</b>	L'assemblée des habitants.	Les échevins
<b>Le Mans</b>	L'évêque du Mans, Charles de Beaumanoir.	Le chapitre cathédral, le présidial.

<sup>1868</sup> A partir de la thèse de Paul Lallemand, *opus cité*.

<sup>1869</sup> Le soutien de la mère de Louis XIII fut primordial.

<sup>1870</sup> César négocia d'abord avec les Jésuites.

## ANNEXE 5.2 : Les revenus

**Tableau 4 : octrois jusqu'en 1789<sup>1871</sup>.**

Années	Elèves	Total <sup>1872</sup>	Années	Elèves	Total	Années	Elèves	Total
1659-60	737	<b>2211</b>	1689-90	366	<b>1869</b>	1706-07	493	<b>2688</b>
1660-61	888	<b>2664</b>	1690-91	286	<b>1449</b>	1707-08 <sup>1873</sup>	255	<b>1350</b>
1663-64	796	<b>2388</b>	1691-92 <sup>1874</sup>	553	<b>2901</b>	1708-09	439	<b>2448</b>
1664-65	750	<b>2250</b>	1692-93	522	<b>2781</b>	1709-10	436	<b>2403</b>
1665-66	646 <sup>1875</sup>	<b>3621</b>	1693-94	537	<b>2874</b>	1710-11	415	<b>2340</b>
1666-67	767	<b>4284</b>	1694-95	451	<b>2385</b>	1711-12	422	<b>2322</b>
1677-78 <sup>1876</sup>	445	<b>2352</b>	1695-96	484	<b>2601</b>	1712-13	367	<b>1986</b>
1678-79	416	<b>2244</b>	1696-97	466	<b>2586</b>	1713-14	329	<b>1797</b>
1679-80	352	<b>1722</b>	1697-98	507	<b>2808</b>	1714-15	406	<b>2274</b>
1680-81	371	<b>1923</b>	1698-99	478	<b>2619</b>	1715-16 <sup>1877</sup>	362	<b>2013</b>
1681-82	411	<b>2175</b>	1699-00	474	<b>2652</b>	1716-17	458	<b>2559</b>
1682-83	414	<b>2175</b>	1700-01	510	<b>2823</b>	1717-18	487	<b>2679</b>
1683-84	410	<b>2151</b>	1701-02	466	<b>2577</b>	1718-19	477	<b>2643</b>
1684-85	404	<b>2079</b>	1702-03	451	<b>2520</b>	1719-20	461	<b>2496</b>
1685-86	315	<b>1713</b>	1703-04 <sup>1878</sup>	266	<b>2196</b>	1720-21	477	<b>2547</b>
1686-87	384	<b>1902</b>	1704-05	475	<b>2559</b>	1721-22	448	<b>2460</b>
1687-88	420	<b>2193</b>	1705-06	483	<b>2628</b>	1722-23	449	<b>2457</b>
1688-89	423	<b>2181</b>				1723-24	443	<b>2427</b>

Années	Elèves	Total	Années	Elèves	Total	Années	Elèves	Total
1724-25	438	<b>2475</b>	1747-48	345	<b>1950</b>	1770-71	264	<b>1428</b>
1725-26	453	<b>2550</b>	1748-49	376	<b>2037</b>	1771-72	340	<b>2067</b>
1726-27	426	<b>2397</b>	1749-50	358	<b>1953</b>	1772-73	337	<b>2082</b>
1727-28	449	<b>2526</b>	1750-51	334	<b>1824</b>	1773-74 <sup>1879</sup>	206	<b>1236</b>
1728-29	426	<b>2370</b>	1751-52 <sup>1880</sup>	240 <sup>1881</sup>	<b>1440</b>	1774-75	294	<b>1755</b>
1729-30	423	<b>2301</b>	1752-53	369	<b>2253</b>	1775-76	313	<b>1842</b>
1730-31	397	<b>2214</b>	1753-54	342	<b>2064</b>	1776-77	317	<b>1890</b>
1731-32	415	<b>2274</b>	1754-55	329	<b>1989</b>	1777-78	316	<b>1914</b>
1732-33	426	<b>2766</b>	1755-56	292	<b>1815</b>	1778-79	271	<b>1581</b>

<sup>1871</sup> Nous avons calculé les octrois en tenant compte de l'évolution des effectifs.

<sup>1872</sup> Livres tournois

<sup>1873</sup> Uniquement rhétorique, logiciens, seconde et troisième.

<sup>1874</sup> Les théologiens et les physiciens non pas été comptabilisés dans ce tableau.

<sup>1875</sup> A partir de cette date, sans les physiciens et les théologiens qui ne payaient pas et en tenant compte des 3 livres seulement pour les logiciens.

<sup>1876</sup> De 1667 à 1691, nous ne connaissons pas les effectifs de sixième.

<sup>1877</sup> Pas de classe de rhétoriques.

<sup>1878</sup> Logiciens non repérés.

<sup>1879</sup> Logiciens non recensés, ni théologiens.

<sup>1880</sup> Logiciens non recensés.

<sup>1881</sup> Nous tenons compte des étudiants en théologie qui devaient verser des frais de scolarité de 9 livres.

1733-34	427	<b>2322</b>	1756-57 <sup>1882</sup>	260	<b>1446</b>	1779-80	229	<b>1785</b>
1734-35	415	<b>2265</b>	1757-58	339	<b>2043</b>	1780-81	278	<b>1695</b>
1735-36	380	<b>2043</b>	1758-59	356	<b>2151</b>	1781-82	278	<b>1626</b>
1736-37	384	<b>2115</b>	1759-60	371	<b>2262</b>	1782-83	256	<b>1530</b>
1737-38	419	<b>2295</b>	1760-61	365	<b>2169</b>	1783-84	222	<b>1329</b>
1738-39	417	<b>2262</b>	1761-62 <sup>1883</sup>	376	<b>2244</b>	1784-85	258	<b>1503</b>
1739-40	395	<b>2172</b>	1762-63	385	<b>2313</b>	1785-86 <sup>1884</sup>	191	<b>1038</b>
1740-41	367	<b>2043</b>	1763-64	381	<b>2298</b>	1786-87	211	<b>1173</b>
1741-42	381	<b>2082</b>	1764-65	386	<b>2277</b>	1787-88	223	<b>1236</b>
1742-43	400	<b>2154</b>	1765-66	373	<b>2268</b>	1788-89	219	<b>1305</b>
1743-44	346	<b>1851</b>	1766-67 <sup>1885</sup>	258	<b>1575</b>	1789-90	189	<b>1014</b> <sup>1886</sup>
1744-45	340	<b>1827</b>	1767-68 <sup>1887</sup>	314	<b>1731</b>	1790-91 <sup>1888</sup>	98	<b>588</b>
1745-46	330	<b>1791</b>	1768-69	305	<b>1710</b>			
1746-47	346	<b>1884</b>	1769-70	256	<b>1524</b>			

<sup>1882</sup> Pas de chiffres de théologiens.

<sup>1883</sup> L'abbé Terray précise dans son compte rendu de 1762 p. 75 : «*Les Pères de l'Oratoire ajoutèrent que le Collège, y compris ma Théologie, est ordinairement de 400 Ecoliers, ce qui devrait rapporter 2400 livres mais que comme les enfans des Officiers de la Ville, les pauvres Ecoliers & les Ecclésiastiques, attachés à l'Eglise Cathédrale par quelque Bénéfice ou emploi, sont exempts de payer cette rétribution, & qu'ailleurs ils sont toujours plusieurs Ecoliers avant Pâques, le revenu Casuel ne montre ordinairement qu'à 2000 livres*». En s'appuyant sur les chiffres, cela fait, pour le collège, un manque à gagner d'environ 244 livres.

<sup>1884</sup> Idem pendant 3 ans.

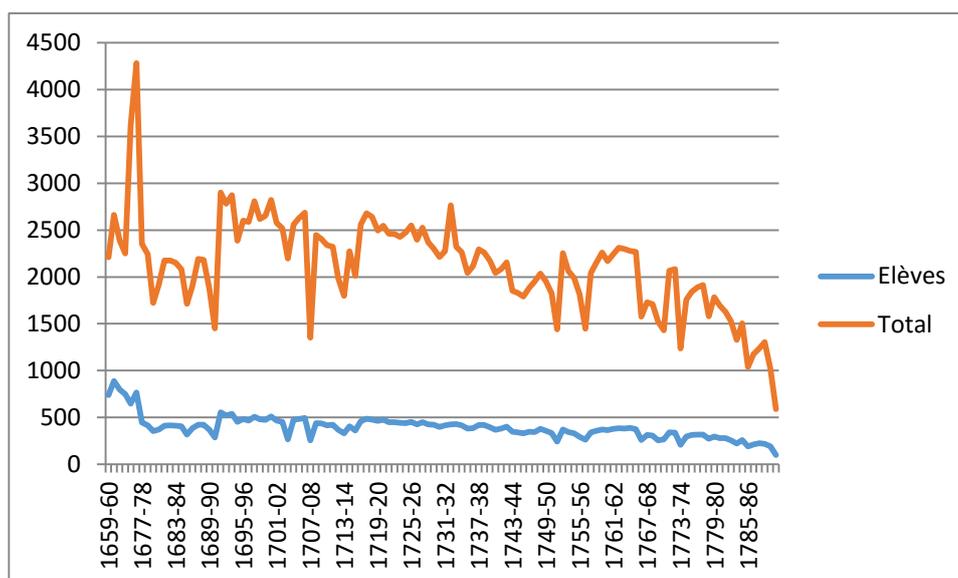
<sup>1885</sup> Sans les seconde et troisième.

<sup>1886</sup> L'inventaire des biens effectué en 1790 estimait l'octroi à 1000 livres.

<sup>1887</sup> Pas de chiffres de théologiens pour les quatre années suivantes.

<sup>1888</sup> Sans logicien.

**Graphique 1: les octrois**



**Tableau 5 : Les revenus du sel<sup>1889</sup>**

Dates	Quantité	Estimation
1694	Cinq quarts <sup>1890</sup>	56 livres 15 sols
1696	Cinq quarts	56 livres 15 sols
1697	Cinq quarts	56 livres 25 sols
1698	Cinq quarts	56 livres 25 sols
1699	Cinq quarts et deux livres	57 livres 14 sols
1700	Cinq quarts	56 livres 15 sols
1701	Cinq quarts	56 livres 14 sols
1702	Cinq quarts	56 livres 14 sols
1703	Cinq quarts	61 livres
1704	Cinq quarts et demi	67 livres 2 sols
1705	Cinq quarts	67 livres 2 sols 3 deniers
1706	Cinq quarts	67 livres 2 sols 3 deniers
1707	Cinq quarts	67 livres 5 sols 3 deniers
1708	Cinq quarts	67 livres 5 sols 3 deniers
1709	Cinq quarts	67 livres 5 sols 3 deniers
1710	Cinq quarts	67 livres 5 sols 3 deniers
1711	Cinq quarts	57 livres
1712	Un minot	53 livres

Le deuxième tableau et le graphique présentent les revenus très irréguliers de la prébende entre 1690 et 1711 avec une année 1708 catastrophique. La fin du règne de Louis XIV fut une période de crises, de famines et de difficultés financières en France. Entre 1708 et 1715, les effectifs des élèves furent également assez modestes.

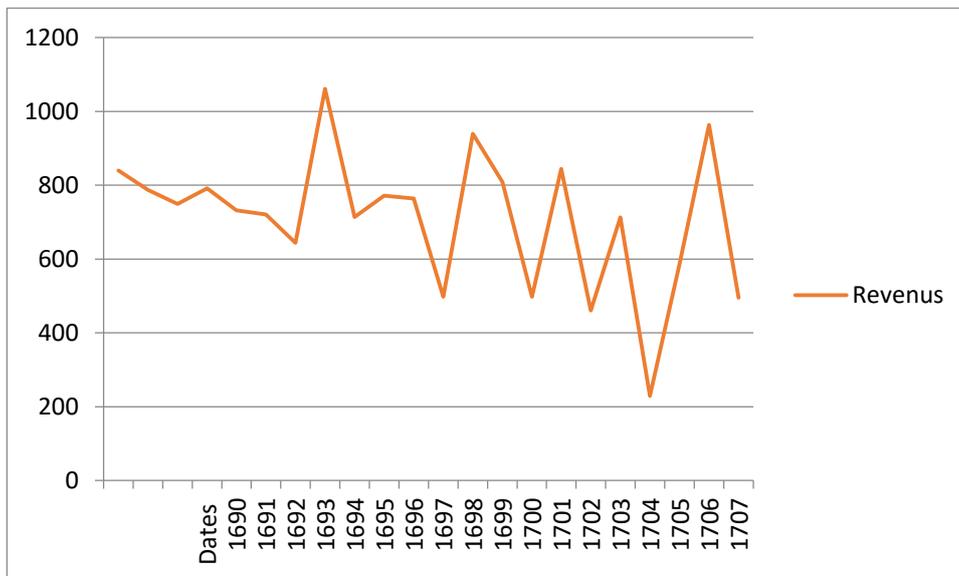
<sup>1889</sup> AD D27 f° 258.

<sup>1890</sup> Cinq quarts de minot, soit environ, 65 litres de sel.

**Tableau 6 : revenus de la préceptoriale<sup>1891</sup>**

Dates	Revenus	Dates	Revenus
1690	840	1701	498
1691	787	1702	939
1692	749	1703	809
1693	792	1704	498
1694	732	1705	844
1695	721	1706	461
1696	644	1707	713
1697	1061	1708	229
1698	714	1709	586
1699	772	1710	964
1700	764	1711	495

**Graphique 2 : Revenus de la préceptoriale entre 1690 et 1707**



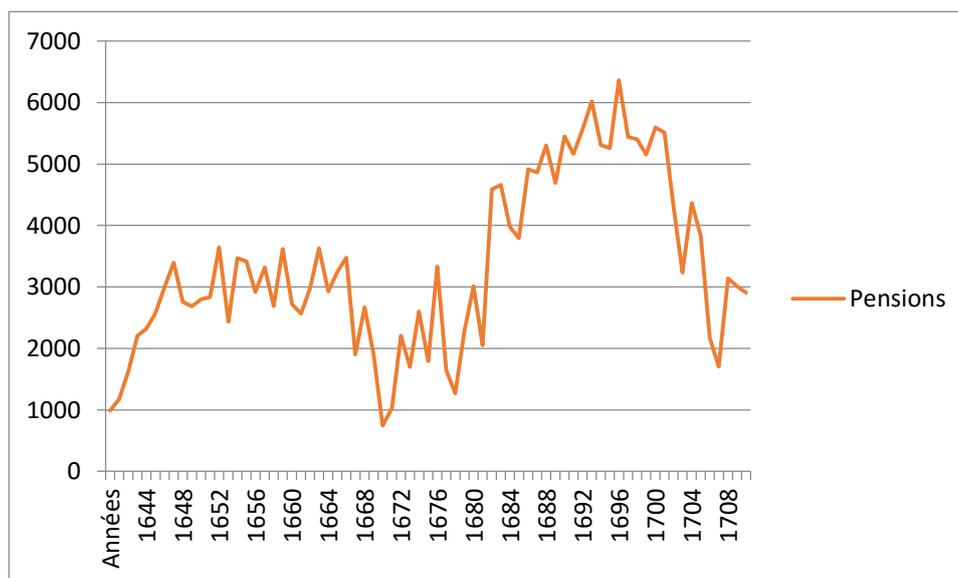
<sup>1891</sup> Arrondi

**Tableau 7 : Pensions perçues de 1641 à 1711**

Années	Pensions	Années	Pensions	Années	Pensions
1641	986	1665	2928	1689	5307
1642	1173	1666	3243	1690	4694
1643	1629	1667	3479	1691	5448
1644	2209	1668	1901	1692	5165
1645	2323	1669	2667	1693	5563
1646	2577	1670	1900	1694	6023
1647	3004	1671	746	1695	5312
1648	3395	1672	1030	1696	5258
1649	2757	1673	2207	1697	6365
1650	2684	1674	1697	1698	5439
1651	2798	1675	2600	1699	5404
1652	2833	1676	1793	1700	5154
1653	3647	1677	3334	1701	5593
1654	2437	1678	1649	1702	5514
1655	3467	1679	1266	1703	4321
1656	3418	1680	2302	1704	3237
1657	2916	1681	3011	1705	4367
1658	3319	1682	2052	1706	3830
1659	2692	1683	4588	1707	2173
1660	3617	1684	4661	1708	1706
1661	2719	1685	3975	1709	3142
1662	2566	1686	3796	1710	3012
1663	2975	1687	4918	1711	2909
1664	3628	1688	4866		

Les pensions perçues entre 1641-1711 furent très irréguliers.

**Graphique 3 : les pensions**



**Tableau 8 : des recettes et dépenses<sup>1892</sup> entre 1641 et 1711<sup>1893</sup>**

Date	Recettes	Dépenses	Date	Recettes	Dépenses	Date	Recettes	Dépenses
<b>1642</b>	3273	3222	<b>1664</b>	8562	7804	<b>1686</b>	11865	11126
<b>1643</b>	3762	3745	<b>1665</b>	7744	8103	<b>1687</b>	12041	10889
<b>1644</b>	4332	4232	<b>1666</b>	8525	10109	<b>1688</b>	11880	13586
<b>1645</b>	4931	4133	<b>1667</b>	9408	9042	<b>1689</b>	13443	13912
<b>1646</b>	4751	4722	<b>1668</b>	9407	8423	<b>1690</b>	27838	26792
<b>1647</b>	5689	6138	<b>1669</b>	7231	6941	<b>1691</b>	18914	21780
<b>1648</b>	6890	6461	<b>1670</b>	11613	11722	<b>1692</b>	22443	21966
<b>1649</b>	4338	4412	<b>1671</b>	6256	6929	<b>1693</b>	15297	15067
<b>1650</b>	6467	3000	<b>1672</b>	8023	6399	<b>1694</b>	10898	10951
<b>1651</b>	6345	4209	<b>1673</b>	9089	7484	<b>1695</b>	11613	11113
<b>1652</b>	6426	4863	<b>1674</b>	6720	7043	<b>1696</b>	15121	14512
<b>1653</b>	7657	7693	<b>1675</b>	9330	8345	<b>1697</b>	13742	14228
<b>1654</b>	10076	9729	<b>1676</b>	10169	10542	<b>1698</b>	12183	12220
<b>1655</b>	7452	6368	<b>1677</b>	11417	12281	<b>1699</b>	17492	18332
<b>1656</b>	6276	9023	<b>1678</b>	5804	8622	<b>1700</b>	12784	12290
<b>1657</b>	7965	9347	<b>1679</b>	6380	11939	<b>1701</b>	12046	11429
<b>1658</b>	11282	11721	<b>1680</b>	12787	10198	<b>1702</b>	12740	13491
<b>1659</b>	9666	9807	<b>1681</b>	11558	12034	<b>1703</b>	11605	11944
<b>1660</b>	11578	11460	<b>1682</b>	9836	9494	<b>1704</b>	9711	8652
<b>1661</b>	7627	7421	<b>1683</b>	13813	14323	<b>1705</b>	11345	11325
<b>1662</b>	6360	6494	<b>1684</b>	11486	11047	<b>1706</b>	9150	8873
<b>1663</b>	7753	7248	<b>1685</b>	12691	12692	<b>1707</b>	9707	8432

<sup>1892</sup> Arrondies

<sup>1893</sup> A.D. 72 D ADDITIF 27 f° 521 à 528

<b>1708</b>	7340	7778	<b>1709</b>	10769	10647	<b>1710</b>	11027	10645
<b>1711</b>	9587	10746						

## **ANNEXE 6 : SUPERIEURS, REGENTS, PREFETS**

## ANNEXE 6.1 : Les supérieurs

**Tableau 9 : Les Supérieurs du collège-séminaire et du collège de l'Oratoire du Mans et du collège du Mans de 1601 à 1792**

Noms	Dates	Années	Informations diverses <sup>1894</sup>
Aubourg	1601-1606	5	Dirigeait le séminaire.
Houdayer	1606-1619	13	Dirigeait le séminaire
Marquent			Dirigeait le séminaire
Gauquelin			Dirigeai le séminaire
Jean-Baptiste Leloué	1624-1628	4	A succédé à François Bourgoing au collège de Dieppe <sup>1895</sup> .
Bouet	1628-1630	2	
Louis Morainvilliers d'Orge-Ville	1630-1633	3	Docteur de Sorbonne, dernier abbé commendataire de l'abbaye des Châteliers à la Rochelle, vicaire général dans le diocèse de Saint-Malo <sup>1896</sup> .
Jean-Baptiste Gault	1633-1635	2	Ami de Port-Royal
Robert Morieult	1635-1641	6	
François Pineau	1641-1647	6	
Pierre de Moisse	1647-1653	6	Absorba le collège de Saint-Benoît. Père visiteur.
Claude Poncet	1653-1657	4	
Léonard Fert	1657-1658	1	
Nicolas Charpy	1658-1659	1	Supérieur à Saumur.
Nicolas Hameau	1659-1662	3	
Simon Baron	1662-1665	3	
Jacques Fournenc	1665-1665	1	Philosophe, «composa à l'usage de l'Académie de Juilly un cours substituant l'autorité de la raison à celle d'Aristote <sup>1897</sup> ».

<sup>1894</sup> Tableau à compléter au gré des futures recherches.

<sup>1895</sup> Michel Dupuy, Blandine Delahaye, Pierre de Bérulle, *œuvres complètes, IV, Correspondances*, Cerf, Paris, p. 355.

<sup>1896</sup> M. Arcere, Histoire de la ville de la Rochelle et du pays d'Aulnis, composée d'après les auteurs & les titres originaux, & enrichie de divers plans, tome premier, La Rochelle, 1766, p. 65.

<sup>1897</sup> Jean-Félicissime Adry, Notice sur le collège de Juilly, seconde édition, Paris, 1816, p. 15.

François Sarrebourg	1665-1669	4	D'Orléans. 44 ans. Reçu à l'Oratoire à Noël 1644. Ordonné prêtre en septembre 1650 <sup>1898</sup> .
François Cadot	1669-1672	3	
Jacques de Méhabert	1672-1678	6	
Claude Bouillerot	1678-1683	5	
Jean-Baptiste Thouron	1683-1690	7	Visiteur du collège.
François Gouyn	1690-1693	3	
Antoine Bouteix	1693-1699	6	Professeur au Mans de logique entre 1679 et 1682.
René de Seillons	1699-1701	2	
Jean-Paul Dupont	1701-1707	6	
Antoine Bouteix	1707-1713	6	
Jacques Reyneau	1713-1734	21	Visiteur du collège
Pierre-François Lemaignan	1734-1751	17	Professeur de logique en 1717
Joachim Leguicheux	1751-1754	3	Professeur des basses classes entre 1730 et 1732.
Robert-François Lemaçon de Bercé	1754-1760	6	Professeur de basses classes entre 1742 et 1744.
Henri-Marie Joly de Chavigny	1760-1763	3	Régent de 5 <sup>ème</sup> au collège de Beaune en 1750-1751.
Charles-Claude Nau	1763-1766	3	
Florent Collet des Brunettières	1766-1772	6	
Jean-Baptiste Fontanelle	1772-1778	6	
Pierre-François Devaux	1778-1787	9	
François Moissenet	1787-1791	4	Dernier supérieur de l'Oratoire.
François Moissenet	1791-1792	1	Supérieur de l'école centrale. Prendra la direction du collège du Mans en 1804.

<sup>1898</sup> Compte rendu de visite A.N. M 223 numéroté 136-137

## ANNEXE 6.2 : Les préfets

Tableau 10 : Des préfets

Noms-prénoms	Statut	dates	Années	Nombre d'élèves <sup>1899</sup>	Divers <sup>1900</sup>
Bernard Lamy	S	1668 1669	2	768	Cartésien. Il s'attira les foudres de Louis XIV alors qu'il enseignait à Angers
Le Clerc	R.P. <sup>1901</sup>	1668	?	768	
Nicolas-François Boullay <sup>1902</sup>	S	1718	?	538	
Yohan Gouin	S	1719 1720	2	528	
Pierre-François Le Maignan <sup>1903</sup>		1721 1722 1723 1724 1725 1726 1727 1728 1729 1730 1731	11	523 509 490 488 480 485 466 477 459 449 450	Supérieur au Mans de 1734 à 1751 Resta ainsi 28 ans au Mans
Ludovic Nougués		1732	1	449	
Jean Leguicheux <sup>1904</sup>	S	1733 1734 1735 1736 1737 1738 1739 1740 1741 1742 1743 1744 1745 1746	19	472 480 473 443 435 472 464 460 411 416 449 402 381 375	Supérieur au Mans 1751 à 1754

<sup>1899</sup> Gaëlle Saulin, Le collège de l'Oratoire du Mans et ses élèves (1660-1792), Mémoire de Master d'histoire, sous la direction de Didier Boisson, Université du Maine, juin 2005, annexe 6.

<sup>1900</sup> Informations incomplètes.

<sup>1901</sup> Révérend père.

<sup>1902</sup> Studiorum autens moderatores.

<sup>1903</sup> Studiorum moderatore ou studiorum autem praefecto.

<sup>1904</sup> Préfet des études.

		1747 1748 1749 1750 1751		383 387 404 408 390	
Laurent d'Anglade	C	1752 1753	2	274 426	De Condon ?
Jean-Baptiste Frin du Guiboutier	C	1754	1	378	De Laval
Henri Joly de Chavigny	RP	1755 1756 1757 1758 1759	5	369 335 339 370 395	Père visiteur en juillet 1774, 1775-1776. Devint supérieur du Mans entre 1760 et 1763
Jean-Baptiste Fontanelle	S	1760 1761 1762	3	409 393 410	
Jean-Baptiste Arnaud	C	1763 1764 1765 1766	4	413 413 419 416	
Nicolas Cotte	C	1767 1768	2	285 <sup>1905</sup> 338	
Charles-François-Michel Tardif	C	1769 1770 1771 1772 1773 1774	6	388 336 345 356 352 216 <sup>1906</sup>	Vraisemblablement à l'origine d'un règlement sur la question des congés scolaires
Pierre-François Devaux	S	1775 1776 1777 1778	4	310 327 335 334	Devint supérieur en novembre 1778
Jean-Antoine Fayrin	S	1779	1	299	
Stéphane Babey	S	1780	1	313	Enseigna la théologie
De Las	S	1789	1	236	Fut chargé de répondre aux Patriotes oratoriens

<sup>1905</sup> Sans les 2<sup>nd</sup>e et 3<sup>ème</sup>.

<sup>1906</sup> Sans les théologiens.

**Tableau 11 : Les «prefectus vices gerent<sup>1907</sup>» (1738-1772)**

Nom-Prénom	Statut	Années	Années	Elèves	Divers
Charles Angebault	C	1738	1	472	
Philippe Desaubus	C	1739	1	464	
Alexandre Maxime de la Choisière	S	1740 1741 1742 1743 <sup>1908</sup>	4	460 411 416 449	
Pierre-Dominique Prissier ou Prillier	C	1744	1	402	
Robert-François Le Maçon de Bercé	S	1745 1746 1747 1748 1749	5	381 375 383 387 404	Devint supérieur au Mans de 1757 à 1760
Etno ( ?)	C	1750	1	408	
Jean-Baptiste de Thourvé	Diacre	1751	1	390	
Paul-Hubert Divienti ( ?)	C	1752	1	274	
François Noël	C	1753	1	426	De Paris
François-Ludovic Rigault	C	1759 1760 1761 1762 1763 1764 1765 1766 1767 1768 1769 1770 1771 1772	14	395 409 393 410 413 413 419 416 285 <sup>1909</sup> 338 388 336 345 356	

<sup>1907</sup> «Rôle principal », le précepteur

<sup>1909</sup> Sans les 2<sup>nd</sup>e et les 3<sup>è</sup>mes

### ANNEXE 6.3 : Les régents (1663-1780)<sup>1910</sup>

**Tableau 12 : Les régents ayant enseigné au Mans en 1667<sup>1911</sup>**

Nom-Prénom	Statut	Arrivée - Départ	Année	Classe	Elèves <sup>1912</sup>	Divers <sup>1913</sup>
De l'Aunay François <sup>1914</sup>	Prêtre <sup>1915</sup>			Physique	57	36 ans. Du Mans.
Charron Jacques <sup>1916</sup>	Prêtre <sup>1917</sup>	1663 <sup>1918</sup> -		Philosophie		30 ans. De Limoges.
Claude Le Clerc <sup>1919</sup>	Prêtre	1666 <sup>1920</sup>		Rhétorique	101	30 ans. De Lyon.
Michel Danis	Prêtre <sup>1921</sup>			Logique	106	Du diocèse de Clermont en Auvergne.
François Leballeur de Montmirail <sup>1922</sup>	Prêtre <sup>1923</sup>					33 ans. De Chartres.
Jean de Crouy <sup>1924</sup>	Prêtre <sup>1925</sup>	1666		Théologie <sup>1926</sup>		33 ans. D'Orléans.
Antoine Compy <sup>1927</sup>	Confrère	1666 <sup>1928</sup> -		Seconde	93	28 ans. De Compiègne.
Nicolas Laurent <sup>1929</sup>	Confrère			Troisième <sup>1930</sup>	161	27 ans. De Troyes.
Aimable Azay <sup>1931</sup>	Confrère	1666-		Cinquième	76	22 ans. De Riom.

<sup>1910</sup> D'après les catalogues des élèves, archives départementales de la Sarthe, D ADDITIF 1 à D ADDITIF 7.

<sup>1911</sup> Compte rendu de visite A.N. M 223 numéroté 136-137.

<sup>1912</sup> Chiffres de Gaëlle Saulin, opus cité.

<sup>1913</sup> Informations incomplètes.

<sup>1914</sup> Reçu à l'Oratoire le 9 août 1650.

<sup>1915</sup> Ordonné en 1656.

<sup>1916</sup> Reçu à l'Oratoire le 20 février 1659.

<sup>1917</sup> Ordonné en 1661.

<sup>1918</sup> Professeur de philosophie depuis 1660.

<sup>1919</sup> Reçu à l'Oratoire le 22 juillet 1652, ordonné prêtre le 10 mars 1663.

<sup>1920</sup> Enseigna trois ans à Condon et pendant six ans les humanités. Il devint préfet des études au Mans.

<sup>1921</sup> Ordonné en 1664.

<sup>1922</sup> Reçu à l'Oratoire le 25 avril 1658.

<sup>1923</sup> Ordonné en 1664.

<sup>1924</sup> Reçu à l'Oratoire le 7 octobre 1654.

<sup>1925</sup> Ordonné le 29 mars 1659.

<sup>1926</sup> Enseigna les Humanités durant deux ans.

<sup>1927</sup> Reçu à l'Oratoire le 24 octobre 1655, sous-diacre depuis 1664

<sup>1928</sup> Il a enseigné trois ans à Condon, deux ans en Troisième à et une année en Seconde à Vendôme et à Angers. Fut philosophe et théologien.

<sup>1929</sup> Reçu à l'Oratoire en octobre 1659, sous-diacre depuis 1665.

<sup>1930</sup> Régent de Troisième pour la seconde année après avoir enseigné à Juilly et à Vendôme.

<sup>1931</sup> Reçu à l'Oratoire le 25 mars 1660, tonsuré, régent de Quatrième pour la première année.

Julien Marchand <sup>1932</sup>	Confrère			Quatrième	140	22 ans. D'Angers
------------------------------------	----------	--	--	-----------	-----	---------------------

---

<sup>1932</sup> Reçu à l'Oratoire le 1<sup>er</sup> août 1662.

**Tableau 13 : Les régents entre 1664 et 1685<sup>1933</sup>**

Nom-Prénom	Statut <sup>1934</sup>	Dates	Année	Classe	Elèves <sup>1935</sup>	Elèves <sup>1936</sup>	Divers
Monherou	RP	1664		Physique	61	61	Sub moderatore
Thias ( ?)	P	1664		Rhétorique	92	92	
Mignot	SP	1665		Rhétorique	107	107	
Chaslon ( ?)	SP	1665		Seconde	85	85	
Laurens	SP	1665		Troisième	172	172	
Chato	SP	1665		Humanités			
Faure	P	1678 1679	2	Rhétorique Rhétorique	87 104	95,5	
Bouteix	P	1679 1680 1682	3 <sup>1937</sup>	Logique Logique Logique	84 130 97	103,6	Supérieur entre 1693- 1699 et entre 1707- 1713.
Vynot	P	1679 1680 1681 1682	4	Rhétorique Rhétorique Rhétorique Rhétorique	104 70 70 59	75,75	
Frain ( ?)	P	1681 1682	2 <sup>1938</sup>	Logique Logique	101 97	99	
Paul de Combres ( ?)	Pr	1682 1683 1684	3	Troisième Troisième Troisième	109 87 103	99,66	
Celevon ( ?)	Pr	1682 1683 1684 1684 1685	4	Quatrième Quatrième Quatrième Troisième Troisième	72 84 91 103 106	91,2	
Paul Ducombe	Pr	1683 1684 1684 1685	4	Cinquième Troisième Quatrième Quatrième	58 103 91 77	82,25	

<sup>1933</sup> A partir des registres des élèves. Archives départementales D ADDITIF 2 et D ADDITIF 3.

Les documents sont très difficiles à lire. Les informations sont moins précises et surtout les noms des professeurs incertains parfois. Il s'agit avant tout des catalogues des élèves que Gaëlle Saulin a étudiés pour son Master sous la direction de Didier Boisson. Nous avons repris sa table des effectifs (annexe 6). Ces documents ont été écrits a posteriori.

<sup>1934</sup> P = prêtre ; C = confère ; SP = sub-patres ; Pr = précepteur ; Pro = Professeur, RP = Révérend Père. .

<sup>1935</sup> Total chaque année.

<sup>1936</sup> Moyenne pour chaque professeur.

<sup>1937</sup> Trois ans car le père Bouteix n'apparaît pas en 1681.

<sup>1938</sup> Sauf en 1682.

Callouie ( ? ) ou Caicherie ( ? )	Pr	1683	1	Seconde	89	89	
Chartier	P	1683	1	Rhétorique	96	96	
Bouguelice ( ? )	Pr	1684	1	Logique	103	103	
Le Gaigneux ( ? )	SP	1684	1	Logique	103	103	Confrère
Bailly	SP	1684 1685	2	Rhétorique Rhétorique	84 74	79	
Chaslice ( ? )	Pr	1684	1	Rhétorique	84	84	
Despert ( ? ) ou Delpuel ? ou Delpuech ?	Pr	1684 1685	2	Seconde Seconde	78 93	85.5	
Le Blanc	Pr	1684 1685	2	Cinquième Cinquième	54 54	54	
Merindol	Pro	1685	1	Logique	115	115	
Delpene ( ? )	Pro <sup>1939</sup>	1685	1	Rhétorique	74	74	Diacre
C <sup>1940</sup> . Cebron	Pro-C	1685	1	Seconde	93	93	Diacre
C. du Saint Georges	Pro-C	1685	1	Troisième	106	106	
C. Godefroy ( ? )	Pro-C	1685	1	Quatrième	77	77	
C. Dupont	Pro-C	1685	1	Cinquième	54	54	

---

<sup>1939</sup> «Professore erudito»

<sup>1940</sup> C. = sûrement confrère.

**Tableau 14 : Les régents de 1686 à 1693<sup>1941</sup>**

Nom-Prénom	Statut	Dates	Années	Classes	Elèves	Elèves <sup>1942</sup>	Divers
Delpeuch ? Ou Delpuel ? Despert ?	Pr	1686	3 <sup>1943</sup>	Rhétorique	57	76	
Cebron	Pr	1686	3 <sup>1944</sup>	Seconde	69	81	
Godefroy (?)	C	1686	2 <sup>1945</sup>	Quatrième	65	71	
Dupont	Sub-Pre <sup>1946</sup> /C	1686 1686 1687 1687 1688	3	Cinquième Quatrième Quatrième Troisième Troisième	62 65 73 101 115	83,2	
Galipau	Pr	1686	1	Logique	59	59	
Jacques Champion	Sub-Pre/Pr	1686 1687 1688 1690 1693	5	Rhétorique Rhétorique Logique Logique Logique	57 82 109 109 116	94.6	Né à Neuvillalais, entré à l'Oratoire le 18 septembre 1686, ordonné prêtre en septembre 1692.
Celevon	Sub-Pre	1687	6	Seconde	78	89	
Charles de Combre	Pr/C	1686 1686 1687 1687 1688 1688 1689	3	Troisième Cinquième Troisième Seconde Seconde Rhétorique Rhétorique	71 62 101 78 83 84 76	79,2	
Saint Gonnet de Combre	Sub-pre /C	1687 1687 1688 1688 1689	6	Cinquième Quatrième Quatrième Troisième Troisième	50 73 87 115 95	81,4	

<sup>1941</sup> Archives Départementales, D ADDITIF 4. Le manuscrit le plus difficile à lire car mal écrit et très lacunaire.

Lorsque le nom est vraiment illisible, je ne l'ai pas inclus dans l'étude. Aucun nom n'est cité pour l'année 1691.

<sup>1942</sup> Moyenne.

<sup>1943</sup> Nous rajoutons les deux années constatées dans le tableau précédent.

<sup>1944</sup> Idem

<sup>1945</sup> Idem

<sup>1946</sup> Sous-précepteur

		1689 1690		Troisième Seconde ?	87 67		
		1692		Rhétorique	80		
		1693		Rhétorique	80		
		1693		Rhétorique	81		
		1693		Rhétorique	81		
Merindol ( ?)	Pr/P	1687	1	Logique	134	134	
Delorme	Sub-pre P	1687	1	Rhétorique	82	82	
Verthamont	Pr/C	1687 1688 1688 1689 1689	3	Cinquième Cinquième Quatrième Quatrième Quatrième	50 51 87 94 94	75,2	
Destain ( ?) ou de Staix (Stain) ?	Pr/C	1688 1689 1689	2	Seconde Seconde Seconde	83 87 87	85,6	
Querard	Pr	1689 1692	2 <sup>1947</sup>	Logique Logique	119 139	129 <sup>1948</sup>	
Pavance	Pr/P	1689	1	Rhétorique	76	76	
De Couvailière ( ?)	P	1690	1	Rhétorique	87	87	
Drouault	Pr/C	1689 1690 1692 1692	3	Cinquième Quatrième Troisième Troisième	71 82 82 82	79,2	
Alard <sup>1949</sup>	Pr C	1692	1	Sixième	30	30	
Thoumire	Pr/C	1690 1692 1692 1693	3	Cinquième Quatrième Quatrième Troisième	43 73 73 73	65,5	
François Canto	Pr/C	1692 1692 1693 1693	2	Cinquième Cinquième Quatrième Quatrième	60 60 79 79	69,5	
Tynier	Pr/C	1692	1	Seconde Seconde	92 92	92	
De	Pr/C	1692	2	Sixième	30	44,5	

<sup>1947</sup> Deux ans mais il fort probable que le professeur Quérard ait enseigné quatre ans durant cette période.

<sup>1948</sup> Cent quatorze élèves en moyenne s'il a enseigné quatre ans la logique.

<sup>1949</sup> Dans le manuscrit il est précisé : «sextam docuit primus» que l'on peut traduire par «le premier à enseigner la sixième».

Roquemont		1693		Cinquième	59		
Champion	RP	1693 1693	1	Seconde Seconde	67 67	67	
Le Tanneur	Pr/C	1693	1	Sixième	46	46	

**Tableau 15 : Les régents de 1692 à 1703<sup>1950</sup>**

Nom-Prénom	Statut	Dates	années	Classe	Elèves	Elèves	Divers
Champion	P	1692	4	Physique	54	77,5	
		1692		Physique	54		
		1693		Logique	116		
		1693		Logique	116		
		1694		Physique	69		
Terrason	C	1692	2	Rhétorique	80	66,6	
		1692		Physique	54		
		1693		Physique	66		
Marchand	C	1692	1	Rhétorique	80	67	
		1692		Physique	54		
Armédée	C	1692	1	Rhétorique	80	67	
		1692		Physique	54		
Quérard	P	1692	2	Logique	139	114,6	
		1692		Logique	139		
		1693		Physique	66		
Querard de Vaudreil	C	1692	2	Logique	139	102,5	
		1692		Logique	139		
		1693		Physique	66		
		1693		Physique	66		
Terrason	C	1692	2	Logique	139	107	
		1693		Logique	116		
		1693		Physique	66		
De Rohault d'Assy	C	1692	3	Logique	139	114,6	
		1692		Logique	139		
		1693		Physique	66		
Du Port	C	1692	2	Logique	139	114,6	
		1692		Logique	139		
		1693		Physique	66		
Saint Bonnet de Combes	C <sup>1951</sup>	1692	8	Rhétorique	80	81,2	
		1692		Rhétorique	80		
		1693		Rhétorique	81		
		1693		Rhétorique	81		
Gimier	P	1692	1	Seconde	92	92	
		1692		Seconde	92		
Drouault	RP	1692	1	Troisième	82	82	
		1692		Troisième	82		
Joseph Thoumire	RP	1692	4	Quatrième	73	69,6	
		1692		Quatrième	73		
		1693		Troisième	73		
		1693		Troisième	73		

<sup>1950</sup> Archives Départementales. D Additif 5. Le registre est plus clair et plus simple à lire. L'écriture est assez belle sauf à partir du feuillet 116.

<sup>1951</sup> Il n'est pas précisé son statut. Mais lorsqu'un oratorien est prêtre, l'auteur du manuscrit le précise.

		1694		Seconde	63		
		1695		Seconde	63		
François Canto	RP	1692	4	Cinquième	60	76,5	
		1692		Cinquième	60		
		1693		Quatrième	79		
		1693		Quatrième	79		
		1694		Troisième	90		
		1695		Troisième	81		
Alard	RP	1692	1	Sixième	30	30	
Le Blanc de Rocquemont	RP	1692	3	Sixième	30	50	
		1692		Sixième	30		
		1693		Cinquième	59		
		1693		Cinquième	59		
		1694		Quatrième	72		
Le Tanneur	RP	1693	5	Sixième	46	68,8	
		1693		Sixième	46		
		1694		Cinquième	68		
		1695		Quatrième	75		
		1696		Troisième	97		
		1697		Seconde	81		
Mongault	C	1693	3	Logique	116	99,3	
		1693		Logique	116		
		1694		Physique	66		
De Brassac	C	1693	2	Logique	116	99,3	
		1693		Logique	116		
		1694		Physique	66		
Prévost	C	1693	2	Logique	116	99,3	
		1693		Logique	116		
		1694		Physique	66		
Margane	C	1693	1	Logique	116	116	
		1693		Logique	116		
Bourdeaux	C	1693	3	Logique	116	99,3	
		1693		Logique	116		
		1694		Physique	66		
Hodoul	RP	1694	6	Logique	112	75,16	
		1695		Physique	71		
		1696		Logique	101		
		1697		Physique	50		
		1698		Logique	78		
		1699		Physique	39		
Beumard	C	1696	1	Logique	101	101	
Bouchard	C	1694	2	Logique	112	91,5	
		1695		Physique	71		
Doulé	C	1694	2	Logique	112	91,5	
		1695		Physique	71		
Hammond	C	1694	1	Logique	112	112	
Saint Lamant	C	1695	1	Physique	71	71	

Gaulette	P	1694 1695 1696 1697 1698	5	Sixième Cinquième Quatrième Troisième Troisième	50 51 59 70 92	64,4	
Guérard	RP	1695 1696	2	Logique Physique	107 55	81	
Parigot	RP	1695 1696 1697	3	Sixième Cinquième Quatrième	44 74 80	66	
Terasson	RP	1696 1697 1698 1699 1700 1701	6	Sixième Cinquième Quatrième Troisième Troisième Seconde	33 66 89 96 95 78	76,1	
Le Ber	RP	1697 1698	2	Logique Physique	70 46	58	
Bouillot	RP	1697 1698	2	Rhétorique Rhétorique	55 77	66	
Prassac	RP	1697	1	Sixième	44	44	
Delauglette	C	1698	1	Physique	46	46	
Frambly	C	1698	1	Physique	46	46	
Depolin	C	1698	1	Physique	46	46	
Mauroy	RP	1698 1699	2	Seconde Seconde	67 66	66,5	
Bouchard	RP	1698 1699	2	Cinquième Quatrième	68 77	72,5	
Romanet	RP	1698 1699 1700 1701	4	Sixième Cinquième Quatrième Troisième	36 64 82 93	68,75	
Fabre	RP	1699 1700	2	Logique Physique	83 31	57	
Blaise De La Selle	C	1699 1700	2	Logique Physique	83 31	57	
Charles Laleurie	C	1699 1700	2	Logique Physique	83 31	57	
Durandy	RP	1699 1700	2	Rhétorique Rhétorique	66 66	66	
Petit	RP	1699 1700	2	Sixième Cinquième	32 60	46	
Monaco	RP	1700 1701	2	Logique Physique	64 44	54	«Ineuntes <sup>1952</sup> »
De Condren	C	1700	1	Logique	64	64	

<sup>1952</sup> Avant l'hiver.

Maliard	C	1700	1	Logique	64	64	
Le Lieure <sup>1953</sup>	RP	1700 1701 1702	3	Seconde Rhétorique Rhétorique	71 80 63	71,33	
Du Verné	RP	1700 1701 1702 1703 1704 1705	6	Sixième Cinquième Quatrième Troisième Seconde Seconde	36 60 72 82 83 82	69,1	
Moreau	RP	1701	1	Physique	44	44	«Exeuntes <sup>1954</sup> »
Delamarque (De Lamarque)	RP	1701 1702 1703 1704 1705	5	Logique Physique Logique Physique Physique	79 51 62 43 59	58,8	
Hubert	C	1701 1702	2	Logique Physique	79 51	65	
Caruel	C	1701 1702	2	Logique Physique	79 51	65	
Mariet	C	1701 1702	2	Logique Physique	79 51	65	
Denisot	C	1701 1702	2	Logique Physique	79 51	65	
De La Cour	RP	1701 1702	2	Quatrième Troisième	83 98	90,5	
La Valette	RP	1701 1702	2	Sixième Cinquième	37 54	45,5	
Saint Melmin	RP	1702 1703	2	Logique Physique	73 49	61	
Le Houx	C	1702	1	Logique	73	73	
De Beaulieu	C	1702	1	Logique	73	73	
Gevrier (Gervier)	RP	1702 1703 1704	3	Seconde Rhétorique Rhétorique	72 72 92	78,6	
Julien	RP	1702 1703 1704	3	Sixième Quatrième Quatrième	34 66 78	59,3	
De Folleville	RP	1703	1	Seconde	82	82	
Prevand Colin	RP	1703 1704	2	Cinquième Cinquième	62 66	64	
De Lagen	RP	1703	1	Sixième	24	24	
Guerard	RP	1704	1	Logique <sup>1955</sup>	2	2	

<sup>1953</sup> « Praefectum fludiorum in rhéthorica ».

<sup>1954</sup> Après l'hiver.

<sup>1955</sup> Deux élèves inscrits seulement.

Gentil	?	1704	1	Logique	2	2	
Emery	?	1704	1	Logique	2	2	
Reyneau	?	1704	1	Logique	2	2	
De La Foresterie	RP	1704 1705	1	Troisième Troisième	70 49	59,5	
De Praylobier ( ?)	RP	1704	1	Sixième	21	21	
Franc	RP	1705 1706	2	Logique Physique	97 70	83,5	
Dubernet	RP	1705	1	Rhétorique	92	92	
Salomon	RP	1705 1706	2	Quatrième Troisième	83 69	76	
Guiton	RP	1705 1706 1707 1708	4	Cinquième Quatrième Troisième Seconde	54 67 78 65	66	
Canto	RP	1705 1706 1707 1708	4	Sixième Cinquième Quatrième Troisième	31 69 71 74	61,25	
Legendre	RP	1706 1707 1708	3	Logique Physique Logique	90 54 60	68	
Lanvrau ( ?)	RP	1706	1	Rhétorique	85	85	
Renom	RP	1706	1	Seconde	57	57	
De La Bastide ( ?)	RP	1706 1707	2	Sixième Cinquième	46 73	59,5	
Fleury	RP	1707 1708	2	Logique Physique	90 54	72	
Scenvio ( ?)	RP	1707	1	Rhétorique	60	60	
Le Pericot	P	1707	1	Rhétorique	60	60	
Geoffroy	RP	1707 1708	2	Seconde Rhétorique	60 56	58	
Launay	RP	1707	1	Sixième	61	61	

**Tableau 16 : Les régents de 1709 à 1751<sup>1956</sup>**

Noms	Statuts	Années	Années	Classes	Elèves	Elèves	Divers
Legendre	RP	1709	1	Physique	35	35	
Desroches	C	1709	1	Physique	35	35	
Fleury	RP	1709 1710	2	Logique Physique	62 36	49	
Paricot	RP	1709	1	Rhétorique	62	62	
Colson	RP	1709	1	Seconde	66	66	
De la Bastide ( ?)	RP	1709	1	Troisième	90	90	
Stéphane Jaunay	RP	1709 1710 1711 1712 1713	5	Quatrième Troisième Seconde Seconde Rhétorique	62 75 55 65 46	60,6	
Joseph De Longueil	RP	1709 1710 1711	3	Cinquième Quatrième Troisième	59 47 57	54,3	
Ludovic Fremon	RP	1709 1710 1711 1712 1713 1714	6	Sixième Cinquième Quatrième Troisième Seconde <sup>1957</sup> Seconde	38 67 55 54 43 43	50	
Le Monnier	RP	1710 1710	1	Logique Physique	71 36	53,5	
Lapault	C	1710	1	Logique	71	71	
Robert	RP	1710	1	Rhétorique	46	46	
Dubrey de Porie	RP	1710	1	Seconde	73	73	
Jean-Marc Monthard	RP	1710 1711	2	Sixième Cinquième	57 68	62,5	
Claude Pralard	RP	1711 1712	2	Logique Physique	50 31	40,5	
Jean-Philippe Servolle	S <sup>1958</sup>	1711	1	Rhétorique	76	76	
Jean-François Gratian		1711	1	Sixième	54	54	
Honoré Auphant	S	1712 1713	2	Logique Physique	70 31	50,5	

<sup>1956</sup> Archives départementales D additif 6.

<sup>1957</sup> Humaniste

<sup>1958</sup> Sacerdotem oratorii, prêtre à l'Oratoire.

Duval	C	1712	1	Logique	70	70	
Le Normand	C	1712	1	Logique	70	70	
Charles-François Le Febvre	S	1712	1	Rhétorique	60	60	
Ludovic-Gaspard Lamair	Cn <sup>1959</sup>	1712	1	Quatrième	65	65	
Nicolas Hurel	A <sup>1960</sup>	1712	1	Cinquième	59	59	
Bernard Laborde	C <sup>1961</sup>	1712 1713 1714 1715	4	Sixième Cinquième Quatrième Troisième	49 54 46 67	54	
Hardy	RP	1713 1714	2	Logique Physique	72 46	59	
Jean-Claude Rabbe	C	1713 1714	2	Logique Physique	72 46	59	
Joseph Molinier	C	1713 1714	2	Logique Physique	72 46	59	
Joseph Croisier	C	1713 1714	2	Logique Physique	72 46	59	
Bonaventure Oudet	C	1713 1714	2	Logique Physique	72 46	59	
Lauret <sup>1962</sup>	RP	1713 1714 1716 1717	4	Troisième Troisième Seconde Rhétorique	61 53 70 81	66,2	
Martinique	RP	1713 1714	2	Sixième Cinquième	33 44	38,5	
Salomon	RP	1714 1715	2	Logique Physique	59 38	48,5	
François-Edmond de Baroche	C	1714	1	Logique	59	59	
Nicolas-Joseph de Pouyadon	C	1714	1	Logique	59	59	
Alexandre Gangnot	C	1714	1	Logique	59	59	
Renatus de la Guerinière	C	1714	1	Logique	59	59	
Antoine Lainé	RP	1714	1	Rhétorique	43	43	
Cassard <sup>1963</sup>	RP	1714	5	Sixième	36	59,4	

<sup>1959</sup> Congrégation Oratoire de Jésus.

<sup>1960</sup> Acolyte. Il assiste un prêtre.

<sup>1961</sup> Clericum de la congrégation de l'Oratoire. Clerc qui n'a prononcé aucun vœu.

<sup>1962</sup> Ou Laures.

		1715 1716 1717 1718		Cinquième Quatrième Troisième Seconde	49 70 71 71		
Jean Tronchon	RP	1715 1716	2	Logique Physique	54 32	43	
Le Clerc	RP	1715	1	Seconde	64	64	
Jean Dupont	RP	1715 1716	2	Quatrième Troisième	53 55		
Jacques De La Daguerie <sup>1964</sup>	RP	1715 1716 1717 1718 1719 1720 1721 1722 1723	9	Sixième Cinquième Quatrième Troisième Seconde Rhétorique Eloquence Logique Physique	55 60 79 93 94 71 71 76 41	71,1	
De Feillons ( ?)	RP	1716 1717	2	Logique Physique	53 34	43.5	
De la Chevrière	RP	1715	1	Rhétorique	64	64	
Edmond Gallien	RP	1716 1717 1718	3	Sixième Cinquième Quatrième	54 60 69	61	
Lemaignan	RP	1717	1	Logique	63	63	Supérieur du Mans entre 1734 et 1751.
Dulerins	RP	1717	1	Seconde	57	57	
Natali De Lagrange	RP	1717 1718	2	Sixième Cinquième	47 74	60,5	
Joseph Dulervin	Pro et P	1718	1	Physique	51	51	
Stéphane Jaunay	P	1718 1719 1720 1721	4	Logique Physique Logique Physique	81 51 90 46	67	
Jean-François Crenoiferet	Pro	1718	1	Rhétorique	63	63	
Cavolo Piron	Pro	1718	1	Sixième	36	36	
Jacques Le Roy	Pro	1719	2	Logique	73	67	

<sup>1963</sup> Parfois l'orthographe des noms propres dans le manuscrit n'est pas toujours évidente. Cassard, Cossard, Cassart, Cassant ?

<sup>1964</sup> De La Daguerie, de la Clagerie, de Ladagrie ?

		1720		Physique	61		
Joseph de La Coste	C	1719 1720	2	Logique Physique	73 61	67	
Jacob Dorseval	C	1719	1	Logique	73	73	
Augustin Paul	Pro	1719	1	Rhétorique	67	67	
Jacques Desportes	Pro	1719 1720	2	Troisième Seconde	69 65	67	
Daux	Pro	1719 1720	2	Quatrième Troisième	59 57	58	
Vairon	Pro	1719	1	Cinquième	66	66	
Jean Doucet	Pro et RP	1719 1720 1721 1722 1723 1724 1725 1726 1727 1728 1729	11	Sixième Cinquième Quatrième Troisième Seconde Rhétorique Logique Physique Logique Physique Logique	49 55 65 55 53 51 51 32 53 28 62	50,36	Supérieur de l'Oratoire de Tours ?
Jacques Devaux	RP et Pro	1720 1721	2	Sixième Cinquième	46 70	58	
Bonaventure de la Cheuvière	RP	1721 1722 1723 1724	4	Logique Physique Logique Physique	105 61 79 45	72,5	
Claude Jourdain ou Jouvelain	RP	1721  1722  1723	3	Classe de Grammaire Classe d'humanités Rhétorique	65  69  58	64	
Paul Durand	RP et Pro	1721 1722	2	Classe d'humanités <sup>1965</sup> Classe d'éloquence	62  70	66	
Philippe Deboismarie <sup>1966</sup>	C	1721 1722 1723 1724 1725 1726	9	Sixième Cinquième Quatrième Troisième Seconde Rhétorique	47 65 64 70 68 59	59,8	

<sup>1965</sup> Seconde

<sup>1966</sup> Philippe Deboismarie Guynoiseau

		1727 1728 1729		Rhétorique Rhétorique Rhétorique	46 61 59		
Pierre Livot	C	1722	1	Quatrième	74	74	
Tavois	C	1722	1	Sixième	39		
Philippe de Saubus	C	1723 1724 1725	3	Troisième Seconde Rhétorique	67 52 46	55	
Jacques Tardif	C RP	1723 1724 1725	3	Cinquième Quatrième Troisième	57 59 55	57	
Bodechen ou Bodechon	C	1723 1724 1725 1726	4	Sixième Cinquième Quatrième Troisième	71 71 83 95	80	
Pierre Guerrier	C  Sacerdote m RP	1724 1725 1726  1727 1728 1729	6	Logique Physique Logique  Physique Logique Physique	77 42 56  40 56 33	50,6	Est-celui qui reçut en 1713 tous les écrits de Pascal ?
Leclerc ou Le Clerc	RP et Sub-Dia <sup>1967</sup> Diacre	1724 1725	2	Sixième Cinquième	63 77	70	
Sureau	C	1725 1726 1727 1728 1729	5	Sixième Cinquième Quatrième Troisième Seconde	58 67 69 66 55	63	
Lhoste	C	1726 1727 1728	3	Seconde Seconde Seconde	53 70 65	62,6	
De Saint Hüal	C	1726	1	Quatrième	61	61	
Bertin	C	1726 1727	2	Sixième Cinquième	62 60	61	
Fremond	C	1727	1	Quatrième	69	69	
Pollet	C	1727 1728 1729	3	Sixième Cinquième Quatrième	63 67 59	63	
Descajeul	C	1728 1729 1730	3	Quatrième Troisième Seconde	66 51 52	56,3	
De Moisset	C	1728 1729	3	Sixième Cinquième	68 80	73,6	

<sup>1967</sup> Sous-diacre

		1730		Quatrième	73		
Guérin	C	1729 1730	2	Sixième Cinquième	60 63	61,5	
Mottet	C	1730 1731 1732	3	Physique Logique Physique	26 56 34	38,6	
De Saint Christophe	C	1730 1731 1732 1733	4	Logique Physique Logique Physique	79 53 72 46	62,5	
Jacquin ou Jaquin	C	1730 1731 1732	3	Rhétorique Réthorique Rhétorique	49 45 44	46	
Roger	C	1730	1	Troisième	62	62	
Gueriny		1730	1	Cinquième	63	63	
Leguicheux	C	1730 1731 1732	3	Sixième Quatrième Troisième	45 71 72	62,6	Supérieur du Mans entre 1751 et 1754.
François Herbault	C	1731 1732 1733 1734 1735 1736 1737 1738 1739 1741 1742 1743 1744 1745 1746	15	Seconde Seconde Rhétorique Rhétorique Rhétorique Rhétorique Rhétorique Logique Physique Logique Physique Logique Physique Logique Physique	47 51 54 61 68 52 61 52 47 53 35 82 56 71 45	55,6	
Halais	S	1731	1	Troisième	72		
Jacob Perrot	C	1731 1732 1733	3	Cinquième Quatrième Troisième	63 62 65	63,3	
Le Petrués	C	1731	1	Sixième	43	43	
Jean-Baptiste Colin	C	1732 1733 1734	3	Cinquième Quatrième Troisième	55 62 50	55,6	
Charles- François Angebault	C	1732 1733 1734 1735	5	Sixième Cinquième Quatrième Troisième	59 66 66 69	89,6	

		1736		Seconde	63		
Joseph-Stéphane Berthier	C	1733 1734 1735 1736 1737 1738 1739	7	Logique Physique Logique Physique Logique Physique Logique	70 53 75 63 63 53 80	65,3	Aix en Provence Auteur d'ouvrages de physique.
Maxime Huet	C	1733 1734 1735	3	Seconde Seconde Seconde	64 62 44	56,6	
Jean-Baptiste Guiot	C	1733 1734 1735 1736 1737 1738 1739 1740 1741	9	Sixième Cinquième Quatrième Troisième Troisième Seconde Seconde Rhétorique Rhétorique	45 61 58 45 50 43 43 41 51	48,5	
Maille	C	1734 1735 1736 1737	4	Logique Physique Logique Physique	80 58 79 46	65,7	
Maxime-Joseph d'Anglade	C	1734	1	Sixième	47	47	
Antoine-Ludovic Massillon	C	1735 1736	2	Cinquième Quatrième	57 49	51,5	
Antoine Courbet	C	1735 1736 1737	3	Sixième Cinquième Quatrième	44 38 57	46,3	
Nicolas Du Clos	C	1736	1	Seconde	63	63	
Jean-Claude Laforge	C	1736 1737 1738	3	Sixième Cinquième Quatrième	54 44 51	49,6	
Pierre Du Buqou Dubuq	C	1737 1738 1739 1740 1741 1742 1743 1744	8	Sixième Cinquième Quatrième Troisième Seconde Rhétorique Rhétorique Rhétorique	69 90 74 63 51 59 72 57	66,8	
Joseph-	C	1738	2	Rhétorique	52	49,5	

Christophe Renaudin		1739		Rhétorique	47		
Gabriel Chamoulaud de la Cost	C	1738 1739	2	Sixième Cinquième	68 67	67,5	
André-Julien Bory ou Cory	C	1739 1740 1741 1742 1743	5	Sixième Cinquième Quatrième Troisième Seconde	59 67 60 58 51	59	
Philippe Desaubus	C	1740	1	Physique	65	65	
Jean-Baptiste Frin	C	1740 1741 1742 1743 1744 1745 1746	7	Logique Physique Logique Physique Logique Physique Logique	66 44 68 49 75 41 63	58	
Chabie <sup>1968</sup>	C	1740 1741 1742	3	Quatrième Troisième Seconde	66 56 59	60,3	
Jean-Baptiste Chouart de Magny	C	1740 1741	2	Sixième Cinquième	52 53	52,5	
François-Nicolas Charbuis	C	1741 1742 1743 1744	4	Sixième Cinquième Quatrième Troisième	43 44 54 46	46,75	
François Le Maçon de Bercé	C S	1742 1743 1744	3	Quatrième Troisième Seconde	42 54 36	44	Supérieur du Mans entre 1754 et 1760.
Jean-Jacques Mancest	C	1742 1743	2	Sixième Cinquième	51 50	50,5	
Anne-Nicolas Baillot	C	1743 1744	2	Sixième Quatrième	37 54	45,5	
François Orry	C	1744 1745 1746 1747 1748 1749 1750	8	Cinquième Quatrième Troisième Seconde Seconde Rhétorique Rhétorique	41 47 50 53 40 42 51	47,7	Voir Leprince d'Ardenay

<sup>1968</sup> Remplacé par Joseph Arnault « qui obiis die (...) februarii eius in lacum succerus.

		1751		Rhétorique	58		
Jean-Baptiste Burgeot	C	1744	1	Sixième	37	37	
Bouier ou Boyer	C	1745	1	Rhétorique	40	40	
Joseph Mastaret	C	1745	1	Seconde	42	42	
Pierre Palus	C	1745	1	Troisième	43	43	
Guillaume Mousset	C Sub-dia	1745	1	Cinquième	50	50	
Gabriel Yvert de Rivière	C	1745	1	Sixième	47	47	
Nicolas Pesson	C	1746	1	Rhétorique	42	42	
Thomas des Ormes	Diacon	1746	1	Seconde	33	33	
Nicolas-François Guiot	C	1746	1	Quatrième	59	59	
Bartholomé Baudot	C	1746	1	Cinquième	50	50	
Auguste Brochard	C	1746 1747 1748 1749 1750	5	Sixième Cinquième Quatrième Troisième Seconde	47 61 67 63 59	59,4	Voir Leprince d'Ardenay
Jean-François Paleisse	C	1747	1	Physique	37	37	
Lazare Trattebas	C	1747 1748 1749 1750 1751	5	Logique Physique Physique Logique Physique	64 42 28 65 56	51	
Guillaume Salyrer (?)	C	1747	1	Rhétorique	31	31	
Henri Derreins (?)	C	1747	1	Troisième	51	51	
Alexandre-Ludovic Roche	C	1747	1	Quatrième	46	46	
Nicolas-David Heuraud	C	1747 1748	2	Sixième Cinquième	40 52	46	
Mickaël Jitoux	C	1748	1	Logique	40	40	
Laurent d'Anglade	C	1748 1749 1750	3	Rhétorique Logique Physique	58 73 50	60,3	
Claude Drouot	C	1748	1	Troisième	51	51	
Pierre Massonnet ou Massonet	C	1748 1749 1750	4	Sixième Cinquième Quatrième	37 43 40	41	

		1751		Troisième	44		
Jean-Baptiste de Thouvray <sup>1969</sup>	C	1749	1	Seconde	50	50	
Ludovic Chevallier	C	1749 1750	2	Quatrième Troisième	53 50	51,5	
Jean-Charles Baillard	C	1749	1	Sixième	52	52	
Stéphane Leyrirs ( ?)	C	1750	1	Cinquième	52	52	
Jousse Deleunais	C	1750	1	Sixième	41	41	
François-Claude Chevallier	C	1751	1	Logique	60	60	
Pierre Guerrier	C	1751	1	Seconde	43	43	
Jean du Perrier	C	1751	1	Quatrième	41	41	
Deschesne	C	1751	1	Cinquième	48	48	
Guillaume Mariette	C	1751	1	Sixième	40	40	

---

<sup>1969</sup> Dans une petite notice repérée dans les Archives du diocèse du Mans, il est prénommé Charles.

**Tableau 17 : Les régents de 1752 à 1780<sup>1970</sup>**

Noms	statuts	Années	Années	Classes	Elèves	Elèves	Divers
Lazare Trattebas	C	1752 <sup>1971</sup>	1	Physique <sup>1972</sup>	13	13	De Marseille
Joseph-Jean Frin	C	1752 1753	2	Logique Physique	12 39	25,5	De Laval
François Ory ou Orry	C	1752 1753	2	Rhétorique Rhétorique	44 47	45,5	Du Mans
François Maugin	C	1752	1	Seconde	38	38	De Saumur
Jean- Ludovic Duperrier	C	1752 1753	2	Troisième Seconde	39 48	43,5	De Paris
E.H. Deschenes	C	1752	1	Quatrième	44	44	De Montpellier
Jean- Antoine Lassere	C	1752 1753	2	Cinquième Quatrième	43 50	46,5	De Paris
Philippe Barbaroux	C	1752 1753	2	Sixième Cinquième	32 46	39	Américain
Jean- Laurent Cochet	C	1753 1754	2	Logique <sup>1973</sup> Physique	57 36	46,5	De Soisson
Joseph Bernard	C	1753 1754	2	Troisième Troisième	45 41	43	??
Jean- Baptiste Sauvage	C Diacre	1753 1754 1755	3	Sixième Cinquième Quatrième	24 35 30	29,6	Américain
Henri Sotteville	C	1754	1	Logique	58	58	De Paris
Christophe Courtin	C	1754	1	Rhétorique	40	40	De Vendôme
Pierre Planque	C et Sous- diacre	1754	1	Seconde	25	25	De Paris
Jacques Boisson	C	1754	1	Quatrième	48	48	
Jacques- Simon Le Bacq	C	1754	1	Sixième	33	33	De Paris

<sup>1970</sup> A. D. 72 D Additif 7.

Ne pas oublier de préciser que chaque enseignant porte le titre de professeur dans le registre.

<sup>1971</sup> Priore semestri : les six derniers mois et posterire : second semestre.

<sup>1972</sup> Premier semestre : éthique, deuxième semestre, physique.

<sup>1973</sup> Premier semestre : logique, deuxième trimestre : métaphysique.

Jacques-Claude Coullon	C	1755 1756 1757	3	Physique Physique Logique	40 39 38	39	
Jean Paschal	C	1755	1	Logique	48	48	
Jean Corbier	C	1755 1756 1757	3	Rhétorique Physique Physique	27 39 25	30,3	
Gérard du Voyer ou Duvoyer	C	1755 1756 1757	3	Seconde Rhétorique Rétorique	34 27 39	33,3	
Pierre-Julien Lemoine	C	1755	1	Troisième	51	51	
Jean-François Fontenelle	C	1755 1756 1757 1758	4	Cinquième Quatrième Troisième Troisième	40 40 31 46	39,2	
Pierre Charpentier de Longchamp	C	1755 1756 1757	3	Sixième Cinquième Quatrième	46 35 42	41	
Jean Cartier	C	1756	1	Logique	32	32	
Célestin Corbin	C	1756 1757 1758 1759 1760 1761 1762 1763 1764 1765 1766 1767 1768	13	Seconde Rhétorique Rhétorique Rhétorique Rhétorique Rhétorique Rhétorique Rhétorique Rhétorique Rhétorique Rhétorique Rhétorique Rhétorique	37 39 29 32 43 29 43 49 43 55 42 46 37	40,3	Professeur d'éloquence
Jean-Pierre Connegat	C	1756	1	Troisième	21	21	« adjoint » de Jean-Baptiste Sauvage, quatrième, en 1755.
Julien Tiret	C	1756 1757	2	Sixième Cinquième	47 56	51,5	
Charles Richard Fontanelle	C	1757 1758 1759	3	Seconde Seconde Seconde	21 32 48	33,6	
Jean-Charles	C	1757 1758	5	Sixième Cinquième	33 53	50,2	

Desvillers		1759 1760 1761		Quatrième Troisième Troisième	56 61 48		Directeur des études
Nicolas Fortier	C	1758	1	Physique	31	31	
Ludovic de Thouvy	C	1758 1759 1760 1761 1762 1763 1764 1765 1766 1767 1768	11	Logique Physique Logique Physique Physique Logique Physique Logique Physique Logique Physique	47 40 43 28 34 42 32 56 43 43 24	39,27	
Jean Desbrosses	C	1758	1	Quatrième	39	39	
Scavuir ( ?)	C	1758	1	Sixième	43	43	
Germain Queudeville	C	1759 1760	2	Logique Physique	45 38	41,5	
Le Bourdais Chassilé	C	1759	1	Troisième	34	34	
Jean-Baptiste sieur Scavoir d'Honfroy	C	1759 1773	2	Cinquième Troisième	49 39	44	
Julien Landiveau	C	1759 1760 1761 1762	4	Sixième Cinquième Quatrième Troisième	42 44 41 41	42	
Joseph Leballeur	C	1760 1761	2	Rhétorique Seconde	43 47	45	Directeur des études
Renato Vaslet	C	1760 1761 1762 1763 1764	5	Sixième Cinquième Quatrième Troisième Quatrième	54 53 63 53 41	52,8	
Julien Gautier	P	1761 1762 1763	3	Logique Logique Physique	57 43 28	42,6	
Joseph Chessé	C	1762 1763	2	Seconde Seconde	48 37	42,5	
Julien Latousseau de la	C	1762 1763 1764	5	Cinquième Quatrième Troisième	52 59 50	51,6	

Houssaye		1765 1766		Seconde Troisième	42 55		
Jules Balland	C	1762 1763	2	Sixième Cinquième	47 54	50,5	
Jean-Baptiste Assier	C	1763 1764	2	Sixième Cinquième	48 54	51	
Claude Roy	C  Diacre	1764 1765 1766 1767 1768 1769 1770 1771 1772	9	Logique Physique Logique Physique Logique Physique Logique Physique Logique	40 33 38 27 51 30 46 29 54	39	Affaire
Antoine-François Olivier	C	1764 1765 1766 1767 1768	5	Sixième Cinquième Quatrième Troisième Seconde	59 57 66 ? 45	56,75	
Josephe Rouge de Montant	C	1765 1766		Troisième Seconde	40 42	41	
Duchemin	C	1765	1	Quatrième	53	53	
Nicolas Rivette	C	1765 1766 1767 1768 1769	5	Sixième Cinquième Quatrième Troisième Seconde	40 52 46 61 42	48,2	
Ludovic-Marie Cauche ( ?)	C	1766 1767 1768 1769 1770	5	Sixième Cinquième Quatrième Troisième Seconde	30 32 43 40 33	35,6	
Jean-Pierre Lefebvre	?	1767 1768 1769	3	Sixième Cinquième Quatrième	39 53 48	46,6	
Adrien Vaugrater ( ?)	?	1768	1	Sixième	24	24	
Antoine Servin		1769 1770	2	Logique Physique	40 21	30,5	
Daniel Cailloux	C	1769	1	Rhétorique	54	54	
Rivière	C	1769	1	Cinquième	35	35	
Flechac ( ?)	C	1769	1	Sixième	36	36	

Pierre Donnat	C	1770	9	Rhétorique	39	36,1	Problèmes avec des élèves ?
		1771		Rhétorique	39		
		1772		Rhétorique	42		
		1773		Rhétorique	24		
		1774 <sup>1974</sup>		Rhétorique	27		
		1775		Rhétorique	24		
		1776		Logique	55		
		1777		Rhétorique	24		
	S	1778		Logique	51		
Gabriel Eustache	C	1770	3	Troisième	42	35	
		1771		Seconde	38		
		1772		Seconde	25		
Philippe- Stéphane Delormes	C	1770	4	Quatrième	35	38,2	
		1771		Troisième	35		
		1772		Troisième	44		
		1773		Seconde	39		
Jean- Baptiste La Rerolle	C	1770	3	Cinquième	35	33,6	
		1771		Cinquième	33		
		1772		Quatrième	33		
Pierre Daburon de Mantelon	C	1770	2	Sixième	26	26,5	
		1771		Sixième	27		
Nicolas Pantin	C	1771	7	Logique	52	30,5	
		1772		Physique	16		
		1773		Logique	47		
		1774		Physique	10		
		1775		Physique	16		
		1776		Logique	55		
	S	1777		Physique	18		
Ludovic Angebault	C	1771	4	Quatrième	40	39,7	
		1772		Cinquième	38		
		1773		Quatrième	43		
		1774		Troisième	38		
Jacques- Joseph Estienne	C	1772	3	Sixième	31	36	
		1773		Cinquième	39		
		1774		Quatrième	38		
Charles Angebault	?	1773	5	Sixième	44	38,6	
		1774		Cinquième	36		
		1775		Quatrième	41		
		1776		Troisième	38		
		1777		Seconde	34		
Michel Chabert	C	1774	1	Logique	16	16	
Joseph de	C	1774	1	Seconde	32	32	

<sup>1974</sup> Son nom est oublié dans le manuscrit.

Languisme							
Jacques Bonnemant	C	1774	1	Sixième	35	35	
Antoine Roussel		1775 1776	2	Logique Physique	49 14	31,5	
Joseph de Languine	C	1775	1	Seconde	37	37	
Jean Herpel	C	1775 1776	2	Troisième Seconde	29 30	29,5	
Jean de Villeneuve	C	1775 1776	2	Cinquième Quatrième	39 37	38	
Jean Lamy	C	1775 1776 1777	3	Sixième Cinquième Quatrième	29 30 33	30,6	
Pierre d'Auribeau	RP Confrère	1776 1777 1778 1779 1780	5	Sixième Cinquième Quatrième Troisième Seconde	42 41 40 34 32	37,8	Pierre d'Hesmivy d'Auribeau <sup>1975</sup> , oratorien (1772-1782), écrivain <sup>1976</sup> .
Stéphane Babey	C	1777 1778 1779	3	Logique Physique Logique	53 18 40	37	
Lenoble ou Le Noble	?	1777 1778 1779	3	Troisième Seconde Rhétorique	37 29 28	31,3	
Le Couturier ou Lecousturier	RP	1777 1778 1779	3	Sixième Cinquième Quatrième	46 39 33	39,3	
Jean-François Alphéran	RP Confrère	1778 1779 1780	3	Logique Physique Logique	51 28 33	37,3	D'Aix en Provence
Gilbert	?	1778	1	Troisième	34	34	
Dupont	RP	1779	1	Seconde	26	26	
Charles Poussard ( ?)	RP Confrère	1779 1780	1	Cinquième Quatrième	37 37	37	De Béhen
Payen	RP	1779 1780	2	Sixième Troisième	41 31	36	De Paris
François Vovard	RP	1780	1	Physique	18	18	Sacerdoce du Mans
Jean-Baptiste Isnardi	C	1780	1	Rhétorique	26	26	De Nice

<sup>1975</sup> Professeur d'éloquence.

<sup>1976</sup> « Mémoires pour servir l'histoire de la persécution française »

Antoine Masson	C	1780	1	Cinquième	57	57	De Béhen
De Parades	C	1780	1	Sixième	41	41	De Clermont- Ferrand

## **ANNEXE 7 : SPIRITUALITE**

## ANNEXE 7.1 : Retraite spirituelle des religieuses dirigée par un oratorien du Mans

**Tableau 18: Chapitres du Nouveau Testament abordés par les religieuses**

<b>Auteurs</b>	<b>Chapitres</b>	<b>Récits<sup>1977</sup></b>
<b>Saint Mathieu</b>	5, 6 et 10 : 16 à 18	Les béatitudes. L'aumône ; la prière ; le «Notre Père» ; le jeûne ; le trésor dans le ciel ; la lampe du corps ; ou Dieu ou l'argent ; les soucis. Mission des Douze.
<b>Saint Marc</b>	1	Jean le Baptiste ; baptême de Jésus ; Jésus tenté au désert ; Jésus proclame l'Évangile en Galilée ; appel de quatre pêcheurs ; Jésus manifeste son autorité à la synagogue de Capharnaüm ; guérison de la belle-mère de Simon ; guérisons après le sabbat ; Jésus quitte Capharnaüm ; purification d'un lépreux.
<b>Saint Luc</b>	6 et 18	Les épis arrachés le jour du sabbat ; guérison d'un homme à la main paralysée, le jour du sabbat ; choix des douze apôtres ; Jésus et la foule ; prédication à la foule. Les heureux et les malheureux ; l'amour des ennemis ; la générosité envers le prochain ; le vrai disciple. Parabole du juge qui se fait prier longtemps ; parabole du Pharisien et du collecteur d'impôts ; l'exemple des enfants ; renoncer aux richesses pour entrer dans le Royaume ; dernière annonce de la Passion ; guérison d'un aveugle à Jéricho.
<b>Saint Jean</b>	4 et 5	L'entretien avec la Samaritaine ; le second signe de Cana ; guérison d'un paralytique à Jérusalem ; le pouvoir du Fils ; les témoignages.

<sup>1977</sup> Les titres des différents thèmes ont été empruntés au Nouveau Testament, traduction œcuménique de la Bible, Cerf, 1976.

**Tableau 19 : Chapitres de l'imitation de Jésus Christ<sup>1978</sup> lues par les religieuses**

<b>Livres</b>	<b>Chapitres</b>	<b>Thèmes</b>
<b>1<sup>er</sup></b>	1 <sup>er</sup> 7 <sup>ème</sup>	«Qu'il faut imiter Jésus-Christ, et mépriser toutes les vanités du monde». «Qu'il faut fuir la vaine espérance et l'orgueil».
<b>2<sup>ème</sup></b>	6 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup>	«De la joie d'une bonne conscience». «De l'amour de Jésus sur toute chose».
<b>3<sup>ème</sup></b>	10 <sup>ème</sup> , 21 <sup>ème</sup> , 27 <sup>ème</sup> , 29 <sup>ème</sup> , 31 <sup>ème</sup> , 32 <sup>ème</sup> , 38 <sup>ème</sup> , 40 <sup>ème</sup> , 48 <sup>ème</sup> , 51 <sup>ème</sup>	«Qu'il est doux de mépriser le monde pour servir Dieu». «Qu'il faut se reposer en Dieu par-dessus toutes sortes de biens et de grâces». «Que l'amour propre nous éloigne extrêmement du souverain bien». «Comment il faut invoquer et bénir Dieu aux approches de la tribulation». «Du mépris de toutes les créatures pour trouver le Créateur». «Un renoncement à soi-même et à toute cupidité». «De la bonne conduite dans les choses extérieures et du recours à Dieu dans les périls». «Que l'homme n'a rien de bon de lui-même et qu'il ne peut se glorifier en rien». «Du jour de l'éternité, et des misères de cette vie». «Qu'il faut s'attacher aux œuvres basses quand on manque de force pour les sublimes».
<b>4<sup>ème</sup></b>	1 <sup>er</sup> , 5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> .	«Avec quel respect il faut recevoir Jésus-Christ». «De la dignité du Sacrement, et de l'état du sacerdoce». «De quelle pratique il faut se servir avant la Communion».

Le livret *Imitation de Jésus-Christ* est avant tout un recueil de méditations. Son auteur est anonyme et il aurait été rédigé au XVII<sup>ème</sup> siècle.

<sup>1978</sup> *Imitation de Jésus-Christ*, édition de 1905, Paris, éditions Maison de la Bonne Presse.

**Tableau 20 : Thèmes des différentes journées de la retraite.**

Jours	Méditations	Thèmes <sup>1979</sup>
1 <sup>er</sup>	Sur la nécessité de la retraite considération <sup>1980</sup>	La retraite permet de communiquer avec Dieu et de préparer au salut de l'âme.
	Sur l'aveuglement des chrétiens pour leur salut <sup>1981</sup> .	Les religieuses sont amenées à réfléchir sur une troisième voie entre « les chrétiens qui sont persuadés d'être saints et ceux qui sont persuadés d'être damnés». Il y est fort question, sans citer le mot, de prédestination.
	Du péché mortel <sup>1982</sup> .	Celui qui est mis en évidence dans cette réflexion est le péché «de la chair contre l'esprit».
2 <sup>ème</sup>	Du péché véniel <sup>1983</sup> .	Elles doivent prendre garde car le péché véniel «est un acheminement au péché mortel». Il s'agit de petites fautes commises tous les jours.
	De la perfection de la vie religieuse <sup>1984</sup> .	La vie religieuse demande davantage de perfection que «vivre en chrétienne». L'habit ne fait pas la religieuse mais les pratiques : le travail, les pratiques de la règle de l'ordre, la lecture et la méditation.
	Qu'il faut aimer Dieu <sup>1985</sup> .	Quelques conseils sont proposés pour atteindre «le dernier degré de la perfection». Y est développée la notion « d'élues » de Dieu qui doivent mettre en application les Béatitudes.
3 <sup>ème</sup>	Du jugement <sup>1986</sup> .	Les religieuses sont appelées à établir un bilan de leur conscience à la veille de leur mort. Le directeur spirituel rappelle l'importance de la confession sincère et complète.
	L'enfer <sup>1987</sup> .	Une critique est faite contre ceux qui abusent des grâces.
	De la rechute dans le péché mortel <sup>1988</sup> .	L'âme est comparée à un corps. Lorsque la maladie récidive, le malade meurt.
4 <sup>ème</sup>	Ce n'est pas assez de ne pas faire de mal pour être sauvé, il faut faire du bien <sup>1989</sup> .	Le directeur spirituel se montre pascalien dans cette première méditation du jour. Il critique ceux qui «ne pensent qu'à passer du temps doucement

<sup>1979</sup> Nous avons tenté de faire une synthèse de chaque journée mais n'ayant pas les connaissances d'un théologien l'interprétation que nous faisons du directeur spirituel, dont le style est assez imagé, peut être erronée.

<sup>1980</sup> Manuscrit 1, pages 4 à 6.

<sup>1981</sup> *Ibid.*, pages 6 à 8.

<sup>1982</sup> *Ibid.*, pages 8 à 10.

<sup>1983</sup> *Ibid.*, p. 10 à 12.

<sup>1984</sup> *Ibid.*, p. 12 à 14.

<sup>1985</sup> *Ibid.*, p. 14 à 16.

<sup>1986</sup> *Ibid.*, p. 16 à 19.

<sup>1987</sup> *Ibid.*, p. 19 à 21.

<sup>1988</sup> *Ibid.*, p. 21 à 24.

<sup>1989</sup> *Ibid.*, p. 24 à 27.

		dans les jeux, des promenades et des conversations inutiles» sans participer à la vie conventuelle.
	La pratique est nécessaire pour se sauver <sup>1990</sup> .	«La sanctification par les Belles-Lettres et les grandes considérations de la vertu» ne suffisent pas. Il faut pratiquer la vertu et la patience.
	La persévérance est nécessaire pour se sauver <sup>1991</sup> .	Les religieuses doivent faire face aux nombreuses «épines » qu’elles rencontreront sur le chemin du salut.
5 <sup>ème</sup>	De la brièveté de la vie <sup>1992</sup> .	La méditation demeure pascalienne. L’homme se divertie car il refuse d’entrevoir la mort. Il doit néanmoins consacrer sa vie à s’y préparer.
	De la mort <sup>1993</sup> .	La réflexion porte sur l’angoisse de la mort et sur le désir de repousser à plus tard ce moment.
	Qu’elle doit être l’occupation d’une religieuse <sup>1994</sup> .	«Elle doit mener une vie plus divine qu’humaine » : point de coquetterie réservée aux femmes du monde ; ne penser, par la méditation, qu’à son esprit tourné vers Dieu.
6 <sup>ème</sup>	Qu’il est plus aisé de parler de la vertu que de la pratiquer <sup>1995</sup> .	On retrouve, ici, le thème central de la retraite de la spiritualité béruillienne. Les religieuses doivent faire vœu de servitude à Jésus. Ne pas être seulement des contemplatives mais également des actrices dans l’imitation du Christ.
	Du plaisir que donne une bonne conscience <sup>1996</sup> .	Elles doivent se mettre dans la «considération» de recevoir la grâce divine.
	Bien heureux sont les pauvres d’esprit <sup>1997</sup> .	La méditation porte sur la première béatitude de Matthieu. Il ne s’agit pas du saint Esprit, ni même de l’intelligence mais de la personne elle-même. Dans le Nouveau Testament, contemporain, «esprit» a été remplacé par «cœur» <sup>1998</sup> .
7 <sup>ème</sup>	Sur le retour de l’enfant prodigue <sup>1999</sup> .	La réflexion de l’avant dernier jour de la retraite s’appuie sur la parabole de Jésus que raconte Luc.
	Sur la fausse pénitence considération <sup>2000</sup> .	Le thème sur la sincérité, ou non, du repentir revient ici. Le directeur se montre dur à l’égard de ceux qui ont une attitude ostentatoire à l’égard de Dieu, sans pour autant modifier son comportement de pécheur.
	De la patience à supporter les	La méditation insiste sur les capacités des

<sup>1990</sup> *Ibid.*, p. 27 à 29.

<sup>1991</sup> *Ibid.*, p. 29 à 32.

<sup>1992</sup> *Ibid.*, p. 32 à 34.

<sup>1993</sup> *Ibid.*, p. 34 à 37.

<sup>1994</sup> *Ibid.*, p. 37 à 39.

<sup>1995</sup> *Ibid.*, p. 40 à 41.

<sup>1996</sup> *Ibid.*, p. 42 à 43.

<sup>1997</sup> *Ibid.*, p. 44 à 45.

<sup>1998</sup> *Nouveau Testament, TOB, op. cit.*, p. 53.

<sup>1999</sup> Manuscrit 1, p. 46 à 47.

<sup>2000</sup> *Ibid.*, p. 47 à 49.

	autres <sup>2001</sup> .	religieuses à ne pas être influencées par les erreurs des autres.
8 <sup>ème</sup>	De l'orgueil et de l'humilité <sup>2002</sup> .	Ces deux thèmes portent sur ce que le directeur spirituel considère comme les principaux maux de la société.
	Qu'une religieuse est obligée non seulement de garder ses vœux si elle veut être sainte mais encore ses règles <sup>2003</sup> .	Le thème est surprenant. «Vous serez étonnée de ma proposition» précise l'auteur du manuscrit. Il rappelle que les religieuses ont deux ans avant de choisir de vivre en communauté. Qu'une fois les vœux prononcés, elles ne peuvent s'y soustraire. Sont-elles nombreuses, dans ce deuxième tiers du XVIII <sup>ème</sup> siècle, à vouloir renoncer à leurs promesses ?
	Du paradis <sup>2004</sup> .	Celui-ci n'est défini que comme récompense éternelle à tous les sacrifices sur terre.
9 <sup>ème</sup>	Plusieurs sont appelées et peu sont élues <sup>2005</sup> .	Dans cette méditation, le directeur spirituel propose une définition d'élue. «Etre élue, c'est posséder Dieu éternellement, être réprouvée, c'est être éternellement malheureuse dans l'enfer et ne jamais voir Dieu».
	Des moyens de profiter des exercices <sup>2006</sup> .	La dernière réflexion conclut ces neuf journées de spiritualité durant lesquelles les religieuses ont reçu des conseils à la fois spirituels et comportementaux. «Il faut regarder les exercices comme le fondement de votre édifice».

(Source : Archives du diocèse du Mans, Fonds Brière)

---

<sup>2001</sup> *Ibid.*, p. 49 à 51.

<sup>2002</sup> *Ibid.*, p. 52 à 55.

<sup>2003</sup> *Ibid.*, p. 55 à 57.

<sup>2004</sup> *Ibid.*, p. 57 à 59.

<sup>2005</sup> *Ibid.*, p. 59 à 61.

<sup>2006</sup> *Ibid.*, p. 61 à 63.

## ANNEXE 7.2 : Le catéchisme

**Tableau 21 : Les professeurs et thèmes de catéchèse entre 1752 et 1780<sup>2007</sup>**

Noms-prénoms	Statuts	Périodes	Années	Thèmes
Jean-Pierre Devaux	RP	1752	1	Traité <sup>2008</sup> sur le sacrement du mariage
Ludovic Le Breton	RP	1752	1	Traité sur le pouvoir des Ecritures saintes.
Julien Gautier	RP	1753 1764  1767 1768 1769	5	Traité sur l'Incarnation Traité sur les Sacrements du baptême et de la confirmation. Traité sur le droit canon. Traité sur l'exposition de Dieu. Traité sur l'Eucharistie.
Simon Béraud	C Diacre	1753 1754	2	Réflexion sur la Divinité Traité sur le sacrement de baptême.
François Martin	RP	1754	1	Traité sur la fraction de l'Eucharistie
Stéphane Collu	RP	1755 1756	2	Traité de théologie <sup>2009</sup>
Claude Chevalier		1755 1756 <sup>2010</sup>	2	Traité sur la Pénitence.
Florent Collet des Brunelières	RP	1757 1758 1759 1760 1761 <sup>2011</sup> 1762 1763 1764 1765  1766	10	Traité de l'Incarnation Traité sur la Pénitence Traité sur le sacrement du mariage Traité sur les actes humains  Traité de l'Incarnation Traité sur le sacrement du mariage Traité sur la Pénitence Traité sur les actes des Hommes et les Ecritures Saintes. Traité sur le sacrement du mariage
Jean-Baptiste Leroy	C	1757 1758 1759	3	Traité de théologie Traité de théologie Traité sur les jeunes et la justice.
Henri Joli de Chavigné	RP	1760	1	Traité des sacrements en général
Jean-Baptiste Fontanelle	RP	1762 1763 1764	3	Traité de théologie Traité sur les sacrements Traité sur l'Eglise

<sup>2007</sup> A.D. 72, *D Additif 7*, Thèses, exercices et nominations (1752-1780). L'année 1774 fut arrachée

<sup>2008</sup> Tractatum : il a été débattu...

<sup>2009</sup> L'auteur du manuscrit n'est pas très précis.

<sup>2010</sup> Il est précisé qu'une discussion avait duré des heures. Le contenu de la controverse n'est pas précisé.

<sup>2011</sup> Aucun thème pour 1761.

Jean-François Perier	P	1768 1770 1771 1772 1773	5	Théologie de l'Eglise gallicane et sur l'immunité. De la Vérité religieuse du Christ Traité théologique Du sacrement de l'Eucharistie Traité sur la religion
René Le Mercier	RP	1769 1770 1771  1772 1773 1775 1776 1777  1778  1779	10	Traité sur le sacrement de Pénitence Traité sur l'Alliance du Christ dans l'Eglise. ?  Traité du Sacrement de Pénitence Traité sur l'Eglise. Traité sur l'Incarnation. ? Sacraments de l'Eucharistie et de Pénitence. Traité des attributs divins
Nouard	RP	1776	1	?
De Fontanelle	RP	1777	1	
Pierre Foisnard	RP	1778  1779	2	Sacraments de l'Eucharistie et de Pénitence. Traité de l'Incarnation.

**Tableau 22 : Extraits des six premières propositions de Claude Roy à l'origine<sup>2012</sup> et lors de la rétractation<sup>2013</sup>.**

<b>Propositions d'origine<sup>2014</sup></b>	<b>Rétractation<sup>2015</sup></b>
1° Que la foi, l'espérance et la charité sont trois vertus réellement distinguées entre elles <i>tria haec</i> die St Paul, de sorte qu'on peut avoir la foi et l'espérance sans la charité et même la foi sans l'espérance quoiqu'on ne puisse pas avoir l'espérance sans la foi ni la charité sans la foi et l'espérance.	1° La Foi, l'Espérance et la Charité, sont trois vertus réellement distinguées entre elles : <i>tria haec</i> , dit S. Paul.
2° Que ces trois vertus ne sont pas seulement différentes dans le fonds et séparables comme on l'a dit, à raison de leurs habitudes mais que chacune d'elles à ses actes propres.	2° On peut avoir la Foi et l'Espérance sans la charité : on peut même avoir la Foi sans l'Espérance, quoiqu'on ne puisse avoir l'Espérance sans la Foi, ni la Charité sans la Foi et l'Espérance.
3° Que la foi néanmoins et l'espérance ne sont que les vertus imparfaites sans la charité qui les anime en ce sens qu'elle seule rend leurs actes méritoires de <i>condigno</i> .	3° Ces trois vertus séparables, comme on vient de le dire, sont différentes en ce qui constitue spécifiquement chacune d'elles ; et soit quand elles sont unies, soit quand elles sont séparées, chacune à ses actes propres, dont la Grâce est le principe.
4° Que c'est en ce sens que la foi et l'espérance sans la charité sont appelés mortes et informes : et non pas en ce sens que la charité soit leur forme et leur perfection de manière qu'elles ne puissent subsister sans elle, c'est-à-dire être une vraie foi, une vraie espérance, si elles ne sont formées par la charité. Au contraire la foi informe et la foi formée par la charité sont la même foi, qui demeure la même soit qu'elle soit rendue informe par le péché mortel qui fait perdre la charité, soit qu'elle devienne formée par la justification du pécheur qui recouvre la charité, ainsi que l'enseigne Saint Thomas et toute la théologie à quoi il faut ajouter qu'il en est	4° Cependant, la Foi et l'Espérance sont des Vertus imparfaites sans la charité ; Saint Thomas et toute l'Ecole appellent cette troisième Vertu la forme des deux autres, en ce sens, qu'elle les dirige à la fin qui lui est propre, et rend leurs Actes méritoires d'un mérite proprement dit.

<sup>2012</sup> A.N. *Affaire Claude Roy*, M. 223 n° 1 à 47. Le dossier étant incomplet, je ne disposais, des synthèses en français, que des six premières questions.

<sup>2013</sup> Médiathèque du Mans, *Maine 950*.

<sup>2014</sup> Informations incomplètes.

<sup>2015</sup> La rétractation a été écrite en français, le 21 janvier 1774. On peut la lire aux Archives Nationales. M. 223 n°1 à 47.

de même de l'espérance par rapport à la charité.	
5° Que le pécheur avant que d'avoir la charité peut par l'impulsion du Saint Esprit faire des actes de foi et d'espérance, et même des actes de charité commencée par lesquels il dispose à la charité qui justifie et que ces actes de foi et d'espérance n'ont pas besoin d'être rapporté à la charité.	5° C'est cette raison que la Foi et l'Espérance sans la Charité sont dites informes ; mais en ce sens, que la Charité soit tellement leur forme et leur perfection, qu'elles ne puissent subsister sans elle ; c'est-à-dire, qu'elles ne puissent être une vraie Foi, une vraie Espérance, si elles ne sont jointes à la Charité.
6° Que la foi et l'espérance renferment en supposant toujours un amour de Dieu mais d'une autre espèce que l'amour de charité, la foi tendant vers Dieu comme première vérité : l'espérance tendant vers Dieu comme la béatitude à acquérir et la charité ayant pour objet Dieu comme souverainement bon en lui-même.	6° La foi informe, et la foi formée par la Charité, sont essentiellement la même Foi. Sa nature est toujours la même, soit que la Charité l'anime, ou qu'elle soit rendue informe par le péché mortel qui fait perdre la Charité.
	7° Le Pécheur, avant d'avoir la Charité, peut par l'inspiration du Saint Esprit, produire des actes de Foi et d'Espérance, par lesquels Dieu le prépare à la justification : ces actes de Foi et d'Espérance sont des dons de Dieu et des mouvements du Saint-Esprit, qui excitent l'âme quoiqu'il n'y habite pas encore ; et par conséquent, ces mouvements, bien loin d'être des péchés, sont bons et utiles ; et les actions qui sont faites par ces motifs, sont bons et utiles ; et les actions qui sont faites par ces motifs, loin d'être mauvais, sont des dispositions à la justification.
	8° C'est une erreur condamnée, ainsi que le disent les explications de 1720, d'avancer qu'il n'y a point d'autres principes de nos actions que la charité habituelle et la cupidité habituelle. Les Pères de l'Eglise enseignent qu'il y a deux amours, l'amour de Dieu et l'amour de la créature, qui sont les principes des mouvements de la volonté ; mais ils entendent par l'amour de Dieu, non seulement la Charité habituelle et l'amour dominant, mais tout amour du vrai bien, en quelque degré qu'il puisse être ; et ils entendent par l'amour de la créature, non seulement la cupidité habituelle, mais tout amour des créatures faible ou

	<p>dominant ; et ils n'ont jamais prétendu que tous les mouvements de la volonté, qui ne partent point de la Charité habituelle, fussent produits par la cupidité, et qu'ils fussent par conséquent des péchés. Ils enseignent expressément, au contraire, qu'il y a de bonnes œuvres et de bons mouvements en ceux qui sont encore sous le règne du péché, comme il y a des péchés véniels dans les Justes qui possèdent la Charité habituelle. Et on doit croire que toutes les actions des Infidèles ne sont pas des péchés.</p>
--	---

## **SOURCES**

## **1. Sources manuscrites.**

### **1.1 Archives nationales**

#### **M 215 à 237. Oratoriens (1549-1793)**

215. Statuts, règlements, mémoires historiques, états des membres, rapport à l'Assemblée nationale (1612-1791)

216. Papiers du Cardinal de Bérulle; contestations avec les Carmes au sujet de la supériorité et de la direction spirituelle des Carmélites introduites en France (1549-1659)

217 et 218. Assemblées générales: discours, procès-verbaux manuscrits et imprimés, cérémonial (1631-1788)

219. Portraits des supérieurs généraux et gravures sur la congrégation, XVIIème et XVIIIème siècles

220. Biographies du cardinal de Bérulle et de divers pères de l'Oratoire. Mémoires historiques, XVIIème et XVIIIème siècles

221-225. États des revenus et administration des différents collèges (par ordre alphabétique d'établissements), XVIIème et XVIIIème siècles

226-227. Règlements, coutumier, engagements des membres, construction et titre de la maison de Paris et de ses dépendances, pièces relatives à sa bibliothèque, XVIIème et XVIIIème siècle

228A et 228B. États de personnel et des églises, cures, séminaires dépendant de la congrégation, XVIIème et XVIIIème siècles

229. Visites des maisons et collèges (1654-1793)

230. Registres mortuaires. Établissement à Saint-Louis-des-Français, à Rome. Diverses affaires doctrinales de professeurs de l'Oratoire. Examens et thèses (1618-1793)

231. Listes et correspondances d'écrivains de la congrégation. Mémoires théologiques, XVIIème et XVIIIème siècles

232 à 234. Papiers du cardinal de Bérulle: correspondance diplomatique et religieuse, minutes d'œuvres. Témoignages et mémoires sur lui-même, Madame Acarie. Projet de canonisation, XVIIème-1735

235. Correspondance adressée par Richelieu, le père Condren, etc. Affaire de l'exil du père de Sainte-Marthe. Mémoires, 1597-1790

236A et 236B. Pièces dramatiques, poésies, cantiques à l'usage des collèges de l'Oratoire. Diverses affaires et mémoires à l'Assemblée nationale, XVIIème et XVIIIème siècles

237. Correspondance et pièces relatives à la Bulle Unigenitus, à la congrégation des Eudistes, fondée par le père Jean Eudes, oratorien, XVIIème et XVIIIème siècles

#### **MM 425 à 427. Collège du Mans**

425. Inventaire des titres, XVIIème siècle

426-427. Délibérations (1704-1762)

#### **MM 562 à 647. Congrégation de l'Oratoire**

565, 625. Inventaires et copies de titres, XVIIème et XVIIIème siècles

566 à 575. Règlements imprimés et manuscrits, exercices spirituels, règle religieuse, XVIIIème siècle

576 à 592. Délibérations du conseil (1648-1790)

593. Registre des ordinations (1712-1790)

594. Formulaire à l'usage du secrétaire de la congrégation, XVIIIème siècle

595 à 601. Procès-verbaux de visites des maisons de la congrégation en France (595 et 596), à Paris (597 à 600), à Rumilly (601) (1673-1780)

602. Comptes (1786-1792)

603. Procédures, XVII<sup>ème</sup> siècle

604 et 605. Lettres circulaires imprimées, XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles

606. Listes imprimées des membres de la congrégation (1673-1780)

607 à 618. Catalogue des prêtres (1611-1792)

619. Inventaire des meubles de la congrégation à Paris (1759)

620. Livre d'offices (imprimé) (1715)

621 et 622. Vie de Bérulle, XVII<sup>ème</sup> siècle

623-624. Annales de la congrégation, (1611-1790)

626 et 627. Titres de la maison de la rue Saint-Honoré, XVIII<sup>ème</sup> siècle

628. Recueil de pièces manuscrites et imprimées concernant la bulle Unigenitus, XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles

629. Vie du cardinal de Bérulle par le Père Louis Lerat, oratorien, XVII<sup>ème</sup> siècle

630 et 631. Cotes vacantes (registre remis en 1862 à la Bibliothèque nationale)

632. Traduction française de la *Vie de Saint-Philippe de Neri* par le Père Pierre-Jacques Bacci, oratorien italien (imprimé) (1643)

633. Vie du Père François de Saint-Pé, oratorien, par le Père Charles Cloysault, oratorien (imprimé), (1712)

634 à 642. Cotes vacantes (registres remis en 1862 à la Bibliothèque nationale)

643. Règlement et comptes de la bibliothèque, XVIII<sup>ème</sup> siècle

644 à 647. Mémoires et ouvrage divers, imprimés et manuscrits, XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles

## 1.2 Archives de l'Oratoire

BATTEREL, Louis, « Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de la Congrégation de l'Oratoire ». Première partie, *Mémoires pour une nouvelle vie du cardinal de Bérulle, où il est parlé amplement de la naissance et des progrès de la Congrégation*, tome premier, 1732, tomes second, 1733

BICAÏS, Joseph, *Nécrologie des prêtres et des confrères de l'Oratoire de France, qui par leurs vertus, leurs talens, et leurs services, ont bien mérité de l'église, de la république des lettres et de leur congrégation*

BONARDY, *Bibliothèque des écrivains de la Congrégation de l'Oratoire de France*, 1722

BONNARDET, Emile, *Notes biographiques et bibliographiques*, plus connues sous le nom de fiches

BOUGEREL, Joseph, *Mémoires pour les vies des prêtres de l'Oratoire*

CLOYSEULT, Charles-Edme, *Ménologue du premier siècle de la Congrégation de l'Oratoire de Notre Seigneur Jésus Christ*, 1724

*Vie du Révérendissime J.B. Gault de la Congrégation de Jésus-Christ Notre Seigneur, évêque de Marseille par un prêtre de la même congrégation*. Paris, chez la veuve Camusat et P. Petit, 1647. Il s'agirait du Père Jean-François Senault

Note sur le procès fait par l'official du Mans sur « la pureté de Monseigneur Jean-Baptiste Gault, Evêque de Marseille », en vue de sa béatification

*Mandement de Monseigneur l'évêque de Marseille, au sujet de l'Invention et de la Translation des restes du Serviteur de Dieu, Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille et pour le Carême 1856*. Marseille, la veuve Marius Olive, imprimeur de l'Evêque et du clergé, rue Mazade 28, 1856

### 1.3 Archives départementales de la Sarthe

#### **Série D : Instruction publique, Sciences et Arts – Universités, Facultés, Collèges, Sociétés académiques-**

D 27 : inventaire détaillé des titres & des papiers du collège (XVIIème-XVIIIème siècle)

D 28 : Titres de propriété des terrains où sont situés les bâtiments et enclos dudit collège (1583-1788)

D 29 : Registre (1621-1657) : amendes et remontrances

Série D additif

Catalogues des élèves (1660-1751) :

D ADDITIF 1 : 1660-1668

D ADDITIF 2 : 1664-1669

D ADDITIF 3 : 1676-1684

D ADDITIF 4 : 1686-1693

D ADDITIF 5 : 1692-1708

D ADDITIF 6 : 1709-1751

D ADDITIF 7 : *Thèses, exercices et nominations (1752-1780)*

D ADDITIF 8 : *Acta collegii seminarii Cenomanensis sacerdotum (1780-1791)*

D ADDITIF 9 : *Actes, journal de ce qui s'est passé (1670-1681 & 1720-1750)*

D ADDITIF 10 : *Avis imprimé d'un exercice sur la physique général (1768)*

**Série L : Documents relatifs aux administrations de département, de district, et de canton (1790-1800)**

L 359, Inventaire des biens de l'Oratoire

L art. 102, Conseil général et Directoire du Département (1790-an III), 30 décembre 1791

L art. 155, Conseil général et Directoire (1790-an III)

L art. 28, Conseil général et Directoire du Département (1790-an III), 31 décembre 1791

L art. 102, Conseil général et Directoire du Département, 30 décembre 1791

**Série C : Administrations provinciales**

C 11 : statistiques du département de la Sarthe

**Série E : Séries anciennes (antérieures à 1790)**

237 : registre des délibérations de l'hôtel de ville

4 E 19/629 : inventaire après décès du père Gautier

**Série F : Fonds divers se rattachant aux *archives* civiles**

1 Fi 133 : Plan de la ville du Mans en 1696

**1.4 Archives diocésaines de la Sarthe**

**Fonds Brière ou fonds Lochet**

Exercice académique sur le style, 21 août 1771

Thèses philosophiques en latin

Exercice sur la poésie lyrique, 14 février 1776

Exercice littéraire sur la géographie et sur l'histoire des grands hommes, par les élèves de 4<sup>ème</sup>, 1784

Affaire Bernard Lamy, 20 septembre 1666

Fondation de deux leçons de théologie, 23 mai 1674

Fondation et construction de la nouvelle église, 1674

Mémoire des Maires et échevins de la ville concernant le collège

Notice historique sur le collège

Discours trouvé dans les papiers de Monsieur Simier, décédé aux Pinsonnières à la Suze, prononcé par son père, professeurs de Belles-Lettres au collège du Mans

Copie du testament de Jules Mascaron, évêque d'Agen, ancien professeur au Mans, 1703

Extrait des registres du greffe de la Sénéchaussée du Maine, au Mans, pour arrêter les disputes, 1761

Recueil de cinq pièces concernant le père Letessier et un jardin, 1685-1712

Visite et montée du père Letessier concernant un jardin, 2 novembre 1685

Constitution de 500 livres en rente au 1<sup>er</sup> novembre 1790

Contrat Lorient

Thouvray prête serment le 16 janvier 1791

Frais funéraire de Jacques Briolay

Chailly, prêtre de l'Oratoire, 1786

Bon point donné aux élèves de l'Oratoire

Acte d'échange du collège Saint Benoît contre un tripot et jeu de paume de Saint Vincent et des dépendances

Autorisation de remboursement d'une somme de 800 livres au collège de l'Oratoire, 16 mai 1666

Acquisition de la métairie de la Rousselière, 7 mai 1679

Acquisition des métairies du Souffle à l'eau et du bordage de la Muscaderie, 8 mai 1679

Autorisation donnée aux pères de l'Oratoire par le bureau du clergé de payer les acquisitions de la métairie de la Souffle à l'eau et celle de la Rousselière avec l'argent reçu pour la fondation de deux chairs de théologie

Sentence d'ordre pour le paiement des créanciers, 1<sup>er</sup> mai 1680

Vente d'une propriété, maison et jardin aux pères de l'Oratoire, 28 décembre 1680

L'Oratoire est acquéreur de 1973 livres et 13 sols de principal, 22 février 1681

Reconnaissance pour 10 livres de rente à l'Oratoire, 29 juin 1681

Reconnaissance de 6 livres de rente annuelle à payer à l'Oratoire, 30 juillet 1681

Demande de certificat de scolarité, 9 juillet 1707

Notice sur le collège jusqu'en 1789

Enquête commode et incommode sur l'incorporation et l'union du prieuré simple et régulier d'Assé le Riboul au collège-séminaire du Mans

Réunion du prieuré simple de saint Pierre d'Assé le Riboul à la mense du collège

Arrêt du Parlement interdisant les donations testamentaires et universelles pour l'Oratoire, 27 juillet 1619

Exercice sur les figures de rhétoriques par le Père Cailloux, professeur de rhétorique et auparavant avocat au Parlement de Rouen, 1769

Présentation des boursiers, 16 octobre 1643

Dîme de la paroisse de Sainte-Jamme affermée, 7 mai 1756

Préfet Tardif, préfet du collège de l'Oratoire 1773

Sermon contre les incrédules et la philosophie du siècle prêché au collège du Mans le dimanche 1<sup>er</sup> février 1761

Extrait d'un registre manuscrit de l'Oratoire, recopié par le père Lochet : protocole sur les exercices de cinquième

Don de 100 livres par Robert Girard en 1658

Remise de lot, de rente et d'indemnités par le marquis de Lavardin

Emprunt de 3000 livres pour la construction du nouveau bâtiment, 30 avril 1691

Bordage concédé par Simon et Antoinette Guillon, 1692

400 livres pour la construction du bâtiment neuf, avril 1692

Septembre 1692, fondation d'une messe basse pour 500 livres

Don de Margueritte Launay, 30 décembre 1724

Acceptation par l'Oratoire de la fondation Nouët

Lettre d'inventaire du mobilier par les Pères de l'Oratoire

## **1.5 Médiathèque Louis Aragon du Mans.**

### **Maine 4\*818**

Lette de René-Clément Négrier de Posset, conseiller honoraire au siège du présidial et maire de la ville du Mans, au Roi, 1775

Mémoire pour le sieur Négrier de Posset, Maire de la ville du Mans, 3 juillet 1774.

### **Maine 4\*942 (recueil)**

-Quatorze exercices :

1) physico-mathématiques, 21 et 23 avril 1760, Louis-Pierre Herbin sur le goût en un seul dialogue par Messieurs les écoliers de Seconde, 22 février 1775

2) littéraire sur l'élocution oratoire par MM les écoliers de rhétorique, 18 août 1783

3) académique sur l'élocution oratoire par MM les écoliers de rhétorique, 17 août 1779

4) académique sur la physique mathématique et sur la physique proprement dite, Jean-Baptiste de Foisy et Etienne-Louis Barreau, 23 août 1780

5) littéraire sur l'histoire sainte par MM les écoliers de sixième, 21 juillet 1783

6) littéraire sur la poésie pastorale et la géographie par MM les écoliers de Quatrième, 7 juillet 1783

7) académique sur les grands du Maine par MM les écoliers de Seconde, 26 avril 1780

8) littéraire sur l'histoire romaine et la mythologie par MM les écoliers de Quatrième, 17 juillet 1782

9) académique sur la poésie lyrique par MM les écoliers de Seconde, 2 février 1782

10) académique sur l'apologue et sur la mythologie par MM les écoliers de Cinquième, 14 juillet 1778

11) littéraire par MM les écoliers de Seconde, 5 février 1777

12) rhétorique sur l'éloquence de la chaire et du barreau, 22 août 1752

13) entretiens littéraires sur la poésie par MM les écoliers de Seconde

14) sur les mathématiques, 19 juillet 1773

-plusieurs soutenances de thèses :

1) en philosophie (en latin), 13 juillet 1655, Lucien Lespron

2) en mathématiques sur la géométrie et la trigonométrie, 4 juillet 1764, Jean-Charles Ménard

-Une représentation théâtrale :

1) Achille, tragédie en trois actes, 21 août 1758

Mémoire instructif sur la pension du collège des Prêtres de l'Oratoire de la ville du Mans

Règlements pour les vacances

Rétractation en forme de déclaration donnée à Mgr l'évêque du Mans par le professeur de philosophie du collège du Mans, 21 janvier 1774

Lettre d'adhésion du Révérend Père Général de la Congrégation de l'Oratoire, père Muly, 22 janvier 1774

Procès-verbaux de l'Assemblée administrative du département de la Sarthe, du 15 novembre au 14 décembre 1791

**Maine 4\*943 (recueil)**

*Essai sur l'établissement d'une bibliothèque au Mans, Pierre Ledru, 1791*

**Maine 4\*948 (recueil)**

*Arrêt de la Cour du Parlement portant règlement pour les collèges qui ne dépendent pas des Universités*

**Maine F\*955**

*Affiche d'une pièce, Cyrille poème dramatique, 16 février 1757*

Conclusion logique-métaphysique, 7 août 1743 (en latin)

Exercice académique de Seconde sur la poésie, 25 février 1767

Trois thèses (en latin), 22 mars 1762, 8 et 10 mars 1786

Exercice académique sur le poème épique, samedi 18 et lundi 20 avril 1764

Exercice académique sur quelques endroits choisis dans les deux premiers livres de l'Enéide, 27 août 1760

Exercice académique sur l'éloquence

Exercice académique de Seconde, 11 août 1760

Philo-Patores, Carmine heroico, mercredi 24 février 1745

Adrasten et Atyn Trageadum, jeudi 20 août 1744

Exercice académique sur les beaux-arts, jeudi 26 juillet 1764

Concluses philosophicae, lundi 19 juillet 1784

Exercice académique sur l'apologue, vendredi 19 août 1763

## **Maine 4\*960**

Exercice académique par MM les écoliers de rhétorique suivi d'*Anthise et Melise*, 19 août 1777

Placet au roi de la ville du Mans pour conserver le plein et entier exercice troublé par l'évêque du Mans, 1774

## **Maine 8\*205**

Exposition de la doctrine de l'Eglise sur les vertus chrétiennes contre les articles que Mr l'évêque du Mans a fait signer aux Pères de l'Oratoire

## **H8\*3767**

Exercice académique sur l'Histoire et les Antiquités romaines depuis la fondation de Rome jusqu'à l'établissement de la République

Document non côté et non paginé : plaquette de cinq feuillets, sans indications de lieu, de date, contenant des vers, signé GAREUS, R, dédié « R.D.D. CLAUDIO D'ANGENNES CENOMANENSIIUM ANTISTI, VIGILANTISSIMO ». Date approximative, vers 1600-1601

## **2. Sources imprimées**

### **2.1 Dictionnaires, traités, mémoires**

AUBERT DE LA CHESNAYE-DES BOIS, François, et BADIER, Jacques, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 1770-1778, 12 volumes.

ARNAULD, Antoine, *La Fréquente Communion*, Paris, Antoine Vitry, 1643, 1063 p.

*Catéchisme du diocèse de Toul, imprimé par l'ordre de Monseigneur Scipion Jerome Begon Eveque Comte de Toul*, Toul, Louis et Etienne Rolin, 1736, 477 p.

DEFORIS, Jean-Pierre (dom), *Exposition de la doctrine chrétienne de l'Eglise sur les vertus chrétiennes, contre les Articles que M. l'Evesque du Mans a fait signer aux PP. l'Oratoire et*

*examen de la lettre apologétique du P. Verdier, assistant du P. Général de l'Oratoire, en France, 1775, 304 p.*

DESCARTES, René, *Les principes de la philosophie, écrits en latin et traduits en français par un de ses amis*, troisième édition, Paris, 1668, 486 p.

DESCARTES, René, *Discours de la méthode et essais*, VI, I, 5, Paris, Charles Adam et Paul Tannery, 1902, 758 p.

*Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique, doctrine et histoire*, Paris, Beauchesne, 1980, 2942 p.

*Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement Dictionnaire de Trévoux*, 6ème édition, Paris, Compagnie des libraires associés, 1771, 8 volumes.

DIDEROT, *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient*, Œuvres, tome 1, Paris, Robert Laffont, 1994, pp. 140-150.

DROUAS, Claude, *Catéchisme du diocèse de Toul, qui doit être enseigné dans toutes les écoles*, Toul, 1788, 352 p.

DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale, conféré avec les maximes et la jurisprudence de France [...]*, 3<sup>ème</sup> édition, Lyon, Joseph Duplain, 1776, 5 volumes.

EXPILLY, Abbé Jean-Joseph, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, Avignon, Paris, Desaint et Saillant, 1762-1770, 6 volumes.

FURETIERE, Antoine, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les termes des sciences et des arts* ; 2<sup>nde</sup> édition, La Haye, Rotterdam, chez Arnoud et Reinier Leers, 1701, 3 volumes, in-folio.

GUYOT, Joseph-Nicolas (éd.), *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, Paris, Doré, Panckouche, 1775-1783, 64 volumes.

LE MAISTRE DE SACY, *Les douze petits prophètes traduits en français avec l'explication du sens littéral et du sens spirituel tiré des ss. Pères et des auteurs ecclésiastiques*, Lyon, 1684.

LE MAISTRE DE SACY, *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, 1774-1776, Paris, Emery, 1118 p.

LEPAIGE, Chanoine André-René, *Dictionnaire topographique, historique, généalogique et bibliographique de la province et du diocèse du Maine*, le Mans, Toutain, 1777, 2 volumes.

LE PORCQ, Jean, *Les sentiments de St Augustin sur la grâce opposés à ceux de Jansénius*, Paris, Muguet, 1682, 788 p.

LEPRINCE D'ARDENAY, Jean-Baptiste, *Mémoires d'un notable manceau au siècle des Lumières*, Edition préparée et présentée par Benoît Hubert, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, 2007, 294 p.

MIGNOT, Abbé, *Histoire de la réception du Concile de Trente dans les différens Etats Catholiques*, tome premier, Amsterdam, Arkstée et Merkus, 1756, 372 p.

MIGNOT, Abbé, *Histoire de la réception du Concile de Trente dans les différens Etats Catholiques*, tome second, Amsterdam, Arkstée et Merkus, 1756, 444 p.

MONTARGON, Hyacinthe de, *Dictionnaire apostolique à l'usage de MM les curés des villes et de la campagne, et de tous ceux qui se destinent à la chaire*, 12 volumes, Paris, 1757.

MORERI, Louis, Prêtre, Docteur en Théologie, *Le Grand Dictionnaire historique ou le Mélange curieux de l'Histoire sacrée et profane qui contient en abrégé l'Histoire fabuleuse des Dieux et des Héros de l'Antiquité Païenne [...]*, dix volumes, Paris, 1759.

NEPVEU DE LA MANOUILLE, *Journal d'un chanoine du Mans*, Texte intégral établi et annoté par Sylvie Granger, Benoît Hubert et Martine Taroni, Rennes, PUR, 2013, 738 p.

## 2.2 L'Eglise gallicane

*Actes de l'assemblée générale du clergé de France sur la religion, extraits du procès-verbal de ladite Assemblée, tenue à Paris par permission du roi, au couvent des Grands-Augustins, en mil-sept-cent-soixante\_cinq*, Paris, G. Desprez, 1765.

BARRUEL, Augustin (éditions), *Collection ecclésiastique, ou Recueil complet des ouvrages faits, depuis l'ouverture des Etats-généraux, relativement au clergé, à sa constitution civile décrétée par l'Assemblée nationale, sanctionnée par le roi*, Paris, Crapart, 1791-1793, 6 tomes en 14 volumes.

DURAND DE MAILANE, Pierre-Tousaint, *Les Libertés de l'Eglise Gallicane, prouvées et commentées suivant l'ordre et la disposition des articles dressés par Pierre Pithou, et sur les recueils de M. Pierre Dupuy, conseiller d'Etat*, Lyon, P. Bruyset Ponthus, 1771, 5 volumes.

FROULLAY, Charles-Louis, *Mandement pour le jubilé*, 21 avril 1735.

FROULLAY, Charles-Louis de, *Ordonnances synodales du diocèse du Mans, imprimées par ordre de Monseigneur l'Illustrissime de Révérendissime Charles-Louis de Froullay, Evêque du Mans*, Paris, Coignard & Guérin, 1747, 200 pages.

*Lettres de Devaux, curé de l'Oratoire, supérieur du collège séminaire du Mans et des vicaires généraux, ainsi qu'une ordonnance de Mgr de Jouffroy-Gonsans pour incorporer les biens, droits et revenus du prieuré de Saint-Pierre d'Assé-le-Riboul au collège séminaire du Mans, après l'avoir supprimé*, S.I., 1778, 1 feuille placard.

*Lettre pastorale de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime évêque du Mans, aux curés et autres ecclésiastiques de son diocèse* [26 mai 1782], Le Mans Charles Monnoyer, 1782, 7 p.

*Mandement de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime évêque du Mans pour la mission des étudiants au collège de l'Oratoire* [1<sup>er</sup> mai 1784], Le Mans, Ch. Monnayer, 1784, 7 p.

*Mandement de Monseigneur l'évêque du Mans [sur l'ordination et le choix de devenir prêtre, 4 avril 1785], Le Mans, Ch. Monnoyer, 1785, 4 p.*

*Ordonnances de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Evêque du Mans. Faites et publiée au synode. Tenu le 15 septembre mil six cens soixante-douze. Le Mans, Hierôme Olivier, 23 p.*

*Ordonnances synodales du diocèse du Mans imprimées par ordre de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Charles Louis de Froulay, évêque du Mans, Le Mans, Louis-Jacques Péguineau, 1737, 200 p.*

PITHOU, Pierre, *Les libertez de l'Eglise gallicane*, Paris, Mamert Patisson, 1594, 27 f.

*Procès-verbal de l'assemblée du clergé du 23 mai 1674*

*Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France, Tenue à Paris, au couvent des Grands Augustins, en l'année mil sept cent soixante-douze, Paris, Guillaume Desprez, 1775*

*Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France, Tenue à Paris, au couvent des Grands Augustins, en l'année mil sept cent soixante-quinze, Paris, Guillaume Desprez, 1777*

REBUFFI, Pierre, *Commentaria in constitutiones, seu ordinationes regias, non solum juris studiosis, verum etiam pragmatcis utilissima, in quibus facilis ad praxim curiarum Francia, et jurium intellectus explicantur*, Lyon, G. Rovillii, 1599, 3 tomes

*Règlement de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque du Mans François-Gaspard de Jouffroy-Gonsans pour la classe de théologie au collège séminaire des prêtres de l'Oratoire du Mans [2 mai 1784], Charles Monnayer, 1784, 12 p.*

### **2.3 L'Eglise du Mans**

*Arrêté du directoire du département de la Sarthe, extrait du registre des délibérations du directoire du département de la Sarthe, séance du 23 avril 1791, Le Mans, Imprimerie Pivron, 1791, 4 p.*

*Arrêté du directoire du département de la Sarthe, séance du 21 juin 1791, Le Mans, Imprimerie Pivron, 4 p.*

LIGER, René, *Coup d'œil sur les ravages que le conflit des opinions tant politiques que religieuses, a causé dans la Vendée, et particulièrement dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne, Paris, Poncelin, 1801, 192 p.*

PRUDHOMME DE LA BOUSSINIÈRE, *Discours prononcé par M. Prudhomme, évêque du département de la Sarthe, lors de son installation à la cathédrale du Mans, le dimanche 10 avril 1791, [S.l.], 1791, 10 p.*

PRUDHOMME DE LA BOUSSINIÈRE, Jacques-Guillaume, *Le catholicisme de l'assemblée constituante, démontré par la discipline des premiers siècles et les procès-verbaux du clergé, Le Mans, [s.n.], 1792, 133 p.*

#### **2.4 Presse nationale et locale**

*Le Bulletin des Patriotes de l'Oratoire, n° VI, samedi 24 juillet 1790*

*Le Courrier patriote, 25 mars 1792*

*La Gazette de France (1750-1788)*

*La Gazette nationale ou le Moniteur universel (1789-1792)*

*Journal général de la Sarthe, 6 novembre 1791*

*Le Moniteur, 11 février 1790*

## 2.5 Etats généraux et assemblée constituante

*Archives parlementaires de 1787 à 1860. Première série, 1787 à 1799*, Paris, P. Dupont, 1875-1889, 24 volumes

BOISGELIN DE CUCE, Jean-Raymond, *Exposition des principes sur la Constitution du clergé, par les évêques députés à l'Assemblée nationale*, [S.l.n.d.], 31 p.

BRETTE (éditions), *Recueil de documents relatifs à la convocation des Etats généraux de 1789*, Paris, imprimerie nationale, 1894-1915, 4 volumes

*Collection générale des décrets rendus par la première Assemblée nationale législative, d'octobre 1791 à septembre 1792*, Paris, Baudoin, 5 volumes

*Déclaration d'une partie de l'Assemblée nationale, sur le décret rendu le 13 avril 1790, concernant la religion*, Paris, Gattey, [1790], 24 p.

*Déclarations et protestations de Messieurs les députés des trois ordres aux Etats-généraux de 1789, contre les décrets de l'Assemblée dite Constituante*, Paris, Le Normant, Delalain. *Décrets de l'Assemblée nationale, 1792, et de la Convention nationale, 1794*, Le Mans, Pivron, [s.d.], 18 volumes

DUVERGIER, Jean-Baptiste, (éditions), *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements, avis du Conseil d'Etat*, Paris, A. Guyot et Scribe, Bousquet, 1834-1845, 58 volumes

JABINEAU, Henri, *Mémoire à consulter et consultation sur la compétence de la puissance temporelle, relativement à l'érection & suppression des sièges épiscopaux*, [Paris], [veuve Dessaint], 29 p.

*Journal des débats et décrets de l'Assemblée nationale*, Paris, Baudoin, 1789-septembre 1791, 24 volumes

*Journal des débats et décrets de la Convention nationale du 21 septembre 1792, l'an IV de la liberté, le premier de l'égalité*, Paris, imprimerie nationale, 36 volumes

*Liste par lettres alphabétiques des députés du côté droit, aux Etats généraux, au mois de septembre 1791, Paris : imprimerie de Guerbart, [ca 1791], 24 p.*

*Protestation de 283 députés contre la constitution française : 8 septembre 1791, Paris, Chez les marchands de nouveautés, [ca 1791], 29 p.*

VALLET, Claude Benjamin, *Récit des principaux faits qui se sont passés, dans la salle de l'ordre du clergé, depuis le commencement des Etats-Généraux, la 4 mai 1789, jusqu'à la réunion des trois ordres dans la salle commune de l'Assemblée nationale [...], pour servir d'introduction aux procès-verbaux de l'Assemblée nationale, Paris, Impimerie nationale, 1790*

# Bibliographie

## 1. Historiographie et méthodes historiques

BERTRAND, Régis, « De l'histoire de l'Eglise à l'histoire religieuse de la Révolution », dans LAPIED, Martine (Dir.), PEYRARD, Christine (dir.), *La Révolution française au carrefour des recherches*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2003, p. 249-261

BETOURNE, Olivier et HARTIG, Aglaia, *Penser l'histoire de la Révolution : deux siècles de passion française*, Paris, Editions de la Découverte, 1989, 238 p.

BRYE, Bernard de, «La Révolution française et l'émigration de l'épiscopat gallican : historiographie d'une absence », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 40, n°4, octobre-décembre 1993, p. 629-642

CABOURDIN, Guy, VIARD, Georges, *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, collection U, 1978, réédition, 1998, 334 p.

CERTEAU, Michel de, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975, rééd. 2002, 527 p.

COPANS, Jean, «La monographie en question », *L'Homme*, Vol. 6, N°3, 1966, p. 120-124

DARTEVELLE, Raymond, «L'exil pendant la Révolution : sources nouvelles et enjeux méthodologiques », *Histoire et archives*, n°2, juillet 1997, p. 9-28

DELHOMMEAU, Louis, *Les sources vaticanes relatives à l'histoire de la Révolution dans l'Ouest de la France : 1788-1799 : guide des sources d'archives et publication de textes*, Nantes, éditions du Conseil général de Loire-Atlantique, 1989, 335 p.

DU BOIROUVRAY, Xavier, *Les sources anglaises relatives à l'histoire de la Révolution dans l'ouest de la France (1789-1799) : guide des sources d'archives et publication de textes*, Nantes, Edition du Conseil général de la Loire-Atlantique, 1989, 579 p.

GERARD, Alice, *La Révolution française : mythes et interprétations, 1789-1970*, Paris, Flammarion, 1970, 142 p.

HALBWACHS, Maurice, *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997, 295 p.

LAPIED, Martine, (dir.), PEYRARD, Christine (dir.), *La Révolution française : au carrefour des recherches, Actes du colloque d'Aix-en-Provence*, 11 et 13 octobre 2001, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2003, 356 p.

LE GOFF, Jacques (dir.), *La Nouvelle histoire*, Bruxelles, Editions Complexe, 1988, 334 p.

MAIRE, Catherine, « Quelques mots piégés en histoire moderne : jansénisme, jésuitisme, gallicanisme, ultramontanisme », *Annales de l'Est*, 2007, pp. 13-43.

MAUSS, Marcel, *Sociologie et anthropologie*, 7<sup>ème</sup> éd., Paris, Presses universitaires de France, 1997, 536 p.

PERONNET, Michel, « Prêtres érudits et histoire diocésaine. Autour de la commémoration du premier centenaire de la Révolution (1880-1900) », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, janvier-juin 1985, p. 85-95

PLONGERON, Bernard, *Conscience religieuse en révolution. Regards sur l'historiographie de la Révolution française*, Paris, 1969, 352 p.

PLONGERON, Bernard, « Débats et combats autour de l'historiographie religieuse de la Révolution : XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, n°197, juillet-décembre 1990, p. 257-302

PLONGERON, Bernard, «Le fait religieux dans l'histoire de la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 47, 1975, p. 95-133

RICOEUR, Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Editions du Seuil, 2000, 675 p.

RICOEUR, Paul, *Temps et récit*, Paris, Editions du Seuil, 1983-1985, 3 vol.

SIRINELLI, Jean-François, «L'histoire politique et culturelle », dans RUANO-BORBOLAN, Jean-Claude (dir.), *L'histoire aujourd'hui, nouveaux objets de recherche, courants et débats, le métier d'historien*, Auxerre, Sciences humaines éditions, 1999, p. 157-163

SOLE, Jacques, *La Révolution en questions*, Paris, Editions du Seuil, 1987, 413 p.

TUBIANA, Marie-José (éd.), *Le temps et la mémoire du temps : anthropologie et histoire*, Paris, L'Harmattan, 1995, 132 p.

VOVELLE, Michel, *Idéologies et mentalités*, Editions La Découverte, Paris, 1985, 358 p.

VOVELLE, Michel, (dir.), *Recherches sur la Révolution : un bilan des travaux scientifiques du bicentenaire*, *Revue robespierristes*, 1991, 440 p.

## **1.2 Instrument de travail**

ADALBERT G, HAMMAN, *Dictionnaire des Pères de l'Eglise*, Paris, collection Les Pères dans la Foi, Paris, Desclée de Brouwer, 1977, 244 p.

ALBERIGOT, Giuseppe, (sous la direction), *Les conciles œcuméniques*, tome 2, « Les décrets », volume 2 : de Trente à Vatican II, Paris, Cerf, 1959-1965

ANGOT, Abbé, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, 4 tomes, Laval, 1900-1903, 850 p.

*Atlas historique français-Anjou*, Institut géographique national, 1973

AVANZINI, Guy, (sous la direction), *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*, Paris, Editions Dom Bosco, 2001, 745 p.

AUBERT, Robert (dir.), *Dictionnaire d'histoire et géographie ecclésiastiques*, Paris, Letouzey et Ané, 1909-2003, 28 vol.

BELY, Lucien, (sous la direction) *Dictionnaire d'ancien régime*, Paris, PUF, 1996, 1408 p.

BERGIER, Nicolas, *Dictionnaire de théologie : précédé de l'Eloge historique de l'auteur par Le Bon de Sainte-Croix, du Plan de la théologie et augmenté d'un grand nombre d'articles nouveaux sur les erreurs récentes, d'additions au texte de Bergier*, Lille, Lefort, 1844, 4. Vol. *Dictionnaire de l'histoire du christianisme*, Paris, Albin Michel, Encyclopaedia universalis, 2000, 1173 p.

BIZIERE, Jean-Maurice, *Dictionnaire des biographies*, tome 3. *La France moderne 1483-1815*, Paris, Armand Colin, 1993, 328 p.

BLUCHE, François, *Le Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, 1648 p.

BOURQUIN, Laurent (sous la direction), *Dictionnaire historique de la France moderne*, Paris, Belin, 2005, 448 p.

BUISSON, Ferdinand, *Nouveau Dictionnaire de Pédagogie et d'Instruction Primaire*, 4 volumes, Paris, Hachette, 1911, 1000 p.

CABOURDIN, Guy, VIARD, Georges, *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 1993, 336 p.

CARRE DE BUSSEROLLE, Jacques-Xavier, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, 1879, Tours, tome II, Gallica numérique

CHAIX D'EST-ANGE, Gustave, *Dictionnaire des familles françaises, anciennes ou notables*, 18 volumes, Evreux, Imprimerie Charles Hérissey, 1903-1922

DELON, Michel (dir.), *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, Presses universitaires de France, 1997, 1128 p.

DELSALLE, Paul, *Vocabulaire historique de la France moderne (XVI<sup>ème</sup> – XVII<sup>ème</sup> – XVIII<sup>ème</sup> siècles)*, Paris, Nathan, collection 128, 1996, 128 p.

*Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique, doctrine et histoire*, Paris, Beauchesne, 1980, 2942 p.

ESNAULT, Gustave, *Dictionnaire des artistes et artisans manceaux*, Laval, Goupil, 2 volumes de 1899 et 1901.

LACOSTE, Jean-Yves (éd.), et BEAUCHAMP, Paul (éd.), *Dictionnaire critique de théologie*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, 1314 p.

LACHIVER, Marcel, *Dictionnaire du monde rural : les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997, 1766 p.

*La Sainte Bible*, version nouvelle d'après les textes originaux par les moines de Maredsous, Paris, Brepols, 1962, 1578 p.

LE MAÎTRE, Nicole, QUINSON, Marie-Thérèse, SOT, Véronique, *Dictionnaire culturel du christianisme*, Paris, Cerf, 1994, 334 p.

LEON-DUFOUR, Xavier (dir.), *Vocabulaire de théologie biblique*, 8<sup>ème</sup> éd., Paris, Editions du Cerf, 1995, 1404 p.

LESAULNIER, Jean, MCKENNA, Antony, (sous les directions), *Dictionnaire de Port-Royal*, Paris, Honoré Champion, 2004, 1176 p.

LOBIES, Jean-Pierre (sous la direction), *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, (1929-2014).

MARION, Marcel, *Dictionnaire des Institutions de la France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, A. et J. Picard, 1969, 564 p.

MARROU, Henri-Irénée (dir.), CABROL, Fernand (éd.), et LECLERCQ, Henri (éd.), *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Paris, Letouzey et Ané, 1907-1953, 15 vol.

MOUSNIER, Roland, *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue, 1598-1789. Tome 1 Société et Etat*, Paris, Presses universitaires de France, 1974, 586 p.

MOUSNIER, Roland, *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue, 1598-1789, tome 2, Les organes de l'Etat et la Société*, Paris, Presses universitaires de France, 670 p.

PESCHE, Julien-Rémi, *Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe*, Paris, Loris, 1999, Paris, 785 p.

VIGUERIE (Jean de), *Histoire et Dictionnaire du temps des Lumières, 1715-1789*, Robert Laffont, Paris, 1995

WACHE, Brigitte, *Initiation aux sources archivistiques de l'histoire du catholicisme français*, Lyon, Université Lumière, 1992, 111 p.

## **2. Le Haut-Maine, Le Mans**

ANGOT, Alphonse, *Le catéchisme du diocèse du Mans depuis 1508*, Laval, Goupil, 1914, 54 p.

ANGOT, Alphonse, *L'instruction populaire dans le département de la Mayenne avant 1790*, Paris-Laval, Alphonse Picard, 1891, 355 p.

ARIS Daniel, *La vie intellectuelle dans le Maine au XVII<sup>e</sup> siècle*, thèse de Doctorat ès Lettres, samedi 9 janvier 1999, Université Paris IV Sorbonne, 704 p.

ASTOUL, Guy, « Niveau d'alphabétisation et hiérarchies du monde paysan dans la France de l'Ouest et en Grande-Bretagne à l'époque moderne » in *Campagnes de l'Ouest : stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, sous la direction d'Annie Antoine, Rennes, PUR, 1999, pp. 273-286

BALLU, Paul, *François Ménard de la Groye : magistrat manceau (1742-1814)*, Le Mans, Imprimerie Villaire, 1963, 88 p.

BARDET, Jean-Pierre (sous la direction), *Sarthe, tome Paroisses et communes de France : dictionnaire d'histoire administrative et démographique*, collection dirigée par René Plessix, Paris, C.N.R.S., 1983, 493 p.

BARILLY-LEGUY, Martine, « Le manuscrit sur parchemin de la Fondation des Escolles de Saint-Benoist », *Bulletin de la Société d'agriculture sciences et art de la Sarthe*, Année 2010, 2012, pp. 3-24

BARILLY-LEGUY, Martine, *Une famille mancelle du Grand Siècle : les Bodreau et leur Livre (1567-1675)*, Thèse de Doctorat en Histoire moderne, sous la direction de Madame Ménard, 2001, 812 p.

BOIS, Paul, *Les paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Le Mans, 1960, 717 p.

BOITARD, Victor, *Les rues du Mans et leur origine*, Belgique, Editions Culture et Civilisation, réédition, 1977, 1935, 617 p.

BONS, Renée, *Les communautés religieuses de femmes, au temps de la Réforme catholique et des Lumières. Evolution de l'infrastructure conventuelle, du recrutement et de vie de moniales, sur une terre de l'Ouest : le Haut-Maine et l'Anjou fléchois*, tome 1-2, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1997, 895 p.

BOUTON, André, *Le Maine : histoire économique et sociale aux XVII<sup>ème</sup> – XVIII<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Bouton, 1973, 661 p.

BOUTON, André, *Les francs-maçons manceaux et la Révolution française (1741-1815)*, Le Mans, Monnoyer, 1958, 854 p.

BOYER, Michel, *Notice biographique musicale et littéraire sur François Marc, ancien maître de chapelle de la cathédrale du Mans*, Le Mans, Monnoyer, 1852, 55 p.

BRIAN, Isabelle, « Le séminaire noble, une importation italienne », *Quadricentenaire de la fondation de la Flèche. Quatre siècles de l'éducation sous le regard de l'Etat. Actes du colloque universitaire* organisé vendredi 2 et samedi 3 avril 2004 à la Flèche par le Prytanée militaire et l'Université du Maine, avec le concours du Conseil général de la Sarthe et de la ville de la Flèche, 2006, pp. 27-42

BRILLAND, Xavier, Mgr François Gaspard de Jouffroy-Gonsans, évêque zélé des Lumières face à la Révolution (1721-1799), Thèse de doctorat en histoire moderne, Université du Maine, Faculté des Lettres et Sciences humaines, Ecole doctorale SCE, 2013, 2 tomes, 652 p.

CALENDINI, Louis, *L'Histoire de l'Eglise du Mans*, Le Mans, Monnoyer, 1916, 253 p.

CAUVIN, Thomas, *Le Mans et ses environs*, Paris, Res Universis, 1833, réédition 1991, 510 p.

CAUVIN, Thomas, *Extrait des registres de l'hôtel de ville du Mans, suivi de la liste des gouverneurs et lieutenans-généraux du Maine ; et d'une notice sur Ambroise Paré*, Le Mans, Monnoyer, 1835, 212 p.

CHARDON, Henri, *Nouveaux documents sur les comédiens de campagne : la vie de Molière et le théâtre de collège dans le Maine*, tome 2, Paris, 1905, 220 p.

CHARDON, Henri, *Les Protestants au Mans en 1572 pendant et après la Saint-Barthélemy*, deuxième édition, Paris, Champion, 50 p.

CHAUSSUMIER, Jacques, « Un maire du Mans pendant la Révolution : François Ménard de la Groye », *La vie mancelle et sarthoise*, tome 280 (1989), pp. 20-21

COLOMBIER, R.P., « Satire janséniste et mancelle de l'an 1772 », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, tome XXIII, 1875, pp. 45-58

COMBES-MESNIERES, Lucette, « Education et destin des enfants de René-Julien Lesage, notaire royal à Montreuil-le-Chétif », *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, tome 154 (1998), pp. 77-112

CONSTANT, Jean-Marie, « Les patriciats d'Orléans et du Mans aux XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles : étude comparative », *Gens de l'Ouest, contribution à l'histoire des cultures provinciales*, publication du Laboratoire d'Histoire Anthropologique du Mans, 2001

DAUNAS, Olivier, *Les écoles élémentaires dans le Haut-Maine puis dans le département de la Sarthe du XVI<sup>ème</sup> siècle jusqu'en 1799*, Mémoire de maîtrise d'Histoire moderne, Université Catholique de l'Ouest, 1990, 232 p.

DELAUNAY (Dr), « Galerie des naturalistes sarthois : Ménard de la Groye (1775-1827) », *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, tome 89 (1943), pp. 15-46

DORNIC, François, « Le commerce, les biens et le mode de vie d'un négociant de cires et de bougies du Mans au XVIII<sup>ème</sup> siècle, d'après les registres de Jean-Baptiste Michel Leprince d'Ardenay », *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, tome 117 (1961), pp. 207-250

DORNIC, François (sous la direction), *Histoire du Mans et du pays manceau*, Toulouse, Privat, 1975, 394 p.

DORNIC, François, *L'industrie textile dans le Maine et ses débouchés internationaux (1650-1815)*, Le Mans, Editions Pierre Belon, 1955, XXVI-316 p.

DRONNE, Maurice, *La Réforme et les protestants dans le Maine*, Le Cannet, Maurice Dronne, 1985, 79 p.

DUFOUR, Jeanne, *Agriculture et agriculteurs dans les campagnes mancelles, le devenir des régions agricoles*, thèse pour le doctorat d'Etat, Paris I, 1979, 581 p.

DUMONCEAUX, Pierre, « L'évêché du Mans au 17<sup>ème</sup> siècle : deux prélats grands seigneurs et amis des lettres, Charles de Lavardin et Philibert-Emmanuel de Lavardin », *Actes du colloques de 1971 ; Renaissance-Classicisme du Maine*, Paris, Nizet, 1975.

DURAND, Yves, *Vivre au pays au XVIII<sup>ème</sup> siècle : essai sur la notion de pays dans l'ouest de la France*, Paris, PUF, 1984, 340 p.

EDOM, M., *Notice sur la vie et les écrits de Michel Boyer*, Le Mans, Monnoyer, 1860, 32 p.

ESNAULT, Gustave, *Mémoires de Jean-Baptiste Le Prince d'Ardenay*, Le Mans, 1880, 370 p.

ESNAULT, Gustave, *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans : XVII<sup>ème</sup> – XVIII<sup>ème</sup> siècles*, (6 tomes), Le Mans, Leguicheux et Cie, 1895

FILLON, Anne, *Fruits d'écritoire, Société et mentalités aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles*, Le Mans, Laboratoire d'histoire anthropologique du Mans, 2000, 383 p.

FILLON, Anne, *Les trois bagues aux doigts, amours villageoises au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Laffont, 1988, 528 p.

FILLON, Anne, *Louis Simon, étaminier, 1741-1820, dans son village du Haut-Maine, au siècle des Lumières*. Thèse Doctorat-Université du Maine, 2 volumes, Le Mans, Université du Maine, 655 p.

GAUMONT, Isabelle, *Recherches sur les petites « écoles » rurales dans le Haut-Maine, sous l'Ancien Régime*, Mémoire de Maîtrise, Université du Maine, 1990, 142 p.

GIRAUD, Maurice, *Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe de 1789 à l'An IV*, Paris, Jouve, La Flèche, Institution Notre-Dame, 1920, 692 p.

GIRAULT, Charles, *Les biens d'Eglise dans la Sarthe à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Laval, 1953, 494 p.

GRANGER, Sylvie, *Musiciens dans la ville, 1600-1850*, Paris, Belin, 2002, 320 p.

GRANGER, Sylvie, BERTIN, Serge, *Femmes en Sarthe*, Editions Libra Diffusio, 2012, 269 p.

GREGOIRE, Danielle, *Contribution à l'histoire des revenus agricoles : dîmes et rentes dans le Haut-Maine au XVIII<sup>ème</sup>*, thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Université du Maine, 1982

GUILLEUX, Joseph, *Etude de démographie historique. Une paroisse mancelle : Notre-Dame de la Couture, 1668-1789*, Le Mans, Jobidon, 1977

HEURTEBIZE, M., « Notice sur Paul-Jean Mézière, chanoine honoraire du Mans », *La Semaine religieuse du diocèse de Laval*, 7<sup>ème</sup> année, 27 novembre 1875

HUPPERT, Georges, *Bourgeois et gentilshommes : la réussite sociale en France*, Paris, Flammarion, réédition 1983, 1977, 299 p.

LAMBERDIERE, Gaby, *Histoire de la Sarthe à partir d'un village et ses environs, Assé-le-Riboul*. Volume 1, *Des origines à la fin de l'Ancien Régime*, Jouve, Mayenne, 2006, 730 p.

LA MONNERAYE, Jean de, *Le régime féodal et les classe rurales dans le Maine au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Tenin, 122 p.

LEBRUN, François (sous la direction), *Histoire des Pays de la Loire : Orléanais, Touraine, Anjou et Maine*, Toulouse, Privat, 1972, 462 p.

LEDRU, André-Pierre, *Notices historiques sur quelques hommes célèbres de la province du Maine*, Monnoyer, Le Mans, 1819, 27 p.

LEGEAY, Fortuné, *Le collège Saint-Benoît du Mans*, Le Mans, Editions Monnoyer, 1892, 19 p.

LEPART, Jean, « Le jansénisme dans le Maine. I. Son impact sur les origines de la Révolution », *Revue Historique et Archéologique du Maine*. Troisième partie, tome deuxième, Le Mans, 1982, pp. 135-149

*Les professeurs et le bibliothécaire de l'Ecole centrale du département de la Sarthe, à leurs concitoyens*, 17 pluviôse an VI, Le Mans, Merruau, 11 p.

LEVY, André, (sous la direction), *La Sarthe, des origines à nos jours*, Saint-Jean d'Angely, Bordessoules, 1983, 469 p.

MARIE, Ludmilla, *La recherche des protestants au XVI<sup>ème</sup> siècle dans l'élection de Château-du-Loir*, Mémoire de Maîtrise, Université du Maine, 1991

MENARD, Michèle, *Une histoire des mentalités religieuses aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. Mille retables de l'Ancien Régime*, 1980, 468 p.

OURY, Dom Guy, « Les Grandmontain au Maine : la Maison-Dieu de Bercé », *La Province du Maine*, tome 73, janvier-mars 1971, pp. 1-25.

PIOLIN, Paul (dom), *Histoire de l'Eglise du Mans*, tome V, Paris, 1861, 741 p.

PIOLIN, Paul (dom), *Histoire de l'Eglise du Mans*, tome VI, Paris, 1863, 615 p.

PITOU, Frédérique, « Des notables d'influence, magistrats et avocats dans l'Ouest au XVIII<sup>ème</sup> siècle », in *Elites et notables de l'Ouest : entre conservatisme et modernité*, sous la direction de Frédérique Pitou, Rennes, PUR, pp. 33-44

POUILLET, Damien, *Vivre comme un chanoine au Mans au XVIII<sup>ème</sup> siècle, Etude d'inventaires après décès des membres du chapitre cathédral*, Master 2 d'histoire moderne, sous la direction de Sylvie Granger, Université du Maine, 2009-2010, 160 p.

POYER, Alex, *Devenir curé dans le diocèse du Mans au 18<sup>ème</sup> siècle*, Thèse pour le doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Université de Haute-Bretagne-Rennes II, 1986, 369 p.

ROQUET, Henri, « Bardou-Boisquetin : député de la Sarthe à l'Assemblée législative et aux Cinq-Cents », *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, tome 93 (1947), pp. 185-193

SIGURET, Philippe, *Histoire du Perche*, Ceton, 2000, 606 p.

TONNELIER, C, « Les évêques du Mans et de Laval et l'école primaire (1620-1855) », *Province du Maine*, 1982, pp. 36-45. 195-204. 313-327.

TRAVIER, Didier, *1561-2011, 450 ans de protestantisme au Mans et dans la Sarthe*, Nîmes, 2011, 28 p.

TREBUTIEN, Guillaume-Stanislas, *Notice sur M. Thomas Cauvin ancien oratorien*, Caen, F. Poisson, 1846, 24 p.

TRIGER, Robert, *L'enseignement chrétien dans le Maine pendant la Révolution*, Conférence faite le 13 janvier 1910 aux Institutrices chrétiennes de la Sarthe sous la présidence de S.G. Monseigneur l'Evêque du Mans, Le Mans, Monnoyer, 1910, 38 p.

TRIGER, Robert, « Henri Chardon, avocat, ancien élève de l'Ecole des Chartes, ancien membre du Conseil général de la Sarthe, Maire de Marolles-les-Braux », *Revue Historique et Archéologique du Maine*, tome LXII, 1907, Mamers, Fleury, Le Mans, De Saint-Denis, pp. 105-140

TRIMOREAU, Thierry, *Les prêtres réfractaires pendant la Révolution française, l'exemple du Haut-Maine*, Thèse de Doctorat d'Histoire moderne, sous la direction de Jean-Marie Constant, Université du Maine, décembre 2004, 450 p.

WACHE, Brigitte, « Le gallicanisme selon Mgr Bouvier », *Revue d'Histoire et Archéologique du Maine*, tome 10, 2010, pp. 123-145

### 3. L'Eglise

ADNES, Pierre, HOLSTEIN, Henri et LECLER, Joseph, *Histoire des conciles œcuméniques, tome 11 : Le concile de Trente (1551-1563)*, 2<sup>nd</sup>e partie, Paris, Fayard, 2005, 708 p.

ADNES, Pierre, HOLSTEIN, Henri et LECLER, Joseph, et La Brosse, Olivier de, *Histoire des conciles œcuméniques, tome 10 : Latran et Trente (1512-1517 et 1545-1548)*, 1<sup>ère</sup> partie, Paris, Orante, 1975, 518 p.

ASTON, Nigel, *Christianity and revolutionary Europe, 1750-1830*, Cambridge, Presses de l'Université de Cambridge, 2002, 379 p.

ASTON, Nigel, *Religion and Revolution in France, 1780-1804*, Londres, MacMillan, 2000, 435 p.

BEAUDE, Pierre-Marie (dir.), et FANTINO, Jacques (dir.), *Le discours religieux, son sérieux, sa parodie en théologie et en littérature : actes du colloque international de Metz (juin 1999)*, Paris, Cerf, 2001, 430 p.

BELLENGER, Dominic Aiden, *The French exiled clergy in the British Isles after 1789 : an historical introduction and work list*, Bath, Downside Abbey, 1986, 301 p.

BERGIN, Joseph, *The Making of the French Episcopate, 1589-1661*, New Haven-Londres, Yale University Press, 1996, 769 p.

BERTIER DE SAUVIGNY, Guillaume de, *Au service de l'Eglise de France : les Eudistes, 1680-1791*, Paris, SPM, 1999, 627 p.

BIRE, Edmond, *Le clergé de France pendant la Révolution : 1789-1799*, Lyon, Emmanuel Vitte, 1901, 369 p.

BLET, Bernard, *Le clergé du Grand siècle en ses assemblées : 1615-1715*, Paris, Editions du Cerf, 1995, 529 p.

BREMOND, Henri, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religions jusqu'à nos jours, III, la conquête mystique, l'école française*, Paris, Bloud et Gay, 1920, 698 p.

BROUTIN, Paul, *La Réforme pastorale en France au XVIIème siècle*, 2 volumes, Paris-Tournai, Desclée de Brouwer, 1956, 372 p. et 567 p.

BRYE, Bernard de, *Consciences épiscopales en exil (1789-1814) : à travers la correspondance de Mgr de la Fare, évêque de Nancy*, Paris, Editions du Cerf, 2004, 517 p.

CAFFERIO, Marina, « Le problème religieux », *Annales historiques de la Révolution française*, 2003, n° 334, pp. 139-154

CHANTIN, Jean-Pierre, *Le Jansénisme*, Paris, Editions du Cerf, 1996, 126 p.

CHARLES, Olivier, *Chanoines de Bretagne : carrières et cultures d'une petite élite cléricale au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, 287 p.

CHAUVIN, Charles, *Le clergé à l'épreuve de la Révolution (1789-1799)*, Paris, Desclée de Brouwer, 1989, 148 p.

CHOPELIN, Paul, « "Des loups déguisés en agneaux" ? L'accueil des prêtres constitutionnels émigrés dans l'Etat pontifical (1792-1799) », *Annales Historiques de la Révolution*, n°341, juillet-septembre 2005, pp. 85-109

CHRISTOPHE, Paul, 1789, *Les prêtres dans la Révolution*, Paris, éditions ouvrières, 1986, 284 p.

CLAIR, Charles, « Que devons-nous à l'Eglise et à la Révolution en fait d'éducation publique spécialement dans le Maine et les Provinces voisines ? » *Discours prononcé à la distribution solennelle des prix du collège de N.-D. de Sainte-Croix*, Le Mans, 1876, 45 p.

COGNET, Louis, *La spiritualité moderne, I, l'essor : 1500-1650*, Paris, Aubier, 511 p.

COGNET, Louis, *Le Jansénisme*, Paris, Que sais-je ? Réédition 1991, 128 p.

COGNET, Louis, *Les origines de la spiritualité française au XVII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1966, 128 p.

CONTRASTY, Jean, *Le clergé français exilé en Espagne, 1792-1802*, Toulouse, L. Sistac, 1910, 391 p.

COTTRET, Bernard, *Le Christ des Lumières. Jésus de Newton à Voltaire, 1660-1760*, Paris, Cerf, 1990, 190 p.

COTTRET, Monique, *Jansénismes et Lumières : pour un autre XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, 418 p.

COUSIN, Bernard, CUBELLS, Monique, MOULINAS, René, *La Pique et la croix : histoire religieuse de la Révolution française*, Paris, Centurion, 1989, 317 p.

CROIX, Alain (éd.), LESPAGNOL, André (éd.), et PROVOST, Georges (éd.), *Eglise, éducation, Lumières : histoires culturelles de la France, 1500-1830. En l'honneur de Jean Quéniart*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, 507 p.

DAINVILLE, François de, *Cartes anciennes de l'Eglise de France : historique, répertoire, guide d'usage*, Paris, J. Vrin, 1956, 323 p.

DARRICAUD, « Le catéchisme au XVII<sup>ème</sup> siècle dans les diocèses de l'Ouest » (Province ecclésiastique de Bordeaux), *Annales de Bretagne*, n° 81-3, 1974, pp. 599-614

DEPAUW, Jacques, *Spiritualité et pauvreté à Paris au XVII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, La Boutique de l'histoire, 1999, 360 p.

DEVILLE, Raymond, *L'Ecole française de spiritualité*, Paris, Desclée de Brouwer, 1987, 190 p.

DOMPNIER, Bernard (éd.), FROESCHLE-CHOPARD, Marie-Hélène (éd.), *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne : actes du colloque de Marseille*, EHESS, 2 et 3 avril 1997, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2000, 296 p.

DELUMEAU, Jean, *Le Catholicisme entre Luther et Voltaire*, PUF, Nouvelle Clio, 2010, 496 p.

DHÔTEL, Jean-Claude, *Les origines du catéchisme moderne, d'après les premiers manuels imprimés en France*, Paris, Aubier, 1967, 471 p.

DUMOULIN, Christian, « Les mouvements migratoires de l'épiscopat pendant la Révolution française (1789-1801), in *L'Evêque dans l'histoire de l'Eglise : actes de la 7<sup>ème</sup> Rencontre d'histoire religieuse de Fontevraud, 14-15 octobre 1983*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1984, p. 139-149

FAUCHOIS, Yann, « Jansénisme et politique au XVIII<sup>ème</sup> siècle : légitimation de l'Etat et délégitimation de la Monarchie chez G.N. Maultrot », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 34, 1987, p. 473-491

FILLON, Anne, « Août 1792, les prêtres sarthois sur le chemin de l'exil », *Revue historique et archéologique du Maine*, 1992, p. 265-301

FOURE, André, « Le clergé français exilé en Angleterre (1792-1793) d'après les mémoires du chanoine Baston de Rouen », *Revue des sociétés savantes de Haute-Normandie*, 1970, n°59, p. 27-38

GERBERON, Gabriel, *Histoire général du Jansénisme*, 3 volumes, Amsterdam, 1700

GIRAULT DE COURSAC, Paul, GIRAULT DE COURSAC, Pierrette, *Louis XVI et la question religieuse pendant la Révolution : un combat pour la tolérance*, Paris, Œil, 1988, 352 p.

GOUAULT, Thierry, *Une réforme pastorale en Anjou au XVIII<sup>ème</sup> siècle : les conférences ecclésiastiques d'Angers*, Mémoire de maîtrise sous les directions de Mme Anne Fillon et de Mr Jean-Marie Constant, Université du Maine, 1988, 153 p.

GOUAULT, Thierry, *Evêques, curés et prêtres angevins au XVIII<sup>ème</sup> siècle, 1692-1782*, Mémoire de DEA d'Histoire Moderne sous les directions de Mme Anne Fillon et de Mr Jean-Marie Constant, Université du Maine, 1990, 118 p.

GOUHIER, Henri, *Cartésianisme et augustinisme au 17<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Vrin, 1978, 248 p.

GOURDON, Vincent, MALABRE, Natalie, et MALDAVSKY, Aliocha, *Histoire religieuse : l'Occident chrétien (XVI<sup>ème</sup>-XIX<sup>ème</sup> siècles)*, Paris, Hachette, 2001, 192 p.

HASQUENOPH, Sophie, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Champ Vallon, Paris, 2009, 1341 p.

HILDESHEIMER, Françoise, *Le jansénisme en France aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Publisud, 1991, 221 p.

JOUTARD, Philippe, sous la direction de Jacques le Goff et René Rémond, « Du roi très chrétien à la laïcité républicaine », tome III, *Histoire de la France religieuse*, Paris, Seuil, 1979, 540 p.

JULG, Jean, *Les évêques dans l'histoire de de la France. Des origines à nos jours*, Paris, Pierre Tequi, 2004, 582 p.

KRUMENACKER, Yves, *L'école française de spiritualité : des mystiques, des fondateurs, des courants et leurs interprètes*, Paris, Le Cerf, 1998, 660 p.

LANGLOIS, Claude (dir.), TACKETT, Timothy (dir.), VOVELLE, Michel (dir), *Atlas de la Révolution française, volume 9 : religion*, Paris, éditions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1996, 103 p.

LAPLANCHE, François (dir.), *Histoire du christianisme : des origines à nos jours. Tome XIV, Anamnésis : origines, perspectives, index*, Paris, Desclée, 2001, 744 p.

LATREILLE, André, *L'Eglise catholique et la Révolution française. Tome 1, le pontificat de Pie VI et la crise française (1775-1799)*, Paris, Cerf, 1970, 295 p.

*L'Eglise et la Révolution française : colloque tenu à l'Institut catholique de Toulouse, 27-29 janvier 1989*, Toulouse, Institut catholique, 1989, 185 p.

LEBRETON, Frédéric abbé de, *Petite somme théologique à l'usage des ecclésiastiques et des gens du monde*, tome II, Paris, 1866, 553 p.

LEBRUN, François, (sous la direction), *Histoire des catholiques de France du XV<sup>ème</sup> siècle à nos jours*, Toulouse, Privat, 1980, 588 p.

LEBRUN, François, (sous la direction), « Du christianisme flamboyant à l'aube des Lumières », tome 2, *Histoire de la France religieuse*, Paris, Seuil, 1998, 569 p.

LE BRUN, Jacques, TÜCHLE Henri, BOUMAN Charles, « Réforme et Contre-Réforme, 1500-1715 », tome 3, *Nouvelle Histoire de l'Église*, dirigée par L.-J. Rogier, Paris, Seuil, 1968, 624 p.

LEFEBVRE, Philippe, *Les pouvoirs de la parole. L'Église et Rousseau (1762-1848)*, Paris, Cerf, 1992, 491 p.

LE GOFF, Jacques (dir.), REMOND, René (dir.), et JOUTARD, Philippe (dir.), *Histoire de la France religieuse. Tome 3, Du roi très chrétien à la laïcité républicaine (XVIII<sup>ème</sup>-XIX<sup>ème</sup> siècle)*, Paris, Editions du Seuil, 2001, 540 p.

LESEGRETAIN, Claire, *Les grands ordres religieux. Hier et aujourd'hui*, Paris, Fayard, 1990, 457 p.

LOUPES, Philippe, *La vie religieuse en France au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Sedes, 1993, 224 p.

MAC MANNERS, John, *Church and Society in Eighteenth Century France*, Oxford, Clarendon Press, 1998, 2 vol., 416 p.

MAILLARD, Jacques, « Les Dames de la Charité dans le diocèse d'Angers à l'époque d'Henri Arnauld », *Société historique et archéologique de Langres*, 2010, pp. 43-54

MAILLARD, Jacques, *Le Chapitre Saint-Martin dans la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Angers, Association des Amis des Archives d'Anjou, 2006, 20 p.

MAILLARD, Jacques, *Fondations de demandes de messes à Angers à la veille de la Révolution*, Angers, PUA, 3 p.

MAILLARD, Jacques, *Saint-Aubin-de-Luigné en 1717 : le procureur, le curé et le sacristain*, Tours, Université François Rabelais, 7 p.

MAIRE, Catherine, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation, Le jansénisme au XVIIIème siècle*, NRF, éd., Gallimard, Paris, 1998, 710 p.

MAIRE, Catherine, *Jansénisme et Révolution : actes du colloque de Versailles tenu au Palais des Congrès les 13 et 14 octobre 1989*, Paris, Bibliothèque Mazarine, 1990, 290 p.

MAIRE, Catherine, « Le jansénisme selon Bernard Groethuysen », [www.ccrh.revues.org/273](http://www.ccrh.revues.org/273)

MARTIN, D, « Pratique religieuse et déchristianisation en France au temps des Lumières. Etat des recherches récentes », *Le sacré. Aspects et manifestations*, 1982

MARTIN, Jean-Clément (dir.), *Religion et Révolution : colloque de Saint-Florent-le-Vieil, 13-14-15 mai 1993*, Paris, Anthropos, 1994, 272 p.

MARTIN, Philippe, *Une religion des livres : 1640-1850*, Paris, Editions du Cerf, 2003, 662 p.

MAYEUR, Jean-Marie (dir.), PIETRI, Charles et Luce (dir.), VAUCHEZ, André (dir.), VENARD, Marc (dir.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours, t. X, Les défis de la modernité (1750-1840)*, Desclée, Paris, 1997, 1002 p.

MINOIS, Georges, *Histoire de l'athéisme*, Paris, Fayard, 1999, 671 p.

MIQUEL, dom Pierre, *Mystique et discernement*, Paris, Beauchesne, 1997, 224 p.

MONTCLOS, Xavier de, *Histoire religieuse de la France*, Paris, PUF-Que sais-je ? 1988, 126 p.

MORGAIN, Stéphane-Marie, *Pierre de Bérulle et les Carmélites de France, La querelle du gouvernement, 1583-1629*, les éditions du Cerf, Paris, 1995, 590 p.

MOULIS, Philippe, « Réseau et clientèle d'un prélat janséniste : Pierre de Langle, évêque de Boulogne-sur-Mer (1698-1724) », *Chroniques de Port-Royal*, n°62, Paris, 2012, pp. 57-75

MOULIS, Philippe, *Le clergé paroissial du diocèse de Boulogne-sur-Mer de 1627 à 1789*, thèse de doctorat, 2009, Lille, 1138 p.

NEVEU, Bruno, *Erudition et religion : aux XVIIème et XVIIIème siècles*, Paris, Albin Michel, 1994, 522 p.

PARENT, Rémi, DUFOUR, Simon, *les Ministères*, Paris, Centurion, 1993, 102 p.

- PASQUIER, Etienne, *Catéchisme des jésuites*, Université de Sherbrooke, 1982, 511 p.
- PELLETIER, Gérard, *Rome et la Révolution française : la théologie et la politique du Saint-Siège devant la Révolution française (1789-1799)*, Rome, Ecole française de Rome, 2004, 769 p.
- PERONNET, Michel, « L'assemblée du clergé de France tenue en 1788 », *Annales historiques de la Révolution française*, n°273, juillet-septembre, 1988, pp. 227-246
- PERONNET, Michel, *Les évêques de l'ancienne France*, Lille, Atelier Reproduction des thèses, Université Lille III, Paris, 1486 p.
- PERONNET, Michel, « Les évêques de l'Ancienne France », *Annales historiques de la Révolution française* 51e année, N° 238, sur l'absolutisme éclairé, (Octobre-Décembre 1979), pp. 650-653
- PEYROUS, Bernard, *La Réforme catholique dans le diocèse de Bordeaux, 1600-1719*, 2 volumes, 1995, 1194 p.
- PIERRARD, Pierre, *Histoire de l'Eglise catholique*, Paris, Desclée, 1978, 327 p.
- PIERRARD, Pierre, *L'Eglise et la Révolution (1789-1899)*, Paris, Nouvelle Cité, 1988, 272 p.
- PLACE, François-Xavier, *Le clergé français réfugié en Angleterre*, 2 vol., Paris, V. Palmé, 1886, pp. 392-443
- PLONGERON, Bernard, « L'Eglise et Révolution d'après les prêtres émigrés à Rome et à Londres (1792-1802) », *Histoire, économie et société*, 1989, vol. VIII-I, pp. 75 à 100
- PLONGERON, Bernard, *La vie quotidienne du clergé français au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1974, 288 p.
- PLONGERON, Bernard, *Théologie et politique au Siècle des Lumières (1770-1820)*, Droz, Genève, 406 p.
- PLONGERON, Bernard, « Débats et combats autour d'une Aufklärung catholique dans l'Europe occidentale du XVIII<sup>ème</sup> siècle », *Bulletin de la société d'histoire moderne et contemporaine*, n°13, 1982, pp. 75-119

PLONGERON, Bernard, « Charles Borromée, exemple ou modèle : son influence en France, XVIème-XIXème siècle », in *San Carlo e il suo tempo : atti del Convegno internazionale nel IV Centenario della morte (Milano, 21-26 maggio 1984)* Rome, Edizioni di storia e letteratura, 1986, tome 1, pp. 493-525

PLONGERON, Bernard, « Recherches sur l’Aufklärung catholique en Europe occidentale (1770-1830) », *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, t. 16, 1969, pp. 555-605

PLONGERON, Bernard (dir.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours. Tome X : les défis de la modernité (1750-1840)*, Paris, Desclée, 1997, 1002 p.

PLONGERON, Bernard, *La vie quotidienne du clergé français au XVIIIème siècle*, Paris, Hachette, 1988, 288 p.

PLONGERON, Bernard, *Pratiques religieuses, mentalités et spiritualités dans l’Europe révolutionnaire (1770-1820) : actes du colloque, Chantilly, 27-29 novembre 1986*, Turnhout, Brepols, 1988, 777 p.

POCHAT, Geneviève, *François de Sales et la pauvreté*, Paris, Editions S.O.S., 1988, 262 p.

POTTIER, Aloÿs, *La vie spirituelle du père Louis Lallemant de la Compagnie de Jésus*, Paris, 1924, 520 p.

POURRAT, Pierre, *La Spiritualité chrétienne, tome III, Les Temps modernes. Première partie : De la Renaissance au Jansénisme*, Paris, Gabalda, 1925, 607 p.

QUANTIN, Jean-Louis, *Le rigorisme chrétien*, Paris, éditions du Cerf, 2001, 161 p.

QUENIART, *Les Hommes, l’Eglise et Dieu dans la France du XVIIIème siècle*, Paris, Hachette, 1978, 358 p.

QUENIARD, Jean, *Le clergé déchiré : fidèle ou rebelle ?*, Rennes, Ouest-France, 1988, 130 p.

RACINE, Jean, *Abrégé de l’histoire de Port-Royal*, Paris, Pléiade, 1981, 190 p.

REMOND, René, *Religion et société en Europe : la sécularisation aux XIXème et XXème siècles, 1789-2000*, Paris, Seuil, 320 p.

RIDEAU, Gaël, *Ordonner et partager la ville (XIIe-XIXe siècles)*, en collaboration avec Pierre Serna, Rennes, PUR, 2011, 222 p.

RIDEAU, Gaël, « Clergé et politique en France, 16<sup>ème</sup>-19<sup>ème</sup> siècles », numéro spécial de *Parlement(s). Revue d'Histoire politique*, Hors-série 6, septembre 2010, 181 p.

RIDEAU, Gaël, *De la Religion de tous à la religion de chacun. Croire et pratiquer à Orléans au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2009, 391 p.

RIDEAU, Gaël, « Jansénisme et politique. Du paradoxe à l'évidence historiographique » dans Gilles Deregnacourt, Yves Krumenacker, Philippe Martin et Frédéric Meyer, dir., *Dorsale catholique, Jansénisme, Dévotions : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Mythe, réalité, actualité historiographique*, Paris, Riveneuve éditions, 2014, pp. 47-60

RIDEAU, Gaël, « La construction religieuse du privé. La mort comme enjeu public dans les querelles religieuses en France au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans Agnès Walch, dir., *La Médiatisation de la vie privée, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Arras, Artois Presses Université, 2012, pp. 41-61

RIDEAU, Gaël, « La construction d'un ordre en marche : les processions générales à Orléans au 18<sup>ème</sup> siècle » dans Gaël Rideau et Pierre Serna, dir., *Ordonner et partager la ville (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2011, pp. 137-154

RIDEAU, Gaël, « Ville et clergé dans la traditionnelle entrée des évêques d'Orléans (XVII<sup>ème</sup>-XVIII<sup>ème</sup> siècles) » dans Françoise Michaud-Fréjaville, Noëlle Dauphin et Jean-Pierre Guilhembet, dir., *Entrer en ville*, actes du colloque d'Orléans (26-27 octobre 2001), Rennes, PUR, 2006, pp. 245-266

RIDEAU, Gaël, « Pour une relecture globale du testament. L'individualisation religieuse à Orléans au XVIII<sup>e</sup> siècle (1667-1789) », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 57-4, octobre-décembre 2010, pp. 97-123

RIDEAU, Gaël, « La définition d'une frontière politique : clergé et municipalité à Orléans au 18<sup>ème</sup> siècle », *Parlement(s). Revue d'Histoire politique*, Hors-Série 6, septembre 2010, pp. 60-75

ROPS, Daniel, *Une ère de renouveau : la Réforme catholique*, Paris, Fayard, 1955, 2 volumes, 850 p.

SAGNAC, Philippe, « Etude statistique sur le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire en 1791 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°8, 1906, pp. 97-115

SAINTE-BEUVE, *Nouveaux lundis*, volume 5, Paris, Michel Lévy frères, Paris, 1872, 483 p.

SAINTE-BEUVE, *Histoire de Port-Royal*, 5 volumes, Paris, Hachette, 1840-1859.

SFORZA PALLVICINI, (Père), *Histoire du Concile de Trente*, Paris, publiée par l'abbé Migne, 1845, 3 volumes, 558-712-672 pp.

SIMON, Richard, *Histoire critique du Vieux Testament*, Paris, Bayard, 2008, 954 p.

TACKETT, Timothy, *La Révolution, l'Eglise, la France : le serment de 1791*, Paris, Ed. du Cerf, 1986, 481 p.

TALLON, Alain, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVIème siècle : essai sur la vision gallicane du monde*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, 315 p.

TALON, Alain, *La France et le concile de Trente*, Rome, Ecole Française de Rome, Palais Farnèse, 1997, 975 p.

TALON, Alain, *La Compagnie du Saint Sacrement*, Paris, Cerf, 1990, 189 p.

TISSOT-DUPONT, Jérôme, « Le Comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale constituante (1788-1791). De l'histoire apologétique par Durand de Maillane à la recherche moderne », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, 2004, vol. 90, n°225, p. 427-452.

TONQUEDEC, Joseph de, *Merveilleux métaphysique et miracle chrétien*, Paris, Lethielleux, 1954, 461 p.

TONQUEDEC, Joseph de, *Introduction à l'étude du merveilleux et du miracle*, Paris, 1923, 463 p.

TRIGER, Robert, *L'enseignement chrétien pendant la Révolution, Conférence faite le 13 janvier 1910 aux institutrices chrétiennes de la Sarthe*, Le Mans, 1910, 38 p.

VENARD, Marc (dir.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours*. Tome VII : De la Réforme à la Réformation (1450-1530), Paris, Desclée, 1994, 926 p.

VENARD, Marc (dir.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours. Tome VIII : Le temps des confessions (1530-1620/30)*, Paris, Desclée, 1992, 1236 p.

VENARD, Marc (dir.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours. Tome IX : L'âge de raison (1620/30-1750)*, Paris, Desclée, 1997, 1214 p.

VENARD, Marc, BOZON, Anne, *La religion dans la France moderne (XVI<sup>ème</sup>-XVIII<sup>ème</sup> siècles)*, Paris, Hachette, 1998, 186 p.

VENARD, Marc, *Le catholicisme à l'épreuve dans la France du XVI<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Cerf, 2000, 290 p.

VENARD, Marc, « Les séminaires en France avant saint Vincent de Paul », *Actes du Colloque international d'études vincentiennes, Paris, 25-26 septembre 1981*, Rome, Edizioni Vincenziane, 1983, pp. 1-17

VIGUERIE, Jean de, *christianisme et révolution, Cinq Leçons d'histoire de la Révolution Française*, Nouvelles éditions latine, Paris, 264 p.

VOVELLE, Michel, *La Révolution contre l'Eglise : de la Raison à l'Être suprême*, Paris, Editions Complexe, 1988, 311 p.

WEISPHEIPL, James A., *Frère Thomas d'Aquin, sa vie, sa pensée, ses œuvres*, Paris, Les éditions du Cerf, 1993, 460 p.

WILLAERT, Léopold, *Histoire de l'Eglise depuis les origines jusqu'à nos jours, tome 18, Après le concile de Trente, La Restauration catholique, 1563-1648*, Paris, Bloud et Gay, 1960, 491 p.

#### **4. L'Oratoire, spiritualité béruillienne**

*Actes de la seconde assemblée générale de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus-Christ notre Seigneur, tenue en la maison de Paris*, Paris, 1634.

ADRY, Jean-Félicissime, *Notice sur le collège de Juilly, depuis leurs origines jusqu'à nos jours*, Paris, 1807, 32 p.

ALQUIE, Ferdinand, *Le Cartésianisme de Malebranche*, Paris, Vrin, 1974, 556 p.

AMBRIERES, René de, *L'Esprit de l'Oratoire en France au tournant du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Editions Art Lys, 1995, 223 p.

BATTEREL, Louis, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire, recommandables par la piété ou par les lettres, qui ont vécu sous Mgr de Bérulle*, Paris, Picard, 1902, 479 p.

BATTEREL, Louis, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire, recommandables par la piété ou par les lettres, qui ont vécu sous les PP. de Condren et Bourgoing*, Paris, Picard, 1903, 612 p.

BATTEREL, Louis, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire, recommandables par la piété ou par les lettres, qui ont vécu sous le P. Senault, 4<sup>ème</sup> supérieur général*, Paris, Picard, 1904, 529 p.

BATTEREL, Louis, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire, recommandables par la piété ou par les lettres, qui ont vécu sous le P. de Sainte-Marthe, 5<sup>ème</sup> supérieur général*, Paris, Picard, 1905, 566 p.

BERULLE, Pierre de, *Œuvres complètes, IV, Correspondance, (1-205)*. Texte établi et annoté par Michel Dupuy, prêtre de Saint-Sulpice, et Blandine Delahaye, Paris, Cerf, 2006, 505 p.

BERULLE, Pierre de, *Œuvres complètes, 10, Correspondance, (206-442)*. Texte établi et annoté par Michel Dupuy, prêtre de Saint-Sulpice, et Blandine Delahaye, Paris, Cerf, 2010, 517 p.

BERULLE, Pierre de, *Œuvres complètes, 11, Correspondance, (442-615)*. Texte établi et annoté par Michel Dupuy, prêtre de Saint-Sulpice, et Blandine Delahaye, Paris, Cerf, 2011, 410 p.

BERULLE, Pierre de, *Œuvres complètes, 8, Discours de l'état et des grandeurs de Jésus*, annoté par Michel Dupuy, prêtre de Saint-Sulpice, et Blandine Delahaye, Paris, Cerf, 1996, 511 p.

BESOIGNE, Jérôme, *Histoire de Port-Royal*, tome XI, Cologne, « Aux dépens de la Compagnie », 1752, 635 p.

BOUREAU, René, *L'Oratoire de France*, Paris, les Ed. du Cerf, 1991, 180 p.

BOURGOING, François, *Exercices d'une retraite spirituelle de dix jours pour les communautés religieuses*, Paris, Veuve Jean Camusat et Pierre le Petit, 1648, 372 p.

BROGLIN, Etienne, *De l'Académie royale à l'institution : le collège de Juilly (1745-1828)*, thèse de troisième cycle sous la direction d'Alphonse Dupront, 5 volumes, Paris, IV, 1978.

BRUN, Auguste, « Un collège d'Oratoriens au XVIII<sup>ème</sup> siècle : Marseille », *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, tome 35 (1949), pp. 207-209

CADOUX, Richard, « La question anthropologique chez Bérulle et chez Saint-Cyran. Port-Royal et l'Oratoire », *Chronique de Port-Royal*, 2001, n° 50, pp. 315-323

CADOUX, Richard, *Bérulle et la question de l'homme*, Paris, Cerf, 2005, 208 p.

CAFFIN, Gilbert, *Grandes figures de l'Oratoire, Bérulle, Simon, Malebranche, Lamy, Gratry, Laberthonnière... en sympathie avec leur temps*, Paris, CERF, 2013, 206 p.

*Chronique de Port-Royal, Port-Royal et l'Oratoire*, Actes du colloque organisé par la Société des Amis de Port-Royal et l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne à l'Institut Claude Longeron les 20-23 septembre 2000, Paris, Bibliothèque Mazarine, 2001, 592 p.

*Chroniques de Port-Royal, Port-Royal dans la Réforme Catholique, 1609-1627*, Colloque organisé par la Société des Amis de Port-Royal en collaboration avec l'Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines, avec le soutien du Centre d'Etude de la Langue et de la Littérature Françaises des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles), Paris, Bibliothèque Mazarine, 2010, 310 p.

CLAIR, Pierre, Louis Thomassin (1619-1695), *Etude biographique et bibliographique*, Paris, PUF, 1964, 160 p.

COCHOIS, Paul, *Bérulle et l'école française*, Paris, Seuil, 1963, 192 p.

CONSTANTIN, C., *Les Oratoriens à Saint-Louis des Français*, compte-rendu de l'ouvrage de Mgr Vidal, *Les Oratoriens à Saint-Louis des Français de Rome*, Paris, Picard, 1928, 132 p. *Revue des Sciences religieuses*, n° 9-4, 1929, pp. 584-586

DELAHAYE, Blandine, « Les frères Eustache et Jean-Baptiste Gault au service du rayonnement de l'Oratoire », *Revue historique et archéologique du Maine*, troisième série, tome 15, 1996, pp. 209-238

DELAHAYE, Blandine, « Les relations épistolaires du cardinal Pierre de Bérulle avec les amis de Port-Royal : le Père Charles Maignart, Port-Royal et l'Oratoire », *Chronique de Port-Royal*, 2001, n° 50, pp. 63-80

DINET, Dominique, DINET-LECOMTE, Marie-Claude, « Les appelants contre la bulle Unigenitus d'après Gabrielle-Nicolas Nivelles », *Histoire, Economie et Société*, tome 3, 1990, pp. 365-389

DONETZKOFF, Denis, « Saint-Cyran et Condren. Port-Royal et l'Oratoire », *Chronique de Port-Royal*, 2002, n° 51, pp. 85-119

EHRARD, Jean, sous la direction de, *Le collège de Riom et l'enseignement oratorien en France au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Editions du CNRS, 1993, 370 p.

FERRARI, Anne, « L'inspiration oratorienne dans les débuts de Port-Royal. Bérulle et Saint-Cyran. Port-Royal et l'Oratoire », *Chronique de Port-Royal*, 2001, n° 50, pp. 129-140.

FERRIER, Francis, *La pensée philosophique du Père Guillaume Gibieuf (1583-1650)*, Université de Lille III, 2 volumes, 1976, 524 p.

FRIJHOFF, Willem, JULIA, Dominique, « Les oratoriens de France sous l'Ancien Régime : premiers résultats d'une enquête », *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, tome 65 (1979), pp. 225-265

FRIJHOFF, Willem, JULIA, Dominique, *L'Oratoire et le jansénisme : l'assemblée générale de 1746*, [www.amisdeportroyal.org/bibliotheque/IMG/pd/03.pdf](http://www.amisdeportroyal.org/bibliotheque/IMG/pd/03.pdf), 1990, pp. 25-45

GIRBAL, François, *L'affaire du P. André Martin à Saumur, 1669-1675, Un augustinien de l'Oratoire*, Paris, Vrin, 1988, 129 p.

HAMEL, Charles, *Histoire de l'abbaye et du collège de Juilly, depuis leurs origines jusqu'à nos jours*, Paris, Charles Douniol, 1888, 730 p.

HUREL, Daniel-Odon, *Guide pour l'histoire des ordres et des congrégations religieuses : France (XVI<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècle)*, Belgique, Brepols, 2001, 465 p.

INGOLD, Augustin, *Essai de bibliographie oratorienne*, Paris, 1880-1882, 200 p.

INGOLD, Augustin, *Supplément à l'essai de bibliographie oratorienne*, Paris, 1880-1882, non paginé.

INGOLD, Augustin, *L'Oratoire et la Révolution*, Paris, 1883, 109 p.

KRUMENACKER, Yves, PELLEGRIN, Marie-Dominique, QUANTIN, Jean-Louis, (sous les directions), *L'Oratoire de Jésus, 400 ans d'histoire en France (11 novembre 1611 – 11 novembre 2011)*, Paris, CERF histoire, 2013, 190 p.

KRUMANECKER, Yves (sous la direction), *L'école française de spiritualité, Des mystiques, des fondateurs, des courants et leurs interprètes*, Paris, Cerf, 1999, 660 p.

KRUMANECKER, Yves, *Bérulle et le protestantisme. Mélanges à la mémoire de Michel Péronnet*, tome 2 : la Réforme, 2003, pp. 169-182

KRUMANECKER, Yves, *La mission dans l'Oratoire de France au XVII<sup>ème</sup> siècle. Les missions intérieures en France et en Italie du XVI<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Champion, 2001, 461 p.

LALLEMAND, Paul, *Essai sur l'histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*, Paris, Ernest Thorin, 1887, 474 p.

LEHERPEUR, (Père M.), *L'Oratoire de France*, Paris, Editions Spes, 1926, 198 p.

LESCOT, Rémi, *Pierre de Bérulle, Apôtre du Verbe incarné*, Paris, CERF, 2013, 153 p.

MARCHETTY, François, *La vie de Messire Jean-Baptiste Gault, evesque de Marseille*, Paris, Sébastien Huré, 1649, 372 p.

MAILLARD, Jacques, *L'Oratoire à Angers aux XVI<sup>ème</sup>-XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Institut Armoricaïn de Recherches Historiques de Rennes, 1975, 251 p.

MAIRE, Catherine, « Trois vies inédites de Bérulle au 18<sup>ème</sup> siècle. Port-Royal et l'Oratoire », *Chronique de Port-Royal*, 2001, n° 50, pp. 237-247

MALEBRANCHE, Nicolas, *De la recherche de la vérité. Où l'on traite de la nature de l'esprit de l'homme*, Paris, 1678, 345 p.

MALEBRANCHE, Nicolas, *Méditations pour se disposer à l'humilité et à la pénitence, suivies du Traité de l'adoration en esprit et en vérité*, Paris, Jean Boudot, 1701, 280 p.

MICHON, Hélène, « Bérulle et Pascal : de l'anéantissement. Port-Royal et l'Oratoire », *Chronique de Port-Royal*, 2001, n° 50, pp. 447-462

MOLIEN André, *Le cardinal de Bérulle, Histoire-Doctrines, Les meilleurs textes, I*, Paris, Beauchesne, 1947, 391 p.

MOLIEN André, *Le cardinal de Bérulle, Histoire-Doctrines, Les meilleurs textes, II*, Paris, Beauchesne, 1947, 395 p.

MORGAIN, Stéphane-Marie, *Pierre de Bérulle et les carmélites de France*, Paris, Cerf, 1999, 590 p.

MORGAIN, Stéphane-Marie, « La prêtrise selon Pierre de Bérulle : un état et une vie d'unité par intériorité et de société par son extériorité. Les associations de prêtres en France du Moyen Âge à l'époque contemporaine », *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, 2007, tome 39, n°230, pp. 73-86

NOYE, Irénée, « Fractures entre les disciples du Père de Condren. Port-Royal et l'Oratoire », *Chronologies de Port-Royal*, 2001, n°50, pp. 343-353

ORCIBAL, J, *Le cardinal de Bérulle, évolution d'une spiritualité*, Paris, Cerf, 1965, 164 p.

PERRAUD, Adolphe, *L'Oratoire de France au XVII<sup>ème</sup> et au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Charles Douniol, 1866, 507 p.

PLONGERON, Bernard, « La jeunesse de Pierre-Claude-François Daunou », *Société et religion en France et aux Pays-Bas, XV<sup>ème</sup> - XIX<sup>ème</sup> siècles, Mélanges en l'honneur d'Alain Lottin*, Artois Presse Université, 2000.

*Règlement de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus établie par le cardinal de Bérulle*, 1767, 96 p.

STEINMANN, Jean, *Richard Simon et les origines de l'exégèse biblique*, Paris, 1960.

WILLIAMS, Charles E., *The French Oratorians and Absolutism, 1611-1641*, New-York, Peter Lang, 1989, 494 p.

## 5. Enseignement

ALBERT, Pierre, (dir.), *Correspondre jadis et naguère : 120<sup>ème</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, Aix-en-Provence, 23-29 octobre 1995, Paris, Editions du CTHS, 1997, 740 p.

ANNAERT, Philippe, *Les collèges au féminin. Les Ursulines aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles*, Namur, 195 p.

ARIES, Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, le Seuil, 1973, 320 p.

BAECQUE, Antoine de, et MELONIO, Françoise, *Histoire culturelle de la France, tome 3, Lumières et liberté : les dix-huitième et dix-neuvième siècles*, Paris, Le Seuil, 2005, 496 p.

BEAUDE, Joseph, « L'histoire selon Bernard Lamy », *Recherche sur le XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, CNRS, 1986, pp. 7-18

BECCHI Egle, (sous la direction), JULIA, Dominique (sous la direction), *De l'Antiquité au XVII<sup>ème</sup> siècle*, t.1, de *l'Histoire de l'enfance en Occident*, Paris, Editions du Seuil, réédition 1998, 1996, 509 p.

BELLEE, Armand, *Recherches sur l'instruction publique dans le département de la Sarthe avant et pendant la Révolution*, Le Mans, Monnoyer, 1875, 298 p.

BERGIER, Nicolas, *Le Déisme réfuté par lui-même ou Ewamen, en forme de lettres, dans principes d'incrédulité répandus dans les divers ouvrages de M. Rousseau*, Paris, 1763, 276 p.

BERTIER DE SAUVIGNY, Guillaume, « Les avatars d'un manuel d'histoire », *Information historique*, n° 1, 1978 et n° 5, 1997.

BOURCHENIN, Daniel, *Etude sur les Académies protestantes en France au XVI<sup>ème</sup> siècle et au XVII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Grassart, 1882, 508 p.

BOULAD-AYOUB, Josiane, *Former un nouveau peuple ? Pouvoir, Education, Révolution*, Les Presses de l'Université Laval (Canada), L'Harmattan, 1996, 344 p.

BRUTER, Annie, *L'Histoire enseignée au Grand Siècle, Naissance d'une pédagogie*, Paris, Belin, 1997, 239 p.

CARRE, Gustave, *L'enseignement secondaire à Troyes, du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, Hachette, 1887, 390 p.

CASSIRER, Ernst, *La philosophie des Lumières*, Paris, Athème, 1966, 354 p.

CAUVIN, Thomas, *Recherches sur les établissemens de charité et d'instruction publique du diocèse du Mans*, Le Mans, Monnoyer, 1825, 509 p.

CAUVIN, Thomas, « Essai sur l'instruction dans le diocèse du Mans avant la loi du 18 août 1792 », *Annuaire de la Sarthe*, 1826.

CHARTIER, Roger, COMPERE, Marie-Madeleine, et JULIA, Dominique, *L'Éducation en France du XVI<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1976, 304 p.

CHATEAU, Jean (sous la direction), *Les grands pédagogues*, Paris, PUF, 1972, 375 p.

CHERVEL, André, *La culture scolaire : une approche historique*, Paris, Belin, 1998, 239 p.

CHOMARAT, Jacques, *Grammaire et rhétorique chez Erasme*, 2 volumes, Paris, Bennes-Lettres, 1981, 711 + 1251 p.

CHRISTIN, Olivier, *Une révolution symbolique. L'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Editions de Minuit, 1991, p. 351.

COLLET, Alain, « Des livres et des hommes, 1989-1999 », *Bulletin du patrimoine, n°10 Saint-Etienne*, Publication de l'Université de Saint-Etienne, 261 p.

COMPAYRE, Gabriel, *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le seizième siècle*, tome premier, Paris, Hachette, 1879, 507 p.

COMPERE, Marie-Madeleine, CHERVEL, André, « Les humanités dans l'histoire de l'enseignement français », *Histoire de l'éducation*, n°74 (mai 1997), pp. 5-38

COMPERE, Marie-Madeleine, *Du collège au lycée (1500-1850)*, Paris, Gallimard, 1985, 286 p.

COMPERE, Marie-Madeleine, JULIA, Dominique, *Les collèges français XVI<sup>ème</sup> – XVIII<sup>ème</sup> siècles : France du Midi* (tome 1), Paris, CNRS, 1984, 759 p.

COMPERE, Marie-Madeleine, JULIA, Dominique, *Les collèges français XVI<sup>ème</sup> – XVIII<sup>ème</sup> siècles : France du Nord et de l'Ouest* (tome 2), Paris, CNRS, 1988, 710 p.

COMPÈRE Marie-Madeleine, SAVOIE, Philippe, *L'établissement secondaire et l'histoire de l'éducation*, n°90 (mai 2001), pp. 5-20

COMPÈRE, Marie-Madeleine, CHERVEL, André, « Les humanités dans l'histoire de l'enseignement français », *Histoire de l'éducation*, 1997, volume 74, pp. 5-38

CONDETTE, Jean-François, *Histoire de l'Université d'Angers du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, PUR, 2012, 328 p.

CONSTANT, Jean-Marie, *Histoire de l'Université du Maine*, Rennes, PUR, 2007.

DAUFIER, Mathieu, (sous la direction de Jacques MAILLARD), *Imprimerie et librairie à Angers, dans la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle (1750-1789)*, Angers, 1998, 2 volumes, 500 p.

DAUNOU, Pierre-Claude-François, *Essai sur l'Instruction publique*, imprimé par ordre de la Convention Nationale, Paris, Imprimerie Nationale, 1793, 52 p.

DE DAINVILLE, François de, *L'éducation des jésuites (XVI<sup>ème</sup>-XVIII<sup>ème</sup> siècles), textes réunis et présentés par Marie-Madeleine COMPÈRE*, les éditions de Minuit, Paris, 1978, 570 p.

DE DAINVILLE, François, « Collège et fréquentation scolaire au XVII<sup>ème</sup> siècle », *Population*, tome 12 (juillet-septembre 1957), p. 467-494

DE DAINVILLE, François, « Effectifs des collèges et scolarité dans le nord-est de la France », *Population*, tome 10 (octobre-décembre 1955)

DELATTRE, Pierre, *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles. Répertoire topo-bibliographique*, Institut de théologie, Belgique, 1940, 19 fascicules, 5 volumes

DELFORGE, Frédéric, *Les petites écoles de Port-Royal, 1637-1660*, Paris, Cerf, 1985, 438 p.

DOLET, Etienne, *Carmina (1538)*, Paris, Droz, 2009, 671 p.

DUBARLE, Eugène, *Histoire de l'Université*, Paris, Firmin Didot frères, 1844, 410 p.

DUMAS, Jean-Louis, *Histoire de la pensée : Renaissance et siècle des Lumières*, Paris, Taillandier, 1990.

DUPONT-FERRIER, Gustave, *Du collège de Clermont au lycée Louis-Le-Grand (1563-1920)*, Paris, 1921-1925, 562 p.

DURU-BELLAT, Marie, VAN ZANTEN, Agnès, *Sociologie de l'école*, Paris, Armand Colin, 1999, 252 p.

FALCUCCI, Clément, *L'Humanisme dans l'enseignement secondaire en France au XIX<sup>ème</sup> siècle*, Toulouse, Privat, 1930, 666 p.

FIGEAC-MONTHUS, Marguerite, *Les enfants de l'Émile ? L'effervescence éducative de la France au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Berne, Editions Peter Lang, collection Exploration Histoire de la pensée, 2015, 326 p.

FIGEAC-MONTHUS, Marguerite, (sous la direction de), *Atlas de l'Education en Aquitaine*, PUB, 2015, 191 p.

FIGEAC-MONTHUS, Marguerite, CONDETTE, Jean-François, *Sur les traces du passé de l'éducation*, Bordeaux, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2014, 313 p.

FIGEAC-MONTHUS, Marguerite, (coordonné par), « Eduquer, instruire et former à Bordeaux et en Bordelais de l'Ancien Régime à nos jours », numéro spécial de la *Revue Historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, n° 13-14, juin, 2008.

FIGEAC-MONTHUS, Marguerite, « Les plans d'éducation français des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles : une source originale pour une approche des disciplines ? », *Le cartable de Clio. Revue Suisse sur les didactiques de l'histoire*, n°11, 2011, pp. 269-279

FIGEAC-MONTHUS, Marguerite, (coordonné par), « La formation des institutrices à Bordeaux dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle », dans « Eduquer, instruire et former à Bordeaux et en Bordelais de l'Ancien Régime à nos jours », numéro spécial de la *Revue Historique de Bordeaux et du département de Gironde*, n° 13-14, juin 2008, pp. 83-96

FIGEAC-MONTHUS, Marguerite, « La place des objets dans les plans et traités d'éducation des XVIII<sup>ème</sup> – XIX<sup>ème</sup> siècles » pour le colloque sur *Education et culture matérielle en France et en Europe du 16<sup>ème</sup> siècle à nos jours* des 29 et 30 avril 2014.

FIGEAC-MONTHUS, Marguerite, « Pierre Samuel Du Pont de Nemours et ses conceptions françaises de l'éducation dans la Pologne du XVIII<sup>ème</sup> siècle », France-Pologne : contacts, échanges culturels, représentations (fin XVI<sup>ème</sup> – début XIX<sup>ème</sup> siècle), Colloque au Musée du

Palais du Roi Jean III à Wilanow, Varsovie (16-18 octobre 2014), organisé par Jaroslaw Dumanowski et Michel Figeac

FIGEAC-MONTHUS, Marguerite, « Penser les écoles de formation en France aux XVIII<sup>ème</sup> – XIX<sup>ème</sup> siècles », colloque sur les écoles de formation organisé par François Dubasque au musée des Beaux-Arts de Bordeaux, publication sous le titre *Les écoles de formation*, Paris, L'Harmattan, 2013, pp. 17-35

FIGEAC-MONTHUS, Marguerite, « La place des sens dans les plans et traité d'éducation des XVIII<sup>ème</sup> et début XIX<sup>ème</sup> siècles » dans le Séminaire Interdisciplinaire Doctoral, *Les sens sous le prisme des Sciences Humaines et Sociales*, le 3 avril

FLEURY, Michel, VALMORY, Pierre, « Les progrès de l'instruction élémentaire de Louis XIV à Napoléon III, d'après l'enquête de L. Maggiolo (1877-1879), *Population*, janvier-mars 1957, volume 12, n°1, pp. 71-92

FROESCHLE-CHOPARD, Marie-Hélène (éd.), « Livres et culture du clergé à l'époque moderne : actes du colloque de Marseille (31 mars-1<sup>er</sup> avril 1995) », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, n°210, 1997, p. 13-225.

FUMAROLI, Marc, *L'Age de l'éloquence. Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance à l'époque classique*, Genève, Doz, Paris, Champion, 1980, 884 p.

FURET, François, OZOUF, Jacques, *Lire et écrire : l'alphabétisation de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Editions de Minuit, 1977, 380 p.

FURET, François, SACHS, Wladimir, « La croissance de l'alphabétisation en France, XVIII<sup>ème</sup> – XIX<sup>ème</sup> siècles », *Annales Economies, Sociétés, Civilisations*, mai-juin 1974, volume 29, n°3, pp. 714-737

GARDES TAMINE, Joëlle, *La rhétorique*, Paris, Armand Colin, 2011, 224 p.

GARCIA, Patrick, LEDUC, Jean, *L'enseignement de l'histoire en France de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2003, 320 p.

GARIN, Eugenio, *Education de l'homme moderne, 1400-1600*, Paris, Hachette, 264 p.

GARRISSON, Janine, *Les Protestants au 16<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1988, 414 p.

GAULT, Eustache, *Discours de l'estat et couronne de Suède*, Le Mans, Gervais Olivier, 1633, 132 p.

GIRBAL, François, *Bernard Lamy (1640-1715), étude biographique et bibliographique*, Paris, PUF, 1964, 195 p.

GONTARD, Maurice, *Enseignement secondaire en France de la fin de l'Ancien Régime à la loi Falloux, 1750-1850*, La Calade : Edisud, 1984, 256 p.

GOUBERT, Pierre, ROCHE, Daniel, *Les Français et l'Ancien Régime : culture et société*, Paris, Armand colin, réédition 2001, 1984, 391 p.

GRANDIERE, Marcel, *L'idéal pédagogique en France au dix-huitième siècle*, Oxford, fondation Voltaire, 1998, 432 p.

GRANDIERE, Marcel, « Le débat sur l'éducation en France au XVIII<sup>ème</sup> siècle », *Cahiers François Viète*, 2002, n°3, pp. 57-70.

GRAU, Hervé, « L'enseignement des sciences physiques fut-il révolutionnaire ? La physique expérimentale à Nantes, du collège de l'Oratoire à l'Ecole centrale », *Annales historiques de la Révolution française*, 2000, n° 2, pp. 149-158

GRELL Chantal, *Histoire intellectuelle et culturelle de la France du Grand Siècle (1654-1715)*, Paris, Nathan, 2000, 304 p.

GREVET, René, « La réforme des études en France au siècle des Lumières », *Revue historique*, n°601 (janvier-mars 1997), pp. 85-124

GROSPERRIN, Bernard, *Les petites écoles sous l'Ancien Régime*, Rennes, Ouest-France, 1984, 175 p.

HAUREAU, Barthélémy, *Histoire littéraire du Maine*, Nouvelle édition, 10 tomes, Paris, 1870-1877, 512 p.

HUBERT, René, *Histoire de la Pédagogie*, PUF, Paris, 1949, 404 p.

JEANBLANC, Henri, « Charles Démià et l'enseignement primaire à Lyon », *Mélanges offerts au doyen Latreille*, Université Lyon III, Lyon, 1972, 624 p.

JULIA, Dominique, « Les sources de l'Histoire de l'Education et leur exploitation », *Revue française de pédagogie*, n° 27 (avril-juin 1974), pp. 5-25

JULIA, Dominique, PRESSLY (P.), « La population scolaire en 1789 », *Annales E.S.C.*, tome 30 (novembre-décembre 1975), pp. 1516-1561

JULIA, Dominique, *L'enseignement (1760-1815), tome II de l'Atlas de la Révolution française*, collection dirigée par Serge Bonin et Claude Langlois, Paris, E.H.E.S.S., 1987, 105 p.

JULIA, Dominique, COMPERE, Marie-Madeleine, *Les collèges français, 16<sup>ème</sup>-18<sup>ème</sup> siècles, France du Nord et de l'Ouest*, Institut National de Recherche Pédagogique, CNRS, 1988, 710 p.

LACROIX, Paul, *L'éducation au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, volume 10, Paris, Res Universalis, 1986, 36 p.

LAGREE, Jacqueline, *Spinoza et le débat religieux*, Rennes, PUR, 2004, 250 p.

LAMY, Bernard, *Entretiens sur les sciences dans lesquels on apprend comme l'on doit étudier les Sciences, & s'en servir pour se faire l'esprit juste & le cœur droit*, Lyon, Jaque Certe, 1724, 437 p.

LEBRUN, François, VENARD, Marc, et QUENIARD, Jean, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. Tome II, De Gutenberg aux Lumières, 1480-1789*, Paris, Perrin, 2003, 690 p.

LEFRANC, Emile, *Traité théorique et pratique de littérature : style et composition*, Paris, Librairie classique de Périsse Frères, 1840, 551 p.

LELIEVRE, Claude, *Histoire des Institutions scolaires (1789-1989)*, Paris, Nathan, Pédagogie, 2008, 238 p.

LELIEVRE, Claude et Françoise, *Histoire de la scolarisation des filles*, Paris, Nathan, 1991, 272 p.

LEMAITRE, Edmond (dir.), *Guide de la musique sacrée et chorale profane : l'âge baroque (1600-1750)*, Paris, Fayard, 1992, 832 p.

LENELL, François, LENELL, Karl-Erik, « Discours de l'Etat et Couronne de Suede (1633) », Présentation d'une édition mancelle, *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Le Mans, 1996, pp. 241-264

LE RAGOIS, Claude, abbé), *Instruction sur l'histoire de France et Romaine par demandes et réponses*, 1684, Paris, Pralard, 270 p.

MAILLARD, Jacques, *Devenir docteur en théologie à l'université d'Angers au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Rennes, PUR, 1999, 6 p.

MAILLARD, Jacques, *Le Livre religieux dans la boutique d'un libraire angevin en 1777*, Tours, Université François Rabelais, 1995, 8 p.

MARCHAND, Philippe, « Sur l'histoire de l'enseignement de l'histoire, Questions de méthodes », *Histoire de l'éducation*, n°93, janvier 2002, pp. 37-57

MARTIN, Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII<sup>ème</sup> siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, 1969, 1091 p.

MARTIN, Marie de Saint-Jean, *L'éducation des Ursulines*, Rome, Maison génératrice des ursulines, 1947, 378 p.

MASSEAU, Didier, *Les ennemis des philosophes : l'antiphilosophie au temps des Lumières*, Paris, Albin Michel, 2000, 451 p.

MEYER, Michel, *La rhétorique*, Paris, PUF, 2014, 126 p.

MINOIS, Georges, *L'Eglise et la science : histoire d'un malentendu de Galilée à Jean-Paul II*, volume 2, Paris, Fayard, 1991, 526 p.

MINOIS, Georges, *Les grands pédagogues de Socrate aux cyberprofs*, Paris, Audibert, 2006, 280 p.

MORANGE, J., CHASSAING, J.-F., *Le mouvement de réforme de l'enseignement en France, 1760-1798*, Paris, PUF, 1974, 198 p.

NICOLE, Pierre, *De l'éducation d'un prince*, Lyon, Mathieu Libéral, 1680, 429 p.

NOGUES, Boris, *Une archéologie du corps enseignant : les professeurs des collèges parisiens aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, 1598-1793*, Paris, Belin, 2006, 239 p.

PASCAL, Blaise, *Pensées*, Paris, Bordas, 1972, 189 p.

PETIT, Claude, « Tragédies jouées à la Flèche sur le théâtre des jésuites (XVII<sup>ème</sup> – XVIII<sup>ème</sup> siècles) », *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, tome 149 (1993), pp. 83-123

PIEJUS, Anne, *Plaire et instruire : le spectacle dans les collèges de l'Ancien Régime*, Rennes, PUR, 2007, 374 p.

POCQUET DE HAUT-JUSSE, B.-A., La Chalotais, « Essai de biographie psychologique », *Annales de Bretagne*, 1965, Volume 72, n° 72-2, pp. 263-298

POUTET, Yves, « Une victoire de l'enseignement du français par le français : le syllabaire de Jean-Baptiste de la Salle (1698) », *Français moderne*, 1962, n° 4.

POUTET, Yves, « L'enseignement des pauvres dans la France du XVII<sup>ème</sup> siècle », *XVII<sup>ème</sup> siècle*, 197, n°90-91, pp. 87-110

POYER, Alex, « Le cursus scolaire des ecclésiastiques dans le diocèse du Mans au XVIII<sup>ème</sup> siècle », *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, tome 142 (1986), pp. 71-99

PROST, Antoine, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Colin, 1968, 523 p.

QUENIART, Jean, *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1978, 590 p.

QUENIART, Jean, « Les apprentissages élémentaires au XVIII<sup>ème</sup> siècle : faut-il réformer Maggiolo ? », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, janvier-mars 1977, pp. 3-27

QUICHERAT, Jules, *Histoire de Sainte-Barbe. Collège, communauté, institution*, Paris, 1860, 433 p.

RENEWICK, John (éd.), et PEROL, Lucette (éd.), *Deux bibliothèques oratoriennes à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, Riom et Effiat*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1999, 345 p.

ROCHE, Daniel, « Education et société dans la France du XVIII<sup>ème</sup> siècle : l'exemple de la maison royale de Saint-Cyr », *Cahiers d'Histoire*, 1978, n° 1, pp. 3-24

ROCHEMONTEIX, Camille, *Un collège de jésuites aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. Le collège Henri IV de la Flèche*, Le Mans, Leguicheux, 1889, tome 1, 338 p.

ROLLAND D'ERCEVILLE, ROUSSEL DE LA TOUR, TERRAY (Abbé), *Comptes rendus aux chambres assemblées sur les collèges qui ne dépendent pas des Universités*, Paris, P.G. Simon, 1764.

ROLLIN, Charles, *Traité des Etudes*, 4 volumes, Paris, Dabo, 1823, 537 p.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Emile ou de l'Education*, Livre 1, Paris, Garnier, 1951, 664 p.

SICARD, Augustin, *Les Etudes classiques avant la Révolution*, Paris, Perrin, 1887, 590 p.

SNYDERS, Georges, *La pédagogie en France aux 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles*, Paris, PUF, 1965, 459 p.

SONNET, Martine, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Cerf, 1987, 354 p.

TATON, René, (sous la direction), *Enseignement et diffusion des sciences au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Hermann, 1964, 778 p.

THOMASSIN, Louis, *La méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement et solidement les historiens profanes par rapport à la religion chrétienne, & aux Ecritures*, tome 1, Paris, Louis Roulland, 1643, 701 p.

THOMASSIN, Louis, *La méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement et solidement les historiens profanes par rapport à la religion chrétienne, & aux Ecritures*, tome 2, Paris, Louis Roulland, 1643, 764 p.

TONNELIER, Constant, *L'école catholique en Mayenne (du XII<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècle). Un service public d'Eglise*, Institut catholique de Paris, Faculté de Droit canonique, 1981, 542 p.

TROUSSON, Raymond, *Thèmes et figures du siècle des Lumières : mélanges offerts à Roland Mortier*, Genève, Droz, 1980, p. 343.

TUILLIER, André, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne*, tome 1, Des origines à Richelieu, Paris, 1994, 1277 p.

François Uzureau, « L'université d'Angers et le collège du Mans », *Revue historique et archéologique du Maine*, 1913, p. 304-312

VARRY, Dominique (éd.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 3, Les bibliothèques de la Révolution et du XIX<sup>ème</sup> siècle : 1789-1914*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1991, 671 p.

VERRIER, Christian, *Chronologie de l'enseignement et de l'éducation en France : des origines à nos jours*, Paris, Economica, collection Education, 2001, 191 p.

VIGUERIE, Jean de, *Une œuvre d'éducation sous l'Ancien Régime, Les Pères de la Doctrine chrétienne en France et en Italie, 1592-1792*, Paris, Editions de la Nouvelle Aurore, 1976, 702 p.

VIGUERIE, Jean de, *L'institution des enfants. L'Éducation en France 16<sup>ème</sup> – 18<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Calmann-Lévy, 1978, 330 p.

## **6. Le collège de l'Oratoire du Mans**

BOUCHY, Paul, *Histoire du collège puis du lycée de 1599 à 1922*, écrite en 1922, <http://montesquieu.lemans.fr>

BOUVET, Jacky, CHAUSSUMIER, Jacques, DELAPERELLE, Jean-Pierre, *Du collège de l'Oratoire au lycée Montesquieu : 400 ans d'enseignement au Mans*, Le Mans, 2003, 152 p.

BOUTON, André, « L'Éducation au XVII<sup>ème</sup> au collège de l'Oratoire du Mans », *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, tome 119 (1963), pp. 234-236

BOYER, Michel, *Notice biographique sur le Père Moissenet, dernier supérieur du collège-séminaire de l'Oratoire du Mans, lue dans la séance de la société d'agriculture, Science et Art de cette ville, le 17 août 1841*, Le Mans, Fleuriot, 1842, 38 p.

CHAMBOIS (Abbé), « Documents inédits sur l'Oratoire du Mans », *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, tome 34, (1903), pp. 274-276

COLOMBIER, Henri, « Une satire janséniste et mancelle en 1772 », *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, tome 23 (1875), pp. 45-58

COQUET, Ferdinand, *L'ancien collège de l'Oratoire du Mans (partie 1)*, <http://montesquieu.lemans.fr>, 1897, 9 p.

COQUET, Ferdinand, L'ancien collège de l'Oratoire du Mans (partie 2), <http://montesquieu.lemans.fr> , 1897, 8 p.

DEJAULT, Charles, *Le collège du Mans pendant la Révolution, paru dans le palmarès du 31 juillet 1899*, <http://montesquieu.lemans.fr>

*Notice historique sur le collège du Mans*, document anonyme et non côté et non paginé, Archives du diocèse du Mans

PANDOLFI, Jean, proviseur de 1982 à 1984, *Du collège de l'Oratoire au lycée Montesquieu*, <http://montesquieu.lemans.free.fr/> , 11 p.

REBUT, Didier, « Le collège de l'Oratoire du Mans », *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, tome 36 (1898), pp. 237-276 et pp. 420-444

REBUT, Didier, « Lauréats du collège-séminaire de l'Oratoire du Mans », *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, tome 39 (1903), pp. 51-140

REBUT, Didier, « Un histoire abrégée de l'Oratoire au lycée écrite en 1986 », <http://montesquieu.lemans.fr> , 5 p.

REBUT, Didier, *Les élèves de l'Oratoire, André-Pierre Ledru (1761-1825)*, 11<sup>ème</sup> étude, mai 1905, 16 p.

REEB, (Abbé), « Le collège-séminaire de l'Oratoire du Mans (1624-1791), *Revue historique et archéologique du Maine*, tome 70 (1911), pp. 5-35 et pp. 127-166

REEB (Abbé), *Histoire du collège de l'Oratoire de l'origine jusqu'à la Révolution*, 1911, <http://montesquieu.lemans.fr> , 50 p.

SAULIN, Gaëlle, *Le Collège de l'Oratoire du Mans et ses élèves (1660-1792)*, Mémoire de Master I d'Histoire, sous la direction de Didier Boisson, Université du Maine, juin 2005, 172 p.

## **7. Histoire générale non religieuse des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles**

ARIES, Philippe, DUBY, Georges, *De la Renaissance aux Lumières*, tome III de *l'Histoire de la vie privée*, collection dirigée par Roger Chartier, Paris, Editions du Seuil, réédition 1999, 1985, 638 p.

BARBICHE, Bernard, *Les Institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, PUF, réédition 2001, 1999, 430 p.

BEAUREPAIRE, Pierre-Yves (éd.), HÄSELER, Jens (éd.), MCKENNA, Antony (éd.), *Réseaux de correspondance à l'âge classique (XVI<sup>ème</sup>-XVIII<sup>ème</sup> siècle)*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2006, 362 p.

BECCHIA, Alain, *Modernités de l'Ancien Régime (1750-1789)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, 502 p.

CHAUNU, Pierre, *La civilisation de l'Europe des Lumières*, Paris, 1971, 665 p.

CHAUNU, Pierre, *Eglise, culture et société, Essais sur Réforme et Contre-Réforme, 1517-1620*, Paris, S.E.D.E.S., 1981, 544 p.

CONSTANT, Jean-Marie, *La société française aux XVI<sup>ème</sup>, XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Ophrys, 1994, 163 p.

DELAPORTE, André, *L'idée d'égalité en France au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, PUF, 1987, 355 p.

DELBEKE, *L'action politique et sociale des avocats au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Sirey, Louvain, Librairie universitaire, 1927, 302 p.

DUPRONT, Alphonse, *Les lettres, les sciences, la religion et les arts dans la société française de la deuxième moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Centre de Documentation Universitaire, 1963-1964, 3 fasc., 236 p.

DUPRONT, Alphonse, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, Paris, Gallimard, 1998, 435 p.

FARGE, Arlette, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1992, 318 p.

FERRONE, Vincenzo, (dir.), et ROCHE, Daniel (dir.), *Le Monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999, 640 p.

GARNOT, Benoît, *Société, cultures et genres de vie dans la France moderne (XVI<sup>ème</sup> – XVIII<sup>ème</sup> siècles)*, Paris, Hachette, 1991, 187 p.

GARNOT, Benoît, *La population française aux XVI<sup>ème</sup>, XVII<sup>ème</sup>, XVIII<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Ophrys, Edition de 1992, 125 p.

- GOUBERT, Pierre, *Louis XIV et vingt millions de Français*, Paris, Fayard, 1966, 254 p.
- GOUBERT, Pierre, ROCHE, Daniel, *Les Français de l'Ancien Régime, La société et l'Etat*, tomes 1 et 2 Paris, Colin, 1991, 383p. 392 p.
- GOUBERT, Pierre, ROCHE, Daniel, *Les Français de l'Ancien Régime, Culture et société*, Paris, Colin, 2000, 392 p.
- GOURDON, Vincent, *Economie et société sous l'Ancien Régime*, Paris, Hachette, 2000, 190 p.
- JONES, Peter, *Reform and Revolution in France : the politics of transition, 1774-1791*, Cambridge, Presses de Cambridge, 1995, 275 p.
- LABROUSSE, Ernest, BRAUDEL, Fernand, *Histoire économique et sociale de la France. Tome II : 1660-1789, Des derniers temps de l'âge seigneurial aux préludes de l'âge industriel*, Paris, PUF, 1970, 779 p.
- LACHIVER, Marcel, *Les années de misère. La famine au temps du Grand Roi, 1680-1720*, Paris, Fayard, 1991, 573 p.
- LAGREE, Michel (dir.), *Chocs et ruptures en histoire religieuse (fin XVIIIème-XIXème siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, 217 p.
- LEBRUN, François, *Les hommes et la mort en Anjou aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Collection « Civilisations et Sociétés », Mouton, 1975, 562 p.
- LECLERCQ, Yves, *Histoire économique de la France. L'Ancien Régime (XVII<sup>ème</sup> – XVIII<sup>ème</sup> siècles)*, Paris, Dalloz, 1993, 186 p.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Histoire de France des régions : la périphérie française, des origines à nos jours*, Paris, Seuil, 2001, 427 p.
- LEROY LADURIE, Emmanuel, *L'Ancien Régime*, tome 1, Paris, Hachette, Collection Pluriel, 2012, 512 p.
- LEROY LADURIE, Emmanuel, *L'Ancien Régime*, tome 2, Paris, Hachette, Collection Pluriel, 2000, 441 p.

MAILLARD, Jacques, AUBERT, Gauthier, BEAUMIER-LEGRAND, Béatrice, JARNOUX, Philippe, PETITFRERE, Claude, *Histoire sociale du politique : les villes de l'Ouest atlantique français à l'époque moderne (XVI<sup>ème</sup> – XVIII<sup>ème</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2010, 261 p.

MAILLARD, Jacques, *Les Malades de l'hôpital Saint-Jean d'Angers aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles*, Rennes, PUR, 8 p.

MAILLARD, Jacques, *Les Ressources de la ville d'Angers au 18<sup>ème</sup> siècle*, Angers, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1999, 25 p.

MAILLARD, Jacques, *L'Echevinage d'Angers et les Pauvres, les mendiants et les vagabonds au 18<sup>ème</sup> siècle*, Toulouse, Privat, 10 p.

MANDROU, Robert, *Introduction à la France moderne, 1500-1640*, Paris, Albin Michel, 1974, 656 p.

MEYER, Jean, *La vie quotidienne en France au temps de la Régence*, Paris, Hachette, 1979, 444 p.

MEYER, Jean, sous la direction de Jean Favier, « La France Moderne de 1515 à 1789 », tome III, *Histoire de France*, Paris, Fayard, 1988, 536 p.

MORNET, Daniel, *La pensée française au 18<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Colin 1969, 223 p.

MOSSER, François, *Les Intendants des Finances au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les Lefèvre d'Ormesson et le « Département des impositions » (1715-1777)*, Mémoires et documents publiés par l'Ecole des Chartes, Paris-Genève, Droz, 1978, 327 p.

PARDAILHE-GALABRUN, Annick, *La naissance de l'intime, 3000 foyers parisiens, XVII<sup>ème</sup> – XVIII<sup>ème</sup> siècles*, Paris, PUF, 1988, 523 p.

PERONNET, Michel, *Le XVIII<sup>ème</sup> siècle : 1740-1820 des Lumières à la Sainte-Alliance*, Paris, Hachette supérieur, 1998, 368 p.

PETITFILS, Jean-Christian, *Louis XV*, Paris, Perrin, 874 p.

POULOT, Dominique, *Les Lumières*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, 419 p.

PRECLIN, Edmond, JARRY, Eugène, « Les luttes politiques et doctrinales aux 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles (1648-1789), *Histoire de l'Eglise* de Fliche et Martin, Paris, Boud et Gay, 1955-1956, 2 volumes, 838 p.

QUENIARD, Jean, *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, 2 vol., Paris, Klincksieck, 1977, 1161 p.

ROCHE, Daniel, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, 651 p.

ROCHE, Daniel, *Le peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1981/1998, 286 p.

ROCHE, Daniel, *Le siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux*, Paris-La Haye, Mouton, 1978, 2 volumes, 394 et 520 pp.

ROULAND, Norbert, *L'Etat français et le pluralisme. Histoire politique des institutions publiques de 476 à 1792*, Paris, Odile Jacob, 1995, 377 p.

SOBOUL, Albert, LEMARCHAND, Guy, FOGEL, Michèle, *L'essor (1715-1750)*, tome XI, volume 1, Paris, Peuples et civilisation, 1977, 1042 p.

TAPIE, Victor-Louis, *La France de Louis XIII et Richelieu*, Paris, Flammarion, 1967, 443 p.

TODD, Emmanuel, et LE BRAS, Hervé, *L'invention de la France : atlas anthropologique et politique*, Paris, Librairie Générale Française, 1983, 511 p.

TRUCHET, Jacques, (sous la direction), *Le XVII<sup>ème</sup> siècle, diversité et cohérence*, Paris, Berger-Levrault, 1992, 452 p.

VENARD, Marc, « Les débuts du monde moderne, 16<sup>ème</sup> – 17<sup>ème</sup> siècle », tome V, du *Monde et son Histoire*, Paris, Bordas, 1957, 606 p.

VOVELLE, Michel, *Piété baroque et déchristianisation. Les attitudes devant la mort en Provence au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les attitudes devant la mort d'après les clauses des testaments*, Paris, Plon, 1973, 696 p.

VOVELLE, Michel, *Mourir autrefois (attitude collective devant la mort aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles)*, Paris, Folio, 1990, 252 p.

VOVELLE, Michel, « Histoire sérielle ou “case studies” : vrai ou faux dilemme en histoire des mentalités », *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalité* – Mélanges offerts à Robert Mandrou, Paris, PUF, 1895, pp. 39-49

ZYSBERG, André, *La monarchie des Lumières, 1715-1786*, Paris, Editions du Seuil, 2002, 552 p.

## **8. Art et architecture**

BEYER, Andreas, *L'art du portrait*, Paris, Citadelles et Mazenod, 2003, 411 p.

BOËLDIEU, Gérard, « La Salle des Actes » au lycée Montesquieu du Mans comme lieu de mémoire, <http://montesquieu.lemans.fr>, pp. 1-3

COQUERY, Natacha, *L'espace du pouvoir : de la demeure privée à l'édifice public*, Paris, 1700-1790, Paris, Seli Arslan, 2000, 221 p.

CORDONNIER, Paul, « Art dans le Maine aux 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles », *Revue d'Histoire et d'Archéologie du Maine*, 1938 (premier semestre), t. 18, Le Mans, Monnoyer, pp. 61-84

GAEHTGENS, Thomas W. (dir.), *L'art et les normes sociales au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, *Maison des sciences de l'homme*, 2001, 543 p.

GREGOIRE, Philippe, *Maisons de maître et demeure rurales de la Sarthe du XVII<sup>ème</sup> siècle au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Mulsanne, ITF-imprimeurs, 2004, 117 p.

*Le portrait*, Paris, Gallimard, 2001, 303 p.

LEVEY, Michael, *L'art du XVIII<sup>ème</sup> siècle : peinture et sculpture en France : 1700-1789*, Paris, Flammarion, 1993, 318 p.

MICHEL, André, sous la direction de, « L'art en Europe au XVIII<sup>ème</sup> siècle », 1<sup>ère</sup> partie, *Histoire de l'art*, Paris, Colin, 1927, 902 p.

PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie, *L'architecture à la Française : du milieu du XV<sup>ème</sup> à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, 2<sup>ème</sup> éd., Paris, Picard, 2001, 350 p.

SUMMERSON, John, *L'architecture du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Thames et Hudson, 1995, 174 p.

TRIGER, Robert, *Etudes historiques et topographiques sur la ville du Mans*, Le Mans, Edition de la Tour de Gile, 1926, 652 p.

VIGIE, Muriel, *Le portrait officiel en France du Vème au XXème siècle*, Paris, FVW, 2000, 224 p.

VOSSSEN, Franz, « Architecture et espace urbain au XVIII<sup>ème</sup> siècle », *Annales, Economies, Sociétés et Civilisations*, 1950, volume 5, numéro 4, pp. 440-447

## 9. Elites et noblesse

BLUCHE, François, *La noblesse française au XVIIIème siècle*, Paris, Hachette, 1995, 248 p.

BOISNARD, Luc, *La noblesse dans la tourmente : 1774-1802*, Paris, Tallandier, 1992, 363 p.

BOURQUIN, Laurent, *La noblesse dans la France moderne (XVIème-XVIIIème siècles)*, Paris, Belin, 2002, 267 p.

BOURQUIN, Laurent *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, 333 p.

BOURQUIN, Laurent, *Les nobles, la ville et le roi. L'autorité nobiliaire en Anjou pendant les guerres de Religion (1560-1598)*, Paris, Belin, 2001, 314 p.

BOURQUIN, Laurent, (sous la direction de), *Mémoires de Claude Haton (1553-1582). Édition intégrale*, Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, Paris, Éditions du C.T.H.S., 4 vol., 2002-2007

BOURQUIN, Laurent, (avec Philippe Hamon), *Fortunes urbaines. Élités et richesses dans les villes de l'Ouest à l'époque moderne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, 216 p.

BOURQUIN, Laurent, « Les objets de la vie quotidienne dans la première moitié du XVIe siècle à travers cent inventaires après décès parisiens », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXXVI, juillet-septembre 1989, p. 464-475

BOURQUIN, Laurent, (avec Jean-Marie Constant) « Les fortes densités nobiliaires de l'Ouest », *Gens de l'Ouest. Contribution à l'histoire des cultures provinciales*, Le Mans, 2001, pp. 179-198

BOURQUIN, Laurent, « Noblesse et notabilité provinciale : les gentilshommes des pays de l'Ouest », *Élités et notables de l'Ouest, XVIe-XXe siècle. Entre conservatisme et modernité*, Frédérique Pitou éd., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, pp. 23-32

BOURQUIN, Laurent, « Le recrutement nobiliaire du collège de La Flèche, école militaire préparatoire (1764-1776) », *La Flèche. Quatre siècles d'éducation sous le regard de l'État*, actes du colloque des 2-3 avril 2004, Prytanée national militaire et Université du Maine, 2006, pp. 161-177

BOURQUIN, Laurent, « La noblesse et les villes dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle », *Les sociétés urbaines au XVII<sup>e</sup> siècle*, colloque de Tours (23-24 novembre 2006), Jean-Pierre Poussou dir., Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007, pp. 15-25

BOURQUIN, Laurent, « Du sacré au profane : la politisation d'un prêtre pendant les guerres de Religion », *Parlement(s)*, 2010, pp. 93-106

CHAUSSINAND-NOGARET, Guy, *La noblesse au XVIII<sup>e</sup> siècle. De la féodalité aux Lumières*, Paris, Hachette, 1976, 240 p.

CONSTANT, Jean-Marie, *La vie quotidienne de la noblesse française aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Hachette, 1985 et 1994, 277 p.

CONSTANT, Jean-Marie, *La société française des 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> siècles*, Ophrys, 1994, 163, p.

CONSTANT, Jean-Marie, *La noblesse en liberté*, Presses Universitaires de Rennes, 2004, 295 p.

CONSTANT, Jean-Marie, Deuxième partie de *l'Histoire des élites en France du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles*, intitulée « Absolutisme et modernité » sous la direction de Guy Chaussinand Nogaret, Tallandier 1991, 2<sup>e</sup> édition, Pluriel, 1996.

CONSTANT, Jean-Marie, *La folle liberté des baroques (1600-1661)*, Perrin, 2007, 320 p.

CONSTANT, Jean-Marie, Existe-t-il une société spécifique des bocages dans le Centre Ouest de la France ? Colloque *Bocage et Société*, organisé par Annie Antoine, à Rennes en septembre 2004, publié en 2007 aux PUR

CONSTANT, Jean-Marie, Chartres pendant la Ligue, dans *Actes du colloque international Philippe Desportes*, Chartres, 14-16 septembre 2006, publié dans *Philippe Desportes, poète profane, poète sacré*, sous la direction de Bruno Petey-Girard et François Rouget, Paris, Champion, 2007

CONSTANT, Jean-Marie, La noblesse de ville, au XVI<sup>e</sup>siècle : deux modèles provinciaux, l'Orléanais et le Maine, dans Journée d'études sur *La noblesse et la ville*, organisée par Thierry Dutourd à l'Université Paris-Sorbonne, en décembre 2006

CONSTANT, Jean-Marie, Les élites du Maine sous le regard d'un commissaire du Roi au milieu du XVII<sup>e</sup>siècle, dans *Provinciales, Hommage à Anne Marie Cocula*. Presses universitaires de Bordeaux, Bordeaux, 2009

CONSTANT, Jean-Marie, Mgr de la Ferté, évêque du Mans (1637-1648) est-il un opposant à Richelieu ? Dans *La Foi dans le siècle, hommage à Brigitte Waché*, ouvrage publié sous la direction d'Hervé Guillemain, Stéphane Tison, Nadine Vivier, préface de René Rémond, PUR, Rennes, 2009

CHAUSSINAND-NOGUARET, Guy, *Histoire des élites en France : du XVI<sup>e</sup>me au XX<sup>e</sup>me siècle : L'honneur, le mérite et l'argent*, Paris, Hachette, 1994, 478 p.

FIETTE, Suzanne, *La noblesse française des Lumières à la Belle époque : psychologie d'une adaptation*, Paris, Perrin, 1997, 349 p.

MAILLARD, Jacques, Louvet, l'apport du mémorialiste (1583-1634), *Historiens de l'Anjou*, Sous la direction de Jean-Luc Marais, Rennes, PUR, pp. 65-76

MAILLARD, Jacques, *Le Journal de Jehan Louvet (1624-1630)*, tomes 1 et 2, nouvelle transcription par Gaëtan Ménard, Angers, Université d'Angers, 1998, 250 p. et 103 p.

MAILLARD, Jacques, *Le Pouvoir municipal à Angers*, tomes 1 et 2 de 1657 à 1789, Angers, PUA, 1984, 287 p. et 347 p.

MAILLARD, Jacques, *Angers, des lendemains de la Fronde à la veille de la Révolution : le Pouvoir dans une ville française à l'époque moderne*, tome 1, les institutions municipales, Université de Paris I, 1983, 300 p.

MAILLARD, Jacques, *L'Élection des maires de la ville d'Angers au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Angers, PUA, 1978, 14 p.

MUCHEMBLED, Robert, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne : XV<sup>ème</sup>-XVIII<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Flammarion, 1991, 398 p.

NEWTON, William Ritchey, *L'espace du roi : la cour de France au château de Versailles, 1682-1789*, Paris, Fayard, 2000, 588 p.

PITOU, Frédérique, *La robe et la plume : René Pichot de la Graverie avocat et magistrat à Laval au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, 387 p.

PITOU, Frédérique, (dir.), *Elites et notables de l'Ouest, XVI<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècle : entre conservatisme et modernité : recueil des communications de quatre journées d'étude (19 janvier et mars 2002, 11 janvier et 8 mars 2003) tenues à Rennes eu CRHISCO et au Mans au LHAMANS*, Rennes, Presse Universitaires de Rennes, 2003, 320 p.

*Prosopographie des élites françaises : XVI<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles : guide de recherche*, Paris, éditions du CNRS, 1980, 178 p.

## **10. La Révolution française**

ASTON, Nigel, *The Franch Revolution, 1789-1804 : authority, liberty and the search for stability*, Londres, Palgrave Macmillan, 2004, 310 p.

*Atlas de la Révolution française*, Paris, Ed. de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1987-2000, 11 vol.

AYOUB, J., GREMON, M., *Edition nouvelle présentée, mise à jour et augmentée des Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de l'Assemblée législative*, publiées et annotées par J. Guillaume, 1<sup>er</sup> novembre 1791-6 août 1792, volume 6, fascicule 1, Paris, Harmattan, 1997

BALDENSBERGER, Fernand, *Le mouvement des idées dans l'émigration française (1789-1815)*, Paris, Plon, 1924, 2 vol., 339 et 334 pp.

BELLENGER, Dominic, *The french exiled clergy in the British isles after 1789*, Downside Abbey Bath England, 1986, 300 p.

BESNARD, François-Yves, *Un prêtre en révolution, Souvenirs d'un nonagénaire*. Texte préparé et annoté par Martine Taroni, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, 396 p.

BIARD, Michel, et DUPUY, Pascal, *La Révolution française : dynamiques, influences, débats. 1787-1804*, Paris, Armand Colin, 2004, 347 p.

BOUTON, André, « Mémoires, Michel-François Belain », *Bulletin de la Société d'Agriculture Sciences et Arts de la Sarthe*, Le Mans, Monnoyer, 1967, pp. 185-225.

BOUTON, André, « Contre-révolutionnaires manceaux en 1792 », *Bulletin de la Société d'Agriculture Sciences et Arts de la Sarthe, Mémoires*, IVème série, tome VI, 1967-1968, pp. 185-225.

BRASARD, Patrick, *Paroles de la Révolution : les Assemblées parlementaires, 1789-1794*, Paris, Minerve, 1988, 272 p.

CARATINI, Roger, *Dictionnaire des personnages de la Révolution*, Paris, le Pré aux clercs, 1988, 576 p.

CHAGNY, Robert, (éd.), *Aux origines provinciales de la Révolution : actes du colloque de Vizille*, 1988, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1990, 432 p.

CHAGNY, Robert (éd.), et MARTIN, Jean-Clément (éd.), *La Révolution française : idéaux, singularités, influences : journée d'études [Vizille, 20-21 septembre 2001] en hommage à Albert Soboul, Jacques Godechot et Jean-René Suratteau : actes*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2002, XIX, 410 p.

CHARTIER, Roger, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Editions du Seuil, 2000, 304 p.

CLAIR, Charles, *Que devons-nous à l'Église et à la Révolution en fait d'éducation publique, spécialement dans le Maine et les Provinces voisines ?* Discours prononcé à la distribution solennelle des prix du collège de N.-D. de Sainte-Croix, Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 1876, p. 45

DIESBACH, Ghislain de, *Histoire de l'émigration (1789-1814)*, Paris, Perrin, 1998, 635 p.

DUPUY, Roger, (dir.), *Pouvoir local et Révolution : 1780-1850 : la frontière intérieure : colloque international, Rennes, 28 septembre\_1<sup>er</sup> octobre 1993*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995, 577 p.

FURET, François, et OZOUF, Mona, *Dictionnaire critique de la Révolution française. Acteurs*, Paris, Flammarion, 1992, 466 p.

FURET, François, et OZOUF, Mona, *Dictionnaire critique de la Révolution française. Evènements*, Nouvelle éd., Paris, Flammarion, 1992, 373 p.

FURET, François, et OZOUF, Mona, *Dictionnaire critique de la Révolution française. Idées*, Nouvelle éd., Paris, Flammarion, 1992, 544 p.

GAZIER, Augustin, *Histoire générale du mouvement janséniste depuis ses origines jusqu'à nos jours*, volume premier, Paris, Champion, 1922, 342 p.

GENGEMBRE, Gérard, *La Contre-Révolution ou l'histoire désespérante : histoire des idées politiques*, Paris, Imago, 1989, 353 p.

GODECHOT, Jacques, *La Contre-révolution : doctrine et action, 1789-1804*, 2<sup>ème</sup> éd., Paris, Presses universitaires de France, 1984, 426 p.

GRATEAU, Philippe, *Les cahiers de doléances. Une relecture culturelle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, 384 p.

GUILLEUX, Joseph, « L'application de la Constitution civile du clergé à Yvré-l'Évêque », *Bulletin de la Société d'agriculture sciences et arts de la Sarthe*, année 2010, 2012, pp. 27-74

LABANDE, Léon-Honoré, DURAND, Albert, *Un Prélat constitutionnel : Jean-François Perier (1740-1824), oratorien, évêque assermenté du Puy-de-Dôme, évêque constitutionnel d'Avignon*, [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bec\\_0373-6237\\_1903\\_num\\_64\\_1\\_461522](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bec_0373-6237_1903_num_64_1_461522) pp. 386-389

LAPIED, Martine (dir.), et PEYRARD, Christine (dir.), *La Révolution française : au carrefour des recherches : actes du colloque d'Aix-en-Provence, 11 et 13 octobre 2001*, Aix-en-Provence, Publication de l'Université de Provence, 2003, 356 p.

LEBRUN, François (éd.), et DUPUYS, Roger, *Les Résistances à la Révolution : actes du colloques de Rennes, 17-21 septembre 1985*, Paris, Imago, 1987, 478 p.

LEMAY, Edna Hindie, et FAVRE-LEJEUNE, Christine, *Dictionnaire des Constituants : 1789-1791*, 2 vol., Paris, Universitas, 1991, 1022 p.

MAILLARD, Jacques, *L'Ancien Régime et la Révolution en Anjou*, Paris, Picard, 2011, 360 p.

MARTIN, Jean-Clément (dir.), *La Révolution à l'œuvre : perspectives actuelles dans l'histoire de la Révolution française*. Actes de colloque de Paris, 29, 30 et 31 janvier 2004, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 375 p.

MARTIN, Jean-Clément, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, 2012, 636 p.

MARTIN, Jean-Clément, *Contre-révolution, Révolution et Nation en France (1789-1799)*, Paris, Seuil, 1998, 367 p.

MARTIN, Jean-Clément, *Révolution et Contre-révolution en France, 1789-1989 : les rouages de l'histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996, 226 p.

MAZAURIC, Claude (dir.), *La Révolution française et le processus de socialisation de l'homme moderne : textes des conférences, communications et rapports présentés au colloque international de Rouen, 13, 14, 15 octobre 1988*, Paris, Ed. Messidor, 1989, 778 p. *Mélanges Michel Vovelle : sur la Révolution, approches plurielles*, Paris, Société des études robespierristes, 1997, 598 p.

MENARD DE LA GROYE, *Député du Maine aux Etats généraux, Correspondance (1789-1791)*, publiée et annotée par Florence Mirouse, Conseil général de la Sarthe, 1989, 428 p.

MORNET, Daniel, *Les origines intellectuelles de la Révolution française (1715-1787)*, Paris, Armand Colin, 1933, 552 p.

PITOU, Frédérique, « Aristocrate malgré lui, ou les mésaventures d'un père d'émigré (1792-1805) », *Annales historiques de la Révolution française*, 2001, n°323, pp. 35-55

PRECLIN, Edmond, *Les Jansénistes du XVIII<sup>ème</sup> siècle et la Constitution civile du Clergé. Le développement du richérisme. Sa propagation dans le bas Clergé, 1718-1791*, Paris, 1929, 578 p.

ROBINET, Jean-François, ROBERT, Adolphe, LE CHAPLAIN, Julien, *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire, 1789-1815*, Paris : Librairie historique de la Révolution et de l'Empire, [1898], t. II, 234 p.

ROSENTHAL, Paul-André, « maintien/rupture : un nouveau couple pour l'analyse des migrations », *Annales ESC*, juillet-septembre 1990, pp. 1403-1431

SAINT-VICTOR, Jacques de, *La première contre-révolution (1789-1791)*, Paris, PUF, 2010, 498 p.

SOBOUL, Albert, *Comprendre la Révolution : problèmes politiques de la Révolution française, 1789-1797*, Paris, F. Maspero, 1981, 379 p.

SOBOUL, Albert (dir.), SURATTEAU, Jean-René (éd.), et GENDRON, François (éd.), *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, Presses universitaires de France, 2004, XLVII-1132 p.

TACKETT, Timothy, *Par la volonté du peuple : comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1997, 360 p.

TACKETT, Timothy, *La Révolution, l'Eglise, la France, le Serment de 1791*, Paris, Cerf, 1986, 486 p.

TULARD, Jean, FAYARD, Jean-François, et FIERRO, Alfred, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française : 1789-1799*, Paris, Robert Laffont, 1987, 1213 p.

VAN KLEY, *Les origines religieuses de la Révolution française : 1560-1791*, Paris, Ed. du Seuil, 2002, 572 p.

VOVELLE, Michel, *La Mentalité révolutionnaire : société et mentalités sous la Révolution française*, Paris, Editions sociales, 1985, 290 p.

VOVELLE, Michel, *La Révolution française : images et récit (1789-1799)*, Paris, Messidor, 1986, 5 vol., 357-357-357-357-371 pp.

VOVELLE, Michel, *L'image de la Révolution française : communications présentées lors du congrès mondial pour le bicentenaire de la Révolution*, Oxford ; Paris ; New York, Pergamon press, 1990, 4 vol.

WARNICH, Sophie, *La Révolution française, un événement de la raison sensible, 1787-1799*, Paris, Hachette, Paris, 2012, 303 p.

## **11. Biographies**

BARET, Abbé, « Un vicaire général du Mans : Nicolas-Joseph d'Olivet (1778-1780) », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, tome LVI, 1937, pp. 97-102

BOURLIER, Manuel, *Louis-André de Grimaldi : l'évêque mal aimé de la ville du Mans*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Michèle Ménard, Le Mans, Université du Maine, 1995, 84 p.

BOYER, Michel, *Notice biographique musicale et littéraire sur François Marc, ancien maître de chapelle de la cathédrale du Mans*, Le Mans, 1852, 55 p.

CHOPELIN-BLANC, Caroline, CHOPELIN, Paul, *L'obscurantisme et les Lumières : itinéraire de l'abbé Grégoire, évêque révolutionnaire*, Paris, Vendémiaire, 2013, 281 p.

DAUGA, Pierre, *Un prélat politique à la fin de l'Ancien Régime : Loménie de Brienne*, Thèse de droit, Toulouse, Université de Toulouse, 2002, 412 p.

EDOM, Jacques, *Notice sur la vie et les écrits de Michel Boyer (1768-1858)*, lue à la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, Le Mans, 1860, 33 p.

LETESSIER, Séverine, Charles-Louis de Froullay : un évêque soucieux de l'administration de son diocèse et de son rôle pastoral, Mémoire de maîtrise, Université du Maine, 1995, 127 p.

REBUT, Didier, *Les élèves de l'Oratoire, André-Pierre Ledru (1761-1825)*, Le Mans, 1905, 16 p.

RICHELET, Ch.-J., « Notices biographiques sur Thomas Cauvin », *Annuaire normand*, 1847, pp. 607-617, VII

SOBOUL, Albert, « Une conscience religieuse au temps de la Révolution : l'Abbé Grégoire (1750-1831) », in *Portraits de Révolutionnaires*, Paris, Messidor, 1986, pp. 137-156

TREBUTIEN, Guillaume-Stanislas, *M. Thomas CAUVIN, ancien oratorien*, Caen, 1846, 24 p.

WACHE, Brigitte, *Monseigneur Louis Duschesne, 1843-1922 : historien de l'Eglise, Directeur de l'Ecole française de Rome*, Rome, Ecole française de Rome, 1992, 757 p.

## Index des personnes citées

Figurent dans cet index toutes les personnes citées dans le texte ou dans les notes, à l'exception des auteurs contemporains (XIX<sup>ème</sup>, XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècles) d'études d'histoire ou de spiritualité, qui figurent dans l'index des auteurs.

-----A-----

Abraham : 239, 281

Acarie (Barbe Jeanne Avrillot, Madame d') : 284

Acarie (famille) : 93, 382

Achard : 235

Alard : 164, 483

Alembert (Jean le Rond d') : 18, 191, 214, 277, 413

Alexandre VII : 311

Alexandre Le Grand : 225

Alexandro (Natali) : 301

Alhoy (Louis-François-Joseph) : 21, 133, 171, 174, 181, 198, 348, 349, 372, 388, 413

Alphéran (Jean-François) : 169, 505

Angebault (Charles) : 173, 175, 344, 477, 495, 504

Angebault (Ludovic) : 173, 175, 344, 504

Angennes (Charles d') : 4, 115

Angennes (Claude d') : 5, 33, 114, 436, 531

Angennes (Louis de Rochefort de Salvert, sieur de Maintenon) : 30

Angennes (Nicolas, sieur de Rambouillet) : 30

Anglade (Laurent d') : 247, 476

Aristote : 197, 198, 201, 225, 253, 264, 266, 267, 269, 270, 473

Armédée : 166, 485

Arnauld (Angélique) : 315

Arnauld (Antoine) : 6, 7, 217, 267, 302, 304, 314, 315, 316, 318, 323, 385, 403, 411

Arnauld (famille) : 7, 320, 316

Arnaud (Mgr) : 119

Aubert (Jean-Louis) : 205

Aubery (Antoine) : 230

Aubourg (Michel) : 31, 32, 34, 68, 70, 71, 85, 434

Aubry (Mlle) : 37

Augustin d'Hippone (saint Augustin) : 8, 164, 187, 211, 236, 241, 258, 265, 279, 288, 293, 301, 310, 311, 317, 321, 322, 334, 383

Aure (Françoise d') : 49

Auribeau (Pierre de) : 169, 174, 234, 235, 362

Aviler (Augustin-Charles d') : 189

-----B-----

Babey (Stéphane) : 171, 364, 476, 505

Baillard (Jean-Charles) : 241, 499

Baillet (Adrien) : 233

Bainville (Claude) : 62, 77, 115, 118, 120

Baise (Jean) : 121

Baïus (Michel) : 310

Balagny (Antoine) : 353

Barbier de Francour (Gervais) : 234, 236

Barreau (Etienne-Louis) : 251, 528, 173

Batteux (Charles) : 190, 212

Bayeux (Mathieu) : 129

Bayle (Pierre) : 191

Baysouroud (dame de) : 85

Bazoge (Jacques) : 78

Beaumanoir de Lavardin (Charles) : 2, 24, 43, 45, 48, 46, 41, 49, 50, 53, 55, 59, 84, 86, 318, 380, 381, 401, 402, 433

Beaumanoir de Lavardin (Charles, grand-père) : 5, 49, 595

Beaumanoir de Lavardin (famille) : 48

Beaumanoir de Lavardin (François) : 48

Beaumanoir de Lavardin (Jean III) : 49

Beaumanoir de Lavardin (Philibert-Emmanuel de) : 48, 73, 74, 136, 404

Belain (Michel-François) : 361, 364, 588

Belin de Berus (François) : 233

Belin (Germaine) : 69

Bellanger (Jean) : 75

Bellay (Jean du) : 4

Belon (Pierre) : 235, 301

Bérangère de Navarre (la reine) : 26

Bérard (Joseph) : 151

Bergier (Nicolas) : 191

Berthad (Jean) : 163

Berthier (Joseph-Stéphane) : 252

Bérulle (Pierre de) : 1, 2, 4, 5, 7, 14, 20, 21, 22, 24, 25, 45, 46, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 59, 87, 89, 93, 94, 102, 109, 111, 138, 141, 146, 147, 148, 155, 157, 158, 179, 180, 194, 209, 234, 260, 262, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 294, 302, 307, 309, 313, 314, 317, 380, 381, 382, 384, 385, 387, 391, 431, 432, 433, 436, 473

Besoigne (Jérone) : 315, 318, 323

Beurier (père) : 312, 338

Bigot (Guillaume) : 120, 236

Blanchard (sieur) : 78

Blanval (Nicolon de) : 271

Blondeau (Antoine) : 73, 118, 120

Blossier (veuve) : 71

Bodeau (François) : 187

Bodereau (Charles) : 42

Bodereau (famille) : 33, 36, 39, 42, 51

Bodereau (Jehan) : 40

Bodereau (Julien) : 40, 43, 236

Boileau (Nicolas) : 190, 192, 202, 203, 207, 258, 286

Bonal (Monsieur de) : 343  
Bonnemant (Jacques) : 175  
Borromée (Charles) : 44, 47  
Bossuet (Jacques-Bénigne) : 26, 189, 190, 192, 241, 301  
Bouglér (Julien) : 75  
Bouguelice : 163, 481  
Bouhours (Dominique) : 190  
Bouillerot (Claude) : 136, 271, 474  
Bourdaloue (Louis) : 189, 192, 301  
Bourdet (Louis) : 196  
Bourdoy : 77  
Bourgoing (François) : 53, 160, 172, 220, 287, 293, 304, 321, 473  
Boussicault (Louis) : 70  
Bouteix (Antoine) : 62, 136, 142, 474, 480  
Boyer (Michel dit Régulus) : 106, 107, 130, 196, 205, 349, 372, 375  
Boyer (R. P.) : 129  
Boyère (abbé) : 37  
Boysmotté (Monsieur de) : 119  
Brahé (Tycho) : 254  
Breuil (père du) : 175, 264, 267, 268  
Brière : 225  
Briffaut (Mr) : 37  
Brochard (Auguste) : 21, 159, 160, 170, 215, 303, 498  
Brodeau (Gilles) : 189  
Brûlart de Sillery (Noël) : 158  
Bruslé (Noël) : 84  
Bruyère (Jean de) : 190, 192  
Buffier (Claude) : 190  
Buon (Jean et famille) : 77

Buon (Guillaume) : 77

Bureau (Michel) : 235

---

C

Cahier de Gerville (Bon-Claude) : 109

Caillé (Jean) : 55, 433

Caillon des Joubardières (Jean) : 79

Cailloux (Daniel) : 201, 202

Calvin (Jean) : 4, 298, 310

Caraman (Antoine de, seigneur de Nègrepelisse) : 49

Caraman (Catherine, comtesse de Nègrepelisse de Caraman-Foix) : 49

Caraman (Louis de, seigneur de Nègrepelisse) : 49

Carrier (Père) : 7, 20, 22, 264, 267, 268, 269, 270, 271, 307, 321, 379

Cassandre : 202

Cauvin (Thomas) : 2, 110, 207, 284, 368, 372, 374

Caylus (Charles de) : 188

Chalcondyle (Laonicos) : 190

Chalotais (Louis-René Caradec de la) : 18, 125, 200, 350

Champion (Jacques) : 164, 165, 247

Champion (Jacques, père) : 165

Chapalain (Jean-Yves) : 388

Chapt de Rastignac (Louis-Jacques) : 189

Charles Ier : 317

Charles IX : 235

Chatel (Jean) : 51

Chaudemanche (Jeanne) : 71

Chaudet (sieur) : 79

Chavigné (Marie-Joli de) : 272

Chenais (Jean) : 69

Cheuvreux ; 231

Chourses (Marguerite de) : 49  
Christofe Triquet (Madame) : 85  
Cicéron : 175, 188, 202, 203, 204, 207, 215, 258, 283, 459  
Clément VIII : 30, 68  
Clément IX : 311  
Clément XI : 8, 323, 324, 385  
Clément XIV : 79  
Clos (Louis du) : 85  
Codoing (Bernard) : 35  
Cochen (René) : 187  
Coëffeteau (Nicolas) : 234  
Colbert (Jacques-Nicolas) : 265  
Colbert (Jean-Baptiste) : 198, 200  
Colbert de Croissy (Charles de) : 5, 47, 188, 301  
Collet des Brunetières (Florent) : 93, 178, 179, 180, 272, 284, 294, 297, 474, 513  
Comte de Provence : 332, 333  
Condillac (Etienne) : 203, 257  
Condren (Charles) : 88, 194, 208, 210, 217, 283, 286, 302, 309, 315, 487  
Copernic (Nicolas) : 254  
Corbin (Célestin) : 171, 202, 205, 206  
Corbin (Nicolas-Marcel de L'Aiglerie) : 201  
Cordeau (René) : 69  
Cornet (Nicolas) : 310  
Couhardy (Pierre de) : 236  
Coullée (Renée) : 72  
Courcisé (Marie) : 71  
Coutard : 151  
Coutard (François) : 78, 83  
Courte (Louis-Daniel) : 250

Crenier (Joseph) : 151

Crévy (Pierre-Rogier du) : 8, 176, 177, 263, 272, 324, 325, 327, 406

Cureau de la Chambre (Marin) : 236

---

D

Dagobert 2<sup>nd</sup> : 27

Daguesseau (Henri François) : 316

Daniel (père) : 226

Daunou (Pierre) : 201, 353, 354, 376

Davity (Pierre) : 243

Deboismarie Guynoiseau (Philippe) : 167

Deforis (Jean-Pierre) : 330

Delepouve : 365

Delorme : 164, 344

Démosthène : 189, 202, 221

Denisot (Nicolas) : 39, 236

Derrotio : 215

Descartes (René) : 7, 8, 22, 198, 211, 233, 235, 236, 245, 248, 249, 251, 253, 254, 258, 259, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 276, 279, 306, 307, 321, 384

Desmarets de Saint Sorlin (Jean) : 301

Despautère (Jean) : 208, 209, 210

Destain (ou Destaix ou De Stain) : 164

Desvaux-Decherche (Marie) : 135

Devaux (Pierre-François) : 146, 152, 153, 174, 296

Diderot (Denis) : 188, 191, 278, 279, 280, 415

Donnat (Pierre) : 171, 175, 201, 202, 203, 216, 344

Doucet (Jean) : 166, 169, 247

Dubois : 225

Dubois (sieur) : 71

Dubuq (Pierre) : 214

Du Chesne (André) : 229  
Ducoudray (Catherine) : 165  
Dufour (l'aîné) : 207, 368, 369, 374  
Dufour (le jeune) : 207, 368  
Dufour (les frères) : 110, 213, 372, 374  
Dugué (héritiers) : 41  
Dugué (Jehan) : 38  
Duguet (Jacques Joseph) : 292, 293, 315  
Duluard : 77  
Duluard (François) : 69  
Dumarsais ou Du Marsais (César) : 195, 199, 212, 213, 383  
Duperrier (Jean-Ludovic) : 216, 500  
Dupineau (Gabriel) : 189  
Dupleix (Scipion) : 228, 229  
Dupont (Jean) : 164, 492  
Durand (Albert) : 342  
Durand (Paul) : 297, 493  
Dutertre (René) : 55, 433  
Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran (Jean) : 194, 309, 316

---

E

Erceville (Rolland d') : 63  
Eschine : 221  
Estienne (Joseph) : 175  
Estienne (Henri) : 220  
Estrée (Gabrielle, marquise de Beaufort) : 48  
Eudes (Jean) : 5, 282, 338, 339, 520,  
Euripide : 221  
Eustache (Gabriel) : 344

---

F

Fader (René) : 151  
Falloux (Alfred de) : 17  
Faur (Charles du) : 172  
Faure (Père) : 162  
Fénelon (François) : 257  
Ferté (Emeric-Marc de la) : 7  
Ferry (Jules) : 281  
Fléchier (Valentin Esprit) : 192  
Fleury (Claude) : 190, 192, 195, 226, 240, 324  
Foisy (Jean-Baptiste de) : 251  
Fontanelle (Jean-Baptiste) : 295, 331, 333, 377  
Fontenelle : 365  
Forest de Bélidor (Bernard) : 249  
Fouchard (le sieur) : 150  
Fournenc (Jacques) : 89, 163, 266  
Franchet (Louis) : 64  
François Ier : 242  
Frin (Jean-Baptiste) : 151, 476, 497  
Froger (Pierre) : 69  
Froulay de Tessé (Charles-Louis) : 63, 123, 176, 407  
Fulcon des Morties : 28  
Furetière (Antoine) : 40

---

G

Gaignot (Denis) : 187  
Galilée : 240  
Gandouin (Jacques) : 388

Gantière (Pierre) : 71  
Garasse (François) : 276  
Garric : 365  
Garnier (René) : 75  
Gasnier (Marie) : 78  
Gareus (R, nom d'emprunt) : 33, 35  
Gaspard de Jouffroy-Gonsans (François) : 79, 107, 174, 279, 341, 345, 363, 409, 534, 535  
Gassendi (Pierre) : 253, 254  
Gault (Eustache) : 242, 320  
Gault (Jean-Baptiste) : 6, 94, 193, 194, 313, 317, 318, 319, 320, 381, 385, 410, 473  
Gaultier : 225  
Gautier (Jean-Baptiste) : 159, 188  
Gautier (Julien Jacques) : 181, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 243, 253, 502  
Gayet : 225  
Genes (Julien de) : 8, 327  
Geoffrin (Marie-Thérèse) : 277  
Geoffroy de la Chapelle : 70  
Gerberon (Gabriel) : 235  
Gesbert (François) : 70  
Gibieuf (Guillaume) : 283, 307, 315  
Girard (Pierre) : 388  
Girard (Robert) : 85  
Girard de Villethierry (Jean) : 188  
  
Girardeau (Jean) : 364, 366  
Giraud : 205  
Glapion (Jean) : 234  
Gobinet (Charles) : 301  
Gondi (Henri de) : 158  
Gondi (Jean-François de) : 163

Gouyn (François) : 136, 144, 145  
Grailly-Foix (Alain, vicomte de Castillon) : 49  
Grailly-Foix (Marguerite) : 49  
Greffier (Rolland) : 332  
Grégoire (Henri Jean-Baptiste dit abbé) : 369  
Grimaldi (Louis André de Monaco) : 22, 139, 148, 178, 314, 328, 330, 331, 332, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 343, 344, 345, 386, 408  
Grudé de la Croix du Maine (François) : 233  
Guédon de Maulle : 122  
Guericke (Otto von) : 253  
Guerrier (Pierre) : 167, 214, 271  
Guillaume le Conquérant : 113, 122  
Guillement (Jean) : 193  
Guise (Catherine) : 464  
Guise (famille) : 24, 125, 381, 382  
Guise (Henri) : 460  
Guise (Louis II, cardinal) : 34  
Guy les Planchois (Madame) : 85  
Guyard : 360  
Guiot (Jean-Baptiste) : 167

---

H

Hamel (Jean du) : 265  
Hammeau : 68  
Hardouin (Jean) : 276  
Harlay de Champvallou (François de) : 269  
Harlay de Sancy (Achille) : 55  
Hauret : 77  
Helvétius (Claude-Hadrien) : 277  
Henri II : 235

Henri II (duc de Lorraine) : 53

Henri II (duc de Longueville) : 137

Henri III : 30, 34, 49

Henri IV : 5, 16, 31, 48, 49, 50, 51, 53, 57, 86, 137, 190, 191

Herbault (François) : 166, 247

Herbin (Pierre-Louis) : 252, 528

Herlemond Ier : 26, 27

Hérodien : 221

Hervé (Marie) : 69

Hésiode : 221

Heuze (Lucrece) : 163

Heurtebize : 344

Hierôme (Olivier) : 187

Hildebert de Lavardin (dit Hildebert de Tours) : 27, 28, 234

Homère : 219, 221

Horace : 188, 207, 210, 214, 279

Houbigant (Charles-François) : 195, 211, 212, 216, 220, 383

Huault (Jean) : 55, 433

Huet (Marin) : 71

Huot (Aymé) : 187

---

Innocent X : 310, 311, 321

Innocent XIII : 298

Isocrate : 221

---

Jansénius (Cornelius Jansen dit) : 6, 22, 164, 288, 303, 310, 311, 315, 317, 321

Jésus : 3, 6, 10, 27, 30, 47, 51, 52, 53, 54, 55, 86, 88, 94, 102, 111, 135, 141, 147, 158, 159, 175, 177, 179, 180, 189, 194, 237, 239, 241, 253, 262, 275, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 289, 290, 291, 293, 294, 295, 296, 297, 302, 305, 311, 314, 339, 352, 385, 389, 491, 508, 511

Joly de Chavigny (Henri-Marie) : 102, 103, 133, 146

Joseph : 239

Jourdain (Claude) : 298

Jouvancy (Joseph de) : 212

Joyeuse (Anne de) : 24, 49

Joyeuse (famille) : 93, 125, 381, 382

Joyeuse (François de, cardinal) : 102, 464

Julien (saint) : 27, 73, 75

Juvénal (Decimus Iunius) : 189, 207

---

L

Labande (Léon-Honoré) : 342

La Coste (marquis de) : 356

Ladvocat (Jean-Baptiste) : 233

La Flotte (baron de) : 85

La Fontaine (Jean de) : 205, 207, 356

Lallemant (Louis) : 286, 293

Lambon : 329

La Mothe le Vayer (François) : 237, 272

Lamy (Bernard) : 13, 73, 147, 149, 169, 189, 193, 195, 201, 209, 220, 222, 226, 229, 230, 234, 235, 237, 238, 248, 264, 267, 283, 315, 321, 383

Lancelot (Claude) : 215, 218, 219, 220, 315, 317

La Neuville (Anne-Joseph de) : 189

Languisme (Joseph de) : 175

La Roche Aimon : 333

La Rozelle : 332

Las (Père de) : 20, 72, 153, 354, 355, 356, 357, 364, 372, 476

Lasne (Pierre) : 187

Latour : 360

La Tour (Pierre-François) : 327

Launay : 225, 231  
L'Aunay (François de) : 162, 478  
Launay (Margueritte) : 85  
Laurent (chanoine) : 193  
Laurent (Nicolas) : 162, 478  
Laval (Mme de, abbesse de Montmartre) : 331  
Lavalette (Antoine) : 123  
La Vergne-Montenard de Tressan (Louis de) : 38, 119, 135, 296, 347, 405  
Le Barbier (Pierre) : 70  
Le Barbier de Fracour (Gervais) : 234  
Le Bercé (Robert François) : 146  
Le Bert (Pierre) : 55  
Le Blanc (Professeur) : 162, 481  
Le Breton (Jean) : 75  
Leclerc : 332  
Leclerc (Daniel) : 189  
Leconte (chanoine) : 332  
Le Conte (Denis) : 75  
Le Conte (Denys) : 318  
Le Cousturier (ou Le Couturier) : 174  
Ledru (André-Pierre) : 196, 347, 360  
Leduc (Jean) : 69  
Lefebvre (Jean) : 75  
Lefebvre (Jean-Pierre) : 301  
Lefèvre (Claude) : 55, 433  
Le Gaigneux : 163, 481  
Léger : 231  
Legrand (Claude) : 159  
Leguicheux (Jean) : 146, 199, 474, 475, 495

Lejeune (Jean dit le père Aveugle) : 293

Leloué (Jean-Baptiste) : 158, 294

Le Maçon de Bercé (Robert-François) : 149, 167, 214, 477, 497

Lemaignan (Pierre-François) : 122, 143, 146, 474, 492

Lemaistre de Sacy (Louis-Isaac) : 188, 192, 211, 238, 301, 533

Lemercier : 344

Le More (Louis) : 75

Le Nain de Tillemont (Louis-Sébastien) : 241

L'Enfant (Jacques) : 188

Lenoble ou Le Noble : 203

Le Paige (André René) : 233

Le Pelletier (Jacques) : 235, 236

Le Pelletier (Jean) : 235

Le Porcq (Hugues) : 163

Le Porcq (Jean) : 163, 164, 321, 322, 405

Lepreux (Jean) : 64

Leprince d'Ardenay (Jean-Baptiste-Henri-Michel) : 21, 37, 63, 122, 133, 153, 159, 170, 173, 215, 251, 256, 295, 298, 303, 307, 362, 384

Le Ragois (Claude) : 222, 227

Le Ridant (père) : 334

Le Rouillier (Guillaume) : 236

Lessius (Léonard) : 310

Léthalde : 235

Le Tellier (Michel) : 316

LeTellier de Louvois (François Michel) : 190, 271

Leveau (Etienne) : 252

Louis XIII : 6, 53, 56, 62, 86, 87, 137, 229, 230, 317

Louis XIV : 62, 76, 90, 97, 138, 141, 166, 169, 186, 236, 260, 263, 266, 268, 270, 271, 307, 311, 316, 323, 324, 326, 398, 467, 475

Louis XV : 90, 99, 124, 128, 143, 166, 189, 216, 273, 337

Louis XVI : 62, 63, 90, 332

Loriot (Julien) : 235

Loyola (Ignace) : 158

Loyseau (Marie) : 70

Luc (saint) : 170, 295

Luther (Martin) : 3

-----M-----

Marchand : 165

Machault d'Arnouville (Jean-Baptiste) : 127

Malebranche (Nicolas) : 188, 189, 235, 264, 276, 281, 302, 303, 306, 307, 315

Marc (François) : 21, 171, 174

Mareau du Genetay : 231

Marie : 176, 180, 260, 282, 306

Marie-Antoinette : 348

Mariette (François) : 85

Mariette (Guillaume) : 214, 499

Marivaux (Pierre Carlet de Chamblain) : 277

Marmontel (Jean-François) : 277

Marsault (Jacques) : 41, 42, 74

Martigné (Guy) : 252

Martin (André ou Androsius Faber) : 164, 264, 265, 283, 321

Mascaron (Jules) : 13, 192, 193, 235, 267

Massillon (Jean-Baptiste) : 189, 192, 273, 277, 278, 301

Massonet (Pierre) : 214

Matignon (Léonor de) : 339

Matthieu (saint) : 291, 298, 511

Maximilien Ier de Habsbourg : 234

Mazarin (Jules) : 310, 311

Médicis (Maris) : 54

Méhabert (Jacques de) : 474  
Ménager (Françoise) : 69  
Ménard : 225  
Ménard de Falaise (Jean-Charles-Jérôme) : 249  
Ménard de la Groye (François) : 63, 64, 65, 131, 181, 303, 307, 337, 347, 348, 363, 367, 384  
Mesnil de la Chartre (Châtre) : 85, 434  
Mérici (Angèle) : 44  
Mersenne (Marin) : 235  
Mésenguy (François Philippe) : 301  
Mey (Claude) : 189  
Mézière (Jean-Paul) : 171, 344  
Miée de Guespré ou Guespray (Margueritte) : 319  
Mignot (le père) : 151  
Moïse : 238, 239  
Moissenet (François) : 65, 67, 95, 98, 109, 110, 142, 348, 364, 372, 377, 387  
Moisset (Sauvé) : 349, 350, 352, 358, 371  
Moissey (Pierre de) : 20, 41, 42, 62, 75, 82, 85, 95, 96, 148, 155, 370  
Molina (Luis de) : 310  
Monnoyer (Charles) : 226  
Montargon (Hyacinthe de), 274  
Montesquieu (Charles-Louis de Secondat) : 188, 191, 388  
Monteuil (Gilles) : 235  
Montpensier (Marie de) : 190  
Montpezat (Françoise, dame de Prez) : 49  
Moraivilliers d'Orge-Ville (Louis) : 145  
Moreau (Michel) : 71  
Moréri (Louis) : 231, 233, 235, 238  
Morin (Louis) : 236  
Morin (Père) : 194, 195, 196, 199, 200, 202, 220, 221, 383, 384

Morin (René) : 64  
Mornet (Daniel) 334  
Moulard (Jean) : 77  
Mouton : 303  
Moyré (Jacques) : 187  
Muguet (François) : 187  
Muly (Denys-Louis) : 331, 333, 336

-----N-----

Necker (Jacques) : 64  
Négrier de la Crochardière (René-Anselme) : 44  
Négrier de Posset (René-Clément) : 339, 340  
Nepos (Cornelius) : 214, 215  
Nepveu de la Manouillère (René-Pierre) : 76, 108, 328, 330, 331, 332, 335, 337, 343, 360  
Néret : 152  
Néret (les frères) : 153  
Néri (Philippe) : 53  
Newton (Isaac) : 198, 248, 250, 251, 252, 253, 254, 259, 384  
Nicole (Pierre) : 188, 192, 230, 231, 276, 315  
Niepseron (Noël) : 69  
Noailles (Louis Antoine, cardinal de) : 188, 323, 324  
Nollet (Jean-Antoine) : 253, 256  
Nompar de Caumont (Jacques, Maréchal de la Force) : 50  
Nouet (Jean-Baptiste) : 85, 176  
Nouet (René) : 250

-----O-----

Olier (Jean-Jacques) : 8, 287, 288  
Olivier (François) : 187  
Ormesson d'Amboille (d') : 129

Orry (François) : 214

Ovide : 212

---

P

Paillé (père) : 328, 329, 330, 336

Parisot (Joseph) : 202

Pascal (Blaise) : 4, 94, 186, 188, 231, 249, 252, 264, 271, 276, 279, 289, 292, 494

Pasquier (Etienne) : 233

Paul (Vincent de) : 5, 35

Paul V : 4, 21, 54, 194

Paulian (Aimé-Henri) : 253

Péan (André) : 69

Péguineau (Louis) : 187

Pelisson (Jacques) : 151

Pelletier (Jacques) : 388

Perdreau (Antoine) : 76, 83

Périer (Jean-François) : 9, 20, 172, 178, 314, 328, 341, 342, 343, 344, 347, 362, 379, 386

Périer (Margueritte) : 91, 270

Perrier (Claude-Jacques) : 252

Perrier (Jean du) : 214

Perthuis (André de) : 319

Petit (Louis) : 353

Phélypeaux de Saint-Florentin (Louis) : 332

Philippe d'Orléans : 143, 325, 326, 327, 406

Philippeaux (Pierre) : 369

Pichard (François) : 72

Pichonet (Jean) : 189

Pie IV : 3, 29

Pie VI : 378

Pillon (Simon) : 161

Pineau (François) : 315, 473  
Pindare : 221  
Piroton (Edmond) : 267  
Pithou (Pierre) : 59  
Pitton de Tournefort (Joseph) : 190  
Pivron : 187  
Planchois (Etienne) : 319  
Platon : 201, 205, 266, 278  
Plet (René) : 70  
Pluche (Noël-Antoine) : 190, 226  
Pocquet de Livonnières (Claude) : 189  
Poilpré : 231  
Poiret (Jean) : 353  
Poisson (Nicolas Joseph) : 264, 267  
Poncet de la Rivière (Michel) : 313  
Port (du) : 165, 485  
Portier (Jean) : 41, 42, 43, 75  
Pôté : 213, 257  
Pothier (Augustin) : 316  
Potterie de la Chicaudière : 116  
Pouget (François-Aimé) : 188, 301  
Pouchard (Julien) : 236  
Poupart (François) : 236  
Poussard (Charles) : 169  
Pousset (Magdeleine) : 295  
Prud'homme de la Boussinière (Jacques-Guillaume) : 347, 360  
Ptolémée : 254

---

Q

Quérard : 166

Querard de Vaudreuil : 166

Quéré (père) : 297

Quesnel (Pasquier) : 8, 188, 189, 283, 301, 315, 323, 324, 333, 341, 343

Queudeville (Germain) : 253, 347

Quinte-Curce : 221

Quintilien : 201, 202

-----R-----

Racine (Jean) : 188

Racine (Louis) : 237

Rapicault : 365

Regnault (Jacques) : 327

Renusson (Philippe) : 236

Reyneau (Jacques) : 143, 474, 489

Richard (Charles-Guillaume) : 365, 366, 377

Richard (Charles-Louis) : 190

Richard Ier : 26

Richelieu (Armand Jean du Plessis de) : 6, 46, 52, 230, 234, 309, 317, 431

Richer (Edmond) : 188

Richer (Henri) : 205

Rigault (Pierre-François) : 149, 365, 377

Rivard (Dominique-François) : 189

Rivette (Nicolas) : 301

Rivière (Gabriel-Yvert de) : 170

Rodriguez (Alphonse) : 293, 301

Rohault d'Assy (de) : 166

Rouillon (Monsieur de) : 129

Rollin (Charles) : 195, 203, 215, 217, 219, 301

Roncherolles (François de) : 163

Roulleau : 225

Rousseau (Jean-Baptiste) : 192, 207

Rousseau (Jean-Jacques) : 18, 181, 191, 199, 200, 202, 227, 252, 280

Roussel : 175

Roussel de la Tour (Pierre Philippe) : 63

Roy (Claude): 20, 23, 168, 175, 314, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 341, 342, 344, 347, 379, 386, 503, 515

---

S

Saint-Florentin : 332

Sainte-Marthe (Abel-Louis de) : 163, 164, 167, 264, 321

Saint Gonnet de Combes : 171

Saint-Simon (père de) : 331

Salluste : 221

Samson de l'Abbaye (sieur) : 42

Samson de Lorchère : 99, 124, 127, 128

Salle (François de) : 156

Sallé ou Sallet : 109, 110, 257, 372, 375

Savalette de Magnanville (Charles-Pierre) : 129

Sauvage (Jean-Baptiste) : 151

Séguénot (Claude) : 315

Senault (Jean-François) : 163

Sénèque : 207, 258

Sévère (Sulpice) : 238

Simier : 109, 110, 207, 243, 375, 525

Simon (Richard) : 241, 283, 315

Sixte V : 30, 34

Soanez (Jean) : 314, 323, 326

Sonnet : 365

Sophocle : 221

Spinoza (Baruch) : 275, 276, 280

Suétone : 202, 212

---

T

Tabouet (Julien) : 236

Tacite : 202

Tardif (Charles) : 152, 476

Tardif (Jacques) : 167, 494

Tauvry (Daniel) : 236

Terrason : 165, 166, 485

Terray (Joseph-Marie) : 63, 88, 93, 95, 98, 100, 102, 108, 140

Théocrite : 221

Théognis de Mégare : 221

Thesis (sieur) : 218

Thomas d'Aquin : 189, 212, 264, 269, 270, 271, 301, 333

Thomassin (Louis) : 190, 228, 264, 269, 283, 315

Thouron (Jean-Baptiste) : 119, 474

Thouvray (Charles) : 347, 499

Thouvy (Ludovic) : 168, 247, 249, 256, 416, 502

Tite-Live : 221

Torricelli (Evangelista) : 254

Touchard : 57

Touchard (Jacques) : 69

Tourneux (Philippe) : 318

Toustain (Charles-François) : 188

Tranchot : 58

Triboulet (dame) : 132

Trottier (Pierre) : 133

Trouillard de la Boulaye (Jacques) : 236

Trouillard de Montferré (Pierre) : 236

Tucé (Jeanne de) : 49

Tuffiere : 57

Turselin (Horace) : 238

---

U

Urbain VIII : 310

---

V

Vailliaud (Jean) 161

Valette (Louis-Thomas) : 100

Vasse (Michel) : 55

Vauguion : 329

Verdier (Père du) : 333, 532

Vercel (Roger) : 388

Viger (François) : 220

Vildon : 329

Villargeau (Orry de) : 122

Voltaire (François-Marie Arouet) : 181, 188, 190, 191, 192, 202, 204, 224, 274, 274, 280

Vovard (François) : 168, 249

---

W

Wallon de Beaupuis (Charles) : 316

---

X

Xénophon : 221

---

Y

Ysambart (François) : 187

Ysambart (Jacques) : 187, 198

## Index des auteurs

Adry (Jean-Félicissime) : 201, 266, 473

Ambrières (René d') : 50, 62, 97, 136, 141, 145, 146, 147, 156, 160, 293, 383, 386

Angonnet (Sébastien) : 83, 420, 421

Antoine (Annie) : 62

Ariès (Philippe) : 16

Aris (Daniel) : 24, 27, 29, 30, 38, 41, 48, 51, 54, 67, 71, 92, 93, 104, 105, 135, 136, 140, 152, 186, 187, 195, 212

Attali (Jacques) : 94

Badiche (Marie-Léandre) : 339

Barilly-Leguy (Martine) : 32, 33, 39, 40, 41, 44, 45, 51, 74, 75

Batterel (Louis) : 94, 172, 265, 293, 296, 317, 318, 431

Beaude (Joseph) : 141, 222, 229, 234

Beauvalet-Boutouyrie (Scarlett) : 86, 107, 263, 272

Bellée (Armand) : 36, 104

Bellenger (Dominic Aidan) : 365, 377

Bellot-Antony (Michel) : 219, 220

Bergin (Joseph) : 48

Bertier de Savigny (Guillaume) : 222

Bertin (Serge) : 135, 137

Bianchi (Serge) : 19

Boëldieu (Gérard) : 133, 134

Boisson (Didier) : 13, 15, 106, 124, 150, 175, 437, 475, 480

Bonnardet (Emile) : 14, 73, 155, 271, 293, 329, 342, 365, 379, 380

Bons (Renée) : 43, 44, 64, 65, 72, 227, 293, 431

Boucher (Jacqueline) : 49

Bouchy (Paul) : 30, 45, 50, 98, 197, 198, 200, 201, 224, 246, 370

Bourchemin (Daniel) : 15

Boucher (Jacqueline) : 49

Bourdin (Anne-Marie) : 252  
Bourdin (Philippe) : 252  
Boureau (René) : 21, 142, 240, 244, 285, 307, 364  
Bourquin (Laurent) : 86, 107, 263, 272  
Bouton (André) : 12, 40, 52, 187, 328, 344, 346, 361, 364, 366  
Bouvet (Jacky) : 15, 152, 169, 194, 377, 387  
Boutry (Philippe) : 58  
Boyer (Michel) : 21, 174, 198, 212, 348, 349  
Bremond (Henri) : 285  
Brian (Isabelle) : 32, 86, 107, 263, 272  
Brilland (Xavier) : 107, 108, 280, 345, 348, 363  
Broglin (Etienne) : 219  
Broutin (Paul) : 45  
Bruter (Annie) : 16, 18, 223, 226, 227, 231, 237  
Buisson (Ferdinand) : 199, 213, 214  
Bulot (Maximilien) : 339  
Cadoux (Richard) : 262  
Caffin (Gilbert) : 46, 155, 194, 199, 201, 209, 223, 234, 302, 303  
Calendini (Louis) : 4  
Carré (Gustave) : 15, 170, 215, 217, 313  
Cauvin (Thomas) : 2, 30, 41, 103, 104  
Champion (Honoré) : 49, 194  
Chardon (Henri) : 1, 12, 156, 195, 209, 216  
Chartier (Robert) : 17  
Chaussumier (Jacques) : 15, 152, 169, 194, 377, 387  
Chervel (André) : 223  
Chomarat (Jacques) : 209  
Chopelin (Paul) : 359  
Christin (Olivier) : 4

Clair (Pierre) : 283

Cochois (Paul) : 284, 285

Colombier (R.P.) : 312

Compayré (Gabriel) : 165, 197

Compère (Marie-Madeleine) : 15, 16, 17, 90, 218, 328, 332, 457

Constant (Jean-Marie) : 29, 37, 39, 43, 49, 125, 181, 189, 251, 279, 299, 361, 366, 431

Constantin (C.) : 53

Contrasty (Jean) : 377

Coquet (Ferdinand) : 146, 148, 149, 170, 180, 209, 216, 217, 218, 220, 295

Cornevin (Agnès) : 194, 195, 211, 212

Cottret (Monique) : 7

Dainville (François de) : 16, 137, 140, 218, 246, 248

Daunas (Olivier) : 38

Dejault-Martinière (Charles) : 347, 348, 368, 372, 373

Delahaye (Blandine) : 14, 46, 141, 313, 317, 318, 473

Delaperelle (Jean-Pierre) : 15, 152, 194, 377, 387

Delattre (Pierre) : 17

Delbeke (Francis) : 198

Delforge (Frédéric) : 194, 197

Delumeau (Jean) : 5, 6, 7, 8, 9

Denéchère (Yves) : 106

Dessert (Daniel) : 76, 94

Dopp (Joseph) : 302

Dubarle (Eugène) : 57

Dufour (Jeanne) : 67, 82

Dufour (Simon) : 22

Dumoulin (Christian) : 376, 377

Dupont-Ferrier : 16

Dupuy (Michel) : 14, 51, 111, 179, 294, 473

Durand (Albert) : 342  
Ebrard (Jean) : 252  
Ehrard (Jean) : 30, 191, 194, 211, 219, 246  
Elbenne (Menjot) : 60  
Falcucci (Clément) : 18  
Ferrari (Anne) : 309, 317  
Ferrier (Francis) : 283  
Fillon (Anne) : 181, 185, 189, 299  
Fauchois (Yann) : 368  
Frijhoff (Willem) : 16, 29, 30, 32, 47, 159, 167, 323, 323, 327, 353, 379, 422  
Fumaroli (Marc) : 51  
Garcia (Patrick) : 18, 19, 223, 457  
Gardes Tamine (Joëlle), 202  
Garin (Eugenio) : 18  
Garnier (Théodore) : 270  
Garrisson (Janine) : 18, 284, 290  
Gaxotte (Pierre) : 127  
Gazier (Augustin) : 313  
Giraud (Maurice) : 361  
  
Girault (Charles) : 65, 67, 68, 71, 72, 77, 79, 83, 297  
Girbal (François) : 73, 226, 235, 265, 267, 283  
Gouault (Thierry) : 189, 217, 219, 299  
Gouhier (Henri), 236, 267, 279, 282  
Granger (Sylvie) : 11, 76, 135, 137, 181, 185, 328, 361  
Grau (Hervé) : 246, 253, 254  
Groethuysen (Bernard) : 312, 314  
Hadjadj (Dany) : 219  
Hamel (Charles) : 266  
Hasquenoph (Sophie) : 157

Hélyot (Pierre) : 339

Heurtebize (M.) : 171, 344 , 366

Hildesheimer (Françoise) : 268, 270, 310, 314, 318, 322, 323

Hubert (Benoit) : 21, 37, 76, 121, 159, 216, 252, 275, 328, 349, 361, 363, 375

Hubert (René) : 375

Hulst (Maurice) : 262

Ingold (Augustin-Marie-Pierre) : 14, 94, 159, 160, 161, 167, 293, 313, 317, 349, 350, 354, 355, 356, 358, 384, 431

Join-Lambert (Michel) : 141

Julia (Dominique) : 15, 16, 17, 29, 30, 32, 40, 47, 90, 157, 159, 165, 167, 323, 327, 328, 332, 353, 379

Krumenacker (Yves) : 3, 6, 45, 46, 47, 49, 52, 53, 54, 55, 102, 157, 158, 262, 281, 282, 283, 285, 287, 293, 305, 309, 314, 338, 339

Labande (Honoré) : 342

Lagrée (Jacqueline) : 265, 266, 272, 273, 275, 288

Lallemand (Paul) : 18, 55, 57, 85, 100, 137, 148, 158, 160, 169, 211, 221, 222, 248, 313, 463, 464

Larrère (Catherine) : 246

Lamberdière (Gaby) : 39, 50, 65

Lebrun (François) : 17, 36, 100, 103, 105, 108, 194, 245, 272, 352

Leduc (Jean) : 18, 19, 69, 199, 223, 457

Lefranc (Emile) : 299

Le Gall (Jean-Marie) : 86, 107, 263, 272

Legeay (Fortuné) : 38

Le Grand (Michel) : 74

Lelièvre (Claude) : 199, 200

Lenell (François) : 242

Lenell (Karl-Erik) : 242

Lepart (Jean) : 315

Le Roux (Nicolas) : 30

Lesaulnier (Jean) : 314, 317

Lescot (Réi) : 141

Levillain (Philippe) : 58

Lochet (père) : 173, 174, 201, 202

Maillard (Jacques) : 1, 54, 64, 72, 89, 97, 98, 99, 106, 107, 115, 200, 203, 210, 212, 222, 245, 246, 248, 264, 266, 267, 309, 329, 347, 366

McKenna (Anotine) : 317

Maire (Catherine) : 58, 59, 312, 314

Martin (Jean-Clément) : 351

Martin (Marie de Saint Jean) : 44

Matz (Jean-Michel) : 106

Mayeur (Françoise) : 17, 375

Mayeur (Jean-Marie) : 2, 17, 58, 375, 422

Ménard (Michèle) : 48, 419

Meyer (Michel) 201

Minois (Georges) : 267, 272, 273, 276, 277, 280, 298, 387, 388

Miquel (Pierre) : 286, 305, 306

Mirouse (Florence) : 64, 181, 342, 347

Miskovic (Alin) : 155, 176

Morgain (Stéphane-Marie) : 52

Mornet (Daniel) : 334, 335

Mosser (Françoise) : 129

Moulis (Philippe) : 11, 163, 164, 165, 166, 321

Mousnier (Roland) : 73, 131, 132, 260

Oury (Guy-Marie) : 79

Pallavicini (Sforza) : 29

Pandolfi (Jean) : 24, 26

Parent (Rémi) : 20

Pardailhé-Galabrun (Annick) : 182, 184

Pavet (Vincent) : 347, 348, 368, 372, 373

Pellegrin (Marie-Frédérique) : 47, 54, 281, 385

Perole (Lucette) : 191

Pesche (Julien) : 27, 28, 31, 233

Petitfils (Jean-Christian) : 326

Pietri (Charles) : 2, 422

Piolin (dom Paul) : 5, 7, 8, 22, 27, 30, 42, 44, 51, 71, 321, 324, 325, 338, 339, 342, 343

Pitou (Frédérique) : 86, 107, 263, 272

Plongeron (Bernard) : 3, 102, 351, 353, 360

Pochat (Geneviève) : 158

Pocquet de Haut-Jussé (Barthélemy-Amédée) : 350

Pouillet (Damien) : 185, 186

Poulat (Emile) : 58

Pourrat (Pierre) : 285, 294

Poutet (Yves) : 200

Poyer (Alex) : 11, 33, 299

Préclin (Edmond) : 322, 341, 343

Prost (Antoine) : 17

Pouillet (Damien) : 185, 186

Quantin (Jean-Louis) : 47, 54, 281

Quéniart (Jean) : 17, 33, 36, 38, 44, 100, 103, 104, 105, 108, 152,, 186, 188, 189, 190, 191, 194, 245, 352

Quicherat (Jules) : 16

Rainaud : 327

Rebut (Didier) : 14, 31, 90, 107, 214, 257

Reeb (abbé) : 14, 15, 27, 67, 136, 195, 210, 265, 267, 268, 299, 312, 321, 348, 354, 355, 360, 368

Renwick (John) : 191, 192, 194

Robinet (André) : 307

Roche Daniel : 185

Rochemonteix (Camille de) : 16, 51

Roi-Tanguy (Hélène) : 252

Rouland (Norbert) : 59, 94

Rykner (Didier) : 320

Sainte-Beuve (Charles-Augustin) : 267, 270, 322

Saulin (Gaëlle) : 13, 15, 90, 91, 92, 95, 108, 124, 125, 126, 127, 130, 150, 151, 152, 164, 175, 176, 177, 179, 208, 210, 211, 219, 242, 245, 246, 261, 296, 298, 299, 313, 331, 375, 475, 478, 480

Sicard (Augustin) : 18

Sonnet (Martine) : 44, 96

Steinmann (Jean) : 283

Tacket (Timothy) : 64, 346, 363

Taroni (Martine) : 76, 328, 360, 361

Taton (René) : 18

Tonnelier (Constant) : 37

Tonquédec (Jacques de) : 275, 276

Travier (Didier) : 5

Triger (Robert) : 15, 68, 75, 82, 84, 90, 95, 99, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 124, 125, 128, 129, 130, 132, 134, 427, 429

Trimoreau (Thierry) : 361, 366

Trousseau (Raymond) : 188

Tuillier (André) : 46

Uzureau (François) : 106, 107, 437

Vauchez (André) : 2, 422

Venard (Marc) : 2, 3, 9, 17, 33, 35, 36, 39, 45, 46, 47, 100, 103, 105, 108, 194, 245, 352, 422

Vidal (Jean-Marie) : 53

Viguerie (Jean de) : 7, 18, 46, 55, 88, 115, 173, 195, 204, 259, 260, 261, 264, 269, 270, 298, 309, 324, 364, 463

Vivet (André) : 14

Vossen (Franz) : 135

Wahnich (Sophie) : 346, 358, 369

Waché (Brigitte) : 27, 345, 363

Williams (Charles) : 39

## Table des matières

Introduction	1
Du séminaire à la suppression de la congrégation	1
Une application du concile de Trente	2
Une notoriété grâce au premier jansénisme ?	6
Une sécularisation du collège	9
Un grand diocèse	11
Des sources ne permettant pas une prosopographie	12
Le collège du Mans n'a pas laissé indifférent	14
Un contexte historiographique	15
Problématiques	19
PREMIERE PARTIE : L'Oratoire confronté à une gestion temporelle complexe	24
Oratoriens ? Jésuites ?	24
<b>Chapitre 1 : La naissance d'un nouvel établissement ecclésiastique</b>	<b>26</b>
1.1 Aux origines de Saint-Ouen	26
Justifier des origines gallicanes	26
1.2 Déjà la question financière	28
Un petit séminaire	29
Un séminaire contesté ?	30
Un collège plutôt qu'un séminaire	31
Un séminaire mal adapté à la demande du clergé local ?	33
Pour le Mans, des questions sans réponse	35
1.3 Le collège Saint-Benoît, un concurrent pour le futur collège de l'Oratoire	36
D'abord les petites écoles	36
Un collège pour les fils d'une bourgeoisie conservatrice	38
Toucher aux revenus du collège	40
L'Oratoire absorbe Saint-Benoît	41
Les Ursulines ouvrent la voie aux Oratoriens	43
1.4 Enfin le collège oratorien	45
Un collège épiscopal	45

Former des prêtres et/ou des jeunes	47
Le réseau d'anciens ligueurs	48
Pourquoi avoir refusé la congrégation de Saint-Ignace ?	51
Obéir à l'évêque	54
Le triomphe du gallicanisme dans le Haut-Maine ?	58
<b>Chapitre 2 : Des revenus modestes et insuffisants</b>	<b>61</b>
2.1 Les sources insistent sur les difficultés financières	62
Un rentier précis mais lacunaire	62
Définir les biens	65
2.2 Les revenus provenant des bénéfices du séminaire unis à l'Oratoire en 1624	67
La cure de Saint-Ouen	67
La chapellenie de Saint-Maur	70
La chapellenie de la Pohorie	71
La « fondation Aubourg »	71
2.3 Les revenus des acquisitions jusqu'en 1789	72
Investir	72
La prébende préceptoriale	74
Autres acquisitions	77
Les dernières acquisitions avant la Révolution	79
Les faisances	80
Des investissements trop lourds	83
2.4 Les autres revenus	84
Les « dons »	84
Placements dans les rentes non foncières	84
Le casuel	88
Les frais de scolarité et de pension, les octrois	89
Des revenus faibles du côté de l'internat	90
De bons gestionnaires ?	93
2.5 Les recettes et les dépenses	95
Les « charges » de la communauté oratorienne mancelle	98
La situation en 1762	100
2.6 Les solutions préconisées par les Pères de l'Oratoire du Mans	102

Limiter le nombre d'établissements scolaires ?	103
Agréger l'établissement à l'université d'Angers ?	105
Angers ne veut pas du Mans	106
Loin des recommandations de Bérulle	109
<b>Chapitre 3 Les obligations du bailleur : le temporel</b>	<b>112</b>
3.1 Des bâtiments coûteux	112
Le séminaire	112
Le collège de l'Oratoire	115
3.2 Nouvelles constructions	122
Un établissement utile	122
Une nouvelle capitation	127
Un montant prélevé supérieur aux coûts des travaux	131
La salle des Actes	133
La chapelle	135
Des Jésuites pragmatiques	137
DEUXIEME PARTIE : Une pédagogie innovante, ouverte aux expériences	140
<b>Chapitre 4 : Les supérieurs</b>	<b>141</b>
4.1 Des missionnaires de l'éducation et de la spiritualité	142
Cinq années de direction en moyenne	142
D'abord des enseignants ou des préfets expérimentés et des théologiens	144
Autorité et charité	146
4.2 Les préfets des études	148
Homme à tout faire	149
Assurer la discipline avant tout	150
<b>Chapitre 5 : Les professeurs et régents</b>	<b>155</b>
5.1 D'abord une congrégation de prêtres	155
Les enseignants n'ont pas tous le même statut	156
Des laïcs aussi	159
5.2 Les régents au Mans : qui sont-ils ?	161
En poste, rarement plus de deux ans et demi	161
5.3 Une formation au contact des élèves	169
Une crise des vocations	171

5.4 Une tâche assez lourde	173
Préparer les élèves aux examens de fin d'année	173
La mission des écoliers : grand moment de communion avec les Manceaux	175
Une vie collective et ascétique	179
Un notable ?	180
5.4 Un modèle social d'un Oratorien	181
Un professeur, devenu un curé aisé	181
Le livre, un outil éducatif et pratique	186
Fermé aux philosophes des Lumières ?	187
La conscience des limites de l'entreprise	190
L'ancien professeur de rhétorique Mascaron : un testament épiscopal	192
<b>Chapitre 6 : Les matières enseignées au collège</b>	<b>194</b>
6.1 Des sources principalement imprimées	194
Un ratio studiorum modeste	194
Une bibliothèque dispersée	196
6.2 Le devoir d'éduquer	199
Une éducation utile	199
6.3 La rhétorique	201
L'art de bien parler	201
L'apologue	204
6.4 Enseigner les langues anciennes	207
La méthode Despautère	208
La méthode du père Condren ?	210
Une simple matière	211
La méthode Dumarsais	212
Le latin pour les pastorales	214
Doit-on définir le latin comme langue morte ?	217
Le grec négligé	218
6.5 Enseigner l'histoire et la géographie	221
L'histoire, une place importante	221
Pour une formation morale	223
Choisir des extraits représentatifs	225

Puiser chez les auteurs accrédités	228
La chronologie négligée	229
Les grands hommes du Maine, pour une histoire nationale	231
Les auteurs étudiés par les élèves	234
L'histoire sainte et morale	237
La géographie au service des leçons d'histoire	242
6.6 La physique mathématique et la physique proprement dite	245
Une matière de la philosophie	245
Les mathématiques	248
La physique : Descartes et Newton	251
La physique pour guérir les malades	254
La fin du latin et l'émergence de l'histoire et de la physique	258
Régenter	259
TROISIEME PARTIE : La spiritualité bérullienne à rude épreuve	262
<b>Chapitre 7 : Spiritualité contre incrédulité</b>	<b>264</b>
7.1 Un établissement cartésien	264
Etablissement « classique » jusque vers les années 1660 ?	264
En 1678 éclate au collège l'affaire Carrier	267
Enseigner saint Thomas d'Aquin	269
Une soumission à Louis XIV	270
7.2 Lutter contre l'incrédulité des Lumières	272
Beatus qui non fuerit scandalisatus in me	273
L'incrédulité : un déni de l'existence de Dieu	277
Conformer le christianisme à Descartes	279
7.3 La spiritualité bérullienne	282
Le collège d'abord une Maison de l'Oratoire	282
Le professeur, le prêtre : un directeur spirituel	285
Se préparer à la mort	288
Des religieuses très guidées	289
Convaincre avant tout	292
7.4 Une pratique spirituelle au collège	294
De nombreuses messes pour les prêtres	294

Une pratique spirituelle allégée pour les confrères	296
Un catéchisme, sous forme de traités, plutôt augustinien	297
La théologie selon Malebranche	302
Une attention particulière aux sacrements	303
<b>Chapitre 8 : Un collège marqué par le jansénisme</b>	<b>309</b>
8.1 L'Oratoire et le premier jansénisme	309
La question du salut	310
Une historiographie orientée	312
Le « Grand Arnaud », professeur au Mans	314
Le quatrième supérieur du Mans janséniste	317
Un attachement au premier jansénisme ?	320
8.2 Richérisme et jansénisme au XVIII <sup>ème</sup> siècle	323
Le diocèse du Mans dans la tourmente « post Unigenitus »	323
L'attitude de l'Oratoire	327
8.3 L'affaire Claude Roy	328
Un régent formé chez les Jésuites	328
Un conflit entre un évêque et un professeur	330
Le père Roy influencé par la philosophie d'Auxerre ?	332
Une rétractation de circonstance ?	335
La ville du Mans, inquiète du transfert du collège aux Eudistes	337
8.4 L'affaire Périer	341
Des Oratoriens richéristes ?	342
Deux affaires seulement ?	344
<b>Chapitre 9 : Les Oratoriens du Mans face à la Constitution civile du clergé</b>	<b>345</b>
9.1 Favorable à la Révolution	347
Une volonté de réformer l'instruction ?	347
Les laïcs pour une réforme profonde de la congrégation	351
Les prêtres oratoriens du Mans mènent la contre-offensive	354
9.2 Le serment de la Constitution civile du clergé provoqua la scission définitive	359
Un clergé sarthois réfractaire	359
Une majorité d'insérentés au collège	362
Seulement trois assermentés	367

Le District tenta de concilier la communauté éducative et de sauver le collège	370
La fin du collège de l'Oratoire, pas de l'esprit oratorien	375
Conclusion	379
Les Oratoriens plutôt que les Jésuites	380
Un collège toujours pauvre	382
Différentes méthodes pédagogiques	383
La Constitution civile du Clergé, un casus belli interne	385
ANNEXES	389
<b>Annexes 1 : Les représentations figurées du collège de l'Oratoire du Mans</b>	<b>390</b>
1.1 Cardinal Pierre de Bérulle	391
1.2 Ancienne façade du collège Saint-Benoît	392
1.3 Mense de la Rousselière à Montbizot	393
1.4 Salle des Actes	394
1.5 Trois façades construites au XVIII <sup>ème</sup> siècle dans le même style néoclassique	395
1.6 Chapelle de l'Oratoire	398
1.7 Portraits des évêques du Mans	402
1.8 Quelques professeurs et supérieur	410
1.9 L'importance du livre	414
<b>Annexes 2 : Plans et cartes</b>	<b>417</b>
2.1 Le Mans en 1696	418
2.2 Le diocèse du Mans en 1772	419
2.3 Revenus des menses pour le collège de l'Oratoire	420
2.4 Le temporel du collège en 1791	421
2.5 Le protestantisme au temps de l'édit de Nantes	422
2.6 L'Oratoire de 1630 à 1790	423
2.7 La paroisse de Saint-Ouen	427
2.8 Chapelle de l'Oratoire (plans et coupes)	428
2.9 Plan du collège. Constructions de 1750, financées par une nouvelle fiscalité	429
<b>Annexes 3 : Textes, lettres, documents divers</b>	<b>430</b>
3.1 Lettre de Pierre de Bérulle au cardinal de Richelieu, 23 décembre 1623	431
3.2 Extraits du contrat entre l'Oratoire et l'évêque du Mans, 20 juillet 1624	433
3.3 Inscription dans le chœur de la chapelle de l'Oratoire	436

3.4 Arguments de l'Université d'Angers pour ne pas s'affilier au collège du Mans	437
3.5 Acquisition de la métairie de la Rousselière à Montbizot, 7 mai 1769	438
3.6 Lettre d'inventaire du mobilier par les Pères de l'Oratoire, 20 janvier 1760	442
3.7 Mémoire des Maires et échevins de la ville concernant le collège	443
3.8 Rétractation du père Roy	447
3.9 Lettre d'adhésion à la rétractation du père Roy par le père Muly	449
<b>Annexes 4 : Exercices académiques, théâtre</b>	<b>451</b>
4.1 Exercice académique par messieurs les écoliers de rhétorique, 1777	452
4.2 Exercice sur les grands hommes du Maine par les écoliers de Seconde	453
4.3 Exercice littéraire sur la géographie et sur l'histoire des grands hommes	456
4.4 Exemples de programmes d'histoire et géographie dans les collèges	457
4.5 Les pièces de théâtre et les diverses représentations publiques	459
<b>Annexes 5 : Tableaux, schémas, données statistiques</b>	<b>462</b>
5.1 Le collège du Mans et la réforme catholique	463
5.2 Les revenus	465
<b>Annexes 6 : Supérieurs, régents, préfets</b>	<b>472</b>
6.1 Les supérieurs	473
6.2 Les préfets	475
6.3 Les régents	478
<b>Annexe 7 : Spiritualité</b>	<b>507</b>
7.1 Retraite spirituelle des religieuses dirigée un oratorien du Mans	508
7.2 Le catéchisme	513
<b>Sources</b>	<b>518</b>
1 : Sources manuscrites	519
1.1 Archives nationales	519
1.2 Archives de l'Oratoire	522
1.3 Archives départementales de la Sarthe	523
1.4 Archives diocésaines de la Sarthe	524
1.5 Médiathèque Louis Aragon du Mans	528
2 : Sources imprimées	531
2.1 Dictionnaires, traités, mémoires	531
2.2 L'Eglise gallicane	534

2.3 L'Église du Mans	535
2.4 Presse nationale et locale	536
2.5 Etats généraux et assemblée nationale	537
<b>Bibliographie</b>	<b>539</b>
1.1 L'historiographie et méthodes historiques	540
1.2 Instrument de travail	542
2. Le Haut-Maine, Le Mans	544
3. L'Église	551
4. L'Oratoire, spiritualité bérullienne	562
5. Enseignement	568
6. Le collège de l'Oratoire du Mans	577
7. Histoire générale non religieuse des XVII <sup>ème</sup> et XVIII <sup>ème</sup> siècles	578
8. Art et architecture	583
9. Elites et noblesse	584
10. La Révolution française	587
11. Biographies	592
Index des personnes citées	594
Index des auteurs	618







# Thèse de Doctorat

Thierry GOUAULT

**Le « collège-séminaire » de l'Oratoire du Mans sous l'Ancien Régime (1599-1792)**

**The « School-seminary » of the Oratory of Le Mans under the Ancien Regime (1599-1792)**

## Résumé

Le Mans a possédé un des collèges de l'Oratoire les plus réputés de France après celui de Juilly. Les Oratoriens se sont installés au Mans en 1624 sous l'autorité épiscopale de Mgr Charles Beaumanoir de Lavardin (1610-1637), qui appliquait un des aspects essentiels de la Réforme tridentine : éduquer les jeunes ! Cette thèse vise à appréhender les nombreuses difficultés rencontrées par les supérieurs, les préfets et les régents jusqu'en 1792. Les problématiques ont ainsi porté sur l'originalité de leurs enseignements, sur leurs relations avec le jansénisme, sur leurs pratiques spirituelles christocentriques et les difficultés financières qui provoquèrent dans certains esprits la volonté de municipaliser l'établissement. Le collège a été un relais de Port-Royal dans la cité avec le « Grand Arnauld » qui y professa plusieurs années. La longue période précédant la Révolution fut marquée par deux affaires théologiques qui vinrent troubler l'image de l'institution mancelle, en proie à des relations conflictuelles avec l'évêque du Mans, Mgr de Grimaldi. La Constitution civile du clergé, en 1790, marqua une rupture définitive entre les professeurs « Sacerdotes » et les enseignants-laïcs.

## Mots clés :

**Oratoire - Collège - Jansénisme - Education**

## Abstract

Le Mans owned one of the most Oratorian schools in France after the one of Juilly. The Oratorians settled in Le Mans in 1624 under the episcopal authority of Mgr Charles Beaumanoir de Lavardin, which implemented one of the most essential aspects of the Tridentine Reform : raise youths ! This thesis aims at grasping the numerous difficulties met by seniors, prefects and regents until 1792. The issues bore upon the novelty of their teachings, upon their relationship with Jansenism, upon their spiritual Christ-centered practices and the financial hardships which triggered in some people's minds the willingness to make the institution part of the city. The school was a relay of Port-Royal with the « Grand Arnauld » who instructed few years. The long period before the Revolution was affected by two theological affairs which came to blur the image of the Le Mans Institution. The civil Constitution of the clergy, in 1790, marked a definitive breaking off between the « Sacerdotes » teachers and the non-religious teachers.

## Key Words :

**Oratory - School - Jansenism - Education**